Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 3
1901

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

LA VICTOIRE AU PENTATHLE

A PROPOS D'UN PASSAGE DE BACCHYLIDE

τοῖος Ἑλλάνων δι' ἀπείρονα κύκλον
φαῖνε θαυμαστὸν δέμας,
δισκὸν τροχοειδέα ῥίπτων,
καὶ μελαμφύλλου κλάδον
ἀκτέας εἰς αἰπεινὰν προπέμπων
αἰθέρ' ἐκ χειρὸς βοὰν ὤτρυνε λαῶν·
ἢ τελευταίας ἀμάρυγμα πάλας·
τοιῷ[δ' ὑπερθύ]μῳ σ[θένε]ι
γυια[λκέα σώ]ματα [πρὸς γ]αίᾳ πελάσσας[1]
ἵκετ' κτλ... (VIII Blass, v. 30 suiv.)

On a déjà relevé ce que ces vers apprennent, ou confirment, concernant la nature des exercices compris dans le pentathle et l'ordre de leur succession. Sur un troisième point, — la loi d'après laquelle était attribuée la victoire, — Bacchylide, avoue son premier éditeur, nous laisse dans l'incertitude. Du moins vient-il à point pour raffermir notre foi, récemment ébranlée, en l'un des principaux documents dont dépende la solution du problème; vu l'état actuel de la question, ce résultat mérite qu'on le signale.

Un scoliaste au discours panathénaïque d'Aristide (t. III, p. 339 Ddf.) a écrit ce qui suit : οὐχ ὅτι πάντες οἱ πένταθλοι πάντα νικῶσιν· ἀρκεῖ γὰρ αὐτοῖς τρία τῶν πέντε πρὸς νίκην. Cela semble bien signifier que trois victoires partielles dans trois des cinq exercices du pentathle étaient strictement nécessaires comme conditions de la victoire d'ensemble. Des érudits modernes, pourtant, en ont douté : les uns prétendant, à mon avis contre

1. Ce vers a été lu de différentes manières. Il me paraît du moins extrêmement vraisemblable, pour ne pas dire certain, que les σώ]ματα dont il s'agit sont ceux d'adversaires d'Automédès, que celui-ci a renversés à terre.

toute vraisemblance, que la condition donnée comme suffisante n'était pas nécessaire[1]; les autres insinuant que le scoliaste a bien pu se tromper[2]; ce qui, malgré l'accord du commentaire avec le texte commenté[3], est à la rigueur admissible. A l'appui de la règle énoncée par le commentateur d'Aristide, on ne pouvait jusqu'ici alléguer avec certitude aucun exemple particulier; car si un passage d'Hérodote et un de Pausanias[4], rapprochés, paraissent établir que Tisamène d'Élide eût remporté le prix s'il avait ajouté la victoire à la lutte à deux autres victoires partielles[5], rien ne prouve que son heureux vainqueur, Hiéronyme d'Andros, triompha de la même façon[6]. L'exemple particulier qui faisait défaut, Bacchylide l'apporte; en effet, des quelques vers que nous avons transcrits, comment ne pas conclure qu'Automédès fut victorieux dans trois exercices, au disque, au javelot, à la lutte? Sans doute, on peut encore soutenir que le scoliaste d'Aristide était mal informé, en déclarant fortuite la coexistence de la victoire finale d'Auto-

1. Mie, dans les *Jahrbücher für Philologie,* 1893, p. 805, 815.

2. Pinder, *Ueber den Fünfkampf der Hellenen* (1867), p. 20, note; Haggenmüller, *Die Aufeinanderfolge der Kämpfe im Pentathlon* (Preisschrift Würzburg, 1892), p. 38; Henrich, *Ueber das Pentathlon der Griechen* (Diss. Erlangen, 1892), p. 61.

3. Voici quel est ce texte : ἐμοὶ μὲν οὐδὲ πένταθλοι δοκοῦσιν οἱ πάντα νικῶντες τοσοῦτον τοῖς πᾶσι κρατεῖν.

4. Hérodote, IX, 33 : .. ἀσκέων δὲ πεντάεθλον (Τισαμενὸς) παρ' ἓν πάλαισμα ἔδραμε νικᾶν Ὀλυμπιάδα, Ἱερονύμῳ τῷ Ἀνδρίῳ ἐλθὼν ἐς ἔριν. — Paus., III, 11, 6 : ... καίτοι τὰ δύο γε ἧν πρῶτος· καὶ γὰρ δρόμῳ τε ἐκράτει καὶ πηδήματι Ἱερώνυμον Ἄνδριον. Καταπαλαισθεὶς δὲ ὑπ' αὐτοῦ καὶ ἁμαρτὼν τῆς νίκης...

5. Cela même n'est pas strictement sûr. Les mots παρ' ἓν πάλαισμα, chez Hérodote, ne signifient peut-être pas : « il s'en fallut d'une victoire partielle *dans l'un des cinq exercices* que Tisamène ne remportât le prix, » mais : « il s'en fallut d'une victoire partielle *dans un des engagements de la* πάλη *finale* »; autrement dit, Tisamène, vainqueur d'Hiéronyme dans deux des quatre premiers engagements, aurait succombé dans le cinquième, sans que rien nous apprenne ni comment ni pourquoi la couronne dépendait de la victoire à la lutte. Chez Pausanias, d'autre part, il n'est pas évident que les mots τὰ δύο ἧν πρῶτος fassent allusion à deux victoires partielles sur les trois qui étaient nécessaires; en dépit du contexte καὶ γὰρ κτλ., la phrase peut signifier qu'après deux classements des concurrents, établis nous ne savons comment, Tisamène arrivait en première ligne.

6. Toutefois, c'est mal interpréter le texte de Pausanias que d'y voir ce qu'y a vu Henrich (*o. l.*, p. 70) : « mit den Worten καίτοι κτλ. scheint Pausanias hervorheben zu wollen, dass Hieronymos nicht so viele Erfolge in den ersten vier Uebungen hatte als Tisamenos ». Καίτοι est peut-être affirmatif *(et certes)* et non pas concessif *(et pourtant)*. S'il est concessif, il n'introduit pas la confrontation des succès obtenus par les deux adversaires avant la πάλη décisive, mais celle de l'insuccès final de Tisamène, relaté dans la phrase précédente, avec les victoires partielles qui permirent quelque temps d'espérer une issue contraire. D'après l'usage connu de la langue grecque, ce que l'on supplée le plus naturellement, après τὰ δύο, ce n'est pas τῶν τεσσάρων, comme le suggère Henrich, c'est à coup sûr τῶν τριῶν.

médès avec trois victoires partielles; mais, en vérité, ne serait-ce pas fermer les yeux à l'évidence?

En outre de l'ensemble, un détail du passage de Bacchylide, l'emploi du pluriel au vers 38 (γυια[λκέα σώ]ματα), présente un certain intérêt; non pas que lui non plus apprenne rien de nouveau, mais parce que derechef il corrobore des notions parfois méconnues. Quelques explications préalables sont ici nécessaires. Du moment que trois victoires partielles étaient requises du vainqueur, il va de soi que le pentathle ne comportait pas simplement une seule épreuve de course, une de saut, une de disque, une de javelot, où tous les athlètes engagés eussent concouru ensemble, et une seule épreuve de lutte réglée par les lois ordinaires : car, à ce compte, il eût pu se produire, et sans doute il se fût produit souvent, dans la pratique, qu'aucun des concurrents ne triomphât trois fois. La règle du concours devait être plus compliquée. Du passage de Plutarque que je transcris ci-dessous, il me paraît ressortir clairement, pour tout lecteur non prévenu, qu'elle comportait une réduction progressive du nombre des concurrents par voie d'éliminations[1]. Προΰτεινεν οὖν Ἑρμείας ὁ γεωμέτρης Πρωτογένει τῷ γραμματικῷ πρῶτος αἰτίαν εἰπεῖν, δι' ἣν τὸ ἄλφα προτάττεται τῶν γραμμάτων ἁπάντων. Ὁ δὲ τὴν ἐν ταῖς σχολαῖς λεγομένην ἀπέδωκε· τὰ μὲν γὰρ φωνήεντα τῷ δικαιοτάτῳ λόγῳ πρωτεύειν τῶν ἀφώνων καὶ ἡμιφώνων· ἐν δὲ τούτοις τῶν μὲν μακρῶν ὄντων, τῶν δὲ βραχέων, τῶν δ' ἀμφότερα καὶ διχρόνων λεγομένων, ταῦτ' εἰκότως τῇ δυνάμει διαφέρειν· αὐτῶν δὲ τούτων πάλιν ἡγεμονικωτάτην ἔχειν τάξιν τὸ προτάττεσθαι τῶν ἄλλων δυεῖν, ὑποτάττεσθαι δὲ μηδετέρῳ πεφυκὸς, οἷόν ἐστι τὸ ἄλφα· ... διὸ τοῖς τρισὶν ὥσπερ οἱ πένταθλοι περίεστι καὶ νικᾷ, τὰ μὲν πολλὰ τῷ φωνᾶεν εἶναι, τὰ δ' αὖ φωνάεντα τῷ δίχρονον, ταῦτα δ' αὐτὰ τῷ πεφυκέναι καθηγεῖσθαι, δευτερεύειν δὲ μηδέποτε

1. Rappelons brièvement les autres explications du passage de Plutarque; leur inexactitude apparaîtra de suite. Pour Gardner (*Journal of hellenic Studies*, 1880, p. 217), Holwerda (*Archaeolog. Zeitung*, 1881, p. 206) et Faber (*Philologus*, 1891, p. 487), Plutarque fait allusion tout simplement au nombre des victoires partielles — trois sur cinq — qui suffisait à assurer la victoire d'ensemble. Pour Mie (*o. l.*, p. 802), Plutarque a voulu dire que l'athlète de pentathle a sur les autres athlètes une triple supériorité, qu'il doit à son adresse dans les trois exercices ἴδια τῷ πεντάθλῳ (saut, disque, javelot). Pour Haggenmüller (*o. l.*, p. 36), Plutarque n'entendait point parler du nombre des victoires remportées par l'alpha, mais plutôt du nombre des « motifs » (*Gründe*) qui lui assurent la supériorité (? — sur quoi donc porte la comparaison? quels sont les « motifs » qui assurent la victoire à tel ou tel concurrent au pentathle?).

μηδ' ἀκολουθεῖν (*Quaest. conviv.*, IX, 2, 2). Cela étant, on peut imaginer a priori que les éliminations successives aient laissé finalement en présence, pour un pentathle suprême, un seul couple de concurrents : les textes concernant Tisamène s'accommoderaient fort bien de cette conception; le vers de Bacchylide s'ajoute aux documents qui la démontrent fausse. Ce supplément de preuve semblera probablement superflu; en voici, dans le même ordre d'idées, un autre qui l'est moins. D'une phrase de Xénophon (*Hellen.*, VII, 4, 29), on a déduit, avec raison je crois, qu'après l'avant-dernière élimination les athlètes demeurés sur les rangs ne concouraient plus qu'à la lutte : καὶ τὴν μὲν ἱπποδρομίαν ἤδη ἐπεποιήκεσαν καὶ τὰ δρομικὰ τοῦ πεντάθλου· οἱ δ' εἰς πάλην ἀφικόμενοι οὐκέτι ἐν τῷ δρόμῳ ἀλλὰ μεταξὺ τοῦ δρόμου καὶ τοῦ βωμοῦ ἐπάλαιον... Mais quel était le nombre des athlètes admis à l'épreuve décisive? Deux, a-t-on répondu quelquefois (Pinder, Henrich). Les expressions mêmes de Xénophon rendaient cette hypothèse déjà peu vraisemblable; le vers de Bacchylide lui porte le dernier coup[1].

En somme, voici ce que suggère la lecture de Bacchylide : le vainqueur au pentathle, désigné par voie de réductions successives du nombre des concurrents, doit avoir remporté trois victoires partielles, la dernière dans un concours de lutte qui compose à lui seul la dernière série d'épreuves éliminatoires et où sont admis, du moins en général, plus de deux concurrents. On nous pardonnera, espérons-nous, d'insister sur ces conclusions, si l'on songe que les derniers travaux traitant de la matière, ceux de MM. Faber, Henrich, Haggenmüller et Mie, les méconnaissent plus ou moins[2].

1. Il la ruinerait encore plus clairement si on y adoptait la lecture de M. Jurenka : σώ]ματα [πέντ'] αἴχ πελάσσας.

2. M. Faber (*Philologus*, 1891) admet que tous les athlètes engagés sont admis à une épreuve unique de chaque espèce; le vainqueur est celui qui a la meilleure moyenne. Ce système s'appuie principalement sur un passage de Longin, qu'il interprète mal (cf. Mie, *Jahrb. f. Philol.*, 1893, p. 800), et sur une épigramme de Lucilius, dont nous reparlerons. L'auteur a essayé de se mettre en règle avec Plutarque, le scoliaste d'Aristide et autres témoins anciens, en admettant que trois places de premier dans trois des cinq exercices assuraient la victoire d'ensemble et même une victoire particulièrement honorable. Mais, en face d'un athlète classé trois fois premier et les deux autres fois vers la fin de la liste, un second athlète classé deux fois premier et les trois autres fois deuxième, par exemple, n'aurait-il pas dû, d'après Faber lui-même, l'emporter au classement final? Les deux parties du système me paraissent être en contradiction. — Pour M. Henrich, étaient reçus à l'épreuve de la lutte les athlètes

Là devrait s'arrêter le commentaire du texte qui a fourni l'occasion de cette note. Mais la loi du pentathle a fait, ces temps derniers, l'objet de tant d'études — les quatre nommées plus haut et plusieurs autres à peine plus anciennes — que je crois pouvoir ajouter quelques observations à titre de critique d'ensemble des différents systèmes proposés.

A mon avis, ceux même de ces systèmes qui admettent le principe des éliminations ne tiennent pas un compte suffisant du texte de Plutarque précédemment cité. On ne peut guère croire que chez Plutarque les mots ὥσπερ οἱ πένταθλοι s'appliquent uniquement à la désignation par voie d'éliminations successives et ne portent point sur τοῖς τρισίν. Le vainqueur du pentathle doit avoir survécu à une triple élimination; il doit avoir subi avec avantage une épreuve à trois degrés; Plutarque me paraît le dire en termes nets, et peut-être est-ce la même condition qu'exprime le mot technique désignant la victoire au pentathle, le verbe ἀποτριάζειν [2]. Or, si dans l'ancien

qui s'étaient le plus distingués dans l'ensemble des quatre premiers exercices; de même pour M. Haggenmüller; le principe de la réduction du nombre des concurrents est respecté (d'ailleurs imparfaitement, cf. ci-après), mais non celui de la nécessité de trois victoires partielles. — Enfin, M. Mie (*Jahrb. f. Philol.*, 1893), lui aussi, admet une seule épreuve de chacun des cinq exercices, chaque épreuve donnant lieu à la proclamation d'un vainqueur et les places de premier ayant seules de l'importance pour l'obtention du prix définitif; un même athlète était-il trois fois victorieux au cours des trois ou quatre premiers exercices, le prix lui était attribué sans qu'on achevât le pentathle; les premiers exercices donnaient-ils deux vainqueurs doubles, ou bien un vainqueur double et deux vainqueurs simples, deux athlètes seulement dans un cas, trois dans l'autre, étaient admis à la cinquième épreuve, celle de la lutte; et, en fin de compte, le prix appartenait soit à un vainqueur triple, soit à un vainqueur double qui comptait parmi ses victoires la plus honorable de toutes, la victoire à la lutte; enfin, les premiers exercices fournissaient-ils quatre vainqueurs distincts, tous les athlètes alors concouraient à la lutte; et le vainqueur à cette cinquième épreuve, quel qu'il fût, était vainqueur d'ensemble. Comme on voit d'après ce résumé, ni l'élimination de certains concurrents ni la coexistence de trois victoires partielles avec la victoire d'ensemble n'ont, dans le système de M. Mie, la place nécessaire et constante que les textes anciens nous invitent à leur reconnaître.

1. Percy Gardner, *Journal of hell. Studies*, 1880, p. 217 suiv.; Holwerda, *Archaeol. Zeitung*, 1881, p. 205 suiv.; Marquardt, progr. Güstrow, 1886 (m'est connu seulement par les critiques que contiennent plusieurs des travaux postérieurs, notamment ceux de M. Fedde); Fedde, *der Fünfkampf der Hellenen*, progr. Breslau, 1888; *Ueber den Fünfkampf der Hellenen*, Leipzig, 1889. Voir aussi *Blätter f. d. baierische Gymnasialschulwesen*, 1894, p. 366 suiv. (Henrich).

2. Pollux, *Onom.*, III, 151 : ἐπὶ δὲ πεντάθλου τὸ νικῆσαι ἀποτριάξαι λέγουσιν. Sur la foi d'autres témoignages, qui me semblent de moindre importance (schol. Esch. *Choeph.* 339; Etym. M.; Hesych. *s. v.*), la plupart des modernes (Holwerda, Fedde, Faber, Henrich, Haggenmüller, Mie) n'attribuent pas à ἀποτριάζειν une autre valeur qu'au verbe simple τριάζειν; seul Pinder paraît s'être soucié de marquer une différence entre les deux mots, — avec raison, il me semble.

système de Pinder l'élimination était non pas triple mais quintuple, dans les systèmes nouveaux de M. Fedde, de M. Henrich et aussi, je crois, de M. Haggenmüller, elle n'est qu'à deux degrés et non à trois [1].

Cela suffit pour qu'aucun de ces systèmes ne me semble acceptable tel qu'il fut formulé par son auteur. Plusieurs contiennent néanmoins de bonnes choses. Ainsi M. Fedde me paraît avoir bien discerné quelle espèce de combinaison, antérieurement à l'épreuve de lutte qui compose à elle seule le dernier acte, assurait le recrutement, en vue de cette épreuve suprême, de concurrents déjà deux fois vainqueurs : cette combinaison, c'est la répartition des athlètes engagés en groupes d'égale importance, disons en groupes de *n* athlètes chacun, chaque groupe exécutant à part un certain nombre

1. Si l'on en croit Pinder, au premier des cinq exercices, — le saut, — tous les concurrents étaient admis; au second, — le javelot, — tous ceux qui avaient franchi en sautant un certain espace minimum, fixé d'avance par les juges du concours; au troisième, — la course, — les quatre meilleurs lanceurs de javelot; au quatrième, — le disque, — les trois meilleurs coureurs; au cinquième, — la lutte, — les deux qui avaient jeté leur disque le plus loin; le vainqueur à la lutte était vainqueur d'ensemble. D'après M. Fedde, les concurrents exécutaient les quatre premiers exercices par groupes de trois; étaient admis à la lutte ceux qui dans leur groupe avaient remporté deux victoires. Nous avons déjà résumé le système de M. Henrich. A vrai dire, Pinder essayait de se tirer d'affaire en alléguant que la nécessité de νικᾶν (c'est-à-dire, selon lui, de n'être point classé plus loin que le troisième) était restreinte aux trois derniers exercices. De son côté, M. Fedde rend compte de τοῖς τρισίν en faisant valoir que le vainqueur au pentathle dépasse : 1° la masse des concurrents, parce qu'il a triomphé dans quelqu'un des concours partiels; 2° les autres concurrents qui ont remporté quelque victoire partielle, parce que lui en a remporté plusieurs; 3° les autres concurrents qui ont triomphé plusieurs fois, parce qu'il a triomphé plus souvent. Enfin, M. Henrich place avant les deux sélections effectives que comporte son système une autre sélection d'un genre tout différent : l'athlète de pentathle, dit-il, s'élève par la diversité de ses aptitudes gymnastiques au-dessus des athlètes d'autre espèce, comme l'alpha par sa qualité de voyelle s'élève au-dessus des consonnes. L'expédient chaque fois est ingénieux; mais chaque fois il reste inefficace. Le sens que Pinder attribue à νικᾶν est à la fois trop large (cf. Thucyd. VI, 16, cité par M. Fedde) et trop étroit (une des victoires de l'alpha lui est commune avec six autres lettres). Les trois éliminations conçues à la manière de M. Fedde ne correspondent pas dans son système, comme nous sommes en droit de l'exiger, à trois phases du concours; elles ne se font pas dans la réalité; elles n'existent en quelque sorte que dans le domaine de la logique, ce qui nous paraît insuffisant. Enfin, peut-on admettre, avec M. Henrich, que les mots οἱ πένταθλοι désignent, quand il s'agit d'une des trois victoires, les athlètes de pentathle opposés aux autres athlètes, et, quand il s'agit des deux autres victoires, les vainqueurs au pentathle opposés à leurs rivaux vaincus? M. Haggenmüller, qui, comme nous l'avons dit, ne voit pas chez Plutarque la preuve d'éliminations successives, admet cependant une élimination à deux degrés : étaient seuls reçus à lutter, d'après lui, les athlètes qui, dans les exercices ἴδια τῷ πενταθλῳ (saut, disque, javelot), avaient satisfait à un certain minimum déterminé par les juges. La course fournissait-elle, de son côté, l'occasion d'une élimination particulière, qui fût placée la première? M. Henrich ne s'explique pas sur ce point.

d'exercices du pentathle ($n + 1$) supérieur d'une unité à celui des participants; dans un tel concours, en effet, où il y avait une victoire à remporter de plus qu'il n'y avait d'athlètes, un concurrent au moins devait nécessairement réunir deux victoires, sans que nécessairement aucun en réunît plus de deux. Mais où je ne suis plus M. Fedde, c'est lorsqu'il pense que le concours par groupes formait le début du pentathle; n'eussions-nous pas l'opinion arrêtée que le pentathle comprenait trois actes et non deux, cette hypothèse, pour différents motifs, nous semblerait condamnable. Car à moins d'être corrigée ou, pour mieux dire, compliquée par je ne sais quelle autre hypothèse de détail, elle suppose que le nombre total des athlètes inscrits était toujours un multiple de *n*, ce qui n'est point vraisemblable. D'autre part, elle laisse, à ce qu'il semble, trop de chances de succès aux athlètes les moins méritants : que le sort compose de ceux-ci tout un groupe, l'un d'entre eux (sinon deux) abordera l'épreuve décisive d'où de meilleurs que lui auront été exclus; et, s'il est seulement bon lutteur, il pourra remporter un prix immérité. Le souci de la plus grande justice, aussi bien que celui de la plus grande commodité, nous invite donc à placer avant le concours par groupes un acte préliminaire; et un texte d'auteur, mis en lumière par M. Faber, donne l'idée de ce qu'était cet acte; je veux parler de l'épigramme suivante, qui est de Lucilius (AP, XI, 84) :

Οὔτε τάχιον ἐμοῦ τις ἐν ἀντιπάλοισιν ἔπιπτεν,
οὔτε βράδιον ὅλως ἔδραμε τὸ στάδιον·
δίσκῳ μὲν γὰρ ὅλως οὐδ' ἤγγισα, τοὺς δὲ πόδας μου
ἐξᾶραι πηδῶν ἴσχυον οὐδέποτε·
κυλλὸς δ' ἠκόντιζεν ἀμείνονα· πέντε δ' ἀπ' ἄθλων
πρῶτος ἐκηρύχθην πεντετριαζόμενος.

Plusieurs raisons me détournent de croire que la nullité de l'athlète ridicule raillée par cette épigramme se soit manifestée dans le concours par groupes. Cette circonstance, d'abord, qu'à la suite du concours par groupes on devait proclamer uniquement les noms des athlètes classés premiers dans l'un des exercices, — les places de premier ayant seules de l'impor-

tance, — et non pas, comme il faudrait l'admettre si l'épigramme concernait ce concours, les noms des athlètes classés derniers. Ce fait, ensuite, qu'être dernier en tout dans un groupe de moins de cinq athlètes (le maximum de $n + 1$ est 5) n'est pas évidemment déshonorant, en tout cas l'est moins évidemment qu'être dernier en tout sur l'ensemble des concurrents. Ajoutons que le concours par groupes, selon toute apparence, ne comportait pas une épreuve de lutte. Un texte de Xénophon déjà cité (*Hellen.*, VII, 4, 29) oppose à la πάλη finale l'ensemble des quatre autres exercices (τὰ δρομικὰ τοῦ πενταθλου); on en a quelquefois induit que cette épreuve de lutte était la seule que comprît le pentathle; sans aller aussi loin [1], nous reconnaissons volontiers que la façon dont l'écrivain s'exprime se justifierait assez mal au cas où les athlètes auraient déjà lutté immédiatement avant la lutte finale. Par contre l'expression n'a rien d'inadmissible si la lutte n'était comprise précédemment que dans une première série d'épreuves déjà lointaine, ayant pour unique objet d'exclure de prime abord les non-valeurs, de ne laisser en ligne que les meilleurs athlètes jusqu'à concurrence d'un nombre multiple de *n*, bref de préparer le concours proprement dit. Tel je me figure le premier acte du pentathle, qui peut-être s'accomplissait sans pompe, en la présence des seuls juges des jeux. Il devait aboutir à un classement d'ensemble de tous les concurrents, comme celui à quoi M. Faber fait aboutir le concours tout entier. On comprend qu'en vue de ce classement d'ensemble on ait classé les athlètes du premier au dernier dans tous les exercices où il était facile de le faire : saut, course, disque, javelot. Pour la lutte, bien qu'il ne fût pas strictement impossible de procéder à un pareil classement [2], je doute fort qu'on

1. M. Faber a bien mis en lumière (*o. l.*, p. 495-496) que si, lors du concours dont parle Xénophon, la lutte n'eut pas lieu au même endroit que les autres exercices, c'est-à-dire dans le stade, cela tint à une circonstance exceptionnelle, l'irruption imprévue des Éléens. En temps ordinaire, les cinq exercices s'accomplissaient dans le même local. On ne doit donc pas craindre, en admettant plus d'un concours de lutte, d'imposer au public et aux athlètes des déplacements multipliés.

2. On l'aurait pu, en déterminant un premier dans chacun des groupes qu'avait éliminés successivement la recherche du vainqueur d'ensemble, et dans chaque fraction décroissante de ces groupes, tant qu'il y serait demeuré deux athlètes en présence; puis, en mettant bout à bout tous les classements partiels obtenus.

en ait pris la peine; après avoir vu les athlètes lutter par couples, des experts pouvaient probablement attribuer à chacun d'eux une note, et cela suffisait comme élément du classement d'ensemble.

Il ne nous reste plus, pour compléter l'esquisse d'un système, qu'à substituer à n un nombre déterminé. Au point où nous en sommes, la chose est bien facile. Le deuxième acte du concours, avons-nous dit, ne devait pas comprendre une épreuve de lutte. Mais il n'y a aucune raison de croire, tout au contraire, qu'un autre exercice du pentathle en ait été exclu. $N + 1$ est donc égal à 4; par conséquent, n est égal à 3; M. Fedde nous semble avoir raison en soutenant que les concurrents se répartissaient par triades; les preuves directes de cette répartition qu'il veut tirer soit de peintures de vases, soit d'un passage de Pausanias (VI, 19, 3), où il est question de *trois* disques, sont d'ailleurs, à notre avis, très faibles (cf. Haggenmüller, *o. l.*, p. 31 suiv.).

Concours d'ensemble des athlètes inscrits, classement général d'après les moyennes obtenues par chacun, groupement par voie du sort des concurrents reconnus les meilleurs en un certain nombre de triades qui accomplissent à part les quatre premiers exercices, admission à une πάλη finale des athlètes plus d'une fois victorieux dans leurs triades respectives, attribution du prix au vainqueur de cette πάλη finale, — voilà le résumé du système que nous préférons. En reprenant un à un les documents concernant le pentathle, réunis dans les études récentes, on constatera que tous s'accommodent de cette conception. Nous n'avons pas caché que l'hypothèse et le raisonnement a priori nous ont servi parfois plus que les textes. Nous ne dissimulerons pas davantage un point faible de la combinaison : si, dans le concours par triades, un même athlète, un seul, est quatre fois vainqueur, aucun autre ne l'étant plus de deux fois, que se passera-t-il?[1] L'admettra-t-on

1. Il n'y a pas de difficultés dans le cas où le concours par triades fournirait *un* triple vainqueur; car, après la πάλη finale, ou bien ce triple vainqueur aura acquis une quatrième victoire et obtiendra le prix; ou bien un autre que lui aura remporté également trois victoires, dont la victoire à la lutte, et lui sera justement préféré. Pas de difficultés non plus si les triades fournissent plusieurs vainqueurs quadruples, ou plusieurs vainqueurs triples, ou un vainqueur quadruple et un ou plusieurs triples.

à la lutte finale avec des concurrents qui n'ont que deux victoires, et risquera-t-on de préférer un triple vainqueur à un quadruple? La justice serait mal satisfaite de cette manière de faire. Interrompra-t-on le pentathle? L'hypothèse d'une telle interruption a été présentée, il y a longtemps et récemment encore[1], par plusieurs érudits, et on a prétendu l'appuyer d'un texte de Pindare (*Nem.*, VII, 70 suiv.); quelque tentant qu'il soit pour nous de l'accepter, après les critiques qui en ont été faites[2] et après examen du texte de Pindare[3] nous aurions peine à nous y décider.

PH.-E. LEGRAND.

Octobre 1900.

1. Cf. Mie, *o. l.*, p. 810 suiv.

2. Cf. Pinder, *o. l.*, p. 50, 71-72; A. Mommsen (*Bursians Jahresberichte*, LXIX, p. 118); Fedde, *o. l.*, p. 33.

3. Pindare se défend d'avoir commis une faute (ἀπομνύω μὴ κτλ.); comment donc l'incident de pentathle auquel il assimile la conduite qu'il renie serait-il particulièrement honorable? L'enchaînement des idées est, je crois, celui-ci : « Sogène, ne me reproche pas mes digressions; je n'ai pas fait comme l'athlète qui se place, pour lancer son javelot, hors des limites fixées aux concurrents, et de ce chef est exclu du concours (cf. Pinder, *o. l.*, p. 92-93); non; si tu as peiné pour gagner la victoire, voici que, grâce à moi, la douceur du moment présent dépasse pour toi la peine du passé; laisse-moi, — car, si parfois je cause plus qu'il ne faut, du moins je ne plains pas au vainqueur les éloges, — laisse-moi tresser des couronnes, etc. » (Voir, pour la suite, le commentaire de Christ.)

LE POÈTE LAEVIUS[1]

IV

LES FRAGMENTS DES GRANDES ODES

(Suite et fin.)

H. *Phoenix.*

Un texte intéressant sur le *Phoenix* de Laevius est fourni par Charisius [2] : « Et solent esse summi pterygiorum senum denum, sequentes quinum denum [3], quales sunt in pterygio phoenicis Laevii, novissimae odes *Erotopaegnion :*

» Venus, amoris altrix, genetrix cuppiditatis, mihi quae diem serenum hilarula praepandere cresti, opseculae tuae ac ministrae,

» Etsi ne utiquam quid foret expavida [4] gravis dura fera asperaque famultas, potui dominio [5] accipere superbo. »

Tout d'abord, ce texte de Charisius prouve que le *Phoenix* fait partie des *Erotopaegnia* dont il est la *novissima ode,* la dernière apparemment du livre VI, puisqu'il n'est nulle part question d'un VIIe livre. Ribbeck, qui suppose que les poèmes mythologiques dont il a déjà été question ne

1. Voir *Rev. Étud. anc.*, t. II, 1900, p. 204-224 et 304-328.
2. Charisius, 288 K.
3. L. Mueller (*De Re metrica*, p. 116) rectifie : « Systematis ionicorum a maiore *denorum* ac *nonorum* catalecticorum usus est Laevius in *Phoenice.* »
4. Mueller préférerait *experta;* Baehrens écrit *expavita.*
5. Mueller conjecture *dominio ego;* Baehrens, *domnio in.*

font pas partie des *Erotopaegnia*, admet que ce « recueil se terminait par une pièce à effet, plus brillante que les autres »[1], le *Phoenix*.

Il est curieux de rechercher ce que peut indiquer comme désignation de la forme du poème le mot πτερύγιον, qui signifie, au propre, « une petite aile ». Mueller donne une explication plausible : « Pterygiorum vocabulo, quamquam satis miro, tamen non aliud videtur posse significari nisi binis systematum ordinibus invicem se sustentantibus constitisse carmen Laevii, sicut simili ratione exercitus dicuntur alae[2]. » Ribbeck, au contraire, propose une théorie peu acceptable, et dont, en tous cas, les deux seuls vers que nous possédons sont impuissants à démontrer l'exactitude : ce serait une série de vers inégaux passant graduellement du vers à dix temps forts au vers à un temps, pour remonter ensuite au vers à dix temps et imiter ainsi la forme d'une aile[3].

Il ne semble pas qu'une conception métrique aussi bizarre et aussi compliquée que devait l'être la composition d'une pièce dont les vers, par leurs dimensions décroissantes, auraient reproduit la forme d'une aile d'oiseau, puisse être l'œuvre d'un prédécesseur de Catulle : c'est à la fin de la civilisation romaine que ces subtilités et ces tours de force devinrent à la mode; on sait, par exemple, que longtemps, au Moyen-Age, les moines lettrés dépensèrent leurs loisirs à composer des poésies en forme de croix[4].

Sans doute, à propos du *Pterygion Phoenicis* de Laevius, Ribbeck rappelle les jeux puérils des Rhodiens Simmias et Dosiadès, qui, sous le règne du premier Ptolémée, avaient imaginé de dessiner des figures par des séries de vers inégaux, un autel, une hache, une syrinx, un œuf, l'aile d'Éros[5].

1. Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, p. 376.
2. L. Mueller, *De Re metrica*, p. 116.
3. Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, p. 376.
4. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, § 26.
5. Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, p. 376. — Voir, sur Simmias, Couat, *La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*, Paris, 1882, p. 194. On trouvera dans la traduction de l'*Anthologie grecque* (Paris, Hachette, 1863, tome II, p. 422-423) la description, par Boissonade, des trois « poésies figurées », *les Ailes*, *l'Œuf* et *la Hache*, qui nous restent de Simmias de Rhodes.

Mais c'est la simple similitude de titre des deux poèmes — le *Pterygion* de Laevius et l'*Aile d'Éros* ou les *Ailes* de Simmias — qui amène l'historien de la poésie latine à supposer une identité de forme entre l'œuvre alexandrine et l'œuvre romaine. « Comme Simmias, dans son poème choriambique de l'Aile, avait donné la parole à Éros, ici le Phénix, « serviteur de Vénus », adresse une prière à sa patronne, au moment où perce le jour annoncé par l'étoile de Vénus [1]. »

Si L. Mueller entend la forme métrique du *Pterygion* d'une manière beaucoup plus simple que ne le fait Ribbeck, il faut reconnaître, d'autre part, que Ribbeck donne au fragment que nous avons de cette pièce un sens qui semble tout à fait naturel et que L. Mueller paraît être, dans son commentaire, victime d'une confusion bizarre : trompé apparemment par le féminin « opseculae tuae ac ministrae », il admet, en effet, dans son édition de Catulle, qui est de 1880 [2], comme il l'admettait dans son *De Re metrica* qui est de 1861 [3], que cette servante, cette prêtresse de Vénus, est Briséis, la captive d'Achille. Phoenix désignerait donc, dans le poème de Laevius, le vieux gouverneur d'Achille : mais on ne voit pas à quel titre ce vieillard donnerait son nom à un poème des *Erotopaegnia* où Briséis aurait à invoquer Vénus. En effet, la seule scène de l'*Iliade* où la captive et le précepteur d'Achille prennent part tous les deux, c'est la scène de lamentations après la mort de Patrocle, alors que Briséis pleure le héros qui a été compatissant pour elle dans son infortune [4] et que Phoenix tâche en vain d'apaiser la profonde affliction d'Achille et gémit avec lui [5]. Cet épisode émouvant ne serait guère à sa place dans les « Jeux d'amour » de Laevius.

Sophocle avait composé un *Phoinix,* tragédie dont les rares fragments qui nous restent ne permettent pas de reconstituer

1. Ribbeck, *Histoire de la poésie latine,* p. 376.
2. Mueller, *Catulli... carmina,* p. 78 : « Sunt verba, nisi fallor Briseidis *(sic).* »
3. *De Re metrica,* p. 75 : « ... Phoenicis quo non est dubium res Venerias et Briseidos *(sic)* fata enarrari. » Dans le même ouvrage (p. 116), L. Mueller se contredit en croyant qu'il s'agit de Chryséis : « Plerumque dubito an pro illo subabsurdo *expavida* scribendum sit quod ad Chryseidem *(sic)* referatur *experta.* »
4. *Iliade,* XIX, v. 282-300.
5. *Iliade,* XIX, v. 311-312, v. 338-339.

l'intrigue[1]. Le *Phoinix* d'Euripide mettait en scène la légende du fils d'Amyntor exilé par son père et recueilli chez Pélée[2]. On ne connaît que le titre du *Phoinix* d'Astydamas[3], et le peu que nous avons des deux *Phoinix* d'Ion[4] semble prouver que Briséis ne jouait aucun rôle dans ces pièces. A Rome, le *Phoenix* d'Ennius était, sans doute, une imitation de la tragédie d'Euripide[5].

On peut donc admettre que Laevius ne s'inspirait d'aucune tragédie grecque ou romaine à laquelle Phoinix, le gouverneur d'Achille, eût donné son nom, et dans laquelle Briséis eût joué un rôle. Il est bien plus naturel de supposer que la pièce des *Erotopaegnia* intitulée le *Phénix* doit son nom à l'oiseau merveilleux qui en était le héros.

En Grèce, Hérodote avait, depuis longtemps déjà, raconté la légende du phénix, oiseau sacré, ὄρνις ἱρὸς, τῷ οὔνομα φοῖνιξ[6]. Et c'est précisément un contemporain de Laevius qui, le premier, au dire de Pline l'Ancien, vulgarisa cette légende à Rome. Voici, en effet, comment s'exprime l'auteur de l'*Histoire naturelle :* « Le premier des Romains qui ait parlé du phénix, et le plus exact, est Manilius, ce sénateur si célèbre par les très grandes connaissances qu'il avait acquises sans maître. Manilius dit qu'il n'a jamais existé personne qui ait vu le phénix prendre de la nourriture; qu'en Arabie cet oiseau est consacré au Soleil; que sa vie est de cinq cent quarante années; que, devenu vieux, il se construit un nid avec des branches de cannelle et d'arbre à encens; qu'il le remplit de parfums et qu'il s'y place pour mourir; que de ses os, ensuite, et de sa moelle naît une sorte de vermisseau qui devient un jeune oiseau; que ce second phénix commence par rendre les honneurs funèbres au premier; qu'il emporte le nid tout

1. Nauck, *Tragic. Graec. Fragmenta*, p. 286. — Cf., dans le Sophocle-Didot, p. 267-268, les diverses hypothèses faites sur le sujet de « Phoenix sive Dolopes ». Aucune de ces hypothèses ne permet d'admettre que Briséis ait pu avoir un rôle dans la tragédie.

2. Nauck, *ouvr. cité*, p. 621-626. — Cf. l'Euripide-Didot, p. 815-818.

3. Nauck, *ouvr. cité*, p. 777.

4. Nauck, *ouvr. cité*, p. 739-741.

5. Ribbeck, *Die Römische Tragödie*, p. 191-196; *Tragicorum Romanorum Fragmenta*, tertiis curis, p. 59-61.

6. Hérodote, II, LXXIII.

entier près de la Panchaïe, dans la ville du Soleil, et que, là, il le dépose sur un autel. Le même Manilius rapporte que la révolution de la grande année s'accomplit avec la vie de cet oiseau; qu'alors une nouvelle période avec les mêmes caractères s'ouvre pour les saisons et les astres et qu'elle commence vers midi, le jour où le Soleil entre dans le signe du Bélier. Cette période, dit-il, était à sa deux cent quinzième année, alors qu'il écrivait lui-même cette histoire sous le consulat de P. Licinius et de Cn. Cornelius[1]. »

Auteur d'un recueil de miracles et de récits de voyages à tendances évhéméristiques, mis souvent à profit par Varron[2], et problablement aussi d'épigrammes et de poésies diverses[3], le sénateur Manilius appartenait peut-être au cercle littéraire de Laevius; il était, tout au moins, le contemporain de l'auteur des *Erotopaegnia*, né, comme on l'a déjà vu, vers 625-129: or, Manilius écrivait ses histoires merveilleuses sous le consulat de Cn. Cornelius Lentulus et de P. Licinius Crassus, c'est-à-dire en 657-97, alors que Laevius avait environ trente ans. Le poète trouvait dans la narration de l'historien un thème de développement bien digne d'être mis en valeur par un disciple de cet art alexandrin, aussi épris des métamorphoses bizarres que des descriptions des cérémonies magiques. On verra que, dans un autre poème, Laevius s'est appliqué à décrire une scène de magie: il a bien pu mettre en vers, d'après Manilius, le tableau de la mort et de la résurrection du phénix.

Mais comment peut-il, contrairement aux traditions admises, faire du phénix un oiseau consacré à Vénus?

En effet, Ribbeck admet avec vraisemblance que, dans ce fragment de Laevius, le phénix, serviteur de Vénus, adresse une prière à sa patronne. Or, le phénix est consacré au Soleil et non pas à Vénus: Pline[4] le dit et Tacite[5] le répète; d'autre

1. Pline, *N. H.*, X, IV.
2. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, § 158.
3. Baehrens, *Fragmenta Poetarum Romanorum*, p. 283-284.
4. Pline, *N. H.*, X, IV : « ... *sacrum in Arabia Soli.* »
5. Tacite, *Annal.*, VI, XXVIII : « *Sacrum soli id animal.* » — Dans tout ce chapitre des *Annales*, il est question de la légende du phénix.

part, Ovide et Tacite racontent l'un et l'autre que le jeune oiseau, né d'une manière merveilleuse, porte en Égypte, à Héliopolis, pour le consumer sur l'autel du Soleil, le nid qui a été à la fois son berceau et le sépulcre de son père[1]. Claudien, qui a écrit sur la même légende un long poème de cent dix hexamètres, — simple amplification de la prose de Manilius et de Tacite et des vers d'Ovide, — appelle en termes précis le phénix *oiseau du Soleil*, « Titanius ales[2], » et le montre, au moment où il va mourir, saluant d'un chant plaintif le dieu protecteur[3], qui s'empresse, à son tour, de consoler par de douces paroles son pieux nourrisson[4], qu'il va assister dans son œuvre de mort et de résurrection.

D'autre part, le mot *phoenix* est toujours du genre masculin et l'oiseau du Soleil n'a pas plus de titre à se qualifier des épithètes féminines *opsecula* et *ministra* qu'à invoquer Vénus comme sa divinité protectrice.

Cependant, un autre fragment de Laevius, qui me paraît être la conclusion de cette invocation du phénix à Vénus, peut nous aider, dans une certaine mesure, à résoudre cette double objection.

On lit, en effet, dans les *Saturnales* de Macrobe : « Laevinus[5] etiam sic ait : *Venerem igitur almum adorans, sive femina sive mas est, ita uti almo noctiluca est*[6]. »

Ce fragment a été ainsi restitué par les derniers éditeurs :

Mueller :

Venerem igitur almum adorans,
Seu femina isve mas est,
Ita ut alba Nectilucast.

Baehrens :

Venerem igitur almum adorans,
Si femina, si mas est,
Ita uti alma Noctiluca est.

1. Tacite, *Annal.*, VI, XXVIII : « ... *in civitatem cui Heliopolis nomen... in qua Solis aram...* » — Ovide, *Met.*, XV, v. 406 : ...*patriumque sepulcrum Perque leves auras Hyperionis urbe potitus Ante fores sacras Hyperionis aede reponit.*

2. *Claudii Claudiani carmina*, ed. Jeep, vol. II, Leipzig, 1879, p. 147, v. 7.

3. Claudien, v. 45... *Solem blando clangore salutat.*

4. Claudien, v. 49 : ... *dictisque pium solatur alumnum.*

5. Haupt, le premier (*Op.*, I, 116), a écrit *Laevius.*

6. Macrobe, *Saturn.* III, VIII, 3.

L. Havet[1], à la suite de corrections ingénieuses, fait de ce passage deux sénaires :

> Venerem igitur almum adorans, sive femina est,
> Ut alma Noctiluca est — ⏑ — ⏑ —.

Si l'on admet l'hypothèse que ce fragment appartient au *Phoenix,* ces restitutions métriques sont inutiles : il s'agirait seulement de tirer du fragment fourni par Macrobe des ioniques majeurs sur le modèle de ceux que Charisius a recueillis « in pterygio Phoenicis ».

Quant au sens général, le contexte de Macrobe prouve qu'il est question de Vénus considérée à la fois comme dieu mâle et comme déesse femelle et assimilée à la divinité de la nuit, *Noctiluca.*

On sait que le mot *Noctiluca* est un synonyme ou une épithète de *Luna*[2]. Adorée souvent comme déesse de la lumière[3], — et c'est le cas dans le poème de Laevius, puisque Ribbeck fait observer que le phénix adresse une prière à sa patronne au moment où perce le jour annoncé par l'étoile de Vénus[4], — Aphrodite peut parfaitement être assimilée à une divinité qui brille la nuit, puisque, « visible avant le lever du Soleil et après son coucher, la planète de Vénus se décompose en deux êtres divins, *Phosphoros,* l'étoile du matin, et *Hespéros,* l'étoile du soir[5] ».

Macrobe s'occupe de Vénus considérée à la fois comme dieu et comme déesse, et il cite un auteur grec, Philocharos, d'après lequel la Lune était aussi réputée à la fois mâle et femelle, « eadem et mas existimatur et femina ». Il est, en effet, question d'un dieu mâle de la lumière lunaire, *Lunus*[6]. Sans doute, dans la suite du fragment donné par les *Saturnales,* Laevius faisait remarquer que, comme *Noctiluca,* qui

1. *Revue de Philologie,* 1891, p. 9.
2. Varron, L. L., V, 1, 68 : « *Luna, quod sola lucet noctu; itaque ea dicta Noctiluca in Palatio.* » — Horace, *Od.*, IV, VI, v. 38 : « *Rite crescentem face Noctilucam.* »
3. Decharme, *Myth. Grèce,* 2e édit., 1886, p. 196. — Cf. Cicéron, *De Nat. Deor.*, III, XXIII, 59 : « *Venus prima Caelo et Die nata... altera spuma procreata.* »
4. Cf. Frgt. 1 : *Venus... mihi quae diem serenum praepandere cresti.*
5. Decharme, *ouvr. cité,* p. 247.
6. Spartien, *Caracalla,* VI, 7.

lui est assimilée, Vénus est, à la fois, une divinité mâle et femelle.

Un poème en vers élégiaques, *De Ave Phoenice,* composé dans les derniers siècles de la littérature latine, généralement attribué à Lactance[1], et dont l'auteur, en tous cas, semble un lointain imitateur de Laevius, nous permet de comprendre à quel titre le phénix a le droit d'invoquer le patronage d'une divinité à la fois mâle et femelle.

On lit, en effet, à la fin de ce poème (v. 163-166) :

Femina, seu masculus est, seu neutrum : felix[2],
Felix quae Veneris fœdera nulla colit.
Mors illi Venus est; sola est in morte voluptas :
Ut possit nasci, appetit ante mori.

L'auteur des *Erotopaegnia* faisait-il du phénix un être féminin, parce que, « femina, seu masculus, seu neutrum », il remplit plutôt les fonctions de la mère, au moment où il va se livrer aux pratiques étranges de cet enfantement merveilleux? Peut-il se dire « opsecula ac ministra Veneris », parce que « mors illi Venus est » ? Enfin, cette volupté unique et suprême que le phénix n'éprouve qu'au moment où il va mourir fournissait-elle au poète le thème d'un macabre « Jeu d'Amour » ?

L'imagination bizarre, les recherches alambiquées de Laevius nous donnent le droit de ne nous étonner de rien en fait d'étrangetés soupçonnées dans son œuvre. Le sujet du « Pterygion Phoenicis » pouvait bien être aussi déconcertant que la forme métrique employée pour le traiter.

I. *Andromacha* ou *Hectorandromacha* (?)

On lit dans Priscien (lib. X, Keil, I, p. 536) : « *Flecto* vero *flexi* facit et *plecto, plexi* antique. Livius in V [VI *Caroliruhensis*] *Erotopaegnion* : *Te* [de] Andromacha per ludum [per

1. Cf. à la fin du volume II du Claudien de L. Jeep, p. 211-218, Lactantii *De Ave Phoenice* recensuit Alexander Riese.

2. On a diversement essayé de corriger ce vers corrompu. — Riese : *Femina seu, seu masculus est, seu denique neutrum.* — Baehrens : *Femina seu mas est, seu neutrum : belua felix.* — Birt : *Masculus incertum, seu femina, sive neutrum.*

dudum] manu lascivola ac tenellula capiti meo trepidans, libens insolito plexi munere. »

La mention qui est faite des *Erotopaegnia* dans ce passage de Priscien suffit à prouver qu'il faut lire *Laevius* et non *Livius*. Il est permis de supposer que le poème auquel ce fragment appartient était intitulé *Andromacha* ou — à la manière de la *Protesilaodamia* — *Hectorandromacha,* et qu'il formait la partie la plus importante du livre V des *Erotopaegnia*.

Remis en vers de différentes manières par les anciens éditeurs, ce fragment de Laevius est ainsi reconstitué par Weichert[1], qui croit y reconnaître des paroles adressées par Andromaque à Hector, soit au temps où il n'était que son fiancé, soit alors qu'il était déjà son époux : « *Erotopaegnion* de Andromacha :

.... per dudum manu
Lascivula ac tenellula
Capiti meo, trepidans, libens,
Insolita plexi munera. »

Les restitutions suivantes sont proposées par les derniers éditeurs :

L. Mueller :

Andromacha per ludum manu
Lascivola ac tenellula
Capiti meo trepidans, libens
Insolita plexit munera.

Baehrens :

Tu, Andromacha, per ludum manu
Lascivola ac tenellula
Capiti meo, trepidans libens,
Insolita plexti munera.

L. Havet n'admet pas les conjectures de Baehrens, *Tu, Andromacha* et *plexti :* « Hector s'adresse à la couronne que lui a tressée Andromaque. Même un Hector peut dire des gentillesses à ce joujou d'amour; on arrive à comprendre qu'un pareil personnage figure dans les *Erotopaegnia*. Mais ne mettons pas en scène ici Andromaque elle-même; le ton érotique choquerait quiconque se souvient d'Homère[2]. »

1. Weichert, *ouvr. cité*, p. 45.
2. *Revue de Philologie*, 1891, p. 8-9.

C'est justement à cause de ce ton érotique qui devait choquer les lettrés respectueux de l'*Iliade*, que je suppose que Baehrens a restitué ce passage tel que Laevius l'avait écrit. L'auteur des *Erotopaegnia* défigure à plaisir les austères légendes : Ribbeck l'a remarqué avec raison à propos de la *Protesilaodamia :* « La tendresse des nouveaux époux, Protésilas et Laodamie, est décrite avec sensualité... Il n'est pas étonnant que des esprits sérieux aient condamné cette profanation des nobles légendes héroïques; c'est à ces critiques au sourcil froncé *(subducti supercili carptores)* que Laevius s'adressait dans son *Alceste*[1]. »

J'imagine que, dans ce poème du Ve livre des *Erotopaegnia*, par une sorte de transposition qui tournait à la parodie, Laevius s'amusait à faire jouer au magnanime Hector et à la chaste Andromaque les rôles que tiennent dans l'*Iliade* le lâche Pâris et la voluptueuse Hélène. A la suite des gentillesses érotiques adressées par Hector à Andromaque, la scène entre les deux époux avait peut-être le même dénouement que l'épisode fameux du IIIe chant de l'*Iliade* dont Pâris et Hélène sont les acteurs :

Ἦ ῥα, καὶ ἦρχε λέχοςδε κιών· ἅμα δ' εἵπετ' ἄκοιτις·
Τὼ μὲν ἄρ' ἐν τρητοῖσι κατεύνασθεν λεχέεσσιν[2].

C'était, évidemment, de la part de Laevius, « une profanation des nobles légendes héroïques »; mais le poète latin pouvait se réclamer de l'exemple des Alexandrins. Un des auteurs les plus érudits du Musée, Apollonios, dans une docte épopée, *les Argonautiques,* avait placé une véritable scène de comédie, un *mime,* à la manière de ceux d'Hérondas, dont les interlocutrices étaient la majestueuse reine des dieux, Héra, la vierge austère Athéné et la déesse déclassée, Cypris[3]. Au demeurant, le poète des *Erotopaegnia* se souciait peu de blesser les lettrés qui se souvenaient d'Homère, et il savait, semble-t-il, soutenir les polémiques nécessaires avec les *vituperones*.

1. Ribbeck, *Histoire de la poésie latine,* p. 377.
2. *Iliade,* III, v. 447-448.
3. Voir ma thèse, *Apollonios de Rhodes et Virgile,* Paris, Hachette, 1894, p. 383-386 430-431; 611-624.

J. *Pharmaceutria* (?)

Au nombre des textes classiques sur les pratiques et les cérémonies de la magie, textes qu'il emprunte à Homère, à Orphée, à Théocrite, à Virgile, l'auteur du *Liber de Magia*, Apulée, cite le passage suivant de Laevius (Laelius d'après les manuscrits) : « Philtra omnia undique eruunt, antiphates illud quaeritur, trochisci, liunges, taeniae, radiculae, herbae, sarculis, aurae, inlices bicodulae, hinnientium dulcedines. »

Ce texte barbare a été diversement corrigé. Saumaise[1] — dont les conjectures ont constitué la vulgate — écrit :

Antipathes illud quaerito :
Philtra omnia undique irruunt,
Trochi, pili, ungues, taeniae,
Radiculae, herbae, surculi,
Sauri, illices bicodulae,
Hinnientium dulcedines.

Hildebrand[2] :

Philtra omnia undique eruunt,
Antipathes illud quaeritur.
Trochiscili, ungues, taeniae,
Radiculae, herbae, surculi,
Saurae, inlicis bicodulae,
Hinnientium dulcedines.

Mueller :

Antipathes illud quaeritor.
Philtra omnia undique irruunt :
Trochisci, iunges, taeniae,
Radiculae, herbae, surculi,
Sauri, inlices bicodulae,
Hinientium dulcedines.

Baehrens :

Antipathes illud quaeritur,
Philtra omnia undique adruont :
Trochi, scyphi, ungues, taeniae,
Radiculae, herbae, surculi,
Saurae, inlices bicodulae,
Hinnientium dulcedines.

1. Salmasius, ad Solinum, p. 661.
2. G.-F. Hildebrand, *L. Apuleii Madaurensis opera omnia*, editio minor, Lipsiae, 1843, *De Magia liber*, cap. xxx, p. 304.

Quelles que soient les leçons adoptées et les conjectures tentées par les éditeurs, le sens général est bien clair. « Laevius montre des gens qui rassemblent des engins magiques... Le second vers désigne une pierre magique, le troisième des engins fabriqués, le quatrième des végétaux. Ensuite, viennent des engins empruntés au règne animal, c'est-à-dire des lézards et les excroissances du front des poulains[1]. » Saumaise[2] avait déjà fait remarquer que Laevius énumère d'abord τὰ ἄψυχα, puis τὰ φυτὰ et enfin τὰ ζῶα.

Ce sont apparemment des magiciennes — φαρμακεύτριαι — qui rassemblent tous ces éléments empruntés aux divers règnes de la nature et nécessaires à l'accomplissement d'un sacrifice qui se prépare. On sait quelle importance avait la description des pratiques de la magie dans la littérature alexandrine et comment les poètes romains ont insisté, d'après leurs modèles grecs, sur tous les détails de ces sacrifices magiques et de ces cérémonies de sorcellerie qui sollicitaient si vivement la curiosité latine[3].

Avant Virgile et à l'imitation de Théocrite et d'Apollonios, Laevius s'essayait probablement à décrire les opérations d'un sacrifice grâce auquel une amoureuse initiée à la magie tentait de ramener vers elle un amant infidèle, un Delphis comme la magicienne de Théocrite, un Daphnis comme la magicienne de Virgile. Une pièce inspirée par ce thème avait sa place naturelle dans les *Erotopaegnia,* et l'on peut supposer qu'elle portait le titre de l'*Idylle II* de Théocrite, Φαρμακεύτρια ou Φαρμακεύτριαι, qui, latinisé, est devenu celui de l'*Églogue* VIII de Virgile, *Pharmaceutria.*

Le premier vers doit être conservé tel qu'il est donné par les manuscrits :

Philtra omnia undique eruunt.

De toutes parts les magiciennes vont chercher, « déterrer » — c'est le sens propre du mot *eruunt* — les charmes magiques

1. Havet, *Revue de Philologie,* 1891, p. 6.
2. Salmasius, ad Solinum, p. 661.
3. Voir ma thèse, *Apollonios de Rhodes et Virgile,* l. I, ch. IV, « La Magie, » p. 113-160.

capables d'inspirer l'amour à un indifférent ou de faire revivre la passion d'un infidèle. Puis vient l'énumération de ces *philtra*. D'abord, une pierre magique :

Antipathes illud quaeritur.

Le λίθος ἀντιπαθής ou τὸ ἀντιπαθές désigne une pierre, en particulier une sorte de corail[1], qui sert, soit, dans la médecine, de remède contre une vive souffrance, soit, dans la magie, pour les enchantements. D'après Pline l'Ancien[2], l'*antipathes nigra* a la réputation de guérir ceux qui en portent sur eux des douleurs nerveuses, et les magiciennes prétendent que cette pierre est secourable contre les fascinations.

Le troisième vers désigne, comme L. Havet le fait remarquer, les engins fabriqués. L'un des mots se comprend sans peine, *taeniae*, « les bandelettes magiques » : Virgile et Ovide les nomment *licia :*

Terna tibi haec primum triplici diversa colore
Licia circumdo, terque haec altaria circum
Effigiem duco[3].
Scit bene quid gramen, quid torto concita rhombo
Licia, quid valeat virus amantis equae[4].
Tunc cantata ligat cum fusco licia rhombo[5].

Les deux premiers mots « trochisci, liunges », sont plus embarrassants. *Liunges* ne semble pas un mot latin et le souvenir de la IIe *Idylle* de Théocrite, où revient souvent le nom d'un petit oiseau dont on se servait dans les enchantements, ἴυγξ, *la bergeronnette*, conduirait à une correction très simple et, en apparence, très satisfaisante : « *Trochili* (τροχίλος signifie *roitelet*), *iynges*, *taeniae*. » Mais nous n'avons aucun autre exemple de l'emploi du mot *iynx* en latin : et, de plus, il semble difficile que deux oiseaux, la bergeronnette et le roitelet, prennent place au nombre des engins fabriqués.

La mention du *rhombus* dans les vers d'Ovide qui ont déjà été cités indique qu'il faut conserver *trochisci* ou corriger ce

1. Dioscoride, V, 139.
2. Pline, *N. H.*, XXXVII, x, 54.
3. Virgile, *Ecl.*, VIII, v. 73-75.
4. Ovide, *Amor.*, I, VIII, v. 7-8.
5. Ovide, *Fast.*, II, v. 575.

mot en *trochi :* le τροχός ou τροχίσκος est la petite roue des enchantements que l'on entoure de bandelettes, la roue qu'Ovide et Properce[1], après Théocrite[2], nomment *rhombus.*

Au lieu de *liunges* ou *iynges,* on a conjecturé *ungues :* la magie use, en effet, de rognures d'ongles[3]; mais les ongles ne sont pas des engins fabriqués. D'autre part, la magicienne de la VIIIe *Églogue* parle de l'image, *effigies*[4], de Daphnis, qu'elle promène autour de l'autel; et, dans son sacrifice magique, Didon place sur le lit l'*effigies* d'Énée[5]. Les images en cire, en argile ou en laine[6] de la personne aimée qui est l'objet de la conjuration sont au nombre des engins fabriqués indispensables à une cérémonie magique.

Je suppose donc que le mot nécessaire qui se cache sous le barbarisme *liunges* entre les mots *trochisci* et *taeniae* est le pluriel *effigies,*

Trochisci, effigies, taeniae,

ce qui forme un iambique dimètre acatalectique ou quaternaire iambique, avec un dactyle au second pied.

Dans le quatrième vers, il est question des végétaux : les racines, *radiculae,* qu'arrachent les Ῥιζοτόμοι de Sophocle[7] et la Médée d'Apollonios[8]; les herbes magiques, *herbae,* que la sorcière d'Ovide[9] et la « Massylae gentis sacerdos », appelée par Didon[10], savent cueillir et employer; les rejetons, les jeunes pousses de l'année, *surculi,* qui sécrètent, sans doute, un suc vénéneux, comme les *verbenae pingues*[11], recherchées par la magicienne de la VIIIe *Églogue :*

Radiculae, herbae, surculi.

1. Properce, IV, v, v. 26 : Staminea rhombi ducitur ille rota.
2. Théocrite, *Idylle* II, v. 30 : ὅδε ῥόμβος ὁ χάλκιος.
3. Cf. Weichert, *ouvr. cité,* p. 52.
4. Virgile, *Ecl.* VIII, v. 75 : Effigiem duco.
5. Virgile, *Én.*, IV, v. 508 : Effigiemque toro locat.
6. Virgile, *Ecl.*, VIII, v. 80 : Limus ut hic durescit et haec ut cera liquescit. — Horace, *Sat.*, I, VIII, v. 30 : Lanea et effigies erat, altera cerea.
7. Nauck, *Tragic. Graec. Fragm.*, p. 248-250.
8. Apollonios, *Argon.*, III, v. 863 et suiv.
9. Ovide, *Amor.*, I, VIII, v. 7 : Scit bene quid gramen... valeat.
10. Virgile, *Én.*, IV, v. 513 :

Falcibus et messae ad lunam quaeruntur ahenis
Pubentes herbae nigri cum lacte veneni.

11. Virgile, *Ecl.*, VIII, v. 65 : Verbenasque adole pingues.

Les deux derniers vers ont trait aux engins empruntés au règne animal. Il s'agit, d'abord, du lézard à deux queues, qui sert d'appeau pour attirer l'infidèle : « *Bicodulae* est une épithète de *saurae,* dont on le sépare ordinairement par la ponctuation. Une *saura bicodula* est un lézard qui a eu la queue cassée et à qui il pousse, en échange, deux petites queues. Lacépède, description du *Lézard gris :* « Lorsqu'elle » [la queue] a été brisée par quelque accident, elle repousse » quelquefois; et, *suivant qu'elle a été divisée en plus ou moins* » *de parties, elle est remplacée par deux* et même quelquefois » par trois *queues plus ou moins parfaites* dont une seule ren- » ferme des vertèbres; les autres ne contiennent qu'un tendon. » Quant à l'emploi du lézard en magie amoureuse, cf. Théocrite, II, 58 : Σαύραν τοι τρίψασα ποτὸν κακὸν αὔριον οἰσῶ[1]. »

Pour le dernier vers,

Hinnientium dulcedines,

— le charme attirant qui provient des animaux hennissants — il y est évidemment question, soit du « virus amantis equae », dont parle la magicienne d'Ovide[2], soit de l'excroissance de chair qui apparaît sur le front des poulains nouveau-nés et qui sert aux pratiques de la prêtresse massylienne employée par Didon[3]. L'excroissance de chair du front des poulains et le *virus amantis equae* portent le même nom, *hippomanes,* et servent aux mêmes usages magiques.

Ce fragment très intéressant de Laevius permet de supposer dans les *Erotopaegnia* l'existence d'un poème de magie amoureuse, inspiré des descriptions alexandrines de Théocrite et d'Apollonios, et qui a pu servir de modèle à Virgile, à Ovide et aux élégiaques du siècle d'Auguste qui ont si souvent développé des thèmes de ce genre.

1. Havet, *Revue de Philologie,* 1891, p. 6.
2. Ovide, *Amor.*, I, VIII, v. 8. — Cf. *Georg.*, III, v. 281 : ...lentum destillat ab inguine virus, Hippomanes.
3. Virgile, *Én.*, IV, v. 515 :

Quaeritur et nascentis equi de fronte revulsus
Et matri praereptus amor.

V

LES FRAGMENTS DES ODES AUXQUELLES ON NE PEUT PAS ATTRIBUER DE TITRES

A. *Fragments dont la place est certaine.*

Livre II

Nonius, s. v. *hostire :* « Pacuvius *Erotopaegnion* lib. II : Hunc quod meum admissum nocens hostit voluntatem tuam. »

La mention des *Erotopaegnia* a fait depuis longtemps restituer à Laevius ces iambiques dimètres attribués par les manuscrits à Pacuvius.

Mueller :

> Nunc quod meum admissum nocens
> Hostit voluntatem tuam.

Baehrens :

> Num quod meum admissum nocens
> Hostit voluntatem tuam?

La conjecture *nunc*, déjà ancienne, semble préférable à la conjecture *num*, qui est due à Baehrens. Il est impossible de deviner à quoi ce fragment se rapporte : peut-être y est-il question d'une querelle d'amoureux. La faute si coupable *admissum nocens* d'un infidèle — ou d'une infidèle — est une blessure pour l'affection de l'amant trompé — ou de l'amante trompée. Un tel sujet de développement conviendrait bien aux *Erotopaegnia*.

Livre III

Priscien, lib. IX (Keil, I, p. 484) : « A *decresco* quoque *decretum* Laevius [*ou* Livius] protulit in III *Erotopaegnion :* Nocte dieque decretum et auctum. »

Mueller et Baehrens reproduisent sans modification ce fragment dont le mètre est incertain et dont il est difficile de fixer

le sens. Peut-être est-il question du tissu de Pénélope qui augmentait le jour *(die auctum)* et qui diminuait pendant la nuit *(nocte decretum)*[1]. Dans l'*Héroïde*[2] qu'elle adresse à Ulysse, la Pénélope d'Ovide fait allusion à cette toile :

> Nec mihi quaerenti spatiosam fallere noctem
> Lassasset viduas pendula tela manus.

On a vu que l'héroïne de la *Protesilaodamia* exhalait ses plaintes, peut-être dans une lettre à la manière des *Héroïdes* d'Ovide, plus probablement dans un monologue, comme l'Ariane de Catulle. Il est permis de supposer que les *Erotopaegnia* contenaient un poème où Pénélope racontait de vive voix ou par lettre l'histoire de sa fameuse toile.

Livre IV

Priscien, lib. XI (Keil, I, p. 560) : « Et *memini, meminens.* Laevius [Leuius *ou* Liuius, *codices*] *Erotopaegnion* in IV : Meminens Varro corde volutat. »

Cet anapestique dimètre est donné sans modification par Mueller et par Baehrens. Le premier mentionne, en la blâmant, la conjecture *varo* (*varo* signifie un homme grossier, un imbécile), et le second propose, sans l'adopter, la conjecture *vario*. Il semble peu nécessaire de changer le texte donné par Priscien; mais rien ne permet de supposer que le Varro dont parle Laevius soit le savant polygraphe M. Terentius Varro ou le poète P. Terentius Varro Atacinus.

B. *Fragments dont la place est incertaine.*

I. — Priscien, lib. VI (Keil, I, p. 258) : « Laevius in *Polymetris :* Omnes sunt denis syllabis versi. »

Il a déjà été dit[3] que ce vers doit appartenir au *Prooemium* particulier d'une pièce composée de vers de dix syllabes.

1. *Odyssée*, II, v. 104 :
> Ἔνθα καὶ ἠματίη μὲν ὑφαίνεσκεν μέγαν ἱστὸν,
> Νύκτας δ' ἀλλύεσκεν...

2. Ovide, *Epist.*, I, v. 9-10.
3. Voir *Rev. Étud. anc.*, t. II, 1900, p. 221.

II. — Aulu-Gelle, *N. A.*, II, XXIV, 8 : « Huius legis Laevius poeta meminit in *Erotopaegniis*. Verba Laevii haec sunt, quibus significat haedum qui ad epulas fuerat adlatus dimissum, cenamque ita ut lex Licinia sanxisset pomis oleribusque instructam :

Lex Licinia (inquit) introducitur,
Lux liquida haedo redditur. »

Il a déjà été parlé de la *lex Licinia* et de la date où elle fut portée[1].

Pour ce qui est de la métrique de ces deux vers, M. L. Havet a fait remarquer avec raison que le second est faux, si l'on scande *lĭquida*, quantité du mot, quand il renferme une idée de clarté : *lĭquidus* signifie *clair*, et *lūquidus, liquide*. Il faut donc admettre que Laevius prononçait *lĭcŭĭdă*. « Il y gagnait une symétrie parfaite entre ses deux dimètres ; *lux* répondait à *lex, haedo redditur* à *introducitur* et *lĭcŭĭdă* élidé à *Lĭcĭnĭă* élidé[2]. » Le savant métricien a renoncé à son hypothèse de 1891 : sans admettre, comme L. Mueller, la quantité *lūquidus*[3], M. L. Havet fait remarquer que Laevius, comme Lucrèce, suit une règle ignorée de Virgile et de son école. Il traite le groupe *qu*, comme les groupes *tr, pl*, ce qui semble très rationnel. « L'un et l'autre, sans doute, ont accepté l'influence d'un même grammairien intelligent. Le *liquida* de Laevius n'est ni le prétendu *lūquida* ni le *liqŭida* tétrasyllabique que jadis j'ai supposé à tort : c'est *lĭquida* avec *i* bref et consonnes disjointes formant un dactyle comparable à *ăb iete* et *nĕc uada*[4]. »

Cette audace métrique convient bien à l'auteur érudit des *Polymetri*, qui savait user à propos de toutes les formes et de toutes les ressources du vers latin. J'écrirai donc :

Lex Licinia introducitur
Lux liqvida haedo redditur.

III. — Nonius, s. v. *latibutet* : « Naevius *Erotopaegnion :* Nocte ut opertus amictu latibuletur. »

1. Voir *Rev. Étud. anc.*, t. II, 1900, p. 213 et 214.
2. Havet, *Revue de Philologie*, 1891, p. 8.
3. Mueller, *Catulli... carmina*, p. 78 ; *De Re metrica*, p. 314.
4. *Revue de Philologie*, 1896, p. 78.

On a dès longtemps, à cause du mot *Erotopaegnion,* corrigé *Naevius* en *Laevius* et *latibuletur* en *latibulet,* d'après la suite des citations de Nonius. Mueller et Baehrens donnent tous les deux ce vers de la même manière :

Nocte ut opertus amictu latibulet.

Il est apparemment question de quelque amoureux qui, la nuit, pour ses expéditions galantes, se cache sous un vaste manteau.

IV. — Festus, p. 270, s. v. *redivia :* « Livi scabra in legendo reduviosave offendens. »

Scaliger a corrigé *Livi* en *Laevius,* et cette correction a été universellement adoptée. Le vers scazon cité par Festus,

Scabra in legendo reduviosave offendens,

offre un sens très clair : il y est question de quelque *vitupero,* qui trouve, en lisant les œuvres de Laevius, des aspérités, des inégalités de style. Ce vers doit donc appartenir, comme on l'admet depuis près d'un siècle, soit à la préface générale des *Erotopaegnia,* soit à la préface particulière d'un de ces poèmes[1] : on a vu que l'*Alcestis,* entre autres, possédait une préface.

V. — Fronton, p. 13, édit. Naber : « Praestigiae nullae tam versutae, *nulla,* ut ait Laevius, *decipula tam insidiosa.* »

Ce vers, où il est question de pièges trompeurs, trouve sa place naturelle dans quelqu'un des poèmes des *Erotopaegnia.*

VI. — Caesius Bassus, p. 261, 26, édit. Keil : « Reliqua pars hendecasyllabi « lepidum novum libellum » anacreonteon facit metrum octo syllabarum iambicum ab anapaesto incipiens, quale est illud apud Lepidum : *Mea Vatiena, amabo.* »

1. Cf. Weichert, *ouvr. cité,* p. 76 : «Ego illum scazontem ad *Erotopaegnia* Laevii retulerim sumptum ex poemate, quod in fronte vel unius libri, vel totius operis positum, poemata amico cuidam vel lectoribus commendarit. » Weichert (p. 73-75) discute et réfute les opinions des critiques (Scaliger, Dacier, etc.) qui attribuent ce vers soit à l'*Ino* de Laevius, soit à quelque poème d'un autre auteur. — L. Mueller : « Hic scazon de prooemio operis potest videri esse sumptus. » — Baehrens : « Ex prooemio quodam. »

Lepidum se corrige facilement en *Laevium;* car la mauvaise leçon *Lepidum* semble expliquée par la citation, *lepidum novum libellum,* qui précède immédiatement dans le texte de Caesius Bassus les mots *anacreonteon facit.* D'ailleurs, un peu plus loin, la citation *mea Vatiena, amabo* est donnée par le *Vaticanus* comme tirée « ex Laeviano metro ». On est donc en droit de rapporter à Laevius ce vers anacréontique (ou iambique dimètre catalectique), qui ressemble beaucoup pour le sens à cet hendécasyllabe phalécien de Catulle :

Amabo, mea dulcis Ipsithilla[1].

« Je t'en prie (tel est le sens du mot *amabo* dans la langue des comiques et dans le style familier), ma chère Vatiéna ! »

Ce fragment nous donne-t-il le nom de la maîtresse de Laevius, dont il n'est pas parlé dans ce catalogue indiscret où Apulée révèle les noms véritables de la Lesbia de Catulle, de la Cynthia de Properce, de la Périlla de Ticidas, de la Délia de Tibulle? Lesbia s'appelait Clodia; Cynthia, Hostia; Périlla, Métella; Délia, Plania[2]. Il ne semble pas que Laevius ait pensé à cacher, comme devaient le faire après lui les poètes érotiques, le nom de sa maîtresse sous un pseudonyme fantaisiste ou mythologique. *Vatiena,* qui semble une autre forme du mot *Vatinia*[3], est un nom bien romain, qui ne peut se trouver dans une des pièces des *Erotopaegnia* empruntées à l'épopée ou à la tragédie grecques.

A propos des surnoms qui viennent de certaines infirmités, Pline l'Ancien dit : « Sicut a cruribus *Vari, Vaciae, Vatinii*[4]. » Une variante de plusieurs manuscrits donne *Vatieni.* Cicéron parle d'un personnage à qui Castor et Pollux annoncèrent la défaite de Persée : ce personnage est nommé, suivant les manuscrits, *Vatienus* ou *Vatinius*[5]; c'est, pense-t-on, le grand-père du fameux P. Vatinius, qui, tribun de la plèbe en 695-59, avait

1. Catulle, XXXII, v. 1.
2. Apulée, *Apologia [Liber de Magia]*, cap. x.
3. Il faut remarquer que la quantité de Vātĭnĭŭs n'est pas la même que celle de Vātĭēnŭs.
4. Pline l'Ancien, *N. H.*, XI, cv.
5. Cicéron, *De Nat. Deor.*, II, II, 6 : P. enim Vatinius [*ou* Vatienus] avus huius adulescentis.

fait accorder à César le gouvernement de la Gaule pour cinq ans, et qui, en 698-56, fut attaqué par Cicéron dans un de ses plus violents discours.

L'« oratio in Vatinium » semble démontrer, aussi bien que les invectives de Catulle[1] et les témoignages des écrivains postérieurs[2], que ce Vatinius était un personnage à la fois ridicule et odieux, une sorte de Clodius de second ordre.

Une femme appartenant à la famille du tribun décrié de l'an 59 a bien pu être la Lesbia de Laevius : cette Vatiena aurait précédé Clodia dans le rôle de courtisane que les femmes de condition libre s'essayaient à jouer vers la fin de la République romaine. Mais ce ne peut être qu'une simple hypothèse, puisque l'identité des noms *Vatinius* et *Vatienus* n'est pas absolument démontrée, et puisque des raisons métriques empêchent de remplacer dans le vers anacréontique commençant par un anapeste, dont parle Caesius Bassus, *mĕă Vāt* || *ĭēna* par *mea Vatinia*. Catulle, en effet, fixe ainsi la quantité de *Vatinius : Vătīnĭŭs*, et il semble difficile d'admettre que Laevius ait scandé : *mĕă Vāt* || *ĭnĭa*.

VII. — Macrobe, *Saturn.*, I, XVIII, 16 : « Liber a Romanis [Sol] appellatur, quod liber et vagus est, ut ait Naevius :

> Hac qua Sol vagus igneas habenas
> Immittit propius iugatque terrae. »

J. Scaliger a corrigé *Naevius* en *Laevius*[3]. Cette correction a été généralement approuvée. La mauvaise leçon, dit Weichert[4], vient de la confusion, si fréquente dans les manuscrits, entre les noms de *Laevius* et de *Naevius*. Klussmann[5] est de l'avis de Weichert, et L. Mueller fait entrer les deux hendécasyllabes cités par Macrobe dans le recueil des fragments de Laevius.

1. Cf. Catulle, LII, v. 3; XIV, v. 3; LIII, v. 2 : *Vatiniana... crimina.*
2. Sénèque, *De Constantia Sapientis*, XVII : « Vatinium, hominem natum et ad risum et ad odium. »
3. *Lect. Auson.*, lib. II, c. XXVII.
4. Weichert, *ouvr. cité*, p. 49 : « Communem in scribendis *Naevii* et *Laevii* nominibus errorem invenio. » — Weichert cite les érudits qui ont voulu conserver ces deux hendécasyllabes à Naevius.
5. Klussmann, *ouvr. cité*, p. 85 : « Neminem puto esse qui elegantes hos versus Naevio tribuat; Laevii sunt, quem ad modum demonstravit Weichertus. »

Baehrens, au contraire, place ces vers, où il introduit une correction peu utile *(volatque* au lieu de *iugatque)*, parmi les *Incertorum versus*[1]. Il admet que le vers de Naevius annoncé par Macrobe a disparu, ainsi que le nom de l'auteur des deux vers qui sont restés dans le manuscrit.

Cette hypothèse n'est guère admissible, et il n'est besoin de supposer aucune lacune dans le passage de Macrobe. L'auteur des *Saturnales* a longuement établi que le Soleil porte le surnom de *Liber;* il en cherche l'étymologie : on appelle le Soleil *Liber,* conclut-il, parce qu'il suit sa course en liberté. Bien plus, il est vagabond, comme dit Naevius [Laevius]. « Ut ait Naevius [Laevius]» ne porte que sur *et vagus.* Suivent, comme justification de ce que Macrobe a avancé, les deux vers du poète où le Soleil porte, en effet, l'épithète de *vagus.* Cette épithète appartient, d'ordinaire, en poésie, à la Lune, *luna vaga*[2]. Laevius l'a appliquée au Soleil, et Macrobe s'empresse de la prendre dans le vieux poète, puisqu'elle vient à l'appui de sa théorie et explique, en le renforçant, le sens qu'il donne au mot *liber.*

VI

LES FRAGMENTS DE POÈMES ATTRIBUÉS A LAEVIUS

A. *Prétendus fragments de l'ALCESTIS.*

I. — Fulgentius, s. v. *friguttire,* p. 562, 23 : « *Friguttire* dicitur subtiliter *aggarrire*... Ennius in *Celestide* [ou *Telestide*] comoedia sic ait : *Haec anus admodum friguttit. Nimirum sauciavit se flore Liberi.* »

Admise dans les anciens recueils des fragments du théâtre d'Ennius, cette citation de Fulgence n'est même pas mentionnée par Ribbeck, et L. Mueller, dans son édition d'Ennius[3], la rejette parmi les « Fragmenta falso adscripta ».

1. Baehrens, *Fragmenta Poetarum Romanorum*, p. 327.
2. Cf. Horace, *Sat.*, I, VIII, v. 21 ; Stace, *Silv.*, I, IV, v. 36, etc.
3. L. Mueller, *Q. Ennii Carminum reliquiae,* Petropoli, 1885, p. 143.

Dès 1816, Osann a proposé de changer *Celestide* ou *Telestide* en *Alcestide* et *Ennius* en *Laevius*[1]. Weichert approuve cette conjecture[2]. Mais on ne voit pas comment ce fragment prendrait place dans l'*Alcestis* de Laevius, où l'on ne comprend guère quel rôle aurait joué une vieille femme ivre.

Le passage cité par Fulgence doit, s'il est authentique, appartenir à quelque comédie : il me semble contaminé de deux passages de la *Casina* de Plaute[3]. Mais on sait, Weichert lui-même en convient[4], le peu d'autorité qui s'attache à la médiocre compilation rédigée par Planciades Fulgentius.

II. — Varro, *De Lingua Latina,* VII, XXIV : « Infulatas hostias (infulas hostiis, *codices*) quod velamenta his e lana quae adduntur, infulae. Itaque tum *quod ad sepulcrum ferunt frondem ac flores,* addidit : *Non lana* (lanas, *codices*), *sed velatas frondenti coma* (frondentes comas, *codices*). »

Telle est la manière dont Ribbeck[5] établit ce texte de Varron, diversement modifié par les éditeurs qui s'en sont occupés[6]. J. Scaliger pense que ce fragment appartient à l'*Alcestis* de Laevius. Klussmann, après avoir discuté les opinions des critiques qui l'ont précédé, conclut que Varron cite des vers d'une tragédie, mais que cette tragédie n'est pas de Naevius[7], et Ribbeck admet que, dans ce passage, il est question des offrandes portées par Oreste au tombeau de son père[8].

Il n'y a donc aucune raison d'attribuer ces vers de tragédie à l'*Alcestis* de Laevius.

B. *Prétendu fragment de la* PROTESILAODAMIA.

Varro, *De Lingua Latina,* VI, XCIV : « Non est dubium quin hoc *inlicium* sit cum circum muros itur, ut populus inliciatur

1. Osann, *Analecta critica,* p. 8.
2. Weichert, *ouvr. cité,* p. 59.
3. Plaute, *Casina,* II, III, v. 49 : Nam quid *friguttis?* — III, V, v. 16 : Se uspiam *percussit flore Libyco.* — Cf. *Cistellaria,* I, II, v. 8 : Me complevi *flore Liberi.*
4. Weichert, *ouvr. cité,* p. 59 : « Cum Fulgentii fides perexigua sit. »
5. Ribbeck, *Tragicorum Romanorum Fragmenta,* tertiis curis, p. 311.
6. Cf. Weichert, *ouvr. cité,* p. 59-60.
7. Klusmann, *ouvr. cité,* p. 84 : « Versus e tragoedia aliqua desumpti videntur, non tamen Naeviana. »
8. Cf. Sophocle, *Électre,* v. 894 et suiv.

ad magistratus conspectum... Quare una origine *illici* et *inlicis*, quod in *choro Proserpinae* est, et *pellexit*, quod *in Hermiona* est. »

J. Scaliger admet, à cause du mot *pellexit*, que ce « chorus Proserpinae » se trouvait dans la *Laodamia* qu'il attribue à Livius Andronicus[1]. Comme la *Laodamia* — ou mieux la *Protesilaodamia* — est, on l'a vu, une œuvre de Laevius et non de Livius Andronicus, on s'est demandé si ce « chorus Proserpinae » ne faisait pas partie de la pièce des *Erotopaegnia*. La question semble insoluble.

Assurément, le parfait *pellicuit* (et non *pellexit*[2]) se trouve dans un fragment de la *Protesilaodamia* et le mot *inlices* ou *illices* appartient au fragment qui nous reste de la *Pharmaceutria* de Laevius. Faut-il en conclure que, dans ce dernier poème, il y avait un « chorus Proserpinae » ?

Ribbeck[3] fait judicieusement remarquer que ce « chorus Proserpinae » est plutôt le titre d'un hymne religieux que celui d'une tragédie. Et il ne semble pas que l'auteur des *Erotopaegnia* ait composé d'hymnes religieux.

C. *Fragments des* Pulli.

Trois fragments d'un poème intitulé *Pulli* sont cités par Nonius aux mots *morsicatim* (Nonius, 139,24), *asperiter* (Nonius, 513, 24), *assulatim* (Nonius, 72, 21).

Quicherat en donne ainsi le texte dans son édition de Nonius Marcellus :

Morsicatim. Naevius Pullis (morsicatim suis pullis, *codices;* Naevius Pullis : Sic, Merceri editio Nonii Marcelli, 1614) :

Sic incedunt, et labellis (in labellis, *codices*) morsicatim lusitant.

Asperiter. Naevius Pullis (aevius pulis, C; veius pulis, *codices plerique;* Naevius Pullis, Aldina editio, 1513; Laevius, Merceri editio Nonii Marcelli, 1614) :

Ubi tu nequaquam cubares asperiter.

1. Weichert, *ouvr. cité*, p. 82.
2. « Ce qui suffit pour ruiner toute velléité d'attribuer les deux citations au même texte. » (Note communiquée par M. L. Havet.)
3. Ribbeck, *Tragicorum Romanorum Fragmenta*, tertiis curis, p. 272.

Assulatim, ut minutatim... Naevius Pullis (uaeius pullis, *codices;* Naevius pullis, Aldina editio, 1513; Laevius, Merceri editio Nonii Marcelli, 1614) :

Escam hic e iure inops (inobs, P) pullo dat scindulam (da adscint ille, H, L, W).

Simul assulatim visum ales (visu ias, P; vis aias, *ceteri codices*) sumit cibum.

Objet de diverses conjectures[1], ces fragments ont été ainsi édités par Baehrens[2] :

1) Se incidunt, exin labellis morsicatim lusitant.
2) Ubi tu nequaquam cubares asperiter — — ⏑ —
3) Escam hic absinthi e iure in os pullo data,
Simul assulatim viscus assumit cibum.

Les manuscrits donnent comme nom de l'auteur de ces vers *Suis, Seuius, Seuis, Veius, Vaeius*, d'où l'on a voulu autrefois tirer le nom de *Naevius* ou de *Laevius*[3]. La critique contemporaine attribue les *Pulli* à Suéius : « Sous le titre de *Pulli*, Suéius composa un poème en septénaires trochaïques, où il dépeignait la vie des oiseaux et les soins à leur donner avec autant d'agrément que de vérité[4]. »

D. *Fragments de l'*Ilias cypria.

Baehrens place au nombre des « Fragmenta incertae sedis » de Laevius un vers que L. Mueller avait laissé de côté. Cet hexamètre est donné par Chalcidius (ad *Timaeum* Platonis, c. 75) : « Ut est in vetere versu Naevii : *Exuviae, rabies, furiarum examina mille.* »

Baehrens corrige *Naevii* en *Laevii* et attribue ce vers à l'*Helena,* qui, on l'a vu[5], faisait partie des *Erotopaegnia.* Longtemps avant l'éditeur des *Fragmenta Poetarum Romanorum,*

1. Klussmann, *ouvr. cité,* p. 166-168, donne les restitutions tentées par les anciens éditeurs.
2. Baehrens, *Fragmenta Poetarum Romanorum,* p. 285-286.
3. Cf. Weichert, *ouvr. cité,* p. 82; Klussmann, *ouvr. cité,* p. 166; Berchem, *ouvr. cité,* p. 100.
4. Ribbeck, *Histoire de la poésie latine,* p. 378. — Teuffel, *Geschichte,* etc., § 150, 6.
5. Voir *Rev. Étud. anc.,* t. II, 1900, p. 312-315.

Osann avait corrigé *Naevius* en *Laevius :* mais, d'après lui, le vers cité par Charisius appartenait à l'*Ilias Cypria* de Laevius[1], et non à son *Helena.*

En effet, l'*Ilias Cypria* a été attribuée à Laevius longtemps avant les travaux d'Osann, et cette attribution a persisté en Allemagne longtemps après la publication des *Analecta critica.* Déjà, dans son commentaire sur le *Cento Nuptialis* d'Ausone, qui lui fournissait l'occasion de parler des *Erotopaegnia,* J. Scaliger s'écriait : « Idem Laevius scripsit *Iliadem Cypriam*[2]. » Et, il y a trente ans encore, on affirmait en Allemagne, dans des thèses de doctorat, comme une vérité qui n'a pas besoin de preuves à l'appui, que Laevius avait composé l'*Ilias Cypria*[3].

On sait que les *Chants Cypriens* sont une épopée attribuée à Stasinos de Cypre. « L'objet de ce poète avait été de réunir dans un récit continu les événements de la guerre troyenne antérieurs à l'action de l'*Iliade*. Mais, en même temps, obéissant à un besoin d'esprit nouveau, il s'efforçait d'expliquer tout l'ensemble de cette légende par des vues générales qui attestent déjà l'éveil de la raison philosophique et théologique[4]. » Évidemment, une adaptation de ce poème néo-homérique, où — on le voit par les fragments qui en restent — la déesse de Cypre, Aphrodite, jouait un grand rôle, pouvait tenter l'auteur des *Erotopaegnia.*

Mais cette présomption est loin d'être une preuve suffisante. Que l'on remarque, en effet, les noms des auteurs auxquels sont attribués les fragments qui nous ont été conservés de l'*Ilias Cypria :*

Charisius (p. 145, K.) : « Nęuius : *Cypriae Iliadis* lib. I :

Collum marmoreum torques gemmata colorat. »

1. Osann, *Analecta critica,* p. 38.
2. Scaliger, *Lect. Auson.,* lib. II, c. XXVII. — Cf. Ausone, édit. Tollius, p. 517.
3. Cf. Hermannus Walther, *De Scriptorum Romanorum usque ad Vergilium studiis homericis,* Dissertatio inauguralis philologica, Vratislaviae, 1867, p. 44 : « Ab eodem Laevio *Iliadem Cypriam* confectam esse nunc constat. » — Oscarus Haube, *De Carminibus epicis saeculi Augusti,* Dissertatio inauguralis philologica, Vratislaviae, 1870, p. 3 : « Cn. Matius et Ninnius Crassus *Iliadem* Homeri, Laevius *Iliadem Cypriam* in latinum sermonem transtulerunt. »
4. M. Croiset, *Hist. Littérat. grecque,* t. I, p. 441.

Priscien, lib. X (Keil, I, p. 502) : « Neuius in *Iliadis* secundo :

... penetrat penitus thalamoque potitur. »

Nonius (p. 475, 14) : « *Fite* imperativo modo... Crassus lib. XVI *Iliados :*

O socii, nunc fite viri. »

Priscien, lib. IX (Keil, I, p. 478) : « Ninnius [*ou* Nimius] Crassus [*ou* Cassius] in XXIV *Iliados :*

Nam non conivi oculos ego deinde sopore. »

Apuleius, *De Orthographia,* p. 123 (édit. Mai, Rome, 1823) : « Naevius :

Panditur interea domus altitonantis Olympi. »

Il faut tout d'abord éliminer ce dernier vers, qui semble un souvenir maladroit de l'*Énéide* (X, v. 1) : « Panditur interea domus omnipotentis Olympi. » Madvig a démontré, dans ses *Opuscula*[1], que le traité *De Orthographia* attribué à un certain L. Caecilius Minutianus Apuleius n'est qu'une mauvaise compilation apocryphe rédigée par quelque faussaire du xve siècle. Les quatre fragments de l'*Ilias Cypria* qui peuvent être regardés comme authentiques auraient pour auteurs, d'après Charisius, Priscien et Nonius, *Neuius, Crassus, Ninnius Crassus* ou *Nimius Cassius*. Ces divers noms cachent-ils celui de Naevius? Berchem[2] admet comme conclusion d'une longue dissertation que Naevius n'a pu composer l'*Ilias Cypria,* et que, le nom de Ninnius se rapprochant de la leçon *Neuius*, c'est à Ninnius Crassus qu'il faut attribuer cette épopée.

Telle est aussi l'opinion de Teuffel[3], de Baehrens[4] et de Ribbeck[5]. L'*Ilias Cypria* est aussi peu l'œuvre de Laevius qu'elle ne pouvait être celle de Naevius.

1. Cf. Teuffel, *Geschichte,* etc., § 367, 10.
2. Berchem, *ouvr. cité,* p. 41-47, « De Cypria quae fertur Iliade ».
3. Teuffel, *Geschichte,* etc., § 150, 3.
4. Baehrens, *Fragmenta Poetarum Romanorum,* p. 283.
5. Ribbeck, *Hist. de la poésie latine,* p. 373-374.

VII

CONCLUSIONS

Après avoir essayé d'établir ce qui appartient réellement à l'auteur des *Erotopaegnia* parmi les poèmes qui ont été attribués à Naevius et à Livius Andronicus, aussi bien qu'à Laevius lui-même, il convient de rechercher quelle place l'œuvre de notre poète a dû avoir dans l'histoire de l'évolution de la poésie romaine.

Cette poésie, on le sait, a été constituée vers l'an 240 avant Jésus-Christ par Livius Andronicus qui a traduit Homère, imité et adapté au goût romain les tragiques, les comiques et, probablement aussi, les lyriques de l'époque classique.

Il semble que, peu après cette première initiation du monde romain aux chefs-d'œuvre anciens de la poésie grecque, les successeurs immédiats de Livius Andronicus se sont préoccupés de faire connaître à leurs lecteurs et à leurs auditeurs d'autres poètes, « ceux qu'on aurait pu appeler alors les modernes, c'est-à-dire toute cette littérature qui commençait avec Ménandre et Euripide et s'arrêtait à la génération contemporaine, à celle d'Apollonios de Rhodes[1]. » On retrouve, en effet, quelques traces d'alexandrinisme chez les premiers successeurs de Livius Andronicus. L'*Amphitryon* de Plaute[2], beaucoup des ouvrages d'Ennius[3], procèdent peut-être d'une imitation plus ou moins directe des modèles alexandrins.

Mais un moment vient où la littérature romaine prétend devenir purement alexandrine, où l'imitation d'Homère et de Sophocle cède la place à l'imitation des poètes du Musée. Laevius est le poète de ce moment. Comme Livius Andronicus avait initié la littérature latine à l'hellénisme classique, il

1. Lafaye, *L'Alexandrinisme et les premiers poètes latins* (*Revue Internationale de l'Enseignement*, t. XXVI, 1893, p. 232).
2. Lafaye, p. 239.
3. Lafaye, p. 241-252.

l'initie à son tour à l'alexandrinisme. Il est le modèle de Catulle et d'Ovide, comme Livius était celui de Naevius, d'Ennius et de Plaute. Son rôle est moins grand que celui du premier fondateur de la poésie à Rome : car l'alexandrinisme n'est qu'une partie de l'hellénisme et le plus parfait des poètes latins, Virgile, saura s'inspirer d'Homère plus que d'Apollonios.

Mais, tel qu'il est, le rôle de Laevius est cependant considérable. Inventeur de mots, versificateur rompu à toutes les difficultés d'une métrique savante et compliquée, il est l'élève érudit des Alexandrins du Musée et le premier des Alexandrins de Rome. Poète de transition entre les deux littératures, il est aussi bien le maître de ceux-ci que l'heureux imitateur de ceux-là. Auteur de petites pièces érotiques et de poèmes héroïques sur des sujets empruntés à la mythologie, comme Catulle et Ovide, les fragments de ses œuvres font penser aux odes à Lesbie aussi bien qu'à l'*Atys* et à l'*Épithalame de Thétis et de Pélée*, aux *Héroïdes* aussi bien qu'aux *Métamorphoses*.

La *Protesilaodamia*, dont le sujet sera repris dans une *Héroïde*, a la même sensualité alexandrine que l'*Épithalame de Thétis et de Pélée*. Cette sensualité se retrouve dans d'autres poèmes où l'on a reproché à Laevius de profaner les nobles légendes héroïques : moins excusable que lorsqu'il empruntait à l'*Odyssée* les sujets de la *Sirenocirca* et de l'*Helena*, qui avaient leur place toute marquée dans les *Erotopaegnia*, le poète ne craint pas de faire des touchantes histoires d'Alceste et d'Andromaque le thème de frivoles jeux d'amour. — Il y mêle, semble-t-il, cette nuance de parodie qui se trouvait parfois dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes. — Une *Héroïde* reprendra le sujet de l'*Helena*, et les *Métamorphoses* ceux de l'*Adonis*, des *Centauri* et de l'*Ino*.

A l'exemple de Théocrite et d'Apollonios, l'auteur de la *Pharmaceutria* décrit des scènes de magie qui se retrouveront dans les œuvres de Virgile et d'Ovide. C'est conformément à la manière des poètes alexandrins, si épris de merveilles bizarres, que l'auteur du *Phoenix* traite un sujet qui se retrouvera dans les *Métamorphoses*.

En derniere analyse, il semble permis, malgré le peu de fragments qui nous restent des *Erotopaegnia*, de conjecturer dans Laevius le premier initiateur de l'alexandrinisme à Rome, le poète novateur qui a présidé à la seconde évolution de la poésie romaine, comme Livius Andronicus avait dirigé la première[1].

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

1. On trouvera la fin du travail : VIII. Édition des fragments des *Erotopaegnia* ; IX. Remarques sur le vocabulaire et la syntaxe de Laevius, dans le IV' fascicule de la *Bibliothèque des Universités du Midi*.

LA PREFACE

DES

HISTOIRES DE TACITE

I

Dans le premier livre des *Histoires* le récit proprement dit ne commence qu'au chapitre 12 de Gruter et de la vulgate. Les onze chapitres antérieurs sont un préambule dont Tacite a pris soin de marquer lui-même nettement les limites. Car la phrase de la fin : « Hic fuit rerum Romanarum status, cum Servius Galba iterum, Titus Vinius consules inchoavere annum..., » rappel de la phrase du début : « Initium mihi operis Servius Galba iterum, Titus Vinius consules erunt, » avertit le lecteur que l'historien n'a pas encore quitté son point de départ et que tout le développement intermédiaire est une simple préparation. Ce préambule comprend trois parties : une préface (ch. 1) où Tacite détermine son sujet, fait connaître pour quel motif il l'a choisi, juge ses devanciers romains et déclare son ferme propos de véracité; — un coup d'œil d'ensemble (ch. 2 et 3) sur l'époque dont il s'agit; — un tableau (ch. 4-11) de l'empire romain au jour initial de cette époque, le 1er janvier 69. La troisième partie était indispensable : nulle narration historique, à moins qu'elle ne remonte jusqu'aux origines, ne peut se passer d'une introduction, parce que nulle période d'événements n'est sans rapport et sans lien avec celle qui l'a précédée; mais cette nécessité s'impose encore plus impérieusement quand la période est factice par sa limite supérieure,

comme nous verrons que l'est celle des *Histoires*. Les deux autres parties n'étaient qu'utiles : elles pouvaient disposer le lecteur à suivre la narration avec confiance et avec intérêt en lui donnant de prime abord une idée favorable de l'historien, une idée avantageuse du sujet. Il y aurait lieu d'examiner, beaucoup plus attentivement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, comment chacune des trois, telle que Tacite l'a composée, remplit son rôle utile ou nécessaire. J'ai réuni déjà et mis en ordre les matériaux de ce travail tout entier. Mais pour aujourd'hui je ne veux étudier que la préface.

Si, dans les meilleures éditions modernes, les commentaires du premier chapitre des *Histoires* sont riches en observations grammaticales et littéraires, le plus souvent opportunes et judicieuses, ils sont très pauvres en remarques sur le fond. Et cependant à chaque ligne de ce passage les idées et leur enchaînement, beaucoup plus suggestifs encore, me semble-t-il, que la langue et le style, sollicitent la réflexion et provoquent la discussion. Il est vraiment bizarre que parmi tant d'interprètes sagaces aucun ne s'en soit avisé ou ne paraisse s'en être avisé. Je vais essayer de combler cette lacune pour être en mesure d'établir une estimation sérieuse de la valeur du chapitre, en tant que préface.

II

L'idée ne fut pas heureuse de prendre pour point de départ le second consulat de Galba, et Tacite aurait été mieux inspiré s'il avait fait remonter sa narration jusqu'à l'avènement du successeur de Néron. Car le 1er janvier 69 n'est pas, sans doute, une date quelconque[1], mais il n'est pas non plus le début d'une période historique bien définie. Tous les grands événements qui se produisent dans les premiers jours de cette année mémorable ont leur cause, beaucoup même ont leur

1. Ce jour-là commence en Germanie la révolution qui doit porter Vitellius à l'empire ; quelques jours après, Galba adopte Pison et Othon déçu forme le projet de le renverser.

commencement dans les derniers mois de 68. Ainsi, la révolte des légions de Germanie fermente depuis que Verginius a été rappelé de la province supérieure et surtout depuis que Vitellius est entré en fonctions dans la province inférieure[1]; longtemps avant l'adoption de Pison le choix d'un héritier présomptif a été la préoccupation essentielle du vieil empereur, de son entourage, de Rome entière[2]; la chute de Galba trouve son explication dans tout le règne de Galba[3]. Entrer en matière au 1er janvier 69, ce n'était pas seulement faire une chose peu logique, c'était, au point de vue pratique, se créer une grosse difficulté, s'obliger, pour être intelligible, à de fréquents et considérables retours en arrière, atténuation laborieuse, mais non pas réparation complète de la faute première. C'est ce que je démontrerai par le détail le jour où j'étudierai la troisième partie du préambule, l'introduction historique. Il ne faut maintenant qu'apprécier la raison donnée par Tacite du choix de son point initial.

Il ne remontera pas au delà du 1er janvier 69, parce que les événements des huit cent vingt années comprises entre la fondation de Rome et cette date, beaucoup d'historiens les ont racontés. Il n'ajoute pas explicitement, mais il nous laisse à entendre nécessairement, que les années ultérieures ont eu, au contraire, peu de narrateurs. Ce serait donc, à l'en croire, la nouveauté relative de la matière, et cette nouveauté seule, qui l'aurait décidé. Qu'entre les deux époques il y ait eu réellement la différence affirmée par Tacite, nous n'avons pas sujet d'en douter, à condition toutefois qu'on veuille bien les séparer, non d'une façon rigoureuse, par la date précise du 1er janvier 69, mais seulement par un terme plus large, la révolution qui renversa la dynastie julio-claudienne et porta au pouvoir la dynastie flavienne. En ce cas nous avons même des motifs, que j'ai développés ailleurs[4], de penser que, sans compter, bien entendu, les récits partiels, il n'existait avant les *Histoires* de

1. Tacite, *Hist.*, I, 8, 9, 51-54; cf. Plutarque, *Galba*, 18 et 19.
2. *Hist.*, I, 12; cf. *Galba*, 19-21.
3. *Hist.*, I, 4-11; *Galba*, 11-19.
4. *Les sources de Tacite*, p. 210 et suiv.

Tacite qu'un récit d'ensemble, non de toute la période comprise entre le second consulat de Galba et la mort de Domitien, mais de l'année des quatre empereurs et des premières années de Vespasien. Ce récit était celui de Pline l'Ancien dans sa continuation d'Aufidius Bassus. Le reste n'avait pas encore fait l'objet d'un ouvrage historique en règle. Pline l'Ancien avait dépassé le 1er janvier 69[1]; nous ne connaissons aucun historien qui se fût arrêté tout juste là, et il est bien invraisemblable qu'il y en ait eu aucun. A cette date, qui ne marquait nullement la fin d'une période, qui laissait tout en suspens, un historien ne pouvait interrompre sa narration que s'il y était obligé par des circonstances indépendantes de sa volonté, comme la maladie ou la mort. Au surplus, Tacite lui-même, puisqu'il se sert du nombre rond de huit cent vingt au lieu du chiffre exact de huit cent vingt-une[2], semble indiquer qu'il ne faut pas prendre sa délimitation à la lettre. Somme toute, il explique donc seulement pourquoi il a placé son point de départ au cours de la révolution qui suivit la mort de Néron, et non pourquoi il l'a placé à la date précise du 1er janvier 69. L'explication qu'il ne donne pas, nous la chercherons tout à l'heure; apprécions d'abord celle qu'il donne, après avoir constaté qu'il y a ici, dans la pensée et dans l'expression, un manque regrettable de rigueur et de clarté.

La nouveauté de la matière fut certainement pour quelque chose dans le choix de Tacite. Depuis que Tite-Live avait clos la série des annalistes qui remontaient dans leurs récits jusqu'aux origines de Rome, la mode était de n'écrire que l'histoire récente ou contemporaine[3]; et pour Tacite, quand il résolut d'ajouter à son renom d'orateur celui d'historien, le point le plus éloigné auquel il pût songer était l'établissement du principat. S'il y songea du premier coup, si, au contraire, l'idée d'une histoire complète du principat ne se forma dans

1. Le point final de son ouvrage était dans les premières années du règne de Vespasien. Voir *ibid.*, p. 189 et suiv.

2. Voir la note de Heraeus.

3. Ainsi avaient fait, entre Tite-Live et Tacite, Asinius Pollio, Messala Corvinus, Cremutius Cordus, Aufidius Bassus, Servilius Nonianus, Cluvius Rufus, Fabius Rusticus, Pline l'Ancien, pour ne citer que les plus connus.

son esprit que par degrés, nous ne le savons pas au juste[1]. De toute façon, il était naturel qu'il traitât d'abord la partie la plus moderne de ce vaste sujet. Sans doute, et il le constate dès cette préface même, l'histoire des empereurs julio-claudiens n'avait pas encore été écrite d'une manière satisfaisante. Mais enfin elle avait été écrite, et par des hommes de valeur. Il était donc plus urgent de composer celle de leurs successeurs. A cette considération d'ordre général s'en ajoutait une autre d'ordre privé : prendre la place qui n'appartenait à personne était plus prudent et plus commode pour un nouveau venu dans le genre, quelque confiance qu'il eût au fond en son talent. Cependant, Tacite ne pouvait guère se dissimuler que tout n'était pas avantage dans la nouveauté du sujet. Il aurait à réunir lui-même ses matériaux, à dépouiller les documents, à remonter aux sources premières, besogne pénible et fastidieuse dont se dispensaient volontiers les historiens romains quand ils avaient eu des devanciers, dont il s'est dispensé pour les *Annales* et pour le commencement des *Histoires*, refondant des récits antérieurs au lieu de constituer le sien de toutes pièces et de première main. Et, d'autre part, à vouloir écrire l'histoire véridique de faits trop récents, on risque de se faire beaucoup plus d'ennemis que d'amis, car les acteurs vivent encore ou leur postérité immédiate. Ces deux inconvénients, ce n'est pas moi qui les signale, c'est Pline le Jeune, l'ami intime de Tacite, en un passage bien connu où, tenté par le renom d'historien, il se demande s'il prendra un sujet déjà traité ou tout neuf, et pèse le pour et le contre. Et c'est Tacite lui-même qui signale le second, dans les *Annales*, à propos du

1. La première opinion est celle de Haase, *Cornelii Taciti opera*, p. XXIII et suiv., la seconde, celle de Nipperdey-Andresen, *Cornelius Tacitus*, I, 9e Aufl., p. 12 et suiv. Ils se fondent l'un et l'autre sur le même passage de l'*Agricola*, ch. 3 : « Non tamen pigebit... memoriam prioris servitutis ac testimonium praesentium bonorum composuisse. » Par *memoriam prioris servitutis*, Haase entend toute l'histoire du principat avant Nerva, et Nipperdey seulement le règne de Domitien. Je dirai plus loin pourquoi cette dernière interprétation me paraît la meilleure. Mais repousser la première, ce n'est pas exclure absolument du même coup la possibilité que Tacite ait conçu d'emblée le vaste dessein d'écrire toute l'histoire du principat : il est possible, à la rigueur, quoique peu vrai-semblable, qu'il ait eu tout de suite cette pensée et ne l'ait exprimée que petit à petit, d'abord dans le passage en question de l'*Agricola*, puis dans les préfaces des *Histoires* et des *Annales*, enfin au chapitre 24 du IIIe livre des *Annales*.

règne, pourtant déjà relativement lointain, de Tibère. Combien plus périlleux était l'écueil, quand il s'agissait du règne si proche de Domitien[1] ?

Il passa outre, non seulement parce que les avantages de la nouveauté lui parurent supérieurs aux inconvénients, mais encore parce que le sujet avait d'autres avantages que ceux de la nouveauté. D'abord il était très riche en événements dramatiques : Tacite le constatera et le démontrera un peu plus bas : « Opus aggredior opimum casibus... » Or, il n'est pas homme à faire abnégation de soi-même : il tient à trouver dans l'histoire un bon emploi de ses facultés littéraires : il ne lui suffit pas d'y être utile, il veut y briller et y plaire, et les ressources du sujet à ce point de vue ne lui sont pas indifférentes. N'oublions pas qu'il s'est plaint amèrement, quoique bien injustement, que celui des *Annales* ne lui en offrît pas assez[2]. Ensuite, la moitié de sa matière[3] lui sera fournie par le principat de Domitien, par cette tyrannie dont il a tant souffert et vu souffrir autour de lui. Il a hâte de parler, car il n'a point perdu la mémoire et il a recouvré la voix, de flétrir le tyran, de venger les victimes, de soulager son cœur, de faire une œuvre qu'il croit sans doute ne devoir être que de justice, mais qui risque fort d'être aussi de rancune. Cette partie du sujet lui tenait à l'âme, et l'intérêt passionné qu'elle lui inspirait fut la cause

1. *Ep.* V, 8, 12 : « Tu tamen iam nunc cogita quae potissimum tempora aggrediar. Vetera et scripta aliis? Parata inquisitio, sed onerosa collatio. Intacta et nova? Graves offensae, levis gratia. Nam praeter id, quod in tantis vitiis hominum plura culpanda sunt quam laudanda, tum, si laudaveris, parcus, si culpaveris, nimius fuisse dicaris, quamvis illud plenissime, hoc restrictissime feceris. » — *Ann.*, IV, 33 : « Tum, quod antiquis scriptoribus rarus obtrectator neque refert cuiusquam, Punicas Romanasne acies laetius extuleris; at multorum, qui Tiberio regente poenam vel infamias subiere, posteri manent, utque familiae ipsae iam exstinctae sint, reperies, qui ob similitudinem morum aliena malefacta sibi obiectari putent... »

2. *Ann.*, IV, 32.

3. Les *Histoires* avaient douze livres, puisque les *Annales* en avaient dix-huit (et non seize) et l'ensemble des deux ouvrages trente. Voy. Ritter, *Cornelii Tacti opera*, Cantabrigiae, 1848, I, p. XXII et suiv. ; Hirschfeld, *Zeitschrift f. österr. Gymn.*, 28, p. 812 ; Wölfflin, *Hermes*, 21, p. 157 et suiv. Les partisans de l'opinion traditionnelle soutiennent que Tacite avait pu épuiser sa matière dans un XVIe livre, d'une étendue supérieure à la moyenne des autres. Mais en y regardant de près on constaterait que ce XVIe livre aurait dû avoir une longueur triple de la longueur moyenne. Je le démontrerai dans une étude que j'ai en préparation sur la fin des *Annales*. — Les douze livres des *Histoires* se groupaient en deux hexades (voy. Wölfflin, passim cité), et le principat de Domitien fournissait sans doute à lui seul la matière de presque toute la deuxième.

dominante de son choix. Cela est si vrai que son dessein avait été d'abord de ne commencer qu'au principat de Domitien[1]. Et nous voyons très bien pourquoi il n'a pas dit un mot de cette raison essentielle, s'est borné à constater la richesse de la matière sans marquer l'influence qu'elle avait eue sur sa décision, n'a mis en avant que le motif de nouveauté. A lui seul il pouvait suffire, et il était le plus spécieux des trois. Pour garantir de toute suspicion son impartialité, qu'il affirmera tout à l'heure solennellement égale envers tous les empereurs dont il doit parler, il vaut mieux, à coup sûr, que Tacite ne fasse aucune allusion ici aux représailles à exercer contre l'un d'eux, même au nom de l'histoire. Il lui est avantageux aussi de laisser croire que, sans nulle préoccupation de gloire littéraire, il reprend simplement le récit des choses romaines au point où ses devanciers l'ont conduit, qu'en lui le désintéressement de l'écrivain, libre de toute vanité, est pareil à celui de l'homme, libre de toute passion. Tacite se donne l'air, non de choisir le sujet qu'il préfère, mais d'accepter celui que le devoir lui désigne et lui impose.

Il nous reste à savoir pour quelle cause, qu'il ne dit point, Tacite commence son récit juste au 1er janvier 69. Nous avons vu tout à l'heure qu'il avait eu primitivement l'intention de ne commencer qu'au règne de Domitien. Mais il dut bientôt s'apercevoir que, ce règne n'étant pas à lui seul une période, embrasser en un même ouvrage toute la dynastie flavienne serait plus logique, et que, d'ailleurs, cette extension du sujet serait aussi avantageuse au point de vue littéraire qu'au point de vue historique. Dans le dessein primitif de Tacite à la tyrannie de Domitien s'opposait le gouvernement libéral de Nerva et de Trajan. Réflexion faite, il se rendit compte que cette seconde partie de la matière, encore trop récente et incomplète, devait être tout au moins remise à plus tard. Mais

1. *Agric.*, 3 : « Non tamen pigebit... memoriam prioris servitutis ac testimonium praesentium bonorum composuisse. » Je crois qu'il faut, avec Nipperdey, rapporter *memoriam prioris servitutis* au seul règne de Domitien, et non pas entendre, avec Haase, qu'il s'agit de toute l'histoire du principat avant Nerva. Qu'on relise le contexte : la seule tyrannie dont il soit question dans tout ce qui précède est celle de Domitien, opposée au gouvernement libéral et réparateur de Nerva et de Trajan, comme dans notre passage *prioris servitutis* est opposé à *praesentium bonorum*.

l'effet de contraste qu'il avait recherché, il le retrouvait, s'il racontait avant le principat de Domitien ceux de Vespasien et de Titus, s'il montrait la dynastie flavienne faisant d'abord le bonheur et puis le malheur de l'empire. L'antithèse demeurait. Les termes en étaient seulement intervertis, le bien précédant le mal. Le sujet des *Histoires*, tel que Tacite le conçut en définitive, c'est la dynastie flavienne. Quoique nulle part il ne le dise formellement, il ne nous laisse pas le moyen d'en douter. L'ouvrage avait douze livres. Le premier est une introduction : Othon assassine Galba ; Vitellius, dont Vespasien doit prendre la place, se prépare à détrôner Othon. Vespasien ne joue encore aucun rôle : il s'est soumis à Galba sans arrière-pensée ; il se soumet affectueusement à Othon. Mais s'il n'est pas en scène, nous attendons son entrée, et l'historien ne néglige aucune occasion de nous faire penser à lui, de nous montrer que déjà bien des Romains pensent à lui[1]. Dès le commencement du second livre, il paraît : « Struebat iam fortuna in diversa parte terrarum initia causasque imperio, quod varia sorte laetum rei publicae aut atrox, ipsis principibus prosperum vel exitio fuit. » Dans son esprit, dans celui de son fils Titus, de son collègue Mucien, des armées d'Orient, le chef de la dynastie flavienne est candidat à l'empire. Il attend pour se déclarer, pour passer de l'arrière-plan au premier plan, l'issue de la lutte engagée entre Othon et Vitellius. Vitellius vainqueur, Othon mort, devant la grandeur de son entreprise il éprouve une dernière hésitation : il prête serment à Vitellius. Mais celui-ci n'a pas encore fait son entrée à Rome que les légions de Judée, de Syrie et d'Égypte ont proclamé Vespasien empereur[2]. Le

1. II, 1 : « Nec Vespasianus adhuc Galbam novum aut ignotum ... Consilia fati et ceterorum ... principatum ... Vespasiano ... imperium post ... — I, 50 : « Erat ... Vespasianum ... — I, 36 : « Vespasianum ... principes ... — II, 5 : « Vitellius et Vitellius Vespasianus ... — I, 49 : « Vespasianus ... Mucianus ... Galba ... Othone adepta ... — II, 5 : « Le bruit ... par Titus serait adopté par Galba ... « Augustus ... prosperitate ... prosperitate Vespasiani res, principia responsa et inclinatis ad credendum animis loco omnium etiam fortuita. »

2. II, 76 : « Titus ... mort de Galba ... ses armes ... « Nec Vespasianus ... — II, 5 (Vespasianus et Mucianus) : « ... exercitus ... Vespasianum ... — II, 6 : « Mox, et Othonem ac Vitellium ... armis res

principat de Vespasien commence au cours du deuxième livre.

Puisque son dessein était d'écrire l'histoire de la dynastie flavienne, Tacite devait nécessairement remonter jusqu'aux premiers jours de 69. Sans doute Vespasien n'est proclamé empereur qu'aux kalendes de juillet; mais c'est au lendemain du meurtre de Galba que débutent entre ses amis et lui les pourparlers, dans les armées d'Orient l'agitation, qui le porteront à l'empire. A partir de cette date se prépare, devient imminent l'avènement de la dynastie flavienne. Il faut donc que Tacite remonte jusque-là, c'est-à-dire jusqu'en janvier. Son dessein n'exige pas qu'il remonte plus haut : Vespasien s'est soulevé contre Vitellius, il a songé à se soulever contre Othon, il n'a pas songé à se soulever contre Galba. Le règne de Galba n'est point partie essentielle du sujet. Mais le point initial de ce sujet est trop proche du début de l'année, et les faits accomplis dans l'intervalle qui les sépare, adoption de Pison, complot d'Othon, massacre de Galba et de ses amis, sont trop intéressants en soi, pour que Tacite résiste en outre à deux autres influences qui le ramènent en arrière jusqu'au 1er janvier. L'une de ces influences est celle de la règle annalistique, aussi ancienne que l'historiographie romaine, consacrée par les plus illustres autorités, du joug souvent gênant de laquelle Tacite lui-même n'osera jamais se débarrasser franchement, de la règle qui veut que les événements soient racontés année par année, qu'un ouvrage historique soit une série de narrations annuelles, s'ouvrant toutes par deux noms de

Romanas raptum ire vulgatum est..., fremere miles et vires suas circumspicere : septem legiones statim et cum ingentibus auxiliis Suria Iudaeasque... — II, 7 : « Non fallebat duces impetus militum, sed bellantibus aliis placuit exspectari... Igitur arma in occasionem distulere, Vespasianus Mucianusque nuper, ceteri olim mixtis consiliis... Bellum omnes cupiebant. » — II, 73. : « Vitellio... speculatores e Suria Iudaeaque adactum in verba eius Orientem nuntiavere. Nam etsi vagis adhuc et incertis rumoribus, erat tamen in ore famaque Vespasianus et plerumque ad nomen eius Vitellius excitabatur. » — III, 74. « At Vespasianus bellum armaque et procul vel iuxta sitas vires circumspectabat...» — II, 78. « Haud dubia destinatione discessere Mucianus Antiochiam, Vespasianus Caesaream...» — II, 79. « Initium ferendi ad Vespasianum imperii Alexandriae coeptum, festinante Tiberio Alexandro, qui kalendis Iuliis sacramento eius legiones adegit. Isque primus principatus dies in posterum celebratus, quamvis Iudaicus exercitus quinto nonas Iulias apud ipsum iurasset...» — II, 81 : « Ante idus Iulias Suria omnis in eodem sacramento fuit. »

consuls[1]. L'autre influence est l'imitation de Salluste, le modèle favori de Tacite, surtout à ce moment de sa vie littéraire. Salluste, dans ses *Histoires,* avait pris pour point de départ le début d'une année : « Res populi Romani M. Lepido, Q. Catulo consulibus ac deinde militiae et domi gestas composui. » Même de cette phrase, initiale sans nul doute, la phrase initiale de Tacite semble être une réminiscence : « Initium mihi operis Servius Galba iterum, Titus Vinius consules erunt. » Je n'ai voulu ici qu'expliquer la conduite de Tacite, sans la justifier, car je l'ai critiquée plus haut. Pourquoi ne l'a-t-il pas expliquée lui-même? Pourquoi n'a-t-il pas dit la raison qui l'avait amené à cette date précise du 1er janvier 69? C'eût été long et aride, et ce n'était pas indispensable. A des lecteurs romains, accoutumés aux historiens annalistes, il devait sembler tout naturel que sa narration partît d'un début d'année; à des contemporains de Trajan, que ce début d'année fût le premier après la mort de Néron, puisque les troubles qui suivirent la mort de Néron formaient alors la démarcation entre la période souvent racontée et la période neuve ou presque neuve. L'explication incomplète, inexacte et confuse : « Nam post conditam urbem octingentos et viginti prioris aevi annos multi auctores rettulerunt, » qui ne nous satisfait pas, pouvait les satisfaire. Elle pouvait du moins satisfaire tous ceux qui n'y regarderaient pas de trop près, le grand nombre.

S'il en fut, d'aventure, même parmi ceux-là, qu'elle ne satisfit

1. Voy. *La règle annalistique dans l'historiographie romaine* (*Journal des savants,* 1900, p. 433 et suiv.). Il ne faudrait pas aller jusqu'à dire que la règle annalistique à elle seule obligeait Tacite à prendre pour point de départ le 1er janvier. La règle exigeait que les événements fussent racontés année par année, mais non pas nécessairement que le point initial fût un début d'année. Les *Annales* de Tacite, l'introduction mise à part, commencent à la mort d'Auguste, au milieu d'une année. Cette observation répond à une note d'Orelli-Meiser : « Ac ne cui mirum videatur, cur Tacitus Historias non inceperit ab imperii Galbae initio, Annalium, quos iam tunc post Historias scribere statuerat, formam legemque immutabilem recordetur. » J'ai commis la même erreur dans *Les sources de Tacite,* p. 431. Cette note en contient une autre : Orelli croit que le second ouvrage de Tacite s'appelait *Annales.* On a prouvé depuis que le titre exact était *Ab excessu Divi Augusti.* L'ouvrage appartenait, comme d'ailleurs les *Histoires,* au genre *Annales.* — Je démontre ici pourquoi Tacite remonte jusqu'au 1er janvier 69. J'ai indiqué plus haut qu'il eut tort de ne pas remonter jusqu'à la mort de Néron. S'il n'eut pas l'idée de remonter jusque-là, ce ne fut point que la règle annalistique l'en empêchât : il crut qu'il pouvait se dispenser de le faire, son sujet étant l'histoire de la dynastie flavienne.

point, c'est qu'à peine donnée, comme si elle n'était pas assez faible, Tacite l'a encore affaiblie par la fin de la phrase et les phrases suivantes. Il y divise la période antérieure au second consulat de Galba en deux époques, dont la bataille d'Actium marque la limite commune, la république et le principat, et il affirme que les historiens de l'époque républicaine se sont acquittés de leur tâche « pari eloquentia ac libertate », avec autant de talent littéraire que de sincérité, tandis que ceux de l'époque impériale, non seulement ont manqué comme écrivains de cette haute valeur, mais en outre ont altéré la vérité, d'abord par ignorance des affaires publiques, puis par esprit de dénigrement ou d'adulation à l'égard des empereurs[1]. Nous verrons bientôt quel cas il faut faire de ces louanges si libéralement décernées aux uns et de cette condamnation si sévère des autres. Tenons-nous pour l'instant aux affirmations de Tacite. Il en résulte que, si les événements compris entre la bataille d'Actium et le second consulat de Galba ont eu beaucoup de narrateurs, pas un de ces récits n'est bon, qu'une histoire qui en puisse donner à la postérité la notion juste et claire est encore à écrire; et lui-même il formule cette conclusion, que de la postérité les historiens en question, courtisans ou détracteurs, n'ont eu souci ni les uns ni les autres. Mais alors pourquoi commence-t-il, lui, seulement au second consulat de Galba? Parce que la partie plus ancienne de l'époque impériale a eu déjà beaucoup de narrateurs. Qu'importe, puisque tous ces narrateurs sont mauvais? Nous les tenons pour nuls et non avenus. Qu'importe à nous, postérité? Il est vrai qu'il importe à Tacite, qui préfère traiter le sujet neuf et prendre la place inoccupée. Il ne veut pas l'avouer franchement et il nous le laisse gauchement deviner. S'il s'était borné à dire : « Mon récit commence avec l'année 69, parce que l'époque antérieure a eu beaucoup d'historiens, » nous aurions pu penser que,

1. « Nam post conditam urbem octingentos et viginti prioris aevi annos multi auctores rettulerunt, dum res populi Romani memorabantur, pari eloquentia ac libertate; postquam bellatum apud Actium atque omnem potentiam ad unum conferri pacis interfuit, magna illa ingenia cessere; simul veritas pluribus modis infracta, primum inscitia rei publicae ut alienae, mox libidine adsentandi aut rursus odio adversus dominantes : ita neutris cura posteritatis inter infensos vel obnoxios. »

sans doute, il ne donnait pas toutes les raisons de son choix, mais que, du moins, celle qu'il donnait était purement d'intérêt général. Il lui a plu d'en dire davantage, et nous voyons trop bien qu'elle est aussi, qu'elle est surtout d'intérêt personnel. S'il avait arrêté sa phrase à temps, il n'aurait manqué que de franchise; ayant poursuivi, il a manqué aussi d'habileté. Nous rechercherons plus tard ce qui le conduisit à commettre cette maladresse. Constatons que dans la préface des *Annales* l'explication correspondante, sans être d'une parfaite solidité, a pourtant meilleure apparence. Il s'est trouvé, dit Tacite, pour raconter l'époque d'Auguste des écrivains de talent, jusqu'au moment où les progrès de l'adulation les ont détournés de l'histoire. Quant aux règnes de Tibère, Gaius, Claude et Néron, ils n'ont pas eu encore d'historien sincère. La raison que Tacite donne de son choix est l'insuffisance de ses devanciers : il veut refaire ce qu'ils ont mal fait. Il partira du point où les récits antérieurs cessent de le contenter; il traitera de la fin d'Auguste et des quatre principats suivants[1]. Nous allons avoir d'autres occasions de rapprocher les deux préfaces et de reconnaître que celle des *Annales* est supérieure.

1. « Temporibusque Augusti dicendis non defuere decora ingenia, donec gliscente adulatione deterrerentur. Tiberii Gaiique et Claudii ac Neronis res florentibus ipsis ob metum falsae, postquam occiderant, recentibus odiis compositae sunt. Inde consilium mihi pauca de Augusto et extrema tradere, mox Tiberii principatum et cetera sine ira et studio... » — Il n'y a pas lieu de préférer à *deterrerentur*, leçon du *Mediceus*, la conjecture *detererentur* recommandée par Muret, Juste-Lipse et tant d'autres, en dernier lieu par M. Boissier (*Journal des savants*, 1900, p. 548, note 1). D'une part, *deterrerentur* s'explique très bien : « Ubi rerum scriptoribus periculosum est non adulari, decora ingenia rem omittere quam prolabi in adulationem malunt. » (Ritter.) D'autre part, *detererentur* ne donne pas un sens satisfaisant : ce n'est point le talent littéraire de l'auteur et, par suite, la valeur artistique de l'œuvre que peut gâter l'adulation, c'est la moralité de l'auteur et la valeur historique de l'œuvre. Or, *decora ingenia* ne peut se rapporter qu'au talent littéraire des historiens en question. Comparez, dans la préface des *Histoires :* « magna illa ingenia cessere, simul veritas pluribus modis infracta, » où *ingenia* correspond à *eloquentia* et *veritas infracta* à *libertate* du membre de phrase : « dum res populi Romani memorabantur (rettulerunt) pari eloquentia ac libertate ». — Au point de vue de la solidité du raisonnement, on pourrait objecter à Tacite que, s'il allègue comme unique motif de son choix l'insuffisance de ses devanciers seulement pour les règnes de Tibère, Gaius, Claude et Néron, et décerne un *satisfecit* aux historiens d'Auguste, c'est pour les besoins de sa cause actuelle. Il annoncera bientôt (*Ann.*, III, 24) son intention de refaire l'histoire d'Auguste. Donc, ou bien en réalité ses devanciers pour le règne d'Auguste ne le satisfont pas, ou bien il est guidé dans le choix de ses sujets pour d'autres raisons que l'insuffisance de ses devanciers.

III

Les quelques lignes d'appréciation que Tacite consacre ici au passé de l'historiographie romaine, sont loin de lui faire honneur. Beaucoup trop élogieuse envers l'époque républicaine, beaucoup trop rigoureuse envers l'époque impériale, cette appréciation nous choque presque de tout point par sa fausseté et son injustice. Tant que l'histoire fut celle du peuple romain, elle fut écrite « pari eloquentia ac libertate » ; en d'autres termes, le genre ne compta avant l'établissement du principat que de grands écrivains parfaitement sincères. Voilà le jugement de Tacite. La vérité est que parmi ces historiens plusieurs furent de mauvaise foi, peu furent éloquents, très peu unirent l'éloquence à la sincérité. Tite-Live n'exalte pas, que je sache, la franchise de Valerius Antias[1], ni Salluste celle de Cornelius Sisenna[2]. Ce même Sisenna, d'après son contemporain Cicéron[3], s'il l'emporte facilement par le talent littéraire sur tous ses prédécesseurs, reste encore bien au-dessous de la perfection et n'a pas produit, tant s'en faut, dans le genre historique le chef-d'œuvre qu'attendent les lettres latines. Ce chef-d'œuvre, Cicéron, qui a rêvé de le faire[4], meurt sans l'avoir vu, et les premiers à qui convienne pleinement le magnifique éloge de Tacite, sont Salluste et Tite-Live : Salluste que Tacite appelle ailleurs[5] « rerum Romanarum florentissimus auctor » ; Tite-Live qu'il fait appeler par Cremutius Cordus[6] « eloquentiae ac fidei praeclarus in primis ».

1. Voy. 26, 49, 3; 30, 19, 11; 33, 10, 8; 36, 19, 10; 36, 38, 5; 38, 23, 6; 39, 43, 1; 42, 11, 1; etc.
2. *Jug.*, 95, 2.
3. *Brutus*, 64, 228; *De leg.*, 1, 7.
4. *De leg.*, 1, 5 et suiv.
5. *Ann.*, III, 30.
6. *Ann.*, IV, 34. — Au fond, c'est à lui surtout et presque uniquement que pense Tacite, comme le remarque Savile, cité dans Jac. Gronov. — M. Boissier, qui défend le jugement de Tacite, fait pourtant cette concession (p. 552) : « Il pouvait donc dire, sans rien exagérer, qu'ils ont écrit avec autant d'éloquence que de sincérité..., en rapportant surtout la sincérité aux plus anciens et l'éloquence aux derniers venus. »

La faute grave que je viens de relever n'est pas, à coup sûr, le résultat d'une erreur de jugement : une méprise aussi grossière serait inconcevable d'un esprit tel que Tacite ; d'ailleurs, les historiens de l'époque républicaine, sauf les plus récents[1], lui étaient trop peu connus pour qu'il fût en état de les juger par lui-même. Faut-il donc croire qu'il était dupe d'une illusion et se les figurait tous à peu près pareils, tous excellents ? Ses connaissances, quelque indirectes et vagues qu'on puisse les supposer, l'eussent aisément gardé d'une telle chimère, si son bon sens n'y avait suffi. L'expression dépasse et trahit sa pensée, voilà tout. Ce qu'il pense de quelques-uns, il l'affirme à la légère de tous, parce qu'il est en train de construire une antithèse : il désire qu'elle ait le plus de relief possible, et cette préoccupation l'empêche de peser exactement, froidement, ce qu'il dit. Nous reconnaîtrons la même préoccupation fâcheuse dans l'exagération inverse du second terme. Les historiens de l'époque impériale seront sacrifiés, comme leurs devanciers ont été glorifiés, pour qu'une figure de rhétorique sorte son plein effet. Tacite a-t-il senti plus tard ce que son hyperbole avait de choquant ? On le croirait, à lire dans la préface des *Annales* le membre de phrase consacré à l'historiographie de l'époque républicaine : « Veteris populi Romani prospera vel adversa claris scriptoribus memorata sunt. » Cela ressemble fort à une rectification. C'est, du moins, une appréciation d'une incontestable justesse : elle ne précise ni le nombre des historiens illustres, ni les qualités par lesquelles ils se sont illustrés.

La bataille d'Actium et l'établissement du principat eurent, au dire de Tacite, un effet désastreux sur l'évolution de l'historiographie romaine. Ce fut la décadence prompte et complète. Aux historiens éloquents et sincères de la république succédèrent

1 Il cite Sisenna, *Hist.*, III, 51. S'il en a lu de plus anciens, nous l'ignorons. M. Boissier, p. 151, conjecture qu'il s'est servi des vieux auteurs, des premiers historiens, dans ses digressions sur les magistratures romaines ou sur le passé des divers quartiers de la ville. Du reste recherches sont bien contradictoires de la part d'un historien qui, même pour l'antiquité de son récit, n'est pas contemporain aux sources premières. Il a trouvé plutôt la matière de ces digressions dans quelque ouvrage récent. Voy. Leo, dans Nachrichten der K. Gesell. der Wiss. zu Göttingen, phil.-hist. Klasse, 1904, p. 191 et suiv.

des écrivains sans talent, sans expérience des affaires de l'État, sans véracité : « Magna illa ingenia cessere; simul veritas pluribus modis infracta, primum inscitia rei publicae, ut alienae, mox libidine adsentandi aut rursus odio adversus dominantes[1]. » L'un de ces reproches au moins n'est pas absolument immérité. La bonne foi et surtout l'impartialité ont manqué aux historiens de la dynastie julio-claudienne antérieurs à Tacite. Ils ont peut-être rarement osé de sang-froid le mensonge; mais souvent ils ont déformé la réalité sous l'influence de leurs passions ou de leurs préjugés. L'accusation revient dans la préface des *Annales* : « Tiberii Gaiique et Claudii ac Neronis res florentibus ipsis ob metum falsae, postquam occiderant, recentibus odiis compositae sunt. » Et ici, par exception, la formule des *Histoires* vaut mieux que celle des *Annales :* l'expression *libidine adsentandi,* plus compréhensive que *ob metum,* est par cela même plus juste dans l'espèce. L'adulation peut avoir, elle avait eu certainement chez tel des écrivains visés par Tacite, d'autres mobiles que la crainte : je veux dire l'ambition, l'intérêt, ou des sentiments louables en soi, l'admiration et la reconnaissance, mais sans tact et sans dignité dans leur excès[2]. En ce qui concerne le grief de malignité, Tacite affirme ailleurs pour les seuls historiens de Tibère ce que nous venons de l'entendre affirmer d'abord pour tous les historiens du principat, puis pour tous ceux des quatre premiers successeurs d'Auguste. Le passage auquel je fais allusion est le récit de la mort de Drusus[3] : « Neque quisquam scriptor tam infensus exstitit, ut Tiberio obiectaret, cum omnia alia conquirerent intenderentque. » D'autres l'ont affirmé, soit pour les historiens de Néron[4], soit pour ceux de toute la période en question[5]. Quelquefois la critique de Tacite se précise encore bien davan-

1. « Mirum mihi persaepe accidit cur non saltem Fabium Rusticum... et Plinium maiorem vel uno verbo exceperit vel distinctius significarit, quid in his quoque reprehendendum iudicarit. » (Orelli-Meiser.) Orelli a bien raison, mais pourquoi n'éprouvait-il pas la même surprise au sujet de Servilius Nonianus, de Cluvius Rufus, etc.?

2. Je pense spécialement à Velleius Paterculus.

3. *Ann.*, IV, 11.

4. Josèphe, *Ant. Iud.*, IX, 8, 3; Martial, III, 204.

5. Josèphe, *ibid.*

tage. Elle signale[1], avec discrétion il est vrai, la partialité de Fabius Rusticus, ami de Sénèque, contre Néron. Ou bien ce n'est pas à un nom propre qu'elle s'attaque, c'est à une version maligne de quelque fait déterminé. Certains auteurs, qu'il ne désigne pas autrement, ont raconté, par exemple, que Néron empoisonna Poppée; ils l'ont raconté « odio magis quam ex fide »[2]. Mais beaucoup plus et beaucoup mieux que les affirmations répétées de Tacite, précisées en des critiques individuelles ou locales, corroborées par les affirmations d'autrui, l'ensemble de son propre récit nous démontre la malveillance de ses devanciers. Malgré l'effort consciencieux et méritoire qu'il a fait pour redresser la tradition, elle en est restée faussée. De sources si corrompues il ne pouvait tirer la vérité pure, n'étant pas d'ailleurs libre lui-même des passions qui avaient perverti le jugement de ses auteurs[3]. Et s'il n'a pas été capable d'impartialité envers des princes qu'il n'avait pas connus, dont il n'avait rien souffert personnellement, ceux qui les avaient connus, qui étaient les parents ou les amis de leurs victimes, qui avaient vu de près leurs crimes ou leurs folies, qu'agitait encore le frémissement d'émotions récentes, comment auraient-ils fait l'équitable départ du bien et du mal? Ils n'avaient pas assez de tranquillité d'âme pour rendre la justice au nom de l'histoire; ils n'avaient même pas assez de sérénité d'esprit pour apercevoir toujours la vérité des faits, base primordiale de cette justice. L'hostilité qui les égara était aussi naturelle qu'elle est regrettable.

Au point de vue de la mauvaise foi et de la partialité, Tacite divise les historiens du principat en deux catégories, les courtisans et les détracteurs, et aux deux catégories il fait une place égale dans sa définition. Faut-il en conclure qu'elles ont été également nombreuses et surtout également importantes? Nous connaissons peu d'auteurs qui rentrent dans la première; nous en connaissons relativement beaucoup qui appartiennent à la seconde. L'influence des historiens adulateurs sur la tradition

1. *Ann.*, XIII, 20.
2. *Ann.*, XVI, 6.
3. Cf. *Les sources de Tacite*, p. 443 et suiv.

a été nulle ; celle des historiens malveillants a été considérable. Tacite aurait pu indiquer d'un mot que les premiers étaient les plus rares ; il s'est borné à expliquer nettement qu'ils étaient les moins pernicieux : « Sed ambitionem scriptoris facile averseris, obtrectatio et livor pronis auribus accipiuntur ; quippe adulationi foedum crimen servitutis, malignitati falsa species libertatis inest. » Il y a d'autres nuances encore que la définition de Tacite ne rend pas, et ce que je vais dire porte, aussi bien que mon précédent reproche, sur les deux préfaces. D'abord, sa critique est formulée d'une façon si absolue qu'il a l'air d'affirmer que tous les événements des règnes en question ont subi une altération, que la totalité de l'histoire a été corrompue chez les uns par la flatterie, chez les autres par la malveillance. Ce n'est pourtant pas ce qu'il veut dire au fond. Sur bien des événements de l'époque impériale, en particulier sur les événements extérieurs, la partialité du narrateur, et spécialement la partialité hostile, n'avait guère pu trouver à s'exercer ; son domaine propre était la vie du prince, vie privée et rapports avec le sénat et le peuple. Si l'altération avait été universelle, Tacite aurait plus facilement reconstitué l'histoire en se servant des sources premières, ce qu'il n'a pas cru devoir faire [1], qu'il n'eût corrigé les historiens antérieurs et remis les choses au point. Il ne faut donc pas forcer le sens de ses affirmations ; et nul n'en serait tenté s'il les avait atténuées par un simple adverbe. Le contraste serait alors moins choquant entre cette négation préalable de l'autorité de ses devanciers et les appels que Tacite y fait dans la suite pour garantir mieux à ses lecteurs tel événement dont il n'a pas l'air de douter lui-même. Quelque invraisemblable que la chose puisse paraître, le mariage solennel du consul désigné Silius avec Messaline, femme de Claude vivant et régnant, fut célébré et consommé en pleine ville de Rome : « Haud sum ignarus fabulosum visum iri..., sed nihil compositum miraculi causa, verum audita scriptaque senioribus tradam [2]. » Néron abusa de Britannicus avant de l'empoisonner : « Tradunt plerique eorum temporum scrip-

1. Cf. *Les sources de Tacite*, p. 311 et suiv.
2. *Ann.*, XI, 27.

tores[1]... » L'empoisonnement de Claude par Agrippine n'est pas douteux : « Adeoque cuncta mox pernotuere, ut temporum illorum scriptores prodiderint[2]... » Et cette autorité ne leur est pas conférée seulement par leur qualité de contemporains. Aux bruits qui ont couru sur la mort de Drusus, Tacite oppose le témoignage des sources écrites, d'auteurs nombreux et très dignes de confiance : « Quae plurimis maximaeque fidei auctoribus memorata sunt[3]. » Malgré les affirmations péremptoires des deux préfaces, il est donc persuadé que ses devanciers n'ont pas constamment altéré la vérité, même quand il s'agit des choses de la maison impériale. Bien qu'à deux reprises il les accuse tous en bloc, il est persuadé aussi que tous ne méritent pas au même degré le reproche de partialité. Il estime Cluvius Rufus plus sûr que Fabius Rusticus[4]. Il va jusqu'à proclamer, ce qui est excessif, que plusieurs de ses sources pour le règne de Tibère sont des auteurs « maximae fidei ». Pas plus qu'il n'avait le droit de condamner ses devanciers absolument du chef de partialité, il n'avait le droit de les condamner indistinctement. C'est là une autre nuance que l'on regrette qu'il n'ait pas rendue dans ses formules trop catégoriques, et qu'il lui aurait été facile de rendre, même en une appréciation sommaire.

Tandis que, mitigé de la sorte par une atténuation et une distinction, le grief de partialité nous semble légitime, nous ne saurions prendre au sérieux celui d'ignorance des affaires publiques, et Tacite a bien fait de ne pas le reproduire dans la préface des *Annales*[5]. Sous les empereurs, il n'y a plus de

1. *Ann.*, XIII, 17.
2. *Ann.*, XII, 67.
3. *Ann.*, IV, 10.
4. *Ann.*, XIII, 20; XIV, 2. — Cluvius avait une haute idée de ses devoirs d'historien, si nous nous en rapportons à une anecdote de Pline le Jeune (9,19). Il s'excusait en ces termes de n'avoir pas approuvé toujours la conduite de Verginius : « Scis, Vergini, quae historiae fides debeatur; proinde si quid in historiis meis legis aliter ac velis, rogo ignoscas. »
5. Le rapprochement s'impose entre le passage de Tacite et le passage célèbre de Dion Cassius, 53, 19. Dion explique pourquoi il n'est pas aussi facile à l'historien de se renseigner exactement sur l'époque impériale que sur l'époque républicaine : « οὐ μέντοι καὶ ὁμοίως τοῖς πρόσθεν τὰ μετὰ ταῦτα πραχθέντα λεχθῆναι δύναται· πρότερον μὲν γὰρ ἔς τε τὴν βουλὴν καὶ ἐς τὸν δῆμον πάντα, καὶ εἰ πόρρω ποῦ συμβαίη, ἐσεφέρετο· καὶ διὰ τοῦτο πάντες τε αὐτὰ ἐμάνθανον καὶ πολλοὶ συνέγραφον, κἀκ τούτου καὶ ἡ ἀλήθεια αὐτῶν, εἰ καὶ τὰ μάλιστα καὶ φόβῳ τινὰ καὶ χάριτι φιλίᾳ τε καὶ ἔχθρᾳ τισὶν ἐρρήθη, παρὰ

peuple souverain élisant ses magistrats, et le sénat n'hérite qu'en apparence de cette prérogative; les magistrats ne sont plus ce qu'ils furent au temps de la liberté, parce qu'il y a maintenant au-dessus d'eux quelqu'un qui accapare la plus considérable portion du pouvoir et la plus réelle; toutes les affaires de l'État ne se traitent plus au forum ou dans la curie, beaucoup se décident dans le cabinet du prince et au sein de son conseil privé. Mais, s'il n'y a plus d'assemblée au forum, le sénat siège et délibère encore, et sa compétence ne manque ni d'étendue ni de gravité; les actes gouvernementaux de l'empereur ne sont pour la plupart ni mystérieux en leur raison d'être ni occultes en leur exécution. A Rome, les magistrats ont leurs fonctions; des proconsuls, des légats impériaux, des procurateurs administrent les provinces. Il s'en faut donc de beaucoup que tous les citoyens restent étrangers aux affaires de l'État et les ignorent. Cela est vrai, ou à peu près, de la plèbe, mais non point des chevaliers et des sénateurs; et Tacite le reconnaît plus loin : « Senatus et eques, quis aliqua pars et cura reipublicae[1]. » Tout le drame de l'histoire ne se joue pas à huis-clos; l'empereur n'occupe pas seul la scène; il n'y a pas autour de lui que des comparses. Parmi les historiens contemporains des Césars, peut-être quelques-uns méritaient-ils plus ou moins le reproche de Tacite, ayant vécu volontairement ou non trop loin de la politique, n'ayant ni assez agi ni même assez vu. Mais nous en connaissons plusieurs qui ne le méritaient nullement. Servilius Nonianus et Cluvius Rufus avaient parcouru la carrière des honneurs sénatoriaux; celui-ci était un familier de Néron[2], celui-là occupait dans la société romaine un rang si élevé que Pline l'Ancien l'appelle « princeps civitatis »[3]. Pline lui-même, sans

γοῦν τοῖς ἄλλοις τοῖς τὰ αὐτὰ γράψασι τοῖς τε ὑπομνήμασι τοῖς δημοσίοις τρόπον τινὰ εὑρίσκετο· ἐκ δὲ δὴ τοῦ χρόνου ἐκείνου τὰ μὲν πλέιω κρύφα καὶ δι' ἀπορρήτων γίγνεσθαι ἤρξατο... » Il y a de l'exagération dans les deux termes de cette antithèse. Mais il s'en faut encore de beaucoup que Dion soit aussi absolu que Tacite. Notons, en passant, que Dion est loin d'accorder à tous les historiens de l'époque républicaine cette *libertas* dont Tacite les loue indistinctement et sans restriction.

1. *Hist.*, I, 50.
2. Suétone, *Nero*, 21; Dion Cassius, LXIII, 14; cf. Tacite, *Hist.*, IV, 43.
3. *Hist. nat.*, XXVIII, 2, 29.

être un personnage aussi éminent que Servilius ou Cluvius, s'était acquitté de multiples et parfois importantes fonctions équestres. En somme, la tradition de l'époque républicaine se maintient au premier siècle de l'empire ; l'historiographie se recrute de préférence parmi les gens les mieux nés, et la composition d'un ouvrage historique occupe souvent les loisirs ou la fin d'une vie consacrée à la pratique de l'éloquence et au service de l'État. Dire que des historiens ainsi préparés à leur tâche, que des personnages comme Servilius Nonianus et Cluvius Rufus, ont altéré la vérité par ignorance des affaires publiques, c'est se moquer de l'évidence ou négliger la portée de ses paroles. Or, Tacite, pour ce grief pas plus que pour les deux autres, ne fait de distinction ni d'exception : tous les historiens du principat n'auraient rien entendu aux choses de l'État, tous auraient été des narrateurs partiaux et de médiocres écrivains.

Sur la question de leur partialité nous avons pu le mettre en contradiction avec lui-même; sur celle de leur mérite littéraire il nous donne encore plus beau jeu. Je n'insisterai point sur le passage du *Dialogue des orateurs*[1], où Aper parle avec dédain de ces archaïsants qui préfèrent Sisenna ou Varron à Aufidius Bassus ou Servilius Nonianus, « quibus eloquentia Aufidii Bassi aut Servilii Noniani ex comparatione Sisennae aut Varronis sordet. » Aper est le représentant passionné des modernes; le *Dialogue*, s'il est bien de Tacite, est une œuvre de jeunesse. Mais, si le nom d'Aufidius ne se rencontre pas dans ses autres ouvrages, celui de Servilius revient dans les *Annales*[2], accompagné d'éloges qui témoignent assez qu'au jugement de Tacite il n'était pas un écrivain médiocre. Domitius Afer et lui « summis honoribus et multa eloquentia viguerant, ille orando causas, Servilius diu foro, mox tradendis rebus Romanis celebris ». Dans les *Histoires*, pour son propre compte il appelle Cluvius Rufus « vir facundus et pacis artibus »[3]; il le fait appeler par Helvidius Priscus « perinde

1. Ch. 23.
2. XIV, 19.
3. I, 8.

dives et eloquentia clarus »[1]. Celui-là non plus n'avait donc pu être un historien de mince valeur littéraire. Et Fabius Rusticus, qui est proclamé dans l'*Agricola*[2] le plus éloquent des modernes, comme Tite-Live des anciens? Le superlatif n'est pas absolu, il est vrai; mais du seul rapprochement de ces deux noms propres il résulterait que Tacite ne voit pas en Fabius un successeur trop indigne de Tite-Live; d'ailleurs, il le comprend un peu plus haut dans une désignation générale de ses devanciers pour l'histoire des rapports de Rome avec la Bretagne, dans un groupe d'auteurs qui ont décrit éloquemment ce pays encore mal connu. Ainsi, d'une part, Tacite affirme qu'après l'établissement du principat il n'y a plus eu de grands talents dans l'historiographie romaine; d'autre part, il signale et loue des historiens dont il nous fait prendre cette idée que, s'ils ne furent pas les égaux de Salluste et de Tite Live, ils maintinrent cependant le genre à une hauteur assez honorable pour qu'on ne puisse, sans leur faire injure, parler de sa décadence au temps où ils le représentèrent. Cette idée trouve pleinement sa confirmation dans le jugement de Quintilien[3]. De Tite-Live et de Salluste, dont il admire sans réserve le génie, à Servilius Nonianus et Aufidius Bassus qu'il mentionne ensuite, visiblement il y a pour lui une distance : ceux-là peuvent être opposés aux plus illustres maîtres grecs; ceux-ci ont avec d'éminentes qualités certains défauts. Mais en somme ils continuent dignement la tradition, et c'est pourquoi Quintilien passe des deux premiers aux deux autres tout simplement, comme de plain-pied, en citant un mot de Servilius sur Tite-Live et Salluste, sans rien qui rabaisse l'époque impériale au-dessous de l'époque républicaine, sans rien qui ressemble à la formule antithétique de Tacite. A qui se rapporte l'allusion qui termine le morceau : « Superest adhuc et ornat aetatis nostrae gloriam vir saeculorum memoria dignus »? A Fabius Rusticus, sans doute[4]. Quoi qu'il en soit,

1. IV, 43.
2. Ch. 10.
3. X, 1, 102 et suiv.
4. Cf. *Les sources de Tacite*, p. 382. C'est l'opinion générale aujourd'hui. M. Boissier (p. 553) remarque qu'il est peu vraisemblable que Quintilien ait ainsi loué un ami de Sénèque.

l'historien si magnifiquement loué n'était pas, à coup sûr, un écrivain médiocre, et il appartenait à ce siècle dont Tacite fait si bon marché. A l'autre bout du même siècle se place Cremutius Cordus[1], qui, lui non plus, ne fut pas, que nous sachions, inférieur en talent aux prédécesseurs de Salluste et de Tite-Live. Il est atteint, lui aussi, par la critique de Tacite, telle qu'elle est formulée dans la préface des *Histoires,* où la date assignée à la décadence de l'historiographie est l'établissement du principat[2]. Il est épargné par la préface des *Annales* où cette décadence est reculée jusque vers la fin du règne d'Auguste : « Temporibusque Augusti dicendis non defuere decora ingenia, donec gliscente adulatione deterrerentur. » Mais la correction est insuffisante, et, même rapprochés de la seule préface des *Annales,* les jugements particuliers de Tacite contiennent l'aveu que son appréciation générale est d'une très injuste sévérité.

En somme, les deux aperçus de Tacite sur le passé de l'historiographie romaine, spécialement celui des *Histoires,* nous donneraient une fâcheuse opinion de son goût, si cer-

1. Voy. H. Peter, *Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit,* II, p. 38. — Sénèque, *Consol. ad Marciam,* 3, félicitant la fille de Cremutius d'avoir sauvé son ouvrage condamné au feu : « Optime meruisti de Romanis studiis : magna illorum pars arserat... Magnum mehercule detrimentum res publica ceperat, si illum ob duas res pulcherrimas in oblivionem coniectum, eloquentiam ac libertatem, non eruisses. Legitur, floret, in manus hominum, in pectora receptus vetustatem nullam timet. » Faisons aussi large que l'on voudra la part de l'exagération oratoire et souvenons-nous que Sénèque s'adresse à la fille de Cremutius. Il n'en reste pas moins certain que l'historien ainsi loué n'était pas un écrivain sans talent. Notons que les deux mots dont Sénèque se sert pour le caractériser, *eloquentiam ac libertatem,* sont précisément ceux par lesquels Tacite loue ses devanciers de l'âge républicain, *pari eloquentia ac libertate.* — Dans une phrase corrompue du passage de Quintilien, cité plus haut, celle qui suit l'éloge de l'historien anonyme que nous croyons être Fabius Rusticus, le nom de Cremutius Cordus a été restitué par une ingénieuse conjecture : « Habet amatores nec immerito Cremuti libertas... Elatum abunde spiritum et audaces sententias deprehendas... » Voy. le texte de Halm.

2. Seraient atteints aussi Asinius Pollio, qui écrivait entre 724-30 et 731-23 (Schanz, *Gesch. d. röm. Litteratur,* 2e éd., 2e part., p. 24), et Tite-Live lui-même, qui commença son grand ouvrage vers 727-24 et ne le termina qu'après la mort d'Auguste (*Ibid.,* 253), si l'on prenait au sens strict *postquam bellatum apud Actium.* Mais il faut évidemment, comme le remarque M. Boissier, p. 549, adopter une interprétation plus large de l'expression de Tacite : « Soyons certains qu'il n'ignorait pas que les décadences ne commencent pas à jour fixe et que les dates qu'on en donne ne sont jamais que très approximatives. » Tacite, dont l'opinion sur Tite-Live nous est connue d'ailleurs, a pris soin ici de marquer lui-même qu'il ne s'agissait que d'une date approximative, puisqu'à *postquam bellatum apud Actium* il a ajouté : « *atque omnem potentiam ad unum conferri pacis interfuit.* » L'établissement du principat ne se fit pas en un jour.

tains jugements plus précis, qui les rectifient ou les contredisent, ne nous démontraient qu'il ne faut pas les prendre trop au sérieux, qu'il s'y exprime en écrivain préoccupé de bien dire plutôt qu'en historien soucieux de dire vrai.

IV

Le morceau sur l'historiographie romaine, avec les considérations générales qui en dépendent, forme la moitié de la préface des *Histoires*, et son étendue paraît au premier abord en disproportion choquante avec son importance, car il a l'air de n'être qu'une digression inopportune. Parmi les devanciers latins de Tacite plusieurs, Salluste[1] et Servilius Nonianus[2] entre autres, avaient inséré dans leurs préambules des morceaux analogues, par lesquels ils se justifiaient d'avoir écarté ou choisi un sujet, en montrant soit que leurs prédécesseurs l'avaient traité magistralement, soit qu'il y avait lieu de refaire les narrations antérieures. Tel est aussi le cas pour Tacite dans sa préface des *Annales :* le jugement qu'il émet sur les précédents historiens de Tibère, Gaius, Claude et Néron, sert à motiver la décision qu'il a prise de raconter après eux ces quatre principats. Au contraire, dans la préface des *Histoires* le parallèle des anciens et des modernes, s'il explique pourquoi Tacite s'est abstenu de toucher à l'époque républicaine, n'explique pas pourquoi il a négligé l'époque impériale jusqu'au second consulat de Galba, et provoque même tout naturellement cette objection qu'il aurait dû ne la négliger point.

Que le morceau soit inopportun et maladroit par rapport à ce qui le précède, qu'il affaiblisse l'explication, déjà si faible

1. *Frag.* I, 3 et 4 (Maurenbrecher) : « Nos in tanta doctissimorum hominum copia... — Romani generis disertissimus paucis absolvit. » Cf. Victorin., *ad Cic. Rhet.*, p. 570 (Orelli) :... Sallustius..., *cum aliis* historiographis *singula tradidisset* in libro primo Historiarum, *Catoni brevitatem..., Fannio vero veritatem.*

2. Quintilien, X, 1, 102 : « Mihi egregie dixisse videtur Servilius Nonianus pares eos *(Sallustium et Livium)* magis quam similes. » Je conjecture que ce jugement était dans la préface de Servilius, qui s'excusait ainsi de ne pas reprendre des parties de l'histoire romaine traitées par ses illustres devanciers.

en elle-même, fournie par Tacite du choix de son sujet, c'est ce que je crois avoir montré plus haut. Mais, à y regarder de près, on s'aperçoit que, s'il y a bien maladresse, il n'y a pas du tout digression. Entre le passage et ce qui le précède, il n'y a qu'un lien grammatical : mais il est uni à ce qui le suit par un lien logique très fort, quoique très peu apparent. Il est partie intégrante d'un développement par lequel Tacite fait savoir dans quel esprit et avec quelles qualités il traitera le sujet choisi, en d'autres termes, formule sa profession de foi d'historien. Ce développement commence à *dum res populi Romani memorabantur*, et finit à *sine odio dicendus est*. Il forme à lui seul les deux tiers de la préface, et son importance répond parfaitement à son étendue. Il ne reste en dehors de lui, avant, que l'indication et la justification du point initial, après, que l'indication du point final provisoire et l'annonce d'une suite. Je vais montrer que Tacite a bien ainsi conçu la distribution des parties, c'est-à-dire que son jugement sur ses devanciers fait corps avec sa promesse de véracité, et alors il apparaîtra que les proportions de l'ensemble sont très régulières.

Une image idéale de l'historien romain se dégage spontanément pour le lecteur des éloges que Tacite décerne aux anciens et des reproches qu'il adresse aux modernes. Pour écrire dignement l'histoire nationale il faut avoir un grand talent de style, l'intelligence et la pratique des affaires de l'État, une âme sincère et noble, libre de passions et de préjugés. Cet idéal, l'aurait-il suggéré de la sorte à l'esprit de son lecteur, s'il n'avait eu l'espoir de le réaliser ou, tout au moins, d'en approcher beaucoup plus près que ses devanciers immédiats? Tacite, nous l'avons vu et nous le verrons encore, n'est pas incapable de maladresse. Mais ici la faute eût été vraiment trop lourde. Et d'ailleurs, pourquoi n'aurait-il pas conçu un tel espoir? Il avait certainement, et il avait à bon droit, une très haute opinion de sa propre éloquence. Quand il proteste dans l'*Agricola*[1] que, s'il refait après tant d'autres la description

1. Ch. 10.

de la Bretagne, c'est uniquement parce qu'il est mieux renseigné grâce aux progrès récents de la conquête, et nullement *in comparationem curae ingeniive;* quand il invoque, pour recommander cet ouvrage, seulement l'intention pieuse qui l'a inspiré[1], prenons garde que cette extrême modestie ne nous en impose : c'est la modestie conventionnelle qu'il est toujours de bon goût d'afficher entre gens bien élevés. L'orgueil, le légitime orgueil du mérite, l'accepte généralement sans peine, comme une formalité de politesse. Mais il éclate parfois, oublieux de la convention. Quoi de plus contraire à l'humilité du début, quoi de plus superbe que les dernières lignes de l'*Agricola :* « Quidquid ex Agricola amavimus, quidquid mirati sumus, manet mansurumque est in animis hominum, in aeternitate temporum, fama rerum. Nam multos veterum, velut inglorios et ignobiles, oblivio obruit : Agricola, posteritati narratus et traditus, superstes erit »? Ne soyons pas dupes non plus des termes trop humbles dont Tacite se sert pour annoncer au public lettré son futur grand ouvrage, ce projet que les *Histoires* réalisèrent en partie : « Non tamen pigebit vel incondita ac rudi voce memoriam prioris servitutis ac testimonium praesentium bonorum composuisse[2]. » Il est de ceux dont les récits seront lus encore par la plus lointaine postérité, et il le sait, et il lui échappera un jour de le dire dans les *Annales,* moins ouvertement, il est vrai, qu'il ne l'a dit dans l'*Agricola :* « Exsequi sententias haud institui, nisi insignes per honestum aut notabili dedecore, quod praecipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate et infamia metus sit[3]. » Lorsque Pline le Jeune augurait que les *Histoires* seraient immortelles[4], cet augure, à coup sûr, ne trouvait pas Tacite incrédule. Comme de son talent, il avait conscience de sa noblesse d'âme ; il se sentait incapable d'adulation et de dénigrement ; il croyait donc pouvoir promettre et il promit formellement une absolue véracité. Mais dans cette confiance il y avait une part d'illu-

1. Ch. 3.
2. *Agric.*, 3.
3. *Ann.*, III, 65.
4. *Ep.* VII, 33 ; cf. VI, 16.

sion. Pour être véridique il ne suffit pas toujours d'être sincère ; au plus honnête homme du monde il peut arriver d'altérer la vérité involontairement, sous l'influence mauvaise de ses passions ou de ses préjugés. L'impartialité est autre chose que la bonne foi. Or, Tacite, et nous y reviendrons, ne semble pas les avoir distinguées nettement l'une de l'autre. Il veut dire vrai et il s'imagine que par cela seul il le pourra, qu'il sera constamment et pleinement maître de soi-même, qu'à tous et à tout, au nom de l'histoire, il rendra égale justice. S'il se trompe, du moins l'illusion est-elle généreuse. C'est une illusion aussi, mais ridiculement naïve, que celle qui induit Tacite à s'estimer supérieur aux précédents historiens de l'empire par sa connaissance de la chose publique. Il a parcouru jusqu'au bout la carrière sénatoriale, il a joué en des circonstances solennelles un rôle officiel important. Et présomptueusement il se figure que ce passé politique, qui le classe peut-être au rang de tel et tel de ses devanciers, Servilius Nonianus et Cluvius Rufus par exemple, mais non certes à un rang supérieur, lui confère à lui seul une compétence dont ils furent tous dépourvus. Ou plutôt sa présomption réelle n'est sans doute pas aussi énorme qu'elle en a l'air. Car nous avons observé plus haut que, dans tout ce jugement sur l'historiographie romaine, l'expression dépasse la pensée par la faute du tour antithétique.

Si Tacite espérait remplir les trois conditions essentielles d'après lui requises d'un historien, pour une seule des trois, la véracité, il pouvait décemment et sans être taxé d'outrecuidance avouer cet espoir sans détour et le produire sous la forme d'un engagement catégorique. Il est vrai que c'était justement la plus essentielle aux yeux d'un public romain, celle que Cicéron place en première ligne dans le célèbre morceau du *De Oratore*[1] : « Quis nescit primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiae sit in scribendo, ne qua simultatis? Haec scilicet fundamenta nota sunt omnibus. » Au

1. II, 12.

contraire, les convenances interdisaient à Tacite d'affirmer franchement qu'il se croyait supérieur à ses devanciers par les deux autres qualités ou même de se les arroger ouvertement sans comparaison avec eux. Il lui fallait donc trouver un moyen ingénieux de donner à entendre qu'il les possédait. Telle fut l'origine de cet aperçu critique, où les historiens impériaux sont dépréciés au bénéfice des historiens républicains. Énumérer les qualités et les défauts de ses prédécesseurs dans le genre, c'était montrer qu'il avait conscience de tout ce que comporte le devoir de l'historien, et montrer cela au moment où lui-même il allait écrire l'histoire, c'était implicitement déclarer qu'il se sentait en mesure de bien remplir ce devoir, de réussir où, d'après lui, avaient échoué ceux qu'il prenait la liberté de critiquer si rigoureusement. Tacite ne pouvait en dire davantage; mais il en avait dit assez pour être compris du lecteur subtil. Il usa plus tard du même artifice dans la préface des *Annales*. En se bornant à signaler la médiocrité littéraire et la mauvaise foi des auteurs dont il avait résolu de refaire la besogne, il insinuait assez clairement qu'il comptait, quoiqu'il ne s'engageât formellement qu'à écrire *sine ira et studio,* les surpasser sous l'un et l'autre rapport. Notons pourtant une double différence entre nos deux développements analogues. D'abord, dans celui des *Annales* il n'est plus question de la compétence politique : Tacite s'était aperçu sans doute qu'il avait commis la première fois une injustice aggravée d'un manque de tact en la refusant à ses devanciers pour y prétendre lui seul. Ensuite, dans la préface des *Annales* la critique des devanciers sert et à motiver la conduite de Tacite entreprenant de refaire leur œuvre et à suggérer l'opinion qu'il est à même de la bien refaire; dans la préface des *Histoires* elle ne sert qu'à insinuer qu'il aura les qualités des auteurs loués, qu'il n'aura pas les défauts des auteurs blâmés, les uns et les autres étant ses devanciers dans le genre, mais non dans le sujet.

Maintenant que nous savons le rôle de ce morceau, nous voyons pourquoi Tacite a exagéré l'éloge et le blâme, comme nous le constations plus haut, pourquoi le souci de bien dire

lui a fait perdre de vue le devoir de dire juste. Cette recherche de l'effet ne fut pas pure et gratuite virtuosité. Insérant là une caractéristique générale des historiens romains, non pour elle-même, mais afin d'évoquer devant la pensée de ses lecteurs une image vive de l'idéal auquel il voulait leur faire entendre qu'il ressemblerait, son intérêt était de forcer les traits et d'effacer les nuances, de n'opposer que des qualités parfaites à d'absolus défauts. C'est pour les besoins de la cause que Tacite, orateur de tempérament et d'habitudes, poussa jusqu'à l'hyperbole les deux termes de l'antithèse. Son état d'esprit fut alors celui de l'avocat, sensible infiniment plus à l'efficacité qu'à la bonté de ses raisons, avec cette aggravation que, dans l'espèce, l'avocat plaidait pour le gain de sa propre cause.

Nous arrivons à la partie de sa profession de foi où Tacite procède, non plus par insinuation, mais par affirmation catégorique. De tous les empereurs dont il va s'occuper il racontera l'histoire avec une entière sincérité, sans amour et sans haine, de ceux qui ne lui ont fait ni bien ni mal, Galba, Othon, Vitellius, comme de ceux qui lui ont fait du bien, Vespasien, Titus, Domitien : il le doit et il s'y engage[1]. Dans cette déclaration je trouve quelque chose de très singulier. L'un des princes énumérés, dont le règne remplissait à lui seul à peu près la moitié de l'ouvrage, Domitien, s'il avait mérité la reconnaissance de Tacite par des faveurs personnelles, l'ayant fait avancer dans la carrière sénatoriale, avait aussi mérité sa haine, et pour des raisons d'ordre privé, ne lui ayant pas accordé le consulat dans le délai normal[2], ayant payé d'ingratitude les services éminents de son beau-père[3], — même si son esprit ne s'arrêtait pas à la version de l'empoisonnement[4], — et pour des raisons d'ordre public, tous les crimes d'une longue tyrannie. Quand on lit l'*Agricola*, on sent à quel point

1. « Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio nec injuria cognuti. Dignitatem nostram a Vespasiano incohatam, a Tito auctam, a Domitiano longius provectam non abnuerim. Sed incorruptum mihi professis neque amore quisquam et sine odio dicendus est. »

2. Préteur en 88 (ann., XI, 11), il n'arriva au consulat qu'en 97, après la mort de Domitien (Pline, *Ep.* II, 1 ; voyez *Revue de Philologie*, 1898, p. 16, et suiv.).

3. *Agric.*, 39 et suiv.

4. *Ibid.*, 43.

Tacite détestait Domitien, et que la reconnaissance à laquelle il fait ici allusion tenait bien peu de place dans son cœur au prix de cette haine. La droiture de son jugement et la probité de sa conscience ne risquaient guère d'être faussées par celle-là; elles couraient, au contraire, un réel danger de la part de celle-ci. Mais alors, pourquoi prend-il la peine inutile, sans dire un mot de ses griefs, d'aller au-devant du soupçon que les bienfaits de Domitien puissent l'influencer? Étrange anomalie, et qui ne saurait passer pour le résultat d'une inadvertance. Précisément Tacite vient de diviser en deux catégories ceux de ses devanciers qui ont altéré la vérité, les courtisans et les détracteurs, et de montrer que ceux-ci étaient beaucoup plus dangereux que ceux-là. La logique voudrait donc qu'il affirmât et garantît avec une particulière insistance qu'il ne péchera pas, lui, par malignité. Or, il insinue spécialement qu'il ne se laissera pas aller à un excès de bienveillance.

Comment expliquer cette bizarrerie? Il s'agit encore d'un artifice, d'une petite ruse maladroite qui fait suite à celle du début où Tacite essayait de motiver le choix de son sujet sans avouer que la principale raison de ce choix avait été le désir d'exercer contre Domitien les représailles de l'histoire. Tacite craint, à bon droit, que ceux qui le connaissent, que tous ceux qui auront lu l'*Agricola*, ne le soupçonnent de malignité à l'égard du tyran. Il craint aussi que, s'il parle de l'apaisement qui s'est fait dans son âme depuis l'*Agricola*, s'il affirme que l'historien maître de soi n'a plus rien du biographe frémissant de colère, cette affirmation ne nous laisse sceptiques. Il préfère ne point la hasarder et prendre un autre moyen. D'abord, Domitien n'est pas mis à part dans l'énumération des empereurs en question, quoiqu'il mérite et qu'il ait une place à part dans les sentiments de Tacite; il est sur la même ligne que Vespasien et Titus, deux princes auxquels Tacite ne doit que de la reconnaissance, dans une phrase dont le tour amène la mention de la reconnaissance qu'il lui doit, à lui aussi, et ne saurait amener autre chose : « Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam, a Tito auctam, a Domitiano longius provectam non abnuerim. » Il y a là une so d'escamotage

verbal par lequel l'historien veut se donner l'air d'avoir oublié les injures de Tacite. Puis, pour que le lecteur ait de quelque manière satisfaction, qui objecterait mentalement qu'un tel oubli est bien invraisemblable, vient la promesse de véracité sous la forme d'un principe où les suggestions de la haine, que l'historien honnête ne doit pas écouter non plus que celles de l'amour, sont mentionnées, mais d'une façon générale et sans la moindre allusion au cas de Tacite et de Domitien : « Sed incorruptam fidem professis neque amore quisquam et sine odio dicendus est. » Toutes ces finesses ne peuvent tromper qu'un lecteur superficiel, distrait ou mal informé ; avec le lecteur sérieux Tacite en est pour ses frais. Le parti le plus simple, la franchise, était encore le plus sage. Il fallait dire qu'on ferait loyalement effort pour porter sur Domitien, comme sur les autres empereurs, un jugement équitable, mais qu'on n'était pas assuré de pouvoir oublier, en le jugeant, ses griefs contre lui, privés ou publics.

J'admets volontiers que Tacite avait fait cet effort, qu'il s'était montré dans les *Histoires* plus impartial que dans l'*Agricola,* aussi impartial que pouvait humainement l'être un contemporain et une victime de Domitien. Il y avait encore loin, à coup sûr, de cette impartialité relative à l'impartialité absolue. Au début des *Annales*[1] il déclare aussi qu'il parlera *sine ira et studio*. Et, malgré sa bonne volonté évidente, il ne peut pas tenir cet engagement. Pourtant, envers Tibère, Gaius, Claude et Néron, il n'a aucun motif personnel d'amour ou de haine, ainsi qu'il prend soin de le constater : « Sine ira et studio, quorum causas procul habeo. » Il croit cette garantie suffisante ; elle ne l'est pas. Or, il ne peut même pas la fournir pour les empereurs des *Histoires*. Il est obligé d'avouer que certaines raisons pourraient l'engager à la partialité favorable ; il tait, mais nul n'ignore, les raisons autrement graves qui l'inciteront à la partialité malveillante. Alors, quelle garantie nous donne-t-il de sa véracité? Il ne se laissera influencer ni

1. Il suffit de lire le second chapitre des *Histoires* pour se convaincre que Tacite, malgré son ferme propos, ne racontera point sans passion le règne de Domitien. La haine qui respire dans l'*Agricola*, la même colère, la même indignation animent et enflamment tout le passage *plenum exiliis mare... per amicos oppressi.*

par l'amour ni par la haine, étant de ceux qui font profession d'incorruptible bonne foi. En d'autres termes, il sera véridique, parce qu'il faut qu'il le soit, ayant promis de l'être. Belle et vertueuse déclaration, mais un peu trop naïve. Vous promettez loyalement et, nous n'en doutons pas, vous ne mentirez jamais de propos délibéré. Mais ne céderez-vous jamais inconsciemment à vos passions? En ce qui concerne Galba, Othon et Vitellius, elles ne vous égareront peut-être pas, puisqu'ils ne vous ont fait ni bien ni mal. Et encore, en est-on sûr? Ne sommes-nous jamais aveuglés que par des considérations personnelles de gratitude ou de rancune? D'ailleurs, vous avouez que les autres empereurs vous ont fait du bien : ne vous en souviendrez-vous pas trop sans y prendre garde? Vous dissimulez que l'un d'eux vous a fait du mal : c'est que vous craignez de n'être pas cru, si vous affirmez que vous l'avez oublié. Malgré vous, ne donnerez-vous pas raison à cette défiance? En un mot, dans l'une ni dans l'autre de vos préfaces, vous ne distinguez la bonne foi, qui dépend de la volonté, et l'impartialité, qui échappe à son empire. Vous serez de bonne foi, mais vous ne serez pas impartial.

V

Il y a relativement peu de chose à dire sur les dernières lignes de la préface, celles où Tacite indique son point final provisoire et promet de donner plus tard une suite au présent ouvrage[1]. En tout état de cause, il aurait pu se contenter, comme Salluste dans les *Histoires*[2], de marquer son point initial. Mais quelque temps auparavant, dans la préface de l'*Agricola,* il avait promis au public une narration historique qui dépasserait la mort de Domitien, « memoriam prioris servitutis

1. « Quod si vita sappeditet, principatum Divi Nervae et imperium Traiani, uberiorem securioremque materiam, senectuti seposui, rara temporum felicitate, ubi sentire quae velis et quae sentias dicere licet ».

2. *Frag.* I, 1 (Maurenbrecher) : « Res populi Romani M. Lepido Q. Catulo consulibus ac deinde... composui. » Voyez la très ingénieuse et, selon moi, très juste explication de *ac deinde* donnée par M. Max Bonnet dans la *Revue des Études anciennes,* 1899, p. 129 et suiv.

de testimonium praesentium bonorum; » il devait donc l'avertir que, pour le moment du moins, il ne tiendrait pas toute sa promesse. Pourquoi ne la tiendra-t-il pas? Il l'a faite un peu à la légère; après mûre réflexion il s'aperçoit que raconter en véritable historien les principats de Nerva et de Trajan du vivant de Trajan serait chose difficile, pour ne pas dire impossible, quoiqu'en ces jours heureux on jouisse, à ce qu'il affirme, d'une complète liberté de pensée et de parole. Non seulement le récit risquerait de tourner au panégyrique, mais en outre, forcé de s'arrêter quelque part au cours d'un règne inachevé, d'une période non encore révolue, il aurait, au point de vue artistique, le grave défaut de ne pas être un tout. On comprend sans peine pourquoi Tacite ne jugea pas à propos de donner au lecteur ces explications. Il n'en donna formellement aucune. Il annonça qu'il réservait pour sa vieillesse les événements postérieurs à la mort de Domitien. C'était là insinuer que le sujet choisi lui paraissait assez vaste pour occuper tous les loisirs de son âge mûr, et c'était aussi manifester l'intention ferme de se consacrer dès que possible, dès que le premier sujet serait épuisé, au second, à l'histoire de Nerva et de Trajan.

Nous savons que Tacite n'en fit rien. L'histoire des Flaviens terminée, il entreprit celle de la dynastie julio-claudienne postérieurement à la mort d'Auguste, il composa les *Annales*; et, pendant qu'il écrivait les *Annales*, il se proposait déjà, pour le temps où elles seraient achevées, une autre matière qui n'était point l'histoire de Nerva et de Trajan, mais celle d'Auguste[1]. Le dessein annoncé deux fois, dans la préface de l'*Agricola* et dans celle des *Histoires*, ne fut jamais exécuté. Il y a tout lieu de croire qu'au temps de l'*Agricola* Tacite promettait sincèrement; dans l'ivresse de la reconnaissance, il voulait ainsi payer sa dette aux bienfaiteurs, aux libérateurs de Rome, trop enthousiaste, d'ailleurs, pour songer qu'il pût y avoir quelque obstacle à sa généreuse entreprise. Mais au temps des *Histoires* la réflexion avait fait son œuvre. Tacite se rendait compte des

[1] Agr., III, 1 : « Sed antequam de Agricolae [illegible] dicam [illegible] ut [illegible] ut [illegible] ut

difficultés. Faut-il croire que, sérieusement, il les considérait comme momentanées[1], ou bien que la remise à plus tard équivalait dans son esprit à une renonciation déguisée? Cette dernière hypothèse me semble de beaucoup la plus probable. Les inconvénients du sujet étaient de telle nature que, seule, la mort de Trajan les ferait sans doute[2] disparaître; or, si Tacite avait quelques années de moins que Trajan[3], cette différence d'âge était cependant trop faible pour que, raisonnablement, il pût se promettre de lui survivre et de lui survivre assez longtemps pour être son historien. D'autre part, lorsque Tacite commence les *Histoires*[4], Trajan a cinquante ans à peine; il est vraisemblable qu'il vivra et régnera encore lorsque, dans quelques années, une dizaine d'années au plus, les *Histoires* seront terminées[5]. Tacite se rend compte de tout cela. Aussi, dans le moment même où il écrit la préface des *Histoires*, il a bien l'air de penser déjà aux *Annales* ou, plus exactement, au grand ouvrage dont il ne fera que la seconde partie et qui aurait été une histoire du principat depuis la bataille d'Actium jusqu'à la mort de Néron : car, s'il ne se propose à cette heure que de raconter l'histoire des successeurs de Néron, il constate pourtant avec insistance que celle de ses prédécesseurs est à refaire. Le projet d'écrire celle de Nerva et de Trajan, irréalisable aujourd'hui et sans doute pour de longues années encore, se trouve du coup remis à une époque indéterminée fort lointaine. Et Tacite a déjà plus de quarante ans. Peut-il se flatter que ses devoirs d'homme public, auxquels il ne renonce nulle-

1. Opinion de Ritter, p. XXI. — Nipperdey-Andresen, dont je me suis beaucoup servi pour cette partie de mon étude, croit que dès lors Tacite remettait après toute l'histoire du principat jusqu'à la mort de Néron son histoire de Nerva et Trajan (p. 14).

2. Me mettant à la place de Tacite, je dis *sans doute* et non pas *certainement*. Et l'avenir démontrera que cette réserve n'était pas inutile. Après la mort de Trajan, remplacé par son fils adoptif Hadrien, les difficultés en question subsisteront, au moins en partie, comme elles ont subsisté après la mort de Nerva, remplacé par son fils adoptif Trajan. La mort de Trajan ne marquera pas la fin d'une période historique et ne laissera pas les historiens entièrement libres de juger Nerva et lui.

3. Trajan était né en 52 ; voy. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 166. Tacite, préteur (*Ann.*, XI, 11) et, par conséquent, âgé de trente ans au moins en 88, était né au plus tard en 58.

4. Vers 102. Voy. *Les sources de Tacite*, p. 3 et suiv.

5. Effectivement, il vivait et régnait encore lorsque Tacite écrivait *Ann.*, II, 61. Voy. *ibid.*

ment[1], lui laisseront assez de loisirs pour mener à bien et l'histoire de la dynastie flavienne et toute l'histoire de la dynastie julio-claudienne et enfin l'histoire de Nerva et de Trajan? Admettons, si l'on veut, que, dans la pensée de Tacite, il n'y a pas renonciation absolue; ce qui est certain, c'est qu'il ne remet pas, comme il semble le dire, le projet d'une suite au lendemain du jour où les *Histoires* seront achevées; que, s'il garde l'espoir de le réaliser quelque jour, cet espoir est infiniment vague, ce jour lui apparaît dans l'éloignement d'un avenir presque chimérique.

J'ai dit que Tacite ne donnait pas l'explication formelle du changement apporté à son dessein primitif. Cette explication, il ne faudrait pas la chercher dans l'apposition *uberiorem securioremque materiam*, à laquelle on prêterait à tort une valeur causale. Le sens d'*uberiorem* n'est pas douteux : cet adjectif signifie que les règnes de Nerva et de Trajan fourniront à l'historien une matière plus riche[2] que ceux des empereurs flaviens et de leurs éphémères prédécesseurs. Quant à *securiorem*, de toutes les interprétations qui en ont été proposées, une seule me semble simple et naturelle[3] : Tacite veut dire qu'en parlant de princes vertueux sous le gouvernement desquels il ne s'est guère fait que du bien, l'historien risquera beaucoup moins

1. Nous savons par l'inscription de Mylasa que, plusieurs années après son consulat, au temps même où l'on pensait jadis qu'il vivait dans la retraite, uniquement occupé de ses écrits historiques, il a été proconsul d'Asie.

2. Et non pas *plus riche en belles actions*, comme l'entendent MM. Goelzer et Valmaggi. On peut paraphraser sans dénaturer la pensée de l'auteur : *plus riche en événements importants, intéressants, vraiment dignes de l'histoire.*

3. C'est celle d'Orelli : « Quatenus sub Nerva et Traiano nulla tam dira facinora commissa erant, quam sub Domitiano... Id... significat, quod in tradendis Galbae, Vitellii, Domitiani rebus timendum semper erat, ne hominum facinorosorum posteros laederet, ut ait ipse *Ann.*, IV, 33 : *multorum, qui Tiberio regente poenam vel infamiam subiere, posteri manent*, etc. Erat hoc quoque *periculosae plenum opus aleae*, ut Asinio Pollioni, bellorum civilium scriptori, acclamat Horatius, *Od.*, II, 1, 6. » Interprétation adoptée par Heraeus, Wolff, Valmaggi, etc. Tous ces savants, après Orelli, signalent un emploi semblable du même comparatif, *Dial.*, 3 : « Nihilne te, inquit, Materne, fabulae malignorum terrent, quominus offensas Catonis tui ames? an ideo librum istum adprehendisti, ut diligentius retractares et, sublatis si qua pravae interpretationi materiam dederunt, emitteres Catonem non quidem meliorem, sed tamen securiorem? » — Walther prétend que Tacite veut signifier une matière qui ne comporterait que des événements heureux pour la république, *quae hilari animo et sine cura... poterant enarrari. Nam materia secura est seiuncta a curis, aerumnis. Eodem sensu* securum merum, *Tibull.*, 2, 1, 46. — Ritter : « Securiorem materiam Nervae principatus et Traiani imperium praebere videbantur scribenti, propterea quod a veritate non facile aberrare poterat. »

d'encourir ces ressentiments inévitables aux narrateurs d'époques récentes fécondes en mauvaises actions, comme a été surtout le principat de Domitien. Un sujet que l'on peut traiter sans s'exposer à des inimitiés trop vives et trop nombreuses convient parfaitement à la vieillesse, moins combative en général que l'âge mûr et qui attache plus de prix à la tranquillité. Si donc *materia* n'avait que cette épithète, rien n'empêcherait de tenir l'apposition pour explicative. Mais plus un sujet est riche et abondant, plus il exige de travail; moins, par conséquent, il est propre à être traité par un vieillard. Et Tacite n'a pas pu vouloir dire qu'il réservait pour la fin de sa vie les règnes de Nerva et de Trajan, parce que c'était une tâche plus laborieuse. L'apposition n'a que la valeur d'une constatation, très juste en ce qui concerne la sécurité, mais tout à fait contestable en ce qui concerne la richesse du sujet réservé. Pour riche qu'il soit, il ne saurait l'être plus que le sujet choisi, qui possède cette qualité à un degré éminent, comme va tout de suite le démontrer Tacite lui-même : *Opus aggredior opimum casibus*[1]... *Uberiorem* est une exagération, une flatterie ou, si le mot paraît trop sévère, un compliment de citoyen reconnaissant à un excellent prince. Même exagération, remarquions-nous déjà plus haut, même nuance de politesse louangeuse dans le trait final : « Rara temporum felicitate, ubi sentire quae velis et quae sentias dicere licet. » Ce membre de phrase n'est, lui non plus, qu'une simple constatation, parallèle à la précédente, et il faut se garder de le subordonner à *securiorem,* en lui prêtant la force d'une proposition causale[2]. Il est impossible que le libéralisme de l'empereur régnant soit mentionné ici avec l'intention d'expliquer la sécurité plus grande du sujet en

1. « Dubito de sinceritate vocis *uberiorem.* Nullo enim modo uberior scribendi seges in temporibus Nervae et Traiani, quam in his quae nunc aggreditur. Quod si vera scriptura, non ex vero sententia. Nec sane ratio est, cur uberiorem materiam senectuti reservet; nisi quietem forte et otium respicit, cui tamen vitae senilis uni commodo multa e diverso opponas incommoda. Denique si illa materies uberior tandem, cur huius operis opulentiam tam ambitiose statim incipit recensere? Vel lege *liberiorem,* quod probant sequentia : *Rara temporum felicitate,* etc. » (Acidalius.) Observations très judicieuses, mais conjecture malheureuse; nous allons voir que *liberiorem,* qui ferait double emploi avec *securiorem,* comme le remarque Ernesti, n'est pas du tout recommandé par le membre de phrase qui suit, comme le prétend Acidalius.

2. Erreur d'Ed. Wolff (et d'Acidalius).

question. Car, si on est libre sous Trajan de penser ce que l'on veut et de dire ce que l'on pense, on l'est au moins autant pour les opinions et les paroles qui se rapportent à ses prédécesseurs que pour celles qui se rapportent à lui-même. Donc, ou bien notre ablatif absolu n'explique rien, ou bien, à la rigueur, il explique pourquoi Tacite ne s'est pas mis plus tôt à écrire l'histoire. Et si nous croyons y deviner cette intention qu'après tout il ne contient peut-être pas, c'est que nous avons présent à l'esprit le célèbre passage de l'*Agricola*[1] : « Nunc demum redit animus. Sed quamquam... augeat... quotidie felicitatem temporum Nerva Traianus, nec spem modo ac votum securitas publica, sed ipsius voti fiduciam ac robur adsumpserit, natura tamen infirmitatis humanae tardiora sunt remedia quam mala..., ingenia studiaque oppresseris facilius quam revocaveris... Non tamen pigebit vel incondita ac rudi voce memoriam prioris servitutis... composuisse. » Ici Tacite signale franchement l'influence bienfaisante du régime nouveau sur son esprit : grâce à elle, il renaît après quinze ans de léthargie intellectuelle, et il sent sa vocation d'historien. Peut-être y a-t-il une allusion à ces mêmes choses, mais une allusion trop voilée, dans le trait final de la préface des *Histoires*.

VI

Je crois avoir le droit de conclure que, si cette préface est brillamment écrite, elle est faiblement pensée. Les idées y laissent presque toutes à désirer, manquant tantôt de clarté ou de nette fermeté, tantôt de justesse ou de rigoureuse exactitude, tantôt de franchise; et, dans ce dernier cas, les artifices dont elles s'enveloppent sont le plus souvent assez grossiers. Une audition fugitive de ce morceau à effet, mis en valeur par une voix savante, était éminemment propre à ravir l'assistance mondaine des lectures publiques. Mais qu'un esprit sérieux le lise et le médite à loisir et sans parti pris : le prestige des mots s'évanouit, découvrant les vices du fond. La page est spécieuse; elle n'est pas bonne.

PHILIPPE FABIA.

1. Ch. 3.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

IX

A PROPOS DES « PAGI » GAULOIS AVANT LA CONQUÊTE ROMAINE

Lettre à Georges Radet.

1er janvier 1901.

Mon cher ami,

Tu m'as fait l'amitié, il y a quelques jours, de me rappeler la promesse, enregistrée jadis par notre chère Revue universitaire, d'une étude sur la formation des cités galle-romaines[2].

Je voudrais, afin de ne point tarder à la tenir, expliquer, dans les lignes qui vont suivre, pourquoi une étude de ce genre doit commencer, non pas par les « cités » elles-mêmes, mais par les *pagi* dont elles se composent[3].

1. Voyez la *Revue des Études anciennes*, années 1899 et 1900.

2. Voyez les premières livraisons de 1898, *Revue des Universités du Midi*.

3. Je marche à travers le premier siècle, la question, tenant à bien interpréter les textes appartenant à notre regretté maître Delisle, tantôt sur les Étrennes sur la géographie historique de la Gaule, parues dans les Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2e série, t. IV, 1er partie, 1860. — La dernière rédaction original et inédite sur la même question est celle de la Kulturgeschichte. Auf Sachkenntnisse, in den einzelnen Teil-Gebieten und, gewissenhaften Gebrauch des Bildungsmittels (Grammatik, 1898), trouvé où l'on sent vivement l'heureuse influence de M. Tomaschek, et qui n'est que le premier chapitre d'un grand ouvrage intitulé Ethnologisches Sittenbilder. — Autres monographies, du reste moins générales : Guérard, Annuaire historique de 1850, p. 58 et s., Dumeyron, même recueil, 1861, p. 109 et s., Desdit, Géographie de Grégoire de Tours, 1868, p. 11 et s., Longnon, Géographie de la Gaule, 1878, p. 12 et s., Mommsen, Hermes, t. XVI, 1881, p. 119 et s., t. XIX, 1884, p. 161 et s., Hettinger, Deutsche Studien, Vienne, 1884, p. 161 et s., Schneider, Pétrarque, 1892, t. III, p. 119 et s.; le même, Rheinisches Museum, 1898, p. 127, etc. Il y a peu de choses sur ce sujet dans le dernier volume de Maurin, Sammlung, t. I, 1898, p. 129.

Ce n'est point un travail d'ensemble que je te livre, mais les quelques réflexions que m'a suggérées, sur ce point, la lecture des documents anciens, textes et inscriptions.

Le plus ancien renseignement que nous possédions sur les *pagi* de la Gaule se trouve au livre cinquième des *Histoires* de Tite-Live[1]. L'écrivain latin raconte, sans doute d'après des traditions ou des chants des pays celtiques[2], l'exode de populations gauloises, quatre ou cinq siècles avant notre ère[3]. Il résulte de son récit que parmi celles qui s'établirent en Italie se trouvaient « les Insubres, *pagus* des Éduens »[4].

Si nous interprétons bien ce texte, le mot latin de *pagus* traduirait non pas un canton territorial, mais un groupe d'hommes; il équivaut à peu près à notre mot de tribu. Le *pagus* serait donc, à l'origine, un ensemble de familles liées par des liens de sang, de tradition ou de voisinage, et formant le rameau d'une grande peuplade, comme Manassé ou Zabulon un rameau des Beni-Israël. Cette tribu, rattachée à d'autres, constitue une « cité » ou un « peuple », mais elle n'en jouit pas moins d'une réelle indépendance, d'une vie autonome. C'est une branche qui peut se détacher aisément du tronc commun, vivre par elle-même, et faire souche à son tour d'une cité ou d'un peuple distincts[5] : tel est le cas des Insubres, qui, après avoir été en Gaule un *pagus*

1. Tite-Live aurait eu pour source sur ce point Timagène, suivant Müllenhoff (*Deutsche Alterthumskunde*, II, p. 250); Cornelius Nepos, suivant Hirschfeld (*Timagenes*, p. 345).

2. *Einheimisch gallisch*, disait déjà Niebuhr (II, p. 582 [450, Isler]); *und diesem Urtheil zu widersprechen*, dit Hirschfeld (p. 332), *dürfte wohl Niemand geneigt sein*. « Quelque chant épique gaulois, » dit d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., II, p. 301.

3. Sur la date, voyez en dernier lieu Hirschfeld, *Timagenes und die gallische Wandersage*, 1894 (*Sitzungsb.* de l'Académie de Berlin), p. 331.

4. Tite-Live, V, 34 : *Is* (Bellovèse) *Bituriges, Arvernos, Senones, Aeduos, Ambarros, Carnutes, Aulercos excivit.... Cum in quo consederant agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Haeduorum ibi omen sequentes loci condidere urbem, Mediolanium appellarunt.* Tite-Live semble supposer simplement une coïncidence entre le nom de cet *ager* et celui des Insubres éduens; mais il paraît évident que celui-là vient de celui-ci. Sur le nom des Insubres, cf. Holder, *s. v°*.

5. Reste à savoir s'il n'exista pas encore, chez les Éduens de la Transalpine, un *pagus* de ce nom, noyau primitif de la tribu implantée en Italie : ce n'est pas impossible; mais, comme le dit M. Hirschfeld (p. 342), il n'y a « aucune trace d'Insubres transalpins ».

du peuple éduen, sont devenus en Italie une cité propre, dont Milan sera la ville principale.

Au même groupe de traditions[1] se rapporte l'exode d'un autre *pagus,* celui des *Vertacomacori,* du peuple des Voconces : lequel *pagus* fonda Novare. Toutefois, il resta toujours chez les Voconces un *pagus* portant ce nom[2]. Il semblerait donc que les hommes de cette tribu se soient partagés, les uns demeurant sur leurs domaines, les autres cherchant des terres nouvelles : de la même manière, les Sénons et les Lingons, qui devinrent des « cités » en Gaule, s'étaient dédoublés lors de cette grande migration, se divisant entre la Gaule à conserver et l'Italie à conquérir[3].

Il résulte déjà de ces deux textes que les *pagi* se comportaient à peu près de la même manière, avec la même liberté, que les peuples auxquels ils appartenaient[4].

Ces premières notions sont, il est vrai, empruntées à la source très incertaine des traditions gauloises[5]. Mais elles sont très nettement confirmées par les renseignements dignes de foi que nous possédons sur l'histoire de la Gaule au temps de l'invasion des Cimbres et des Teutons.

César nous apprend, au début de ses *Commentaires,* que les Helvètes étaient divisés en quatre *pagi*[6], et il raconte ensuite que l'un de ces *pagi,* celui qu'il appelle le *pagus Tigurinus,* était, en l'an 107, sorti de ses demeures helvètes pour faire

1. Cf. Hirschfeld, p. 344 (toujours, d'après lui, par l'intermédiaire de Cornelius Nepos).

2. D'après Pline, *Histoire naturelle,* III, 124 : *Novaria ex Verta[co]macoris, Vocontiorum hodieque pago, non (ut Cato existimat) Ligurum* (mss. *Vertacomacoris, Vertamocoris, Vertamacoris*). L'identification avec le Vercors *(Vercorium)* n'a, dit Longnon (*Géographie de la Gaule,* p. 25), aucune raison d'être. — Il y a également un *Novarus pagus* en Saintonge (Ausone, *Epist.,* XXV, 95).

3. Cf. plus loin, p. 90, n. 1.

4. *Der keltische pagus ist gewissermassen die civitas im Kleinen,* dit Mommsen, *Hermes,* XVI, 1881, p. 449.

5. Kornemann, p. 4, croit qu'elles ne prouvent rien.

6. *De bello gallico,* I, 12 : *Nam omnis civitas Helvetia in quattuor pagos divisa est.* Paul et Holder qui le suit considèrent cette phrase comme interpolée : mais on connaît la hardiesse imprudente de Paul en matière de conjectures césariennes. Si le texte de Strabon (p. 193 : Τὰ δύο φῦλα τριῶν ὄντων) est acceptable, il pourrait se faire qu'en 107 les Helvètes ne renfermassent encore que trois *pagi.*

cause commune avec les Cimbres et les Teutons : sans doute il cherchait de nouvelles terres, comme autrefois les Insubres des Éduens. A lui seul, il avait fait la guerre contre les Romains, livrant bataille à un consul et remportant la victoire. Puis, peut-être après une campagne moins heureuse, il était revenu dans les cantonnements d'où il était sorti[1]. — Voilà donc un *pagus* qui agit comme s'il formait un peuple libre, se dégageant à son gré de sa cité[2], combattant pour son compte, émigrant et revenant à sa guise. Aussi, César, tout en déclarant qu'il est « une partie de la cité helvète », *pars civitatis Helvetiae*, tout en en appelant les hommes « des Helvètes »[3], dit couramment « les Tigurins »[4], comme il dit « les Helvètes ».

Cinquante ans plus tard, Jules César, en 58, eut à arrêter une nouvelle migration des Helvètes. Voici de quelle manière il raconte le passage de la Saône par cette nation : « Les éclaireurs du proconsul, » dit-il, « lui firent connaître que trois parties des troupes des Helvètes avaient déjà franchi la rivière, mais que la quatrième était presque toute demeurée en deçà[5]. » Il n'est pas interdit de croire que ces quatre portions de

1. *Is pagus appellabatur Tigurinus. Hic pagus unus, cum totus exisset patriam nostrorum memoria, L. Cassium consulem interfecerat et eius exercitum sub jugum miserat.* — César dit *unus*, ce qui semble signifier que seul ce pagus émigra alors. L'Épitome de Tite-Live (LXV) ne parle aussi que des *Tigurini* de même. Orose (V, 16 et 16) et Florus (I, 38) (Ὁ Τιγίριος, Clodius chez Appien, *Gallica*, I, 3) (Peter, p. 109). — Seul, Strabon dit (VII, p. 293) : Τοὺς Ἑλουήτιους ... μάλιστα δ' αὐτῶν Τιγιρινοὺς τε καὶ Τουγενοὺς, et (IV, p. 193) : Δύο οὖν τῶν ἔθνων κατὰ στρατείας. Il est possible que Strabon se trompe (cf. Garofalo, *Su gli Helvetii*, 1900, p. 28), et il est vraisemblable que l'insistance marquée par le mot *unus* de César soit une manière de combattre l'erreur commise par l'auteur dont se sert Strabon (Posidonius, dit Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 449). — M. Mommsen (*Römische Geschichte*, II, p. 176) accepte le renseignement de Strabon, tout en reconnaissant les contradictions des traditions sur cette guerre. Nous n'avons pas à les discuter ici. Voyez en dernier lieu E. Pais, dans la *Rivista di Storia antica*, 1er septembre 1900.

2. Tite-Live, *Ep.*, LXV : *A Tigurinis Galli, pago Helvetiorum, qui a civitate secesserant.*

3. *Exercitum ab Helvetiis pulsum*, où *Helvetii* désigne uniquement les *Tigurini* (I, 7 : cf. 12). *Id.*, I, 13.

4. *Tigurini eodem proelio... interfecerunt*; I, 12 De même : Tite-Live (note 2) ; Orose (V, 16, § 2) : *Tigurinos persecutus*; de même § 2, et 16, § 1). Florus (I, 38) : *Cimbri, Teutoni atque Tigurini... Pertus Tigurinorum minus*. Clodius (p. 12), Eutrope, V, 1.

5. I, 12 : *Tres jam partes copiarum Helvetios id flumen traduxisse, quartam fere partem citra flumen Ararim reliquam... Is pagus appellabatur Tigurinus... Hic pagus unus, etc.* Cf. Appien, *Gallica*, XV : Ἔθνη δύο Τιγίριοι καὶ Ἑλουήτιοι.

l'armée ne sont que de simples fractions numériques, mais j'incline bien plutôt à penser qu'elles correspondaient aux quatre *pagi* des Helvètes, marchant chacun isolément.

Ce qui suit, dans les *Commentaires,* justifie cette hypothèse. Cette quatrième portion, continue César, fut attaquée à l'improviste et dispersée par les Romains, et il ajoute immédiatement après : « C'était le *pagus* des Tigurins, celui qui avait jadis vaincu les Romains. Ainsi, cette partie de la cité helvète, qui avait infligé à Rome une défaite mémorable, fut la première à être punie [1]. » Il est donc vrai que, dans l'armée des Helvètes, chaque *pagus* formait une division distincte.

Et cela apparaît encore à la fin de cette campagne, lorsque César nous montre 6,000 hommes d'un autre *pagus* helvète (le *pagus Verbigenus*), refusant de livrer leurs armes et parvenant à s'enfuir [2].

D'autres textes, tirés toujours du récit de la guerre des Gaules, sont de nouveaux indices de ce fait. Sans doute, l'œuvre de Jules César n'a pas toujours la précision désirable, ses formules sont souvent vagues, et son latin est trop littéraire au gré de l'historien. Mais, enfin, il est parfois possible de retrouver, à travers sa langue classique, les institutions à demi barbares des peuples primitifs.

Or, il nous dit, à propos des sièges d'Avaricum et de Gergovie, que les Gaulois étaient rangés et campés, dans l'armée de Vercingétorix, suivant leurs cités [3]. Mais, à l'intérieur même de ces groupes, il y avait des subdivisions, *generatim,* dit César, ce qui signifie par « races » ou par « tribus » [4]. — Je n'hésite pas à croire que ces subdivisions correspondaient aux *pagi*. Chaque *pagus* est donc une unité de combat.

1. I, 12. Cf. I, 13 : *Improviso unum pagum adortus.* Plutarque, *Caesar,* XVIII.

2. *Millia sex ejus pagi, qui Verbigenus appellatur, e castris Helvetiorum egressi,* I, 27.

3. VII, 28 : *Quae cuique civitati pars castrorum ab initio obvenerat;* 36 : *Separatim singularum civitatium copias conlocaverat.*

4. VII, 19 : *Generatim distributi in civitates :* Paul, et après lui Holder, Meusel et d'autres ayant le tort de détruire ces deux derniers mots, qui se trouvent dans tous les manuscrits des deux classes. César (I, 51) l'emploie également pour désigner les grandes divisions ethniques de l'armée d'Arioviste.

Aussi, lorsque Vercingétorix envoya un corps d'armée pour envahir le Vivarais, il le forma des Gabales du Gévaudan et des *pagi* arvernes les plus voisins de la région à envahir[1].

Ce qui fait l'autonomie militaire d'un corps d'armée, c'est qu'il a ses étendards propres. Nous avons des preuves indirectes, mais fort plausibles, que chaque *pagus* de cité servait sous son étendard particulier.

Lorsque l'armée qui vint secourir Alésia fut battue par César, elle laissa entre ses mains 74 étendards[2]. S'il n'y avait eu qu'un étendard par nation, le chiffre eût été beaucoup plus faible, la Gaule n'atteignant pas à ce nombre de peuples. Si chaque grande famille avait été représentée par une enseigne, César en eût pris davantage. Il faut donc penser que ces 74 étendards étaient ceux d'autant de *pagi*.

Voici un autre argument en faveur de cette solution. Le nombre ordinaire des *pagi* que renfermait chaque cité paraît avoir été de trois ou de quatre : les Helvètes en ont quatre. Or, deux cités de la Gaule portent un nom qui rappelle cette division en trois ou en quatre parties. C'est la cité des *Tricorii*[3] en Narbonnaise, et c'est celle des *Petrucorii* (le Périgord) en Aquitaine[4] : *tri-*, c'est évidemment « trois », et *petru-*, « *quatuor* » ou « quatre » : *corii* est donc l'équivalent de *pagi*. — Je dis l'équivalent et non pas la traduction. Car on ne sait pas absolument ce que le mot signifie, et il pourrait traduire « tribu » ou même « enseigne », ou quelque chose d'approchant[5]. Les *Petrucorii*, c'est le peuple formé de quatre tribus, et qui marche sous

1. VII, 64 : *Gabalos proximosque pagos Arvernorum*, où ces *pagi* peuvent être les *Vellavi* du Velay, cf. p. 89, n. 8.

2. VII, 88 : *Signa militaria septuaginta quattuor.*

3. Cf. le *pagus Triscurium* en Bretagne dans le haut moyen âge (de La Borderie, I, p. 418).

4. Voyez les textes chez Holder, au mot *petorritum*. Cf. *Corpus*, XIII, 2494 : *petrudecameto*, quatorzième.

5. Holder le traduit (au mot *corio*) par *Kriegerschaar*, en le rapprochant du franc *charia*. D'Arbois de Jubainville écrit (*Les noms gaulois*, p. 195) : « *Corios* veut dire bataillon, corps de troupes. » — J'ai parfois songé au grec κόρη, « tête, » κόρυς, « casque » ou « alouette huppée », qui n'est autre que la *galerita*, l'*alauda* ou l'alouette gauloise, et on voit tout ce qu'on pourrait supposer en partant de ce thème. Mais je suis le premier à reconnaître la hardiesse et l'incertitude de ces rapprochements, contraires au fait certain que l'enseigne gauloise était le sanglier (cf. Reinach, *Bronzes*, p. 257).

quatre étendards associés[1] : tout près du Périgord, nous avons deux peuplades aquitaniques dont le nom rappelle celui-là : ce sont les *Tarbelli quattuorsignani* et les *Cocosates sexsignani*[2]. Mais, pour ces deux peuplades, les Romains ont latinisé les épithètes qu'elles portaient; chez les *Petrucorii,* ils ont laissé au nom sa tournure nationale, parce qu'il était devenu le titre même de ce peuple.

Si l'individualité guerrière du *pagus* apparaît assez nettement, nous sommes fort peu au courant de son régime politique. Mais le peu que nous en savons permet de croire que son autonomie administrative était fort grande. Et, tout d'abord, chez ces peuples primitifs, l'indépendance militaire était le signe ou le reflet de certaines libertés publiques : si le *pagus* faisait sa partie distincte sur le champ de bataille, c'est qu'il la faisait dans la cité en temps ordinaire. — César, en cela encore, nous donne de précieuses indications. « Toute la Gaule, » dit-il dans un passage célèbre, « est divisée en factions, qui se retrouvent dans toutes les cités et dans tous les *pagi*[3]. » Si les *pagi* pouvaient être divisés, c'est qu'ils avaient les moyens de s'entendre ou de discuter, des assemblées ou des institutions communes. — De fait, César nous apprend qu'un peuple de la Belgique, les Morins, ne fut pas unanime à l'accepter : « Une grande partie lui envoya des députés, » mais quelques *pagi* refusèrent de lui en adresser[4]. Les *pagi* pouvaient donc prendre des réso-

1. Que l'union des étendards fût un signe de la fédération, cela paraît résulter de la manière dont la Gaule s'est « conjurée » en 52 (VII, 2), *conlatis militaribus signis, quo more eorum gravissima caerimonia continetur;* et les *signa* dont parle César sont plus vraisemblablement des étendards de tribus que des étendards de peuples.

2. Pline, IV, 108. On voit par là que je ne peux accepter le rapprochement fait si souvent entre ces 4 + 6 *signa* des deux peuplades et les cohortes des troupes de Crassus ou celles d'une légion romaine (Bladé, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux,* 1893, p. 120). Il n'y a pas trace dans cette région d'établissement militaire de Rome semblable à ceux d'Arles ou de Fréjus. Ces *signa* sont choses indigènes et non romaines (comme le pensait justement Allmer, *Revue épigraphique,* III, p. 395; *contra,* Hirschfeld, *Aquitanien,* p. 433; *Corpus,* XIII, p. 53).

3. VI, 11 : *In Gallia non solum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis partibusque, sed paene etiam in singulis domibus factiones sunt.* Sur ce mot *pars* (est-ce le clan? c'est bien douteux), cf. Kornemann, p. 6.

4. III, 22 : *Ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt... In eos pagos Morinorum ab quibus ad eum legati non venerant.* — La situation particulière des Morins, cité peu formée encore, à *pagi* hostiles, explique le rôle que va y jouer Comm. On a entassé,

lutions séparées, contraires parfois à celles de la majorité de la nation. — C'est sans doute à la suite d'une division de ce genre qu'une « partie de la cité des Pictons » se sépara des Romains, tandis que l'autre lui demeura fidèle[1]. Et si nous connaissions exactement jusqu'où allait l'autonomie politique de ces *pagi*, bien des contradictions, des changements ou des incertitudes dans le rôle des peuplades gauloises trouveraient leur explication naturelle.

Chaque *pagus* avait-il son chef politique distinct, roi ou magistrat? Cela n'est pas invraisemblable[2], et il est possible qu'Ambiorix[3], roi seulement « de la moitié des Éburons »[4], n'ait été qu'un roi de *pagus*[5]. Mais, à cette exception près, les rois, les chefs de guerre et les magistrats dont parle César sont des chefs de la cité tout entière. — Qu'il en ait été toujours ainsi dans la Gaule, c'est une autre affaire, et je ne serais pas éloigné de croire que le cas d'Ambiorix fût une survivance, dans la Belgique à demi germanique, d'un ancien état de

sur Comm l'Atrébate, d'inimaginables erreurs. On en a fait un roi des Atrébates; on a déclaré que les Atrébates avaient jadis eu les Morins dans leur clientèle. En réalité, voici ce qui s'est passé. — Les *Atrebates* et les *Morini* forment deux cités distinctes (II, 4; VII, 75). Les *Atrebates* sont battus et soumis d'un côté (II, 16 et 23; cf. V, 46), et les *Morini* de l'autre (III, 9 et 28; IV, 22, 37, 38; V, 24). Mais Comm l'Atrébate s'attache à la fortune de César (IV, 21, 27, 35; VI, 6; VII, 76). A sa prière, César laisse libres les Atrébates (VII, 76). Mais, pour le récompenser, il le fait roi chez les Morins (IV, 21 : *Ibi constituerat regem;* VII, 76 : *Ipsi* [c'est Comm] *Morinos attribuerat*). Comm ne fut pas roi des Morins, à ce que je crois, mais d'une partie des Morins, d'un *pagus* ou de plusieurs, et peut-être du *pagus* où César s'embarqua pour la Bretagne (IV, 21 : *Commium, regem* IBI *constituerat : ibi,* c'est là où il prépare le départ de sa flotte). — La présence chez les Morins, ou près d'eux, à l'époque d'Auguste, d'un *pagus Chersiacus* (Pline, IV, 106), distinct des cités voisines, se rattache à cet état d' « équilibre instable » des Morins et nations du nord-ouest de la Belgique. Si ce *pagus Chersiacus* est bien celui de Gesoriacum, il est fort possible que ce fût aussi celui dont Comm était roi (cf. sur ce *pagus*, en dernier lieu. Kornemann, p. 71).

1. Hirtius, *De bello gallico*, VIII, 26 : *Pars quaedam civitatis defecisset*. Cette *pars* était celle qui avait *Lemonum* pour principale place *(id.)*.

2. Et cela expliquerait peut-être l'espèce de contradiction qui semble exister parfois, chez César, entre le *princeps* et les *principes* de la cité.

3. En le regardant comme un Gaulois, ce que son nom indique.

4. D'après V, 24, 26; VI, 31.

5. Ou même seulement de la moitié d'une tribu, ou d'un simple clan. Remarquez, en effet : 1° que la nature du pouvoir d'Ambiorix, telle qu'il le définit lui-même, ressemble de très près à celle d'un chef de clan (V, 27 : *Sua esse ejusmodi imperia ut non minus haberet juris in se multitudo, quam ipse in multitudinem*); 2° que les Éburons ne sont qu'une petite *civitas* (*humilis, ignobilis,* V, 28) assimilée par César à d'autres peuples (*Condrusi* par ex., II, 4; IV, 6) dont l'organisation romaine ne fera que des *pagi*. Et s'il en était ainsi, on aurait un motif de plus de s'expliquer la disparition comme « cité » des Éburons (ainsi que d'autres peuples de la Belgique) dans l'organisation de la Gaule par César et Auguste.

choses. Chacun des quatre cantons dont se composaient les trois nations galates avait son roi particulier[1]; peut-être en fut-il ainsi jadis dans la Gaule[2], et les révolutions qui bouleversèrent ce pays avant l'arrivée de César eurent-elles en partie pour cause le conflit entre les royautés locales des *pagi* et les institutions communes de la *civitas*[3], entre les traditions séparatistes des uns et les besoins centralisateurs de l'autre[4].

Cette indépendance, cette mobilité des *pagi* expliquent pourquoi les cités gauloises, au temps de César, paraissent en état d'équilibre instable. On dirait qu'elles ne sont pas des organismes entièrement achevés. Ni comme territoires ni comme États, elles n'ont toutes une existence forte et compacte. Voyez sur la carte ce que l'on appelle la contrée des Éduens : il y a là des régions très différentes, les landes du Bourbon-

1. Strabon, XII, 5, 1, p. 567, qui, comme Polybe pour les Allobroges, se sert de l'expression de μερίδας. Sur cette institution et ses analogies celtiques, cf. Mommsen, *Hermes*, XIX, p. 316 et s. — Les Galates, comme toutes les tribus transplantées et isolées au loin, ont conservé plus longtemps les institutions originelles, disparues plus vite chez les Allobroges et les peuples de la Celtique, maintenues au contraire dans les nations, plus lointaines, de la Belgique et de la Bretagne.

2. De même, le Cantium, en Bretagne, a quatre rois (V, 22). — De même, les Allobroges, au temps de Polybe, paraissent obéir à des chefs régionaux (III, 50, § 2) : Οἱ κατὰ μέρος ἡγεμόνες τῶν Ἀλλοβρίγων, ce qui, comme le remarque fort bien Kornemann (p. 4), révèle la persistance du clan. En revanche Tite-Live (XXI, 31) parle très nettement d'une royauté commune à tous les Allobroges, il est vrai très disputée. Il serait possible que ce fût au temps d'Hannibal que se constitua cette royauté. — Le roi Κοντωνιατός de la ville Ἰοντώρας, dont parle Diodore (fr. 34, 36), est un roi de *pagus*. — Cf. encore ce qui est dit de Comm (p. 83, n. 4); chez les Nerviens, il y a *duces principesque* (V, 41); chez les Bellovaques, il y a un *dux* et des *principes* différents du sénat (VIII, 22). Nous sommes ici, remarquons-le, en Belgique, où l'agglomérat de la cité paraît plus récent, moins solide qu'ailleurs, ce dont, du reste, Pline donne lui aussi des indices (IV, 106). — De même, enfin, il serait possible que Vercingétorix ait été appelé « roi » d'abord seulement par son *pagus* et non par sa cité (César, VII, 4 : *Rex ab suis appellatur*).

3. En Germanie, dit César, il n'y a de chefs de toute la cité qu'en temps de guerre; pendant la paix, *principes regionum atque pagorum jus dicunt* (VI, 23; cf. I, 37, et IV, 1), et je ne serai pas éloigné de supposer que les premiers chefs des cités gauloises aient été, eux aussi, des chefs de guerre de *pagi* confédérés.

4. Il ne serait peut-être pas inutile de reprendre, en se plaçant au point de vue du *pagus* plutôt que de la *civitas*, la classification et l'étude des emblèmes des monnaies gauloises. — Deloche (p. 374) a rapproché le *pagus Vennectis*, cité par une inscription découverte près de Laon, des monnaies gauloises à la légende VENEXTOS (Muret, nos 7845-58). — Je ne sais ce qu'il faut penser de cette assertion de de Saulcy (*Revue numismatique*, 1864, p. 252) : « J'ai reconnu que la numismatique de chaque peuplade gauloise empruntait presque toujours le type de quelque peuplade limitrophe, pour en faire un accessoire du type particulier à la nation. »

nais, le Nivernais, les monts du Morvan, le Charolais, le Beaujolais; ce sont autant de « pays » distincts de forme, d'aspect et de productions. L'homogénéité politique n'est pas plus forte : on vient de le voir pour les Pictons et les Morins, et il peut y avoir plusieurs chefs d'un même peuple, témoin Ambiorix et Catuvolc, rois chacun de la moitié des Éburons. Le lien qui unit les *pagi* est assez fragile pour pouvoir être aisément rompu : j'imagine que les divers groupes d'Aulerques, *Diablintes*, *Cenomanni*, *Eburovices*, *Brannovices*, sont des *pagi* essaimés d'un même tronc[1]. Même à l'époque romaine, cette facilité des cités gauloises à se disloquer ne disparaîtra pas. Les Voconces avaient deux capitales, Luc et Vaison. On sait que les Carnutes formeront deux cités, Orléans et Chartres, et on pourrait multiplier les exemples de ces cités « à deux têtes », ou davantage, que les administrateurs de l'Empire furent obligés de morceler[2]. Inversement, tandis que les *pagi* d'une même cité se désagrègent pour des combinaisons nouvelles, les cités voisines se rapprochent pour s'agréger entre elles : les Suessions et les Rèmes[3], les Parisiens et les Sénons[4] ont essayé de former un seul peuple, tout comme les *pagi* ont réussi ailleurs à se coaguler en un seul État. On sent dans la Gaule, à l'époque de César, comme un va-et-vient continu d'éléments qui se rapprochent ou qui s'éloignent[5].

Tout cela, évidemment, parce que la cité est de formation jeune encore, qu'elle n'a pas l'individualité traditionnelle, la fixation presque hiératique de l'Athènes de Périclès et de la

1. Cf. Kornemann, p. 55, lequel à vrai dire ne parle que des *pagi* germains : *Es war hier alles noch in Fluss.*

2. M. Kornemann, p. 71, a très bien vu qu'un certain nombre de nouvelles cités ainsi constituées n'étaient que d'anciens *pagi*.

3. II, 3 : *Unum imperium* (militaire), *unumque magistratum* (civil).

4. VI, 3 : *Civitatem conjunxerant.*

5. Voici, à titre provisoire et hypothétique, les différents organismes politiques qu'on pourrait, d'après tout cela, constater dans la Gaule de César :

1° Le *pagus* indépendant, formant à lui seul un organisme politique ou une *civitas* libre ou cliente (*Condrusi*, cf. p. 94, n. 2; cf. aussi les tribus *sub imperio Nerviorum*, p. 88, n. 2; Kornemann, p. 55). — 2° Le *pagus* morcelé ou dédoublé, chaque moitié ayant son chef (Eburons?). — 3° Le *pagus* établi sur le domaine d'une cité et attribué comme vassal à cette cité (Boïens?). — 4° La cité, association de plusieurs *pagi*, et cette association, tantôt solide et stable (comme chez les Bituriges, etc.), tantôt instable (chez les Morins). — 5° Il faut ajouter les cités « voisines » en voie de soudure, si je peux dire (cf. ici, p. 88, n. 1).

Rome de Paul-Émile. Le *pagus* ou la tribu n'est peut-être plus alors l'élément essentiel de la vie publique; mais il a toujours une vitalité telle qu'il contrarie sans relâche l'existence de la cité.

Voici, du reste, toute ma pensée. De ces deux éléments, le *pagus* est le groupement primordial et naturel, la cité ou *civitas* est le groupement artificiel et de rencontre : je veux dire par là une association de guerre ou de marché[1], résultant de la réunion de plusieurs *pagi* en une fédération continue[2].

D'abord, des noms comme ceux de *Tricorii, Petrucorii*[3], sont moins des noms ethniques que de simples surnoms, des appellations de ligues et non de peuples, comme celles d'Alamans ou de Latins à d'autres époques. Et si nous connaissions la véritable étymologie des noms de toutes les cités gauloises, d'autres nous apparaîtraient peut-être, de la même manière, comme « collectifs »[4], comme « noms de guerre ».

Je ne veux pas dire, tant s'en faut! qu'il en soit ainsi de tous les noms des cités gauloises : beaucoup, sans doute, ont une valeur ethnique, par exemple, à ce que je suppose, ceux

1. Ce qui explique : 1° qu'on ait pu constater, par les fouilles, que Bibracte *(quod est apud [Aeduos] oppidum maximae auctoritatis*, César, VII, 55) était surtout un rendez-vous d'industrie, de travail, de vente, un *forum* autant qu'un refuge (Bulliot, *Fouilles du Mont Beuvray*, 1899, t. I, p. 223); 2° que beaucoup de centres des cités gauloises se soient appelés plus tard *fora* et soient demeurés, jusqu'à nos jours, des lieux très importants de foires.

2. C'est l'hypothèse que préfère Kornemann, lorsqu'il dit (p. 7) que la cité est la réunion de peuplades voisines et parentes, ou le groupement de différentes tribus autour d'une plus puissante. C'est ce que Heyck, dans un travail cité par Kornemann et que je n'ai pas vu (*Neue Heidelb. Iahrb.*, t. III, 1893, p. 108), appelle *Umkrystallisierung der Völkerteilchen*. Cf. Ammien Marcellin, XXXI, 2, § 17.

3. On peut en supposer autant des noms de cités qui sont formés de noms de nombre *(Tricastini, Triboci, Tricasses)*, peut-être aussi de ceux qui sont formés à l'aide du mot *-casses (Baiocasses, Veliocasses, Viducasses*, etc., cf. Rhys, *Early Britain*, p. 284; *contra*, d'Arbois de Jubainville, *Noms gaulois*, p. 184), et peut-être d'autres encore *(Nitiobroges, Allobroges)*. Le nom des *Ambarri* est également un nom de circonstances : il signifie ceux des bords de l'*Arar*, comme les *Ambilici* ou les *Ambidravi*, ceux du Licas et de la Drave, les *Ambisontii* ceux de l'Isonta, comme le *pagus Ambitrebius*, le canton de la Trébie (*Corpus*, XI, 1147) : *ambi-* correspond au latin *ambe* et au grec ἀμφί. Une étude étymologique approfondie de tous ces noms apporterait bien des solutions au problème de l'origine des cités gauloises.

4. Les noms en *are-* doivent être de la même nature : *Arecomici* (traduit par *pagana nomina*, κώμη, chez Ausone, *Urbes nobiles*, 115), *Aremoricae* (qui est le nom commun à plusieurs cités, sans doute d'une confédération), et peut-être *Arverni*. — Cf. le texte si curieux de Pline, IV, 106 : *Texuandri pluribus nominibus*, qui sont, comme le suppose justement Schulten (*Rheinisches Museum*, p. 528), les noms des *pagi* de ce peuple ou de cette cité.

des *Parisii*[1], des *Santones*, des *Meldi*. Il peut se faire, dans ce dernier cas, ou que la cité (si elle est petite) ne fût que le territoire d'un seul *pagus* ou d'une seule tribu, ou (si elle est grande) qu'elle ait pris le nom de la tribu la plus importante et la plus forte ou de la tribu souveraine[2]. — Nous pouvons constater ce dernier fait (du moins à l'époque romaine) chez les *Bituriges* de Bordeaux : ce nom est celui de la cité tout entière. Or il y a, parmi les *pagi* de ce peuple, celui des *Medulli*[3] : ce dernier nom est un ethnique, le nom d'une tribu[4], toute différente de celle des Bituriges, mais qui s'est incorporée à elle, pour former avec elle une même cité, et cette cité a reçu le nom de la tribu la plus riche et la plus puissante[5].

Voilà qui expliquerait un fait assez singulier, révélé par une découverte récente. Un des *pagi* de la cité des *Redones* (Rennes) s'appelait (il est vrai sous l'Empire romain) *pagus Carnutenus*, et ce nom est évidemment le même que celui des *Carnutes*[6], le peuple et la cité d'Orléans et de Chartres[7]. C'est, dans l'une et l'autre régions, une appellation générique. Il y eut

1. Remarquez la petitesse du territoire des *Parisii* et des Suessions (après le règne de Galba, II, 4) par rapport à celui des Rèmes et des Sénons; c'est à peu près le même rapport qu'entre les *Vellavi* et les Arvernes. Et on peut, de cette constatation, tirer cette hypothèse : que ces trois nations, Vellaves, Parisiens, Suessions, ont été entraînées un jour dans l'orbite des cités voisines plus grandes. De là : 1° l'attribution des Suessions aux Rèmes (VIII, 6); 2° la séparation des *Parisii* d'avec les Sénons (VI, 3). En définitive, pour ces trois peuples, l'organisation romaine empêcha l'évolution qui les rapprochait (sous des formes diverses, sujétion ou alliance) des peuples voisins, tandis qu'elle la favorisa chez d'autres. Et soyons sûrs qu'il y a eu des motifs particuliers, point trop difficiles à trouver, à ces différents traitements.

2. C'est sans doute aussi le cas des Nerviens, qui ont absorbé le nom de cinq tribus (V, 39) qui étaient *sub imperio*, et de beaucoup d'autres cités. Des faits de ce genre, que nous pourrons constater à l'époque romaine, ont dû se produire dès l'époque gauloise, et peut-être en plus grand nombre encore.

3. *Medulli* ou, plus souvent, *Meduli* (cf. Holder, à ce mot). C'est bien un *pagus* (Ausone, *Epist.*, IV, 2).

4. Il y a une tribu à nom semblable *(Medulli)* dans les populations des Alpes Cottiennes; il n'est pas prouvé qu'elle soit ligure; ses voisines, les *Tricorii* et les *Caturiges*, sont gauloises.

5. Je dois m'écarter de M. Hirschfeld (*Corpus*, XIII, p. 76) qui dit : *Burdigalam pagi tantum condicione usam* au début de l'Empire; l'inscription 604 n'est pas si ancienne qu'il le pense et ne se rapporte peut-être pas à Bordeaux.

6. *Corpus*, XIII, 3150 : *In honorem domus divinae et pagi Carnuteni*. De même, le nom d'un autre *pagus* de la cité de Rennes, *pagus Sextanmanduus* (XIII, 3149), rappelle le nom des *Mandubii* et celui des *Veromandui*.

7. *Carnutenus* ou *Carnutinus* est, du reste, l'adjectif ethnique habituel des Carnutes (cf. Holder, à ce mot; Hirschfeld, XIII, p. 472).

jadis, dans le nord-ouest de la Gaule, une tribu appelée de ce nom. Elle s'est dédoublée un beau jour. Le groupe central, associé à d'autres tribus, a constitué sous son nom la cité des *Carnutes*[1], et l'essaim est allé, réuni à la tribu ou aux tribus des *Redones*, former ou grossir la cité de ce dernier nom[2].

Un exemple à peu près complet de cette transformation nous est fourni (il est vrai encore presque à l'époque romaine) par l'histoire des Boïens. C'était une tribu, détachée d'un grand peuple, qui avait suivi les Helvètes dans leur migration. Les Éduens leur donnèrent des terres sur leur territoire, entre l'Allier et la Loire[3]. Ils formèrent désormais, sous leur nom de *Boii*, un *pagus*[4] distinct[5], mais incorporé dans la *civitas Aeduorum*, et plus tard leur nom même de *Boii* semble avoir disparu[6], quand la fusion eut été complète[7] entre les anciens et les nouveaux membres de la cité[8].

1. Je ne puis souscrire à l'opinion de M. Mowat (*Bulletin des Antiquaires de France*, 1896, p. 302), qui identifie ce *pagus* des *Redones* avec « le noyau central » de la cité des Carnutes.

2. Un second des *pagi* des *Redones* s'appelle *pagus Matantis* (XIII, 3148) : s'il est vrai, comme l'a supposé M. Loth (*Annales de Bretagne*, XII, p. 270), que ce soit le même nom que celui du pays de Mantes chez les Carnutes (cf. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 446), on peut supposer que les deux *pagi* se sont désagrégés en même temps, et sont sortis à la fois des terres carnutes pour émigrer sur les terres de l'Armorique, laissant la moitié des leurs dans la région primitive. Et c'est cette présence, chez les Carnutes et les *Redones*, de tribus émanant d'une souche commune, qui expliquerait (hypothèse ingénieuse de M. Loth) l'influence, *auctoritas*, des Carnutes en Armorique (Hirtius, VIII, 31). — Un troisième *pagus* des *Redones* est celui dit *Sextanmanduus* (XIII, 3149) « *Sextan* semble, » dit M. Loth, « reproduire la forme régulière du nombre *sept* en vieux celtique. » Remarque intéressante et qui un jour pourra trouver sa place dans la connaissance des migrations gauloises. A étudier à ce même point de vue l'inscription du *pag(us) IIM Autessioduri* (*Corpus*, XIII, 2920), qu'il ne faut interpréter ni par *pagus secundus municipii* ni par *major* ou *duorum*, mais peut-être par *pagus (secundano)-M(anduus)* et *Autessioduri* doit être pris dans le même sens que *pagani pagi Lucretii qui sunt loco Gargario* (XII, 594); Kornemann, p. 32, dit avec raison : *Wahrscheinlich steckt in IIM der Name des pagus.*

3. César, *De bello gallico*, I, 28 : *Boios petentibus Aeduis ut in finibus suis conlocarent concessit.*

4. Je dis *pagus* parce que le territoire sur lequel les Boïens sont installés a toujours fait partie de la *civitas* des Éduens ; et c'est par négligence que César appelle les Boïens *civitas* (VII, 17).

5. Il est possible que les Boïens n'aient été d'abord qu'un *pagus attributus* à la cité des Éduens et vivant sur son territoire, et plus tard seulement un des *pagi* membres et associés de la cité (I, 28 : *quos postea in parem juris libertatisque condicionem atque ipsi erant receperunt*).

6. Tacite distingue encore les Éduens des Boïens (*Histoires*, II, 61).

7. La disparition complète de ce nom explique les discussions sans fin auxquelles on s'est livré sur leur emplacement (cf. notamment Clairefond, *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, t. VII, 1859, p. 284 et s.).

8. La situation des *Vellavi* par rapport aux Arvernes n'est pas nette, moins encore que celle des *Boii* par rapport aux Éduens : 1° César ne les nomme qu'une fois

Ainsi, l'histoire des *pagi* de la Gaule est en partie celle des migrations des tribus celtiques. Elle nous montre la circulation incessante[1] des populations gauloises, même entre les Pyrénées et le Rhin : circulation qui commence des siècles avant l'ère chrétienne, qui dure encore au temps de César, et que la domination romaine arrêtera en fixant, enfin, le *pagus* dans un cantonnement municipal.

Le *pagus* serait donc ce qu'il y a de plus ancien, de véritablement primitif dans les divers groupements de la nation gauloise : c'est la tribu de sang, le nom ethnique primordial, et c'est pour cela que les Grecs ont eu raison de traduire le mot par φῦλον[2].

Ce groupe, enfin, en dépit des apparences, avait encore, au temps de César, une importance presque égale à celle des cités. Les Romains l'ont reconnu eux-mêmes. Plutarque et Appien nous disent que César conquit en Gaule trois cents[3] ou quatre cents « nations »[4], ἔθνη : ni l'un ni l'autre ne parlent des cités. Josèphe[5] rapporte qu'il y avait en Gaule 305 peuplades; il dit ἔθνη encore, et toujours sans un mot des cités. Il est donc

(VII, 75), comme une cité distincte mais vassale des Arvernes *(sub imperio)*; 2° mais, d'autre part, il semble confondre les *Vellavi* avec les *pagi* arvernes du Sud (VII, 64), et il regarde les Cévennes comme séparant les *Helvii* (Vivarais) et les Arvernes, ceux-ci, par conséquent, englobant les *Vellavi* (VII, 7 et 8, passages très nets); 3° Strabon dit des *Vellavi* (IV, II, 2, p. 190) : Προσωρίζοντό ποτε Ἀρουέρνοις, νῦν δὲ τάττονται καθ' ἑαυτούς. De là trois hypothèses possibles : les *Vellavi, pagus* associé aux autres *pagi* arvernes (2°); tribu domiciliée sur la terre des Arvernes et soumise à leurs magistrats, comme, au début, les Boïens chez les Éduens (3°); cité distincte, mais sujette plus encore que cliente (1°). Si l'inscription πρὸς Οὐελαυνίους se rapportait aux Vellaves, l'hypothèse d'une cité distincte s'en trouverait renforcée. Le Velay a plutôt les dimensions d'un *pagus* que d'une *civitas*.

1. Circulation prouvée par la présence : 1° de tribus semblables dans des cités diverses (cf. *Carnutes*, p. 89; *Boii*, p. 89; *Mandubii*?, p. 89, n. 2; ajoutez les *Vellavi* du Velay et de la Belgique, *Corpus*, VII, 1072; les *Ceutrones* des Alpes et des Nerviens, I, 10 et V, 39); 2° d'ethniques semblables comme noms de lieux par toute la Gaule : par exemple, chez les Bituriges Vivisques, on trouve Cenon (Senon autrefois, cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 239), Langon *(Alingo)*. Si ces deux noms ne sont pas de l'époque romaine, nous constaterions ainsi la trace, autour de Bordeaux, des quatre grands peuples migrateurs de la Gaule : les Bituriges, les Boïens, les Sénons, les Lingons. Les noms de *pagi* au moyen âge fourniraient bien d'autres rapprochements de ce genre (p. ex. *Pertensis pagus* en Champagne et chez les Carnutes; *Oximensis pagus* dans le diocèse de Séez à rapprocher de la cité des *Osismii* (ou *Oximi*) en Armorique, etc. — Si bien qu'il n'y aurait pas d'impossibilité à trouver des *Lemovices* en Armorique même (d'après les mss. de César, VII, 75; cf. Deloche, p. 298 et 312), et des *Leuci*, inversement, en Aquitaine (cf. *ibidem*, p. 299; Holder, p. 195).

2. Cf. Strabon, ici, p. 80, n. 1.

3. *Vie de César*, XV; *Vie de Pompée*, LXVII.

4. Appien, *Guerres civiles*, II, 150.

5. Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 16 (28), 4, 372.

naturel de se demander si César, dans ses statistiques triomphales, si Auguste, dans ses relevés officiels, n'ont pas compté par « enseignes » ou par « nations » : car ces ἔθνη des trois historiens, ce sont évidemment les *pagi*[1] ou les tribus qui constituaient les soixante et quelques cités de la Gaule conquise par César[2].

Qu'il me soit permis, après cette énumération de textes, de me lancer en pleine hypothèse, tout en risquant davantage de n'être point suivi.

Je remarque que, sur les trois noms de *pagi* helvètes que nous connaissons, deux ont une terminaison patronymique (*Verbigenus, Toygeni*[3], formés de *-genus* « né de »[4]). — Il ne serait donc pas impossible que les tribus ou les *pagi* gaulois portassent le nom de l'ancêtre, réel ou mythique, dont ils croyaient descendre. C'est ainsi que les douze tribus d'Israel s'appelaient des noms des fils ou petits-fils du fondateur légendaire de leur peuple, Jacob ou Israël.

Au surplus, il est fort vraisemblable que quelques-uns (et peut-être beaucoup, et, qui sait? peut-être la totalité) de ces *pagi* ne fussent réellement que les descendances ou les survivances des anciens clans[5], les représentants, à l'époque histo-

1. Remarque faite déjà par Sanson, *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, p. 11.

2. Il est évident que les *pagi* ou tribus étaient d'effectif fort variable. L'effectif moyen de chacune des quatre tribus helvètes est de 65,750 (à ce compte, les 305 *pagi* de la Gaule feraient 20 millions, ce qui est beaucoup trop), c'est un chiffre, sans doute exceptionnel; la tribu des Boïens est moitié moindre (32,000); mais César dit *exigua et infirma* (VII, 17). Je ne dirai pas que la population de la Gaule propre ait été entre 10 et 20 millions, mais je la crois supérieure aux chiffres qu'on suppose habituellement. — De la même manière, l'étendue des cantonnements des divers *pagi* (de la Gaule propre) a dû être variable, mais moins peut-être qu'on ne dit : il n'y a pas de différences trop considérables entre le Médoc, la terre des Boïens, le quart du Périgord et le quart habitable de l'Helvétie.

3. Cf. aussi le *pagus Arebrignus* chez les Éduens (*Pan. vet.*, VIII, § VI).

4. Cf. Holder, au mot *-geno-*.

5. Dans un livre auquel on n'a pas prêté toute l'attention désirable (*La Cité gauloise selon l'histoire et les traditions*, 1879), MM. Bulliot et Roidot ont bien nettement marqué les rapports du *pagus* avec le clan (p. 50 et s.). Je me sépare d'eux cependant en ce sens qu'ils identifient, même pour l'époque de César, le *pagus* et le clan. Si les deux choses ont été identiques, ç'a été à une époque antérieure : au temps de Vercingétorix, la formation de grandes familles (comme les Scipions dans la *gens Cornelia*), les migrations de nouveaux venus, les luttes des individus contre l'esprit collectif, avaient dû compromettre l'unité première du clan ou du *pagus*. — M. Schulten, *Philologus*, 1894, t. LIII, p. 649, semble identifier les *pagi* et les clans.

rique, des *gentes* ou des clans gaulois : clans ayant émigré à la suite d'un seul chef, dont tous les membres, clients ou patriciens, avaient le même nom et la même religion, le même domaine et le même étendard[1], étaient « associés pour le culte[2], la terre et la guerre ». De même, à Rome, la *gens Claudia*, son chef, ses 5,000 clients, venant s'établir dans la région de l'Anio, sur le domaine qui sera désormais le *pagus* de cette tribu[3].

Très certainement, le *pagus* gaulois du temps de César ne correspond plus exactement à la *gens* ou au clan : pour la bonne raison que le clan avait dû déjà se morceler en un certain nombre de familles. Mais pas en un très grand nombre. Un *pagus* helvète renfermait en moyenne 65.000 *têtes*[4] : Orgétorix avait dans sa famille, — dans ce que je peux encore appeler un clan, clan restreint, morcellement du clan primitif, — 10.000 *hommes*[5] et bien davantage. Il n'y avait donc pas une très grande différence entre le clan commandé par Orgétorix et la tribu ou la *gens* des *Tigurini*, par exemple. Et je conjecture que le domaine du *pagus* est l'ancien domaine de la *gens* ou du clan primitif, comme le *pagus* lui-même est l'agglomération de familles démembrées de l'ancien clan : le nom du *pagus* est le nom de la *gens*, et on disait *pagus Verbigenus*, comme on disait à Rome *nomen Fabium*, *gens Fabia*. Le *pagus*,

1. Contrairement à l'opinion de Kornemann (p. 3), je ne crois pas qu'il y ait eu, au moins à l'origine, une différence fondamentale entre les *pagi* des Helvètes et les CXII *tribus* des Boiens (Pline, III, 116, d'après Caton). Il y a des différences de quantité, non de qualité. Les *pagi* du reste paraissent avoir été beaucoup plus nombreux dans les cités de la Gaule cisalpine que de la Gaule propre.

2. Ce qui explique l'importance religieuse du *pagus* gaulois à l'époque romaine, attestée par les inscriptions *genio pagi*. — Le caractère religieux des *pagi* gaulois (car la chose est bien prouvée pour ceux de l'Italie, etc., cf. Schulten, *Philologus*, 1894, p. 638), ressort encore de l'existence de *tesserae* de plomb, avec représentations religieuses, au nom de chefs-lieux de *pagi* (1° ALISIENS., *pagus* de l'Auxois, d'Alésia ou des *Mandubii*; 2° PERTE., *pagus Pertensis* ou de Perthes en Champagne; 3° NASI., *Nasium* dans le *pagus Barrensis* des *Leuci*; sans parler de celles au nom de Chalon, Grenoble, Dijon, Mâcon, etc., dont je n'ai pas vu de bons dessins; cf. là-dessus Maxe-Werly, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1894). Toutes ces tessères sont commémoratives de quelques *paganalia*, et le fait qu'elles sont aussi souvent au nom des centres de *pagi* qu'au nom des centres de cités montre l'importance et la durée de la vie religieuse dans les *pagi* de la Gaule. Tout cela est bon à retenir pour l'histoire de la lutte contre le christianisme.

3. Cf. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 170.

4. César, I, 29, § 2.

5. César, I, 4, § 3.

comme la *gens*, comme le clan, c'est un *nomen* et c'est une religion[1].

Supposons maintenant Orgétorix émigrant hors du pays des Helvètes, avec ses 10,000 ou 20,000 têtes, il eût, soyons-en sûrs, constitué quelque part, dans quelque cité gauloise (comme Appius Claudius chez le peuple romain), un *pagus*, et un *pagus* qui eût porté ou son nom ou celui de la tribu helvète à laquelle le chef et sa famille appartenaient. Voilà pourquoi il ne serait pas étonnant de trouver des *pagi* portant des noms d'hommes : ce sont ceux des chefs, vrais ou supposés, qui les ont conduits à la conquête de leurs domaines.

Enfin, en me souvenant que, d'après les druides, les Gaulois avaient un père commun, *Dis pater*[2], je verrai volontiers dans les tribus de la Gaule, ou dans ses *pagi* primitifs, les 300 ou 400 familles descendant de cet ancêtre divin, et portant le nom de ses fils ou petits-fils supposés. Je me place, bien entendu, au point de vue des légendes et des traditions chères aux peuples primitifs[3].

Mais, et en cela je crois sortir enfin du domaine de l'hypothèse, entre la race, fille de ce dieu, et ses tribus ou ses *pagi*, ce ne fut que plus tard que la cité s'interposa[4].

1. Nous retrouverons à l'époque romaine des noms d'hommes dans la composition de corps auxiliaires formés en Gaule, corps ayant eu, à l'origine, un rapport avec les *pagi*.

2. César, *De bello gallico*, VI, 18 : *Galli se omnes ab Dite patre prognatos praedicant, idque ab druidibus proditum dicunt.* — C'est dans ce milieu des druides et des bardes, à moitié sacerdotal et à moitié poétique, que ces filiations divines prenaient corps, à la fois récits cosmogoniques et épopées nationales, peut-être point trop différentes, comme procédés, de ce qu'ont été les traditions grecques ou sémitiques.

3. Voilà pourquoi, lorsque les peuples de la Gaule s'associaient, ils aimaient à se donner le titre de « frères » ou de « consanguins ». C'était la forme de l'alliance intime, et elle rappelait la communauté de sang de toutes les tribus de la Gaule. — Cette alliance « fraternelle » apparaît dans les cas suivants : 1° entre Rèmes et Suessions, *fratres consanguineosque* (César, II, 3); 2° entre *Ambarri* et Éduens, *necessarii et consanguinei* (I, 11); 3° on sait que les Éduens se déclarèrent, de même, *fratres et consanguinei populi Romani*, titre dans lequel M. Hirschfeld a eu raison de voir « une appellation celtique de la fraternité de sang » (*Die Haeduer und Arverner unter rœmischer Herrschaft*, p. 1111, où on trouvera les textes); 4° de même, les Arvernes ont essayé de se dire également frères du peuple romain (Lucain, I, 427; Sidoine, *Epist.*, VII, 7; le même, *Carmina*, VII, 139). Hirschfeld (p. 1108) suppose, ce qui est spécieux, que Lucain, dont s'inspire Sidoine, aura confondu Éduens et Arvernes; je ne puis, jusqu'à nouvel ordre, partager cet avis; cf. Birt, *Rheinisches Museum*, LI, p. 523; 5° à rapprocher encore la parole de Critognat : *Propinquis consanguineisque nostris* (César, VII, 77, § 8).

4. La formation de la *civitas* des *Tungri*, inconnue au temps des guerres de César, constituée en 50 au plus tôt à l'aide des tribus ou des *pagi* de la région (cf. p. 94, n. 2; *Corpus*, VII, 1072, 1073), la réorganisation de celle des *Nervii* et de celle des *Morini* ont un intérêt particulier à ce point de vue.

Nous touchons donc, avec les *pagi*, ce que je pourrai appeler lès familles ethniques, les éléments de race qui ont constitué la nation gauloise. Ce sont eux, plutôt que les cités, qui furent les subdivisions naturelles du peuple celtique.

On sait que les cantonnements de ces diverses tribus, de ces *pagi,* ont conservé souvent, jusqu'à nos jours, le nom distinct de « pays » : beaucoup de « pays » de la France sont les anciens domaines de ces tribus [1]; le Médoc, par exemple, des *Medulli,* l'Auxois, des *Mandubii,* etc. [2]. Or, le « pays » est, chez nous, la véritable unité géographique, la vraie région naturelle. Notre maître commun, M. Vidal de La Blache, a dit à ce sujet d'excellentes choses : « Ces *pays,* » dit-il [3], « sont ce que j'appellerai les sources vivantes de la géographie. Ils expriment non pas une simple particularité, mais un ensemble de caractères, tirés à la fois du sol, des eaux, des cultures, des modes d'habitation. » Et M. Vidal écrit encore : « L'expression de *pays* a cela de caractéristique qu'elle s'applique aux habitants presque autant qu'au sol. » Quoi d'étonnant, si le « pays » n'est autre que l'ancien domaine d'une même tribu? Et ainsi, par leur unité physique et par leur origine générique, les « pays » de France seraient les éléments primordiaux et irréductibles de notre existence nationale, morale et matérielle.

Mais déjà, à l'époque de César, la cité l'emporte sur le *pagus*, la fédération municipale sur la tribu humaine. Il appartenait à Rome d'achever cette subordination absolue de la tribu à la

1. Cf. Bulliot et Roidot, p. 53 : « Il est intéressant de rencontrer de semblables concordances et de retrouver dans la géographie moderne ces traces d'un monde oublié. Ce qu'il faut constater surtout, c'est la continuité de la tradition populaire qui a irrévocablement attaché la désignation de pays au territoire de l'ancien clan ou *pagus.* » — Cf. aussi les excellentes remarques de Chéruel *apud* Jacobs, p. 47.

2. Les *Condrusi* (sans résoudre la question de savoir s'ils sont germains ou gaulois) peuvent également fournir un type bien caractérisé de *pagus.* Au temps de César, ils forment moins une cité qu'une tribu (II, 4; VI, 32) cliente des Trévires (IV, 6). A l'époque romaine, ils sont incorporés comme *pagus* à la cité des *Tungri* (*Corpus,* VII, 1073, inscription qui montre que les hommes de ce *pagus* servaient à part *in cohorte II Tungrorum*). Au moyen âge, c'est le *pagus Condrustus,* puis l'archidiaconé de Condroz dans le diocèse de Liège. Et c'est maintenant le pays de Condroz, région de plateau bien délimitée entre l'Ourthe et la Meuse. Cf. Holder, à ce mot.

3. Vidal de La Blache, *La France* (Paris, Colin, 1897), p. XIII.

cité, d'atténuer l'idée de groupe humain pour renforcer l'idée de région géographique, de localiser et de fixer enfin le *pagus*[1], c'est-à-dire de le transformer en canton stable et en subdivision administrative d'une commune distincte.

Peut-être te demanderai-je de développer ce point une autre fois.

Bien à toi. CAMILLE JULLIAN.

POST-SCRIPTUM

Je ne saurais trop rappeler (ce dont, mon cher ami, nous avons souvent parlé ensemble) les services que peuvent rendre au problème de nos origines nationales de minutieuses investigations sur la topographie et la toponymie des cités gauloises, recherches poussées, bien entendu, jusqu'au beau milieu du Moyen-Age. Aucun détail, si insignifiant qu'il paraisse, n'est inutile. On vient de voir les hypothèses plausibles que peut suggérer, sur la formation *ethnique* des peuples gaulois, la connaissance des noms de pays et de bourgades[2]. On peut tirer d'autres conjectures sur leur formation *géographique* en reconstituant, d'après les cartulaires et les lieux-dits, l'état ancien du sol où ils se sont établis. Un des étudiants de notre Faculté, M. Gigon, dans un excellent mémoire sur la Saintonge gallo-romaine[3], a retrouvé sur tout le pourtour du territoire des anciens Santons l'existence d'une grande forêt, qui formait à la *civitas* une barrière continue. Déjà, M. de La Borderie, dans le premier volume de cette *Histoire de Bretagne* où il y a de si suggestives remarques[4], avait constaté quelque chose d'analogue chez les peuples de l'Armorique. Frappé des indications que m'ont fournies M. Gigon et M. de La Borderie, j'ai commencé de semblables recherches dans d'autres cités de la Gaule : partout où les textes anciens, les cartulaires du Moyen-Age,

1. Une localisation semblable à celle de la *gens Claudia*, véritable tribu humaine qui a donné naissance à une circonscription déterminée du sol romain.

2. Cf. notamment p. 90, n. 1.

3. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1900, p. 361.

4. T. I, 1896, p. 65 : « Chaque tribu gauloise, désireuse de s'isoler de ses voisins, se plaisait à fortifier ses frontières d'un rideau épais de bois... Suivons cette limite, etc. »

les noms des hameaux et des écarts ont pu me fournir des renseignements précis[1], j'ai pu trouver la justification de ce fait, que la vraie frontière d'une cité gauloise est une ligne forestière[2] : à cela près que les forêts sont parfois remplacées par des marécages continus[3]. — Prenons, par exemple, la cité des Bituriges Vivisques ou de Bordeaux : pour se rendre, au Sud-Ouest, dans celle des Boïens, il faut (aujourd'hui encore) traverser les pinèdes du canton de Pessac ; entre cette cité et celle des Santons, la limite forestière est marquée par la commune de Plèneselve, au nom significatif; les derniers tronçons des bois qui séparaient les Bituriges Vivisques des Bazadais, leurs voisins sur la Garonne, apparaissent le long de la route de Villandraut à Preignac ; du côté des *Petrucorii* ou du Périgord, la cité bordelaise finissait à la célèbre forêt de la Double : il y a, sur ce point, en plein bois, une localité appelée Eygurande, et ce nom vient d'un mot qui, comme on le croit, signifiait sans doute « frontière » chez les Gaulois[4].

J'ajoute qu'il est possible (mais les moyens de vérifier sont sur ce point beaucoup plus difficiles à atteindre) que des lisières de bois ou de marécages aient également séparé les différents *pagi* ou les tribus d'une même cité. Bordeaux, centre d'une tribu de Bituriges, était vraiment isolé des tribus de la même rive par une ligne de bois et de marais : pour se rendre dans le Médoc, qu'habitait le *pagus* des *Meduli,* il fallait traverser ou bien l'énorme étendue de palus que le Moyen-Age a connue aux abords de la Jalle de Blanquefort, ou bien les régions forestières dont les localités du Bouscat et de La Forêt[5] perpétuent encore le souvenir.

1. Pour les Arvernes, par exemple, voyez Grégoire de Tours, *Vitae Patrum,* XII, 1, 2, 3 ; IX, 2 ; *In Gloria Martyrum,* LXVI ; Maury, p. 192 et 193.

2. Sans parler des textes classiques qui mentionnent très nettement la forêt comme la *munitio* habituelle des peuples barbares. Entre autres, César, *De bello gallico,* VI, 5 : *Menapii, perpetuis paludibus silvisque muniti.* — Voyez de même le rôle joué dans la *Lex Salica* (XLVII, Hessels) par la *(silva) Carbonaria.*

3. Cf. la note précédente. La *perpetua palus,* derrière laquelle Camulogène attend Labienus (VII, 57), paraît servir de limite à la cité des *Parisii.* — On trouve d'autres exemples de *paludes* servant de frontières dans le Bordelais, en Saintonge, dans la Brie, etc.

4. *Œuvres* de Julien Havet, t. II, p. 62 ; Longnon, *Revue archéologique,* 1892, t. XX, p. 281 ; Thomas, *Annales du Midi,* 1893, p. 232.

5. Voyez les textes du *Cartulaire de Saint-Seurin,* publiés par Brutails, p. 267, p. 108. Ces textes mentionnent non seulement les noms, mais aussi les *nemora* eux-mêmes.

Je ne fais ici que poser des questions et indiquer des recherches à faire[1]. Si ces études aboutissaient dans le sens que je suppose, on pourrait peut-être se figurer chaque tribu gauloise, aux premiers jours de son établissement, se taillant un territoire au milieu des forêts et des marécages, et son domaine demeurant dès lors une véritable clairière au centre des bois[2]. — Ce qui n'aurait rien que de très naturel dans un pays couvert de forêts et chez un peuple chasseur et agriculteur, et ce qui, après tout, est un fait ordinaire à l'origine des nations établies[3].

C. J.

1. Il nous manque encore une étude complète et minutieuse de tous les *pays* de la France, ramenés à leur origine première, historique ou géographique. Outre les travaux cités ici, p. 77, n. 3, consulter les cartes de Longnon : 1° *Atlas historique de la France,* n°s 7 à 10; 2° *Atlas historique* Schrader, n° 21. Lire également, sur la nécessité de distinguer les origines diverses des *pays,* d'excellentes remarques faites, à propos de ceux du Massif central, par M. Leroux dans son livre très curieux, très hardi et très original, *Le Massif central,* t. I, 1898, p. 66 et s. On connaît enfin l'article de M. Foncin sur les *Pays de France, Revue de Paris* du 15 avril 1898.

2. Cf. Maury, *Les Forêts de la France,* 1860, p. 26.

3. M. Durkheim, après avoir lu ces lignes, veut bien m'écrire ce qui suit :

« Je considère un peu comme un postulat que les frontières d'un groupe social reflètent, par leur nature et leur forme, la vie même de ce groupe. Elles sont un des traits de sa physionomie. Elles tiennent, en effet, à une multitude d'états sociaux de première importance; notamment, elles sont en rapports étroits avec le degré d'attachement que la société considérée a pour le sol qu'elle occupe et avec la nature des rapports qu'elle soutient avec les groupes voisins.

» Cela posé, les faits que tu signales dans ta note me rappelaient d'autres faits similaires signalés par Ratzel dans sa *Politische Geographie* (p. 458 et suiv.). Tu trouveras là des cartes tout à fait analogues, à ce qu'il semble, à celles dont tu parles [la carte de la Saintonge romaine dressée par M. Gigon]. Il s'agit cette fois de tout autre société que les *pagi* gaulois; il est notamment question de tribus d'Afrique dont les frontières consistent toujours en forêts, en zones diverses, qu'il appelle *Grenzöden* (p. 462).

» Or, ces sortes de sociétés sont des groupements ethniques, sans fortes bases territoriales, nomades, essentiellement instables; et l'on conçoit, en effet, sans peine, comment cette constitution les détermine à laisser ainsi leurs frontières flotter, relativement indécises. Un peuple vraiment sédentaire, agricole, ne prendrait pas tant de terrain simplement pour marquer ses limites et aurait besoin d'en avoir de plus précises. C'est ce que le même auteur a établi dans un autre de ses livres, *Der Staat und sein Boden.* — Par conséquent, n'est-on pas fondé à conjecturer que les caractères si particuliers des frontières dans lesquelles s'enfermaient les *pagi* gaulois ne sont pas sans nous renseigner sur leur nature et leur constitution intérieure? »

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

« Pro domo mea. »

Qu'on veuille nous excuser de parler encore du siège de Marseille : mais le devoir de la *Revue des Études anciennes* est de s'intéresser surtout aux choses du Midi de la Gaule[1].

M. Bloch vient d'écrire, à propos de ce siège[2] :

« Trébonius exécuta des travaux gigantesques qui changèrent pour toujours l'aspect des lieux. Quand le ravin qui s'étendait au pied du rempart fut comblé et exhaussé à son niveau actuel, il se trouva prêt pour l'assaut[3]. »

Je voudrais bien que cette théorie fût vraie. Elle dispenserait M. Clerc, M. Maurin et moi-même des très fastidieuses recherches auxquelles nous nous livrons pour retrouver l'ancienne topographie de Marseille.

J'ai peur qu'elle ne le soit pas : 1° Si importantes qu'aient été les constructions de Trébonius, la brique, le bois, les clayonnages y entraient pour beaucoup, et les vestiges en ont dû être vite enlevés. On n'en a trouvé aucune trace. 2° Les descriptions faites de Marseille avant le siège ne présentent pas de différence avec celles qui en ont été faites après ; collines et ravins se retrouvent. 3° Il est impossible que Trébonius ait pu combler le ravin qui s'étendait au pied des remparts, cela eût demandé des mois et presque des années : tout au plus put-il bâtir une jetée sur le col, assez étroit, qui unissait les deux collines, celle où il installa son camp, celle où était bâtie la ville. 4° Du reste, ces ravins existent toujours (vallon de la Joliette, vallon du Cours). 5° S'agit-il seulement d'une partie de ce ravin, ou mieux du col sur lequel la chaussée fut bâtie? Mais, si l'on place cette chaussée au col de la place Centrale, le *niveau actuel*, depuis trente-cinq ans, n'est pas au-dessus, mais *au-dessous* du niveau primitif, puisqu'on a percé sur ce point la rue de la République. Si l'on place

1. Cf. année 1900, p. 329; 1899, p. 312.
2. *Histoire de France*, t. I, p. 334.
3. Cela me paraît emprunté à Desjardins, *Gaule romaine*, t. III, p. 58 : « Pour combler le ravin qui protégeait la ville de ce côté, fut achevé ce prodigieux travail... On doit penser que de pareils mouvements de terrain ont singulièrement modifié l'aspect des lieux. » Seulement, M. Bloch affirme là où Desjardins supposait.

cette chaussée au col de la Place d'Aix, c'est au commencement du XVIIIe siècle, et non par Trébonius, qu'il a été exhaussé. 6° Pour conclure, le ravin n'a pas été comblé, mais dominé par une chaussée; et ce ne sont pas les travaux de ce siège qui ont changé Marseille, mais ceux du siècle passé et du siècle présent. — J'écris cela en décembre 1900.

C. JULLIAN.

Autel à Maïa, trouvé à Saintes.

M. Dangibeaud, directeur du musée de Saintes, m'a communiqué un petit autel qui fait partie des collections dont il a la garde. « Il est probablement, » m'écrit-il, « en pierre de Saint-Savinien. Il a été trouvé en 1892 dans le cimetière Saint-Vivien, en creusant une fosse. Ce cimetière se trouvant au bout de la ville gallo-romaine, à côté des thermes, il est peu surprenant que l'on y fasse des découvertes de ce genre. Et, en fait, on a trouvé des monnaies et fragments assez nombreux. »

J'ai l'autel sous les yeux. Il est fort petit, mesurant à peine 10 centimètres de haut, et 45 millimètres de large. Très grossier, il ne présente comme ornements, sur le côté droit, que des traits en X tracés à la pointe; sur la face postérieure, un animal quelconque, vaguement tracé par quelques lignes droites et courbes. Voici l'inscription (réduite aux deux tiers de sa hauteur); elle est en lettres bâtardes de 13 millimètres en moyenne.

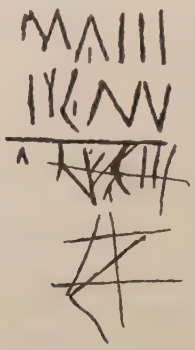

MAIII
IILNV
ΛLYCII

Mai(a)e
(H)el(e)nu(s)
A. Lycii ou *Alycii (servus)??*

Je ne garantis ni la lecture ni l'interprétation des deux dernières lignes. Mais la première me paraît certaine.

Elle suffit à rendre l'inscription intéressante. C'est une dédicace à *Maia*. Le nom de cette déesse est assez rare en épigraphie[1] : il l'est

1. Cf. en dernier lieu l'excellent article de Peter dans le Lexique de Roscher.

relativement moins sur les inscriptions de la Gaule méridionale[1] et de la Germanie romaine[2]. Il serait fort possible, par suite, que, dans ces derniers textes, il désignât non pas la divinité classique de ce nom, mais une divinité gauloise ou germanique, identifiée avec elle.

C. JULLIAN.

« Revue historique de Provence[3]. »

Ce n'est pas la première fois que des hommes d'étude et de dévouement entreprennent de doter notre Provence d'une revue historique[4] : c'est la première fois que cette tentative est faite avec intelligence et les conditions nécessaires pour aboutir. Il était bon qu'un recueil de ce genre fût fondé : de toutes les régions françaises, la Provence est celle qui a le passé le plus ancien et le plus riche, qui a eu la vie historique la plus complexe et la plus complète. Les collaborateurs de la nouvelle revue sont assez nombreux et assez compétents pour exploiter toutes les ressources des annales provençales. Qu'ils reçoivent nos plus amicaux souhaits.

C. JULLIAN.

« La Gaule, » par G. Bloch.

L'*Histoire de France*, que la librairie Hachette publie sous la direction de M. Ernest Lavisse, compte déjà deux volumes. L'un, *Les origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine*, par G. Bloch, rentre étroitement dans le cadre de cette revue. Nous tenons donc à le signaler sans retard. Quant à le juger, c'est affaire à M. Camille Jullian, qui, dans la série de ses *Notes gallo-romaines*, aura sans cesse à examiner les idées de l'auteur et à se prononcer sur sa méthode (cf. plus haut, p. 98). Bornons-nous à dire que le livre est d'une forme attrayante et alerte. L'impression en est « modern styl », mais pas trop. On a su rompre avec la monotone symétrie de la typographie courante sans tomber dans la recherche, qui lasse vite. Cette élégance discrète ajoutera au succès de la collection.

G. RADET.

1. *Corpus*, XII, 2570 (inscription rustique chez les Allobroges), 2557? *(id.)*, 5867 *(id.)*, 2194 *(id.)*, 5870 (Grenoble). Toutes ces inscriptions semblent bien indiquer une divinité celtique, préférée des Allobroges.

2. Cf. notamment Robert, *Épigraphie de la Moselle*, p. 74.

3. Mensuelle. Paraît en un in-8° depuis le 1er janvier 1901. Allec, directeur, 153, rue Consolat, Marseille; Valran, secrétaire de la rédaction

4. Les Mémoires de la vieille Académie de Marseille, ceux de la Société de Statistique renferment bon nombre de travaux historiques. Je ne sais ce qu'est devenue la *Revue de Marseille et de Provence*, qui en a contenu de fort utiles. La *Revue de Provence, recueil de travaux historiques*, qui avait très bien débuté en 1895, n'a pas duré.

BIBLIOGRAPHIE

G. Rodier, *Traité de l'âme d'Aristote*, 2 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1900. (1er vol., XVI et 259 pages, texte et traduction; 2e vol., 582 pages, notes.)

Je n'ai pas la prétention de juger ce volumineux ouvrage. Aristote, on le sait, n'est pas un auteur qu'on lise aisément, et il ne livre sa pensée qu'aux initiés seuls. On assure, il est vrai, qu'au Moyen-Age il était le maître de toute discipline. Mais le lisait-on autant qu'on veut bien le dire, et surtout le comprenait-on exactement? J'ai toujours conservé des doutes. Le travail énorme auquel s'est livré M. Rodier pour éditer et traduire un seul traité du maître n'est pas fait pour les dissiper.

Quand M. le professeur Brochard présenta l'ouvrage à l'Institut, il remarqua qu'il égalait les meilleurs travaux de l'Allemagne studieuse. L'éloge n'est pas mince, car le nom de Bonitz est vraiment grand, et tous ceux qui ont lu Platon conservent un souvenir reconnaissant à Stallbaum. Et cependant le jugement n'est ni flatteur ni excessif. M. Rodier a tenté, pour le *De anima* d'Aristote, ce que les meilleurs éditeurs d'outre-Rhin ont fait pour l'œuvre entière des deux grands philosophes d'Athènes. Et il y a réussi.

Il a soigneusement collationné un manuscrit du XIIe siècle, le *Parisinus* 1853 (E), qui est la principale source du *De anima*, comme de la *Physique*, de la *Métaphysique* et de l'*Histoire des animaux*. Il a discuté les variantes des autres manuscrits et des éditions modernes. Toutes les notes des pages paires de son premier volume ont dû lui coûter une peine que peuvent seuls imaginer ceux auxquels les minutieuses questions de texte ne sont pas tout à fait étrangères. Enfin, il a dépouillé, et ce n'est pas un des moindres mérites de son ouvrage, les commentateurs anciens d'Aristote, Alexandre, Thémistius, Simplicius, Sophonias. Leurs copieuses explications sont rejetées dans les notes du second volume, dont elles forment la partie principale.

Et ce n'est pas tout. Notre Aristote de la Bibliothèque Didot met en regard du texte une traduction latine. Ai-je tort d'insinuer que des deux colonnes l'une n'est pas toujours beaucoup plus claire que l'autre, et que cette traduction est quelquefois faite d'après la formule : *obscurum per obscurius*? On sait aussi que le texte n'est pas annoté. Il en résulte que l'œuvre entière, bien qu'elle soit due à des hellénistes

de valeur, tels que Dübner, Bussemaker et Heitz, n'est pas toujours d'un usage commode.

M. Rodier a voulu épargner aux lecteurs modernes toute peine et toute hésitation, puisqu'il imprime, en face du texte grec, une traduction française de l'ouvrage. Il n'a eu d'autre souci dans ce travail, comme il le déclare, que de serrer d'aussi près que possible la pensée du philosophe. C'est peut-être pour cette raison qu'il n'a même pas cité, dans la longue liste des ouvrages dressée en tête de son premier volume, le nom du dernier traducteur français d'Aristote, Barthélemy Saint-Hilaire. Sans doute, les questions philologiques n'étaient pas toujours très familières à cet érudit. Il voulait surtout que sa traduction fût élégante, et ce soin — que n'avait guère l'auteur qu'il essayait de transcrire — l'a plus d'une fois fourvoyé. Il n'importe. Le silence de M. Rodier est tout à fait significatif. Oserai-je avouer que je le trouve un peu cruel?

P. MASQUERAY.

Charles Exon, *A new theory of the ekkyklema* (tirage à part de l'*Hermathena*, vol. XI, n° XXVI, 1900, p. 132-143).

La courte dissertation de M. Exon est intéressante. Il semble bien, après l'avoir lue, qu'il faille redresser, au moins sur un point, l'idée qu'on s'était faite jusqu'ici de l'*ekkyklema*. On imaginait communément une plateforme roulante, poussée en avant, à la façon d'un chariot, hors de l'une des portes de la *skénè*. Cela n'allait pas toutefois sans quelques difficultés. La principale, c'est qu'à la machine ainsi conçue on ne peut assigner que des dimensions fort restreintes, déterminées d'une part par la largeur de la porte et, en second lieu, par la profondeur du *logeion*. Et, dès lors, l'emploi de l'*ekkyklema* devenait, dans bien des cas où il est attesté par les scoliastes, singulièrement invraisemblable. Comment, par exemple, loger sur un si étroit espace les douze (ou quinze) Furies des *Euménides* d'Eschyle? Et notez que chaque Furie, le texte le dit, est assise sur un trône, et qu'au milieu du groupe se dresse l'*Ombilic* sacré, qu'Oreste tient embrassé! Dans maintes autres tragédies, comme l'*Ajax* de Sophocle et l'*Héraclès Furieux* d'Euripide, l'embarras n'est guère moindre. Voilà des difficultés que tout le monde sentait : aussi peut-on dire que la théorie courante n'était acceptée qu'à titre provisoire, en attendant mieux. Ce mieux, je crois bien que M. Exon l'a trouvé. Il lui a suffi pour cela de relire diligemment la douzaine de textes, très courts, qui composent toute la littérature ancienne du sujet. Dans trois de ces textes[1] (*Schol. Aristoph. Acharn.*, 408. *Schol. Nub.*, 184. *Schol. Aeschyl. Eumen.*,

1. Je me permettrai d'en signaler à M. Exon un quatrième, *Schol. Clem. Alex. Protrept.*, ed. Klotz, IV, 91 : σκεῦός τι ὑπόστρογγον ἐντὸς τῆς σκηνῆς, οὗ στρεφομένου ἐδόκει τὰ ἔσω τοῖς ἔξω σαφῆ γίνεσθαι.

64), un mot, jusqu'alors négligé, a attiré son attention : c'est le verbe περιστρέφεσθαι ou στρέφεσθαι. Ce mot décrit assez clairement la manœuvre de l'*ekkyklema :* il ne s'agit pas, comme on l'avait cru jusqu'ici, d'une poussée en avant, mais d'un mouvement rotatoire autour d'un pivot. Partant de ce fait, M. Exon reconstruit la machine ainsi qu'il suit : un axe vertical fixé dans le seuil du mur de fond, — une partie de ce mur (qui à l'époque classique était en bois), mobile autour du dit axe, — derrière elle, une plateforme semi-circulaire, y attenante, et roulant sur des roues basses. Faites décrire à ce dispositif un demi-cercle, et la partie mobile découpée dans le mur de fond viendra présenter aux spectateurs, au lieu de la paroi externe qu'ils avaient tout à l'heure sous les yeux, sa face interne, ainsi que la plateforme qui y est fixée. Quels sont les avantages de cette nouvelle théorie? Il y en a plusieurs. D'abord, nous y gagnons de l'espace. Il est facile, en effet, dans cette hypothèse, de calculer exactement les dimensions de la plateforme semi-circulaire. Son rayon nous est donné par la profondeur du *logeion*, soit $2^{m}35$ à Athènes, et le diamètre sera naturellement double, c'est-à-dire de $4^{m}70$. Or, une surface semi-circulaire de $2^{m}35$ sur $4^{m}70$ est, certainement, suffisante et au delà pour tous les *tableaux vivants* qui doivent paraître sur l'*ekkyklema*, même pour le plus embarrassant et le plus compliqué de tous, celui des *Euménides*. Un second avantage, c'est que la manœuvre pouvait se faire avec infiniment plus de sûreté, d'un mouvement doux et régulier, sans bruit, sans aucune secousse de nature à déranger l'ordonnance savante du tableau. Enfin, il faut accorder à M. Exon que l'*ekkyklema,* tel qu'il le décrit, donne lieu à des effets scéniques beaucoup plus heureux et plus saisissants que dans la conception ancienne : c'est, à la lettre, la chambre du crime qui, soudain, comme au coup de baguette d'une fée, tourne sur elle-même et vient s'offrir aux regards du public. Est-ce à dire que nous devions accepter intégralement et dans tous ses détails cette reconstitution? Nullement, et l'auteur lui-même n'a pas tant de prétention : il a voulu exposer, dit-il, « non pas ce qu'a été exactement l'*ekkyklema,* mais ce qu'il a pu être. » Quoi qu'il en soit, il reste, à mon sens, un fait acquis : c'est que la machine connue sous ce nom évoluait autour d'un axe[1]. Cette petite trouvaille a son prix, car elle oriente nécessairement en un sens nouveau les recherches et conjectures futures sur l'*ekkyklema*. Mais, de plus, elle est la preuve — consolante pour nous, philologues, à qui les joies de l'*inédit* sont à peu près refusées — que ces vieux textes, notices, gloses, scolies, tant de fois relus et sollicités, recèlent encore plus d'un menu secret, qu'un interrogateur, plus sagace ou plus pressant que ses devanciers, peut leur arracher.

O. NAVARRE.

1. Le même principe, comme le fait justement remarquer l'auteur, était, du reste, appliqué à une autre machine du théâtre grec, les *périactes*.

E. Pais, *Nuove Osservazioni sulla Invasione dei Teutoni e dei Cimbri*. Messine, impr. de la *Rivista di Storia Antica*, 1900, in-8° de 24 pages. Extrait de cette revue.

M. Pais reprend minutieusement les conclusions données dans ses deux articles sur la question (Turin, 1891, et Pise, 1892) et combattues depuis par de Vit (Académie de Turin, *Atti*, 1892), par Schiller (*Berliner phil. Woch.*, 1892) et, plus récemment par Oberziner (*La guerre di Augusto contro i popoli Alpini*, Rome, 1900). M. Pais n'est pas consolant pour ceux qui étudient ce problème; on le discutera encore sans doute, dit-il, pendant des siècles : M. Pais est un travailleur d'une franchise rare. Pour le moment, en ce qui concerne l'histoire gallo-romaine, il repousse la bataille d'Aix de l'été à l'automne de 101.

C. J.

Albanès et Chevalier : *Gallia Christiana novissima*, par feu J.-H. Albanès, complétée, annotée et publiée par Ulysse Chevalier. *Arles (archevêques, conciles, prévôts, statuts)*. Valence, de Chaléon, 1900, grand in-4° de 1,436 colonnes.

Aux documents copiés et réunis par notre regretté maître Albanès, M. Ulysse Chevalier a ajouté un grand nombre de notes bibliographiques, qui mettent ce précieux recueil au courant des tout dernières recherches. On trouvera, dans les textes empruntés à l'*Authentique du Chapitre d'Arles*, un très grand nombre de noms de lieux, utiles à connaître pour refaire la topographie du pays d'Arles, non pas seulement à l'époque romaine, mais même à l'époque gallo-ligure. C. J.

Marteaux et Le Roux, *Voie romaine de Boutae à Aquae, section des Fins d'Annecy à Cusy*, avec carte et figures. Annecy, Abry, 1901, in-8° de 48 pages. Extrait de la *Revue savoisienne*, 1900.

Ce n'est, espérons-le, que le début d'une étude sur les routes romaines de la Haute-Savoie. Les auteurs ne se sont pas bornés à suivre et à décrire pas à pas cette section de la route d'Annecy à Aix (que vous ne trouverez sur aucun itinéraire, mais qui était évidemment très fréquentée), ils nous donnent aussi, avec une exactitude et une netteté particulières, le dessin de toutes les inscriptions et antiquités trouvées sur la route. Ce travail est donc, indépendamment de son objet propre, un utile commentaire figuré, et parfois un complément au *Corpus* épigraphique. C. J.

25 février 1901.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

DE L'HYPOTHÈSE D'UN MANNEQUIN

DANS LE

PROMÉTHÉE ENCHAINÉ D'ESCHYLE[1]

Je crois à l'hypothèse du mannequin dans le *Prométhée* pour la même raison — « si parva licet componere magnis » — que la science moderne admet certaines lois de la physique : je veux dire, *parce que tout se passe conformément à cette hypothèse.*

*
* *

Essayons de prouver cela :

1. Si nous avons affaire à un mannequin, la victime sera condamnée à une immobilité absolue, dût-il s'ensuivre à l'occasion quelque invraisemblance.

Et, en effet, le rôle du Titan est entièrement passif. Vous n'y trouverez nulle part la moindre indication d'un mouvement quelconque : aucune allusion, par exemple, à un essai de résistance pendant la longue scène du supplice; aucune allusion, dans la suite, à un mouvement de tête, qui serait pourtant bien naturel lorsque survient un visiteur[2]. D'un bout

1. La présente note a été rédigée d'abord sous forme d'objection de détail à une étude générale de M. Maurice Croiset sur la mise en scène du *Prométhée enchaîné* d'Eschyle : étude encore inédite, mais que l'auteur, avec une bonne grâce à laquelle je tiens à rendre hommage, a bien voulu me communiquer. La conclusion de ce travail, c'est que tous les effets scéniques du *Prométhée,* en apparence si compliqués et si difficiles, ont pu être réalisés avec les ressources ordinaires de la mécanique grecque du ve siècle. J'accepte, pour ma part, pleinement cette conclusion, étayée d'une discussion aussi sagace que prudente. Sur un seul point je résiste : il s'agit du mannequin, que M. Croiset n'admet pas. J'y crois, au contraire, fermement, pour les raisons qu'on va lire.

2. Voyez, par exemple, les vers 114 et suivants, d'où il résulte que Prométhée entend l'approche des Océanides sans les voir.

à l'autre de la pièce, en un mot, le personnage — qu'on me passe l'expression — est « de bois ».

2. Si nous avons affaire à un mannequin, Prométhée sera contraint, dans toute scène où il y aura déjà deux acteurs parlants, à un mutisme absolu, aussi inexplicable parfois que son immobilité.

Et c'est ce qui arrive, en effet, dans la scène du supplice : le silence du patient ne va pas sans plusieurs graves invraisemblances. Je ne retiendrai ici que la plus criante : comment se fait-il que le Titan, au moment où on lui enfonce à grands coups de marteau un coin d'acier dans la poitrine, n'ait ni un gémissement ni une plainte[1]? A la lecture on ne prend point garde à cela. Mais reportons-nous en esprit à la représentation : une pareille insensibilité, si en dehors de la nature et de la vérité, bien loin d'émouvoir, ne devait-elle pas être extrêmement choquante? Elle ne peut donc, à mon avis, s'expliquer que par une nécessité technique.

1. Je dois signaler ici, parce qu'elle écarterait la difficulté, une interprétation personnelle de ces deux vers, proposée par M. Mondry Beaudouin (*Extraits d'Eschyle*, Paris, Garnier, 1896, p. 203, n. 5 et 6) : « Γνάθον, la mâchoire, par métaphore ; le lien de fer se refermera sur la poitrine de Prométhée comme une mâchoire ; σφήν est le coin qui doit l'assujettir... Στέρνων διαμπάξ : ces mots sont généralement traduits par « à travers la poitrine », comme si un coin était enfoncé dans la poitrine de Prométhée pour le clouer au rocher... De là suit l'interprétation de γνάθον par *pointe, dent*, ou autre mot analogue. Mais ce sont les liens de Prométhée, et non son corps même, qui sont cloués ; son buste est fixé au roc de la même façon que ses autres membres, et l'on traduira : *en travers* de la poitrine. » Tout en reconnaissant ce qu'a d'ingénieux cette explication, je ne saurais m'y rallier. Elle a le tort, à mes yeux, de ne tenir compte que de ce passage, et d'être faite pour lui seul. Or, cet emploi figuré de γνάθος, ou de ses équivalents γένυς, στόμα n'est pas isolé : il fait partie d'une série assez nombreuse qui l'éclaire et l'explique. Nous trouvons, en effet, cette métaphore appliquée chez Homère à une javeline (*Il.*, XV, 389), chez Sophocle à une hache et à une épée (*Elect.*, 196, 485 ; *Philoct.*, 1205 ; *Ajax*, 651), chez Euripide à une hache (*Cyclop.*, 395), chez Oppien à une hache, une épée, un hameçon (*Halieut.*, I, 68 et 354 ; 3, 539), etc. Cf. encore l'adjectif δίστομος = à deux tranchants (Eurip., *Hél.*, 983, 1044 ; *Orest.*, 1303) et le substantif στόμωμα = tranchant. La variété de ces emplois correspond exactement aux fonctions diverses de la mâchoire. Comme organe qui sert à tailler, elle peut être comparée à toute arme tranchante, épée, hache, etc. ; comme organe qui pénètre et qui s'enfonce dans les chairs, elle peut être comparée à la pointe d'une javeline ou d'un coin ; comme organe qui accroche et retient, à un hameçon. Je ne vois pas qu'il y ait lieu d'interpréter ici autrement que dans le reste des exemples cités ; et, en conséquence, je traduis par le mot « dent » qui conserve une partie de la métaphore grecque. Ce sens est, du reste, confirmé en quelque mesure par une peinture de vase archaïque, où l'on voit Prométhée empalé (Wecklein, édit. de *Prométhée*, 1893, note du vers 64) : le coin enfoncé dans la poitrine semble n'être qu'une variante atténuée et plus décente de ce détail réaliste.

Dira-t-on qu'un gémisssement, un cri de la chair blessée eût démenti l'héroïque fermeté du personnage? Je ne le pense pas. Et tel n'a pu être le sentiment d'Eschyle qui, dans la scène finale, a mis dans la bouche du supplicié une involontaire exclamation de douleur : « Hélas ! » (v. 980).

3. Si nous avons affaire à un mannequin, le poète pourra lui infliger à la lettre et dans toute son atrocité le supplice de Prométhée.

Et, en effet, Eschyle nous présente Prométhée debout (v. 32)[1], un coin d'acier lui est enfoncé à travers la poitrine (v. 64)[2], le rocher auquel il est cloué s'effondre dans les entrailles de la terre (v. 1016 sq.)[3]. Que ces effets aient été, à la rigueur, réalisables avec un acteur vivant, j'y consens, bien que je sois loin d'en être convaincu. Mais on ne peut nier du moins que, dans cette hypothèse, ils eussent été d'une extrême difficulté. Or, — et c'est là un point qui doit servir de *criterium* dans la discussion, — ils ne sont nullement nécessaires; je veux dire qu'aucun d'eux n'était imposé au poète par la tradition mythique ou par des raisons scéniques. Rien, par exemple, n'empêchait Eschyle de figurer Prométhée assis ou à demi couché[4]; le détail du coin enfoncé dans les chairs pouvait

1. Je demeure convaincu, quoi qu'on dise, que l'effort nécessaire pour rester debout et immobile, pendant une représentation qui durait de trois à quatre heures, est au-dessus des forces humaines. Je relève à ce propos dans les journaux le petit fait suivant, emprunté au compte rendu des funérailles de la reine d'Angleterre : « Ce qui frappe surtout, ce sont quatre grenadiers, quatre colosses qui montent la garde aux quatre coins du cercueil. Ils se tiennent comme des statues, dans l'immobilité la plus complète, *et la fatigue résultant de cette position est telle qu'on est obligé de les relever toutes les heures.* »

2. A la vérité, j'attache à ce détail beaucoup moins de portée qu'au précédent. Peut-être les Grecs connaissaient-ils dès cette époque les armes de théâtre « à lame rentrante », usitées à l'époque alexandrine (Achil. Tat., III, 20).

3. Il va de soi que le Titan ne doit pas disparaître lentement et doucement, comme, par exemple, le fantôme de Darius dans les *Perses*. Il faut qu'il soit précipité violemment, d'un seul coup, et avec lui tout ou partie du décor qui le supporte. — La difficulté serait bien plus grande encore si le chœur, ainsi que l'ont supposé la plupart des éditeurs, devait partager le sort de Prométhée. Mais il n'en est rien : c'est ce que prouve très élégamment M. Maurice Croiset en restituant au vers 1057 : μὴ φρένας ὑμῶν ἠλιθιώσῃ, son vrai sens. Par ces mots, Hermès prédit simplement aux Océanides qu'elles seront frappées d'une sorte de délire ou de démence passagère. Voyez dans Hérodote, V, 85, un phénomène tout pareil.

4. C'est la raison pour laquelle le rapprochement, que l'on a souvent fait, entre le *Prométhée* et les spectacles populaires de la *Passion* à Oberammergau, ne me paraît nullement concluant. Dans ceux-ci, le « tour de force » imposé à l'acteur est une

être omis sans inconvénient; et j'en dirai autant de l'effondrement final. Le poète, cependant, n'a eu recours à aucune de ces atténuations. Qu'en conclure? On se refusera sans doute à voir dans Eschyle un dramaturge maladroit, qui accumule inconsciemment dans sa pièce des difficultés de représentation presque insurmontables, ou, en tout cas, disproportionnées avec les effets qui en sortent. Mais une seule conclusion, en dehors de celle-là, reste possible : c'est que les difficultés dont il s'agit n'étaient qu'apparentes. Et ainsi nous sommes encore ramenés fatalement à l'hypothèse du mannequin.

4. Si nous avons affaire à un mannequin, il suffira pour jouer toute la pièce de deux acteurs.

Ce qui sera d'accord :

a) Avec la date de la représentation du *Prométhée*. — Cette représentation a eu lieu entre 472-466[1]. En admettant même la date la plus basse, l'emploi d'un troisième acteur paraît contredit par le témoignage précis d'Aristote (καὶ τό τε τῶν ὑποκριτῶν πλῆθος ἐξ ἑνὸς εἰς δύο πρῶτος Αἰσχύλος ἤγαγε..., τρεῖς δὲ... Σοφοκλῆς. *Poét.*, IV, 16); car il n'est guère probable que Sophocle, qui fit jouer en 468 sa première pièce, ait débuté par une innovation si hardie.

b) Avec la contexture générale du drame. — Laissons, en effet, de côté la scène initiale, sur laquelle il y a discussion. Que sont toutes les autres? Rien qu'une série de dialogues à deux personnages. Le fait, j'en conviens, ne serait pas bien décisif, car cette manière de composer est celle qui domine

nécessité qui ne peut être éludée; le crucifiement est, en effet, une partie intégrante du drame sacré, sans laquelle ce drame ne saurait être conçu. Mais ce n'était point du tout le cas dans le *Prométhée*. Ici il suffit que le Titan soit solidement enchaîné; debout ou assis, peu importe.

1. Cette date de 466 est proposée par M. Maurice Croiset (*Mém. présentés par div. savants à l'Acad. des Inscript.*, 1re série X, 1893, p. 202 sq.). Wecklein, au contraire, incline à placer un peu plus haut la première représentation, peu de temps après 478 (édit. du *Prométhée*, 1893, *Einleit.*, p. 24 sq.). — Quant à l'opinion, développée par Bethe, d'après laquelle le *Prométhée*, sous sa forme actuelle, n'aurait pas été joué avant 428, je n'y puis voir, malgré toute l'ingénieuse érudition de l'auteur, qu'un paradoxe (*Proleg. zur Geschichte des Theaters im Alterth.*, 1896, chap. IX). Non pas que je méconnaisse maintes traces évidentes d'interpolations ou de suppressions; mais de là à croire, comme M. Bethe, à un bouleversement complet du texte, il y a un abime.

encore dans l'*Orestie*[1], c'est-à-dire à une époque où il n'est pas douteux qu'Eschyle eût la ressource du troisième acteur. Mais ce qui me paraît beaucoup plus concluant, c'est la structure même de ces dialogues. Une brève comparaison avec l'*Agamemnon* et les *Choéphores* fera mieux comprendre ce que je veux dire. Dans ces deux pièces, pas plus que dans le *Prométhée,* il n'y a à proprement parler de dialogues à trois. N'empêche, cependant, que telle scène de l'*Agamemnon,* par exemple celle qui va du vers 855 au vers 974, implique le troisième acteur : il est bien vrai que nous n'y trouvons que deux interlocuteurs, Agamemnon et Clytemnestre, plus un personnage muet, qui est Cassandre ; mais, comme celle-ci parlera longuement un peu plus tard, et cela sans avoir pu dans l'intervalle quitter la scène[2], un titulaire spécial est absolument nécessaire pour ce rôle. De même, il y a dans les *Choéphores* au moins deux scènes qui exigent la présence simultanée des trois acteurs : d'abord le dialogue entre Oreste déguisé en Phocidien et Clytemnestre, car Électre y intervient par une tirade de quelques vers (687-695)[3]; puis la scène du meurtre, où nous voyons Oreste, Clytemnestre, un serviteur et Pylade, ces deux derniers joués par le même tragédien[4]. Par là on voit que l'introduction du tritagoniste, si elle n'a pas sensiblement modifié la manière de faire d'Eschyle, lui a permis cependant de s'y mouvoir avec plus de liberté et de souplesse. Rien de tel encore dans le *Prométhée.* C'est la même structure rudimentaire que dans les *Suppliantes,* les *Perses* et les *Sept :* le dialogue ne peut s'y renouveler qu'à la condition que l'un des deux interlocuteurs quitte la place. C'est ainsi qu'on voit Okéanos se retirer discrètement devant Io, et que celle-ci à son tour disparaît fort à propos pour permettre l'arrivée d'Hermès. Dans ce dernier cas, surtout, le secret dessein du poète me

1. Cette observation peut être généralisée. Même chez Sophocle et Euripide, il n'y a presque jamais de dialogues à trois, mais une série de dialogues à deux, où de temps à autre l'un des interlocuteurs est remplacé.

2. D'un bout à l'autre de son rôle, Cassandre reste, en effet, sur son char, en vue du public.

3. C'est contre toute vraisemblance que cette tirade a été quelquefois attribuée à Clytemnestre.

4. Le serviteur prononce une douzaine de vers, et Pylade trois seulement (875-884, 886, 900-902).

semble assez transparent. Purement fortuit est le motif qui explique la sortie d'Io : un accès de folie voyageuse l'a amenée, un nouvel accès subit la remporte. Il est clair qu'une circonstance de ce genre peut être placée à tel endroit qu'on voudra. Si le poète l'a réservée pour le moment où Hermès doit paraître, ne serait-ce pas qu'il lui fallait éviter la présence simultanée de trois acteurs?

5. Si nous avons affaire à un mannequin, il faudra ménager à l'un des deux acteurs de la première scène une sortie anticipée qui lui permette d'être présent dès le début de la suivante pour débiter le rôle de Prométhée.

Et, en effet, les deux acteurs parlants que nous voyons dans la première scène ne sortent pas en même temps. Héphaestos se retire dès le vers 81 (στείχωμεν), tandis que Kratos reste encore jusqu'au vers 87, sous le prétexte de lancer à la victime un dernier outrage. Ces six vers ont tout l'air d'avoir été mis là pour laisser à l'acteur qui faisait Héphaestos le temps de passer derrière le théâtre, puis de revenir, caché derrière le mannequin [1].

*
* *

A ces raisons qu'oppose-t-on?

L'un des savants qui se sont occupés le plus récemment de la question, M. Maurice Croiset, se demande si « l'immobilité absolue du supplicié, la rigidité de sa physionomie, la nullité de son regard dans les scènes les plus passionnées n'auraient pas détruit tout l'effet de la poésie » [2]. Examinons donc ces griefs, un à un.

1. Ce n'est pas une objection sérieuse que de prétendre que la tirade de Kratos eût été trop courte pour cette substitution. Dans les *Choéphores,* l'acteur qui au vers 886 fait un serviteur reparaît treize vers plus bas, sous le masque et le costume de Pylade : or, la chose était beaucoup plus simple dans le *Prométhée,* puisque l'acteur n'a pas à revenir en scène, et que, restant désormais invisible, il n'est même pas tenu de changer de costume. De plus, il est fort probable que ces six vers étaient accompagnés, à la représentation, d'une mimique qui en prolongeait notablement la durée : on peut imaginer, par exemple, Kratos tournant, pendant qu'il les débite, autour du supplicié, et inspectant une dernière fois la solidité de ses chaînes. Enfin, il n'eût pas été naturel que Prométhée laissât échapper ses plaintes, dès que ses bourreaux ont tourné les talons : il doit attendre qu'ils soient déjà loin et hors de portée de la voix.

2. Dans le mémoire inédit, dont j'ai parlé plus haut. — Depuis, le même savant a bien voulu me signaler une autre difficulté : « Comment vous représentez-vous le

L'*immobilité absolue* du Titan me paraît surabondamment justifiée par les entraves qui lient étroitement au rocher *tous* ses membres : les poignets (v. 55), le haut des bras (60-61), la poitrine (65), les flancs (71) et les jambes (74). Dans ces conditions, la tête est la seule partie du corps qui reste libre. Même je ne serais pas éloigné de croire que, si Eschyle a garrotté de la sorte la victime, c'était pour fournir dès le début au public une explication satisfaisante de son immobilité qui, sans cela, eût semblé choquante.

L'objection tirée de la *rigidité de la physionomie* nous arrêtera moins longtemps encore. On ne voit pas bien, en effet, quelle eût été, à ce point de vue particulier, la supériorité d'un acteur *masqué* sur le mannequin.

En ce qui concerne, enfin, la *nullité du regard*, il y a lieu de remarquer, d'abord, que le masque scénique ne laissait apercevoir de l'œil que la pupille, ou tout au plus l'iris, et que, d'autre part, à Athènes, le premier banc de la *cavea* était séparé de la scène par un intervalle de plus de vingt mètres. Il est permis dès lors de croire que, si l'éclat du regard était perceptible aux spectateurs, c'était dans une bien faible mesure[1].

début de la pièce? Faut-il admettre qu'Héphaestos et Kratos arrivent en portant le mannequin qui est Prométhée? Ou bien, si le mannequin est en place dès le commencement, son immobilité absolue n'est-elle pas choquante, au moins jusqu'au moment où on l'attache, c'est-à-dire jusqu'au vers 55? J'avoue que l'effet de cet homme de bois déposé contre le décor me paraît déplorable. » — Cela est-il aussi juste que spirituel? Pour moi, je me représente Prométhée-mannequin non pas déposé à l'abandon dans un coin, mais solidement maintenu et gardé par Kratos et Bia, jusqu'au moment où commence le supplice (v. 55). Et il y avait plus d'une façon de dissimuler l'immobilité et la raideur naturelles de l'homme de bois : supposez-le, par exemple, couché à terre et ses bourreaux agenouillés à côté de lui, le public n'aura à peu près aucun moyen de reconnaître la supercherie. Reste à savoir si c'était là le spectacle qu'offrait le théâtre dès le début de l'action, ou si, au contraire, on voyait préalablement le cortège s'acheminer par l'un des couloirs de l'orchestre vers le milieu de la scène. Mais c'est ce qu'il est impossible de décider, tant que la question du rideau dans le théâtre du ve siècle n'aura pas été tranchée. Si l'on admet dès le temps d'Eschyle l'usage du rideau (et par là j'entends un voile quelconque, disposé, non pas de façon permanente, mais exceptionnellement, et quand besoin était, pour cacher tout ou partie de la scène), il est clair que la première solution s'imposera : et dès lors plus de difficulté. Mais, même dans le cas contraire, je ne vois pas ce qu'a d'inacceptable l'entrée de Prométhée porté par ses bourreaux : peut-être était-il garrotté, ce qui eût expliqué qu'il ne marchât pas. (Voyez, au sujet du rideau, les recherches nouvelles de E. Bethe, *ouvr. cité*, chap. X, et Dörpfeld-Reisch, *Das griech. Theater*, p. 253 sq.)

1. Voyez à ce sujet Paul Girard, *De l'expression des masques dans les drames d'Eschyle* (extrait de la *Revue des Études grecques*, janv.-mars et juill.-déc. 1894, janv.-mars 1895), p. 82 et suiv.

Mais peut-être est-il superflu d'insister davantage sur ces critiques de détail[1]. Mieux vaut, je crois, s'en prendre à une objection générale, qui les résume toutes. Le mannequin, déclare-t-on, est « invraisemblable », d'aucuns diraient même volontiers « ridicule » ou « absurde ». Il est assez malaisé de réfuter directement une objection qui est toute *subjective* et de pur sentiment. Toutefois, j'estime qu'il n'en subsistera rien, si nous prouvons que les mannequins ont été effectivement en usage sur d'autres théâtres, et même, à l'occasion, sur le théâtre grec. Or, en ce qui regarde le Moyen-Age, j'ai cité ailleurs deux exemples frappants de mannequins empruntés à nos anciens mystères : et on pourrait allonger facilement la liste[2]. A Athènes même, n'est-il pas naturel de rapprocher des mannequins les παραχορηγήματα, ces figurants muets dont toute la fonction était de porter le masque d'un personnage dans les moments où l'acteur proprement dit était occupé par un autre rôle[3]? L'unique supériorité de ces comparses sur un simulacre affublé et masqué, c'est qu'ils se meuvent. Mais, dans un rôle comme celui de Prométhée, qui comporte l'immobilité, c'est une idée qui devait venir tout naturellement au poète que de substituer au figurant muet un mannequin. Du reste, il me paraît certain, même abstraction faite du *Prométhée*, que les mannequins n'ont pas été complètement ignorés du théâtre grec. En exprimant cette opinion, je pense surtout à ces scènes de meurtre, si fréquentes dans la tragédie, que l'ekkykléma apporte de l'intérieur sous les yeux du public. La plus instructive peut-être, au point de vue qui nous occupe, est celle de l'*Ajax*, où le héros apparaît sur l'ekkykléma au milieu des animaux qu'il a

1. Il convient, cependant, de dire un mot de la théorie, défendue encore par plusieurs savants, selon laquelle l'acteur se serait dissimulé non pas *derrière*, mais *dans* le mannequin. Cette idée m'a toujours paru saugrenue. Entre autres inconvénients qu'il serait trop long d'énumérer, elle a celui d'exiger de l'acteur, incarcéré dans cet étui, une fatigue au moins égale, sinon supérieure à celle que le mannequin était précisément fait pour lui épargner. Quant aux avantages, je n'en discerne aucun. — En réalité, la seule chose nécessaire, c'était que l'émission de la voix se fît à peu près au point où se trouvait le mannequin ; et, pour cela, il suffisait que l'acteur se plaçât derrière celui-ci ou un peu à côté.

2. *Dionysos*, p. 216, n. 2.

3. Voyez Weil, *Études sur le drame antique*, p. 255. M. Weil s'y déclare partisan convaincu du mannequin.

immolés dans sa démence. Il est clair que ces cadavres n'étaient pas réels, mais représentés par des simulacres, en d'autres termes par des mannequins. Cela nous amène à penser qu'on figurait de même parfois certains des personnages qui apparaissent sur l'ekkykléma. Il était presque impossible de représenter autrement, par exemple, les tout petits enfants, ou encore certains cadavres affreusement mutilés, ou qui portaient encore dans leurs flancs l'instrument qui leur avait ôté la vie[1]. L'usage, à peu près indiscutable, du mannequin dans ces cas particuliers nous autorise à le supposer dans nombre d'autres occasions[2].

*
* *

En résumé, donc, la validité des raisons que nous avons données plus haut me paraît rester entière.

Revenons, cependant, en deux mots, sur celles-ci, pour les considérer non plus isolément, mais dans leur ensemble. Leur coexistence, en effet, est elle-même un nouveau et très important coefficient de probabilité, dont il convient de tenir compte. Je m'explique. Pour que l'hypothèse du mannequin dans le *Prométhée* soit possible, il faut, nous l'avons vu, le concours de plusieurs conditions matérielles très précises. Eh bien, je ne crois pas qu'une telle rencontre puisse être le jeu du hasard : elle révèle, si je ne me trompe, l'œuvre réfléchie d'une intelligence. Veut-on s'en convaincre? Qu'on essaie, comme je l'ai fait, de transporter l'hypothèse du

1. Dans *Ajax*, le héros a encore après sa mort l'épée enfoncée dans la poitrine : cela est dit à deux reprises (906, 1024). Et l'autre extrémité de l'épée est fichée en terre (906). Ces deux circonstances me paraissent nécessiter absolument un mannequin. De même, dans *Héraclès furieux*, un des fils d'Héraclès garde au flanc le trait qui l'a tué (979); un autre a eu la tête écrasée d'un coup de massue (994). — Bethe admet aussi le mannequin dans l'*Ajax* (*Prolegom.*, p. 127-129). Cf. encore Dörpfeld-Reisch, *Das griech. Theater*, p. 241.

2. M. Bethe discute, lui aussi, dans une note (*ouvr. cité*, p. 180, n. 1), l'hypothèse du mannequin et la rejette. Son argument le plus nouveau, c'est que dans le Προμηθεὺς λυόμενος le Titan reparaissait dans la même attitude, mais était délivré vers la fin de la pièce par Héraclès, ce qui suppose qu'on le voyait mettre pied à terre et marcher : chose évidemment impossible à un mannequin. Mais il y a là une assertion gratuite. Puisque, d'une pièce à l'autre, le lieu de l'action et la nature même du supplice changeaient (édit. Wecklein, *Einleit.*, p. 22-23), il est clair que l'attitude du patient devait aussi être modifiée.

mannequin, je ne dis pas même à un rôle quelconque du théâtre grec, mais à un bout de rôle, on verra qu'il n'en est pas un, en dehors de celui de Prométhée, qui s'y prête peu ou prou. C'est là, à mes yeux, un fait extrêmement significatif : j'y vois la preuve que le personnage de Prométhée a été expressément conçu par Eschyle en vue du mannequin.

O. NAVARRE.

CURAE EPIGRAPHICAE[1]

I

Dittenberger, *Sylloge,* n. 247. Décrets des Aitoliens et de la ville de Naupacte en faveur des habitants de Kéos. — L. 8-9. Comme tous les précédents éditeurs, M. Dittenberger écrit : στρα[ταγέοντος — — — τὸ τέ]ταρτον, πρεσβευσάντων ἐν Κέ[ω.....]. La copie de Le Bas semble attester que la pierre porte, en effet, ἐν Κέ[ω]. Mais c'est là sans nul doute une faute du lapicide. Il s'agit des ambassadeurs venus de Kéos en Aitolie, et partant la vraie leçon doit être ἐ[κ] Κέ[ω]; comp. le décret des Aitoliens en faveur des Mytiléniens (Michel, 25), l. 11-12 : Πρεσβευταὶ Εὔνομος Θηρίου, Μελέδημος Ἄβαντος; ces deux personnages sont les ambassadeurs de Mytilène. L. 5-8. On ne peut que regretter que M. Dittenberger n'ait pas adopté — ou n'ait pas connu — les restitutions excellentes proposées pour ces lignes par M. Wilhelm dans les *Gött. gel. Anz.,* 1898, 207. L. 17. C'est avec toute raison, ce me semble, que M. Fick (*Dialektinschr.,* II, 1424) a maintenu la leçon [εἰ] δέ τις κατάγοι..., donnée par le monument original. A la l. 16, on écrit, depuis Boeckh, καὶ μηθένα ἄ[γειν αὐτοὺς κτλ. Cependant on pourrait s'épargner ici une correction; la restitution ἀδ[ικεῖν] ne donnerait-elle pas un sens convenable?

Dans le décret bien connu de Gytheion en l'honneur des Cloatii (Foucart, *Péloponnèse,* 242 *a* = Dittenberger, *Sylloge,* 330), on lit ceci (l. 40-44) : [διὰ] πάντα τὰ προγεγραμμένα ἔδοξε τῶι δάμωι ἐν ταῖς [μεγά]λαις ἀπέλλαις, ἐπαινέσαι Νεμέριον καὶ Μάρκον Κλοατίους — ἐπὶ πᾶσι τοῖς προγεγραμμένοις εἴς τε τὰν πόλιν καὶ τῶν

1. Voir la *Revue des Études anciennes,* t. I, 1899, p. 7-18.

ἰδιωτᾶν τοῖς ἐντετευχόσιν αὐτοῖς, καὶ ἐπὶ τᾶι εὐνοίαι κτλ. Le lapicide qui grava ce document prit, comme on sait, d'étranges libertés avec le texte; celle que nous rencontrons ici n'est pas l'une des moindres, bien qu'à ma connaissance on ne l'ait pas jusqu'à présent relevée. Il est clair qu'il faut corriger : ἐπὶ πᾶσι τοῖς π(εποραγ)μένοις εἴς τε τὰν πόλιν καὶ τῶν ἰδιωτᾶν τοῖς ἐντετευχό(τας) αὐτοῖς. La présence du mot προγεγραμμένα avant la formule de résolution (l. 40) a causé la première méprise; la seconde vient sans doute de ce que le *quadratarius* avait dans la tête la formule connue : χρείας παρέχεται *vel simile* τοῖς ἐντυγχάνουσιν αὐτῶι (cf. l. 4). L. 48-49 : προσκαλούντω δὲ α[ὐ]τοὺς καὶ οἱ ἔφοροι αὐτῶν εἰς προεδρίαν καὶ ἀεὶ οἱ ἀντιτυγχάνοντες ἐν πᾶσι τοῖς ἀγῶσιν κτλ. Pour justifier cet emploi de ἀντιτυγχάνοντες, M. Dittenberger cite deux inscriptions de Lébadeia (*C.I.G.S.*, I, 3080 et 3085) et une inscription archaïque d'Argos (Michel, 583). Je ferai remarquer que le même terme se rencontre, par deux fois, dans un texte d'époque récente, originaire de Mantinée : Foucart, *Péloponnèse*, 352 *i* = Michel, 993, l. 9-10 : παρέσχηται δὲ καὶ ταῖς ἀεὶ ἀντιτυγχανο[ῦ]σαις ἱερείαις εὔχρηστον αὐσαυτάν... ; l. 36-37 : ἀνακαλούσας τᾶς ἀεὶ ἀντιτυγχανούσας ἱερείας τε καὶ σιτάρχους. Cf. encore un décret de la Confédération aitolienne (Michel, 289), l. 9-10. Le verbe κατατυγχάνω s'emploie aussi de la même façon : *Inscr. Gr. Insul.*, III, 330, l. 148-149.

N. 643. Décret d'Arkésiné d'Amorgos. — L. 2-7 : ἐπειδὴ [ὁ τε π]άππος Ἀγαθίνου Κλεόφαντος Κ[λεοφῶ]ν(τ)ος καὶ ὁ πατὴρ Ἀγαθῖνος ἄνδρες [ἐν]δοξοι γεγόνασιν εἰς τὸν δῆμον [ἀνα]θέμασίν τε κεκοσμήκασιν τὴ[ν μη]τέρα κτλ. M. Dittenberger a maintenu, aux l. 4 et 5, le supplément des premiers éditeurs [ἐν]δοξοι, mais je ne doute pas que la vraie leçon ne soit [φιλό]δοξοι. La restitution τὴ[ν μη]τέρα, aux l. 6-7, est faite pour causer quelque surprise : en dépit de l'explication ingénieuse proposée par M. Dittenberger : « μητέρα, patriam urbem, » je ne puis m'empêcher de préférer τὴ[ν τε πόλιν καὶ τὰ] ἱερά[1].

1. Mon ami M. Wilhelm, à qui je soumettais cette restitution, au mois d'octobre 1900, a bien voulu me dire qu'il l'avait trouvée aussi de son côté. Rien ne pouvait être mieux fait pour me confirmer dans mon opinion que cette rencontre avec le plus sagace des épigraphistes.

N. 790 (= Michel, 842). Décrets de Démétrias relatifs à l'oracle d'Apollon Koropaios[1]. — Ier décret; l. 26. La copie de Lolling donne : καταγραψάτωσαν δὲ οἱ στρατηγοὶ — ἄνδρας τρεῖς —, οἳ καὶ ἐχέτωσαν ἐξουσίαν κολύειν τὸν ἀκοσμοῦντα. M. Dittenberger change κολύειν en κολ(άζ)ειν, et il ajoute (n. 15) : « Ambiguus sane haereas inter κ(ω)λύειν et κολ(άζ)ειν. Litterarum quidem similitudine illud magis commendatur, sed significatione hoc aptius est. » Je vois mal ce qu'on pourrait reprocher à κ(ω)λύειν, qui signifierait ici « réprimer », et qui serait tout aussi convenable que κολ(άζ)ειν. Ne lit-on pas dans le « Testament d'Epiktéta » (l. 52-53) : εἰ δὲ μή, κωλυέσθω ὑπὸ τοῦ κοινοῦ, καὶ κύριον ἔστω τὸ κοινὸν κωλῦον τὸν τούτων τι ποιοῦντα? Un passage du décret relatif aux mystères d'Andania (l. 40-41) semble indiquer d'autre part que le verbe κωλύειν et ses dérivés étaient volontiers employés dans les règlements de police sacerdotale : Τὸν δὲ ἀπειθοῦντα ἢ ἀπρεπῶς ἀναστρεφόμενον εἰς τὸ θεῖον μαστιγούντω οἱ ἱεροὶ καὶ ἀποκωλυόντω τῶν μυστηρίων. L. 50. Lolling : [οἱ ῥαβδοῦ]χοι προνοείσθωσαν τῆς εὐκοσμίας, ὅταν δὲ ᾖ ἔκ[νομος? ἐκκλη]σία ἐν τῷ Ἀφροδισιῶνι μηνὶ πάντων πρῶτον οἱ ἐξεταστὰ ὁρκιζ[έτω]σαν ἐναντίον τοῦ δήμου κτλ. M. Dittenberger accommode ainsi ce passage : [οἱ ῥαβδοῦ]χοι προνοείσθωσαν τῆς εὐκοσμίας ὅταν δέῃ· ἐ(ν) δ[ὲ τῇ ἐκκλη]σίᾳ ἐν τῷ Ἀφροδισιῶνι μηνὶ κτλ. J'ai peine à croire que ce soit là la bonne leçon; en particulier, les mots ὅταν δέῃ me semblent bien superflus. N'est-il pas plus simple d'écrire, en amendant légèrement le texte de Lolling[2] : ὅταν δὲ ᾖ ἔ[ννομος ἐκκλη]σία κτλ.? La correction est pleinement justifiée par un fragment d'un décret de Démétrias (*Ath. Mitth.*, VII, 73, Ia = *Rev. de Philol.*, XXI, p. 186), où nous lisons (l. 5) : πρὸ τῆς ἐκκλησίας γινομένης ἐννόμου...

IIe décret. J'ai vu avec beaucoup de satisfaction que M. Dit-

1. Ç'a été pour moi un vif plaisir de constater que M. Dittenberger (n. 790, note 3) exprime sur l'organisation du Κοινὸν Μαγνήτων les mêmes idées auxquelles je m'étais arrêté aussi, il y a quelques années, après une étude attentive des inscriptions de la Magnésie (voir dans Saglio, *Dict. des Antiquités*, l'article Κοινόν [G. Fougères]; cf. les brèves indications que j'ai données dans la *Rev. des Et. gr.*, 1897, p. 294-296 et 302, n. 3). Je compte publier prochainement le mémoire étendu que, dès la fin de 1897, j'avais composé sur cette question.

2. M. Dittenberger écrit avec toute raison : « Accedit vox inaudita ἔκνομος ἐκκλησία. » M. Swoboda (*Griech. Volksbeschl.*, 309) avait déjà révoqué en doute l'exactitude de la lecture de Lolling.

tenberger avait bien voulu approuver et adopter dans son ensemble la restitution que j'avais faite de ce décret[1]. Qu'il me soit permis de répondre à une petite critique qu'il m'adresse et qui ne me paraît pas justifiée. Aux l. 79-81, j'avais écrit : μηθενὶ ἐξεῖναι τῶν π[ολιτῶν μηδὲ τῶν ἐν]οικούντων μηδὲ τῶν ἐνδημούντων ξένω[ν δένδρα κόπτειν κτλ. M. Dittenberger remplace [ἐν]οικούντων par [παρ]οικούντων, et fait cette remarque (n. 29) : « Sic scribere malui quam [ἐν]οικούντων cum Holl., quia inquilini, qui medio inter cives et peregrinos loco hic manifesto commemorantur, haud raro πάροικοι vocantur; sane etiam de [μετ]οικούντων aut [συν]οικούντων cogitaveris. » Je ne tiens pas plus qu'il ne convient à mon supplément et j'accorde volontiers que παροικοῦντες, μετοικοῦντες, συνοικοῦντες valent autant que ἐνοικοῦντες, mais je nie décidément qu'ils vaillent mieux. Dans la langue épigraphique, ἔνοικος est bien souvent l'exact synonyme de πάροικος, μέτοικος, σύνοικος, et signifie, tout comme ces mots, *inquilinus*. Les exemples qui suivent suffiront, je pense, à le prouver : *Sylloge*, 277 (= Michel, 343) (décret d'Érétrie), l. 6-7 : στεφανηφορεῖν Ἐρετριεῖς πάντας καὶ τοὺς ἐνοικοῦντας κιττοῦ στέφανον... ; *Inschr. von Perg.*, I, 246 (= M., 515) (décret d'Élaia), l. 36-37 : ...καὶ τοὺς πολίτας καὶ τ[ὰ]ς [γυναῖκας καὶ παρθένους πάν]τας (Usener) καὶ τοὺς ἐνοικοῦντας...[2] ; *Inschr. von Magnesia am M.*, 7, l. 13-15 : ἐὰν δέ τις Φωκα[ιέων ἐ]νοικῇ ἐμ Μαγνησί[αι εἶναι αὐ]τῶι γῆς καὶ οἰκίας ἔ[γκτησιν κτλ. ; *Inscr. Insul.*, III, 421 *d* (Théra) ...παραστάτης [πᾶσ]ιν πολίταις τοῖς τ' ἐνοικοῦσιν ξένοις.

II

Un passage intéressant d'une des lettres adressées par Antiochos Ier à Méléagros, au sujet des donations faites à

1. M. Dittenberger a omis d'indiquer que M. Wilhelm (*Ath. Mitth.*, XV, p. 287, n. 3 ; cf. *Rev. de Phil.*, XXI, p. 188, n. 1) avait trouvé, longtemps avant moi, la restitution de la dernière phrase du décret, et, par un excellent rapprochement avec un passage d'une inscription d'Halicarnasse, donné, le premier, l'explication des mots νομοθεσίας τά(ξ)ιν ἔχον. On peut d'ailleurs observer que la locution τάξιν ἔχειν τινός est assez fréquente dans la langue hellénistique ; cf. Polyb., IV, 3, 7 ; IV, 70, 10 ; Joseph., *Ant. jud.*, XII, § 282 (= I *Macc.*, II, 42).

2. Cf. Fränkel, p. 158-159.

Aristodikidès d'Assos[1], me paraît avoir été jusqu'ici mal compris. Dans la seconde de ces lettres[2], Antiochos déclarait qu'il cédait en toute propriété à Aristodikidès le canton de Pétra[3], sis dans la satrapie de l'Hellespont, et probablement voisin des villes d'Ilion et de Skepsis[4]. Sur quoi Aristodikidès informa le roi, comme nous l'apprend la troisième lettre de celui-ci, que le canton de Pétra avait été antérieurement attribué à un certain Athénaios, désigné par le titre de ὁ ἐπὶ τοῦ ναυσταθμου[5]. Comme ναύσταθμον a, dans l'usage ordinaire, le sens de « port », de « mouillage », et de « station navale », on a fait d'Athénaios tantôt un « préfet maritime »[6], tantôt un amiral. A tort, si je ne me trompe; car le mot ναύσταθμον ne doit pas ici être pris au propre : ce n'est qu'une appellation topographique, le nom d'un lieu dit. Nous lisons dans Strabon, qui sans doute reproduit Démétrios de Skepsis, qu'on appelait τὸ ναύσταθμον (sc. τῶν Ἀχαιῶν), en souvenir de la guerre de Troie, un point du littoral hellespontien, situé à l'extrémité du cap Sigeion, tout près des bouches du Skamandre[7]. Il me semble naturel d'admettre qu'Athénaios — ὁ ἐπὶ τοῦ ναυσταθμου (τεταγμένος) — était le gouverneur de cette localité, laquelle ne laissait pas d'avoir une grande importance stratégique, puisque le promontoire du Sigeion commande, au sud, l'entrée de l'Hellespont.

III

Personne, en France, n'a encore fait une étude approfondie de l'ouvrage si important qu'a publié, l'été dernier, M. Otto

1. Dittenberger, *Sylloge*[1], 158 (= Michel, 35). Voyez les observations qu'a faites tout récemment sur ces documents M. Haussoullier, *Rev. de Philol.*, XXV, p. 30-32.

2. L. 26 et suiv.

3. L. 27-29; 33-35.

4. Cela n'est point dit expressément, mais paraît bien résulter des termes de la première lettre : l. 20-25. Dans les *Formae orbis antiqui*, tab. IX (carton), Kiepert place approximativement Pétra sur la rive gauche du Skamandre, à quelques lieues au sud d'Ilium novum.

5. L. 51-54.

6. Ce titre est celui que donne à Athénaios M. Haussoullier (*Rev. de Philol.*, XXV, p. 31).

7. Strab., XIII, 1, 36. Le passage le plus important est celui-ci : ἔστι γὰρ τὸ ναύσταθμον πρὸς Σιγείῳ, πλησίον δὲ καὶ ὁ Σκάμανδρος ἐκδίδωσι, διέχων τοῦ Ἰλίου σταδίους

Kern : *Die Inschriften von Magnesia am Maeander*[1]. J'espère avoir bientôt le loisir d'entreprendre cette étude; dans le moment, je me borne à présenter quelques observations critiques que m'a suggérées la lecture des inscriptions éditées par M. Kern[2]. Mais je ne veux pas attendre plus longtemps pour rendre aux rares talents de ce savant l'hommage qu'ils méritent; il faut le louer surtout d'avoir eu la patience de composer ces admirables *Indices*, où j'aime à voir le prélude de ce *Lexique de la langue épigraphique grecque*, que les épigraphistes se décideront bien à nous donner un jour, et dont quelques érudits français s'occupent déjà d'assembler les éléments.

N. 15, a. Décret de Cnide en l'honneur de trois juges-arbitres et de leur secrétaire, tous quatre citoyens de Magnésie. — L. 9-10. Au lieu de [παρὰ Μάγνητας], écrire [πρὸς Μάγνητας]. L. 12-14. Kern : ἀκολουθ[ήσαντες τ]οῖς ὑπάρχουσι ταῖς πόλεσι ποθ' αὐτὰς οἰκ[οθεν φιλα]νθρώποις κτλ. Le mot οἴκοθεν, pris au sens de ἐξ ἀρχῆς, me paraît fort suspect; n'est-il pas plus simple de suppléer, d'après l'exemple des inscriptions n. 53, l. 63, et n. 56, l. 3, οἰκ[είοις καὶ φιλα]νθρώποις? L. 20-21 : οὓς δὲ καὶ συνέλυσαν τῶν ἐν — ...σασιν ὄντων. Le sigma initial du groupe — σασιν est indiqué comme douteux par M. Kern; c'est pourquoi je me risque à proposer le supplément : [ἐν τοῖς ἀμφισβητήμ]ασιν. L. 21-22. Après πᾶσαν φιλοτιμίαν ποτιφερόμε[νοι], ajouter [εἰς πάντα] ou [ἐμ πᾶσιν]. L. 24-25. Kern : ὅπως οὖν καὶ ὁ δᾶμος τοῖς ἐπακ[ούσασι] τᾶι [π]αρακλήσει αὐτοῦ ἀποδιδῶι τιμὰς καὶ — — — [χάριτα]ς. Ce passage me semble devoir être restitué de la sorte : ὅπως οὖν καὶ ὁ δᾶμος τοῖς ἐπακ[ο-

εἴκοσιν. Dans le *Neuer Atlas von Hellas* de Kiepert (pl. IX, carton : *die troische Ebene*), le Naustathmon forme exactement la pointe du Sigeion, à droite et à gauche de l'estuaire du Skamandre.

1. Depuis que j'ai écrit ces lignes, M. Haussoullier a donné de l'ouvrage de M. Kern, dans la *Revue critique* du 18 mars 1901 (p. 205 et suiv.), un compte rendu, dont je puis bien dire qu'il est loin d'épuiser l'intérêt du sujet. Les « notes sur le texte » de M. Haussoullier (p. 209, n. 1) ne renferment qu'une seule correction, laquelle a d'ailleurs son prix : dans l'inscription n. 5, il faut lire Φιλοκράτους au lieu de Ἡλοκράτους.

2. Au mois d'octobre 1900, M. Wilhelm, alors à Paris, a bien voulu me faire part de plusieurs corrections qu'il avait apportées à quelques-unes des inscriptions de Magnésie. Je m'abstiens naturellement de toucher à ces inscriptions; c'étaient, autant qu'il m'en souvient, les nos 49, 57, 65, 90, 99.

λουθήσασι} πᾶι [π]αρακλήσει αὐτοῦ (cf. n. 44, l. 26; n. 39, l. 20-21) ἀποδιδῶι τιμὰς καὶ [χάριτας τὰς καταξία]ς. L. 28. Kern : δεδόχθαι τῶι ,δάμωι..... ἐπαινέσαι μ[ὲν Μάγνητας]..... ἀρετᾶς ἕνεκα [καὶ εὐνοίας]..... καὶ ἐπὶ τ[ᾶι ἀρετᾶι] τῶν τε δικαστῶν καὶ τοῦ γραμματέως..... Manifestement, il faut écrire : καὶ ἐπὶ τ[ᾶι ἀποστολᾶι] τῶν τε δικαστῶν καὶ τοῦ γραμματέως.

N. 15, b. Décret de Magnésie, qui sert de réponse au précédent. — L. 2-3. Kern : ἐπελθόντες εἰς Μαγνη]σίαν (sc. οἱ πρεσβευταί) διελέγησαν καὶ παρ[εκάλουν πάντα τὰ γεγραμ]μένα τίμια ἀποδέξασθαι κτλ. Il me semble que [τὰ ὑπὸ τῆς πόλεως δεδο]μένα (ou [ἐψηφισ]μένα) τίμια serait préférable[1]. L. 5 : [ἐν τῶι πρώ]τωι ἀγῶνι τῶν συντελουμένων παρ' ἡμῖν [Λευκο]φρυηνῶν[2]. L. 11-12. Kern : καὶ ὑπὸ τῶν πρεσβευτῶν τὰ παρακαλούμενα ἐπ[....|.....] ὄντα κτλ. Dans un décret de Delphes (*Sylloge,* 306 = Michel, 263), on lit (l. 11-12) : ἐπακούσας (βασιλεὺς Ἄτταλος) προθ[ύ]μως τὰ ἀξιούμενα... ; je crois, en conséquence, qu'il est permis de restituer ici : τὰ παρακαλούμενα ἐπ[ακούσει]. Pour la lacune qui suit, je propose avec réserve le supplément [φιλάνθρωπα] ὄντα: L. 14-16. Kern : τὴν δὲ ἀναγραφὴν τ[ῶν ψηφισμάτων] τοῦ τε παρὰ Κνιδίων ψηφίσματος κα[ὶ τ]ῆ[ς]δε τ[ῆς παρ' ἡμῶν] ἀποκρίσεως γενέσθαι κτλ. Le mot ψηφισμάτων, suppléé par l'éditeur, n'est pas celui qu'on attend ; mieux vaudrait écrire [τῶν δεδογμένων], ou encore [τῶν διαπεσταλμένων ou τῶν διαπεμθέντων].

N. 19. Lettre du « roi Antiochos », fils aîné d'Antiochos III aux Magnètes. — L. 19-21 : νῦν τε ἀποδέχομαι τὰς ἐψη[φισμένα]ς ὑφ' ὑμῶν τιμὰς τῆι θεᾶι καὶ [εἰς χρ]ό[ν]ον πειράσομαι .....συναύξειν ὑμῖν κτλ.. La restitution [εἰς χρ]ό[ν]ον semble, à première vue, peu satisfaisante ; aussi bien, dans les *Nachträge* (p. 295), M. Kern écrit : « scheint εἰς χρόνον nicht richtig ergänzt zu sein, weil statt des ν Raum für zwei Buchstaben vorhanden ist. » Il n'est point douteux, après cela, qu'il ne faille suppléer : [εἰς τὸ λ]ο[ιπ]όν.

1. M. Kern fait observer que le nombre des lettres manquantes aux deux côtés de l'inscription ne peut être déterminé avec exactitude.

2. Cf., par exemple, *Inscr. Insul.*, III, 71, l. 9-10 (décret de Théra) : ... ἀνα[γ]ορ[ε]ῦσαι [τὸν στέ]φανον καὶ τὰ[ς] τιμὰς [Δ]ιονυσίω[ν ἐ]ν τ[ῶ]ι πράτωι ἀγῶνι τῶι μουσικῶι.

N. 22. Lettre d'Attale Ier aux Magnètes. — L. 18-19. Kern : τόν τε ἀγῶνα ὥσπερ παρα[καλεῖ]τε ἀποδέχομαι καὶ ἀπαρχὴν ἐ[γώ τε ἔτα]ξα δοῦναι κτλ. J'aimerais mieux écrire, conformément à l'usage constant des chancelleries royales : ἐ[γὼ προσέτα]ξα δοῦναι κτλ. A la l. 16, les mots καὶ ὁμιλοῦντα ἐμ Μούσαι[ς δει]νῶς (se. τὸν δῆμον τὸν Μαγνήτων) demeurent pour moi un grand mystère.

N. 28. Décret d'une ville aitolienne. — L. 4-5 : ὅπ[ως οὖν τὰ δεδ]ογμένν[α φανερὰ ᾖ ἐν] τὸμ πάντα χρόνον, τοὺς νομο[γράφο]ὺς τᾶς πόλ[ιος ἀναγράψαι] τόδε τὸ ψάφισμα ἐν τοὺς νόμους. Les mots φανερά et ἀναγράψαι ne sont pas ceux que réclame le sens. On écrira plutôt : ὅπ[ως δὲ τὰ δεδ]ογμένν[α βέβαια (ou κύρια ou κατάμονα) ᾖ] κτλ. τοὺς νομο[γράφο]ὺς τᾶς πόλ[ιος καταχωρίξαι κτλ.

N. 37. Décret d'Athènes. — L. 37-39 : ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα τὸγ γραμματέα τὸγ κατὰ πρυτανείαν ἐν στήλαι λιθίναι καὶ στῆσαι ἐν τῶι ἱερῶι. M. Kern écrit à ce propos : « Der Name des Besitzers dieses Heiligtums ist aus Unachtsamkeit des Protokollführers oder des Steinmetzen weggelassen worden. Ein Tempel der Artemis Leukophryene ist für Athen nicht bezeugt... » Je ne doute guère qu'il ne s'agisse ici du sanctuaire du Démos et des Charites, où l'on avait coutume, vers la fin du IIIe siècle, d'exposer les décrets votés en l'honneur des étrangers; voy. Homolle, *Bull. Corr. hell.*, 1891, p. 344 et suiv.

N. 39. Décret de la Confédération achéenne. — L. 43-46 : καταχωρίξαι δὲ κα[ὶ] τοὺς νομ[ο]γράφους τὸ δόγμα τῶν Ἀχα[ιῶ]ν εἰς [τοὺς ν]όμο[υς] τοὺς πρώτους..... υς..... μ[..... χρη]|ματίξαι τοῖς Ἀχα[ιοῖ]ς. — Je propose, à titre d'essai, la restitution suivante : καταχωρίξαι δὲ κα[ὶ] τοὺς νομ[ο]γράφους τὸ δόγμα τῶν Ἀχα[ιῶ]ν εἰς [τοὺς ν]όμο[υς] τοὺς πρώτους [οὓς αὐτο]ὺς [δεήσει νο]μ[ογραφήσαντας χρη]|ματίξαι τοῖς Ἀχα[ιοῖ]ς. Cf. le décret des Aitoliens en réponse à l'ambassade de Téos (Dittenberger, *S.I.G.*, 280 = Michel, 68), l. 16-18 : ὅπως δὲ καὶ εἰς τοὺς νόμους καταχωρισθῆι (ἁ) ἀνιέρωσις καὶ ἁ ἀσυλία, τοὺς κατασταθέντας νομογράφους καταχωρίξαι, ἐπεί κα αἱ νομογραφίαι γίνωνται, ἐν τοὺς νόμους.

N. 41. Décret de Sicyone. — L. 12-15. Kern : ε[ἶ]μεν δὲ τὸν

ἀγῶνα στεφανίταν ἰσοπύθιο[ν] τόν [τε] μ[ουσικὸ]ν [κ]αὶ γυμνικὸν καὶ ἱππικόν, καὶ τὰ ἄθλ[α καὶ τὰς τιμὰς τοῖς] νικῶσι τοὺς ἀγῶνας ὅσα καὶ τῶν [Π]υ[θί]ων γέ[γραπται]. Cette phrase est bien obscure. Je pense qu'avant τῶν [Π]υ[θί]ων, on doit suppléer les mots [εἰς τοὺς] (sc. ἀγῶνας), omis par le lapicide; comp. *Sylloge,* 295 (= Michel, 291), l. 16-17 : [εἶμεν] δ[ὲ [τ]οῖς νικεόντοις τῶν Αἰτωλῶν τὰς τιμὰς καὶ τὰ λοιπὰ πάντα τὰ ἐν τ[οὺς ἀγῶνας τῶν Πυθίων κ]αὶ Ὀλυμπίων κατακεχωρισμένα. D'autre part, à la l. 14, entre τὰ ἄθλ[α] et τοῖς νικῶσι, là où M. Kern écrit [τὰς τιμάς], il me semble nécessaire de rétablir le verbe [ὑπάρχειν].

N. 43. Décret de Messène. — L. 21-22. Kern : [τᾶι δὲ πόλει τᾶι ἁμετέραι πάτ]ριόν ἐστι κτλ. Dans le reste du décret (cf. l. 6; 16-17), les Messéniens, parlant d'eux-mêmes, emploient la locution : τὸ κοινὸν τῶμ Μεσσανίων; il est dès lors peu vraisemblable qu'ils aient fait usage, à la l. 21, des mots ἁ πόλις. Je préférerais : [τοῖς δὲ Μεσσανίοις], ou mieux encore : [ἐπεὶ οὖν τοῖς Μεσσανίοις] κτλ.

N. 44. Décret de Corcyre. — L. 42-43. Kern : τ[ὸ] δὲ ψάφισμ[α .....]ν ἀναθέμεν πρὸ τοῦ πρυτανείου, τὸ δὲ[..... γε]νομενον ἀνάλωμα εἴς τε τὰν κατα — — — La l. 42 se laisse restituer sans difficulté : τ[ὸ] δὲ ψάφισμ[α ἀναγραφὲν ἐν στάλα]ν ἀναθέμεν κτλ. Les suppléments de la ligne suivante seront plus incertains; je ne propose qu'avec hésitation : τὸ δὲ[εἰς τὰ προγεγραμμένα γε]νόμενον ἀνάλωμα εἴς τε τὰν κατα[σκευὰν τᾶς στάλας (?).....

N. 46 (= Dittenberger, *Sylloge,* 259). Décret des Épidamniens. — L. 37-39 : Kern et Dittenberger : [ὅπως δὲ τὰ ἐψηφισ]μένα μετὰ τᾶς τῶν θε[ῶν εὐ]νοίας νῦν τε καὶ εἰς [τὸν ἀεὶ] χρό[νον ἐπ' ἀγαθῶι συντ]ελῆται τῶι [τ]ε Μα[γνήτων] καὶ Ἐπιδαμνίων, τὸμ πρύ[τα]νιν [..... τᾶ]ι Ἀρτέμιτι τᾶι Λε[υκοφρυη]νᾶι καὶ τᾶι Ἑστίαι. Je crois qu'on peut suppléer [κατεύχεσθαι] (cf. n. 86, l. 10; n. 89, l. 24-25). La phrase, selon MM. Kern et Dittenberger, se continuerait de la sorte (l. 39-41) : καλέσαι δ'α[ὐτοὺς (sc. τοὺς θιαροὺς) εἰς τὸ πρυταν]εῖο[ν ἐ]πὶ τὰν κοινὰν ἑστ[ίαν], ἱερεῖον θῦσαι ἐφέστ[ι]ον,..... σ[..... τὰ σ]κέλη καὶ τὸ νάκος καὶ ἐ[νεκέχηρον] κτλ. Il est clair que les deux premières propositions, celle qui commence par καλέσαι κτλ., et celle qui

commence par ἱερεῖον θῦσαι, manquent de cohésion : il faut ou bien insérer entre ἐστ[ίαν] et ἱερεῖον la copule καί, pour laquelle cependant il ne semble pas y avoir de place, ou bien — ce qui me paraît préférable — transformer καλέσαι δ' α[ὐτοὺς] en καλέσα[ντα δ' αὐτοὺς] (sc. τὸμ πρύτανιν), correction d'autant plus acceptable que M. Kern marque d'un signe de doute la fin du mot καλέσαι et le Δ et l'A qui viennent ensuite. La proposition finale (l. 41) pourrait être restituée de la sorte : [καὶ δίδο]σ[θαι αὐτοῖς (sc. τοῖς θιαροῖς) τὰ σκ]έλη καὶ τὸ νάκος κτλ.

N. 56. Décret de Cnide. — Les l. 20-23 sont ainsi complétées par M. Kern : [ὅπως οὖν φανερὸς ᾖι ὁ] δᾶμος προαιρ[εύμενος διὰ] παντὸς ποτὶ τὸ θεῖ[ον] εὐσ[εβῶ]ς [Μάγνη]τας φίλους ὄντας α[ἰ]νέσαι κτλ. Cette phrase boite cruellement, mais il est facile de remédier au mal. Comme M. Kern nous avertit que la dernière lettre d'εὐσ[εβῶ]ς est d'une lecture incertaine, et comme rien n'est si commun que la confusion du Σ et du N[1], je ne doute guère qu'on ne doive écrire : ποτὶ τὸ θεῖ[ον] εὐσ[εβεῖν καὶ Μάγνη]τας φίλους ὄντας α[ἰ]νέσαι κτλ. Comp. *Bull. Corr. hell.*, XXIII, p. 371, l. 22 : ἵνα καὶ τοῖς λοιποῖς τῶν ὀργεώνων ἅπασιν ἐφάμιλλον εἶ τοῖς βουλομένοις πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβεῖν. — La l. 28 présente une difficulté plus grave. Kern : π[ερὶ δὲ τῶν ἄ]θλων καὶ τᾶν τιμᾶν ὅπως AP — — — — |τὸν χρόνον τοῖς νικῶσι τὸν ἀ[γῶνα ὃν τιθέα]σι Μάγνητες κτλ. A la fin de la ligne, on restituera tout naturellement [εἰς πάντα] τὸν χρόνον; il ne restera dès lors place, après AP, que pour trois caractères environ; en sorte que, si la leçon AP est la bonne, il faudra rétablir ici un verbe, dont le radical tiendra tout entier ou presque tout entier dans ces deux lettres. Ce verbe existe peut-être, mais comme je n'ai pu réussir à le retrouver, j'avoue que je suis bien tenté de supposer une légère faute de lecture. Changeons AP en ΔO et tout s'arrangera; nous écrirons fort commodément : ὅπως [δοθῇ εἰς πάντα] τὸν χρόνον κτλ. — L. 35. Après πέμψαι δὲ ἀυτῶ[ι] κα[ὶ]..., suppléer : ἐκέχειρα ou ἐνεκέχειρα.

1. On trouve un exemple de cette confusion dans le décret de Mégalopolis (n. 38), l. 23 : χρόνως au lieu de χρόνω(ν) (cf. Dittenberger, *Sylloge*, 258). Je ne sais si, dans ce texte, elle est imputable au lapicide ou à l'éditeur.

N. 61. Décret d'Antioche de Perse. — La fin de la l. 13, que M. Kern laisse en blanc, peut être restituée avec une grande probabilité : ἐπειδὴ Μάγνητες..... συγγενεῖς ὄντες καὶ φίλοι τοῦ δήμου καὶ πολλὰς καὶ ἐπιφανεῖς χρείας παρεισχημένο[ι] τοῖς [Ἕλλ]ησίν [εἰσι τῶν πρὸς δόξ]αν ἀνηκουσῶν, πρότερόν τε κτλ[1]. Cf. Waddington, *Asie-Mineure*, 2713 *a* : τῶν εἰς τιμὴν καὶ δόξαν ἀνηκόντων... ; *C.I.G.* 3595 (= Michel, 525), l. 32-33 : [τὰ] εἰς τὴν τιμὴν καὶ δόξαν ἀνήκοντα... ; *C.I.G.* 3067 (= Michel, 1015), l. 11 : τὰ πρὸς τιμὴν καὶ δόξαν ἀνήκοντα. L. 44. Il est aisé de remplir les deux petites lacunes de cette ligne : οἴεται δεῖν (sc. ὁ δῆμος) καιρὸ[ν μηδένα] παρα[λεί]πε[ιν πρέ]ποντα ἐν ὧι [καὶ] καθ' ἰδίαν ἑκ[άστωι κ]αὶ κοινῆι πᾶσιν ἐ[ν]αποδείξεται κτλ. L. 53-55 : εὔξασ[θ]αι δὲ τοὺς ἱερεῖς θεοῖς πᾶσιν καὶ πάσαις διαμένειν Μ[άγ]νησιν εἰς τὸ[ν] ἅπαντα χρόνον ἐπὶ τύχῃ ἀγαθῆι τῆ[ς] πόλε[ως... On attendrait διαμένειν (αὐτὴν) Μάγνησιν, à savoir ἡ πάτριος πολιτεία, dont il est fait mention à la ligne précédente; il me semble que l'absence de ce relatif ne s'explique que par la négligence du lapicide.

N. 62. Décret d'une ville inconnue. — L. 18-26. Je crois nécessaire d'apporter ici quelques retouches aux suppléments de M. Kern. J'écris : [ἐπαινέσ]αι μὲν τὸν δῆμον τὸμ Μα[γνή]των ὅτι εὐσεβῶ]ς διακείμενος πρὸς τὸ θεῖ[ον διατελεῖ καὶ φιλοδ]όξου (ou ἐνδόξου) αἱρέσεως ἀνθειλημμέ[νος ἐπαύξει τὰς τ]ῆς Ἀρτέμιδος τιμὰς μεμνη[μένος τῶν γ]εγενημένων ὑπ' αὐτῆς ἐπιφα[νῶν εὐεργε]τημάτων, ἀποκρίνασθαι δὲ αὐ[τοῖς ὅτι ὁ δῆμος] καὶ πρότερον μὲν διετέλει [εὐνόως διακείμε]νος τῆι πόλει τῆι Μαγνήτων, [νῦν δὲ προαιρούμε]νος συναύξειν κτλ. L. 36-41. Kern : ἐπαινέσαι — (sc. τοὺς θεωροὺς) [ἐπὶ τῶ]ι μετὰ π[άσης σπουδῆς καὶ φι]λοτιμίας ἀπολελογίσθαι πε[ρὶ — — —] καθότι προσήκει πράσσειν το[ῖς — — —] περὶ τῶν εἰς τὸ θεῖον [εἰ]ς τε [τὴ]μ [πόλιν ἀνηκόντων?] — μένοις κτλ. Je propose, sans en vouloir garantir l'exactitude, la restitution suivante, qui a du moins le mérite de ne pas changer une seule lettre au texte : [ἐπὶ τῶ]ι μετὰ π[άσης σπουδῆς καὶ φι]λοτιμίας ἀπολελογίσθαι πε[ρὶ τῶν τῆς θεᾶς τιμῶν], καθότι προσήκει πράσσειν το[ῖς ὑπὸ τῆς πατρίδος] περὶ τῶν εἰς τὸ θεῖον [πι]στε[υο]μ[ένοις

1. Je m'aperçois que la même restitution est venue aussi à l'esprit de M. Haussoullier (*Rev. de Philol.*, 1900, 318, n. 3). Mais ce savant a omis de rétablir, après Ἕλλησιν, l'auxiliaire εἶναι, qui me paraît cependant indispensable. J'ajoute que le supplément ἐλευθερίαν, que M. Haussoullier semble préférer à δόξαν (*Ibid.*, 318, dans le texte), serait aussi peu convenable que possible.

καὶ πεμπο]μένοις... L'emploi des verbes πιστεύω, πιστεύομαι, avec le génitif ou la préposition περί suivie du génitif est, comme on sait, assez ordinaire à l'époque alexandrine. Je n'en puis citer d'exemple épigraphique, mais on lit dans Diodore (XIV, 12, 3) : οὗτος πιστευθεὶς περὶ τῶν ὅλων; cf. Polyb., XIII, 2, 3.

N. 63. Décret d'une ville inconnue. — L. 14-15. Kern : [καὶ πα]ρακαλ[οῦσ]ιν καὶ [ἀρ]μό[ζ]ειν τὸν δῆμον πρ[ο]σδέ[ξασθαι τᾶς ἐψη]φι[σ]μέ[νας τ]ιμ[ὰς] τῆι [θε]ᾶι μ[ετ]ὰ πάσης σπου[δῆς] — — — ουμεν.. Il me paraît évident que la restitution [ἀρ]μό[ζ]ειν provient d'une mauvaise lecture. Nous suppléerons : [καὶ πα]ρακαλ[οῦσ]ιν καὶ [ἀξι]ο[ῦσ]ιν τὸν δῆμον πρ[ο]σδέ[ξασθαι κτλ. μ[ετ]ὰ πάσης σπου[δῆς τοὺς λόγους ποι]ούμεν[οι]. Le texte des l. 20-24 peut être rétabli un peu plus complètement que n'a fait M. Kern : ἀποκ[ρίν]ασθ[α]ι Μάγνησιν ὅτι ὁ δῆμ[ος ἐν τοῖς ἔμπ]ρο[σθεν] διετέλει [οἰ]κείως διακείμενος κοιν[ῆ]ι τε τῶι δήμωι [τῶ]ν Μαγνή]των καὶ ἰδίαι τοῖς ἀφικνουμέν[οι]ς, καὶ νῦν [βουλόμενος] κα[τὰ δύναμιν] συν[α]ύξ[ει]ν τὰ ἐψηφισμένα ὑπ' αὐτῶ[ν τίμια τῆι θεᾶι] ἀ[ποδέχεται] κτλ. L. 26-27. Les suppléments de l'éditeur : [ἐπὶ τῶι τὰ συμφε]ρό[ντα π]ερ[ο]λυ]ωρῆσ[θ]αι, m'inspirent quelques doutes. Je serais bien tenté d'écrire, en corrigeant le texte : [ἐπὶ τῶι μετὰ π]ρο[θυμίας ἀ]π[ολελογί]σ[θ]αι (cf. n. 62, l. 38). Le décret de Smyrne, relatif à l'alliance avec Magnésie du Sipyle (*S. I. G.*[1] 171 = Michel, 19) (l. 30-31), permet de restituer avec certitude le début de la l. 28 : [κ]αὶ καλέσαι αὐτοὺς τὸν ἱε[ροκήρυκα (?)] εἰ[ς τὸ πρυτανεῖον] ἐπὶ ξεν[ισμόν], περὶ δὲ τῆ[ς] αἱρέσεως τῆς [θεωρίας ?...

N. 80. Décret d'Antioche de Pisidie (?) — L. 1-2. Kern : [ὑ]πακο[υσ]αντ.. (τῶν) πρεσβευτῶν τοὺς ἀ. ο[— — —]; peut-être, τοὺς ἀ[π]ο[λογισμούς][1]. L. 5-6. Kern : [οὐδενὸς] ἀ[πο]στήσ[ε]ται τ[οῦ] πρὸς .υ[...ὑ?]πὸ τούτων — —.....ε..οντ.. Ce passage est trop mutilé pour que je tente d'en rétablir le texte dans son entier; mais la restitution [οὐδενὸς] ἀ[πο]στήσ[ε]ται τ[ῶν] πρὸς — — — [διατ]ε[ι]νόν.ων s'offre d'elle-même (cf., pour l'expression τὰ διατείνοντα πρὸς κτλ. : n. 100 *b*, l. 16; *Journ. hell. Stud.*, XI, p. 114, l. 13; *Inschr. von Pergam.*, n. 248, l. 12-13). L. 6-9. M. Kern a laissé dans

1. Cf. Polyb., XXI, 22, 3.

ces lignes quelques vides qu'il n'est pas fort difficile de boucher : τ[ο]ὺς δὲ [σ]τρ[ατ]ηγοὺς [μετ]ὰ τ[ῶν γραμματέων ἐπιμέλειαν πο]ιή[σασ]θαι, ὅπως ἀ[ντι]γραφῇ τὸ [ψή]φισμ[α] τοῦτ[ό τε] καὶ [ἀναγραφῆ εἰς σ]τήλην μαρμαρ[ίνην] κτλ., ἀξιῶσα[ι] δὲ [κ]α[ὶ] τὸν Μαγ[ν]ήτων [δ]ῆμον ἀνα[γ]ράψαι κα[ὶ παρ' αὐτοῖς τὸ ψήφισμα] τοῦτο κτλ. L. 17-18. Kern : ποιεῖν δὲ [τ]ὸ [αὐτὸ] τοῦτ[ο ε]ἰς τ[ὸ λοι]πόν, ὅτα[ν.....] παρὰ Μαγνήτ[ω]ν τὸν θεωρὸ[ν] τὸν αὐτῶν]. Le supplément [ὑποδεχώμεθα] me semble assez bien indiqué. L. 21-23. Kern : τοὺς [δὲ] στρατηγοὺς καὶ βουλ[ευτὰς μετά] τε τῶν γρα(μ)ματέων [κ]αὶ τοῦ ἑξε[τα]στ[οῦ] κατὰ μῆ[να] θύσασ[θ]αι τοῖς Θε[σ]μ[οφό]ροις καὶ Ἀρτέμιδι Σωτείρ[αι κ]αὶ Ἀρτέμ[ιδι Λε]υκ[οφ]ρ[υην]ῆι, καλέ[σ]αι δὲ [καὶ εἰς τὴν κοι]ν[ὴ]ν ἑστίαν τοὺς π[αρ]ὰ Μαγν[ήτ]ων [θεωρο]ύ[ς], ὅπ[ως π]ρῶτ[οι] μετάσ[χωσι τῶν θυσιῶν] τούτων, τοὺς δ[ὲ] τ[α]μίας εἰ[ς τὴν θ]υσίαν.... νη.ρεια χορηγ[ῆ]σ[αι ..... δοῦναι τοῖς] πρεσβ[ευτ]αῖς [ξένια] δραχμ[ὰς] τ[ρι]άκ[ον]τα. Je restitue la seconde partie de ce passage un peu différemment : καλέ[σ]αι δὲ κτλ. τοὺς π[αρ]ὰ Μαγν[ή]των [θεωρο]ύ[ς], ὅπ[ως π]ρῶτ[οι] μετάσ[χωσι θυσίας μετὰ] τούτων (à savoir, les bouleutes et les hauts fonctionnaires de la cité, nommés un peu plus haut), τοὺς δ[ὲ] τ[α]μίας εἰς τὴν θυσίαν [τὰ μὲ]ν [ἱε]ρεῖα χορηγ[ῆ]σ[αι ξένια δὲ δοῦναι ὅσα τοῖς ἄλλοις] πρεσβ[ευτ]αῖς [δίδοται] κτλ. Je ne me dissimule pas que les derniers suppléments sont incertains et qu'ils occupent un peu trop de place. Ce qui rend nécessaire, à mon avis, la restitution des mots ὅσα τοῖς ἄλλοις κτλ., c'est qu'il est inadmissible que les députés de Magnésie aient été appelés théores à la l. 21, et πρεσβευταί à la l. 23.

N. 83. Décret d'une ville de l'État de Pergame. — L. 8-10. Kern : [δε]δέχθαι τὴν ἐπ[αγγελίαν — — — —]αι τῆς βασίλεως Εὐμ[ένους] κτλ. La présence de l'article τῆς est ici bien embarrassante et bien singulière. J'imagine que le lapicide s'est mépris et que τῆς tient indûment la place de τοῦ. Auquel cas il deviendrait aisé de donner de ces lignes une restitution un peu plus complète que celle qu'a proposée l'éditeur. En prenant exemple sur les n. 87, l. 15-16, et 86, l. 16, on écrira : [δε]δέχθαι τὴν ἐπ[αγγελίαν τῆς θυσίας] ou τὴν ἐπ[ηγγελμένην θυσίαν ἐπὶ σωτηρί]αι (τοῦ) βασιλέως Εὐμ[ένους] κτλ. A la l. 10, M. Kern a rétabli le nom de la reine Stratonice. Je ne sais

si je m'abuse, mais il me semble apercevoir à cette ligne, sur le fac-similé de la planche V, les traces encore bien reconnaissables des trois lettres ΑΠΟ. Il serait désirable qu'au Musée de Berlin on voulût bien vérifier cette lecture. Si elle se confirmait, c'est d'Apollonis, la veuve d'Attale Ier, qu'il s'agirait dans l'inscription. Il faudrait donc modifier comme il suit les suppléments des l. 10 et 11 : [καὶ τῆς μητρὸς αὐ]τοῦ βασιλίσση[ς Ἀπολλωνίδος] κτλ.

N. 85. Décret de Tralles. — L. 3-7. Kern : Ἐπειδὴ Μάγνητε[ς — π]ολλὰς ἀποδείξεις ἐμ πᾶσι τοῖς καιροῖς σπουδῆς καὶ ἐκτενεία[ς πεποίηνται | καὶ νῦν ἐπὶ τῇ]ι τοῦ Πυθίου Ἀπόλλωνος μαντείαι — τῇ ἀρχηγέτ[ιδι αὐτῶν Ἀρτέμιδι Λευκοφρυ]νῇι θυσίαν τε καὶ πανήγυριν — [πε]ποι[ήκ]ασιν... Le supplément [πεποίηνται], à la fin de la l. 4, paraît trop court, et la restitution [ἐπὶ τῇ]ι τοῦ Πυθίου Ἀπόλλωνος μαντείαι n'est guère satisfaisante; j'aimerais mieux : .....[πεποίηνται καὶ νῦν ἀ-|-κολουθοῦντες τῇ]ι τοῦ Πυθίου Ἀπόλλωνος μαντείαι κτλ. L. 7-8. Kern : καὶ πρὸς ἡμᾶς ψήφισμά τε καὶ πρεσβευτὴν Νικόδημ[ο]ν Μανδροκλ[είους τοῦ — — — Νικό-|-δη]μόν [τ]ε Μανδροκλείους νεώτερον καὶ Ἰσαγόραν Διαγόρου τοῦ Διαγόρου τοὺς παραγ[ενομένους θεωροὺς πέμψαντες παρακαλοῦ-|-σι] κτλ. Outre que la phrase est bien traînante, il ne me semble pas possible de maintenir à l'extrémité de la l. 8 un supplément de 34 lettres. Je serais d'avis, à la fin de reporter la l. 7, entre Μανδροκλ[είους] et [Νικό-|-δη]μόν [τ]ε Μανδροκλείους le verbe πέμψαντες (ou ἀποστείλαντες), suivi de la copule καί. L. 9. Kern : καὶ ο[ὗτοι πα-|-ρελ]θόντες ἐπὶ τὸν δῆμον κτλ. Au lieu de : καὶ ο[ὗτοι πα] —, qui est trop court, j'écris : καὶ ὁ [πρεσβευτὴς καὶ οἱ θεωροὶ ἐ-|-πελ]θόντες κτλ. L. 13. Peut-être doit-on suppléer : ὅπ[ω]ς οὖν κτλ. [ἡ πρὸς Μ]άγνητας ὑπάρχουσα ἐκ παλ[αι]ῶν χρόνων εὔνοιά τε καὶ φιλία πολλαπλασιόνως ἐ[παύξηται]. L. 16-18. Kern : [δεδέχθαι τε τὴν] θυσίαν καὶ τὴν πανήγυριν καὶ τοὺς ἀγῶνας ἰσοπυθίους καθότι ἐπηγγέλκασιν [τὴν ἐκεχειρίαν καὶ] τὴν ἀσυλίαν καὶ τὴν καθιέρωσιν τῆς πόλεως καὶ τῆς χώ[ρ]ας κτλ. Là où l'éditeur écrit [τὴν ἐκεχειρίαν], il faut nécessairement un sujet, probablement [οἱ θεωροί]. L. 19-20. Aux suppléments de M. Kern je préférerais ceux-ci : [ὑπ]άρχειν δὲ τοῖς νικῶσιν τῶν πολιτῶν ἆθλά τε καὶ σιτηρέσια καὶ τἆλλα τίμια ὅ[σα καὶ τοῖς νικήσασι] τοῦς ἰσοπυθίους ἀγῶνας ὑπάρχει.

N. 86. Décret d'une ville de l'État de Pergame. — L. 15. Avant [ἐ]λέ[σθαι] θεωροὺς οἵτινες κτλ., suppléer [εὐθέως].

N. 97. Décret de Téos pour Glaukos, fils d'Admétos, citoyen de Magnésie. — L. 36-37. M. Kern supplée : [στε]φανῶσαι δὲ αὐτὸν ἐν τοῖς Διονυσ[ίοις οἷς] τοὺς χόρους συντελῶμεν τῶι Διονύ[σωι κτλ. Mais ceci impliquerait qu'on célébrait quelquefois, à Téos, des Διονύσια qui ne comportaient pas de chœurs en l'honneur du dieu, et rien sans doute n'est moins vraisemblable. Je ne vois aucune raison de ne pas écrire ici, comme aux l. 44-45 : [ὅταν] τοὺς χόρους συντελῶμεν κτλ. L. 71-72 : [ἀκόλουθα πρά]σσων paraît devoir être préféré à [ἀκολούθως πρά]σσων (cf. l. 22).

N. 100 b (= Dittenberger, *Sylloge,* 512). Second décret des Magnètes relatif à la fête des Εἰσιτήρια. — L. 18-25. Kern et Dittenberger : καθῆκόν ἐστιν τῶι δήμωι..... ἀν[αγράψαι] μὲν τὸ κεκυρωμένον ἐπὶ στεφανηφόρου Πολυκλείδου.... ψήφισμα..... χειροτονηθέντος ἐπὶ τῆς ἀναγ[ραφῆς ἀν]δρὸς ὃς ἐγδώσει μετὰ τοῦ ἀρχιτέκτονος χορηγῆσαι [τὸ γινό]μενον δαπάνημα χάριν τῆς ἀναγραφῆς κτλ. C'est chose évidente à mes yeux qu'il faut couper la phrase après ἀρχιτέκτονος. J'écris donc : ἀν[αγράψαι] μὲν κτλ. χειροτονηθέντος ἐπὶ τῆς ἀναγ[ραφῆς ἀν]δρὸς ὃς ἐγδώσει μετὰ τοῦ ἀρχιτέκτονος, χορηγῆσαι [δὲ τὸ γινό]μενον δαπάνημα κτλ. Le verbe ἐγδίδωμι est ici pris absolument au sens de ἔγδοσιν ποιεῖσθαι. L. 25. Pour cette ligne, M. Kern a proposé successivement deux restitutions; d'abord : χορηγῆσαι .....[τὸ γινό]μενον δαπάνημα χάριν τῆς ἀναγραφῆς τῶν [πάν]τω[ν] ἐ(κ τ)ῶν π[ροσό]δων τῶν ἐν τῶι ἐνεστῶτι ἐνιαυτῶι —; puis (note de la page 88) : χάριν τῆς ἀναγραφῆς τῶν [ἐκ] τῶ[ν] ἱερῶν π[ροσόδων]. Sur quoi M. Dittenberger fait cette observation (*Sylloge,* 512, n. 18) : « sic sane *post* prius τῶν aliquid excidisse statuendum esset. » Nul doute, en effet, que le lapicide n'ait péché par omission; mais peut-être a-t-il simplement négligé de graver *avant* των la syllabe του; en suppléant χάριν τῆς ἀναγραφῆς (τού)των, on obtient un sens satisfaisant

N. 101. Décret des Larbénoi en l'honneur de trois juges et de leur secrétaire, citoyens de Magnésie, réponse des Magnètes. L. 45-46. Écrire γραμμα[τεύσαντα] au lieu de γραμμα[τεύοντα]. L. 77.

Kern : ... τὴν ἀνα[γ]όρευσιν γίνεσθαι ἐπὶ πᾶσιν τοῖς τιθεμένοις ὑπὸ τῆς πόλεως ἀγῶσ[ι]ν. Ne doit-on pas corriger ἐπί en ἐμ.?

N. 103. Décret de Samos. — A la l. 11, il est indispensable de rétablir la formule de résolution : δεδόχθαι τῶι δήμωι. L. 14. Au lieu de ἀναδ[είξαντες (sc. οἱ πρεσβευταί) τὸ ψήφισμα παρακαλέσουσι] κτλ., j'écrirais plutôt : ἀναδ[όντες]. Voyez les exemples de cette locution que j'ai réunis dans la *Revue,* 1899, p. 7, n. 1 ; à ces exemples il faut joindre : Michel, 1014 (décret des artistes dionysiaques d'Ionie), l. 29 : ἑλέσθαι πρεσβευτάς, οἵτινες ἀφικόμενοι εἰς Ἰασὸν καὶ ἀναδόντες τόδε τὸ ψήφισμα τοῖς προστάταις ..... παρακαλέσουσιν κτλ.; comp. Polybe, XXIX, 25, 7 : οἱ δὲ παρὰ τοῦ Πτολεμαίου πρεσβευταὶ ..... ἀνέδωκαν τοῖς ἄρχουσιν ..... ἐπιστολὰς παρὰ τῶν βασιλέων....[1]. L. 48. διελέγησαν οἰκείως τοῖς ὑπὸ τοῦ [δήμου ἐψηφισ]μένοις. Je ne comprends pas l'emploi qui est fait ici d'οἰκείως ; la pierre ne porterait-elle pas ὁμοίως? Cf., par exemple, *Sylloge,* 234 (= Michel, 187), l. 4 : διελέγοντο ὅμοια τοῖς ἐν τ[ῶι ψαφίσματι..... L. 53-54. De l'expression [πρὸς ou ἐπὶ] τὰ κάλλιστα παρωρμηκότ[ι], rapprocher : παρορμωμένων πάντων πρὸς τὸ φιλοδοξεῖν (*Sylloge*[1], 246, l. 91 = Michel, 327) ; — ὅπως ..... ὁρμῶσιν ἐπὶ τὸ βέλτισ[τον καὶ τὸ συμφέρον] τοῖς κοινοῖς πράγμασιν (*Ath. Mitth.,* XV, p. 292, n. 3, l. 4-5).

(A suivre.) MAURICE HOLLEAUX.

1. Dans le décret d'Abdère (*Sylloge,* 303 = Michel, 325), il faut certainement restituer, à la l. 40, ou ἀναδόντες ou ἀποδόντες ; le supplément εἰς Τέ[ως καὶ δό]ντες est trop court d'environ trois lettres, comme on le voit par la transcription épigraphique du *Bull. de Corr. hell.,* 1880, 47. — Puisque je suis amené à parler du décret d'Abdère, je me permettrai de dire un mot de quelques lignes un peu singulières qui ont paru dans la *Revue critique* du 9 juillet 1900. M. Haussoullier m'apprend là (p. 27) que la restitution des l. 25 et 26 du décret (διὰ τῆς τ[ῶν πραγμάτων παραθέσεως κτλ.), que j'ai communiquée à M. Dittenberger (v. *Sylloge,* II, p. 816), a été trouvée aussi par M. P. Foucart, qui en avait fait part, dans l'hiver de 1899, à ses auditeurs du Collège de France. C'est une coïncidence qui, certes, est bien faite pour me flatter et me réjouir. Mais pourquoi M. Haussoullier a-t-il donné à sa phrase un tour si équivoque qu'on pourrait penser que tout mon mérite a consisté à m'approprier la découverte de notre commun maître? Il me plaît de ne voir qu'une maladresse de rédaction là où d'autres reconnaîtraient facilement une intention malveillante. M. Haussoullier sait mieux que personne que je n'ai pas assisté aux leçons où M. Foucart expliquait le décret d'Abdère, et que je n'en ai eu nulle connaissance. Et je me refuse à croire que, pour le mince plaisir de me faire injure, il ait voulu rendre obscur aux yeux de ses lecteurs ce qui était si clair aux siens.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

X

VERCINGÉTORIX SE REND A CÉSAR

— CRITIQUE DES TEXTES —

On possède cinq récits différents de la reddition de Vercingétorix à César : celui d'un témoin oculaire, César lui-même; ceux de trois écrivains de l'empire, Florus, Plutarque, Dion Cassius; celui d'un historien chrétien, Orose.

Je dis récits différents, et non contradictoires. Car je voudrais montrer que, en dépit de l'opinion courante, les textes de ces cinq auteurs se complètent et ne se combattent pas. Chacun d'eux a choisi dans les divers détails de l'événement ceux qui convenaient le plus à la nature de son ouvrage, et les a interprétés à sa manière; mais qu'on réunisse ces détails, on verra que, loin de s'opposer, ils s'accordent.

La reddition s'est composée de trois actes : la négociation entre Vercingétorix et César, les préparatifs de l'entrevue des deux chefs, l'entrevue elle-même. Examinons l'une après l'autre, chez les cinq auteurs, les circonstances qui ont accompagné ces trois actes.

I. *Les négociations.*

1° *Discours de Vercingétorix à son conseil.* — Le lendemain de la défaite, le roi des Arvernes convoqua son conseil et lui annonça qu'il fallait se rendre. Cette réunion et ce discours ne nous sont connus que par César et Orose[2].

1. Voyez la *Revue des Études anciennes*, années 1899, 1900 et 1901.

2. *Postero die, Vercingetorix concilio convocato... demonstrat.* César, VII, 89, § 1. — *Vercingetorix alia die, congregatis omnibus, qui fuga evaserant* [ce qui est impropre, puisque aucun des gens d'Alésia n'a fui, à vrai dire], *dixit....* Orose, VI, 11, § 10.

D'après les *Commentaires*, l'allocution de Vercingétorix renfermait les deux points suivants : — il rappelait qu'il n'avait pris les armes que par amour de la liberté[1] : — il s'offrait en victime expiatoire, que les Gaulois voulussent le livrer vivant aux Romains ou le tuer eux-mêmes[2].

Je retrouve ces deux points, en termes presque identiques, chez Orose. Mais l'écrivain chrétien ajoute deux choses au texte de César : — Vercingétorix s'excusa, non pas seulement « d'avoir défendu la liberté », mais aussi « d'avoir rompu l'alliance avec Rome »[3] ; — avant de s'offrir en victime « lui seul pour tous », il proposa aux chefs d'« aller tous à la mort »[4].

A ces deux additions, on reconnaît l'esprit tendancieux d'Orose. La première a pour effet de rappeler, après le patriotisme de Vercingétorix, son infraction à la foi jurée. La seconde fera ressortir la lâcheté des chefs gaulois, préférant la mort de leur roi à un suicide glorieux. L'écrivain chrétien tient à mettre tous ces payens en fâcheuse posture : ce qui m'autorise à croire qu'il a inventé[5] et non pas emprunté ailleurs les deux pensées qu'il ajoute au texte de César.

2° *Réponse des chefs.* — Orose est seul à dire explicitement que les chefs désiraient le sacrifice individuel de Vercingétorix et qu'ils l'acceptèrent sur-le-champ : il insiste même sur ce fait, car il lui fournit une occasion nouvelle de mettre en lumière l'ignominie des Gaulois[6]. — L'acceptation des chefs ressort, du reste, implicitement, du texte des *Commentaires* : « Après les paroles du roi, des députés furent, au sujet de ces choses,

1. Premier point : *Id bellum se suscepisse non suorum necessitatem, sed communis libertatis causa.* § 1.

2. Deuxième point : *Et quoniam sit fortunae cedendum,* AD UTRAMQUE REM SE ILLIS OFFERRE, *seu mortis sui Romanis satisfacere seu vivum tradere velint.* § 2. L'*Interpres* grecous donne : Ἢ ἑκάτερα ταῦτα ἐμαυτὸν δίδωμι, εἰ etc.

3. Premier point : *Se auctorem boni fidei defendendae libertatis atque iurandi foederis falsae.*

4. Deuxième point : *Et vero, sine Romanis* SESE AD MORTEM OMNES OFFERANT *sine se solum pro omnibus cedant.*

5. A moins, ce qui est fort vraisemblable, qu'il ait mal compris le texte de César, et qu'il ait, par inadvertance, appliqué aux Gaulois les mots *se offerre* (comparer, notes 2 et 4, les deux textes), alors qu'ils se rapportent à Vercingétorix. Nombreuses sont les erreurs commises par Orose et dues simplement à une lecture rapide de César; voyez VI, 11, § 1, 3, 5.

6. *Itaque Galli voluntatem, quam pauciores aliquamdiu tenerant, quasi ex consilio regis adiumenti, illos sub veniam precantes, eam solum velut auctorem magni sceleris declinerant.* Orose, VI, 11, § 11.

envoyes au proconsul »[1]. Orose, je le crois, s'est borné à amplifier l'indication donnée par César.

3° *Décision de César.* — La réponse faite aux parlementaires n'est mentionnée que par César. Il leur fut déclaré qu'il fallait « livrer les armes et amener les chefs », c'est-à-dire sans doute *tous* les chefs[2]. Il semble par là que le Romain se soit refusé à sanctionner la proposition de Vercingétorix. — Mais comme, d'autre part, la seule exécution connue est celle de celui-ci, que la vie fut conservée à tous les autres[3], qu'Alésia ne paraît pas avoir été brûlée ni pillée, que vingt mille Arvernes et Éduens, parmi les prisonniers, furent laissés libres[4], il est vraisemblable que le proconsul finit par accepter, sans le dire expressément, la vie de son principal adversaire en échange de toutes les autres. En tout cas, en se présentant seul, en victime expiatoire, Vercingétorix allait faire comme si César avait consenti à son dévouement pour tous, et obliger le Romain à l'agréer malgré lui. — Je suppose qu'à la fin du colloque on fixa l'heure à laquelle devait avoir lieu la céré monie de la reddition.

Si, de tous les écrivains payens, César est le seul qui parle de ces négociations, c'est que les pourparlers politiques ont toujours reçu plus de place, dans les *Commentaires,* que les scènes théâtrales : il explique, plus qu'il ne raconte[5]. — Si le chrétien Orose s'est complu à montrer les Gaulois refusant de mourir et sacrifiant leur chef, c'est pour trouver un motif de plus à dénigrer les payens[6].

II. *Les préparatifs de la reddition.*

Tandis qu'il a développé le récit des négociations, César a écourté à l'extrême celui des préparatifs de la reddition

1. *Mittuntar de his rebus ad Caesarem legati.* César, VII, 89, § 3.
2. *Jabet arma tradi, principes produci.* VII, 89, § 3.
3. VII, 89, § 5.
4. VII, 89, § 5; 90, § 3; cf. VIII, 3, § 5. Peut-être la reddition fut-elle rendue plus facile par le fait que le bélier n'avait jamais touché les murs d'Alésia (cf. César, II, 32, § 1; Cicéron, *De Officiis,* I, 11, 35).
5. Cf. Hirtius, VIII, *praef.*, § 7.
6. *Parricidiis flagitiisque misera. . explicarem.* Orose, I, *prol.*, § 1.

d'Alésia et de son entrevue avec Vercingétorix : c'étaient pour lui détails inutiles, l'acte de la soumission ayant seul quelque valeur. — De la même manière, Orose ne dit plus rien de ce qui va suivre : il n'y a point trouvé matière à médire des hommes. Les narrations conviennent peu aux écrivains qui visent un but dogmatique. — En revanche, Florus, Plutarque, Dion Cassius, narrateurs avant tout, et amoureux du pittoresque, après avoir totalement négligé les préliminaires politiques, s'étendent volontiers sur les circonstances de la cérémonie[1].

1° *Où César s'installa.* — C'est le seul point, dans cette affaire, que César ait noté dans ses *Commentaires :* « Il s'assit, » dit-il, « devant le camp, dans les retranchements[2]; » il montre par là que c'est en *imperator* vainqueur, sur un sol déjà romain, qu'il a tenu à recevoir l'hommage des assiégés. — Dion Cassius ajoute que César était assis « sur son tribunal »[3]. — Il résulte du texte de Plutarque que le siège de César ou l'estrade qui le portait étaient isolés, puisque Vercingétorix put en faire le tour à cheval[4].

2° *Équipement de Vercingétorix.* — Plutarque nous apprend que le chef gaulois se rendit devant César revêtu de ses plus belles armes, monté sur un cheval somptueusement harnaché[5]. — Florus mentionne, outre le cheval et les armes du Gaulois, ses plaques de décoration, ou phalères[6]. — Dion Cassius rapporte

1. Kraner et Dittenberger, dans leur excellente édition de César (16e éd., 1898, p. 340), n'accordent aucune créance aux récits de ce fait autres que celui de César : ils n'ont, disent-ils, *keinen Anspruch auf historische Glaubwürdigkeit.* C'est pousser trop loin le scepticisme : nous essayons de prouver qu'ils offrent, au contraire, toute vraisemblance. — Il n'y pas à s'étonner que César ait voulu donner, à cette cérémonie de la reddition, un caractère solennel : c'était assez l'usage des chefs romains de frapper par des scènes grandioses l'imagination des vaincus. Voyez l'hommage de Tiridate devant Corbulon (Tacite, *Annales,* XV, 29) : *Hinc... in modum templi : medio tribunal et sedem curulem,* etc. (cf. Josèphe, III, 5 [6], 2 : Μεσαίτατον δὲ τούτων τὸ στρατήγιον ναῷ παραπλήσιον). Trajan chez les barbares (Pline, *Panégyrique,* LVI) : *Immanes campos sella curuli... premere,* etc. Claude et Caractacus à Rome (Tacite, *Annales,* XII, 36) : *Campo qui castra praejacet..., phalerae torquesque traducta..., tribunali adstitit.*

2. *Ipse in munitione pro castris considit.* César, VII, 89, § 4. — Florus (I, 45, § 26) dit *in castra venisset (Vercingetorix),* texte où *castra* est, par mégarde, pris pour *munitio.*

3. Καθημένῳ οἱ ἐπὶ βήματος. Dion Cassius, XL, 41, § 1.

4. Κύκλῳ περὶ τὸν Καίσαρα καθεζόμενον ἐλάσας. Plutarque, *Vie de César,* XXVII.

5. Οὐεργεντόριξ ἀναλαβὼν τῶν ὅπλων τὰ κάλλιστα καὶ κοσμήσας τὸν ἵππον. Plutarque, *Vie de César,* XXVII.

6. *Equum, et phaleras et sua arma... projecit.* Florus, I, 45, § 26. — Je ne crois pas que les phalères fussent inconnues des guerriers celtes : lors de la reddition de Caractacus à Claude (Tacite, *Annales,* XII, 36), *phalerae torquesque traducta.* Je fais des réserves, à cet égard, sur les théories de Longpérier, *Œuvres,* t. II, p. 177 et s.

à ce propos que Vercingétorix était « fort grand et terrible à voir en armes »[1].

3° *Dans quelle intention il se rendit auprès de César.* — Sur ce point, un seul texte précis, celui de Dion Cassius : « Il espérait qu'ayant été autrefois l'ami de César, il obtiendrait son pardon[2]. » C'est une hypothèse de l'écrivain grec, ce n'est pas un détail du récit. Je ne l'accepte pas. Dion a eu le souci, dans son *Histoire,* de rechercher les mobiles et les impressions des hommes : quand il ne les connaît pas, il les imagine[3]. C'est un psychologue, mais médiocre. Il n'a pas défiguré l'extérieur de la scène qui va se passer entre les deux chefs, mais il n'en a pas compris le sens. Il a transformé en une entrevue purement humaine ce qui a été, pour Vercingétorix, une cérémonie religieuse.

Cette scène, César, qui ne l'a pas racontée, l'a expliquée par avance, en relatant la proposition faite par l'Arverne au conseil des Gaulois. Vercingétorix est venu, conformément à sa promesse, se présenter en victime volontaire et expiatoire; c'est pour cela que, comme une victime, il s'est montré avec ses plus beaux ornements, ses armes de guerre et son cheval de parade; et c'est pour cela qu'il est venu seul.

4° *Arrivée du chef gaulois.* — « Il sortit à cheval des portes de la ville, » dit Plutarque[4]. « Sans être annoncé par un héraut, » dit Dion Cassius, « il parut à l'improviste devant César, de manière à troubler quelques-uns[5]. » Je ne suis point sûr tout à fait que ce « trouble » ne soit pas de l'invention de Dion, toujours prêt à noter des sensations. Au surplus, il n'avait rien que de très naturel : les Romains n'étaient pas préparés à l'apparition subite de Vercingétorix, ni à ce qu'il se présentât non pas en appareil de vaincu, mais en costume de guerre.

1. Ἄλλως τε γὰρ περιμήκης ἦν καὶ ἐν τοῖς ὅπλοις δεινῶς ἐνέπρεπεν. Dion Cassius, XL, 41, § 2. Comparez Florus, I, 45, § 21 : *Hic corpore, armis spirituque terribilis.*

2. Ἐλπίσας δ', ὅτι ἐν φιλίᾳ ποτὲ τῷ Καίσαρι ἐγεγόνει, συγγνώμης παρ' αὐτοῦ τεύξεσθαι. Dion Cassius, XL, 41, § 51.

3. Wilmans, pour d'autres motifs, est du même avis que nous : *Nullam praetermittit occasionem,* dit-il de Dion, *quin in causas et consilia inquirat... Saepe causas fingit.* (*De fontibus Dionis,* 1835, p. 40).

4. Ἐξιππάσατο διὰ τῶν πυλῶν. Plutarque, XXVII.

5. Ἦλθε πρὸς αὐτὸν [César] μὴ ἐπικηρυκευσάμενος, καὶ... ἐξαίφνης ὤφθη, ὥστε καὶ παραχθῆναί τινας. Dion Cassius, XL, 41, § 1.

III. *L'entrevue.*

Des trois récits de Florus, de Plutarque et de Dion Cassius, il résulte que le Gaulois s'est livré lui-même. Jules César écrit : *Vercingetorix deditur*[1]. Mais *deditur* peut tout aussi bien signifier « se livrer » qu'« être livré ». L'auteur des *Commentaires* paraît songer au premier sens, et distinguer entre Vercingétorix venant se rendre et les autres chefs amenés comme vaincus ou captifs; au *deditur* de l'un, il oppose : *duces producuntur*[2]. — César eût-il même écrit *deditur* dans le sens de « fut livré »[3], que je ne m'en inquiéterais pas. Peu importait à son esprit précis et laïque le mode de la reddition, l'apparence, les formules et les symboles : si l'Arverne avait l'air de se rendre lui-même, il était évident qu'en réalité c'étaient les chefs de son conseil qui l'abandonnaient à la merci des Romains.

Mais, pour nous, qui cherchons à trouver dans l'apparence, dans les formules et les symboles, la pensée des hommes qui y ont eu recours, il est nécessaire, au contraire, de suivre minutieusement les détails de la cérémonie. C'est aux trois historiens narrateurs qu'il faut les demander.

1° *Le cercle à cheval*[4]. — Plutarque nous fait connaître que Vercingétorix fit d'abord, à cheval, le tour de César assis[5]. — Ce n'est point là un acte de bravade ni de parade, mais un cérémonial religieux, celui de la victime qui se présente[6].

1. VII, 89, § 4.

2. VII, 89, § 4. Cf. 11, § 1 : *Jumenta produci;* 12, § 3 : *Equos produci.* Ces deux textes à propos de la reddition de places fortes.

3. Selon moi, le mot de César, *deditur*, correspond surtout à l'acte de Vercingétorix arrachant ses armes (cf. p. 137).

4. C'est une invention que de dire, comme le font Fr. Monnier (*Vercingétorix*, 2e éd., 1875, p. 276) et bien d'autres : « Il fit décrire *trois cercles* à son cheval. »

5. Καὶ κύκλῳ περὶ τὸν Καίσαρα καθεζόμενον ἐλάσας. Plutarque, XXVII. Ἐλάσας n'implique pas le trot ou le galop.

6. Grimm, *Deutsche Mythologie*, éd. Meyer, t. I, p. 45, croit que *per circuitum currere* (cf. p. 41 et 42) signifie, chez les Germains comme chez les Grecs et les Romains, *dass sie freiwillig zu Tode giengen;* cf. *Nachträge*, p. 28. Thierry, *Histoire des Gaulois*, I, p. 323, a eu raison de supposer que le Gaulois « ne fit par là qu'accomplir un cérémonial usité. » — Le *circuitus* des victimes lors des cérémonies lustrales (par exemple à Rome, Marquardt, *Staatsverwaltung*, III, p. 200) peut être rapproché de celui de Vercingétorix : l'Arverne, comme les victimes des jours de *lustratio*, étant destiné à des

2° *Les armes arrachées.* — Il sauta ensuite à bas de son cheval, arracha ses phalères et ses armes, les jeta aux pieds de César, en lui présentant sans doute aussi son cheval. — Ces détails, qui viennent à la fois de Plutarque[1] et de Florus[2], signifiaient chez Vercingétorix l'aveu de sa défaite et sa transformation en vaincu ou captif[3].

3° *La supplication.* — Plutarque écrit qu'« il s'assit aux pieds de César »[4]; et Dion Cassius, qu'« il tomba à genoux »[5], ce qui est plus précis et plus vraisemblable. Ce dernier ajoute : « Tendant en avant les deux mains, il prit l'attitude d'un suppliant[6]. » *Supplex*, dit aussi Florus[7]. — Mais cette supplication muette n'est pas la prière d'un vaincu qui demande pardon à un ennemi. Elle est le geste d'un homme

sacrifices expiatoires. — Voir encore, sur ce cercle tracé par des victimes, le texte si curieux de Grégoire-le-Grand (*Dialogues*, III, 28; Migne, t. LXXVII, col. 284): *Langobardi... more suo immolaverunt caput caprae Diabolo,* HOC ET PER CIRCUITUM *currentes et carmine nefando* DEDICANTES. *Cumque illud ipsi prius submissis cervicibus adorarent*, etc.

1. Εἶτα ἀφαλόμενος τοῦ ἵππου τὴν μὲν πανοπλίαν ἀπέρριψεν. Plutarque, XXVII.

2. *Equum et phaleras et sua arma ante Caesaris genua projecit.* Florus, I, 45, § 26.

3. Cf. VII, 40, 6 : *Aedui manus tendere, et* [leçon des mss. β, *et* manque chez α] *deditionem significare et projectis armis, mortem deprecari.* Il faut lire, je crois, *deditionem* SIGNIFICARE PROJECTIS ARMIS, *et mortem deprecari*, de même qu'on lit, II, 13, 2 : *Manus tendere et* VOCE SIGNIFICARE.

4. Αὐτὸς δὲ καθίσας ὑπὸ πόδας τοῦ Καίσαρος. Plutarque, XXVII.

5. Πεσὼν δὲ ἐς γόνυ : Boissevain propose d'ajouter οἱ. Dion Cassius, XL, 41, § 2. — Gros traduit par « tomba aux genoux de César ». C'est une faute. M. Boissevain, consulté par moi à ce sujet, m'écrit : « Πεσὼν δέ ἐς γόνυ, c'est *tombé sur* SES *genoux*. Si Dion avait voulu dire *tombé aux genoux* DE CÉSAR, il aurait écrit προσπεσὼν πρὸς τὸ γόνυ (τὰ γόνατα) αὐτοῦ. Voir LI, 12, § 3 et *b*; LIX, 27, § 5; LXXVI, 5, § 4. »

6. Τό τε χεῖρε ποιήσας ἐδέετο, texte du ms.; Dion Cassius, XL, 41, § 2. Je corrige en προτείνας (avec Leunclavius) ἐδεῖτο (avec Dindorf); Reimar et Boissevain ont écrit πιέσας. Mon ami Boissevain m'écrit au sujet de ce texte :

« Le passage de Dion Cassius, XL, 41, 2, est évidemment fautif. Le ms. L (il n'y en a qu'un, le *Laurentianus*) a τό τε χεῖρε ποιήσας ἐδέετο. Dans mon édition, j'ai laissé la vulgate τό τε χεῖρε πιέσας, admise par Reimar d'après le *Vaticanus b* (993); mais c'est une conjecture du copiste de ce ms. (ou de celui du *Parisinus* 1689, ou encore de celui du *Venetus* 396; voir mon Dion, I, p. LXXXIII, n. 2), laquelle pourrait, au besoin, être juste, mais qui, à dire vrai, me semble maintenant fausse. Car ni l'interprétation de Reiske, *stringere et contorquere manus, « die Hände ringen, » quod faciunt supplicantes et lamentantes*, ne me paraît admissible, vu que τὼ χεῖρε πιέζειν ne peut pas signifier *manus contorquere*, — ni l'interprétation indiquée par mon renvoi à Platon, *Phaed.*, p. 117, ne me paraît, tout compte fait, acceptable, parce que πιέζειν τὼ χεῖρε est une expression étrange pour dire que quelqu'un presse les mains d'un autre en le suppliant.

» Je crois avec toi qu'il s'agit d'un geste du *supplex*. Le προτείνας de Leunclavius me paraît douteux : chez Dion, on attendrait προτεινάμενος (cf. LXV, 14, § 4; LXVI, 14, § 5; LXXVIII, 4, § 5). En outre, cette conjecture ne se recommande pas par sa vraisemblance paléographique. C'est ce qui fait défaut aussi à une leçon qui me vient maintenant à l'esprit : ΤΩΤΕΧΕΙΡΕ[ΙΙ]ΟΙΑΡΑΣ : πεσὼν δὲ ἐς γόνυ τώ τε χεῖρε οἱ ἄρας. C'est donc pour moi un *non liquet*. »

7. *Ille rex..., supplex cum in castra venisset;* Florus, I, 45, § 26. — Sur l'attitude de Vercingétorix, cf. les remarques de M. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, 1900, p. 116.

qui s'adresse à une divinité, et, dans l'espèce, à César vainqueur, auquel Vercingétorix se donne en victime volontaire. Elle est le symbole final et comme le résumé de la cérémonie tout entière de la reddition[2].

4. *Des paroles qui furent échangées.* — D'après Plutarque et Dion Cassius, qui sont formels à ce propos, Vercingétorix ne prononça aucune parole en se présentant ainsi à César[3], et je les crois. — Florus, au contraire, lui fait dire ces quelques mots : *Habes : fortem virum, vir fortissime, vicisti*[4].

La contradiction qui paraît entre ces deux traditions peut être écartée de deux manières : ou bien Florus, qui recherche les mots à effet, aura inventé celui-là, ce qui, jusqu'à nouvel ordre, me paraît plus vraisemblable ; ou bien Vercingétorix les aura prononcés vraiment, non pas tout de suite, mais en réponse aux paroles de César.

1. Sur le *si vero* mis en manière de supplication, fait *facere*, voyez de nombreux textes dans le *Thesaurus* d'Estienne, de 1833, col. 721-2.

2. Tendre les mains en avant semble avoir été, chez les Gaulois, un des signes qui précédaient l'acte de la soumission formelle : VII, 68, § 5 : cf. 62, § 2 : VII, 62, § 6 *manus tendere, significare deditionem* ; II, 13, § 1 *manus tendere, et voce significare se in potestatem tradere*. Dans les trois cas que nous venons de citer, le geste est accompagné de paroles, soit pour annoncer la reddition et promettre l'amitié (II, 13), soit pour *martem deprecari* (VII, 26 ; VII, 47 et 68). Vercingétorix s'est borné au geste muet, et, de plus, il a jeté ses armes avant de tendre ses mains, ce qui, joint aux détails de sa venue, paraît montrer la partie surtout religieuse de sa supplication. — Dorénavant, les mains étaient ouvertes et étendues, *passis manibus sue more*, dit César des Gaulois (IV, 13, § 4 ; I, 54, § 3 ; VII, 47, § 5) ; mais il ne s'agit, dans ces trois textes, que de femmes et d'enfants ; et, dans ces trois cas encore, le *passis manibus* est accompagné de prières verbales.

3. Ἡσυχὴν ἦγεν. Plutarque, XXVII. — Εἶπε μὲν οὐδέν. Dion, XL, 41, § 2.

4. Je donne le texte des manuscrits. La plupart des éditeurs modernes (Jahn, 1852 et 1879, Halm, 1886, Rossbach, 1896) ont accepté *habe*, inséré dans son récit par Putsragus : *Historia Julii Caesaris*, XVIII, 80, éd. Lemaire, p. 184. En tête, inquit, *fortem*, etc. ; M. Fabia, convaincu par moi sur différentes conjectures, m'écrit au sujet de ce texte. « La conjecture *habet*, acceptée par Ruperti, Grotenius, Grevius, me paraît impossible : c'est le cri par lequel le vainqueur ou le public constate la défaite d'un gladiateur : il en tient, il a son compte ; » ici ce serait le gladiateur (métaphorique) qui parlerait ainsi de lui-même à la troisième personne. — Je n'ai trouvé nulle part la conjecture *habet*. Si elle a été proposée, c'est pour lever la difficulté que je signale. Il resterait alors à démontrer que *habet* était, comme *habet*, une formule consacrée, telle qu'elle dans la bouche du vainqueur, comme celle-ci dans celle du vainqueur ou des spectateurs. Je ne sache pas qu'il en ait été ainsi. — *Habet* est moins vif que *habe*, selon la très juste remarque de Grevius. Mais, très conservateur en critique verbale, je garderai tout de même *habes*, parce que c'est la leçon des manuscrits, et qu'elle donne un sens satisfaisant, quoique *habe* donne une nuance de sens meilleure. *Habes* : « Tout cela est à toi, [puisque], très brave, tu as vaincu un [brave] ». *Habe* : « Que tout cela t'appartienne » ou « tiens ». Cette session impérative peut mieux la résignation farouche de Vercingétorix qu'une simple constatation à l'indicatif. »

Car, au dire de Dion Cassius, tandis que tout le monde se taisait, Vercingétorix comme les Romains[1], le proconsul invectiva son adversaire, lui reprochant d'avoir rompu l'amitié d'autrefois[2]. C'est alors que le Gaulois fit peut-être la très brève et très digne réponse que Florus lui attribue.

5° *La fin de l'entrevue.* — César, disent Plutarque[3] et Dion Cassius[4], le fit emprisonner et réserver pour le triomphe. Et Dion mentionne deux fois, au moment de sa reddition et au cours des triomphes, à la date de 46, l'exécution de Vercingétorix[5].

Des cinq auteurs qui ont raconté la reddition de Vercingétorix, un seul a écrit sans autres sources que ses souvenirs personnels, Jules César : son texte n'a servi de modèle qu'à Orose, qui le paraphrase sans bien le comprendre. — Florus, Plutarque, Dion Cassius, qui ont insisté sur les détails pittoresques que néglige César, ont dû les emprunter à d'autres écrivains, et, sans doute, à un seul et même historien, Tite-Live, épris comme eux des narrations imagées et vivantes. A Tive-Live, le déclamateur Florus ajoute une phrase à effet, le prudhomme Dion Cassius quelques réflexions morales, tandis que l'honnête Plutarque suit consciencieusement son auteur. Mais réunissez César et Tite-Live, vous avez le sens et le récit détaillé du dernier acte libre de Vercingétorix, à la fois vaincu qui se livre et victime vivante qui s'offre pour tous.

CAMILLE JULLIAN.

1. Ἡσυχίας δ'οὖν γενομένης. Et Dion ajoute cette nouvelle observation psychologique : Ταῦτα τοῖς μὲν ἄλλοις οἶκτον τῆ τε τῆς προτέρας αὐτοῦ τύχης ἀναμνήσει καὶ τῷ τῆς παρούσης ὄψεως περιπαθεῖ ἐνέβαλεν.

2. Dion ne perd pas non plus cette occasion pour faire une remarque d'ordre moral : César, dit-il, fut exaspéré surtout par ce souvenir d'amitié dont Vercingétorix avait espéré surtout son salut : Ὁ δὲ δὴ Καῖσαρ αὐτό τε αὐτῷ τοῦτο, δι' ὃ μάλιστα σωθήσεσθαι προσεδόκησεν, ἐπέκαλεσε (τῆς γὰρ φιλίας τὴν ἀντίταξιν ἀντιθεὶς χαλεπωτέραν τὴν ἀδικίαν αὐτοῦ ἀπέφηνε).

3. Ἄχρις οὗ παρεδόθη φρουρησόμενος ἐπὶ τὸν θρίαμβον. Plutarque, XXVII.

4. Καὶ διὰ τοῦτο [le souvenir de son ingratitude] οὔτε ἐν τῷ παραχρῆμα αὐτὸν ἠλέησεν, ἀλλ' εὐθὺς ἐν δεσμοῖς ἔδησε, καὶ ἐς τὰ ἐπινίκια [*exspectes* ἐν τοῖς ἐπινικίοις, Boissevain] μετὰ τοῦτο πέμψας ἀπέκτεινε. Dion, XL, 41, § 3.

5. Dion, note précédente et XLIII, 19.

Alésia.

J'ai essayé de me rendre compte, dans un récent voyage à Alise-Sainte-Reine, de ce qu'avait été cette cité dans l'antiquité, en dehors des événements militaires de la campagne de 52.

Je ne crois pas que le nom d'*Alesia* soit gaulois. M. Salomon Reinach me rappelle qu'il doit être le même que celui d'*Aleria* en Corse, et que, partant, leur origine à tous deux est ligure. C'est aussi mon sentiment.

Ce nom[1] a-t-il été, dès l'abord, celui d'une ville? Je ne le pense pas. Comme tant de cités de la Gaule, Nîmes, Cahors et autres, Alise a pris le nom de sa source[2]. Le radical de ce mot se retrouve dans différents noms de sources ou de rivières des pays celtiques[3]. Et la principale curiosité d'Alésia, en dehors des souvenirs historiques, est une abondante fontaine qui fut célèbre au Moyen-Age et bien au delà, et qui a dû avoir de tout temps un caractère sacré[4].

Diodore rapporte[5], au sujet d'Alésia, une curieuse tradition, qu'il doit emprunter à Posidonios, c'est-à-dire à un auteur antérieur à César et au siège de 52 : Alésia aurait été fondée par Hercule, qui y aurait établi une grande partie de son armée vagabonde[6]. Et ce devint une belle ville. Mais plus tard les paysans barbares du voisinage se mêlèrent aux colons, et, plus nombreux qu'eux, leur imposèrent leurs mœurs sauvages. — Ce qui est intéressant dans cette tradition, ce n'est pas la présence banale de la légende d'Hercule, mais la mention de deux états politiques différents dans la ville d'Alésia. Il ne serait pas impossible qu'il y eût là un lointain et confus souvenir d'une double domination, celle des Ligures et celle des Celtes. Il est encore fort

1. Il y a une *Alisia* antique dans la Marne (canton de Sainte-Menehould, *Dictionnaire topographique*, p. 95).

2. *Alisontia*, Ausone, *Moselle*, 371. *Aquis* [*Al*]*isincii*, Table de Peutinger, etc. A rapprocher peut-être des rivières *Lisia*, Lison, etc. (il y a un ruisseau de Lison, près d'Alaise en Franche-Comté). A rapprocher en tout cas des rivières Auzon (il y a un Auzon près de Gergovie, *Alsonem* dans la Vienne, *Dict. top.*, p. 13, etc.), Auxon, Alzon, Auzonnet, Ozon, Oze (l'Oze est une des rivières d'Alésia), Loze, etc.

3. De là l'impossibilité, selon moi, d'accepter l'étymologie proposée par Holder, col. 90 : « Cf. air. [ancien irlandais] *all* = *fels* [rocher]. » Je m'éloignerai moins de celle de d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, 1892, p. 201-205) : «**Alisa* = all. *erle*, nom ligure et germanique de l'aulne». — En tout cas **Alisa* et ses dérivés me paraît un nom commun de sources, vestige de la langue du plus ancien peuple de la Gaule, les Ligures probablement.

4. *Acta Sanctorum*, 7 septembre, III, p. 29 : *Hinc ingens peregrinorum afflictaeque sanitatis fidelium ad eum (fontem) concursus*. Duchesne, *Les Antiquitez des Villes*, 1624, p. 931 : « Une fontaine provenante du mont Auxois [c'est le sommet même de la montagne], qui guérit miraculeusement plusieurs sortes de maladies. »

5. IV, 19, 1-2; cf. V, 24, 2. Il m'est impossible de voir dans cette Ἀλησία une ville de la Gaule méridionale, par exemple Alais, comme d'autres l'ont pensé (*Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, p. 32; Hirschfeld, *Corpus*, XIII, p. 439).

6. L'étymologie : Ἀλησία... ἀπὸ τῆς... ἄλης, que donne Diodore, doit se retrouver pour d'autres localités grecques à noms semblables (cf. Wissowa, t. I, col. 1368).

curieux de constater, dans cette tradition, la croyance à un recul de la civilisation, semblable à ceux que l'archéologie permet précisément aujourd'hui de constater chez les peuples des régions celtiques[1].

Diodore ajoute, toujours, à ce que je crois, d'après Posidonios : « Cette ville est aujourd'hui encore en grand honneur chez les Celtes, comme étant le foyer et la métropole de toute la Celtique[2]. » Rien n'empêche de penser qu'elle a pu avoir un rôle religieux dans la Gaule du centre, ou tout au moins dans la Gaule éduenne, qu'elle y a été une sorte de cité sainte. Qui voît, du reste, la situation d'Alésia, campée, toute isolée, dans un vaste carrefour où aboutissent de toutes parts des routes antiques[3], ne s'étonnera pas que l'assertion de Posidonios ou de Diodore mérite quelque confiance.

On a découvert[4] à Alise une des inscriptions gauloises les plus longues et les mieux gravées que l'on connaisse[5]; ce qui prouve qu'après le siège de 52, la montagne demeura fréquentée et populaire dans le monde celtique.

On y a trouvé également un certain nombre d'inscriptions romaines[6]. Très peu de ces inscriptions, pour ne pas dire aucune, sont funéraires. La presque totalité sont des dédicaces à des divinités : Mars, Bellone, la Victoire, le dieu Moritasgus et autres, divinités militaires pour la plupart, mais, semble-t-il, d'origine préromaine[7]. Elles portent des noms de hauts fonctionnaires et prêtres municipaux, Lingons et Éduens. Donc, à l'époque romaine, Alésia paraît avoir conservé son caractère religieux[8]. Le martyre ou la tradition de sainte Reine allait le lui maintenir au Moyen-Age et jusqu'à nos jours.

J'ai à peine besoin de rappeler qu'*Alesia*, après avoir été l'*oppidum* des Mandubiens, demeura le centre du *pagus* qu'ils formèrent dans

1. Par exemple en Irlande, où M. Reinach a pu prouver un véritable retour de barbarie au temps de l'invasion des peuples celtiques (*Revue celtique*, 1900, p. 173).

2. Οἱ δὲ Κελτοὶ μέχρι τῶνδε τῶν καιρῶν τιμῶσι ταύτην τὴν πόλιν, ὡς ἁπάσης τῆς Κελτικῆς οὖσαν ἑστίαν καὶ μητρόπολιν.

3. Elles ont été indiquées en premier lieu par d'Anville, *Éclaircissemens*, p. 485.

4. Le musée d'Alise, pour modeste qu'il soit, est intelligemment installé, avec un soin qui fait honneur à la municipalité et au maire de la commune.

5. *Corpus*, XIII, 2880. C'est une inscription votive. Il y a, à la fin, IN ALISIIA ☙.

6. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, 1889, p. 16 et suiv.; *Corpus*, XIII, p. 439-441, et n° 2884. Les numéros 2877, *b* et *c*, appartiennent à la même inscription et peuvent se lire ainsi :

FLAM*en, omnibus honoribus apud suos* FVN*ctus*
DAC plutôt que *pag* M.AV

Les autres fragments du n° 2877 appartiennent chacun à une inscription différente.

7. Lejay, p. 16, rappelle la découverte d'un temple tétrastyle, à l'est du Mont-Auxois, à la Croix Saint-Charles.

8. Ce qu'indiquerait aussi sa qualité de chef-lieu de *pagus* (cf. *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 92, n. 2). « Ce concours de voies publiques au Mont-Auxois, » dit d'Anville, « prouve bien qu'*Alesia* se conserva dans un état assez florissant. » — Mais il faut ajouter que la ville paraît avoir quitté le plateau pour s'installer en contre-bas, près de la source et surtout plus bas, là où est aujourd'hui Alise. En réalité, il faut distinguer le bourg d'Alise et Sainte-Reine, longtemps séparés.

la cité des Éduens : que ce *pagus* prit plus tard le nom de sa capitale et devint le pays d'Auxois[1], et que l'Auxois a subsisté, comme pays et bailliage, avec Semur pour chef-lieu, jusqu'à la Révolution[2]. Cette perpétuité de la circonscription et de son nom est une preuve de plus de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec Alésia, *oppidum Mandubiorum*[3].

Les parentés de peuples chez les Gaulois.

J'ai cité, dans la *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 93, n. 2, un certain nombre de textes relatifs aux liens de parenté, vrais ou fictifs, que les peuples gaulois établissaient entre eux.

En voici un autre dont je ne m'aperçois que maintenant. Les Rèmes disent à César (*Commentaires*, II, 4) qu'ils sont unis à peu près à tous les Belges, *propinquitatibus affinitatibusque conjuncti*. Comme les Rèmes se disaient par ailleurs frères des Suessions (II, 3), et que les Suessions passaient pour avoir eu l'hégémonie sur la Belgique, il est possible que les Belges se soient considérés, à tort ou à raison, comme une véritable « fraternité » ou tout au moins comme une famille distincte dans la plus grande famille celtique.

Il est bon, du reste, de remarquer que les mariages paraissent avoir été assez fréquents, et en tout cas permis, entre les différentes cités de la Gaule : il y avait *connubium* entre elles. Orgétorix l'Helvète donne sa fille à Dumnorix l'Éduen (I, 3). La mère de Dumnorix est remariée chez les Bituriges (I, 18) ; sa sœur et d'autres parentes, dans d'autres cités (*ibidem*)[4]. L'exogamie de ces grandes maisons celtiques est un fait digne d'être noté, et qui a peut-être sa source dans d'anciennes coutumes de clans[5].

C. JULLIAN.

1. *Pagus Alisiensis*, textes *apud* Holder, col. 91-92.

2. Les subdivisions ecclésiastiques ne correspondaient plus, sur ce point, au *pagus* primitif; cf. Desnoyers, *Annuaire historique pour 1853*, p. 146.

3. Jusqu'à plus ample informé, je ne peux admettre le moindre rapport entre la victoire de César et la fête et procession de Sainte-Reine, le 7 septembre, contrairement à ce que d'autres ont supposé. S'il y a quelque relation entre le paganisme et le culte de sainte Reine, c'est, je crois, par la dévotion à la source : cette source semble avoir joué un rôle dans la passion de la sainte : *Tum jussit magnas praefectus aufer[illegible] vas quoddam magnum et impleri aqua et deponi eam*, etc. (*Passio*, dans les *Actes*, p. 59).

4. La mère de Dumnorix me paraît avoir été mariée trois fois : 1° d'un lit, elle a la *sororem ex matre* de Dumnorix ; 2° d'un autre, elle a Dumnorix ; 3° et elle convole, de par la volonté de son fils, en troisièmes noces, en même temps que ses deux enfants se marient eux-mêmes. Tout cela me paraît indiquer que beaucoup de mariages devaient avoir, chez les nobles gaulois, une importance politique.

5. L'exogamie n'est pas ou n'est plus la règle entre gens d'une même cité. Chez les Trévires, Indutiomar a marié sa fille à son compatriote Cingetorix (V, [illegible]). — De ce que, chez les Arvernes, Vercassivellaun est cousin de Vercingétorix par les femmes (VII, 76), on ne peut rien conclure dans un sens ou dans l'autre.

TERRES CUITES MELDOISES

I

STATUETTE D'EPONA

La découverte à Meaux d'une statuette en argile blanche de la déesse Epona vient augmenter le nombre des rares monuments représentant cette mystérieuse divinité *(fig. 1)*. On sait qu'il y a quelques années M. R. Peter[1] réduisait à douze, dont la moitié trouvée en Italie, le nombre des images connues de la déesse Epona. Depuis les remarquables articles de M. Salomon Reinach[2] dans la *Revue archéologique* de 1895 et 1898, on n'hésite plus à ajouter à cette liste trop courte la série des statuettes ou des figures en relief, représentant une écuyère[3], trouvées en Gaule, principalement dans la région du centre de la France et dans la région du Rhin.

Fig. 1

La statuette que j'ai découverte à Meaux, dans les terrains de la plaine Saint-Faron, qui nous ont déjà fourni le moule à inscription du potier Sacrillos[4], deux plaques de terre cuite à relief et un grand nombre de débris d'amphores et de poterie dite samienne, ajoute une étape à l'expansion du culte de la déesse Epona entre le Rhin et l'Auvergne.

1. R. Peter, article *Epona* dans Roscher, *Lexikon der griechischen und roemischen Mythologie,* 1886. Cf. article *Epona* de M. Lafaye dans le Dictionnaire de Daremberg et Saglio.

2. *Revue archéologique,* année 1895, 1er vol., p. 163, 309. Cet article est complété par un autre, même revue, année 1898, 2e vol., p. 187.

3. M. Salomon Reinach a raison contre MM. Becker, Lindenschmit et Peter, en démontrant que les écuyères gallo-romaines d'Auvergne et de la vallée du Rhin sont bien des « Epona ». M. Haug a reproduit les arguments de M. Reinach dans le XCIXe cahier des *Bonner Jahrbücher,* p. 241, année 1896, article *Epona.*

4. Voyez *Revue des Études anciennes,* année 1900 (janvier-mars, p. 55, et avril-juin, p. 142).

La statuette que j'ai recueillie mesure une longueur d'environ 12 centimètres. Elle est malheureusement mutilée. La tête de la déesse, les jambes du cheval manquent. Les naseaux et la bouche de l'animal ont été restaurés par moi avec du mastic.

De tous les échantillons que nous connaissons, le bronze du cabinet des médailles, catalogué par MM. Babelon et Blanchet[1] sous le n° 692, nous paraît être celui qui se rapproche le plus de la statuette de Meaux. « La déesse est vêtue d'une tunique talaire qui enveloppe tout le corps, même les bras, et d'un « bardocucullus » à capuchon. Elle a les deux mains placées sur les genoux. Le cheval bridé est au repos. Travail barbare de l'époque romaine[2]. » Les dimensions du bronze sont aussi celles de notre terre cuite. La provenance en est inconnue.

Des types analogues ont été trouvés à Reims, à Scarpone (Meurthe), à Grand (Vosges) et, d'une façon plus générale, dans le duché de Bade, le Palatinat, la Hesse rhénane, le Nassau et la Prusse rhénane.

Fig. 2

L'écuyère de Meaux appartient au type assis à droite, qui a été relevé cinquante et une fois par M. S. Reinach sur le total de cinquante-six figures. Quant à sa destination, elle est assez facile à conjecturer. On sait que la déesse avait pour mission de protéger les chevaux et autres bêtes de somme, et qu'on lui consacrait de petits autels dans les écuries. Le passage d'Apulée[3] ne laisse pas de doute à cet égard. Or, à Meaux, la statuette a été trouvée dans un terrain où mon ami M. Chardon a recueilli aussi un petit mulet en terre cuite blanche, et à une courte distance du lieu où existent, à deux ou trois mètres sous le sol, les restes d'un cirque[4].

Ce mulet (fig. 2) est intéressant, parce qu'il porte ses deux paniers et rappelle les petits ânes découverts dans l'île de Chypre en 1871 par M. Palma di Cesnola. Comme eux, il présente des traces de peinture, mais il est d'un art moins barbare.

1. Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Biblioth. nationale*, Leroux, 1895, n° 689 à 693.

2. Voyez J.-Adrien Blanchet dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1894, séance du 26 décembre.

3. *Métamorphoses*, III, 27.

4. L'emplacement de ce cirque est occupé par le jardin de M. Maurice, qui a mis au jour, en 1882, des gradins, formés de pierres réunies par des crampons de fer. Je possède un dessin de ces gradins exécuté d'après nature, à cette époque, par M. Bègue. Actuellement, les substructions ont été de nouveau enterrées.

II

SATYRE[1]

Le sous-sol de Meaux nous a fourni récemment encore une plaque de terre cuite intéressante *(fig. 3)*. Elle a été découverte le 16 juin 1900, au cours des modestes fouilles que nous dirigeons, M. Chardon et moi, dans la plaine Saint-Faron. Elle se trouvait dans des terres de remblai, à une profondeur de 50 centimètres environ, parmi de nombreux débris de poterie à glaçure rouge, d'amphores grises et de vases de terre noire. Ce n'est malheureusement qu'un fragment. Il mesure 20 centimètres de hauteur, 13 de largeur et 2 d'épaisseur.

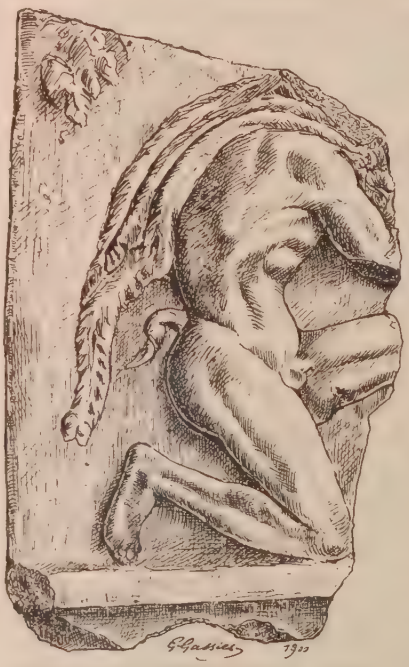

Fig. 3

La plaque porte sur une de ses faces un satyre, de profil, posant le genou droit à terre et tourné vers la droite. Sur son dos pend une peau de mouton, dont un pied descend jusqu'à la hauteur du talon droit ; dans l'angle supérieur, à gauche, une feuille de vigne faisait partie d'une branche, qui manque. La tête, qui devait être barbue, l'avant-bras, la jambe gauche, manquent également.

Je fus frappé du style de ce satyre, qui me rappela aussitôt une des plaques de terre cuite de la collection Campana, exposée au Louvre dans la section de la céramique antique. La plaque du Louvre se trouve dans la salle B, vitrine F. Elle fait partie de la magnifique série de plaques mentionnées par M. Pottier[2]. « La plaque de terre cuite à reliefs dont vous me parlez, » m'écrit M. Pottier lui-même[3], « a été

1. Fait aujourd'hui partie de la collection Chardon, à Meaux.
2. E. Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'Antiquité*, 228-229
3. Lettre datée du 4 août 1900.

publiée dans l'ouvrage de Campana, *Antiche opere in plastica*, t. II, pl. XXXIX. » Mais c'est la provenance exacte de ces plaques du Louvre que j'aurais désiré connaître, et M. Pottier n'a pu que nous indiquer l'entrée de la plaque au Louvre, avec les autres objets de la collection Campana, en 1863, et il ajoute : « On ne connaît pas exactement le lieu où ces plaques ont été trouvées. On sait que des bas-reliefs de ce genre ornaient comme corniches les appartements des villas romaines disséminées dans la campagne du Latium et de l'Étrurie. »

Il est donc, en tout cas, certain que la plaque de Meaux trouvée dans une plaine où ont été recueillies également de nombreuses antéfixes en terre cuite et des briques romaines, n'a pas le caractère funéraire et qu'elle faisait partie de la décoration d'une maison sans doute proche[1].

Mais si les plaques du Louvre ne nous donnent qu'une indication vague sur leur provenance, elles nous permettent de reconstituer le sujet complet dont la découverte de Meaux ne nous livre qu'un fragment. Ce fragment appartient en effet à une plaque identique à l'exemplaire du Louvre qui nous présente deux satyres barbus, agenouillés de chaque côté d'un cep de vigne, et cueillant des grappes de raisin, qu'ils déposent dans des corbeilles. Les deux satyres sont semblables, mais se font face. Le Louvre possède une autre plaque analogue, placée également dans la vitrine F. La planche XXXIX de l'ouvrage de Campana reproduit une plaque, qui ressemble à celle de Meaux. La composition est la même, mais les satyres sont imberbes, le cep est plus riche, des oiseaux y voltigent parmi les feuilles. Les grappes débordent des corbeilles. Le sommet de la plaque est décoré d'une bande de fleurons. La peau de mouton descend plus bas sur le dos, et le pied tombe derrière le talon du satyre.

La planche LI du même recueil offre deux satyres barbus identiques à ceux du monument de Meaux, mais au milieu, à la place du cep de vigne et des corbeilles, se dresse une grosse tête joufflue, que semblent couronner les satyres. La feuille de vigne, que l'on voit à gauche, dans le haut, sur le fragment de Meaux, prouve que le sujet complet devait être celui qui comporte le cep de vigne et les corbeilles.

Cette reproduction des mêmes types sur des plaques dont l'ensemble ne présente pas toujours une composition semblable nous permet de conclure, peut-être, que les céramistes avaient recours à des combinaisons de moules dans la fabrication des plaques, comme dans celle des statuettes[2].

GEORGES GASSIES.

1. Depuis la découverte du satyre, nous avons mis au jour le sol et la partie inférieure des murs d'une maison romaine dont les murailles étaient décorées de peintures. L'endroit où nous trouvons ces vestiges d'habitation antique est situé à 80 mètres environ du lieu où M. Chardon a recueilli la plaque du satyre.

2. E. Pottier, *Les statuettes de terre cuite*, chap. XI, p. 182 et suiv. du volume.

BULLETIN HISPANIQUE

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

(Planches I-VIII)

La découverte du buste d'Elche, entré au Louvre en 1897, a ramené l'attention sur les sculptures découvertes au *Cerro de los Santos,* dans la province d'Albacete, termino de Montealegre, sur la route qui va de ce village à Yecla. La principale collection, de beaucoup la plus importante, est rassemblée, comme on sait, au Musée archéologique national de Madrid. Mais, en dehors de ce Musée, il existe dans d'autres Musées et chez des particuliers un assez grand nombre d'objets de cette provenance que, pour la plupart, j'ai eu l'occasion de voir, de dessiner sommairement ou de photographier moi-même, que pour le reste je connais grâce à d'obligeantes communications. Les sculptures conservées à Madrid n'ont pas encore fait l'objet d'une description complète ni scientifique; c'est une lacune que je me propose de combler dans une monographie du Cerro dont je m'occupe. En attendant, il m'a paru utile et intéressant de dresser, des fragments épars hors du Musée de Madrid, un catalogue précis.

MUSÉE DU COLLÈGE DES RR. PP. ESCOLAPIOS, A YECLA

Le Père Carlos Lasalde, qui était recteur des Écoles Pies, à Yecla, au temps des premières fouilles du Cerro, avait recueilli un grand nombre des objets trouvés, et les avait placés dans une salle de son Collège avec quelques antiquités provenant de la même région, du *Cerro de la Campana,* du *Cerro de la Magdalena* et d'autres encore. M. Arthur Engel, à qui les archéologues qui s'occupent de l'Espagne, en particulier ceux qu'intéresse le Cerro de los Santos, doivent tant, visitant une première fois cette collection en mars 1891, a noté les fragments de sculpture suivants dans son *Rapport sur une mission archéologique en Espagne* (1891), p. 188 (p. 80 du tirage à part):

1° Statuette en pierre blanchâtre, de 0m175. Personnage voilé et encapuchonné jusque sous les yeux (fig. 9). Cette pièce n'a pas de

similaire parmi les autres. L'impression qu'elle a faite à M. Engel, en tant qu'authenticité, n'est pas trop mauvaise, mais il réserve son jugement.

2° Quatre bases de statues en assez bon état; deux statues de grandeur naturelle, frustes et sans tête ni bras; trois ou quatre têtes assez bien conservées.

Parmi ces objets, quelques-uns ont été cédés gracieusement au Musée du Louvre par les Pères Escolapios; je les décrirai en parlant de la collection du Louvre. Lors d'un second passage à Yecla, M. Engel vit réuni un second lot de sculptures bien plus considérable et toujours très varié. Les bases de statues y dominaient. Cette collection devait être, dit-on au visiteur, transportée à Madrid, où les Pères voulaient faire un Musée central. Mais ce projet n'a pas été exécuté, car, le 22 mars 1894, M. Engel revit et photographia la plupart des objets du Cerro. Il nota, en particulier, que la statuette en pierre blanche citée plus haut est fausse, et qu'elle semble avoir été trempée dans un acide (A. Engel, *Nouvelles et Correspondances*, dans *Revue archéologique*, 1896, II, p. 225). Enfin, en 1898, j'ai moi-même visité le Musée des Escolapios, dessiné et photographié tous les fragments du Cerro, dont voici le catalogue. Je note, en passant, que la statuette fausse a disparu.

1. Moulage en plâtre d'une petite statuette haute de 0m 15. (Pl. I, n° 1.) — L'original est perdu, et les Pères Escolapios actuels n'ont pas souvenir de l'avoir vu. Mais la ressemblance de type et de facture avec des modèles connus ne laisse pas de doute; il provenait de Cerro. Le personnage est une femme debout (le moulage est brisé un peu au-dessus des genoux), vêtue d'une longue robe et d'un grand manteau ouvert sur la poitrine; les deux bords de ce manteau sont rapprochés, à hauteur de la taille, par un gros bouton. Les bras sont dissimulés sous l'étoffe. Sur la gorge, s'étale un large collier où pend une amulette. La tête était coiffée d'une mitre recouverte d'un voile tombant sur les épaules. De grosses boules pendent aux oreilles. Les traits du visage sont malheureusement indistincts. La statuette est plate par derrière.

L'œuvre, quoique barbare, se rapporte comme type et comme âge à la dame d'Elche.

Cf. P. Paris, *Buste espagnol de style gréco-asiatique*, dans les *Monuments et Mémoires de la fondation Piot*, IV, 2e fasc., fig. 6.

2. Tête virile, H. 0m 18. (Pl. I, n° 2a, 2b.) — Les yeux, le nez, la bouche et le menton sont plus ou moins rongés. Une tache noire sur le front et le nez vient encore déparer ce qui reste du visage. Les traits étaient maladroitement dessinés, et surtout les yeux; mais l'ensemble

garde néanmoins une impression grave qui n'est pas sans beauté. Les oreilles, comme à l'ordinaire, sont longues, étroites et difformes, le lobe orné d'un gros anneau. La chevelure est plus soignée; on voit, autour du front et des tempes, une double rangée de mèches symétriquement rangées, en forme de grosses virgules emboîtées les unes dans les autres. L'occiput et la nuque sont couverts d'une sorte de calotte plate et lisse, à moins que cet aspect ne soit dû simplement à ce que les cheveux ne sont figurés plastiquement qu'autour du front.

Cf. Juan de Dios de la Rada y Delgado, *Antigüedades del Cerro de los Santos (Discursos leidos ante la Real Academia de la Historia),* lam. XII, n° 3. — L. Heuzey, *Revue d'Assyriologie,* t. II, pl. IV. — *Bulletin de Correspondance hellénique,* XV, p. 619, fig. 2. — A. Engel, *Rapport,* fig. 6.

3. Tête virile, coupée aux trois quarts, du côté droit. H. 0m 23. (Pl. II, n° 3.) — Cette tête ressemble absolument, pour la disposition de la chevelure, à la tête précédente; mais les mèches en virgules sont rangées avec moins de rigueur, et plus plates. Par devant, sur le milieu du front, elles se séparent et se tournent, l'une à droite, l'autre à gauche, en accent circonflexe; dans l'angle ainsi tracé se place une petite boule, qui peut être un ornement, une perle par exemple, ou une petite boucle rudimentaire.

L'œil, très rapproché du nez, est dessiné avec quelque soin; le globe en est rond et assez proéminent. La joue est saillante et plate, le menton est carré. L'oreille, ornée d'une boucle, a la lourde et maladroite forme ordinaire, et ressemble à un massif point d'interrogation. Le crâne est rond, très régulièrement modelé.

4. Tête d'homme. H. 0m 24. (Pl. I, n° 4.) — La plus grande partie du crâne a été brisée par derrière. Tout le visage est intact, sauf le nez, dont les narines ont disparu. Sur le front restent encore quelques mèches de cheveux en virgules, mais disposées assez librement. Les yeux sont très gros, saillants, et mal dessinés dans l'orbite. La bouche, dont les coins tombent, est taillée durement; le menton est saillant et plat. Le sculpteur a fait preuve d'un certain effort vers le style grave. L'expression, malgré la maladresse de la facture, est sévère et hautaine. La tête doit provenir de quelque statue hispano-romaine.

5. Tête virile. H. 0m 20. (Pl. I, n° 5.) — Le visage a complètement disparu. Les cheveux tombaient assez bas sur le front; ils sont disposés par rangées assez irrégulières de mèches en virgules, comme celles de la tête précédente. Ces mèches couvrent toute la surface du crâne. Les oreilles, comme toujours, sont très longues et très mal

dessinées et modelées. Elles portent des boucles. Le style et la facture sont inférieurs à ceux des têtes nos 2 et 3. La forme du crâne est assez particulière, allongée et plate par derrière, bombée par devant.

6. Tête et haut du buste d'une femme. H. 0m 40. — La tête, dont le visage est absolument rongé, est ronde, couverte d'un voile qui tombe sur les épaules. Sur l'épaule gauche, on voit attaché un pan d'étoffe qui tombe par derrière.

7. Tête dont la face est emportée. Elle est couverte d'un voile. Grandeur naturelle; fragment sans valeur.

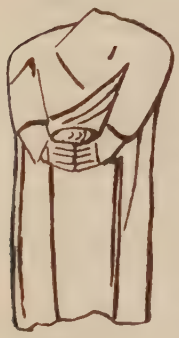

Fig. 1.

8. Fragment de statue de femme plus petite que nature. — Il reste les épaules, le torse et une partie des jambes. La tête manque. La femme tenait un vase devant la taille, à deux mains. Le corps était enveloppé d'un grand manteau qui pendait à droite et à gauche en plis symétriques, laissant voir une large bande verticale de la robe. (Fig. 1.)

9. Cou et épaules provenant d'une statue de femme. H. 0m 40. — La chemise est attachée par devant au moyen d'une fibule. Sur la gorge tombe un collier à quatre brins, trois en forme de cordelettes tordues, le quatrième en forme de tresse imitant des chevrons.

10. Fragment de statue de femme. H. 0m 20. (Fig. 2.) — L'ensemble a la forme cubique. Il reste deux mains à larges doigts sans modelé tenant un vase devant la ceinture, et un fragment de robe très étroite appliquée aux jambes, et dont les plis affectent l'aspect d'une tresse.

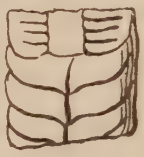

Fig. 2.

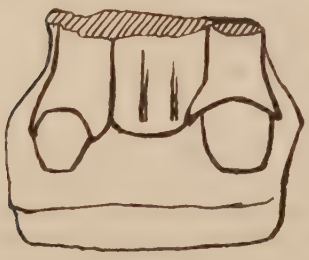

Fig. 3.

11. Partie inférieure de statue. H. 0m 25. (Pl. II, no 1.) — Le personnage semble avoir porté, sous sa tunique assez courte, des pantalons dont le bas s'avance en pointe sur le cou-de-pied.

12. Partie inférieure d'une statue. H. 0m 25. (Fig. 3.) — Les deux pieds sont assez écartés, saillant fortement

hors de la tunique, qui traîne et forme sur le cou-de-pied comme des jambes de pantalon.

Cf. le numéro précédent.

13. Autre base analogue. — Les pieds donnent à la tunique une disposition semblable.

14. Partie inférieure d'une statue virile (?). H. $0^m 30$. (Pl. II, n° 2.) — Il reste le bas des jambes, enveloppées dans une draperie croisée par devant, et retournée de façon à faire un pan disposé à plis de style grec archaïque. L'étoffe traîne sur la plinthe entre les deux pieds largement écartés.

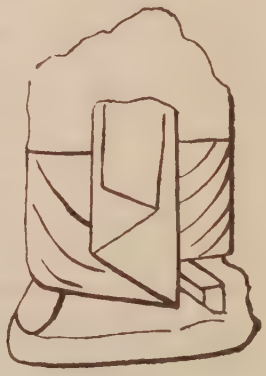

Fig. 4.

15. Partie inférieure d'une statue analogue à la précédente. H. $0^m 30$. (Fig. 4.) — Au lieu d'être sans plis, sauf dans la partie qui forme le pan du milieu, l'étoffe est drapée en plis transversaux. Le pan qui est retourné par devant est disposé comme dans le fragment n° 14.

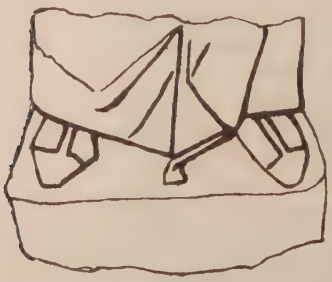

Fig. 5.

16. Partie inférieure d'une statue drapée comme les deux précédentes. (Fig. 5.) — Les chaussures sont tout à fait spéciales et curieuses. Les pieds, taillés carrés au bout, et enveloppés sans doute de chaussons, suivant la coutume, portent une sorte de guêtre fendue par-dessus dans le sens de la longueur. C'était peut-être simplement une bande de cuir qui faisait semelle, se retournait à droite et à gauche, et se laçait ou s'accrochait sur le cou-de-pied.

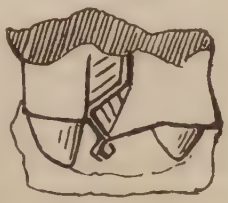

Fig. 6.

17. Partie inférieure d'une petite statue. H. $0^m 15$. (Fig. 6.) — Il reste le bas des jambes, enveloppé dans une draperie qui se retourne par devant, sur la droite, en un pli de style grec archaïque

Le bord replié est indiqué par deux traits parallèles, comme si l'étoffe était double. A l'extrémité du pli pend un sorte de gland ou de peson carré. Les pieds, dont les pointes seules dépassent le vêtement, sont pointus.

Fig. 7.

18. Fragment de statue. H. 0m30. (Fig. 7.) — Sur une plinthe sont posés deux pieds enveloppés de chaussons à bouts carrés. La robe tombe presque sur le cou-de-pied, formant à gauche de petits plis transversaux.

19. Partie inférieure de statue ronde et non travaillée par derrière. H. 0m55. (Fig. 8.) — Le personnage était vêtu d'une robe tombant droite et sans plis jusque sur les pieds, dont les pointes la dépassent, et d'un manteau dont un pan descend à gauche, à plis de style archaïque. Travail très ordinaire.

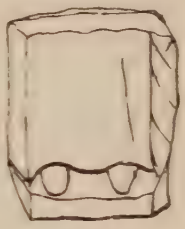

Fig. 8.

Fig. 9.

20. Partie inférieure d'une statue virile(?), de style très simple. H. 0m35. (Fig. 9.) — Il reste les deux pieds, posés sur une plinthe, et le bas des jambes drapées dans une étoffe assez collante, sur laquelle sont indiqués par devant quelques plis allant de gauche à droite, et sur le côté quelques plis verticaux.

21. Partie inférieure d'une statue de femme. H. 0m37. L. 0m23. (Pl. II, n° 3.) — Au-dessus des pieds saillants, qui sont gros et écartés, et entre ces pieds, on voit un double volant de petits plis verticaux. Ils sortent de sous une jupe plate qui ne descend pas tout à fait si bas que la cheville. La femme portait un manteau drapé à larges plis irréguliers à droite et à gauche, traînant sur la plinthe, et dont deux pans retombaient symétriquement sur le ventre. Ces pans sont plissés à la manière grecque archaïque, et terminés par des pesons de forme plate et carrée. Style soigné.

Cf. la grande statue du Musée de Madrid. De la Rada. *Antigüedades*, etc., lam. III, et d'autres de même style, par ex., lam. VI, nos 1, 4, 6.

22. Partie inférieure d'une statue de femme de grandeur naturelle. (Pl. II, n° 4.) — Le costume se composait d'une première jupe sans plis, dont on ne voit qu'une légère bande relevée et arrondie par les pieds, saillants; puis d'une tunique à petits plis verticaux, du style de ceux de la statue de Samos, au Musée du Louvre; l'étoffe s'évase en forme de cloche. A droite, on voit, sur le côté, l'extrémité d'un pan de manteau terminé par une olive; à gauche, au-dessus du pied, il reste un large retour de manteau que décore une rangée de perles disposée en ligne verticale.

Le style est très soigné. La statue devait être très importante, et de type original.

23. Partie inférieure d'une statue de femme. H. 0m 60. L. 0m 50. (Fig. 10.) — Le costume était compliqué : 1° Une jupe de dessous tombant à petits plis verticaux, et s'évasant en forme de cloche sur les pieds, dont les pointes la dépassent; 2° une seconde jupe sur une partie de laquelle des raies disposées en chevrons indiquent des plis contrariés, et que termine une espèce de volant plat; 3° un manteau dont les pans, plissés à la manière archaïque, retombent à droite et à gauche, laissant voir largement les robes.

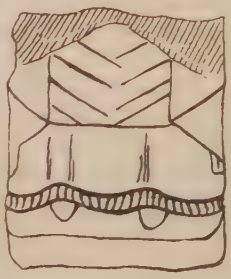

Fig. 10.

24. Partie inférieure d'une statue de femme qui était vêtue d'une double tunique, comme on l'a vu aux fragments précédents, mais ne faisant pas de plis. C'est une variante notable au type décrit plus haut. (Fig. 11.)

Fig. 11.

25. Petit fragment d'une statuette de femme. H. 0m 135. (Fig. 12.) — Il ne reste que le bas des jambes pliées dans une robe que l'on prendrait pour une gaine cylindrique. La pointe des pieds dépasse. On ne peut s'empêcher de songer aux *xoana* dont l'antiquité grecque nous a laissé quelques spécimens.

Fig. 12.

26. Fragment de statuette de très mauvais style. H. 0m 16. — Il reste les deux pieds réunis, dépassant le bord de la robe. La pierre est arrondie par derrière.

27. Fragment de statue virile. H. 0m 50. (Pl. VI, n° 6.) — Le corps est vêtu d'une tunique collante à manches courtes, et d'un manteau faisant écharpe. L'épaule droite est libre : on voit la manche et un gros bracelet entourant le biceps, ainsi qu'un autre bracelet autour du poignet. L'épaule et le bras gauche sont couverts. L'étoffe du manteau est ramassée contre la taille et passe sur le poignet gauche, pour retomber à gros plis. La main libre pendant le long du corps (elle est malheureusement très mutilée) tenait une patère. Autour du cou, on voit les restes d'un collier ou peut-être un retroussis de la tunique.

Le style est hispano-gréco-romain.

Cf. un assez grand nombre de statues du Cerro, au Musée de Madrid, que je crois toutes inédites.

28. Statue virile, acéphale, de même type que la précédente, un peu plus petite que nature, et très endommagée. La toge retombe sur le côté gauche, jusqu'aux pieds, en faisant des plis de style grec archaïque.

Fig. 13.

29. Statue virile, de grandeur naturelle. La tête et les pieds manquent. (Fig. 13.) — C'est un homme debout, vêtu d'une tunique et d'une toge qui laisse le bras droit libre. Ce bras, nu depuis le coude, est orné de deux bracelets. Il pend le long du corps et tient une patère. La main est broyée. Bon style hispano-gréco-romain.

30. Partie inférieure de statue virile (?), plate par derrière. H. 0m 60; L. 0m 30. (Fig. 14.) — Le vêtement consiste en une robe serrée à la ceinture. La jupe fait des plis transversaux et parallèles, allant de gauche à droite ; elle est recouverte, surtout le côté droit, par un pan de manteau qui tombe à plis archaïques. La statue est brisée en haut, au milieu de la poitrine ; en bas, au-dessus des pieds. Le style est assez soigné.

Fig. 14.

31. Fragment de statue virile, plus petite que nature, de style hispano-gréco-romain. (Pl. II, n° 5.) — M. Engel en a donné un croquis dans la *Revue archéologique*, 1896, II, p. 225. Il reste l'épaule et la plus grande partie du bras gauche. On voit que

le personnage portait une tunique à manches courtes. Au-dessus du coude est conservé un bracelet à double cercle. Sur l'épaule, s'attache, au moyen d'un large bouton, une vraie chlamyde dont l'étoffe passait sous le bras, tandis qu'un pan retombait libre sur la poitrine. Les plis de ce pan, dont l'étoffe paraît double, sont maladroitement indiqués par des incisions superficielles.

32. Fragments de la poitrine et des bras d'une statue virile de style hispano-gréco-romain. (Pl. II, n° 6.) — Exécution très soignée. Croquis dans Engel, *l. l.* p. 225. — Le personnage avait les bras nus, ornés sur les biceps d'un large bracelet plat et, au-dessus des coudes, d'un bracelet en forme de serpent noué. Il était vêtu d'une tunique plissée, et par devant on aperçoit le pan oblique, largement drapé, d'une chlamyde ou d'un manteau.

33. Partie inférieure d'une petite statue de femme. H. 0m25. — Il ne reste qu'un pan de robe et un pied.

34. Fragment. — Posé sur un débris de plinthe, on voit le bout d'un pied chaussé sur une épaisse semelle à bout carré.

35. Fragment. — Main tenant un vase terminé par une sorte de poire sculptée.

36. Fragment. — Main gauche ornée d'une bague à l'annulaire; elle tient un reste de vase.

37. Fragment. (Très mauvais style, authenticité douteuse.) — Sur une sorte de cylindre est posée une petite main qui tient un marteau.

38. Fragment de petit autel. — Sur l'un des côtés, on lit ces caractères, qui m'ont semblé authentiques. C'est aussi l'impression de M. Engel (*Rev. arch.*, *l. l.*, p. 224) :

JCV
\LI
\M

M. Engel a lu :

LV
ALL
M

M. Emil Hübner, à qui j'ai communiqué ce fragment, propose, avec beaucoup de réserves, de compléter ainsi :

(Julia) Sev-
[era Laribus Vi]ali-
[bus v. s. l.] m.

39. — Fragment de chapiteau ionique. L. $0^{m}16$. (Pl. IV, n° 8.) — Ce débris a une grande importance, malgré son humilité; joint à d'autres restes d'architecture de style grec que j'ai recueillis en divers lieux, il permet d'établir que l'architecture grecque a eu son influence en Ibérie, comme la sculpture. Il supplée heureusement à la perte du chapiteau complet dont M. de la Rada a donné un croquis dans son *Discurso*, p. 21, fig. 3[1].

MUSÉE D'ALBACETE

Quelques fragments provenant du Cerro ont été, suivant les informations de M. Arthur Engel (*Rapport*, p. 192; cf. *Rev. arch.*, 1896, II, p. 204), donnés au Musée provincial d'Albacete lorsque ce Musée envoya une commission au Cerro. J'ai vu moi-même ces objets en 1898, et les ai photographiés. Ils m'ont paru authentiques.

40. Fragment de torse demi-nature, provenant d'une statue de femme pliée dans un grand manteau qui s'ouvre sur la gorge, de manière à laisser voir une tunique montant jusqu'au cou, et sur laquelle se détache un gros collier formé de deux chaînettes superposées. Une amulette, brisée aujourd'hui, pendait au milieu. (Pl. III, n° 1.) — Le fragment est surtout intéressant par l'inscription tracée sur la gorge. M. Engel dit qu'il la croirait authentique de préférence aux autres. Toutes les lettres sont incisées franchement et profondément (*Rapport*, p. 32; *Rev. arch.*, p. 1, et note 3.) M. Emil Hübner est du même avis, sauf quelques réserves. Pour moi, je n'émets aucun doute. Voici le texte :

PNPN
NVPTA

1. Dans les papiers de Juan de Dios Aguado y Alarcon, curé de Montealegre en 1860, et recueillis par D. Pascual Serrano, de Bonete, se trouve un dessin fait d'après ce chapiteau lui-même. Il diffère sensiblement du croquis donné par M. de la Rada. J'en reparlerai ailleurs.

Les caractères sont tous empruntés à l'alphabet ibérique, et l'on peut les transcrire ainsi, d'après les tableaux dressés par M. E. Hübner (*Monumenta linguæ ibericæ*, LVI) :

AIVN
ILVVA

41. Fragment de poitrine de statue féminine. — Sur une chemisette brodée de chevrons se détachent deux colliers en torsades. C'est la même disposition qu'offre le pectoral de la grande statue de Madrid. Le fragment provient d'une œuvre analogue.

42. Petite tête ronde très primitive. — On ne distingue pas de cheveux. L'oreille est mal placée, beaucoup trop bas, longue et sans relief. Les arcades sourcilières sont indiquées par deux traits parallèles; les yeux, d'un ovale très arrondi, sont marqués de la même manière, obliques et très près du nez. Un simple trou tient lieu de la bouche. H. 0m09. (Pl. IV, n° 1.)

43. Petite tête très mutilée. H. 0m09. (Pl. IV, n° 2.) — Il reste, appliqués contre les oreilles et fixés par des rubans, deux grands disques de même forme que ceux de la dame d'Elche. Il est regrettable que le débris soit si mal conservé, car son rapport avec le chef-d'œuvre d'Elche lui donne de l'importance.

44. Fragment de tête d'homme de grandeur naturelle. Le front est large, les yeux sont nettement dessinés en forme d'amande. Les mèches de cheveux forment une série de chevrons alternés et rentrant les uns dans les autres.

Cf. de la Rada. *Discurso*, lam. XII, 4. — L. Heuzey. *Revue d'Assyriologie*, II, pl. IV. — *Bull. de Corresp. hellén.*, XV, p. 620, fig. 3. — Engel, *Rapport*, fig. 5.

45. Fragment de tête, ou peut-être d'une parure de tête. Il reste des tresses terminées par des pendeloques, au-devant d'une rondelle qui peut avoir joué le rôle de parotide.

Cf. le buste d'Elche et supra, nos 1 et 43.

46. Fragment de bras avec un bracelet.

47. Un tout petit taureau en bronze. (L. 0m05.) — M. Engel, qui l'a signalé, dit qu'il est de meilleur style que ceux qu'il connaissait déjà. (*Rapport*, p. 192, p. 84 du tirage à part.)

48. Quelques fibules de bronze, de modèles courants.

MUSÉE DE MURCIE

M. Arthur Engel a visité le Musée de Murcie, dans l'ancien édifice du Contrasto (Bourse), en 1893. La collection n'a fait depuis cette époque aucun progrès. J'y ai retrouvé, comme mon ami, quatre débris provenant du Cerro.

49. Tête de femme, grandeur naturelle. (Pl. V, n° 1.) — M. Engel en a donné un croquis (*Rev. arch.*, 1896, II, p. 218). Elle mérite d'être reproduite en phototypie. Toute mutilée qu'elle soit, elle garde une expression rare de beauté sévère. La haute coiffure, le voile qui pend sur les épaules et encadre le visage et le cou, sont d'une élégance simple qui fait valoir la sérénité du type. L'authenticité est certaine.

Cf. de la Rada. *Discurso,* etc., lam. II, 1, 2, 4 (authenticité douteuse); IV, 1, 2, 5, 6, 7.

50. Petite tête casquée. H. 0m10. (Pl. VI, n° 1.) — Le haut du crâne et le front sont endommagés par un coup de pioche. Le nez a disparu; l'œil droit est aussi très maltraité; le gauche est plus net, très saillant, les paupières n'en sont pas indiquées. Le globe, qui a la forme d'une amande, est dessiné par un simple trait creux. Quant à la bouche, la lèvre supérieure est très mince, l'inférieure est plus épaisse. Le menton est en saillie; les joues sont très plates, les oreilles grosses, boursouflées, longues et mal dessinées. Sur les tempes, quelques stries indiquent des mèches de cheveux. A droite, ces mèches se replient en accroche-cœurs. Le casque est une calotte très arrondie, collée sur le crâne, laissant l'oreille dégagée, et terminée par un garde-nuque strié de haut en bas par de petites lignes parallèles. Il semble que le casque soit formé d'une double feuille de métal ou de cuir, celle de dessous dépassant un peu celle de dessus sur la nuque.

Cf. une tête archaïque chaldéenne du Musée du Louvre, L. Heuzey, *Découvertes en Chaldée,* pl. VI, n° 1.

51. Fragment de statuette féminine. H. 0m75. (Pl. III, n° 2.) — Corps de femme, conservé des épaules aux genoux. Dans une attitude classique au Cerro, debout, tenant des deux mains un vase devant sa taille; la femme est vêtue d'une robe et d'un manteau qui couvre ses épaules, ses bras, et dont deux pans ramenés par-dessus les poignets tombent sur le ventre en deux flots symétriques de plis archaïques. Sur la gorge, s'étale un quadruple collier en torsade. Entre le premier et le second rang, on voit sur la chemise, à gauche, une série de petites stries parallèles.

Style lourd. Il faut remarquer seulement que la femme est amincie à la taille, ce qui est exceptionnel dans les œuvres de cette série.

52. Partie inférieure d'une statue virile (?) H. 0m60. (Fig. 15.) — Il reste, sur un socle massif, le bas des jambes et les pieds d'un personnage qui devait être un homme, si l'on en juge par la disposition de la tunique, du manteau, et la position des pieds écartés. Le revers de la statue est travaillé; on y voit de lourds plis transversaux.

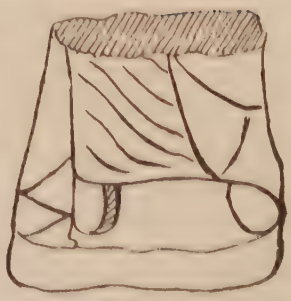

Fig. 15.

COLLECTION CANOVAS DEL CASTILLO, A MADRID

M. Canovas del Castillo, l'illustre homme d'État espagnol assassiné à Saint-Sébastien en 1897, possédait trois admirables têtes du Cerro, qui ne sont pas tout à fait inédites, mais que je dois cataloguer ici, car si elles sont bien connues, elles ne le sont aux Musées de Madrid (Musée archéologique national, nos 7510, 7515, la troisième sans numéro, et Musée de reproductions artistiques), au Louvre, et au Musée archéologique de l'Université de Bordeaux, que par des moulages. La collection de feu Canovas appartient encore, je crois, à sa veuve.

53. Tête mitrée, dont le moulage porte, au Musée de Madrid, le no 7510. Publiée pour la première fois par M. de la Rada, *Discurso*, lam. IV, no 2. L'étude qu'en a faite M. Heuzey dans la *Revue d'Assyriologie*, 1891, t. III = *Bulletin de Correspondance hellénique*, XV, p. 617, et les reproductions qu'il en a données (*Revue d'Assyriologie*, II, pl. IV = *Bulletin de Correspondance hellénique*, XV, p. 617, fig. 1) me dispensent de la décrire. Le monument est de telle importance, cependant, que j'en donne, outre une image de face, une image inédite vue de profil (pl. VII, no 1, 1a), d'après une photographie. Je l'ai signalée moi-même dans mon étude sur le buste d'Elche (*Monuments et Mémoires Piot*, t. IV, p. 10), et reproduite dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 10 mars 1898, et dans la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1er juillet 1899.

Il y est fait une simple allusion dans le *Catálogo del Museo arqueológico nacional*, t. I, no 3513 (p. 303), en ces termes : « Hay vaciados de dos (cabezas) de mujer, con mitra puntiaguda y artístico peinado sumamente curiosas. »

54. Tête mitrée de femme. (Pl. VII, no 2.) — L'une des plus fines et des plus expressives de la série. Le visage, étroit et long, est enca-

dré délicatement par un ornement de front formé de volutes en passementerie et d'une frange à boules, et par des mèches de cheveux symétriquement arrondies, superposées de chaque côté des tempes, des joues et du cou. Les traits sont assez mal dessinés, sauf la bouche, qui est fine; les yeux obliques, très bas sous l'arcade sourcilière, sont inégaux et sans paupière inférieure. La forme plate et irrégulière du globe est très maladroite; le nez est long et trop gros du bout. Mais l'ensemble, qu'anime un léger sourire archaïque, a je ne sais quelle grâce attique. La tête a été reproduite de face par M. de la Rada (*Discurso*, lam. IV, n° 2), et mieux dans les *Monuments et Mémoires Piot*, *l. l.*, fig. 2, mais ici et là sans commentaire; de profil dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* (10 mars 1898), et dans la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest* (1er juillet 1899).

55. Tête mitrée. — Le moulage porte, au Musée de Madrid, le n° 7515. Publiée pour la première fois par M. de la Rada, *Discurso*, lam. IV, n° 5; mais la reproduction n'est pas heureuse.

Ici, encore, la mitre s'échancre sur le front de façon à laisser voir un serre-tête en passementerie d'où débordent les cheveux, et des ornements, malheureusement brisés, où pendaient peut-être des rondelles couvre-oreilles. La face est plus large, surtout aux joues, que celle de la tête précédente. Les yeux sont moins obliques, mais plus régulièrement dessinés; le nez est plus gros et plus court, la bouche est plus grande, moins découpée et moins souriante; l'expression générale est plus grave, mais le sculpteur est moins habile. J'en ai donné une image, sans commentaire, dans les *Monuments et Mémoires Piot, l. l.*, fig. 3[1].

Cf. *Ibid.*, fig. 5, de la Rada, *Discurso*, lam. IV, n° 6; de la Rada, *ibid.*, fig. 7; supra, n° 49.

COLLECTION DE M. LE MARQUIS DEL BOSCH, A ALICANTE

M. le marquis del Bosch ouvre très libéralement l'accès de ses galeries, où il a recueilli de superbes collections. M. Arthur Engel, en 1894, a pu noter, dans la seule série des antiques, nombre de pièces de premier ordre, parmi lesquelles deux proviennent du Cerro (*Rev. archéol.*, 1896, II, p. 204). A mon tour, j'ai photographié ces deux sculptures en 1897, et je tiens à remercier M. del Bosch de sa parfaite courtoisie.

56. Statuette de femme. H. 0m225. (Pl. V, n° 2.) — Femme debout sur une plinthe, tenant un vase des deux mains à la hauteur de

1. Par malheur, mon cliché s'est brisé, et je ne puis la reproduire ici.

l'estomac. Elle est vêtue d'une robe à plis tombant sur les pieds, dont les pointes seules dépassent en avant; d'un manteau de dessous, qui s'étale à larges plis archaïques depuis les épaules jusqu'au milieu des jambes, où il se sépare en deux pointes, et enfin d'un long voile qui couvre la tête, les épaules, le dos, et tombe presque jusqu'aux pieds. Il s'ouvre largement par devant, de façon à laisser voir les plis du manteau; les mains le relèvent sur les côtés comme un châle.

La tête est ronde, le visage fruste et mou; le menton seul, pointu et avancé, a quelque peu d'accent. De chaque côté des joues, tombent des pendeloques terminées par des disques. Sur la gorge pend un collier auquel est attaché une amulette en forme de petit sachet oblong. La statuette n'est pas travaillée par derrière. M. le marquis del Bosch a acheté l'objet à Yecla.

57. Tête de femme. H. $0^{m}17$. (Pl. V, n° 3.) — Le nez est brisé; la bouche, les yeux sont usés. Le visage est large, le menton est saillant et assez pointu; la bouche est petite, avec des lèvres minces; les yeux sont grands ouverts. Expression sérieuse. Même une barre, en travers du front, marque comme une ride. La tête, non mitrée, est couverte d'un voile qui retombe de chaque côté en faisant des plis; à droite et à gauche, dépassant le voile, il y a des pendeloques en forme de roues. C'est une variante déjà connue des couvre-oreilles de la dame d'Elche. Sur le haut du front, il y a un ornement absolument semblable à celui de la tête n° 55, de la collection Canovas del Castillo. C'est une des plus jolies têtes exhumées au Cerro.

COLLECTION PASCUAL SERRANO, A BONETE (ALBACETE)

Notre ami D. Pascual Serrano, maître d'école de Bonete, toujours à l'affût des découvertes archéologiques faites dans la région du Cerro, a eu la bonne fortune de mettre la main sur deux fragments nouveaux déterrés au mois de mars dernier par un vieux chercheur de trésors problématiques, D. Gaspar Vizcaino Iniguez, et ses deux fils. Les voici, d'après sa description et les photographies qu'il a bien voulu m'envoyer:

58. Tête et corps de femme brisé à hauteur de la taille. H. $0^{m}46$. (Pl. III, n° 3). — Un malencontreux coup de pioche a fait sauter un large éclat du front et du crâne, et un fragment de l'épaule gauche. Le visage est aussi usé et rongé par le temps. On reconnaît aisément que la statue était debout, tenant un vase entre ses deux mains jointes et qu'elle était vêtue d'une chemise montant jusqu'au cou, d'un grand manteau dont deux pans font des plis symétriques sur les bras.

Ce qui la distingue des autres femmes du Cerro, c'est l'ajustement de la tête. D'abord, elle porte une sorte de capuchon qui est collant sur la tête et tombe sur le dos et les épaules, puis une grosse torsade de passementerie ou de métal qui, accrochée sur le front au bord du capuchon, encadre le visage, cache les oreilles contre lesquelles il est maintenu par de grosses rondelles dans le genre de celles du buste d'Elche, et tombe en s'arrondissant sur la gorge. C'est la première fois qu'on peut noter une parure de ce genre.

Le style n'a rien qui approche du style de la dame d'Elche; il est lourd et sans goût. Le visage est mou et presque bouffi; les yeux à fleur de tête, la bouche, sont mal dessinés; les joues, le menton, mal modelés.

59. Fragment d'une statue virile plus petite que nature. H. $0^{m}31$. (Pl. III, n° 4.) — Le personnage, dont il ne reste que l'épaule et le haut du bras gauche, était vêtu d'une tunique à manches courtes, et d'une sorte de chlamyde accrochée sur l'épaule, et laissant tomber par devant un pan de draperie double, plissée à la manière grecque archaïque. Sur le biceps est noué un bracelet en forme de gros serpent. Époque hispano-gréco-romaine.

Cf. supra, n° 31. De la Rada, *Discurso,* lam. XI, n° 8.

D. Pascual Serrano possède encore quelques objets provenant du Cerro, qu'il a recueillis lorsque nous y avons fait ensemble quelques recherches, au printemps de 1898.

60. Quelques pointes de flèches ou de lances en bronze.

61. Des fragments de fibules.

62. Une tête informe de statue.

63. Une main portant un anneau à l'index et tenant un fragment indistinct de vase ou de coquille.

Fig. 16.

64. J'ai rapporté moi-même à Bordeaux, pour avoir sous les yeux un spécimen authentique de la pierre et de la technique du Cerro, un petit fragment de tête. C'est une oreille un peu mieux dessinée qu'elles ne le sont d'ordinaire, avec un anneau. Il reste au-devant de l'oreille une mèche de cheveux, un peu de la joue, du cou et du crâne. La tête, dans son ensemble, ressemblait certainement à la tête n° 2. (Fig. 16.)

CHEZ M. AZORIN, A YECLA

65. D. Miguel Pastor, peintre, habitant Madrid, a communiqué à M. Arthur Engel, qui me l'a communiqué à son tour, le croquis d'une tête du Cerro que possède un certain Azorin, son parent, à Yecla. (Fig. 17.) Le renseignement date de 1895.

Fig. 17.

C'est une tête virile, de grandeur naturelle; les cheveux, plaqués sur le crâne, se terminent sur le front par des boucles symétriques. Des stries chevronnées en indiquent les différentes mèches. La pointe du nez est brisée, mais les yeux, la bouche, le menton, les oreilles sont intacts. Il faut remarquer l'œil très saillant, placé très près du nez, et dont le globe et les paupières tracent par en haut un arc très surélevé. Il faut remarquer surtout l'oreille, mal dessinée, étroite et étrangement étirée et déformée par en bas. On se demande si l'appendice qui la termine est le lobe défiguré ou une pendeloque. Il y a d'autres exemples de cette disposition bizarre.

Cf., pour les cheveux, de la Rada, *Discurso,* lam. XII, n° 2.

C'est ici le lieu de rappeler que M. Engel a vu à Almanza, en 1891, chez D. Miguel Galiano, « deux ou trois têtes et un petit bœuf en pierre du Cerro », et chez D. Esteban Ochoa « une base de statue du Cerro » (*Rapport,* p. 185). Je n'ai pu retrouver la moindre trace de ces objets en 1897, ni en 1898, ni en 1899.

MUSÉE DU LOUVRE

Le Louvre est, je crois, le seul Musée étranger à l'Espagne qui possède des œuvres provenant du Cerro de los Santos. Il les doit d'abord à M. Arthur Engel qui, en mars 1891, obtint du Père Angel Alonzo, alors directeur des Escolapios d'Yecla, cinq fragments d'authenticité non douteuse choisis dans la collection du collège.

66. Partie inférieure, depuis les genoux, d'une statue de femme. (Pl. IV, n° 3.) Le costume est en tout semblable à celui de la grande statue du musée de Madrid, c'est-à-dire qu'il se compose : 1° d'une chemise à petits plis verticaux tombant sur les pieds, qui la dépassent, et s'évasant en cloche; 2° d'une jupe à large plis horizontaux; 3° d'une seconde jupe ou d'un tablier plissé verticalement comme la chemise;

4° d'un grand châle tombant à droite et à gauche à larges plis, de style grec archaïque; deux pans relevés par les mains retombent par devant en deux pointes symétriques terminées par des glands.

Le fragment me semble provenir d'une réplique un peu plus barbare de la grande statue de Madrid.

A. Engel, *Rapport,* pl. X, n° 6, p. 187 (79 du tirage à part), fig. 8.

67. Buste de femme. (Pl. IV, n° 4.) — On devine que la tête était coiffée d'une haute mitre pointue, malheureusement brisée un peu au-dessus du front, et couverte d'un voile qui se répand sur les épaules à larges plis obliques. La tête est forte et carrée, le visage lourdement galbé; les traits sont gros et sommairement modelés; mais bien que le nez soit coupé à la base et le menton écorné, l'ensemble émoussé par les injures du temps, on retrouve sur le visage une expression de gravité.

A. Engel, *Ibid.,* pl. X, 1, p. 189 (81 du tirage à part), fig. 13.

68. Tête virile. (Pl. IV, n° 5.) Le visage est très endommagé; les oreilles sont longues, larges, plates et difformes. Les cheveux, plaqués sur le crâne et tombant bas sur la nuque, sont indiqués par de longues rainures parallèles disposées en longs chevrons. Sur le front, les mèches se terminent en accroche-cœurs.

A. Engel, *Ibid.,* pl. X, 3 = p. 189 (p. 81 du tirage à part), fig. 10.

69. Tête virile. (Pl. IV, n° 6.) Le visage est rongé; l'œil gauche, assez bien conservé, est formé d'une grosse boule très saillante hors de l'orbite. L'oreille est très longue, étroite, mal dessinée, en forme de point d'interrogation, et porte un petit anneau lourd en guise de boucle. Ce qui reste des coins de la bouche indique un sourire archaïque. Les cheveux sont moins naïvement dessinés et plus souples que ceux de la tête précédente. Les mèches, courtes et plaquées, sont disposées en petites masses courtes et pointues, et forment une sorte d'imbrication. C'est un procédé fort en honneur au Cerro de los Santos.

A. Engel, *Ibid.,* pl. X, n° 2, fig. 14. Cf. n° 44.

70. Base de statue où adhère encore le fragment de deux pieds joints. Les pieds portaient une chaussure pointue, sans semelle, enveloppée d'une guêtre analogue à celle du n° 16.

A. Engel, *Ibid.,* pl. X, n° 7.

D. José Palao Mario, né à Yecla en 1834, mort en 1870, curé de la Conception, avait assisté aux premières trouvailles du Cerro, et avait recueilli lui-même quelques objets de cette provenance, que ses

héritiers ont consenti à céder au Louvre, par mon intermédiaire, en 1898 [1].

Voici la liste des objets que j'ai fait entrer au Louvre :

71. Tête de femme couverte d'un voile, plus petite que nature. (Pl. VIII, n° 1.) Le visage est large et plat; les yeux ronds, très ouverts, sont à fleur de tête. Le nez est brisé. La bouche manque de finesse; la lèvre inférieure est épaisse. Les cheveux sont aplatis contre le front, sur lequel ils descendent assez bas, et tombent à droite et à gauche du visage en larges nappes qui débordent du voile.

72. Tête de femme de grandeur naturelle. (Pl. VIII, n° 2.) Le nez est brisé, et tout l'épiderme du visage est endommagé. On reconnaît pourtant un caractère de force grave et hautaine. Le sommet du crâne et de la coiffure est brisé; il semble pourtant que la tête devait être coiffée d'une sorte de tiare élevée que recouvrait un voile. Les cheveux tombent en mèches ondulées sur le haut du front et pendent de chaque côté des oreilles en nappes tressées.

La tête, si elle était mieux conservée, serait une des plus importantes œuvres du Cerro.

73. Tête virile, de grandeur naturelle (Pl. VIII, n°s 3, 3a), dont la face est très mutilée. — Une partie des yeux, le nez et une partie de la bouche manquent. L'ovale du visage est très allongé. Le crâne est carré, avec un renflement prononcé à droite et à gauche; le front est très haut et large; les yeux, obliquement relevés vers les oreilles, sont étroits, à fleur de tête et très rapprochés du nez; la paupière est formée d'un mince bourrelet en relief. La bouche est grande et pincée; la lèvre supérieure est très mince, la lèvre inférieure plus développée. Les oreilles sont longues, étroites par en bas, dessinées sans aucun souci de la nature et ornées d'un simple anneau. Quant aux cheveux, ils sont traités avec assez de liberté par longues mèches plates en forme de virgules, où des traits creux marquent des divisions secondaires.

L'expression de cette tête devait être celle de la jeunesse et de la

1. En même temps j'ai recueilli 27 photographies intéressantes faites après les premières découvertes du Cerro par le P. Joaquin, des Escolapios. Comme le remarque M. A. Engel, à qui le P. Joaquin a donné des épreuves réduites de ces images — mon ami me les a cédées avec son désintéressement habituel, — ces photographies montrent que dès l'origine l'ivraie a été mêlée au bon grain. On y retrouve les sculptures les plus follement fantaisistes de l'horloger Amat. Les héritiers de Palao m'ont aussi donné des cartes manuscrites, déjà signalées par M. Engel (*Rev. archéol.*, 1896, II, p. 225), où ont été copiées, avec une grande précision, toutes les inscriptions gravées sur les objets connus alors. Ce sont des documents précieux dont je compte me servir pour écrire la monographie du Cerro. Les photographies donnent quelques statues, qui semblent authentiques, dont je n'ai pas encore retrouvé les traces.

force. Le style n'a ni élégance ni finesse, mais il est plus dégagé que dans la plupart des têtes de cette série.

74. Tête virile, de grandeur naturelle (Pl. VIII, n°s 4, 4ᵃ), très mutilée. La tempe, l'œil gauche, le bout du nez ont été emportés. Le menton a perdu un éclat; l'épiderme est partout fortement éraflé et endommagé.

Le crâne est carré, très développé par derrière; le visage paraît assez allongé quand on le regarde de face; de profil, il semble plutôt bas et large; il y a une grande distance de l'oreille, placée bas et très en arrière, jusqu'au coin de l'œil et au nez. L'œil est, exceptionnellement, placé dans une orbite assez creuse; il est mince et ovale, à peine oblique. On devine que le nez était étroit et long. La bouche en est assez éloignée. La lèvre supérieure, comme toujours, est étroite, longue et mal dessinée; la lèvre inférieure est plus grasse. Le menton est court et carré; l'oreille est de moindres proportions, plus étroite et courte qu'il n'est coutume. Les cheveux sont indiqués simplement par une série de petits traits sans ordre, et disposés seulement sur les tempes par mèches en virgules.

L'expression est obtuse et un peu bestiale; style très grossier.

75. Tête virile, de grandeur naturelle (Pl. VI, n° 2), dont toute la face est malheureusement très mutilée. De profil, on saisit bien la forme du visage, très allongé, et du crâne, carré, développé à l'occiput. L'oreille a la forme d'un véritable point d'interrogation et ne ressemble en rien à la nature. Les cheveux, plats, sont régulièrement disposés en virgules tout autour du front, plus irrégulièrement un peu en arrière. Le sculpteur enfin s'est fatigué de tracer les mèches, et tout le revers du crâne est lisse.

76. Fragment de tête virile (Pl. VI, n° 3), de grandeur naturelle. — Le crâne a été fendu en deux dans le sens de la largeur ; il ne reste que la partie antérieure, mais le visage a aussi beaucoup souffert. Cela est dommage, car ce qui reste des yeux et de la bouche montre une facture assez soignée. L'œil gauche est assez bien dessiné; la bouche devait avoir quelque chose du sourire archaïque. Les cheveux sont très symétriquement disposés en mèches étagées autour du front. Elles sont indiquées suivant la convention dont quelques têtes bien conservées du musée de Madrid donnent la meilleure idée (de la Rada, *Discurso*, lam. XII, n° 3, par exemple). L'oreille laisse beaucoup plus à désirer. Le pavillon en est comme enflé ou soufflé, mais il y a pourtant une certaine recherche, assez rare, de la forme réelle.

77. Fragment de tête virile, de grandeur naturelle. (Pl. VI, n° 4.) — Il ne reste que la moitié supérieure du crâne, où les cheveux ne

sont que vaguement indiqués; le front très bas, les yeux très gros, dans une arcade sourcilière sans profondeur ; le nez mutilé, qui était très court, et une lourde oreille dont le pavillon est nettement détaché de la tête, ce qui est exceptionnel. Style lourd et technique grossière.

78. Fragment de statuette équestre (Pl. VI, n° 5.) — Sur un cheval, dont la tête et les quatre pattes sont brisées, il reste les jambes d'un cavalier. Le cheval, en guise de selle, a une housse formée d'une étoffe mise en double. Le corps du cheval est lourd, mais en somme assez nettement découpé; les jambes du cavalier sont du dessin le plus maladroit.

79. La collection Palao contient, de plus, quelques débris sans valeur. Une main, deux morceaux de têtes et le fragment d'inscription suivant :

L. BAC
PROC

On pourrait lire simplement :

L. Bac[*chius*] *proc*[*urator*].

80. En 1898, D. Pascual Serrano, de Bonete, a cédé au Louvre, à ma demande, un curieux petit bronze qu'il a acheté peu de jours après que nous avions fait ensemble des sondages au Cerro. J'ai quelque lieu de croire que l'objet a été détourné par un de mes ouvriers. En voici la description :

Fig. 18.

Figurine de bronze. H. 0,045. (Pl. IV, n° 7 et fig. 17.) Le personnage semble être un homme. Il est tête nue et porte une tunique tombant jusqu'aux chevilles; elle est unie et lisse; une longue et large dépression verticale marque par devant la séparation des jambes. Par-dessus cette tunique est une sorte de petit manteau qui, par devant, s'arrête à la taille, simulant assez bien la chiton dorienne, et par derrière couvre irrégulièrement le dos. Sur le bras droit, on voit une manche arrivant jusqu'au coude. Le bras gauche, qui pend le long du flanc, est dans toute sa hauteur (sauf à l'épaule, qui est un peu en relief) pris dans l'épaisseur du bronze. De même le bras droit, qui est ramené par devant, et dont la main fait un geste obscène ou tout au moins très réaliste, est sans relief, détaché seulement du corps au moyen d'un trait creux qui le cerne. Les doigts de la main sont indiqués de même, ainsi que les doigts des pieds, qui sont nus.

La tête est aussi mal modelée, les traits sont aussi mal dessinés que possible. Il n'y a, pour ainsi dire, pas de front; le nez est proéminent et fuyant; les yeux, formés de cercles très réguliers, sont placés bas sous les sourcils obliques, et assez loin du nez. La bouche et le menton sont indiqués, ainsi que les sourcils, par deux traits de burin; les oreilles sont aussi dessinées par un simple cerne en creux, la droite seule portant un anneau rond. Quant aux cheveux, ils sont longs, coupés carrément sur la nuque; quelques traits indiquent des mèches sur le crâne et celles qui descendent sur le cou.

La figurine, d'une bonne patine noire, est arrondie par derrière, et surtout sur les côtés, et plate par devant. Les pieds sont posés sur un mince socle plat et rond.

Pierre PARIS.

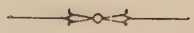

CHRONIQUE

L'INSTITUT POUR L'ÉTUDE DE L'ANTIQUITÉ A L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

L'Institut pour l'étude de l'Antiquité, Institut für Altertumskunde, figure au premier rang des Instituts, d'un caractère spécial, qui se sont multipliés dans ces dernières années autour de l'Université de Berlin et en sont aujourd'hui les annexes ou, pour employer un terme expressif fréquemment usité, les « séminaires ». On en compte aujourd'hui une trentaine pour la seule « Faculté de philosophie », et la place importante que tiennent, parmi ces derniers, les séminaires réservés à la philosophie, à l'histoire ancienne ou à l'archéologie[1], témoigne du développement tout particulier qu'ont pris les études antiques dans l'enseignement de l'Université berlinoise.

L'Institut für Altertumskunde est l'un des plus jeunes et l'un des plus riches. Il fut organisé par décret ministériel du 2 mai 1886, et les dépenses affectées à sa fondation inscrites au budget de la même année. Le Gouvernement laissa aux directeurs le soin de rédiger des statuts dont la forme a peu varié depuis[2]; l'Institut est un de ceux qui offrent aujourd'hui aux travailleurs l'installation la plus commode et la bibliothèque la plus riche.

Son organisation générale est simple : il relève, comme tous les établissements similaires et en tant qu'annexe, de l'Université, du ministère de l'Enseignement, et sous le haut contrôle de l'État, de quatre directeurs, professeurs de philologie et d'histoire ancienne[3]; ces deux sciences seules, en effet, sont représentées à l'Institut (l'archéologie ayant sa place à part dans un Institut distinct[4]); aussi

1. De ce nombre sont le Philologisches Seminar, le Seminar für Historische Geographie, l'Archæologisches Apparat, etc.

2. Voir sur ces statuts anciens le recueil intitulé : *Die Königl. Friedrichs Wilhelms Univers zu Berlin Systematisches Zusammenstellung der... bestehenden Bestimmungen*, von Daude, 1887.

3. Les anciens statuts divisaient l'Institut en deux sections, d'histoire grecque et romaine, avec deux directeurs seulement.

4. L'Archæologisches Apparat.

bien a-t-on créé deux sections, Abtheilungen, l'une pour l'histoire ancienne (professeurs Hirschfeld et Köhler), l'autre pour la philologie (professeurs Diels et Wilamowitz). Ces quatre directeurs se succèdent d'année en année à la direction générale de l'Institut[1], dont la surveillance quotidienne relève de deux « Assistent[2] »; l'un d'eux, tout particulièrement adjoint à la section philologique, la plus importante d'ailleurs, se tient constamment à la disposition des directeurs et du public, délivre les cartes d'admission, surveille la bibliothèque et le maniement des livres, représente en un mot à la tête de l'Institut, les directeurs eux-mêmes.

Les règlements de l'Institut n'ont rien d'exclusif; il est largement ouvert aux travailleurs; si certaines règles, notamment l'interdiction absolue du prêt des livres, peuvent paraître un peu rigoureuses, au premier abord, elles se justifient aisément par le désir de laisser constamment disponibles les livres de la bibliothèque. Du reste, l'extrême facilité d'accès compense dans une large mesure cet inconvénient. En principe, est membre de droit tout étudiant inscrit à l'Université, ou simplement admis à suivre ses cours, qui sollicite et obtient des directeurs l'autorisation d'assister aux exercices gratuits, « Uebungen », qu'ils dirigent. En fait, toute personne recommandée par l'un des directeurs peut utiliser la bibliothèque et participer à ces exercices. En dehors des professeurs de l'Université, pour qui l'Institut est librement et constamment ouvert, les universitaires de tout ordre peuvent obtenir de la direction droit d'accès, sous la condition commune de l'achat d'une carte de légitimation, c'est-à-dire moyennant cinq marks par semestre.

L'installation matérielle de l'Institut mérite de retenir davantage l'attention. Elle est simple, conçue, dirait-on, à l'imitation de l'Université même, c'est-à-dire commodément, mais sans luxe inutile. L'Institut voisine avec quelques autres dans un édifice proche de l'Université[3], où il occupe actuellement quatre salles de travail ou de réunion. A heures fixes, l'une de ces salles se trouve réservée aux conférences philologiques et historiques gratuites[4] que dirigent les professeurs attachés à l'Institut. Partout ailleurs, le travail est ininterrompu de huit heures du matin à neuf heures du soir, travail calme, qu'aucune causerie indiscrète ne vient contrarier sans être immédiatement réprimée. La liberté la plus large est laissée aux étudiants; ils peuvent prendre eux-mêmes les livres sur les rayons et en aussi grand nombre que leurs recherches l'exigent; le soin de les remettre en place relève du bibliothécaire seul. Chaque adhérent

1. M. Ulrich von Wilamowitz Mœllendorf en est le directeur actuel.
2. Assistenten: Dr Heinze, et Dr Helm, bibliothécaire.
3. Dorotheenstrasse, 5, IIe étage.
4. Les conférences historiques sont distinctes du « proseminar » philologique.

peut obtenir une place réservée ou tout au moins un tiroir fermant à clef. Rien n'est plus propre, on le conçoit, à faciliter les recherches que cette entière liberté d'allure. Aussi bien la clientèle de l'Institut, candidats aux examens de fin d'études, aspirants au doctorat en philosophie, professeurs de gymnase, etc., s'élève-t-elle déjà au total de cent cinquante adhérents environ et croît-elle tous les jours suivant une progression régulière.

La bibliothèque même est fort riche et surtout admirablement recrutée; on peut regretter qu'un très grand nombre de revues allemandes ou étrangères (à part les principaux répertoires philologiques ou recueils périodiques d'épigraphie) en aient été exclues; à cette exception près, et qui se justifie par le souci légitime d'éviter l'encombrement presque inévitable qui résulterait de l'introduction de trop nombreux périodiques, l'historien et le philologue y sont excellemment outillés. La bibliothèque, modèle de bibliothèque spéciale, compte sept à huit mille ouvrages catalogués[1], choisis en vue des études particulières poursuivies à l'Institut. On est surpris, dès l'abord, de constater si peu de lacunes importantes dans une bibliothèque de proportions modestes somme toute.

La plus grande partie des ressources de l'Institut est affectée, il est vrai, à l'entretien de cette bibliothèque. L'État, dont l'Institut relève, contribue dans une large mesure aux dépenses; plus de trois mille marks leur sont consacrés chaque année; or, la contribution semestrielle fournie par les étudiants eux-mêmes, sous forme de droits d'admission, ne s'élève qu'à un millier de marcs environ et serait loin de suffire à l'entretien matériel seul. Le Gouvernement alloue donc deux mille marks environ, dont une très grosse part est consacrée à l'accroissement de la bibliothèque, aujourd'hui la plus considérable assurément de toutes les collections analogues.

L'Institut für Altertumskunde n'est pas seulement, d'ailleurs, un cercte d'études; l'enseignement y a aussi sa place; cet enseignement varie, cela va de soi, dans son objet, mais non dans son caractère, qui est exclusivement philologique. Les directeurs de l'Institut, d'autres professeurs encore y dirigent chaque jour des exercices gratuits, « Uebungen », très assiduement suivis. Ces exercices consistent en « interprétations » critiques de textes anciens, en leçons présentées par les étudiants mêmes, en lectures et commentaires épigraphiques, en vraies « thèses » soutenues par un candidat et combattues par un second, l'« opponent ». Ce sont là de vraies *disputationes* (le terme existe d'ailleurs) et qui témoignent de la part directe que prennent les auditeurs aux exercices du « proseminar »; l'enseignement n'est

1. Les catalogues sur fiches, l'un alphabétique, l'autre systématique, renvoient aux diverses lettres de l'alphabet sous lesquelles les livres se trouvent groupés.

pas purement passif; l'effort personnel des étudiants y a sa place et sa large place[1].

De pareilles créations méritent-elles d'être imitées; est-il permis de souhaiter que nos Universités françaises constituent de la sorte, à côté d'elles, des annexes de ce genre? On ne saurait s'en dissimuler les difficultés : la création de bibliothèques d'instituts, distinctes des bibliothèques universitaires, entraînerait des frais considérables; et, d'autre part, on ne saurait dépouiller les collections universitaires pour les répartir en collections spéciales; au moins pourrait-on, semble-t-il, organiser une salle de travail dépendante de la bibliothèque universitaire, constamment ouverte aux étudiants, analogue à ce que l'on appelle ici des bibliothèques à main (Handbibliothek)[2], et en faveur de laquelle on supprimerait la faculté de prêt pour les ouvrages d'érudition d'un caractère tel qu'ils n'intéressent qu'une minorité relative de travailleurs. L'institution de nos thèses de licence, celle du diplôme d'études historiques offrent certaines analogies avec l'institution du doctorat de philosophie allemand, et les recherches que nécessite leur préparation mériteraient d'être facilitées, comme elles le sont ici, par des créations du genre de celle dont nous venons de parler.

E. TALLET.

1. Voici un aperçu des cours faits et des exercices pratiqués à l'Institut :

Mercredi, 9 à 10 h. — M. Diels : Explication de Bacchylide et interprétation du texte par les étudiants.

Mardi, 6 à 8 h. — M. Hirschfeld : Praktische Einführungen in die lateinische Epigraphik; lectures d'inscriptions ou exposés présentés par les étudiants sur telle ou telle question intéressant l'épigraphie (par exemple, les Actes des frères Arvales).

Vendredi, 6 à 8 h. — M. Köhler : Historische Uebungen über Plutarchs : Biographie des Perikles, traduction et commentaire.

Mercredi, 10 à 11 h. — M. v. Wilamowitz : Besprechung der schriftlichen Arbeiten in phil. Prosem « Interpretationen » ou Thesen; par exemple « De Platonis Euthydemo, « De demis quibusdem Atheniensibus », De parabasi « Vesparum » et « Pacis » (Aristophane).

2. Il en existe notamment à la Bibliothèque royale et à la bibliothèque universitaire; celle-ci, d'ailleurs, mieux organisée et plus abondamment pourvue que la première au moins au point de vue qui nous intéresse.

BIBLIOGRAPHIE

G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, tome III : *Les Empires*. Paris, Hachette et Cie, 1899; 1 vol. in-4° de 826 pages, avec 3 planches et 366 gravures.

De deux ans en deux ans, avec la régularité puissante de ces architectes égyptiens ou assyriens qui édifièrent les immenses palais de Thèbes ou de Ninive, M. Maspero a reconstruit les trois ailes de son *Histoire ancienne*. Le premier volume, donné en 1895, étudiait les origines, la plus vieille Égypte et la plus vieille Chaldée, plongeait au sous-sol primitif des races et des civilisations[1]. Dans le second volume, publié en 1897, on assistait à l'avènement de peuples nouveaux, à leurs luttes avec les anciens maîtres du monde, à leurs migrations continentales ou à leurs entreprises maritimes[2]. Le troisième volume, paru en 1899, est intitulé : *Les Empires*. Il comprend, en effet, depuis la formation du second Empire assyrien jusqu'au renversement de l'Empire perse par Alexandre, une période de cinq siècles et demi, singulièrement féconde et agitée, au cours de laquelle les nations s'assemblent, se désagrègent, se recomposent, en une perpétuelle alternance de synthèse et de dissolution.

D'abord, en quatre chapitres qui forment à eux seuls la moitié de l'ouvrage : I. *La renalssance assyrienne et la lutte pour la Syrie;* II. *Tiglatphalasar III et la constitution de l'Empire assyrien (744-722);* III. *Sargon d'Assour et Sennachérîb (722-681);* IV. *L'apogée de la puissance assyrienne; Asarhaddon et Assourbanabal,* l'auteur nous décrit l'immense effort tenté par les rois de Ninive pour dominer, politiquement et artistiquement, l'Orient. C'est la première ébauche de grande synthèse d'Empire que nous constations à l'âge historique.

Puis (chapitre V : *Les Mèdes et le second Empire chaldéen*), Ninive, en 608, tombe sous les coups de Cyaxare et de son allié Nabopolassar. Une sorte de tétrarchie naît des ruines de la domination assyrienne : du Taurus au plateau de l'Iran, s'étend le robuste Empire mède; du golfe Persique à la mer de Chypre s'allonge, comme une frange mince, l'Empire chaldéen; dans la vallée du Nil, sous la main souple et active des princes de la XXVIe dynastie, l'Égypte redevient une

1. Cf. la *Revue des Universités du Midi*, t. I, 1895, p. 347-350.
2. Cf. *ibid.*, t. III, 1897, p. 257-259.

monarchie unitaire : entre l'Halys et la mer Égée, l'intelligente maison des Mermnades fonde un État riche, où la puissance militaire est mise au service d'un merveilleux développement industriel et commercial. Aux quatre points cardinaux, le ruban des peuples s'est comme déroulé de l'axe assyrien.

Bientôt, nouvelle rotation, en sens contraire : nouvel agrégat. En 546, Sardes est prise par Cyrus. A la période de morcellement et d'équilibre, succède une période de cristallisation gigantesque (chapitre VI : *La conquête iranienne*), où l'on voit les individualités nationales qui s'étaient isolées se fondre une à une dans la masse démesurée de l'Empire perse. Les Akhéménides conçoivent le rêve d'une domination universelle, embrassant le monde, avec le souverain mazdéen pour dieu. C'est la seconde et la plus réelle des grandes synthèses d'Empire qu'ait ambitionnées l'Orient.

Mais les guerres médiques arrêtent ce prodigieux essor. Un dernier chapitre (VII. *La fin du vieux monde oriental*) nous présente la lente agonie des faibles successeurs de Cyrus, jusqu'au moment où la victoire d'Arbèles permet au génie d'Alexandre de reprendre un moment pour son compte le rêve mazdéen et de faire éclore une civilisation nouvelle, la civilisation hellénique, par le contact et la fusion de ces deux forces rivales qui s'entrechoquaient depuis des siècles : l'Orient et la Grèce.

Cette brève analyse suffit à montrer l'intérêt passionnant du livre. Les précédents volumes offraient surtout, pour ainsi dire, un attrait d'exotisme. Ils dépaysaient notre curiosité ravie. Celui-ci n'est pas moins riche en détails brillants et en scènes pittoresques. Mais il a de plus cet avantage de nous tenir de plus près aux entrailles. C'est l'enfance de notre vie méditerranéenne que M. Maspero y ressuscite. Nous retrouvons à chaque pas des physionomies qui nous sont connues par Hérodote ou Xénophon, des noms que la culture classique nous a rendus familiers. Les monuments orientaux deviennent moins énigmatiques, à cette vive lumière des sources grecques. Ils rentrent mieux dans les cases consacrées de notre intelligence. Nous nous sentons davantage chez nous.

Comme les tomes I et II, le tome III de l'*Histoire ancienne* est un répertoire formidable de faits, groupés avec une aisance dont la vigueur n'a d'égale que la précision. On reste confondu devant un pareil labeur. La forme, comme le fond, est d'un maître ouvrier. Il est extraordinaire qu'on puisse supporter et manier un tel poids d'érudition, en conservant une si belle fraîcheur de verve. Jamais, dans le récit comble, d'expression usée et banale : toujours le mot neuf, l'image prompte, qui ajoute à l'éclat du métal le relief de la frappe artistique. Enfin, si l'on ajoute que l'illustration est exquise, variée, étroitement appropriée au texte, que partout les collections

d'antiques y prennent jour sur les sites modernes, on ne pourra que remercier l'auteur, et aussi l'éditeur, d'avoir élevé ce monument à la gloire de la science française.

G. RADET.

Archæological Survey of Egypt, edited by F. Ll. Griffith. — Seventh Memoir. Beni Hasan, Part. IV. — Zoological and other details; from facsimiles by Howard Carter, M. W. Blackden, Percy Brown and Percy Buckman; with descriptions by the editor. London, Quaritch, 1900; grand in-4°, 9 pages et XXVII planches, dont vingt et une en couleurs. — 25 sh.

L'éloge de l'Archæological Survey of Egypt n'est plus à faire, non plus que l'appréciation du travail entrepris spécialement à Beni-Hasan par cette Société. Les deux premiers volumes constituent pour l'égyptologie un véritable *thesaurus* de l'Égypte féodale, nous donnant ce que l'on attendait depuis l'Expédition d'Égypte : un répertoire complet des inscriptions, scènes et plans de la nécropole entière. Le troisième, par un choix de signes d'écriture reproduits en fac-similé, inaugurait définitivement l'histoire de l'épigraphie égyptienne. Les tombes de Beni-Hasan sont assez riches pour fournir des renseignements à toutes les branches de l'égyptologie et le nouveau mémoire traite aujourd'hui la partie archéologique dont l'inventaire est pour ainsi dire inépuisable, Par son caractère à la fois beaucoup moins technique et beaucoup plus artistique, il m'a paru que ce mémoire pouvait s'adresser cette fois non plus seulement aux égyptologues, mais à tous ceux qu'intéressent l'histoire de l'Art ou l'archéologie générale.

Nous en étions réduits jusqu'à présent, pour Beni-Hasan, à des reproductions trop grossières ou trop flattées. Les dessins de Lepsius sont franchement intolérables au point de vue archéologique : ce ne sont que des références. Champollion est d'un dessin beaucoup plus égyptien, mais les enluminures des quelques planches coloriées sont déplorables. Quant à Wilkinson, ce n'est même plus du dessin. Avec Prisse d'Avesnes, nous tombons dans l'excès contraire, avec de superbes planches qui n'ont qu'un défaut, celui de nous montrer le dessin égyptien tel que nous l'aimerions, mais non pas tel qu'il est. Le progrès est grand avec les reproductions de M. Griffith. Non seulement le « jeté » de la ligne a pris l'allure égyptienne (il avait trop souvent jusqu'ici la physionomie des traits « repris » de notre dessin moderne), non seulement la silhouette est campée suivant la manière de la XIIe dynastie, mais les couleurs ont enfin les tonalités convenables et elles sont, à très peu près, les calques rigoureux de l'original égyptien. C'est, je crois, la première fois que nous

n'avons plus affaire ni à des caricatures d'Égyptiens ni à d'horribles transpositions de gammes aux tonalités fausses. En fait, il paraît que la difficulté matérielle est extrême, et souvent l'œuvre entière est déformée, une fois livrée à l'impression, alors que les aquarelles faites sur place étaient de la plus scrupuleuse fidélité dans la transcription des nuances.

Quant au trait, il me paraît bien difficile de faire mieux. Un des membres du Survey, M. de Garies Davies, a bien voulu me communiquer, l'an dernier, quelques-uns de ses calques. La minutie des procédés employés garantit la fidélité des reproductions, si toute l'œuvre est faite avec cette conscience. Et qu'il en soit ainsi à n'en pas douter, c'est le soin avec lequel tout a été revu, et avec lequel les tonalités inexactes, par exemple, ont été signalées dans le texte après le tirage des planches[1]. Et pour en terminer avec ces détails qui pourraient sembler minutieux, — mais peut-on faire de l'archéologie avec des mots vagues? — je signalerai la manière excellente dont ont été rendus les traits rouges et noirs qui cernent les contours des êtres ou des objets. On sait que ce sont les traces du travail préalable du dessinateur, dont l'épure tracée, puis rectifiée, était ensuite livrée à l'enlumineur. Jusqu'à présent, les reproductions modernes supprimaient ce trait ou nous le donnaient sous forme d'un fil noir ou rouge d'aspect cassant et typographique. Ici, il est présenté avec le moelleux, les alternatives de pleins et de déliés, avec les hésitations imperceptibles et les très légers tremblements de la main, avec les inégalités d'écrasement du « calame » et ses petits soubresauts au cours du tracé. Quiconque s'est un peu occupé de dessin égyptien comprendra combien l'observation de l'« outline » réel peut contribuer à rapprocher la copie de l'original.

Ce n'est pas seulement plaisir archéologique de voir, enfin, des dessins égyptiens dûment reproduits. C'est aussi sentiment de pouvoir travailler utilement dans cet ordre de recherches sans aller nécessairement en Égypte. Les découvertes en archéologie ne se font guère que par la collation des infiniment petits et par les études à la loupe des variantes minuscules. Jusqu'ici il fallait être sur place ou y renoncer. Les photographies — outre l'absence des tonalités — sont souvent des documents très décevants, tant les jeux d'ombres y altèrent les détails des signes ou des objets. Elles sont, d'ailleurs, à peu près impossibles, au moins en tant que documents, pour les représentations des tombeaux, c'est-à-dire pour plus de la moitié des scènes. Avec quelques tomes semblables à celui que voici, on pourra presque travailler l'archéologie égyptienne comme on l'aurait fait

1. Par exemple planche V (p. 2), avec cette annotation : « Note that in the drawing the papyrus is greener, the dark outlines are black and the greys throughout are darker. »

devant le document lui-même. Les détails de certains objets, de certains tours de main de métiers donnent lieu à des remarques fort intéressantes, et la femme au fuseau (pl. XV), les cordonniers (pl. XXVII), l'« encensement » (pl. XVII), par exemple, pourraient être la matière d'autant de petites leçons.

Ainsi que je l'ai dit il y a un instant, le domaine est immense et nul ne saurait fixer le chiffre de volumes que pourrait raisonnablement tirer le Survey s'il se décidait à donner une idée complète de la variété des scènes de Beni-Hasan, de leurs objets principaux et de la physionomie définitive du dessin égyptien de cette école locale. J'avoue que pour ma part, j'aurais vivement désiré voir reproduire d'abord le grand cortège qui accompagne le transport de la statue[1], ou bien les bureaux[2]. M. Griffith a préféré commencer par des fragments scènes de fabrication du mobilier funéraire, ou encore les gens de empruntés, en grande majorité, aux scènes de pêche et de chasse. L'histoire naturelle y tient donc une grande place, et les oiseaux surtout y viennent en première ligne. La prépondérance des représentations d'oiseaux sur les autres figurations animales est, d'ailleurs, un fait qui a sa réplique dans l'écriture, où l'inventaire des signes hiéroglyphiques donne également la première place, comme nombre, aux signes empruntés à la gent ailée. Il semblerait en résulter qu'en ce temps-là il y a eu une Égypte toute pleine, toute égayée du babillage, du ramage et du coloris de milliers d'oiseaux. Le contraste est frappant avec l'Égypte d'aujourd'hui, celle au moins que l'on est habitué à visiter, où les oiseaux sont, en somme, peu variés et peu nombreux. C'est la disparition des grands fourrés de papyrus et de roseaux qui paraît être la première cause de ce changement. D'une manière générale, il y a eu recul très prononcé de plusieurs espèces, qu'on ne retrouve plus généralement que beaucoup plus haut dans le Sud; l'ibis, par exemple (pl. IX), qu'on ne rencontre plus avant Wady Halfa, sinon même au delà de la seconde cataracte; tel encore, pour d'autres espèces animales, le chat sauvage (pl. V), qui vit encore aux abords de Khartoum ou en Abyssinie et qui courait encore la moyenne Égypte à la XIIe dynastie. Une preuve, cependant, qu'il ne saurait être question d'un changement de climat, c'est que bon nombre des animaux de l'Égypte ancienne se retrouvent encore quand on pénètre dans les fourrés des grands marécages du Delta, où les touristes s'aventurent si rarement. Le *Menzaleh* et le *Bourlos,* au moins quand je les ai parcourus, avaient gardé en majorité les variétés de la faune

1. Voir les shématisations de petite taille qui en ont été provisoirement données dans Beni-Hasan, t. I, pl. XXIX, et Champollion, *Atlas* IV, pl. 389, où les reproductions, assez médiocres, sont néanmoins plus commodes à consulter en raison de leurs dimensions.

2. Cf. Beni-Hasan, même planche, en haut, à droite, et Champollion, *Atlas* IV, pl. 363 et 369.

pharaonique, parce qu'ils continuaient à être ce qu'était dans l'antiquité toute une partie de la vallée du Nil à l'époque memphite ou sous le premier empire thébain.

On sait que le peintre égyptien est presque sans rival lorsqu'il traite les animaux. C'est toujours avec le même bonheur qu'il saisit sur le vif leur attitude en toute sa souplesse d'être vivant, le geste vif du singe, l'allure rapide et silencieuse du fauve, l'arrêt léger de l'oiseau toujours prêt à repartir. Ce que l'on a moins bien remarqué jusqu'ici, — faute de reproductions convenables, — c'est l'habileté consommée que possédait notre homme à savoir *abréger* et à ne retenir que les détails dont l'ensemble donne la silhouette caractéristique de chaque espèce animale. La science de l'abréviation est une des marques essentielles du tempérament artistique; elle suppose toute une série de qualités psychologiques qu'il conviendrait d'étudier et c'est un des critériums dont on doit user pour savoir si un peuple a eu simplement des *images* ou a possédé *un art*. Et cette abréviation même, les différentes races ne l'ont pas conçue de la même façon, suivant la mentalité différente des races. L'art animalier des Japonais, par exemple, a su également abréger. A le comparer cependant à la technique égyptienne, les divergences éclatent aussitôt. La recherche serait instructive qui s'efforcerait de les démêler, de les classer et d'établir les causes immatérielles qui les ont fait naître.

Passons à la couleur. On constate l'emploi simultané de deux procédés exactement opposés. Tantôt l'observation stricte de la nature, emploi des teintes plates mis à part, bien entendu. La huppe et le chardonneret des planches VI et VII sont tellement exacts en leurs détails qu'ils pourraient figurer dans un de nos atlas d'histoire naturelle. Tantôt, à l'inverse, l'emploi de couleurs absolument conventionnelles. Ces figurations ne sont pas toutes, d'ailleurs, fantaisistes au même degré ni pour les mêmes causes. En certains cas, comme les canards (pl. XII), la convention a consisté à exagérer, en les poussant à l'extrême, les teintes naturelles et à accentuer en tonalités franches les nuances ou les reflets ondoyants du modèle vivant. Ce faire n'est plus spécial aux animaliers, mais de pratique générale en Égypte. On le retrouvera ici même (pl. XVII) pour la flamme d'encens. Elle est figurée comme un cône, légèrement infléchi et divisé en deux tranches de couleurs superposées : une tranche, l'inférieure, en jaune ou en rouge; la supérieure en vert franc. Qu'est-ce à dire? qu'en fait, dans la réalité, les substances odorantes du genre de l'encens dégagent des lueurs verdâtres en brûlant, lueurs qui sont surtout perceptibles à l'œil au sommet de la flamme. De cette observation très fondée, l'esprit égyptien, suivant sa tournure constante, dégage sans plus tarder une traduction conventionnelle, une flamme jaune rougeâtre en bas et toute verte en haut.

Mais comment justifier des polychromies purement fantaisistes, comme ce pélican (pl. X) aux pattes peintes en jaune, alors qu'elles auraient dû l'être en noir? L'erreur, en ce cas comme dans beaucoup d'autres du même genre, vient tout bonnement, à ce qu'il m'a semblé, de la façon dont l'enluminure était faite. La répartition des couleurs se faisait, pour plus de rapidité, entre plusieurs artisans. L'un enluminait au bleu, l'autre au rouge, etc. C'était un peu comme les successifs « tirages » de nos planches en plusieurs teintes. Les erreurs étaient fréquentes, surtout dans les représentations secondaires, telles que l'étaient, en somme, les quelques centaines d'oiseaux figurés dans les marais. Et bien souvent, aussi, le désir d'économie ou l'indolence orientale y aidant, on finissait en jaune ce qui devait être traité en noir ou en rouge, pour n'avoir pas à délayer un nouveau pain d'une couleur épuisée.

L'importance donnée dans les représentations de Beni-Hasan aux animaux non domestiqués s'explique assez aisément par l'importance qu'avait la vie sportive pour les grands seigneurs féodaux. L'organisation des meutes de chasse et de leur personnel, — piqueurs, maîtres veneurs, rabatteurs, bédouins chasseurs, maîtres oiseleurs [1], — celle de la pêche et de tous les agents qu'elle employait, cette organisation-là [2] tenait une grande place dans l'existence du château. Et c'est la vie féodale qui explique aussi les figurations, détaillées ici d'une façon inusuelle, des différents corps de métier. A Memphis, on se bornait à figurer le plus souvent ceux qui devaient préparer les pièces les plus nécessaires du mobilier funéraire ou ceux que le défunt avait eus à administrer par fonctions. A Beni-Hasan, le seigneur du nome était naturellement le chef de toutes les corporations de sa province, et, comme tel, les a réunies en sa demeure dernière. « Il a voulu perpétuer le nom de ses féaux, les rangeant suivant leur rang; classant tous ceux qui le servaient parmi ses serfs; montrant toute la tâche qu'ils faisaient; figurant tous les corps de métier, tous tant qu'ils étaient, suivant leur état et leur condition [3]. » L'inscription ne ment pas, et c'est encore là un des points si nombreux par où les répertoires illustrés de Beni-Hasan ont pour l'archéologie une valeur inestimable. On pourrait avec elles seules, ou peu s'en faut, reconstituer la vie, les outils et les manipulations de tous les métiers d'il y a quarante et

1. Sur l'organisation hiérarchique du personnel de vénerie en province et sa persistance à l'époque ptolémaïque, voir les détails notés par Maspero (*Études égyptiennes*, t. II, p. 180) sur la προφύλαξ τοῦ Πανός, les θηροφύλακες πολιτικοὶ, les κυνηγοὶ οἱ ἐπὶ τὴν θήραν, etc.

2. C'est ce qu'auraient montré les représentations, non reproduites ici (sauf deux, pl. XXII), de tous les engins de pêche et de chasse figurés à Beni-Hasan. Une partie en a été reproduite par Champollion (*Atlas* IV) et surtout dans Rosellini, *Monumenti civili*, mais bien imparfaitement.

3. Grande inscription de Knoumhotpou, l. 8-13.

quelques siècles. Il n'y en a que quelques figures isolées dans le nouveau mémoire du Survey, mais chacune d'elles est des plus intéressantes; tels, le potier travaillant au tour, ou les fondeurs attisant la flamme (pl. XX). Certains métiers sont complètement inédits, car ils ne figurent qu'à Beni-Hasan. C'est le cas pour tout ce qui regarde la fabrication de la toile, filer, tisser, ourdir la trame, etc. et leur reproduction me paraît indispensable dans le prochain volume du Survey.

Bien des détails, complètement inédits aussi, ressortent au fur et à mesure qu'apparaissent ces reproductions de Beni-Hasan. Les questions nouvelles et les rectifications sur des sujets réputés pour bien élucidés se multiplient ainsi de tous côtés. Parfois, le débat dépasse la portée d'un petit problème d'archéologie courante, et implique, en sa solution, des conséquences assez importantes pour l'histoire de la civilisation. Telle, par exemple, la question de savoir si les scènes dites « de fabrication du verre », répétées ailleurs à un certain nombre d'exemplaires, sont bien des représentations de verriers soufflant leur canne. M. Griffith s'appuie sur l'excellent fac-similé de la planche XX pour démontrer qu'il s'agit de fondeurs attisant le brasier au chalumeau. La découverte du verre soufflé — stage si important dans l'histoire du progrès industriel — devrait être placée, suivant lui, postérieurement à l'époque saïte, peut-être même aussi bas que l'époque gréco-romaine (p. 6, col. *a* et col. *b*).

Je passerai les représentations d'armes et d'outils pour signaler, en terminant l'archéologie, un croquis fort amusant pris dans un coin d'une scène d'ensemble (pl. XVIII). A côté d'une des têtes des gens de Knoumhotpou, un touriste de la XVIIIe dynastie, venu en curieux quelques mille ans plus tard, s'est amusé à tracer rapidement une esquisse de tête dans le style de la nouvelle époque. Il faudrait ici une reproduction pour bien faire saisir l'intérêt de cette petite découverte. Il y a là une démonstration piquante du changement de technique entre la XIIe et la XVIIIe dynastie. Je suis persuadé que si nous avions pour chacune des deux époques un certain nombre de fac-similé aussi bons que ceux du Survey, nous pourrions constater le même fait pour les autres sujets de la peinture égyptienne. Nous arriverions à démontrer ainsi la vie et les phases variées de cet art que l'on s'obstine à regarder comme immuable à travers les âges. Ce serait d'abord la période memphite, avec ses modifications au cours des siècles, et ses écoles locales, dont El Kab et Dendérah ont révélé les vestiges tout dernièrement; puis la série des évolutions et des modifications qui menèrent notre art jusqu'à la période si curieuse des archaïsants saïtes. Nous ne pouvons que nous réjouir de tout ce qui contribuera à ruiner cette conception absurde d'une Égypte immobile et figée, à quelque point de vue que ce soit. J'ai essayé jadis de secouer et de ruiner cette sottise sur un chapitre de l'histoire

de l'architecture. Depuis, j'ai tenté d'en faire autant sur quelques points d'histoire religieuse. A consulter cependant les derniers manuels de vulgarisation sur l'Égypte, il faut reconnaître que les vieilles idées tiennent bon, tant l'héritage de ces notions toutes faites et commodes à manier est un bagage dont on a peine à se séparer.

Mais voilà bien des choses à propos d'un crayonnage. Il me faut dire un dernier mot sur le très peu de philologie qui s'est glissé en ce mémoire. Philologie à la portée de tous, au reste; il s'agit de l'histoire de l'écriture. On sait de quoi s'est composé, pour les neuf dixièmes, le corps des signes égyptiens à la première époque : des animaux familiers et des outils, armes ou objets de fréquent usage. Que l'on vienne à reproduire une vingtaine de panneaux éggyptiens figurant des êtres ou des objets de même nature; on y trouvera tout naturellement des détails nouveaux qui commenteront et expliqueront définitivement des signes d'écriture dont l'abréviation graphique ne permettait pas, auparavant, l'explication complète. Ainsi, les détails d'un cormoran pêcheur, au jabot proéminent et au cou engoncé, ou ceux d'une poignée de harpon munie de sa pelote de ficelle, nous fixent désormais sur l'origine et la valeur de deux signes hiéroglyphiques qui en sont la dérivation manifeste. J'ai voulu citer les cas signalés dans l'ouvrage même de M. Griffith. Sa méthode est bonne, et je tiens d'autant plus à le dire que, sur d'autres points de l'histoire de l'écriture, je me suis trouvé différer tant soit peu d'opinion avec lui [1].

Peu d'études sont plus attachantes en égyptologie. Peut-être, si nous arrivions à la présenter sous un aspect moins technique, dépouillée des questions un peu effrayantes de phonétique, peut-être arriverions-nous à y intéresser d'autres que les égyptologues de profession. Derrière la question de savoir comment on a eu l'idée de faire des signes d'écriture en Égypte, il y a, en effet, la question beaucoup plus haute de chercher à voir comment l'homme a trouvé et interprété la fixation du langage parlé en images à valeurs fixes; comment aussi le concept qu'il s'en est fait a varié suivant la mentalité ou la machine sociale propre à chaque race. Le moment est favorable pour ces recherches, en ce temps présent où l'étude des signes chaldéens et hittites révèle tant de nouvelles choses; il l'est surtout cette année, où les fouilles sensationnelles de Cnossos, en Crète, en nous rendant une nouvelle civilisation et une nouvelle écriture, nous ouvrent des horizons presque indéfinis sur l'histoire ancienne.

GEORGE FOUCART.

1. G. Foucart, *L'Histoire de l'écriture égyptienne*, etc., dans la *Revue archéologique*, 1898, t. I, p. 1-33.

G. Dittenberger, *Sylloge inscriptionum graecarum*, 2e édition[1], t. III *(Indices)*. Leipzig, Hirzel, 1901.

La deuxième édition de la *Sylloge* contient deux fois plus d'inscriptions que la première, 940 au lieu de 470; les *indices* de cette deuxième édition sont plus de trois fois plus longs que ceux de la première, 462 pages au lieu de 140. C'est dire que le savant auteur a voulu largement développer cette partie de son œuvre. Et comme nous devons lui en savoir gré! Il faut avoir manié cet admirable répertoire épigraphique pour imaginer ce qu'il représente de temps et de peine, et pour estimer le profit qu'en retireront des générations de savants et d'étudiants. Un outil aussi perfectionné facilite singulièrement l'épigraphie. A peu près toutes les variétés des formules s'y trouvent classées. Le volume se termine par une table de concordance entre la *Sylloge* et les différentes collections ou revues épigraphiques. On y voit que sur les 940 inscriptions du recueil, 219, c'est-à-dire près du quart, ont été publiées pour la première fois au *Bulletin de correspondance hellénique :* c'est un fait de statistique qui à son éloquence. J'exprimerai seulement un regret : il manque un index géographique des provenances, comme il en y a dans les tables des *Athenische Mittheilungen* et du *Bulletin*.

PAUL PERDRIZET.

Ricochon, *Tablettes et formules magiques à double sens*, 1re série. Paris, Picard, 1901, in-8° de 12 p., 1 pl.

M. Ricochon a eu un rare courage ; il s'est attaqué, lui huitième, à la plaque d'argent de Poitiers. Je ne puis affirmer qu'il en ait résolu tous les mystères. Mais je crois qu'il a suivi la bonne voie pour les expliquer, en s'adressant à Marcellus, lequel lui fournit de précieux rapprochements[2]. — Mais je ferais des réserves sur sa théorie d'un texte à « double portée » ou à « syllabes désarticulées ». Je croirai bien plutôt à une formule à sens unique, magique et phylactérique, comme celles du *De Re rustica* et de Marcellus, sans le moindre sous-entendu graveleux ou autre.

C. J.

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, t. II, 1900, p. 259-268.

2. Les deux premières lignes sont faciles à reconstituer : *Bis gontaurion analabis* ou *catalagis* [mots grecs écrits en lettres latines] (prends ou prépare [ou quelque chose d'approchant] deux fois de la centaurée). — Je suppose ensuite, en corrigeant légèrement le texte : *Vim castra(m)*, *eim paterna(m)*, en songeant au rôle du chien et de son sacrifice dans les incantations. — Viendrait, enfin, sans que je me charge, pour le moment, de donner une explication aux deux premiers mots : *Masta Mastarsse tatate Justino(m)*, etc.

Muller, *De Civitates van Gallië*. Extrait des *Verhandelingen der Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, afdeeling Letterkunde*. N. s., II, 1. Amsterdam, Müller, 1898; gr. in-8° de 80 p., 2 c.

Étude statistique, avec discussions, tableaux et cartes sur les cités des provinces des Gaules dans les quatre premiers siècles. — Le travail de M. Muller marque beaucoup de bonne volonté, mais beaucoup d'inexpérience. Je ne puis le considérer que comme un début. L'auteur n'a vu les différentes questions que d'assez loin, sans trop se rendre compte de leur difficulté. Il n'a pas consulté le quart des ouvrages nécessaires, il a peu utilisé les inscriptions, il a négligé les variantes des manuscrits, et il s'en tient trop volontiers à des livres qui ont fait leur temps et à des opinions démodées. Sur bien des points, je ne peux admettre ses conclusions : *Boii* est le pays de Buch, et non Bayonne, comme il l'indique; il est impossible de faire des *Datii* un peuple des Hautes-Pyrénées, et de placer les Boïens éduens entre Nevers et Decize, etc.

C. J.

Pohl, *L'Inscription autunoise de l'Ichthys*, trad. par **J. Déchelette**. Extrait des *Mémoires de la Société éduenne*, t. XXIX. Autun, Dejussieu, 1901, in-8° de 32 p., 1 pl.

Traduction, complétée par quelques notes, d'un mémoire publié en 1880, à Berlin, sur la célèbre inscription. Nous aurions voulu que M. Déchelette, moins réservé, multipliât ces notes et profitât de l'occasion pour mettre au courant la bibliographie de ce monument, dressée en 1888 par Roidot dans le tome XVI des *Mémoires de la Société éduenne*.

C. J.

Demarteau, *Le vase hédonique de Herstal*. Liège, Gothier, 1900, in-8° de 26 pages, 3 planches. Extrait du tome XXIX du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*.

Étrange objet que ce vase de bronze, trouvé dans une sépulture du Haut-Empire, à Herstal-lez-Liège. Sur le couvercle, sont figurés « quatre couples diversement enlacés », abominables scènes de priapisme conjugé. Sur le vase lui-même, au contraire, quatre graves personnages, avec le costume et les attributs des philosophes grecs. Contraste que l'auteur de cette brochure explique par les leçons de la philosophie épicurienne, dont le possesseur du vase aura été un adepte. Le travail de l'artiste qui l'a ciselé paraît fort bon. La brochure de M. Demarteau est consciencieuse et nous révèle des traits nouveaux

sur cette civilisation gallo-romaine du pays de Tongres, qui paraît avoir subi un temps d'arrêt après Marc-Aurèle[1].

C. J.

Franz Cumont, *A propos du vase de Herstal.* Bruxelles, Vromant, 1900; in-8° de 16 p. et 1 pl. Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XIV.

C'est une réponse à M. Demarteau. — M. Cumont ne croit pas que les figures de ce vase soient une allusion à l'enseignement de la doctrine du plaisir ou à la philosophie épicurienne. Selon lui, les austères philosophes d'en bas sont les mêmes que les *paedicatores* d'en haut: représentés par un artiste gouailleur, ici avec le costume grave du maître de philosophie, là dans la nudité de l'*amator cinaedorum*. Et l'ensemble peut être commenté par les vers de Juvénal :

Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt.

C. J.

1. Deux vases de bronze, également à sculptures, ont été trouvés près de Marche et à Tongres, tous deux antérieurs également à Marc-Aurèle. Ce contraste des deux séries de scènes me font songer au bas-relief de Trèves (Hettner, n° 463, p. 186), où il y a, à côté de scènes banales, la plus extraordinaire vision de phallisme comparé qu'on puisse imaginer. Je crois qu'il faut le rapprocher du vase d'Herstal.

25 mai 1901.

Le Directeur-Gérant, GEORGES RADET.

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

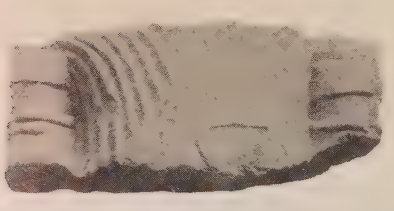

6

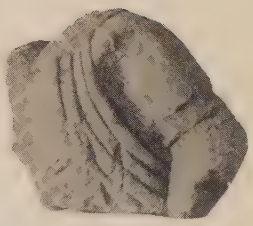

5

3

4

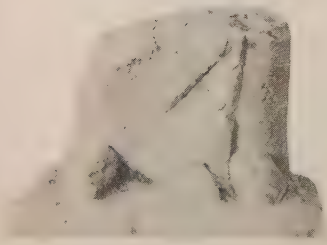

2

1

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

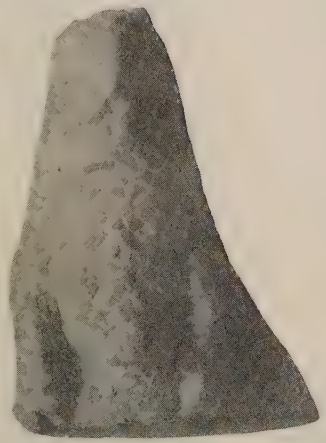

1

2

3

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

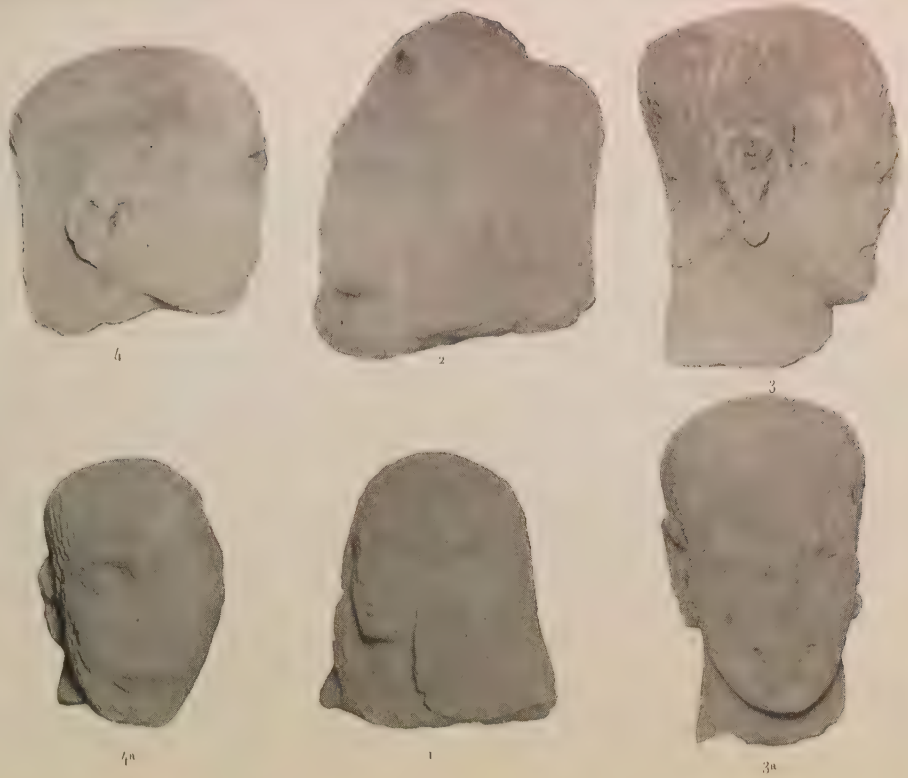

SCULPTURES DU CERRO DE LOS SANTOS

SUR QUELQUES ÉPIGRAMMES

DU IIIe SIÈCLE

Parmi les épigrammes du IIIe siècle, au milieu de tant de badinages, de jeux d'esprit, d'exercices de versification, les pièces qui s'inspirent des événements du temps, politiques ou militaires, ont bien de quoi piquer notre curiosité: celles surtout qui ont trait à l'histoire de la Grèce proprement dite, et dont les auteurs virent les derniers combats, les dernières ambitions d'un monde autrefois si glorieux. A première vue, ces pièces paraissent ne former qu'un groupe très restreint. Mais, en réalité, ne sont-elles pas plus nombreuses qu'il ne semble? Et, d'autre part, les a-t-on bien comprises? Telles sont les deux questions que nous nous sommes posées: la première série d'observations qui suit prépare et commence la réponse.

⁂

I. On a reconnu dès longtemps que plusieurs épigrammes de Damagète durent être écrites entre 220 et 217, lors de la guerre soutenue par la ligue étolienne contre les Achéens, la Macédoine et leurs autres alliés[1]. On ajoute couramment que les sympathies du poète étaient du côté des Achéens[2]. Autant la première affirmation me semble incontestable, autant la seconde est sujette à caution.

L'épigramme VII, 231 célèbre un Ambraciote, Aristagoras fils de Théopompos, mort pour son pays en 219 (ὧδ' ὑπὲρ

1. Cf. Susemihl-Knaack, *Gesch. der griech. Litteratur in der Alexandrinerzeit*, II, p. 547, n. 150.

2. *Ibid.* : « Der Dichter steht mit seinen Sympathien auf Seiten der Achaeer. »

Ἀμβρακίας ὁ βοαδρόμος ἀσπίδ' ἀείρας κτλ.). Rien, ni dans le texte de l'épigramme elle-même, ni dans ce que nous savons par ailleurs de l'histoire d'Ambracie, n'est de nature à faire naître l'idée qu'Aristagoras ait été un proscrit, servant sous les drapeaux de Philippe et des Épirotes pour soustraire sa patrie à une domination impatiemment supportée; le plus naturel est de croire qu'il tomba en luttant contre les agresseurs étrangers, soit à Ambrakos, aux côtés de la garnison étolienne[1], soit — plus probablement[2] — dans quelque escarmouche ignorée.

L'épigramme VII, 541 célèbre un certain Chaironidas, tué à l'ennemi, et dont l'Élide chante la valeur (ναὶ μὴν ἀντ' ἀρετῆς σε διακριδὸν Ἦλις ἀείδει). Il est au moins étrange de supposer que l'Élide ressente cet enthousiasme parce qu'elle a appris à ses dépens combien le défunt était brave[3]. Le lieu où est tombé Chaironidas — περὶ Τάφρον Ἀχαΐδα — devait se trouver en Achaïe; or le guerrier, nous dit-on, est mort en terre étrangère (θερμὸν ἀνὰ ξείνην αἷμα χέαντα κόνιν); il n'était donc pas Achéen. La conclusion s'impose : Chaironidas était un Éléen. Pour la seconde fois, Damagète travaille à immortaliser un ennemi de la ligue achéenne.

Il n'en va pas autrement dans l'épitaphe de Ménis et de Polynikos (VII, 540). Ces deux frères étaient de Thèbes éolienne, c'est-à-dire de Thèbes de Phthiotide[4], ville qui appartenait à la ligue étolienne et que Philippe prit en 217[5]; les Thraces sous les coups desquels ils succombèrent, avant la chute de leur ville natale, étaient des soldats du roi de Macédoine.

Une quatrième épigramme (VII, 432) commémore les exploits d'un Spartiate, non pas à vrai dire d'un Spartiate contemporain, mais d'un compagnon du fameux Othryadas[6].

1. Polyb., IV, 61-62.
2. Un homme assiégé dans un fort n'a généralement pas la possibilité de fuir (τεθνάμεν ἢ φεύγειν εἵλετ' Ἀρισταγόρας).
3. « Elis virtutem tuam, *quam in suam civiumque suorum perniciem experta est*, celebravit » (Jacobs). De tout autre nature est le passage d'une épigramme d'Anyté (VII, 724), rapproché par M. Stadtmüller, où ἀείδει est dit de la stèle funéraire.
4. Cf. Stadtmüller, *ad loc.*
5. Polyb., V, 99-100.
6. Cf. *Rhein. Mus.*, 1874, p. 469.

Ce n'est pas là un thème qui ait dû séduire un Achéen du temps de Damagète : Sparte, en ce temps, avait vis-à-vis de la ligue achéenne une attitude généralement hostile; si elle fit parfois cause commune avec elle, ce ne fut qu'au lendemain d'une défaite, et jamais contre les Argiens. En revanche, durant les mêmes années qui virent naître les trois pièces précédentes, un poète ennemi des Achéens eut une assez bonne occasion de rappeler, à l'honneur de Lacédémone, les souvenirs de la Thyréatide : en 219, Lycurgue, à la tête des Spartiates, chassa les Argiens de Cynurie et poussa au nord au moins jusqu'à Prasiai, dont il se rendit maître[1]. Pour mieux déterminer les sentiments qu'éprouvait Damagète à l'endroit du pays d'Othryadas, on peut d'ailleurs rapprocher de VII, 432 la première épigramme du livre XVI : le compliment à un athlète spartiate y est comme accentué, non sans intention j'imagine, par un trait dédaigneux à l'adresse d'Argos et de Messène, les deux ennemies héréditaires de Sparte (οὔτ' ἀπὸ Μεσσάνας, οὔτ' Ἀργόθεν εἰμὶ παλαιστάς·... κεῖνοι τεχνάεντες·..).

Ajoutons une dernière remarque. L'épigramme VI, 277 fut certainement écrite avant le mariage d'Arsinoé avec Philopator (.. Ἀρσινόη..ἡ Πτολεμαίου παρθένος..), c'est-à-dire avant 211[2]; elle put l'être assez longtemps avant; je l'attribuerais volontiers, pour ma part, aux années 219-217, c'est-à-dire à l'époque où le jeune roi d'Égypte faisait la guerre, comme Évergète en 245, à son voisin de Syrie. La consécration d'Arsinoé, fiancée-née de Philopator, rappelle effectivement, à la déesse près à laquelle elle s'adresse, — Artémis, déesse de la chasteté, au lieu d'Aphrodite, déesse de l'amour, — celle d'une autre princesse égyptienne célébrée jadis par Callimaque, que Damagète lisait probablement[3] : la fameuse consécration de la boucle de Bérénice; et je pense que cette similitude peut avoir eu sa cause dans une autre ressemblance : celle des situations où se trouvèrent, à près de trente ans d'intervalle,

1. Polyb., IV, 36, 5.
2. Cf. Niese, *Gesch. der griech. und makedon. Staaten*, II, p. 405, n. 6.
3. Cf. Reitzenstein, *Epigramm und Skolion*, p. 164, note.

Bérénice et Arsinoé. Or, en 219-217, Ptolémée resta neutre entre les Achéens et leurs ennemis; à la rigueur, un hommage à quelqu'un de sa famille, comme celui que contient notre épigramme, pouvait donc émaner en ce temps soit de l'un soit de l'autre parti; je le crois toutefois plus naturel de la part d'un poète du parti étolien; depuis l'époque de Cléomène, les relations étaient devenues froides entre Aratus et la cour des Lagides; la prière que les Épirotes, alliés des Achéens, firent porter à Philopator en 220, à la veille de la guerre sociale, — μήτε χρήματα πέμπειν τοῖς Αἰτωλοῖς μήτ' ἄλλο μηδὲν χορηγεῖν κατὰ Φιλίππου καὶ τῶν συμμάχων (Polyb., IV, 30, 8), — laisse deviner ce qu'on pensait alors des intentions du roi, de ses sympathies, de sa conduite probable.

Reste l'épigramme VII, 438. L'éloge, cette fois, s'adresse à un Achéen, le jeune Machatas, tué, comme l'a reconnu Scaliger, au cours d'une incursion des Étoliens sur le territoire de Patrai[1], non pas, à mon avis, en 220, avant l'ouverture des hostilités déclarées[2], mais plutôt en 217, alors que ces hostilités allaient finir au milieu de la lassitude générale[3]. Damagète avait-il donc changé de parti? Je ne crois pas nécessaire de l'admettre. Cette lassitude même des belligérants, à laquelle je faisais allusion, peut l'avoir incliné à l'impartialité, à la sympathie même pour les braves du parti adverse. D'ailleurs, à côté de louanges sincères destinées au jeune Machatas, n'y a-t-il pas dans le dernier distique quelque ironie à l'adresse de la masse de ses compatriotes? le poète n'insinue-t-il pas, en mettant ἄλκιμος en relief[4], qu'il s'en faut que tous les Achéens méritent cette épithète, et que l'homme qui chez eux sacrifie sa jeunesse pour sauver l'honneur et la patrie n'est pas l'ordinaire, comme chez les Doriens[5]?

En tout cas, l'épitaphe de Machatas ne saurait prévaloir, à elle seule, contre tant d'autres pièces du même auteur.

1. Au lieu de πατέρων, que donnent les manuscrits, lire avec Scaliger Πατρέων, qui se comprend bien mieux comme régime de ληίδα.

2. Cf. Polyb., IV, 6, 9-10.

3. Cf. Polyb., V, 30, 3.

4. V. 3-4 : χαλεπὸν γὰρ Ἀχαικὸν ἄνδρα νοῆσαι | ἄλκιμον, ὅστις κτλ.

5. Cf. VII, 231, v. 3-4 : Μὴ θαῦμ' ἔχε· Δωρικὸς ἀνὴρ | πατρίδος, οὐχ ἥβας ὀλλυμένα ἀλέγει.

Damagète appartint au parti étolien. Cela ne veut pas dire, évidemment, qu'il ait été Étolien de naissance; à mes yeux, le plus probable demeure qu'il naquit dans le Péloponnèse; j'inclinerais à le croire Éléen[1].

*
* *

II. Il nous est resté de la première Couronne un assez grand nombre d'épigrammes célébrant les hauts faits de Spartiates. La confrontation de quelques-unes d'entre elles avec l'histoire politique me semble offrir un certain intérêt, soit pour la fixation de la date qu'il convient de leur assigner, soit pour la détermination de l'auteur.

Trois au moins sont de Dioscoride : VII, 229, 430, 434. Je crois très volontiers que dans les trois la matière manquait d'actualité, et que la connaissance de Tynnichos et de Démainété, personnages d'époque incertaine, était fournie au poète par des livres, aussi bien que celle d'Othryadas. Dioscoride, selon toute vraisemblance, n'était pas né dans le Péloponnèse et n'y a pas habité. Ajoutons qu'il ne manifeste point vis-à-vis de Sparte une de ces sympathies passionnées, partiales et aveugles, telles que sont d'ordinaire les sympathies politiques : il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer l'épigramme qu'il consacre au combat de Thyréa (VII, 430) avec celles où d'autres poètes, Damagète et Nicandre, rappellent la même aventure (VII, 432, 526); Damagète et Nicandre sont tout éloge pour les héros spartiates; Dioscoride insinue que la victoire d'Othryadas est, en somme, une victoire volée (ἀνικάτῳ σύμβολα φυλόπιδος) et sa gloire une gloire bâtarde (κῦδος νόθον). Ce n'est cependant pas, à mon avis, le simple hasard des lectures ni une pure fantaisie d'érudit qui conduisit le poète vers des sujets encore inexploités[2] et lui fit prendre goût à les

1. Si Damagète est Péloponnésien, nous n'avons à choisir son pays natal qu'entre l'Élide et la Laconie : car ces deux seuls pays, dans le Péloponnèse, prêtèrent assistance à la ligue étolienne durant la guerre de 220-217. Abstraction faite des raisons historiques, l'épigramme conservée par Planude (AP, XVI, 1) empêcherait, d'ailleurs, d'attribuer au poète une origine argienne ou messénienne.

2. Si l'épigramme VII, 431 n'est pas de Dioscoride (Hecker), rien ne prouve qu'elle lui soit antérieure.

traiter en vers; il m'a toujours semblé qu'un grand événement du IIIe siècle, — la renaissance éphémère de Sparte sous les rois Agis et Cléomène, — avait dû déterminer son choix. Il n'est pas douteux que cette renaissance attira l'attention du monde grec entier; en Égypte, en particulier, où l'alliance avec Sparte était de tradition, où vivaient de nombreux Péloponnésiens, on dut en suivre les péripéties avec une curiosité sympathique, et, à cette occasion, vanter les anciennes mœurs qu'elle allait faire revivre; les petites pièces de Dioscoride me paraissent des témoins de cet état d'esprit. Si je les comprends bien, elles furent très probablement antérieures à la ruine de Cléomène (222) et à l'humiliation de Sparte qui suivit. Leur apparition pourrait même se placer longtemps auparavant; nous savons qu'après la mort d'Agis (241) plusieurs de ses partisans se réfugièrent auprès de Ptolémée[1]; le stoïcien Sphairos, le futur collaborateur de Cléomène, vint peut-être en Égypte vers la même époque, après avoir fait un premier séjour en Laconie et y avoir pris goût à l'histoire de Sparte[2]; dès 235, sinon avant, l'antiquité spartiate pouvait être assez à la mode dans les conversations d'Alexandrie pour que Dioscoride conçût l'idée d'écrire ses épigrammes. A ce compte, le poète eût vécu un peu plus tôt que ne dit M. Knaack[3]; tel est aussi l'avis de M. Reitzenstein[4].

Deux autres pièces du groupe sont de Nicandre : VII, 435, 526; celle-ci à la gloire d'Othryadas, celle-là à la mémoire de six frères spartiates tombés dans la même guerre devant

1. Cf. Niese, *Gesch. der griechischen und makedonischen Staaten*, II, p. 361.

2. Sphairos instruisit à Sparte Cléomène ἔτι μειράκιον ὄντα (Plut., *Cleom.*, 2). L'ordre du récit chez Plutarque suffirait à prouver que cela se passait avant la mort de Léonidas et l'élévation de Cléomène au trône, c'est-à-dire avant 236. J'incline même à remonter l'époque de ce commerce jusqu'avant la catastrophe d'Agis (241) : non pas qu'après cette date Cléomène n'ait pu être appelé encore μειράκιον (lorsqu'on lui donna Agiatis il était à peine en âge d'être marié : οὐ πάνυ γάμου ὥραν ἔχων, Plut., *Cleom.*, 11), mais parce que l'enseignement du stoïcien n'eût sans doute pas été vu de bon œil à Sparte tant que furent au pouvoir les ennemis des réformes. Sphairos put habiter et enseigner en Laconie du vivant d'Agis; quitter le pays à la chute du roi; se rendre en Égypte, envoyé par son maître, à un moment indéterminé entre 241 et la mort de Cléanthe, c'est-à-dire 231 : retourner à Sparte quand son ancien élève se mit à appliquer ses projets de réformes; et enfin revenir en Égypte, auprès de Philopator, lorsque la bataille de Sellasie eut réduit à néant ses espérances.

3. Susemihl-Knaack, p. 543 et note 123.

4. *Inedita poetarum graecorum fragmenta*, II (Rostock, 1891), p. 6; *Epigramm und Skolion*, p. 164 et note.

Messène. A la différence de Dioscoride, Nicandre a vécu longtemps en Grèce, dans un pays souvent allié de Sparte, en Étolie, au point qu'il a passé parfois pour Étolien[1]. Dans ces conditions, on peut être tenté de chercher un rapport entre ses épigrammes et les événements dont il fut spectateur. Quand donc Sparte, alliée à l'Étolie, fut-elle engagée dans des hostilités — je crois pouvoir ajouter : dans des hostilités heureuses ou tout au moins honorables — contre les Messéniens et contre les Argiens? A nulle autre époque plus nettement que lors de cette même guerre à laquelle se rapportent plusieurs des épigrammes de Damagète, la guerre qui commence en 220 et se termine à la paix de Naupacte. J'ai déjà rappelé l'invasion de la Cynurie par les Spartiates en 219 et leurs victoires sur les troupes d'Argos. En 218, Lycurgue pénétra en Messénie, où il ne fit toutefois rien d'important[2]. L'année suivante, nouvelle invasion, combinée avec l'Étolien Pyrrhias : Lycurgue s'empara de Kalamai et alla donner, inutilement, l'assaut à Andanie[3]. A vrai dire, ni dans l'une ni dans l'autre campagne, les six fils d'Iphikratidas ne purent périr « sous les murs de Messène » (Μεσσάνας ὑπὸ τεῖχος), qui ne fut pas inquiétée; mais, pour qu'on soit en droit d'attribuer de préférence l'épigramme VII, 435 à l'époque indiquée, il n'est pas nécessaire, à mon avis, que cette pièce — non plus que l'épigramme VII, 526 — commémore, à proprement parler, un événement de ce temps; il suffit que le thème traité y ait une certaine conformité avec ce dont l'auteur parlait alors ou entendait parler, ce pour quoi il se passionnait; et je pense qu'une pareille conformité existe si cet auteur écrivait vers 218-217 dans un milieu étolien. Considérées à part, abstraction faite de ce que nous savons par ailleurs sur Nicandre, les épigrammes VII, 435 et VII, 526 me sembleraient donc devoir être attribuées, le plus probablement, à l'époque de la guerre sociale. Cette hypothèse gagne beaucoup en probabilité, si l'on en rapproche ce que M. Pomtow a déduit d'une inscrip-

1. Cf. Susemihl, I, p. 302, n. 87.
2. Polyb., V, 5, 1.
3. Polyb., V, 92, 1-6.

tion delphique : la vie de Nicandre reculée de plus d'un demi-siècle par rapport à l'opinion commune; l'apogée de sa carrière placé non plus sous le règne d'Attale III, mais dans le dernier tiers du IIIe siècle[1]. Peut-être l'examen des deux épigrammes apporte-t-il en retour à cette nouvelle datation comme un supplément de certitude.

Parmi les épigrammes consacrées à Damatrios, que sa mère tua de sa propre main après qu'il eut fui le combat, il y en a une qui est certainement comprise dans une série de Méléagre : c'est l'épigramme VII, 433. On l'attribue d'ordinaire à Tymnès, sur lequel nous ne savons rien[2]. Mais différents détails ont donné à penser à M. Stadtmüller que, sinon l'épigramme tout entière, du moins les distiques 1, 2, 4, qui forment un sens complet, pouvaient appartenir à Damagète; Tymnès serait l'auteur d'une seconde épigramme, dont un seul distique subsisterait, placé au troisième rang dans VII, 433[3]. Cette hypothèse n'est pas de tout point convaincante; néanmoins, il convient d'observer qu'instruits comme nous le sommes maintenant des vrais sentiments de Damagète, nous pouvons trouver dans la rédaction des distiques 1, 2, 4 une nouvelle raison de l'en croire l'auteur. L'histoire de Damatrios n'est qu'à moitié à l'éloge de Sparte : si la mère du guerrier est une femme héroïque, le guerrier lui-même s'est comporté en lâche; c'est ce que la plupart des poètes nous disent en termes plus ou moins explicites :

Tymnès (?) :

... οὐ διὰ μῖσος | Εὐρώτας δειλαῖς μηδ' ἐλάφοισι ῥέοι.

Érykios, VII, 230, v. 1-2 :

Ἀνίκ' ἀπὸ πολέμου τρέσσαντά σε δέρξατο μάτηρ,
πάντα τὸν ὁπλιστὰν κόσμον ἐλωλεκότα...
V. 5 : ..... εἰ δειλοὺς τοὐμὸν ἔθρεψε γάλα.

1. *Rhein. Mus.*, 1894, p. 581-582 ; *Jahrbücher für Philologie*, 1896, p. 631.

2. Cf. Susemihl-Knaack, p. 544 et notes 130-133. Le nom de Tymnès est carien. Celui qui le portait semble être allé en Crète (VII, 477). Est-il allé aussi dans le Peloponnèse? On sera en droit de le penser si l'on tient le dédicant de VI, 151 pour un citoyen de Pellène qui consacre une trompette dans un temple d'Argos (les Argiens prétendaient posséder une statue d'Athèna venant d'Ilion, cf. Paus., II, 23, 5); à ce compte, Tymnès aurait vécu chez les Achéens; mais l'interprétation est douteuse.

3. *Festschrift des Gymn. Heidelberg* (1896), p. 62, note; Anthologia, II (1899), p. 302.

Antipater Th., VII, 531, v. 1 :

Αὐτά τοι τρέσσαντι παρὰ χρέος...
V. 7-8 : ..... ἀνίκα δειλὰν
οἶσθα φυγάν....

Anon., IX, 61, v. 1-2 :

Γυμνὸν ἰδοῦσα Λάκαινα παλίντροπον ἐκ πτολέμοιο
παῖδ' ἑὸν ἐς πάτραν ὠκὺν ἱέντα πόδα...

Paul le Silentiaire[1], IX, 397, v. 1 :

Φεῦγε Λάκων ποτὲ δῆριν...

Julien d'Égypte, IX, 447, v. 1-2 :

Μήτηρ υἷα λιπόντα· μάχην μετὰ πότμον ἑταίρων
ἔκτανεν...

Rien de tel dans les trois distiques isolés par M. Stadtmüller : les mots malsonnants de fuite, de lâcheté, y sont évités avec soin ; il y est parlé seulement, en termes vagues, d'une infraction aux lois (v. 1 : τὸν παραβάντα νόμους Δαμάτριον...) ; en revanche, l'héroïsme de la mère est rattaché avec insistance, avec plus d'insistance que nulle part ailleurs, à sa qualité de Lacédémonienne (ἁ Λακεδαιμονία τὸν Λακεδαιμόνιον, οἷα Λάκαινα γυνά, τὸν οὐ Σπάρτας ἄξιον οὐδ' ἔτεκον). C'est bien ainsi qu'un fervent de Lacédémone devait présenter cette histoire délicate[2].

1. Et non Palladas ; cf. Stadtmüller, *Festschrift Heidelberg*, p. 62, note.

2. N'aurait-il pas mieux fait de ne point la raconter du tout ? — Oui, peut-être, si personne avant lui ne l'avait racontée ; mais on peut concevoir qu'un poète antérieur, plus indifférent au bon renom de Sparte, ait présenté les choses moins habilement, et que Damagète ait voulu atténuer l'impression fâcheuse de son récit. Si l'on croit M. Stadtmüller *(o. l.)*, ce prédécesseur pourrait être Dioscoride, à qui appartiendrait l'épigramme IX, 61. J'hésite toutefois à admettre que celle-ci soit aussi ancienne. Le φυγόμαχος y demeure anonyme, — comme chez Julien d'Égypte et Paul le Silentiaire, — ce qui donne à la pièce je ne sais quel aspect de lieu commun et d'histoire rebattue. D'autre part, est-il vraisemblable que Damagète (ou Tymnès) ait emprunté à un contemporain un groupe de mots tout entier, tel que le groupe ἔρρε ποθ' Ἅιδαν, | ἔρρε, que possèdent en commun les épigrammes VII, 433 et IX, 61 ? Rien ne prouve que la pièce anonyme provienne de la Couronne de Méléagre (voir les tables de Weisshäupl). J'y verrais volontiers l'œuvre d'un poète de basse époque, imitant à la fois Damagète ou Tymnès (en commun le groupe ἔρρε ποθ' Ἅιδαν | ἔρρε, ἀλλότριον Σπάρτας = οὐ Σπάρτας ἄξιον), Érykios (γυμνόν = πάντα τὸν ὁπλ. κ. ὀλωλεκότα, ἐκ πτολέμοιο = ἀπὸ πτολέμου), et Antipater de Thessalonique (la tournure causale ἐπεὶ κτλ. = ἀνίκα κτλ.; de part et d'autre indication d'une double indignité de Damatrios et comme fils et comme Lacédémonien).

*
* *

III. L'épigramme anonyme VII, 723, qui provient de la première Couronne, est généralement considérée comme faisant allusion aux événements de 188. Il me semble que c'est à tort. En 188, Sparte connut d'autres maux que de voir la fumée des bivacs ennemis : elle vit ses murailles détruites, ses antiques lois abrogées, son territoire diminué, une partie de sa population expulsée[1] ; en revanche, nous ne savons pas que la Laconie ait été alors saccagée. Que le poète veuille parler au vers 2 d'une invasion achéenne, je le crois, bien que l'adjectif Ὠλένιος puisse à la rigueur signifier *étolien;* mais l'invasion achéenne dont il parle doit être, à mon avis, celle de 207, que Polybe rapporte en ces termes : οὐ γὰρ ἥκιστα διὰ τούτων τῆς μὲν Τεγέας ἐξ ἐφόδου κύριοι κατέστησαν, ταῖς δ' ἐχομέναις παρὰ τὸν Εὐρώταν ἐστρατοπέδευον, κρατοῦντες ἤδη τῶν ὑπαίθρων ἀναμφισβητήτως· καὶ πολλῶν χρόνων οὐ δυνάμενοι τοὺς πολεμίους ἐκ τῆς οἰκείας ἀπώσασθαι, τότε πᾶσαν ἀδεῶς ἐπόρθουν αὐτοὶ τὴν Λακωνικήν (XI, 18, 8-9). Je ne sais, d'autre part, si l'intention du poète anonyme n'a pas été méconnue. Le premier trait du tableau qu'il trace inflige un démenti catégorique à une vanterie des Spartiates[2] ; le second montre réalisée aux dépens de ceux-ci une menace que Stésichore, dit-on, avait adressée aux Locriens, et qui, citée par Aristote auprès des Λακωνικὰ ἀποφθέγματα[3], a bien pu être attribuée parfois à un général ou à un harmoste de Sparte[4]. Cela étant, je suis tenté de croire que l'auteur éprouvait quelque satisfaction, en voyant abattue à son tour la glorieuse mais orgueilleuse cité. Ces remarques nous mettent-elles en mesure de proposer un nom pour remplacer le lemme ἀδέσποτον? Avant de savoir qu'un philologue illustre tint la pièce en question pour une œuvre d'Alcée de Messénie,

1. Cf. Petit-Dutaillis, *De Lacedaemoniorum reipublicae supremis temporibus*, p. 74-75.
2. Plut. *Ages.*, 31 : .....τὸ αὔχημα.., ᾧ καὶ αὐτὸς (Agésilas) ἐχρήσατο πολλάκις εἰπών ὅτι γυνὴ Λάκαινα καπνὸν οὐχ ἑώρακε πολέμιον.
3. Arist., *Rhétor.*, II, 21 : ἁρμόττει δ' ἐν τοῖς τοιούτοις καὶ τὰ Λακωνικὰ ἀποφθέγματα καὶ τὰ αἰνιγματώδη, οἷον εἴ τις λέγοι, ὅπερ Στησίχορος ἐν Λοκροῖς εἶπεν, ὅτι οὐ δεῖ ὑβριστὰς εἶναι, ὅπως μὴ οἱ τέττιγες χαμόθεν ᾄδωσιν.
4. Démétrius (*de Elocut.*, 99) l'attribue à Denys.

j'avais, de mon côté, songé à ce poète; la connaissance de l'opinion de Bergk me fait persévérer dans cette attribution [1]. En 206, à vrai dire, Alcée avait sans doute abandonné déjà le parti de Philippe et embrassé celui des Étoliens, alliés de Lacédémone; mais pouvait-il oublier qu'il était lui-même Messénien, c'est-à-dire d'un pays où, depuis de longs siècles, les Spartiates étaient exécrés? Ajoutons que des sortes de parodies comme celles que nous venons de signaler ne devaient pas déplaire à son esprit sarcastique. En somme, pour le fond, l'épigramme paraît lui convenir. Au point de vue de la forme, il n'y a sans doute pas lieu d'attacher une grande importance à ce que la pièce anonyme contient un composé de βατός (ἀνέμβατος), comme un autre morceau incontesté d'Alcée (IX, 518 : ἀμβατά); bien plutôt que le vocabulaire, la coupe des vers d'une part et l'abondance relative des rejets [2], d'autre part la construction du développement, la succession de phrases courtes, faiblement reliées par des δέ [3], paraissent fournir de bons points de repère et trahir une parenté.

PH.-E. LEGRAND.

Lyon, novembre 1900.

1. Je ne connais d'ailleurs l'opinion de Bergk que par une phrase des *Lyrici Graeci* (4e édit., p. 196), et j'ignore quelles considérations l'avaient fait naître.

2. Rapprocher particulièrement de μύρονται en rejet au vers 4 δέδμηται placé de même dans IX, 518.

3. Voir entre autres VII, 412, 495.

DEUX ÉTUDES DE MÉTRIQUE LATINE

Plusieurs raisons m'ont poussé à publier ces deux courtes études. D'abord, il m'a semblé qu'elles amenaient à des résultats intéressants au point de vue technique et, peut-être, au point de vue littéraire. Ensuite, et surtout, comme j'ai eu l'occasion de le dire à propos d'un très gros livre de M. Hilberg sur *le Pentamètre d'Ovide*, la métrique court risque de piétiner sur place, et d'exposer toujours, avec plus ou moins de concision et de précision, les mêmes règles générales, tant qu'elle n'aura pas à sa disposition des études de détail sur toutes les œuvres écrites en vers : aussi, à mon avis, tous ceux qui ont l'occasion d'étudier de près la métrique d'un auteur et d'une œuvre, rendront-ils service aux métriciens en publiant les chiffres qu'ils ont trouvés et les résultats auxquels ils sont arrivés.

I. SUR LA MÉTRIQUE DES COMIQUES LATINS

(VERS TROCHAÏQUES ET ÏAMBIQUES)

Comme rien ne donne des choses une idée plus exacte et plus frappante que des chiffres, et que, d'ailleurs, les statistiques sont longues et compliquées à faire, j'ai cru qu'il serait utile de compléter celles qui figurent dans le *Précis de prosodie et de métrique grecque et latine* que je viens de publier, et auquel je demande la permission de renvoyer. Celles qu'on y trouvera portent sur l'octonaire anapestique, le septénaire et le sénaire ïambiques. Celles-ci ont trait à l'octonaire ïambique, à l'octonaire et au septénaire trochaïques.

I. Octonaire ïambique

A. Pour comparaison : *Tétramètre catalectique d'Aristophane.*

(Chiffres communiqués par M. Dottin.)

	1er pied.	2e pied.	3e pied.	4e pied.	5e pied.	6e pied.	7e pied.	8e pied.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Anapeste	4	4	2	6	12	2	»	
Dactyle	8	»	8	»	2	»	»	
Iambe	28	90	36	92	20	88	100	
Procéleusmatique	»	»	»	»	»	»	»	
Spondée	60	»	50	»	60	»	»	
Tribraque	»	6	4	2	6	10	»	

B. *Chez Plaute*[1]

Anapeste	13	10	10	8	12	6	13	»
Dactyle	12	14	20	9	22	14	5	»
Iambe	11	38	19	60	20	42	7	100
Procéleusmatique	1	»	»	»	»	1	»	»
Spondée	58	35	45	19	42	32	75	»
Tribraque	5	3	6	4	4	5	»	»

C. *Chez Térence.*

Anapeste	20	10	8	7	7	5	12	»
Dactyle	19	15	16	16	19	14	»	»
Iambe	7	29	20	30	8	29	6	100
Procéleusmatique	1	»	»	2	2	»	»	»
Spondée	52	42	51	37	60	48	80	»
Tribraque	1	4	5	8	4	4	2	»

Si l'on examine ces tableaux, on s'apercevra que le nombre des pieds purs dans les deux poètes est le suivant : les chiffres relatifs aux places paires sont en caractères gras.

Plaute	16	**41**	25	**64**	24	**47**	7	**100**
Térence	8	**33**	25	**38**	12	**33**	8	**100**

Dans toutes les dipodies, on le voit, le nombre des pieds purs aux places paires est beaucoup plus considérable qu'aux places impaires. Pour le septénaire ïambique, les chiffres sont :

Plaute	14	**42**	19	**94**	22	**36**	60	»
Térence	10	**43**	11	**97**	20	**35**	41	»

1. Pour plus de commodité, j'ai réduit mes chiffres à 100; mais mes statistiques portent sur 200 vers environ, sauf quand les œuvres des poètes ne m'offraient pas ce nombre de vers d'un certain type, ce qui est le cas, par exemple, pour l'octonaire trochaïque dans Térence.

Enfin, pour le sénaire, on a :

Plaute	16	45	26	41	15	100	»	»
Térence	15	27	26	44	10	100	»	»

Dans ces conditions, il semble difficile d'admettre, avec M. Louis Havet, que le temps fort de la dipodie iambique soit le premier. Avec M. Masqueray et M. Plessis, j'estime que c'est le second, — ce qui est d'ailleurs plus logique, le temps fort de l'iambe étant le second, — si toutefois, chez les comiques latins, il faut diviser les pieds en dipodies.

II. Octonaire trochaïque.

A. Pour comparaison : *Tétramètres catalectiques trochaïques d'Aristophane*

(Chiffres communiqués par M. Dottin.)

	1er pied.	2e pied.	3e pied.	4e pied.	5e pied.	6e pied.	7e pied.	8e pied.
Anapeste	»	2	»	»	»	»	»	
Dactyle	»	»	»	»	1	»	1	
Procéleusmatique .	»	»	»	»	»	»	»	
Spondée	3	61	4	67	3	53	1	
Trochée	91	36	96	33	92	47	98	
Tribraque	6	1	»	»	4	»	»	

B. *Chez Plaute.*

Anapeste	27	15	23	23	30	28	21	29
Dactyle	25	17	19	4	17	18	20	»
Procéleusmatique .	3	1	»	»	3	»	»	»
Spondée	26	48	37	60	23	38	37	71
Trochée	11	12	16	9	22	13	18	»
Tribraque	8	7	5	4	5	3	4	»

C. *Chez Térence.*

Anapeste	27	19	14	19	22	19	21	25
Dactyle	16	21	10	2	1	11	14	»
Procéleusmatique .	»	»	»	»	»	1	»	»
Spondée	32	34	39	56	40	45	32	75
Trochée	15	22	34	18	31	16	28	»
Tribraque	10	4	3	5	6	8	5	»

III. Septénaire trochaïque.

A. *Chez Plaute.*

	1er pied.	2e pied.	3e pied.	4e pied.	5e pied.	6e pied.	7e pied.
Anapeste.	18	14	11	19	19	23	»
Dactyle	15	16	6	2	10	16	—
Procéleusmatique.	»	»	1	»	»	1	»
Spondée.	31	46	35	61	37	49	»
Trochée	21	20	43	14	23	5	98
Tribraque	15	4	4	4	11	6	2

B. *Chez Térence.*

Anapeste.	26	16	10	22	24	20	»
Dactyle	14	14	7	1	3	20	»
Procéleusmatique.	»	»	»	»	»	»	»
Spondée.	34	44	56	62	43	59	»
Trochée	18	24	25	12	23	»	95
Tribraque	8	2	2	3	7	1	5

Si, comme tout à l'heure, nous relevons le nombre des pieds purs aux différentes places, nous trouvons, pour l'octonaire, les chiffres gras étant réservés cette fois aux places impaires :

Plaute.	**19**	19	**21**	13	**27**	16	**22**
Térence	**25**	26	**37**	23	**37**	24	**34**

Pour le septénaire, on a :

Plaute.	**36**	24	**47**	18	**34**	11	**100**
Térence	**26**	26	**27**	15	**30**	1	**100**

On voit que les différences entre le nombre des pieds purs aux places impaires et paires ne sont pas toujours très sensibles; dans tous les cas, elles ne sont pas, à beaucoup près, aussi sensibles qu'en grec, ou même que dans les vers ïambiques latins.

Donc, en résumé :

1° Il n'est pas démontré qu'il faille, chez les Comiques latins, diviser les vers ïambiques ou trochaïques en dipodies;

2° Incontestablement, dans les dipodies ïambiques, c'est le deuxième pied qui est le pied fort.

II. LA MÉTRIQUE[1] DE JUVÉNAL DANS LA SATIRE I[2]

Dans tout vers latin, il y a trois éléments constitutifs :

1° Les pieds ;

2° Les coupes ;

3° Le rapport entre la disposition des mots et les pieds.

Je vais examiner successivement ces trois éléments dans la satire I de Juvénal.

1° Les pieds. — a) Il n'y a qu'un vers spondaïque, le vers 52, où les deux derniers pieds sont constitués par un nom propre : *Heracleas*.

b) Au point de vue de la proportion des spondées et des dactyles dans les quatre premiers pieds, on constate que la répartition est la suivante pour les 171 vers de la satire I :

dsss	28	soit 16 o/o
sdss	22	13
dsds	20	12
ddss	14	8
ddds	14	8
dssd	11	6,5
ssss	10	6
sdds	8	4,5
sdsd	7	4
ssds	7	4
ddsd	7	4
dddd	7	4
sddd	5	3
dsdd	4	2,5
ssdd	4	2,5
sssd	3	2

1. Quoique ce soit proprement de la prosodie, j'ai cru bon d'indiquer les lois suivies par Juvénal, lorsque deux voyelles se rencontrent à l'intérieur du même vers, l'une terminant un mot, l'autre commençant le mot suivant. Il y a 1 fois hiatus (151), 5 fois aphérèse, et 40 fois élision, soit, en prenant élision dans le sens large du mot, 1 élision environ tous les 4 vers, la satire I ayant 171 vers (Plessis, *Métrique*, p. 79 : 1 élision environ tous les 3 vers et demi, comme Ovide et Horace ; Virgile tous les 2 vers). Sur les 5 aphérèses, 4 sont de voyelles brèves, 1 de longue (86) : elles se trouvent toutes après un demi-pied pair. Sur les 38 élisions, il y en a 2 de voyelles longues (73, après le premier demi-pied ; 169, après le second), 2 de voyelles communes (55, 87, après le second demi-pied), 20 de voyelles brèves, et 14 de syllabes en *-am, -em, -im, -um*. Les 34 exemples des deux derniers groupes se répartissent ainsi : 4 après le premier demi-pied, 9 après le deuxième, 4 après le troisième, 4 après le quatrième, 3 après le sixième, 2 après le septième, 5 après le huitième, 1 après le dixième (102), soit 32. Les deux qui restent se trouvent après la première brève du dactyle premier (93), et deuxième (89). Sont donc irrégulières, par rapport aux règles suivies par Virgile, les élisions des vers 86-102-89 et 93.

2. J'ai suivi le texte de l'édition Weidner.

On voit que, de cette façon, sur l'ensemble des vers, il y a, au premier pied, 51,4 o o de dactyles, au second pied 49,1, au troisième pied 40,4, au quatrième pied 36,2. De tous les poètes latins, c'est celui chez lequel le nombre des dactyles et des spondées est le plus voisin. En effet, en se reportant aux statistiques données dans la *Métrique* de Plessis (p. 285 sqq.) et dans celle de Masqueray (p. 40-41), on verra que le nombre des dactyles aux différents pieds est le suivant :

	1er pied.	2e pied.	3e pied.	4e pied.
Catulle	62,9	27,2	24,1	24,7
Ovide, *Amours*.	79,8	53,2	39,8	43,2
Ovide, *Tristes* .	87,3	47,8	37	46,8
Properce . . .	62,4	45,9	32,7	31,5
Tibulle	77,3	38,4	47,5	26,1
Virgile, *Énéide*.	63	52	34	18

2° Les Coupes. — Les coupes se répartissent ainsi qu'il suit :

a) *Coupe penthémimère seule :* 33 vers ;

b) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe au trochée second :* 6 vers ;

c) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère :* 25 vers ; mais, dans 6 vers, c'est la coupe trihémimère, et non penthémimère, qui est la principale (11, 17, 113, 153, 154, 163) ;

d) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe hephthémimère :* 47 vers ; mais, dans 4 vers, c'est la coupe hephthémimère qui est la principale (1, 94, 102, 158) ;

e) *Coupe penthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère et d'une coupe hephthémimère :* 31 vers ; mais, dans 16 cas, ce n'est pas la coupe penthémimère qui est la coupe principale. Elle se trouve 9 fois après le troisième demi-pied (9, 45, 48, 89, 114, 134, 141, 148, 167), et 7 fois après le septième demi-pied (16, 24, 46, 73, 95, 139, 164) ;

f) *Coupe hephthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère et d'une coupe au trochée troisième* : 11 vers ; mais, dans 2 cas (4 et 136), la coupe principale est trihémimère ;

g) *Coupe hephthémimère accompagnée d'une coupe trihémimère :* 16 vers. La coupe principale est trihémimère 7 fois (33, 50, 61, 64, 92, 107, 166), hephthémimère 9 fois (14, 32, 35, 82, 101, 105, 124, 151, 162);

h) *Coupe trihémimère seule :* vers 76;

i) *Coupe hephthémimère seule :* vers 135, — soit 46 exceptions, sur 171 vers, aux règles appliquées par Virgile.

En outre, il y a *une ponctuation bucolique* aux vers 30, 52, 149, dans lesquels le quatrième pied est toujours formé d'un dactyle, conformément aux règles de Virgile.

Mais il y a aussi, dans le vers de Juvénal, un grand nombre de coupes secondaires, si bien que, en définitive, il y a arrêt du sens :

A l'intérieur du premier demi-pied, dans les vers 6, 8, 13, 36, 62, 93;

Après le second demi-pied, dans les vers 5, 11, 38, 43, 140, 170;

Après le troisième demi-pied, dans les vers 4, 9, 17, 27, 33, 35, 48, 50, 64, 89, 92, 101, 108, 113, 114, 134, 136, 138, 141, 148, 153, 163, 166, 167;

Après le cinquième demi-pied, dans les vers 18, 31, 39, 52, 56, 60, 67, 74, 80, 86, 89, 100, 104, 106, 109, 118, 129, 133, 140, 168;

A l'intérieur du sixième demi-pied, au vers 47;

Après le septième demi-pied, dans les vers 1, 9, 26, 35, 61, 95, 108, 120, 121, 151, 169;

Après le huitième demi-pied, dans les vers 7, 22, 30, 52, 55, 59, 88, 149;

Après le dixième demi-pied, dans les vers 15, 42, 87, 103, 150;

Après le onzième demi-pied, au vers 97.

Outre que les vers sont ainsi brisés et morcelés en plusieurs tronçons, ils enjambent généralement les uns sur les autres, comme suffit à l'indiquer le grand nombre de coupes après le troisième, le huitième et le dixième demi-pied; par suite, sur 171 vers que comprend la satire I, les seuls qui forment un tout métriquement, les seuls qui donnent à l'oreille l'impression d'un hexamètre, sont les 44 suivants : 14, 19-21, 24-

25, 28-29, 40-41, 44, 51, 54, 57, 66, 71-72, 75-78, 81-86, 111-115, 116, 124, 126, 127, 131, 144-146, 154, 156-157, 160-161, 164, 171. Encore, sur ces 44 vers, 19 peuvent-ils être enlevés sans que le sens en souffre le moins du monde. Je voudrais que l'on me comprît bien : je ne nie pas qu'ils n'ajoutent quelque chose au sens, une image, un détail pittoresque; mais, ce que je prétends, c'est que, si on les retranche, les idées s'enchaînent parfaitement; je me demande donc si Juvénal ne les a pas ajoutés pour permettre à l'oreille de se reposer, de reprendre pied, pour ainsi dire, tous les quatre ou cinq vers, sur un hexamètre d'une seule coulée et caractéristique. Il se produit donc là quelque chose d'analogue à ce que M. Ernest Dupuy avait finement noté pour Victor Hugo (*Victor Hugo, l'Homme et le Poète*, p. 330 sqq.) : il a montré que, dans les vers de notre grand poète, « le dessin mélodique peut se briser, se morceler, se mesurer exactement sur chaque intention de la pensée : l'oreille n'est pas inquiète, l'esprit sait où s'appuyer; il a pour points de repère ces larges alexandrins de facture très diverse, mais de structure également forte et d'assise imperturbable. »

C'est là une nécessité que Juvénal avait évidemment sentie, et c'est pour cela qu'il a ajouté, sans doute après coup, les 19 vers dont je parlais plus haut; car, sans eux, l'on aurait rencontré des hexamètres brisés du vers 1 au vers 19, du vers 41 au vers 71, et du vers 75 au vers 111, sans interruption. Voici, d'ailleurs, ces vers qui, d'après moi, sont de second jet :

13 Exspectes eadem a summo minimoque poeta.
44 Aut Lugudunensem rhetor dicturus ad aram.
51 Haec ego non credam Venusina digna lucerna,
54 Et mare percussum puero fabrumque volantem,
57 Doctus et ad calicem vigilanti stertere naso?
66 Et multum referens de Maccenate supino
75 sqq. Criminibus debent hortos... et praetextatus adulter? [amplification]
81 sqq. Ex quo Deucalion.... Pyrrha puellas, [amplification]
115 sqq. Ut colitur Pax atque Fides Victoria Virtus
Quaeque salutato crepitat Concordia nido.
131 Cujus ad effigiem non tantum meiere fas est.
154 Quid refert, dictis ignoscat Mucius an non?
164 Aut multum quaesitus Hylas urnamque secutus :

Je ne crois donc pas me tromper en avançant que la métrique nous décèle ainsi un certain nombre de vers qui ne sont pas de premier jet. Ce ne sera, d'ailleurs, jamais là qu'une hypothèse, toujours contestable, mais assez plausible, à ce qu'il semble.

3° Disposition des mots. — Dans 159 vers sur 171, les cinq syllabes qui forment les deux derniers pieds sont coupées en 3 + 2 ou 2 + 3. Dans le vers spondaïque (52) et dans le vers 112, les deux derniers pieds sont formés par un seul mot. Dans 6 vers (31, 46, 53, 55, 80, 130), les syllabes se partagent en 1 + 4; dans 4 vers (49, 97, 108, 159), elles se partagent en 4 + 1.

En résumé, on voit que les règles suivies par Juvénal diffèrent sensiblement de celles qu'avait appliquées Virgile, surtout pour les coupes. De cette façon, Juvénal a, pour ainsi dire, créé un hexamètre excessivement souple, qui suit toutes les nuances de la pensée, qui permet au poète de mettre en relief les mots inattendus, constituant ces *sententiae,* dont il est si prodigue, et qui semblerait même désarticulé, s'il n'avait soin, à intervalles assez réguliers, de glisser, dans la suite de ces vers brisés et qui enjambent continuellement les uns sur les autres, un hexamètre nettement caractérisé, qui sert de point de repère à l'oreille et à l'esprit.

Henri BORNECQUE.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

XI

LE DRUIDE DIVICIAC

Le seul druide dont nous connaissions le nom et l'histoire est l'Éduen Diviciac, contemporain de Cicéron et de Jules César[2]. Peut-être, en étudiant de près sa vie, y trouverons-nous quelques renseignements sur le caractère du sacerdoce suprême chez les Gaulois.

Diviciac, que les Latins nommaient *Diviciacus*[3], appartenait par sa naissance à l'une des premières familles de la nation éduenne. Son frère Dumnorix fut, sous le titre de vergobret, le chef civil de sa cité[4], et il en demeura l'homme le plus riche[5] et le plus influent[6]; il commanda la cavalerie éduenne

1. Voyez les numéros précédents de la *Revue des Études anciennes*, 1899, 1900 et 1901.

2. Il est bien difficile de douter que le Diviciac dont parle César soit celui dont Cicéron dit (*De Divinatione*, I, 41, 90) : *Eaque divinationum ratio ne in barbaris quidem gentibus neglecta est : si quidem et in Gallia Druidae sunt, e quibus ipse Divitiacum Aeduum hospitem tuum laudatoremque cognovi* [c'est Quintus qui s'adresse à son frère] : *qui et naturae rationem, quam* φυσολογίαν *Graeci appellant, notam esse sibi profitebatur, et partim auguriis, partim conjectura, quae essent futura, dicebat.* Pour que les deux personnages ne fussent pas les mêmes, il faudrait supposer qu'il y eût à la même date deux Éduens de marque nommés Diviciac, et tous deux également en séjour à Rome.

3. La véritable orthographe me paraît être *Diviciacus* et non *Divitiacus*. Les manuscrits de César se partagent entre l'orthographe *Divitiacus* ou *Devitiacus* (classe β), et *Diviciacus* ou *Deviciacus* (classe α); cf. Meusel, édit. du *De B. g.*, I, 3, 5; Holder, *Sprachschatz*, col. 1261. L'*Interpres graecus* écrit toujours Διβιτιακός. Il y a *Divitiacum* dans les manuscrits de Cicéron (sauf un seul, qui porte *Diviciacum*). Mais les monnaies (du reste d'un autre personnage que le druide) portent ΔΕΙΟΥΙGIIAGÓS, ou ΔΕΙVICAC, etc. (Muret-Chabouillet-de La Tour, p. 319). On lit DIVICIAC. sur une inscription (*Corpus*, XIII, 2081).

4. *Qui eo tempore* [en 59 ou 60 av. J.-C.] *principatum* [le mot signifie ici la magistrature civile ou le titre de vergobret] *in civitate obtinebat* (César, I, 3, 5). *Princeps* ou *principatus* désignent la magistrature suprême dans les passages suivants : V, 3, 1 et VI, 8, 9; VII, 88, 4; peut-être aussi VII, 65, 2; VIII, 12, 4. *Vergobretus*, que les Latins du temps d'Auguste ou de Claude traduiront par *oraetor*, peut bien avoir été traduit par *princeps* dans les *Commentaires*.

5. César, I, 18, 3-6.

6. *Ibid.*, I, 3, 5; 17, 1; 18, 1, 3-6; V, 6, 1.

sous les ordres de César[1]. — Les druides se recrutaient donc dans l'aristocratie des tribus gauloises, et cela nous explique le respect dont on les entourait[2] : ce respect n'allait pas seulement à leur science, mais aussi à leur noblesse[3].

Il n'est point difficile de savoir pourquoi Diviciac, qui par sa naissance pouvait aspirer aux plus hauts honneurs civils ou militaires, s'est voué ou s'est laissé vouer à la prêtrise. La loi des Éduens défendait que deux membres vivants d'une même famille pussent être à la fois dans la cité magistrats ou seulement sénateurs[4]. Dumnorix ayant suivi la carrière laïque, les dignités religieuses furent attribuées à son frère Diviciac[5]. — Pareille chose a pu se produire souvent dans les familles gauloises, et il est permis de penser que les pères de plusieurs garçons consacraient l'un d'eux à la vie sacerdotale[6], et l'y consacraient de très bonne heure : ce qui expliquerait la longueur du noviciat chez les druides[7].

Il n'y avait donc pas, entre les deux classes aristocratiques, la chevalerie et le sacerdoce, d'opposition d'origine, de race ou de sang. C'étaient deux aspects divers de la même noblesse[8].

1. César, I, 18, 10.

2. *Ibid.*, VI, 13, 4.

3. *Ibid.*, VI, 13-15 : *In omnia Gallia eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo... Alterum est druidum, alterum est equitum.* Ce passage est le seul où César semble identifier, chez les Gaulois, la noblesse et l'ordre équestre. Partout ailleurs il se sert, pour désigner l'aristocratie, de l'expression *nobilis, nobilitas*, qui manque précisément dans le passage cité (cf. I, 31, 6 ; V, 6, 5 ; VII, 38, 3). D'où je conclus que César a voulu dire en cet endroit qu'il y a deux groupes de nobles, les prêtres et les chevaliers, et que les uns et les autres forment ce qu'il appelle d'ordinaire la *nobilitas*.

4. César, VII, 33, 3 : *Leges duo ex una familia, vivo utroque, non solum magistratus creari vetarent, sed etiam in senatu esse prohiberent.* Les haines familiales, si fréquentes dans les cités de la Gaule, peuvent s'expliquer en partie par une loi de ce genre (par exemple, la lutte de Gobannitio contre son neveu Vercingétorix, VII, 4, 1 ; celle d'Indutiomar contre son gendre Cingétorix, V, 3, 2 ; 56, 3).

5. Quelle que soit la traduction que l'on donne à ce nom, il est certain qu'il vient du radical *deiwo-os*, et qu'il implique quelque relation entre l'homme et la divinité. On pourrait donc être tenté de voir dans le nom de Diviciac une allusion à ses fonctions religieuses, si l'on ne se rappelait que tel roi de Belgique (César, II, 4, 7) s'est appelé de même. — En tout cas, il faut avouer que c'est un singulier hasard qui a fait donner aux deux frères éduens des noms caractéristiques de leur destinée : au chevalier candidat à la royauté, celui de *Dumnorix*, au druide prêtre des dieux, celui de *Diviciacus*. — Diviciac est certainement l'aîné des deux frères (I, 20, 2.)

6. Cela paraît résulter aussi du texte de César, VI, 14, 4 : *Sua sponte multi in disciplinam conveniunt* (prêtres volontaires) *et* [pour *eui*] *a parentibus propinquisque mittuntur* (voués à la prêtrise dès leur jeune âge).

7. César, VI, 14, 3.

8. Ce qui expliquera la facilité avec laquelle les Gaulois soumis à Rome accepteront de devenir *sacerdotes* à l'autel d'Auguste.

Encore le contraste entre la vie d'un chevalier et celle d'un druide est-il moins grand qu'on n'est tenté de le croire. L'existence de Diviciac n'a pas été sensiblement différente de celle de son frère Dumnorix.

Diviciac, devenu druide, ne s'est pas tenu à l'écart des affaires politiques de sa nation. Quand les Éduens furent battus par les Séquanes, il vint à Rome demander secours au Sénat, fut admis dans la Curie, et se fit l'orateur du peuple vaincu[1]. Après la défaite des Helvètes, les chefs de toutes les cités gauloises sollicitèrent l'appui de César contre Arioviste, et ce fut Diviciac qui porta la parole, cette fois au nom de toute la Gaule[2].

C'était, en ce temps-là, un des hommes influents de sa cité et de la Gaule entière[3]. Il avait des honneurs et des moyens de crédit[4]. A la suite de la victoire des Séquanes, il avait été dépouillé des uns et des autres; mais César lui rendit son rang[5] et le regarda toujours comme un des « premiers » des Éduens : il l'appelle *princeps*[6], ainsi qu'il appelle Dumnorix. Le proconsul le traita si bien en homme politique que pas une seule fois, dans ses *Commentaires*, il ne lui donna la qualité de druide[7]; pas plus, du reste, qu'il n'y mentionne son propre titre de grand pontife.

Les bénéfices de la vie séculière n'étaient pas interdits aux druides. Diviciac et ses confrères en prêtrise étaient riches, et l'exemption des tributs contribuait à accroître leur fortune[8]. Il était marié, avait des enfants, qu'il se refusa un jour à

1. César, I, 31, 9 : *Ob eam rem se ex civitate profugisse, et Romam ad senatum venisse auxilium postulatum.* VI, 12, 5 : *Diviciacus, auxilii petendi causa, Romam ad senatum profectus.* Panégyriques latins, VIII, 3, Bährens, p. 182 : *Princeps Aedaus ad senatum venit, rem docuit..., peroravit.* Cf. encore César, I, 16, 6.

2. I, 31, 3 : *Locutus est pro his Diviciacus.* I, 32, 1.

3. I, 20, 2 : *Domi atque in reliqua Gallia.*

4. Voyez le texte de la note suivante.

5. *(Romanorum) adventu... Diviciacus... in antiquum locum gratiae atque honoris sit restitutus* (César, I, 18, 8). *Gratia plurimum domi atque in reliqua Gallia... posset* (I, 20, 2.)

6. I, 16, 5 : *Eorum principibus, in his Diviciaco.* I, 31, 1-3 : *Principes... pro his Diviciacus.*

7. Remarque très juste de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*, t. III, 1868, p. 310) : « (Divitiacus) ne se montre ou n'agit partout où le nomme César qu'en simple laïque, et, sans une phrase fortuite de Cicéron, nous ignorerions complètement son titre et sa dignité pontificale, qui ne le soutinrent point, remarquez-le bien, contre les menées ambitieuses de son frère Dumnorix. »

8. VI, 14, 1-2.

livrer comme otages[1]. Il ressemblait autant à un noble laïque qu'un flamine ou qu'un pontife de la Rome de ce temps ressemblait à un préteur ou à un consul.

Il se passa, dans la vie publique de Diviciac, un fait qui s'explique surtout par le sacerdoce dont il était revêtu. Les Séquanes avaient obligé tous les nobles éduens à leur prêter serment de fidélité. Seul, Diviciac refusa, et rien ne put le décider à donner sa parole et à jurer[2]. S'il ne le voulut pas, c'est parce qu'il ne le pouvait pas : étant prêtre, il lui était sans doute interdit de se lier par un serment à d'autres hommes, comme il l'était également aux flamines du peuple romain. Mais ce refus de jurer entre des mains humaines est le seul trait qui, dans les *Commentaires* de César, distingue Diviciac du reste de la noblesse éduenne.

Il est vrai que les druides étaient dispensés de combattre : mais cette dispense n'était pas une interdiction[3]. Ils connaissaient le maniement des armes. Lorsqu'il s'agissait de choisir le chef des prêtres, les concurrents pouvaient recourir à l'épée[4]. Diviciac se présenta en armes devant le Sénat romain, et il s'appuya sur son bouclier pour faire son discours[5]. Aussi, quand César opéra contre les Bellovaques, il n'hésita pas à lui confier le commandement des troupes éduennes[6] ; et Diviciac parut en 57 le chef de guerre de sa nation, comme son frère Dumnorix l'avait été l'année précédente.

Druides et chevaliers différaient trop peu les uns des autres pour qu'il n'y eût pas entre eux des rivalités et des haines. Diviciac et Dumnorix furent, semble-t-il, en lutte constante[7]. Quand le druide fait appel aux Romains, le chef s'entend avec les Séquanes et les Helvètes[8]. Dès l'instant où César s'aboucha

1. I, 31, 8 : *Unum se esse ex omni civitate Aeduorum qui adduci non potuerit ut juraret aut liberos suos obsides daret. Ob eam rem se ex civitate profugisse et Romam ad senatum venisse... quod solus neque jurejurando neque obsidibus teneretur.*

2. Voyez le texte de la note précédente.

3. VI, 14, 1 : *A bello abesse consuerunt... : militiae onerationem... habent*

4. VI, 13, 9 : *Nonnunquam etiam armis de principatu contendant.*

5. Panégyriques latins, VIII, 4, p. 182 : *Stato aviarus peroravit.* Il s'agit du long bouclier gaulois, qui pouvait, en effet, fort bien servir d'appui à un orateur.

6. César, II, 5, 2 ; 10, 5 ; 14, 1.

7. I, 20, 2.

8. D'un côté Dumnorix : *odisse Caesarem et Romanos* (I, 18, 8) ; de l'autre Diviciac : *summum in populum Romanum studium, summam in se voluntatem... cognoverat Caesar* (I, 19, 2)

avec Diviciac, Dumnorix fut traité en otage par le proconsul[1]. Le prêtre hérita en 57 du commandement militaire que son frère avait exercé en 58[2]. Les années suivantes, Diviciac disparaît du récit des guerres gauloises; mais alors Dumnorix prend près de César une place de confiance[3]. En 52, les Éduens se divisent en deux camps : les prêtres sont dans l'un, et les magistrats dans l'autre[4].

Seulement, Dumnorix n'a jamais été que chef de peuple[5]. Diviciac l'a été aussi, mais par accident. Et il a été surtout autre chose.

C'est un théologien[6], un philosophe[7], un sacrificateur[8] et un augure[9]. Il a appris les vertus des dieux[10], les lois des choses[11], la science de l'avenir[12]. Cicéron s'est entretenu avec lui des révolutions de la nature[13], et César des révolutions humaines[14]. On devine en lui un orateur de premier ordre, habile et subtil, souple et insinuant, d'une hypocrisie caressante[15]. Aucun barbare, sauf Vercingétorix, n'a prononcé plus de discours à l'époque de la guerre des Gaules : c'est lui qui en a fait le plus en présence des Romains. C'est un homme de bon conseil et de réflexion, avisé, prudent et modéré[16], le Gaulois le mieux renseigné de son temps sur toutes choses : il a, sans doute, des agents ou des amis dans les cités les plus importantes[17], et peut-être même chez les Germains[18]. Il connaît les manœu-

1. I, 20, 6.
2. Cf. p. 208, note 6.
3. V, 6, 2.
4. VII, 33, 3 et 4.
5. Voici une remarque qu'on jugerait paradoxale, si elle n'était pas l'évidence même. Tandis que César fait de Diviciac un simple laïque, Dumnorix est le seul Gaulois auquel il ait attribué des scrupules religieux. Il refuse d'accompagner les Romains en Bretagne, *quod religionibus impediri sese diceret* (V, 6, 3).
6. César, VI, 13, 4; 18, 1.
7. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90; César, VI, 14, 5 et 6.
8. César, VI, 13, 4.
9. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90.
10. César, VI, 14, 6; 18, 1.
11. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90; César, VI, 14, 6.
12. Cicéron, *De Divinatione*, I, 41, 90.
13. *Ibidem*.
14. I, 31, 3.
15. I, 20, 31, 32; II, 14.
16. *Justitiam, temperantiam*, I, 19, 2.
17. II, 14.
18. I, 31.

vres des puissants[1], l'histoire de sa race[2], les principales routes de son pays[3]. Son caractère est plutôt celui d'un diplomate que d'un guerrier. L'instruction religieuse et intellectuelle a prédominé, dans sa jeunesse, sur l'éducation militaire; et, dans la vie ordinaire de la cité, il est l'arbitre des sacrifices et le jurisconsulte du droit divin, comme d'autres sont juges criminels ou commandants d'armées.

C'est ainsi qu'à Rome on distinguait alors les pontifes, réservés aux choses divines, et les préteurs, attribués aux choses humaines. Mais, tandis que, chez les Latins, l'usage permettait que le même homme fût prêtre et magistrat, les Gaulois assignaient à des personnes distinctes chacun de ces pouvoirs. Ils tendaient à constituer un ordre sacerdotal, séparé de l'ordre militaire.

Au temps de César, ces deux ordres ne s'opposaient pas formellement : les hommes qu'ils renfermaient l'un et l'autre avaient la même origine et les mêmes ambitions, et, s'ils n'exerçaient pas les mêmes fonctions, ils vivaient de manière analogue. Personne ne ressemble plus à Dumnorix, chef et magistrat, que son frère le druide Diviciac.

Je ne veux pas dire par là que tous les druides furent toujours pareils à Diviciac l'Éduen. Bien au contraire! Le druidisme a vécu quatre ou cinq siècles; comme toutes les institutions humaines, il s'est transformé sans relâche, et d'autant plus profondément que son histoire coïncida avec la période la plus troublée et la plus variée de l'histoire de la Gaule. Il importe de n'appliquer les textes qu'à l'époque dont ils parlent. La vie de Diviciac ne nous fait connaître les druides qu'au moment précis où il a vécu parmi eux.

CAMILLE JULLIAN.

1. I, 20.
2. I, 31; II, 14.
3. I, 41, 4.

NOTE
SUR LA TOPOGRAPHIE DE DAX GALLO-ROMAIN

I. LA NÉHE. — II. LES REMPARTS

L'histoire topographique de Dax (comme celle de toutes les villes des Trois Gaules, à quelques exceptions près[1]) se divise en deux périodes, avant et après la construction de la muraille romaine.

I

Dax, en latin *Aquae*[2], doit son origine et son nom à ses « eaux », c'est-à-dire à sa Fontaine d'Eau Chaude, qui jaillit près de l'Adour[3], et qui s'y jette.

Cette Fontaine Chaude s'appelle, aujourd'hui encore, fontaine ou source de la *Néhe*. Ce nom se retrouve, sans aucun changement, dans les documents latins du Moyen-Age[4]. Il est, j'en suis convaincu, d'origine ancienne et primitive, ibérique ou ligure, comme on voudra; et il faut le rapprocher de noms semblables de sources et de divinités que les inscriptions nous font connaître, de *dea Nehalennia*[5], par

1. Autun et Lyon sont les plus remarquables de ces exceptions.

2. *Aquae Tarbellicae, Itin. Ant.*, p. 455-7; Ὕδατα Αὐγούστα, chez Ptolémée, II, 7, 8. Comme Dax est la seule « eau » de la Gaule qui ait pris ce nom de *Augusta*, je n'hésite pas à croire qu'elle reçut la visite d'Auguste en 26 ou 25, et à rapporter à cette visite l'épigramme de Crinagoras (*Anthol. palat.*, IX, 419) sur les Πυρήνης Ὕδατα que le séjour impérial rendit célèbres (cf. *contra*, Hirschfeld, *Corpus*, XIII, p. 53, qui applique cette pièce à Bagnères de Bigorre). Pour la maladie d'Auguste, on préconisait en ce temps-là les *fomenta calida* (Suétone, *V. Aug.*, LXXXI) : or, c'était ce qu'il trouvait à Dax (cf. Albert, *Les Médecins grecs à Rome*, 1894, p. 117). Gardthausen, *Augustus*, II, 2e p., 1896, p. 645, place « le traitement pyrénéen » d'Auguste entre le 1er janvier et le 29 juin 25, sans se prononcer sur le lieu.

3. Que l'Adour n'ait pas eu autrefois le même lit que maintenant, c'est, dit avec raison Dompnier (*Chroniques*, p 76), pure légende.

4. *Catalogue des Rolles gascons*, an. 1263, t. I, p. 24, an. 1288 : *In placea in villa Aquensi vocata de* Nehe; p. 27, an. 1289 : *De placeis in villa Aquensi ante fontem calidum vocatum* Le Nehe. Voyez maintenant ces textes dans la belle édition des *Rôles gascons* de M. Bémont, t. II, 1901, nos 1173, 1209, 1578. — Munster et Belle-forest, *Cosmographie*, t. I, 1575, p. 384, parlent à Dax « des bains, qu'on appelle de *Techis* » : ce sont, je crois, ceux de Tercis, à 7 kilomètres de Dax.

5. Brambach, n° 27, etc. Le nombre d'articles consacrés à cette *Nehalennia* est étonnant (voyez de Wal, *Mythologiae septentrionalis monumenta*, 1847, p. 132, et il en a paru bien d'autres depuis). Cette *Nehalennia* est, je crois, une déesse de source (cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, I, éd. de 1875, p. 213). De même, les autres *Nehae* du

exemple, en Germanie. Ce mot de *Néhe* appartient sans doute à la langue que les plus antiques habitants de la Gaule ont parlée[1]; il est un vestige de la première toponymie de notre sol, et il a dû désigner partout, près de l'Adour et près du Rhin, la même chose[2]: l'eau bienfaisante et divine, cette eau qui, comme le dit Pline (et la chose n'est nulle part plus vraie qu'à Dax), « crée des dieux[3] et fonde des villes[4]. »

C'est autour de la Néhe que s'est formé le premier noyau de constructions, et il est très vraisemblable que les premières maisons humaines furent bâties sur pilotis. Dax a été, à ses débuts, une cité palustre, et son premier sol a été conquis sur les marécages qui bordent l'Adour et qu'il recouvrait en temps de crue[5].

La ville gallo-romaine, elle aussi, se développa aux abords de la Fontaine : c'est dans ce quartier qu'on a trouvé le plus de ruines indépendantes de la muraille et antérieures à sa construction[6]. — C'était,

nord-est de la Gaule, *Aserecinehae*, *Rumanehae*, *Vacallinehae*, *Veteranehae*, etc. Sur ces divinités, voyez l'excellent article de M. Ihm dans les *Bonner Jahrbücher* de 1887, t. LXXXIII, p. 21 et suiv., p. 31 et suiv. (il semble douter que *-neha* soit un mot indépendant). Voyez aussi les remarques de M. Siebourg dans le même recueil, 1900, t. CV, p. 78 et suiv.

1. Et le rapprochement, évident, entre la *Nehe* landaise et les *Nehae* rhénanes semblerait exclure, pour ce nom comme pour celui de *Nehalennia*, une origine germanique : d'autant plus que les germanisants paraissent avoir échoué dans leurs tentatives pour expliquer ce mot de *Neha* (cf. Grimm, t. I, p. 213, 347, 404; Ihm, *B. Jahrb.*, 1887, p. 21). Je suis, du reste, de plus en plus convaincu que ces noms de divinités du nord-est de la Gaule ne sont ni gaulois ni germaniques, mais ligures, si l'on veut, et, en tout cas, préceltiques et prégermaniques. Remarquez leur analogie avec les noms ligures des *matres* de Provence (*Almahae*, *Gerudatiae*, dans le *Corpus*, XII, 330, 505; *Ubelnae* pour *Ubelnehae*? 333). Remarquez la similitude du nom primitif de Périgueux, *Vesunna*, avec celui des *matronae Vesuniahenae* de la région rhénane (Ihm, p. 143.) Tous ces noms viennent, j'en suis sûr, de la très ancienne population de la Gaule entière, de celle qui a la première dénommé les sources et les rivières de notre pays. — Cf. pour *Alesia* et les noms similaires, *Revue des Études anciennes*, 1901, p. 140. — Taillebois, qui a le premier fait ce rapprochement entre la fontaine de Dax et les autres *Nehae* (*Quelques mots sur le nom de la Néhe*, dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1887), compare également ce nom à ceux de *Nez*, *Nées*, *Néez* (cf. *Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*, p. 122), *Nest*, *Né*, *Nay*, *Neste*, qui, dans la Gaule du sud-ouest, désignent des fontaines ou des ruisseaux. « Le nom de *Neste* est même très fréquent dans les Pyrénées, où il est synonyme de *Gave*; » mais j'hésite à faire le rapprochement de la Néhe avec les Nestes.

2. « Il me paraît certain que Néhe vient du celtique; que ce mot a le sens de déesse aquatique, » disait Taillebois. Celtique, non; mais de la plus ancienne langue parlée dans la Gaule.

3. « Que la Fontaine Chaude soit un jour curée, » disait Taillebois, « et on y trouvera des monuments votifs à la déesse guérissante. » La Néhe doit être identique à la *Tutela sanctissima* d'une inscription de Dax (*Corpus*, XIII, 411.)

4. *Hist. nat.*, XXXI, 4 : *Aquae... augent numerum deorum nominibus variis urbesque condunt.*

5. Cf. Pottier, *Bulletin de Borda*, 1881, p. 143-144.

6. Dompnier de Sauviac, *Chroniques de la cité et du diocese d'Acqs*, 1873, Dax, p. 37; Dutourcet, Taillebois et Camiade, *L'Aquitaine historique et monumentale*, t. I, 1890, Dax (extrait du *Borda*), p. 24.

avant tout, selon toute probabilité, une ville de baigneurs[1] et une villégiature d'étrangers[2].

On a supposé que cette première ville gallo-romaine avait été entourée de remparts, et on a signalé, autour de la source, une muraille continue[3]. Je crois plutôt que cette muraille, s'il est vrai qu'elle soit continue, était l'enclos[4] de pierre enfermant les Thermes et leurs dépendances[5].

Sur la topographie de cette première ville, en dehors de cette enceinte très hypothétique, nous ne savons rien. On a conjecturé que la rue du Luc[6] était le souvenir d'un ancien bois sacré, et il est fort possible que Dax eut le sien, comme bien d'autres cités[7]. Un aqueduc conduisait

1. L'épigramme de Crinagoras montre bien que Dax fut célèbre, comme lieu de traitement, après le séjour d'Auguste. Partout où passe

Καῖσαρ ὁ πολυσέβαστος, ἅμα κλέος εἶσιν ἐκείνῳ
Πάντῃ· Πυρήνης Ὕδατα μαρτύρια·
Οἶσι γὰρ οὐδὲ πέριξ δρυτόμοι ἀπεφαιδρύναντο
Λουτρὰ καὶ ἠπείρων ἔσσεται ἀμφοτέρων.

Ce qui indique que, dans ce pays, jusque-là domaine de simples bûcherons mal lavés (cf. *Corpus*, XIII, 410 : *M. Silvanius Silvinus;* 416 : *C. Valerius Silvanus*), on vint se baigner des régions d'Europe et d'Asie. — Que cette popularité n'est pas antérieure à Auguste, on peut le conclure du fait que Strabon, qui cite Luchon (assez voisin de la Narbonnaise), et qui parle des mines d'or du pays de Dax (IV, 2, 1, p. 190), n'en connaît pas les eaux thermales. — Comme autre signe de la vogue des eaux de Dax au premier siècle, il faut noter qu'elle est la première des villes balnéaires que cite Pline l'Ancien dans son énumération (*Hist. nat.*, XXXI, 4) et une des rares dont il dise qu'elle possède des eaux *junctae*, c'est-à-dire à la fois *aquae calidae et aquae frigidae*, très rapprochées les unes des autres *(tenui intervallo discernente)*. — Quelles sont ces eaux froides? ai-je demandé à M. le Dr Lavielle, qui me répond : « Je crois que Pline entendait parler de *sources sulfureuses froides*, qui existent sur plusieurs points de la ville, mais qui, depuis quelques années, sont inexploitées... Elles sont, en général, froides, tandis que les sulfurées sodiques sont chaudes... Aujourd'hui on les néglige, parce que leurs résultats thérapeutiques sont loin de valoir ceux de leurs congénères, les sulfurées sodiques. Aux Baignots, il existait une de ces sources », par conséquent, sur ce point aussi, *tenui intervallo* d'une source chaude.

2. Parmi les noms que les inscriptions nous font connaître, un seul d'étranger, un Espagnol de Pampelune (n° 414); les autres portent des gentilices ou des noms assez fréquents en Novempopulanie, Antonius, Valerius, Silvanius.

3. Dompnier de Sauviac, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, 1873, p. 37 ; d'après lui, *L'Aquitaine historique*, p. 25.

4. Je ne crois pas que ce soit une muraille militaire : 1° elle était trop peu étendue ; 2° elle n'était construite qu'en « moellons reliés par un bain de mortier et de briques pilées », avec un véritable souci « d'économie ».

5. Sans que nous en ayons de preuves formelles, je crois à l'existence d'un vaste établissement de Thermes. Vinet (*Comm. in Aus.*, s. 129 B) signale *vetusta solia marmorea*, preuves, dit-il, que *fontem Aquensem olim fuisse celeberrimum.*

6. Aujourd'hui rue Cazade. Mais ce pourrait être aussi un nom de personne.

7. Ce bois a été placé au Cassourat (*L'Aquitaine historique*, p. 30, 79, 112). Cassourat doit venir de *cassoretum*, bois planté de chênes : c'est l'équivalent de *cassinogilum*, etc., et je crois que, dans son *Sprachschatz*, M. Holder a eu le tort de ne pas rapporter à cette origine sylvestre un certain nombre de lieux gaulois en *cassi-*, et peut-être aussi les *di Casses*, « chênes-dieux », adorés aux carrefours et aux cournaux de routes, et analogues, selon moi, au *deo Fago*. J'en dirais plus long sur cette question, si c'était le lieu d'en parler.

à la ville, par-dessus l'Adour, « la fontaine de la médaille » de Saint-Paul-les-Dax[1].

La ville a dû s'étendre librement[2], assez loin des Thermes, mais surtout vers le sud et le long de la route d'Espagne; elle a certainement dépassé la ligne marquée plus tard par la muraille gallo-romaine : on a trouvé des traces d'habitations au Cassourat, à la Torte, à Saint-Vincent-de-Saintes. Le principal cimetière était du côté de ce dernier quartier[3].

La construction de la muraille a eu pour effet de ramasser et de rétrécir la surface bâtie[4].

II

Les remparts de Dax[5] ont été construits, comme presque tous ceux de la Gaule propre, sous les empereurs du Bas-Empire. Il ne serait pas impossible, cependant, qu'ils fussent postérieurs d'un demi-siècle à la plupart des autres enceintes fortifiées. Celles-ci sont des abords de l'an 300[6]; il faudrait reculer jusque vers 350 celle de Dax, s'il est

1. Dompnier de Sauviac, p. 76. Oihenart (*Notitia utriusque Vasconiae*, 1638, p. 468) mentionne, à propos de cet aqueduc, une inscription latine : *Supersunt in suburbano trans Aturrum amnem (qua ad D. Pauli basilicam itur) reliquiae veteris aquaeductus, nec procul inde, in quodam sacello,* ANTIQUUS LAPIS, ROMANIS LITTERIS INSCRIPTUS.

2. Les découvertes de poteries samiennes sigillées auraient pu permettre de retrouver l'extension de la ville; par malheur, « personne ne s'est occupé de les conserver » (Taillebois, *Inscriptions gallo-romaines de Dax,* extrait du *Congrès scientifique de Dax,* p. 23).

3. Sur les fouilles de Saint-Vincent-de-Saintes, Dompnier, *Saint Vincent de Sentes* (1855, Dax), p. 50 et s. : « le faubourg pouvait bien avoir servi aux incinérations et sépultures au début de la période gallo-romaine; » Taillebois, dans le *Borda* de 1880, p. 187 et s. : « l'église de Saint-Vincent fut fondée dans un lieu consacré aux inhumations; » *L'Aquitaine,* 1893, p. 25-41 : « temple gallo-romain » à Saint-Vincent. — Des débris trouvés à Saint-Vincent, les uns ont été transportés au musée du Borda (notamment un pot en terre cuite, d'une contenance d'environ un cinquième de litre, portant, en trois endroits, un signe de mesure; Taillebois, *Borda,* 1880, p. 189); les autres demeurent, exposés aux intempéries, dans le jardin du presbytère, notamment une petite amphore sur la panse de laquelle j'ai reconnu, gravée en creux, haute de 38 millimètres, la marque :

4. Je ne puis affirmer, bien que la chose soit très vraisemblable, que Dax ait été détruite par les Barbares au IIIe siècle. On a constaté des traces d'anciens incendies autour de la Néhe (Dompnier de Sauviac, p. 38).

5. Sur ces remparts, voyez : Roach Smith, *Collectanea antiqua,* t. V, Londres, 1861 *(non vidi);* de Caumont, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine,* 2e édit., 1870, p. 630, 636, 637; Pottier, dans le *Bulletin monumental,* 1879, et dans le *Bulletin du Borda,* 1881; Dufourcet, Taillebois et Camiade, *L'Aquitaine,* t. I, p. 21 et s.; Lavielle, *Dax pittoresque,* 1898, p. 94 et s.

6. « Le plus sage, » dit avec raison M. Ledain, à propos des remparts de Saintes et des autres, « est de dire qu'ils ont été élevés dans la période qui va de 277 à 306. » *Congrès archéologique de Saintes* de 1894 (1896), p. 207 *(Notice sur l'enceinte romaine de Saintes).*

vrai qu'on ait trouvé dans le mortier d'une partie non réparée une médaille de Magnence en parfait état de conservation [1].

Quelques personnes hésitent encore à attribuer à l'époque romaine les remparts de Dax, de Saintes et des autres villes des Trois Gaules. Lourds, barbares, laids, grossiers, pleins de débris de sculpture arrachés à des édifices antérieurs, faits à la fois de la destruction du passé et des peurs du présent, ils leur paraissent indignes de la majesté et de la paix du nom latin. Elles sont les victimes inconscientes du préjugé qui, depuis la Renaissance, nous fait regarder l'empire romain comme un « bloc » admirable, perpétuant pendant quatre siècles la monotonie pacifique d'une administration régulière. En réalité, dès le temps de Marc-Aurèle, le Moyen-Age s'annonce, avec les invasions, le brigandage, la prodigieuse décadence artistique et littéraire, les agitations militaires et rurales, le goût de l'isolement, le réveil des superstitions, l'inintelligence ou l'esprit simpliste des chefs et des gouvernés. L'époque de Dioclétien ressemble, parfois, autant à celle de Charlemagne qu'à celle de César.

Le mode de construction des remparts de Dax est celui de toutes les enceintes militaires gallo-romaines du IIIe et du IVe siècle : débris d'anciens monuments dans le soubassement, lignes de petit appareil très régulier alternant avec des cordons de briques [2] dans les parties moyennes et supérieures. Quelques-uns des pans du mur aujourd'hui conservés (par exemple à gauche et en contre-bas du pont) sont tout à fait remarquables par la symétrie des dispositions [3]. On

1. Je ne connais ce détail que par l'affirmation de Pottier (*Borda*, 1881, p. 145), homme de bonne foi, mais d'une grande imagination archéologique. Je n'ai pas pu consulter, sur cette découverte, Dufourcet et Taillebois, *Les Landes et les Landais*, p. 96. Il est curieux de remarquer que la série des monnaies romaines trouvées dans la couche gallo-romaine du cimetière suburbain de Saint-Vincent s'arrête également à Magnence (Dompnier, *Saint Vincent*, p. 89). — Il est vrai qu'on a trouvé dans ces mêmes remparts (Taillebois, *Borda*, 1881, p. 223 et pl. 6), une inscription :

VIC (Borne cylindrique
M·T au musée
CD ou CO du Borda. *Descripsi.*)

qui paraît bien de basse époque (Constantin? dit Taillebois) : mais ce pourrait bien être une borne milliaire d'un des empereurs gallo-romains du IIIe siècle (cf. Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 243).

2. Le Musée du Borda possède une des rares briques estampillées trouvées dans les murailles des villes gallo-romaines. Elle porte (cf. Taillebois, *Inscriptions*, p. 23, etc.)

·AÎ M

« Sur certaines » de ces briques, dit Dompnier de Sauviac, p. 73, « on trouve ces deux lettres :

L. P.

gravées par un tâcheron. »

3. Voici, chez Dompnier de Sauviac, p. 72, la plus exacte description qu'on ait donnée des murs de Dax : « Les murs reposent sur une *couche de galets* de 1 mètre environ d'épaisseur, placés eux-mêmes, dans les endroits marécageux, sur une couche de 0m30 de *bois* qu'on a retirés à l'état de putréfaction ou de lignite. Ces galets ont été reconnus pour du basalte du Pouy-d'Eaüze ou de Saint-Pandelon. — Au-dessus des galets,

dirait qu'il y a eu à Dax, pour bâtir les murailles de l'enceinte, moins de hâte que dans les autres cités gallo-romaines [1]. On peut aussi remarquer que les matériaux provenant d'anciens édifices sont beaucoup

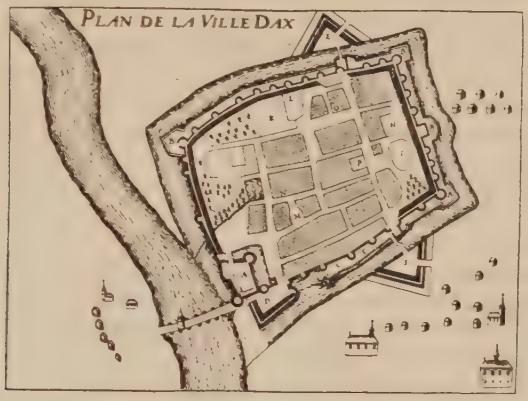

REPRODUCTION DU PLAN DE CLASSUN (1638).

A. Le Château.
I. « La grande église ».
G. « Fontaine très chaude ».
D. Porte Notre-Dame.
E. Porte Saint-Pierre.
F. Porte Saint-Vincent.

plus rares ici qu'ailleurs, par exemple qu'à Saintes et à Bordeaux [2].

Comme ces remparts ont été conservés intacts jusqu'à notre temps, comme cette enceinte n'a jamais été, entre 350 et 1850, ni agrandie

sont placés des *libages*, énormes quartiers de pierre douce, venus de Montfort ou de Pouillon. — Le *petit appareil* se montre au-dessus, formant parement extérieur d'après la règle qui suit: 5 bandes de petits cubes et 3 rangs de briques au-dessus, pour les 1re, 2e, 3e et 4e assises; 6 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 5e; 7 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 6e; 8 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 7e; 9 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 8e; 10 bandes de cubes et 3 rangs de briques pour la 9e... Nous pensons que cette combinaison allait jusqu'à 12 assises inclusivement; ce qui aurait donné à la hauteur primitive 12 mètres environ. Ces cubes sont en pierre de Bidache, en grand nombre, et en pierre tendre de Sainte-Marie...

« Le même appareil se prolonge le long des tours et des courtines avec la même régularité absolue. »

Les portes, soit celles par lesquelles on entrait, du dedans de la ville, dans les tours, soit celles qui donnaient accès à travers la muraille, étaient « surmontées d'une archivolte formée alternativement de pierres cunéiformes et de briques accolées deux par deux... Ornement d'architecture, destiné aussi à amoindrir le poids du mur en faisant fonction de décharge. »

1. Cette remarque et la suivante sembleraient confirmer l'hypothèse d'une construction plus tardive.

2. Ceux que j'ai vus, en petit nombre d'ailleurs, m'ont frappé par leur petitesse (cf. Taillebois, *Borda*, 1881, p. 226): ce ne sont jamais d'énormes pierres semblables à celles de Saintes ou de Bordeaux, mais des objets de petite dimension. Il faut, toutefois, rappeler que, « pendant les longues années que cette démolition a exigées, il ne s'est trouvé personne pour surveiller attentivement ces travaux. » (Taillebois, p. 227.)

ni remaniée, comme la ville s'est fort peu, pour ne pas dire pas, développée en dehors de sa ligne fortifiée, Dax était la cité de France, il y a cinquante ans [1], où l'on pouvait le mieux se rendre compte de ce qu'était une ville des temps de Constantin et de Julien. A la voir surgir, complètement isolée et fermée, du milieu des prairies de l'Adour, on avait l'impression exacte d'une cité du IVe siècle. Elle était, sans aucun doute, un Aigues-Mortes gallo-romain. La démolition des remparts, presque achevée maintenant, a été un acte de vandalisme historique et de maladresse municipale, et je ne comprends pas encore pourquoi l'œuvre néfaste a trouvé, en France et à Paris, dans les milieux politiques et intellectuels, si peu d'adversaires. Quant à l'imprudence des gens de Dax, elle est sans égale: la vieille enceinte, habilement mise en lumière, eût pu un jour amener à la ville autant de visiteurs que ses eaux chaudes attirent de rhumatisants [2].

Mais, comme nous possédons une dizaine d'excellents plans anciens et de vues panoramiques [3], nous pouvons retrouver sans peine les traits essentiels de la ville forte de Dax au IVe siècle.

1° *Orientation.* — Elle forme un carré allongé, dirigé exactement du nord au sud dans sa plus grande longueur. Comme elle est bâtie dans la plaine, obliquement au cours de l'Adour [4], qu'aucun accident de terrain n'a pu faire préférer telle direction à telle autre, j'incline à croire que l'orientation de la ville a été déterminée par des motifs religieux, les vieux souvenirs du rite augural [5].

2° Les *dimensions.* — En longueur, 445 mètres à l'est, 410 à l'ouest;

1. Les premières démolitions datent de 1854. En 1858, Roach Smith fit une campagne pour arrêter l'œuvre de vandalisme: *reliq(uis) mur(orum) Aq(uarum) Tarbell(icarum) cons(ervatis)*, dit la médaille frappée à ce propos en son honneur.

2. Il y a, écrivait-on en 1568, « trois belles choses et singulières en cette ville »: la première est la cathédrale, la troisième est la Fontaine Chaude, « la seconde chose est la ceinture de la muraille, qui est aussi belle, forte et bien flanquée qu'autre qu'on trouve. » André de La Serre, cité dans *L'Aquitaine historique*, p. 38. De même, Munster et Belle-forest, *La Cosmographie*, t. I, 1575, p. 384; et, d'après lui, Duchesne, *Les Antiquités*, 1624, p. 813.

3. Quatre sont reproduits dans *L'Aquitaine historique;* d'autres sont cités *ibidem*, p. 19; et *Congrès* de 1888 (Blanchet), une autre vue, *L'Aquitaine*, t. II, p. 93 (*Borda*, 1894). — Il faut se servir aussi de l'excellent plan manuscrit de 1806, de l'*Atlas cadastral* de 1825, du *Plan d'alignement* de 1841: ces trois derniers, conservés à la mairie, m'ont été obligeamment communiqués par M. Denis, maire de Dax. Voir aussi le plan de Drouyn, chez de Caumont, *Abécédaire*, 2e édit., p. 630. — Le plan de Pottier, 1874, est une reconstitution qui renferme quelques détails très conjecturaux; nous reproduisons ici le plan de Classun, exemplaire de 1638, aimablement prêté par M. Fr. Abbadie, président de la Société de Borda.

4. De la même manière, Bordeaux fut bâti obliquement à la Garonne, et à peu près exactement orienté. De même Dijon fut orienté, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, III, 19.

5. Que ces souvenirs n'eussent pas encore disparu en ce temps-là, lors de la construction des camps (et Dax était précisément un *castrum*), cela résulte de ce que dit Végèce (I, 23): *Porta quae appellatur praetoria, aut Orientem spectare debet, aut illum locum qui ad hostes respicit.*

en largeur, 330 mètres au nord, 280 au sud. Au total, un périmètre de 1,465 mètres[1], et une superficie de 12 à 13 hectares. Ce périmètre me paraît considérable étant donnée l'importance restreinte de Dax à l'époque romaine[2] : il paraît bien qu'au Moyen-Age il ne fut jamais complètement rempli. Je crois que, si les ingénieurs du IVe siècle ont tenu à faire de Dax une grande place forte, c'est qu'elle fut la seule[3] que l'on bâtit sur la grande route d'Espagne, entre Bordeaux et Bayonne. Elle était destinée à être le refuge de toute la population des Landes, et elle l'a été[4].

3° Les *tours* étaient au nombre de 46[5], y compris les quatre tours d'angle[6]. L'écartement entre les tours, autrement dit la largeur des courtines, est extrêmement variable[7]. — Dax est une des villes fortes gallo-romaines où les tours sont le plus nombreuses par rapport à la longueur de l'enceinte[8]. Il faut sans doute expliquer ce fait par le désir de renforcer le plus possible la valeur de la place : aucune défense naturelle ne la protégeant, on multiplia les ouvrages militaires.

4° La question des *portes* est une des plus intéressantes de celles que soulève l'étude de toutes ces places fortes en général et de Dax en particulier. Pour Dax, il y a quelque incertitude sur le nombre et l'emplacement des ouvertures. — Une porte, et peut-être deux existaient sur chacun des grands côtés, celui du couchant[9] et celui du

1. Chiffres de Pottier. A Dax, comme à Bordeaux, les côtés les plus longs sont ceux qui sont perpendiculaires au fleuve, N.-S. à Dax, E.-O. à Bordeaux.

2. Périmètre inférieur, cela va sans dire, à celui de Bordeaux, Bourges, Sens, Poitiers, Saintes, mais supérieur à celui de Périgueux (499 toises, y compris l'amphithéâtre, 404 sans lui ; Taillefer, II, p. 179), de Beauvais (1,270 mètres).

3. La Teste-de-Buch (*Boii* ou *Boiates*), sur une des routes de Dax à Bordeaux, a été chef-lieu de cité, mais n'a pas été fortifiée, ce qui explique la disparition de cette cité, englobée plus tard dans celle de Bordeaux.

4. Au Moyen-Age, Bordeaux, Dax, Bayonne sont les centres de défense de l'Angleterre. Sous Henri IV et Louis XIII, elles forment encore la ligne de protection contre l'Espagne. Si vivace a été, même en Aquitaine, l'œuvre fondée par Rome !

5. Chiffre donné par Pottier. S'il y a une erreur, elle doit être tout au plus de deux unités. Le plan de 1806 indique, plus ou moins nettement, 44 tours (de même le plan de Drouyn), et laisse voir, par des lacunes, la place de 3 autres. L'*Atlas cadastral* marque 43 tours. Il serait possible, du reste, que quelques-unes de ces tours aient été ajoutées après l'époque romaine.

6. « Les tours gardiennes » des portes « étaient entières, c'est-à-dire qu'elles saillaient au dedans comme au dehors, contrairement aux autres ». Dompnier de Sauviac, p. 74.

7. Sans parler des tours accolées. — J'ai compté, entre autres largeurs de courtines, 7 mètres (sans doute là où se trouvait une porte), 12, 16 ou 32 mètres.

8. Drouyn (*Bordeaux vers 1450*, p. 104) suppose 46 tours à Bordeaux, le même chiffre qu'à Dax pour un périmètre de 2,340 mètres ; 24 tours à Périgueux ? (Taillefer, II, p. 175) ; 33 tours, très certainement, à Dijon (Grégoire de Tours, III, 19). Je ne sais jusqu'à quel point les 26 tours de Saintes, dont parle Audiat (*Les Remparts de Saintes*, 1887, p. 5), étaient romaines, et s'il n'y en avait pas d'autres.

9. Au Moyen-Age, il y avait de ce côté la porte Saint-Vincent, sans doute romaine d'origine, et la porte Notre-Dame, par où entrait la route de Bordeaux.

levant[1] (route d'Aire ou de la Chalosse[2]). Une porte, sans aucun doute, se trouvait du côté sud[3], par où sortait la grande route d'Espagne, celle des pèlerins et de Roncevaux[4]. Une enfin, peut-être, du côté nord et de l'Adour[5]. En aucune manière, je n'accepterai plus de six portes, et j'incline de plus en plus à croire au chiffre de trois ou de quatre[6], pas davantage : le nombre des portes, dans les villes gallo-romaines, fut beaucoup plus restreint qu'on ne le dit d'ordinaire[7]. — Les portes de Dax ne paraissent pas avoir été alignées en face l'une de l'autre, sur les côtés opposés du rempart.

1. Porte Saint-Pierre, au Moyen-Age : je la crois très difficilement romaine. La porte primitive devait être la porte *Julia* (le nom, jusqu'à nouvel ordre, me paraît plutôt de la Renaissance que de l'empire romain), que bien des habitants de Dax ont connue, d'ailleurs murée de temps immémorial. Elle se trouvait à la hauteur de la rue du Palais (ou de la Liberté ou Bourbon), entre deux tours très rapprochées. — Le dessin qu'on en a donné (*L'Aquitaine historique,* p. 37) semble indiquer une porte ancienne, contemporaine de la construction de la muraille : ce n'était pas une belle chose, d'ailleurs. — Voir, sur ce côté, *Rôles gascons,* t. II, n° 1326; cf. n° 1373.

2. Route marquée, au dehors de la porte Julia, par l'ancien chemin vicinal d'Yzosse. Le lieu-dit *Estrade,* que le cadastre indique entre Dax et Yzosse, est-il ancien?

3. C'est la porte (je ne la crois pas ancienne dans tous ses détails architecturaux) citée et dessinée par Drouyn (*Abécédaire* de de Caumont, p. 97), par M. G. Camiade dans *L'Aquitaine historique,* p. 37, et chez Lavielle, *Dax pittoresque,* p. 97.

4. La grande route romaine suivait, au sortir de Dax, la route actuelle de Saint-Pandelon, par le quartier de la Torte et Peyrelongue (nom ancien, je crois, souvenir d'un menhir gaulois ou d'un tombeau romain, détruit au XVIe siècle; Dompnier de Sauviac, p. 19).

5. A l'angle nord-ouest de la ville, en face de l'ancien pont, à l'endroit où ont été bâtis les Bains Salins, on a cru trouver une porte romaine lors de la démolition des remparts, comme l'indique l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre fixée sur le côté de ces Bains qui regarde l'Adour :

CE BLOC DE MARBRE
FORMAIT ICI UNE DES ASSISES DE LA PORTE
DE LA CITÉ GALLO-ROMAINE
AQUÆ TARBELLICÆ

Cette porte est très nettement indiquée, entre deux tours très rapprochées l'une de l'autre, dans le plan de Drouyn (*Abécédaire* de de Caumont, p. 630). — Dompnier de Sauviac n'en parle pas.

6. Le Moyen-Age n'en conserva que trois; voyez *L'Aquitaine historique,* p. 39, et pl. III, IV et V.

7. A Bordeaux, M. Drouyn supposait 14 portes (p. 6), et j'ai longtemps partagé son avis. J'hésite maintenant à accepter plus de 4 à 6 portes : du côté de la rivière, la *Porta Navigera,* certaine; la porte *de Palis,* douteuse; du côté sud, une ou deux portes, la porte Basse et la *porta Vicaria* (Brutails, *Cartulaire de Saint-Seurin,* p. 128); à l'est, je ne vois guère de possible que la porte Dijaux; enfin, au nord, les textes du *Cartulaire de Saint-Seurin* ne parlent que de la *porte Medulca* (p. 79). — A Bourges, on n'attribue d'ordinaire que trois portes à l'enceinte romaine. — Dijon n'avait que quatre portes, *a quattuor plagis mundi* (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.,* III, 19). — A Beauvais, « on assure qu'on ne pénétrait primitivement que par deux entrées » (Barraud, *Bull. monum.,* t. XXVII, 1861, p. 60). — A Périgueux, une « porte principale » par côté, plus des poternes (Taillefer, II, p. 181). — A Saintes, M. Gigon n'a relevé qu'une porte certainement romaine : tout au plus peut-il en supposer deux autres. — A Agen, dans le seul travail détaillé et bien fait qui existe sur l'enceinte romaine (*Les Enceintes successives d'Agen,* Agen, 1894, p. 26), M. Lauzun constate huit portes : il m'a semblé qu'un certain nombre sont postérieures à la construction primitive.

5° Les *rues*, à l'intérieur de la ville, sont perpendiculaires et parallèles : deux, de l'ouest à l'est, et, de ces deux, la plus septentrionale longeant les Thermes ; cinq, du nord au sud. On peut, aujourd'hui encore, reconnaître ces anciennes rues dans les voies actuelles de la vieille ville[1].

6° Les deux *monuments* essentiels de la ville de Dax, au Moyen-Age, étaient la cathédrale et le château. Je les crois tous deux d'origine romaine[2]. Or, ils se trouvent à deux angles opposés de la ville, l'église au sud-ouest, le château au nord-ouest. Pareille disposition se retrouve dans l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux et d'ailleurs[3].

7° Au centre de la ligne fortifiée du nord (la plus voisine de l'Adour), se trouvaient la « *source sainte* » ou la Fontaine Chaude, son ruisseau et ses thermes : le ruisseau débouchait dans l'Adour du milieu même des remparts. C'est très exactement la même place qu'occupait, dans le Bordeaux gallo-romain, le ruisseau et la fontaine de la Devèze, elle aussi source sacrée[4].

8° Un *pont* menait de Dax à la route romaine de la rive droite de l'Adour[5]. Mais ce pont ne conduisait point droit au centre de la ville. Il débouchait à l'angle nord-ouest, comme faisant suite au front occidental des remparts. Si une porte lui faisait face, ce qui n'est point certain[6], elle était percée tout à fait à l'extrémité de la ligne septentrionale de l'enceinte. Ce n'est certes pas par hasard qu'une disposition de ce genre a été adoptée, d'autant plus qu'elle apparaît dans d'autres cités riveraines de cours d'eau[7]. Les ingénieurs qui l'ont adoptée ont voulu faciliter la résistance de la ville contre un ennemi qui serait

1. De ces rues, la seule dont le nom est peut-être d'origine ancienne, est la *via Major* (*L'Aquitaine historique*, p. 84), aujourd'hui rue Large.

2. Tout en rappelant que les plus anciennes constructions du château sont postérieures au x° siècle (Dufourcet, *L'Aquitaine historique*, p. 45).

3. M. Ledain, *Congrès de Saintes*, 1894, p. 198, a très bien rappelé l'existence, soit à l'angle soit sur le point le plus élevé des enceintes romaines, de « petits forts additionnels », qui deviendront, au Moyen-Age, les châteaux des villes. « A Bordeaux, c'est le château de l'Ombrière ; à Toulouse, c'est le château Narbonnais [Toulouse ne peut peut-être pas être rangée dans cette catégorie de places fortes] ; à Poitiers, c'est le palais ; à Angers, c'est l'évêché ; à Senlis, c'est le château royal. » Plus j'étudie ces remparts de 300, plus je vois en eux l'origine de nos villes modernes, et de leur sol et de leur existence.

4. Ausone, *Ordo nobilium urbium*, vers 145 :

Per mediumque urbis fontani flaminis alveum.

5. On croit, d'ordinaire, que le pont romain n'était autre que l'ancien pont du Moyen-Age, emporté dans la célèbre inondation de 1770. Cela n'est point certain. M. Camiade croit qu'il était plus en amont, vers l'est, de quelques mètres, et qu'il en existe encore quelques fondations.

6. Cf. p. 219, note 5.

7. Par exemple à Meaux, où le pont de la Marne allait aboutir à l'angle des remparts, tout près mais en dehors du front parallèle à la rivière : aucune porte ne se trouvait sur ce côté, et, après avoir traversé la Marne, on longeait la ligne de l'enceinte perpendiculaire à la rive pour retrouver une des portes latérales. (Communication de M. Gassies, qui confirme le plan de Meaux donné par de Caumont dans son *Abécédaire*, 2° édit.)

maître du pont, en faisant aboutir ce dernier, non pas normalement au centre de la muraille, mais à un coin et à une tour d'angle, c'est-à-dire à un des points de l'enceinte les plus fortifiés et les plus faciles à défendre.

En dehors des remparts, il se forma, dans les temps chrétiens et barbares, sur l'emplacement de l'ancienne nécropole païenne, un cimetière sacré, *suburbium* funéraire et saint[1], comme celui de Saint-Seurin près Bordeaux, comme ceux des abords de toutes les villes fortes gallo-romaines: c'est l'endroit que domine aujourd'hui Saint-Vincent-de-Saintes[2]. Mais le faubourg des morts n'eut jamais à Dax qu'une importance restreinte: cela pour deux motifs. Il lui manqua un saint illustre dans la chrétienté. Puis la ville de Dax contenait assez de place libre pour se dispenser d'enterrer les morts en dehors des remparts[3].

C'est pour ce dernier motif que l'enceinte gallo-romaine subsista et ne devint jamais inutile. Les ingénieurs du IVe siècle lui avaient donné une étendue telle qu'elle suffit, jusqu'au XVIIIe siècle, à tous les accroissements de la population dacquoise. Dax n'a pas eu besoin de se construire, du XIIe au XIVe siècle, de nouvelles enceintes, comme Agen ou Bordeaux. Et, lorsque la carte de l'État-Major, en 1856, dessinait Dax comme une place forte, c'était le tracé des murs romains qu'elle marquait encore[4].

Aujourd'hui, il ne reste des remparts de Dax que quelques fragments engagés dans des constructions privées, et les courtines du nord-est, qui portent, en terrasse, une promenade publique. Ces derniers vestiges sont encore menacés. Des déblais sont apportés ou jetés chaque jour au pied des murailles[5]. Le sol s'exhausse autour d'elles. Au lieu d'être le vestige, pieusement conservé, d'un passé vieux de dix-sept siècles, on dirait qu'elles servent de pierres d'attente à des travaux de nivellement. Ce qui subsiste de ces ruines, qui furent autrefois un des titres de gloire de Dax, ne tardera pas à périr à son tour, si on ne jette pas le cri d'alarme.

CAMILLE JULLIAN.

1. Par-dessus les débris romains, Aug. Dompnier (*Saint Vincent de Sentes*, p. 52) a très bien constaté un étage de sarcophages du Moyen-Age.

2. Sur ce saint, voyez la discussion très approfondie de M. Degert, dans son excellente *Histoire des évêques de Dax* (en cours de publication, *Borda*, 1899, p. 97 et s., p. 141 et s.; cf. *Revue de Gascogne*, 1899, p. 321 et s., p. 401 et s.). Le mot de *Saintes*, *Sentes* ou *Xentes* vient, comme le dit très bien M. Degert, de *collis* ou *podium de Sanctis*.

3. Voyez, *contra*, Dompnier, *Saint Vincent*, p. 53.

4. La carte du *Dépôt des Fortifications* (feuille X, S.-E.) chose incroyable! fait encore de Dax une place forte. Même en 1871, où la carte fut commencée, les murs gallo-romains étaient fortement ébréchés.

5. Mêmes plaintes dans *L'Aquitaine historique*, p. 22.

LES ROLES GASCONS[1]

C'est une publication de pur Moyen-Age que celle des *Rôles gascons* que nous recevons à l'instant et dont nous admirons l'exactitude, la netteté, la sobriété, toutes qualités habituelles à l'éditeur, M. Ch. Bémont Nous avons cependant le devoir de la signaler même à ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales. Ils y trouveront la mention de routes de Saint-Jacques qui ne sont autres que des routes romaines. Ce sont ces Rôles qui nous fournissent le nom antique d'un très grand nombre de lieux-dits de l'Aquitaine, et qui nous font, seuls, connaître la plus vieille appellation de la source chaude de Dax[2]. A ceux qui prétendent que les étangs de Gascogne étaient, au Moyen-Age, des baies ouvertes, nous recommandons les textes relatifs à l'étang de Mimizan : *In stagno nostro Mimisan... inter dictum stagnum et mare* (1281, t. II, p. 137.). Enfin, ce recueil est de première utilité pour qui voudra reconstituer la géographie forestière du Sud-Ouest, ce qui doit être la base de toute étude topographique sur le passé de notre pays[3]. Un relevé cartographique des baillies anglaises[4] de Gascogne apporterait aussi, je crois, quelque lumière à la géographie primitive des peuples aquitains. Bien des théories sur l'Antiquité s'écrouleront si l'on veut consulter, avec soin et sans parti pris, ces textes du Moyen-Age.

C. J.

1. Transcrits et annotés par M. Charles Bémont, t. II, 1273-1290. Paris, Imprimerie nationale, 1900, in-4° de IV-563 p.

2. Une autre source chaude est *fons vocatus de Berneto* (n° 776, p. 218).

3. P. 106, n° 397 : *Custodiam foreste nostre de* Baconnays (au Bouscat?). *In foresta de* Baconens, *ejusdem Sanctoniensis diocesis.* Rapprochez ces noms de forêts de celui de la forêt Bacenis dans César (*De Bello gallico*, VI, 10, 5). Voilà donc encore un nom qui appartient à la langue des plus anciens habitants de la Gaule.

4. Voyez, par exemple, l'importance administrative de Sos *(Sotiates?)* et de son pays.

BRONZES MELDOIS

Nous publions deux petits bronzes inédits trouvés dans le sol de Meaux. Ils remontent à l'époque gallo-romaine et représentent le dieu Mercure.

On sait combien cette divinité se rencontre fréquemment en France. César a pu dire que Mercure était le premier des dieux gaulois[1], et la collection du musée de Saint-Germain compte, d'après le catalogue des bronzes publié par M. Salomon Reinach, vingt-neuf statuettes de Mercure, contre huit de Minerve et de Mars, sept de Jupiter et quatre d'Apollon. Il n'est donc pas étonnant de recueillir à Meaux des bronzes consacrés à ce dieu; mais à Meaux Mercure fut l'objet d'un culte particulier, comme l'atteste la double base de statuette portant une dédicace à Mercure *Atesmerius*, qui fait partie de la collection Dassy[2]. C'est même le seul monument à l'occasion duquel le nom de Meaux se trouve dans le catalogue du musée de Saint-Germain.

Actuellement, nous voyons s'accroître chaque jour le nombre des antiquités meldoises de l'époque gallo-romaine, et les deux petits bronzes que nous signalons viennent s'ajouter aux monuments que nous avons déjà publiés dans cette Revue, et aux autres qui, récemment exhumés, seront l'objet de communications ultérieures.

Fig. 1.

1° Statuette de Mercure

(Fig. 1.)

La statuette de Mercure mesure environ 8 centimètres de hauteur: elle fait partie de la collection de mon ami Chardon. Elle est dans un bon état de conservation, comme on peut le constater d'après notre dessin. La base figurée a été ajoutée; elle est moderne. Le dieu est debout, entièrement nu; la tête porte les deux ailes, qui semblent émerger de la

1. César, *Bell. gall.*, VI, 17. Cf. *Rev. celt.*, t. XI, p. 224; 1891, p. 484.

2. J'ai dessiné ces deux bases et copié l'inscription, il y a quelques années, sur la demande de M. Héron de Villefosse, pour le *Corpus* de M. Hirschfeld. Elle a été signalée pour la première fois par de Longpérier (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1868, p. 433). Cf. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, au mot *Atesmerius*.

chevelure, le pétase étant à peine terminé. Le bras droit, qui s'avance, porte la bourse posée dans la paume de la main (comme dans les bronzes nos 51, 52, 59 du musée de Saint-Germain). La main gauche est vide. L'attitude est classique. Au point de vue de l'art, la figurine n'est pas plus laide que la plupart de celles que possède ce musée. Les proportions sont même assez bonnes, et les formes, bien que molles et lourdes, ne sont pas empâtées ni grossières.

Le lieu de la découverte est le quartier de la Cathédrale, c'est-à-dire le centre de la ville actuelle. Le jardin d'où elle provient est fermé par l'ancienne enceinte, qui existe encore dans cette partie de Meaux (coin du boulevard Jean-Rose et de la rue Longpérier). La trouvaille remonte à plusieurs années.

2° Buste de Mercure

(Fig. 2.)

Le petit buste de Mercure, mesurant 7 à 8 centimètres de hauteur, a été découvert dans le terrain de la maison portant le n° 28 de la rue Saint-Faron; il a été offert par Mme Marguerith-Dupré au musée que nous avons depuis l'an dernier constitué à Meaux. Le bronze est très abîmé, les traits sont empâtés; le visage imberbe a dû avoir une certaine élégance. Le bord du pétase se distingue assez nettement sur le front; les ailes sont très grandes et se dressent presque droites.

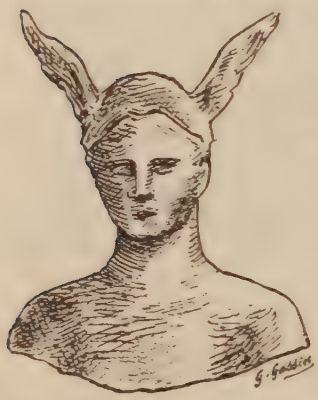

Fig. 2.

Ce buste rappelle les spécimens trouvés dans la villa romaine d'Anthée, près de Namur[1] (nos 74 et 75 du catalogue du musée de Saint-Germain).

De petits bustes analogues ont été signalés par Berger et Montfaucon (*Antiquité expliquée*, t. I, pl. XXI, 2), de Lasteyrie (*Gaz. archéol.*, 1884, pl. XI, et p. 80), Thédenat (*Société de l'hist. de Paris*, 1881, pl. I, 2).

GEORGES GASSIES.

1. E. Del Marmol, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV, pl. VI, 2, p. 12; *Bulletin des commissions belges*, 1869, p. 183. Cf. Salomon Reinach, *Bronzes figurés*, p. 85.

LES DOSSIERS DE P. J. MARIETTE

SUR BA'ALBEK ET PALMYRE

Il y a en France quelques personnes qui n'ont pas appris sans tristesse qu'une mission allemande avait commencé cette année-ci les fouilles de Ba'albek. L'activité des savants allemands en Syrie, non seulement à Ba'albek, mais à Palmyre et le long du *limes,* semble indiquer que l'ère de l'activité des savants français dans ces régions a paru close à nos voisins. S'il en allait vraiment ainsi, on pourrait regretter chez nous cette abdication de la France, et pour plusieurs raisons. Les missions scientifiques allemandes en Syrie font partie d'un plan politique. Ce n'est pas seulement pour faire déposer des couronnes sur le tombeau de Saladin que l'empereur s'intéresse à la Syrie. Et s'il est un pays où nous devrions veiller à maintenir l'influence française, n'est-ce pas la Syrie?

L'archéologie française se devait de donner dans la même série que l'*Olympie,* l'*Épidaure* ou la *Pergame,* une grande publication sur Ba'albek. La tâche, à certains égards, eût été facile: une bonne partie des planches était faite; il n'y avait qu'à choisir à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, dans les restaurations de Joyau et de Redon. Le manque d'un Institut archéologique français, le manque de direction et d'organisation sont cause que le travail commencé par nos architectes n'a pas été fini par nos archéologues.

Et maintenant, ces regrets exprimés, consolons-nous en pensant au profit que la science va tirer des recherches allemandes à Ba'albek. Aucun savant n'avait encore porté la pioche dans ces ruines. Nous souhaitons de bon cœur brillant succès à M. Sobernheim et à ses collaborateurs.

Mais, au moment où ces recherches commencent, il est bon que ceux qui les conduisent aient en main tous les documents intéressant leur sujet. Dans ceux que la bienveillance de M. Radet me permet de publier ici, on verra que si les Français s'étaient chargés d'étudier Ba'albek à fond, ils y auraient eu, comme devanciers, plus de compatriotes que d'étrangers.

§ I. LES DOSSIERS DE P.-J. MARIETTE SUR BA'ALBEK ET PALMYRE

Parmi les grands voyages scientifiques qui honorent le XVIIIe siècle, il en faut ranger un dont l'initiative privée a fait tous les frais, celui des Anglais Boucherie, Dawkins et Wood dans le Levant. Partis de Naples en 1749, sur un vaisseau qu'ils avaient frêté, ils emportèrent, outre une cargaison de belles choses destinées à être distribuées en *bakchichs,* toute une bibliothèque de livres nécessaires aux études qu'ils se proposaient de faire, textes anciens, livres de voyages, de numismatique, d'architecture. L'un d'eux, Boucherie, mourut en route. Deux magnifiques in-folios, parus à Londres à quatre ans d'intervalle[1], l'un sur Palmyre, l'autre sur Ba'albek, furent les fruits de l'expédition. Ils firent connaître enfin aux savants et aux artistes, d'une façon complète et véridique, les deux plus grands ensembles de ruines qu'il y ait en Orient, l'Égypte exceptée. Leur apparition fut un événement et marque date dans l'histoire de l'archéologie au siècle dernier. Fait caractéristique de l'universalité de notre langue dans ce temps-là, ils parurent à la fois en anglais et en français, — de même que parut jadis en français et en anglais *L'Architecture byzantine* de Texier et Pullan, de même que nous avons vu paraître en allemand et en français *Les Villes de la Pamphylie et de la Pisidie* du comte Lanckorónski.

La bibliothèque de l'Institut de France possède des exemplaires fort curieux du *Palmyre* et du *Balbec.* Ils proviennent du legs de livres et de manuscrits fait à la Ville de Paris par le procureur Antoine Moriau et qu'un arrêté du Directoire, du 1er messidor an V, attribua à l'Institut. Avant d'appartenir à Moriau, les deux in-folios avaient fait partie de la bibliothèque de Pierre-Jean Mariette, le fameux collectionneur d'estampes, le grand érudit dont les notes sur l'histoire de l'art ont formé l'*Abécédaire.* A la fin de son *Palmyre* et de son *Balbec,* Mariette avait fait relier deux véritables dossiers de documents variés, pièces imprimées, copies manuscrites, dessins. Dans une note de la *Mission de Phénicie,* p. 314, Renan renvoie au « mémoire manuscrit de Mariette, à la suite de l'exemplaire de Wood, à la bibliothèque de l'Institut ». C'est cette indication qui m'a fait connaître les deux dossiers en question. Dans son *Voyage autour de la Mer Morte,* II, p. 631-634, Saulcy en a donné une courte analyse.

1. *Les Ruines de Palmyre autrement dite Tedmor au Désert.* A Londres, chez A. Millar, dans le Strand : MDCCLIII. — *Les Ruines de Balbec autrement dite Héliopolis dans la Cœlosyrie.* A Londres : MDCCLVII.

A la suite du *Palmyre* sont reliés les documents suivants, dont j'emprunte la liste à une note de Mariette placée en tête du volume :

On trouve à la suite de cet exemplaire des *Ruines de Palmyre* diverses pièces qui en augmentent la singularité :

1° L'analyse qui en a été faite par M. l'abbé Barthélemy pour le *Journal des Savans,* avril 1754;

2° *Réflexions sur l'Alphabeth et sur la Langue dont on se servoit autrefois à Palmyre,* par M. l'abbé Barthélemy;

3° Deux Inscriptions Palmyréniennes qui se conservent à Rome et dont il est fait mention dans la précédente dissertation, l'une et l'autre gravées sous les yeux du célèbre François Bianchini;

4° Copie manuscrite d'une lettre écrite par le voyageur Granger à M. le comte de Maurepas, et dans laquelle il fait le récit de ce qu'il a vu à Thadmor ou Palmyre;

5° Quelques recherches sur les mêmes antiquités, et en particulier une Veuë très fidèle des ruines de Palmyre, prise sur les lieux en 1705 par le sieur Giraud, et que j'ai copiée et rendue le plus agréable qu'il m'a été possible, d'après l'Original étant dans les registres de l'Académie des Belles-Lettres.

Voici le détail du numéro 5 :

a) Recherches sur les antiquités de Palmyre, par Mariette (datées de 1760), y compris le fragment d'une lettre du sieur Poullard, consul de France à Tripoli de Syrie, concernant le voyage fait à Palmyre, en 1705, par les sieurs Giraud et Sautet;

b) Vue de Palmyre avec cette mention : « dessiné d'après l'original par P.-J. Mariette en 1763 » (l'original est le dessin de Giraud);

c) Réflexions sur les ruines de Palmyre, manuscrit autographe de l'architecte Soufflot;

d) Deux lettres inédites de Barthélemy à Mariette.

A la suite du *Balbec,* Mariette a fait relier :

1° 15 planches représentant les ruines de Ba'albek, exécutées à Paris par J. Marot, d'après les dessins originaux du voyageur Desmonceaux;

2° Ses *Observations sur les Antiquités de Balbec,* datées de 1758 (c'est le mémoire dont Renan a fait mention);

3° Extrait d'une lettre de Granger au comte de Maurepas, concernant Ba'albek;

4° Un extrait anonyme d'une lettre de Seyde (Saïda, Sidon) du 22 décembre 1759, relatif aux tremblements de terre qui éprouvèrent la Syrie cette année-là et notamment Ba'albek;

5° La *Description des ruines de Balbec* par le consul Poullard (extrait d'une lettre adressée en 1705 au comte de Pontchartrain);

6° La copie, par Mariette, d'un dessin exécuté en 1705 par le sieur Giraud *(Veuë du Port de Tripoli en Syrie et des six Tours basties par Godefroy de Bouillon);*

7° L'article de l'abbé Barthélemy sur le *Balbec* des Anglais (*Journal des Savans,* juin 1760), enrichi de quelques notes manuscrites de Mariette.

Je me propose de faire connaître ce qu'il y a d'inédit dans ce double dossier, en classant les documents d'après l'ordre chronologique des voyages et des recherches.

§ II. VOYAGE DU FRANÇAIS DESMONCEAUX A BA'ALBEK EN 1668

Le Français de Monceaux, ou Desmonceaux, voyagea en Orient, par ordre de Colbert, de 1667 à 1669, pour rapporter des manuscrits grecs à la bibliothèque du roi : le résultat de sa mission fut l'envoi, en 1669, de soixante-quinze volumes grecs. J'emprunte ces renseignements à M. Omont[1], qui en donnera, je présume, de plus détaillés dans son prochain ouvrage sur les *Missions archéologiques françaises en Orient au XVIIe et au XVIIIe siècles* (dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*). Desmonceaux dut rapporter non seulement des manuscrits, mais aussi des monnaies : Barthélemy dit que « Desmonceaux avoit été envoyé dans le Levant pour y chercher des médailles » : et Barthélemy, qui fut longtemps le zélé conservateur du Cabinet de France, devait savoir quelles missions avaient enrichi les collections dont il avait la garde.

Un abrégé de la relation de Desmonceaux a été publié à la fin du Ve volume des éditions françaises des *Voyages* de Corneille Le Bruyn (Paris et Rouen, 1725 ; La Haye, 1732). Cet abrégé est dû à l'illustre Fréret[2]. Il est précédé de la lettre suivante[3] :

Lettre de M. *** [Fréret] *à l'éditeur.*

Monsieur, voilà l'extrait d'un voyage de M. des Mouceaux *(sic)* que vous m'avez demandé. Je l'ay fait faire fort à la hâte, parce que M. le comte de Bonneval, qui avoit prêté le manuscrit, étoit sur son départ. Vous verrez par l'extrait que le voyage contient des détails fort curieux ; et je puis vous répondre que la manière dont il est écrit m'a fait extrêmement plaisir. Je ne doute point qu'il ne fût très bien reçu du public, si la famille de M. des Mouceaux le vouloit faire imprimer ; mais, en ce cas, il faudroit rechercher exactement les originaux des plans et des veues qu'il avoit dessinés lui-même.

1. *Inventaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, p. XVII de l'introduction.

2. Préface du tome V, *sub fine*. « Enfin, M. Fréret, de l'Académie des Belles-Lettres, a donné un manuscrit contenant l'abrégé fidèle et fort détaillé du Voyage de feu M. des Mouceaux, qui n'avoit jamais été imprimé. L'auteur de ce Voyage étoit un homme qui savoit bien penser et observer. » Cf. Lechat, *Epidaure*, p. 7. Les mémoires de Desmonceaux sont perdus. Quant aux *Voyages* de Le Bruyn, l'édition hollandaise en avait paru en 1698, à Delft, in-f°.

3. Le Bruyn, t. V, p. 381 de l'édition de 1732.

et qui, vu le goût et l'intelligence de l'architecture, dont il donne partout des preuves dans sa relation, nous feront connoître un grand nombre de monuments anciens, qui sont maintenant absolument ignorez. Les premiers cahiers contenant son Voyage d'Égypte, du mont Synai, de l'Arabie Déserte, jusqu'à Jérusalem, et une partie de la Terre Sainte, sont perdus : ils contenoient 384 pages. Le voyage a été fait vers l'an 1668. On a cru rendre service au public, en lui donnant cet extrait d'un Voyage, qui peut-être ne sera jamais imprimé.

Les notes prises par Desmonceaux à Ba'albek tiennent deux pages dans le résumé de Fréret[1]. Quant aux dessins des ruines de Ba'albek qu'avait rapportés Desmonceaux, ils furent confiés à un architecte de Paris, nommé Marot, qui en tira une suite de quinze planches sur cuivre : c'est, par ordre de date, la première grande publication de ce genre, à laquelle Ba'albek ait donné lieu. Publication, d'ailleurs, plus volumineuse que méritoire, ces planches n'étant que de laides infidèles, qu'on n'aura pas grand plaisir à regarder dans le *Balbec* de Mariette. Il suffira de noter les auteurs qui s'en sont servis.

D'abord, Claude Perrault, l'architecte de la colonnade du Louvre, dans sa monumentale traduction de Vitruve :

M. de Monceaux — écrit Barthélemy[2] — avoit été envoyé dans le Levant en 1667 pour y rechercher les Medailles. Il en avoit rapporté les Desseins de plusieurs anciens monumens qu'il avoit vûs : ils les communiqua à M. Perrault, qui en avoit fait usage dans son excellente Traduction de Vitruve, et qui en parle dans une de ses notes, page 134, seconde édition.

C'est Mariette, je suppose, qui aura indiqué cette référence à Barthélemy. Voici le passage de Perrault :

Il se voit encor dans les ruines d'Argos quelques restes de cet ordre. Les chapiteaux qui sont aux colonnes de la figure de la porte Attique pl. XXXI ont esté dessinez sur le lieu et m'ont esté communiquez par M. de Monceaux.

En second lieu, l'illustre auteur de l'*Antiquité expliquée*, Bernard de Montfaucon :

Il est un voyageur — dit encore Barthélemy[3] — dont les travaux, quoique fort inferieurs à ceux de nos Anglois, méritent une attention particulière : c'est un François que nous croyons être M. de Monceaux, et qui se rendit à Balbec dans le siècle dernier. Il dessina le plan, les élévations et les coupes du Temple le plus entier. Il découvrit même les deux grandes cours qui précèdent le grand Temple : mais comme il n'avoit point assez arrêté ses

1. Le Bruyn, t. V, p. 416-418.
2. *Journal des Savants*, 1760, p. 313.
3. *Loc. cit.* On voit que Barthélemy devait ignorer la publication de l'extrait de la Relation de Desmonceaux. Si Barthélemy l'a ignorée, c'est que Mariette l'ignorait aussi.

desseins, et qu'il ne les avoit pas désignés tous par des dénominations particulières, le sieur Marot, Architecte, qui se chargea de les publier en 15 planches, en dénatura quelques-uns en les rapportant à un Temple de la Grèce, et les defigura tous par des additions et des corrections sans nombre; le P. de Montfaucon inséra quelques-unes de ces gravures dans le second volume de son Antiquité expliquée, et trop rempli des idées qu'il en avoit reçues, il ne reconnut pas le Temple de Balbec dans un dessein qu'il avoit trouvé sans étiquette parmi les Mémoires manuscrits de M. de Monceaux, et qu'il a fait représenter dans la 32e planche de ce volume. De pareilles méprises ne sont plus à craindre....

Si l'on se reporte à l'*Antiquité expliquée*, on voit que la méprise du P. de Montfaucon ne lui est pas imputable et que le savant bénédictin avait bien soupçonné que le dessin sans légende dont il a fait sa planche XXXII avoit rapport au temple de Ba'albec :

Le dessin du beau temple qui suit — dit-il en parlant de cette planche XXXII[1] — est tiré des mémoires de M. des Monceaux, frère de Madame la Comtesse de Bonneval[2], qui nous a communiqué fort obligeamment tout ce que nous avons voulu tirer des mémoires de son frère. Je ne say s'il y eut jamais de voyageur plus curieux et plus habile que lui : il faisoit dessiner tout. Nous avons tiré de ses mémoires bien des choses qu'on trouvera dans le cours de cet ouvrage : il marquoit sur tous ses dessins les dimensions et les noms des choses qu'ils représentoient, et de même les lieux où il les avoit trouvées. Mais il est arrivé malheureusement que la feuille où étoit le dessin de ce temple ayant été rognée, l'écriture a sauté avec la rognure; nous avons cherché inutilement dans la relation manuscrite de son voyage. Plusieurs cahiers en ont été égarés; c'étoit peut-être dans ceux-là que la description du temple se trouvoit... Comme il y a dans ce temple quelques choses qui paroissent avoir rapport au temple de Balbec, on avoit douté d'abord si ce n'étoit pas le même dessiné moins fidèlement par un de ceux qui l'ont tiré, mais les différences sont si essentielles qu'il n'y a aucun moyen de le croire.

Enfin, De la Roque, dans son *Voyage de Syrie et du Mont Liban*, écrit en 1722 et publié en 1723. Seulement, tandis que Perrault et Montfaucon ont mentionné Desmonceaux et lui ont payé le tribut de remerciements auquel il avait droit, De la Roque a pillé son devancier sans le dire. Il était de ces voyageurs qui, comme les soldats étoliens, *in bello alieno suam praedam faciunt*. Son *Voyage de Syrie et du Mont Liban* ne se lit pas sans agrément, mais il faut s'en servir avec défiance. L'auteur avoue l'avoir écrit une fois de retour à Paris, au milieu des

1. *Antiquité expliquée*, t. II, p. 118.

2. Le vieil et toujours utile *Dictionnaire de la Noblesse*, t. II, p. 646, dit que Jean-François de Bonneval (le père de Bonneval le Pacha) épousa en 1670 Claude Monceau († 1719), fille *unique* de Pierre Monceau, seigneur de divers domaines. Fille unique signifierait donc seule fille, et notre voyageur serait l'oncle de Bonneval le Pacha. Le nom de Monceau ne figure pas au *Dict. de la Noblesse*, et M. Vandal, dans son ouvrage sur Bonneval le Pacha, ne dit rien des parentés de son héros.

livres et des doctes. Je le soupçonne d'être resté fort peu de temps à Ba'albek, et d'en avoir décrit les ruines moins avec ses notes qu'à l'aide des planches de Marot. A la page 118 de son tome premier, il a inséré une planche représentant l'« élévation perspective d'un côté extérieur du Temple de Balbec ». Le texte ne dit rien sur l'origine de ce dessin; ce n'est autre chose qu'une reproduction à petite échelle de la planche II de Marot.

§ III. VOYAGE DES FRANÇAIS GIRARD ET SAUTET A PALMYRE ET A BA'ALBEK EN 1705

Pour renseigner le lecteur sur ces précurseurs oubliés de MM. de Vogué, Bertone et Sobernheim, je n'ai qu'à laisser la parole à l'excellent Mariette, et à publier ses

Recherches sur les antiquités de Palmyre.

Je ne puis pas m'imaginer qu'il se trouve jamais un homme qui pousse l'incrédulité jusqu'à jeter des soupçons et former des doutes sur la fidélité des opérations des voyageurs anglois qui ont été visiter de nos jours les Antiquités de Palmyre, et qui nous en ont donné les dessins et la description; mais supposé que cela pût arriver, la justification de ces savants voyageurs me paroit toute prête : il suffit de jetter les yeux sur la veuë de Palmyre que je produis ici, et qui a été faite plus de quarante ans avant qu'ils songeassent à entreprendre leur voyage. Elle est tellement conforme à celle qu'ils ont publiée, qu'il est aisé de voir que les deux dessinateurs ont travaillé sur le même fonds, chacun séparément, et que sans permettre aucun essort à leur imagination, ils n'ont été occupés que de représenter scrupuleusement les objets qui se présentoient à eux et qu'ils se proposoient de rendre. Cette veuë très détaillée et dessinée avec plus de goût et d'intelligence qu'on en trouve ordinairement dans les desseins des voyageurs fut faite en 1705 par un François qui passoit en Perse, et qui se nommoit Giraud. Le sieur Poullard, vice-consul de France à Tripoli de Syrie, lui en facilita les moyens, et voyant qu'il avoit réussi, il en fit sa cour à M. le Comte de Pontchartrain, Ministre et Secrétaire d'État, qui, outre la Marine, avoit dans son département les Académies, qu'il avoit fort à cœur de voir fleurir. Aussi n'eut-il pas plus tost reçu le dessein du sieur Giraud qu'il le fit remettre à l'Académie des Inscriptions où, suivant ses intentions, le dessein fut déposé dans le Registre-journal des délibérations de cette Académie le 19 mars 1706; et comme il n'en est plus sorti, il est indubitable que les Anglois l'ont absolument ignoré. J'ai été mieux servi : le dessein m'a été communiqué, et j'en ai pris une copie, d'autant plus volontiers que l'original m'a paru contenir plusieurs choses qui ne se trouvoient pas dans ce qui nous a été donné par les Anglois.

Il n'étoit guère possible que cela fut autrement : dans l'espace de près d'un demi-siècle, le Temps devoit avoir fait de nouveaux ravages, et renverser au moins quelques colonnes; et pour en donner un exemple, le sieur Giraud

vit encore sur pied ces quatre grandes Colonnes de Granite dont il n'y avoit plus qu'une debout lorsque les Anglois se transportèrent à Palmyre; les trois autres étoient couchées à terre, ainsi qu'ils nous l'apprennent. Le sieur Giraud les a exprimées toutes quatre dans son dessein; et ce n'est pas la seule singularité que j'y aie remarquée et qui rende son travail recommandable et curieux.

J'y joins une copie de la lettre que le sieur Poullard écrivit en cette occasion à M. de Pontchartrain, telle que je l'ai trouvée dans les mêmes registres de l'Académie des Belles-Lettres. J'étois presque tenté de rapporter encore trois inscriptions grecques et une en caractères Palmyréniens que le même Consul envoya au Ministre, mais comme elles sont les mêmes qui se trouvent dans l'ouvrage des Anglois sous les nos V, XI et XVII pour ce qui regarde le grec, et sous le n° V 11 par rapport à l'inscription palmyrénienne, je m'en suis abstenu. Elles sont d'ailleurs si fautives que M. l'abbé Renaudot ayant été chargé par l'Académie de les expliquer, comme on peut le voir dans le volume second des Mémoires de ladite Académie, y renonça, malgré son sçavoir, et conseilla même aux Antiquaires de ne s'en occuper jamais, et de mettre la langue Palmyrénienne, aujourd'hui perdue, au rang des énigmes impénétrables. Il ne prévoyoit pas qu'un de ses confrères (M. l'abbé Barthélemy) plus heureux, travailleroit quelque jour sur des copies mieux figurées de ces Inscriptions, qu'il feroit revivre l'alphabeth Palmyrénien, et qu'il donneroit à cette partie de la Littérature une évidence à laquelle il ne seroit pas permis de se refuser.

Sur la recommandation de M. Philippe Berger, et grâce à l'obligeance connue de M. Pingard, j'ai pu consulter, dans la vénérable collection des registres-journaux de l'ancienne Académie des Inscriptions, les deux volumes de l'année 1706. On y lit, à la date du vendredi 19 mars[1] :

M. l'abbé Bignon a envoyé à l'Académie de la part de M. de Pontchartrain une Relation très curieuse de la ville de Palmyre en Afrique *(sic!)*; cette Relation est accompagnée de veuës dessinées sur les lieux. Il s'y trouve quelques inscriptions qu'on a prié M. l'abbé Renaudot de déchiffrer, si cela se peut.

Suit la copie de la relation, ou lettre, du vice-consul Poullard, qu'on lira plus bas. La minute du mémoire contenant les inscriptions et croquis de Ba'albek et Palmyre y est jointe. Mais les deux vues dont parle la lettre de Poullard ont disparu. Les copies que Mariette avait pris la peine d'en faire, et qui se trouvent, comme je l'ai dit, celle de Palmyre dans le *Palmyre*, celle de Tripoli dans le *Balbec*, consolent de cette perte. La vue panoramique de Palmyre est un document tout à fait remarquable; la fidélité de ce dessin est garantie, comme Mariette l'observe justement, par la vue panoramique dessinée par les Anglais cinquante ans plus tard. Il est regrettable que les dimensions du

1. Il n'est point parlé de tout ceci dans l'*Histoire de l'ancienne Académie des Inscriptions* de Maury (2e éd., 1864).

dessin de Giraud n'en permettent pas une reproduction en grandeur d'original : et il ne semble guère possible de le réduire. C'est l'avis qu'a exprimé, avec regret, M. Perrot, à qui j'ai montré ce dessin.

Lettre du sieur Poullard, vice-consul de France à Tripoli de Syrie, écrite à M. le comte de Pontchartrain.

Monseigneur,

Les sieurs Giraud et Sautet sont heureusement de retour des déserts de Palmyre, où ils n'auroient jamais pu aller sans mes soins, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Grandeur le 8 du mois (de septembre) dernier. Ils ont été de Palmyre à Balbec, où je fus voir notre Bacha il y a dix jours. Le sieur Giraud vient d'en finir actuellement les desseins. J'espère que V. G. en sera contente et qu'elle verra avec plaisir tout ce qu'il y a de plus curieux de l'Antiquité. Thadmor, autrefois Palmyre, suivant les gens de ce pays, a été commencée par Salomon, continuée et embellie par la Reyne Zénobie et finie par l'empereur Adrien. Le sieur Giraud qui a parcouru toute l'Italie et qui m'a paru habile homme dans son art, ne peut concevoir d'où on a tiré une aussi prodigieuse quantité de marbre. Il semble qu'on en ait épuisé toutes les carrières, à voir les restes qui sont sur pied et dans la terre. En effet, tous les Temples, les Tours, les Colonnades et le Palais, dans le milieu duquel il y avoit double rang de Colonnes, sont tous de marbre, et le travail en est si prodigieux qu'on ne peut concevoir en combien de tems on a pu enrichir toutes les moulures de ces monumens, qui sont entièrement entaillées d'ornemens parfaits et de très belles figures. Le Temple, qui paroit entre la principale partie du Palais et une espèce d'Aqueduc en ligne droite étoit entouré de double Colonnade. Celles de marbre sont sur pied, et il y en a quatre prodigieuses en grosseur et en hauteur de porphyre qui font voir qu'elles étoient continuées à l'entour du Temple. Il n'y a point de colonnes sur le fût de laquelle il n'y ait une double inscription, la première en Grec et la seconde en caractères semblables à ceux de l'inscription que j'ai fait copier sur l'original. Les lettres paroissent en Hébreu ou en Cophte. J'ai fort blamé le sieur Giraud de ce qu'il n'a pas copié exactement toutes les inscriptions du dedans du Palais, et qui sont au dehors sur toutes les Colonnes. Elles étoient si nécessaires pour l'éclaircissement de l'histoire : mais il a eu peur des Arabes qui campoient aux environs du Palais, et il croit avoir beaucoup fait de s'être appliqué pendant trois jours à lever son dessein. La ville lui restoit en face au Nord-Ouest : il étoit par conséquent au Sud-Est d'où il la regardoit dans toute sa longueur. Tout le terrein est encore rempli des restes des colonnes qui peuvent avoir un, deux, quatre ou six pieds hors de terre et au-dessus de leur base. Les gens du pays, quoyque mauvais historiens, assurent qu'il y avoit au-dessus[1] des colonnes une ville d'une grandeur surprenante. A l'Est il paroit six Tours dont une est encore dans tout son entier par le bas. On ne peut dire quel en étoit l'usage. Les pilastres superbes qui en font les croisées et dans tout le contour semblent avoir été garnis de tablettes

1. « Il veut dire *au delà.* » (Note de Mariette.)

pour une Bibliothèque. C'est le sentiment du Dessinateur[1], et il y a un parapet tout à l'entour et au haut de la porte une inscription très belle. Il n'a pu la lire, parce qu'elle étoit trop élevée. Je l'ai fort exhorté, après son voyage de Perse fini, de revenir à Tripoli, d'où s'il est possible, je le renverrai copier fidèlement tout ce qu'il y a d'inscriptions. Les Arabes disent qu'à trois jours de Thadmor, plus avant dans l'Arabie déserte, il y a des ruines d'anciennes villes, mais qu'il ne paroît plus rien sur pied. On connoît que tous ces édifices sont des Romains; l'ordre est le Corinthien, et l'on ne voit dans toutes les sculptures que des Aigles de toute part.

A l'égard du Château de Balbec, il est du même ordre Corinthien. Il n'y a pas une pièce de marbre, mais les pierres sont prodigieuses et semblables au Granit blanc et rouge. On croiroit même qu'elles ont été fondues sur la place où elles sont posées. Celle qui fait l'angle à l'Ouest de la muraille du Château a d'un côté 22 pas de longueur et autant au Sud. Les trois autres qui sont au dessus ont 63 pas de longueur. Je les ai mesurées moi-même.

Quatre grands hommes peuvent embrasser les Colonnes qui sont à l'entour du Temple. Les neuf qui sont au bout du Palais paroissent plus grosses, aussi sont-elles plus hautes. La Base est d'une pierre, le milieu d'une autre, et le reste de la Colonne avec son Chapiteau est d'une troisième pierre. Toutes les portes des voûtes sont quarrées, une pierre fait le dessus, et deux autres pour les côtés. Toutes les voûtes sont baties de semblables pierres, sans chaux ni ciment. Sous le haut des voûtes qui font espèces de Galeries sous le Château, il y a une infinité de bustes d'Empereurs; à côté du second, j'ai avec peine distingué les lettres rapportées dans mon petit mémoire ci-joint.

Tout ce Château paroit avoir été de forme octogone et entouré de fossés dans lesquels l'eau passe encore aujourd'hui. Sur la façade, où je crois qu'il y avoit un pont-levis, et dessous deux Arcades dont les fondemens subsistent, sur lesquelles l'eau passoit pour se communiquer dans le Château sans se corrompre dans l'eau des fossés; il y a, dis-je, sur cette façade quantité de piédestaux, sur deux desquels il y a les deux inscriptions marquées dans le papier ci-joint. On ne peut les lire d'en bas : j'ai fait attacher trois échelles les unes sur les autres, pour aller moi-même déchiffrer lesdites inscriptions. Il a paru alors plus de mille Turcs sur les remparts. Comme le Bacha étoit informé de ma curiosité, on la loua, au lieu de s'en plaindre. Jamais Franc n'avoit osé paroître habillé à la Françoise dans Balbec, et avec le chapeau; mes deux valets étoient cependant habillés comme moi.

Au dessous des lettres rapportées dans mon susdit petit mémoire, il y a deux lignes en lettres fort serrées et gothiques. Je n'ai jamais pu les déchiffrer. La façade, où étoit le frontispice du Temple, est cachée par une muraille moderne. Les deux Colonnes cannellées de la gauche et les restes de celles qui étoient à la droite font connoître qu'il y en avoit tout à l'entour du Temple; et au dedans de cette muraille moderne, il paroit un sallon d'une grandeur prodigieuse, après quoi on entre dans le Temple par une porte sur le plafond de laquelle une Aigle tient au bec une guirlande de fleurs que deux Amours ailés en forme d'Anges tirent par les bouts. Ce travail est de la dernière beauté, et toutes les moulures finies et remplies de petites figures et d'ornemens. Dans le Temple il y a en haut ou pour ainsi dire vers l'autel deux arcades en face, toutes en sculpture, sur l'une desquelles

1. C'est-à-dire de Giraud.

il paroît un Triton dont la queue est levée en trois plis, et qui porte une femme nue. Le reste de l'arcade est remplie d'ornemens. L'entablement de la Colonnade, ou le plafond qui règne entre le corps du Temple et les Colonnes est tout garni de figures et de bustes de femmes et dans le milieu il y paroît une Impératrice ainsi qu'il est marqué dans le petit dessin ci-joint. Ces pierres qui paroissent d'une médiocre grandeur en les regardant d'en bas sont prodigieuses par leur grosseur. Il y en a deux à terre, c'est d'où sort la présente copie.

A cinquante pas du Château, on trouve un petit Temple dont la forme est octogone : les Colonnes en sont d'une pièce. On a fait de ce Temple l'église des Grecs de Balbec.

Au Sud, sur une petite montagne, attenant les murailles de la Ville qui subsistent encore, il y a une colonne que j'ai tâché de copier de mon mieux dans le petit mémoire attaché à cette lettre. C'étoit par où les bonnes eaux montoient et descendoient ensuite pour se communiquer au Château. Il y a dix-huit pierres dans le fût; sur la quatrième, on remarque une guirlande de fleurs, et il y a sur l'entablement un réservoir pour les eaux [1].

Je prends la liberté d'envoyer à V. G. la copie de l'attestation que les sieurs Giraud et Sautet m'ont donnée: elle servira à prouver ce que j'ai fait pour procurer ce voyage à ces deux François.

Copie d'un certificat donné par les sieurs Giraud et Sautet.

Nous, soussignés, attestons à tous qu'il appartiendra que sans le secours de M. Pierre Poullard, écuyer, conseiller du roi et son vice-consul à Tripoli de Syrie, nous n'aurions jamais pu entreprendre le voyage de Palmyre, où nous avons été conduits par un chef des Arabes qui s'est heureusement trouvé à Tripoli et que mondit sieur Poullard a fait comparoitre devant les puissances [2], auxquelles ledit Chef a répondu de nous, moyennant une gratification de cinquante piastres et une veste de drap, pour nous guider de Tripolis à Thadmor, de Thadmor à Balbec, et de Balbec à Tripoli, où la susdite somme a été comptee en notre présence avant dîner le 24 septembre 1705.

Nous attestons en outre que nous n'avons reçu pour tout argent de M. Fabre (consul à Alep) que cinq sequins qui n'ont pas suffi pour nous conduire avec nos chevaux à Tripoli, et que nous avons laissé une copie des desseins de Thadmor et de Balbec à Monsieur Poullard, non seulement par reconnoissance de ses honnestetés et de la bonne réception qu'il nous a faites à considération de M. Fabre, mais encore pour satisfaire à la réquisition de

1. Il s'agit de la colonne de Ya'at, entre Ya'at et Deir-el-Ahmar. On ignore la destination de ce monument. Des légendes s'y sont attachées, celle-ci, par exemple, que j'ai moi-même entendu raconter à Ba'albek : Sainte Hélène, en venant de Constantinople à Jérusalem, à la recherche de la Sainte Croix, élevait à chaque relais un de ces monuments, d'abord en souvenir de son passage, ensuite pour que, quand la Vraie Croix aurait été découverte, la nouvelle pût en être transmise plus vite à Constantinople par le moyen des signaux de feu. Cf. Michel M. Alouf, *Histoire de Baalbek par un de ses habitants* (Impr. cathol. de Beyrouth), 2e éd., p. 11. Ce conte appartient au cycle des légendes de la Vraie Croix; on se rappelle le mont Sainte-Croix à Chypre, la basilique Santa Croce à Rome, etc.

2. C'est-à-dire devant les autorités turques.

Monsieur Poullard, lequel nous a représenté qu'il y auroit de l'indiscrétion de sa part de nous laisser partir sans retenir une copie desdits desseins, n'étant pas juste que la Cour en soit privée par un accident imprévu et des fruits et peinnes d'un voyage aussi difficile et aussi dangereux que l'est celui de Thadmor. Fait à Tripoli de Syrie le 28 septembre 1705. *Signé :* Giraud et Sautet.

A quoi Mariette ajoute :

Le même Giraud reconnoît par un autre acte avoir reçu du sieur Poullard trente piastres pour gratification de ses peinnes et lui aider avec son compagnon de voyage à retourner à Alep auprès de M. Fabre.

La lettre du sieur Poullard — continue Mariette — est datée du 2 octobre 1705. Elle étoit accompagnée de deux desseins très curieux faits sur le lieu par le sieur Giraud, l'un de la ville de Palmyre dans l'état de ruine où elle se trouve, l'autre étoit une veuë du Port de Tripoli de Syrie et des six Tours bâties par Godefroi de Bouillon. Il devoit y en avoir une troisième qui auroit été une veuë des ruines de Balbec, et le sieur Poullard promettoit aussi pour une autre fois la veuë de la même ville de Tripoli et de l'Église de Saint-Jean (apparemment Saint Jean d'Acre); il ajoutoit *si la chose étoit possible,* et il faut croire qu'il y trouva des obstacles, car ces différens desseins ne furent point envoyés. J'ai pris des copies des veuës de Palmyre et du port de Tripoli, que j'ai mises, la première dans mon exemplaire des Ruines de Palmyre, et la seconde à la suite de ce Volume. On doit regretter de ne point avoir celle de Balbec; le sieur Giraud qui la devoit faire l'auroit rendue aussi intéressante que celle qu'il fit de Palmyre.

Il est clair que, pour écrire sa relation, le sieur Poullard dut mettre fortement à contribution le savoir des deux voyageurs qu'une heureuse chance lui avait amenés dans sa circonscription consulaire, — telles de pauvres mouches vagabondes dans la toile d'une araignée. Pour faire la cour au ministre, Poullard a tout pris à Giraud et à Sautet : leurs notes, leurs dessins, leurs idées. Il en a coûté à Poullard non pas le sacrifice, mais simplement l'avance de quatre-vingts piastres, plus le prix de la veste de drap donnée comme *bakchich* au *cheikh* bédouin qui conduisit les deux hardis voyageurs de Tripoli à Thadmor, de Thadmor à Ba'albek et de Ba'albek à Tripoli. On voyageait à meilleur compte dans la Syrie du Nord dans ce temps-là qu'aujourd'hui. Où le Poullard est tout à fait plaisant, c'est quand il écrit à son ministre qu'« il a fort blamé le sieur Giraud de ce qu'il n'a pas copié exactement toutes les inscriptions de Palmyre » ; il est odieux quand il reproche à Giraud d'« avoir eu peur, à Palmyre, des Arabes qui campoient près des ruines ».

Mariette continue ainsi :

Le sieur Poullard fait souvent mention dans sa lettre d'un petit Mémoire qui y étoit annexé.

En voici la copie figurée[1] :

Ceci est de Balbec.

Sur la façade du Château, sur un piédestal :

à gauche	à droite
N DIIS HEIIVPOL POSIL	M.V.M.DIISHEIIVP
et au dessous deux longues inscriptions en lettres qui m'ont paru Gothiques.	Ici de même en lettres Gothiques.

Sous la Voûte, il y a plusieurs bustes d'Empereurs; au haut de la Voûte, au milieu du Cintre, sous le second buste on lit :

DIVIS I
MOSC

Dans la cour d'un Grec de Balbec, chef et orfèvre, à la muraille, à deux pieds de haut, il y a une espèce de piédestal en la forme suivante :

Le Q manque au deffaut de la pierre, le reste est en son entier.

TITVS ANTONIVS ZENA
QVINTILLIANVS

Voilà de quelle manière je l'ai interprétée.

Suivent deux dessins enfantins du τρίλιθον, et la « figure de la colonne à élever les eaux de Balbec ».

Le sieur Poullard — ajoute Mariette — met sur le même petit mémoire des copies de quelques inscriptions trouvées à Palmyre, lesquelles je n'ai pas jugé à propos de rapporter, parce qu'elles sont trop fautives et qu'elles ont été données plus correctement par les Anglois.

Pour les copies d'inscriptions prises à Palmyre par Giraud et Sautet, il suffit de dire qu'elles se trouvent deux fois dans le registre-journal de l'Académie, une première fois sur une feuille volante collée à la fin du procès-verbal de la séance du 26 janvier 1706, et la seconde fois dans la minute du « mémoire » de Poullard. Il en est parlé à plusieurs

1. C'est-à-dire « y compris la copie des figures contenues dans ledit mémoire ».

reprises par l'abbé Renaudot dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. II, p. 511, 522, 524 :

Il n'y a — dit Renaudot — aucunes remarques particulières à faire sur les trois inscriptions Grecques et Palmyréniennes envoyées par M. le consul de Tripoli, sinon qu'elles n'ont pas été copiées exactement... Pour les inscriptions trouvées à Balbec, on ne peut presque douter qu'elles n'ayent esté très mal copiées.

Ces copies, aujourd'hui, n'offrent plus d'intérêt que pour compléter dans les *Corpus* la littérature des Inscriptions en question. Les inscriptions copiées à Palmyre par Giraud l'ont été depuis par Wood et par Waddington[1] ; celles de Ba'albek, par Joyau et Waddington[2], sauf la dernière, qui semble inédite.

§ IV. VOYAGE DU DIJONNAIS TOURTECHOT DIT GRANGER A BA'ALBEK ET A PALMYRE

Granger paraît avoir été un voyageur de race. Quoique né à Dijon, il ne figure pas dans la *Bibliographie bourguignonne* de Milsand[3] ; et tout ce que je sais sur Granger, c'est ce que dit la préface anonyme de son *Voyage d'Égypte*[4], ouvrage posthume, le seul qui ait paru de lui :

Le véritable nom — dit cette préface — de celui à qui le public est redevable du Voyage que nous lui présentons étoit Tourtechot. Des raisons particulières qui ne sont point venues à notre connoissance le lui avoient fait changer en celui de Granger. Né à Dijon, il se destina à la chirurgie, et s'y rendit très habile. La réputation qu'il s'acquit le fit appeler en 1721 à Marseille et à Toulon qui étoient alors affligées de la peste. De là il passa à Tunis pour y remplir la fonction de major dans l'hôpital que les Religieux Trinitaires[5] espagnols ont à Tunis. Il rentra en France en 1728. En 1730, il accompagna au Caire M. Pignon, consul de France, qu'il avoit connu à Tunis. Il parcourt l'Égypte, et revient en France en 1732. Il en repartit l'année suivante, honoré d'une commission du Roi pour travailler à la recherche de tout ce qui peut contribuer à augmenter et perfectionner l'Histoire Naturelle. Il parcourut d'abord avec M. Pignon une partie de la Cyrénaïque. S'étant séparé de son ami, il acheva de voir cette dernière province. Il passa de là dans l'île de Candie, puis en Égypte, puis en

1. Ce sont les numéros 2589 et 2609 de Waddington, le numéro 4492 du *CIG.*, le numéro 22 des *Inscriptions sémitiques* de M. de Vogué.

2. Dédicace aux *dii Heliopolitani* : Wadd., 1881, et *CIL.*, III, 2, p. 979. Inscription de la *Divisio Moschi* : Wadd., 1885, et *CIL.*, III, 143.

3. Dijon, 1885 ; supplément 1888.

4. *Relation du voyage fait en Égypte en 1730*, Paris, 1745, 1 vol. in-12.

5. Cet ordre, qui date des Croisades, s'occupait du rachat des captifs chrétiens aux pays barbaresques.

Chypre et en Caramanie. Il entra de là dans la Palestine et dans la Syrie qu'il parcourut jusqu'à Alep, d'où il passa en Perse. En revenant de ce dernier voyage, il mourut à deux journées de Bassora.

M. Henri Déhérain, dont on connaît la compétence sur tout ce qui touche à l'Égypte moderne, m'écrit à propos de Granger : « La relation de son voyage d'Égypte est fort estimable pour sa précision et sa sobriété. Granger était un naturaliste. J'ai trouvé la trace de quatre envois successifs qu'il fit, en 1734 et 1735, de pieds d'arbres, cailloux, fruits secs, coquillages et autres échantillons, qu'il adressa au Jardin du Roi. Ce sont les seuls renseignements que j'ai recueillis sur lui. »

La lettre adressée par Granger au comte de Maurepas comprend deux parties : l'une relative à Ba'albek, l'autre concernant Palmyre. Celle-ci, de beaucoup la plus intéressante, avait été copiée, je suppose, sur la copie de Mariette, par Saint-Martin, membre de l'Académie des Inscriptions, pour être reproduite dans son *Histoire de Palmyre*. Saint-Martin mourut du choléra en 1832, laissant son *Histoire de Palmyre* en cours d'impression. L'ouvrage ne fut jamais imprimé en entier. Il se trouve à la Bibliothèque Nationale, mi-imprimé, mi-manuscrit (Mss. fr., nouv. acq., 9123). C'est d'après la copie de Saint-Martin que la lettre de Granger sur Palmyre a été publiée naguère, par M. l'abbé Chabot, dans le *Journal asiatique*, 1897, p. 337 sq., sans annotations et sans qu'il fût dit d'où provenait la copie de Saint-Martin. L'ouvrage de Saint-Martin reproduit en effet le mémoire de Granger sur Palmyre sans aucune indication d'origine. Pour cette partie de la relation de Granger, le lecteur se reportera donc au *Journal asiatique*.

Lettre du sieur Granger.

Les montagnes du Kaisroam sont fertiles et produisent une infinité de plantes capables de satisfaire la curiosité d'un botaniste qui y herboriseroit dans une saison convenable. Quoiqu'elle fût très avancée dans le temps que je les parcourois, je n'ai pas laissé d'y trouver, durant le séjour que je fis à Kétouly, un assez bon nombre de graines de plantes sèches, parmi lesquelles on trouvera celles de 7 à 8 plantes qui m'ont paru n'être point décrites chez nos Auteurs, et beaucoup d'autres qui nous manquent et qui n'ont jamais été au Jardin du Roi.

Ne trouvant plus de quoi m'occuper dans les montagnes, je partis de Kétouly le 15 octobre 1735 pour me rendre à Damas, après avoir pris congé de M. le Consul, duquel j'ai reçû et reçois encore mille marques d'amitié, jusques là qu'il a eu la bonté de me donner un de ses Janissaires pour m'accompagner dans ma route. Mais comme mon dessein étoit de passer à Balbec avant que de me rendre à Damas pour y voir de mes propres yeux la plante *Ribès*, je pris ma route de ce côté là. Le premier jour, nous marchâmes depuis sept heures du matin jusqu'à midi, toujours par des mon-

tagnes fertiles extrêmement hautes; et nous arrivâmes à Machekara, village habité par des Maronites et des Turcs[1]. Il est situé sur le penchant d'une montagne pelée, de laquelle il sort trois sources d'eau qui font en tombant des cascades très agréables à voir. Elles forment ensemble une petite rivière dont la jonction se fait bientost avec une autre rivière qui porte son cours du côté de l'Ouest et se rend à Sour, où elle se dégorge à la mer.

Nous étant un peu reposés auprès de ces Cascades, nous continuâmes notre route sur le penchant de cette montagne pelée pendant deux heures, et nous en descendîmes enfin pour gagner une plaine nommée Elbka, bordée à droite et à gauche de montagnes stériles. Cette plaine a environ dix-sept lieues de long, sur une de large, dans des endroits plus et dans d'autres moins. On y sème beaucoup de bled; mais lorsque les pluyes ne sont pas abondantes, elle est sujete à une infinité de rats qui détruisent la moisson.

Elle est arrosée par une rivière qui la parcourt suivant sa longueur, et par les eaux de plusieurs fontaines qui ont leurs sources au pied des montagnes dont la plaine est environnée. Nous traversâmes deux fois cette rivière, tant à gué que sur un pont de neuf arches, à un quart de lieue duquel on passe auprès d'un monticule d'un mil de circuit, que les gens du pays disent s'être formé des ruines d'une ancienne ville. Nous marchames pendant quatre heures dans cette plaine et nous vinmes coucher au village de Hannette situé sur le penchant et dans l'encoignure d'une montagne.

Nous en partîmes le lendemain à six heures du matin, et ayant marché tout le jour dans la même plaine, nous arrivames à six heures du soir à un mauvais hameau nommé Taliée, où nous passames la nuit. Le dix-sept, nous continuames notre route, tirant droit à l'Est[2], et après trois heures de marche, toujours en plaine, nous arrivâmes à Balbec. Nous rencontrames en chemin, à un quart de lieue de cette Ville, quatre colonnes de granite rouge, d'environ 14 pieds de longueur, sur deux pieds de diamètre, sans piédestaux ni chapiteaux, qui supportent un Dôme. Ce monument, à ce qu'assurent les habitans, a été élevé à la mémoire d'un Turc qui mourut subitement en cet endroit, et qui y fut enterré.

Balbec est une petite ville bâtie des débris et sur les ruines d'une très ancienne ville qui suivant les meilleurs historiens est Héliopolis de Syrie. Elle est située à l'extrémité de la plaine dont je viens de parler, au pied et même en partie sur le penchant d'une montagne du côté de l'Est-Sud-Est. Sa veuë est bordée du côté du Nord par une double chaîne de montagnes stériles et blanches, à raison de quoi les Grecs du pays l'appellent Gebel-le-Blanc, ou montagnes du *Liban*, ou encore pour parler plus exactement

1. *Turcs*, chez Granger, signifie *musulmans*. Cf. *Journal asiatique*, 1897, t. II, p. 339, 352. Renan (*Miss. de Phénicie*, p. 121) remarque cette signification du mot *Turci* chez les Maronites qui parlent italien. Cf. Littré, *s. v.* Turc, § 5 : « Abusivement, Turc se dit pour musulman. Ex. Pascal, *Pensées*, X, 8, éd. Havet : *c'est la coutume qui fait tant de chrétiens; c'est elle qui fait les Turcs, les païens.* » Ainsi s'explique et se justifie le sens du mot *Teur* dans le français de Provence : « *Pour Tarascon, l'Algérie, l'Afrique, la Grèce, la Perse, la Turquie, la Mésopotamie, tout cela forme un grand pays très vague, presque mythologique, et tout cela s'appelle les Teurs* » (Daudet).

2. Erreur. Talliyé est au sud-ouest de Ba'albek. Cf. dans le Bædeker la carte du Liban, par Kiepert.

Montagnes de laict. Elles ne sont éloignées de Balbec que d'une lieue et demie[1]. La ville est traversée par une rivière qui prend sa source à un bon quart de lieue et au pied de la montagne, du côté de l'Est.

Ses habitants sont au nombre d'environ 2,400 hommes, tant Turcs que Chrétiens, et ces derniers, partagés en Grecs et en Maronites, ne passent pas huit cents[2]. Leur Église est desservie par un curé Maronite. Ils avoient autrefois un Évêque de leur rite, qui résidoit en cette ville; mais ce Prélat ayant voulu persuader son peuple d'embrasser les sentimens de l'Église d'Occident, les Grecs l'ont fait chasser par les puissances du pays, auprès desquelles ils ont beaucoup de crédit.

Presque tous ces Chrétiens sont des forgerons, qui s'occupent à faire des cloux, des fers à chevaux, des socs de charrue, des bêches et autres instrumens servant à la culture des terres. Ils tirent leur fer d'une mine qui n'est qu'à une journée de Balbec, du côté du Nord-Est.

Quoyque cette ville soit entourrée de hautes montagnes stériles et pelées, son territoire n'en est pas moins fertile. Outre qu'on y retire passablement du bled, du vin et beaucoup de fruits, on y fait encore tous les ans jusqu'à trois mille quintaux de soyes.

Balbec étoit ci devant gouverné par un Émir, ou Prince du pays; mais depuis un an, le Grand Seigneur lui ayant fait couper la tête, a envoyé en sa place un Gouverneur avec le titre de Bacha, qui a deux cents soldats sous ses ordres.

Cour hexagonale.

Pour ce qui est, Monseigneur, des monumens qui restent de l'ancienne ville, aucun voyageur n'en a parlé exactement. Tous ont exagéré, et M. Delaroque en particulier, qui non content de se rendre blâmable en décrivant les monumens tels qu'ils pouvoient être lorsque cette ville étoit dans la plus grande splendeur et non tels qu'il a du les voir lorsqu'il s'est porté sur les lieux, porte encore l'audace jusqu'à faire mention d'une infinité de choses qui n'ont jamais été que dans son imagination. J'espère qu'au moyen de ces considérations, Votre Grandeur ne trouvera pas mauvais que je simplifie les choses et que je lui rapporte en peu de mots à quoi elles se réduisent actuellement.

Les premières ruines que je visitai furent les débris d'un Temple fait en rotonde et élevé d'environ 55 pieds. La voûte en est entièrement abbattue, de même que la plus grande partie des murailles qui la soutenoient du côté du N., mais il règne au dehors un Corridor ou plutost un péristyle formé par une trentaine de Colonnes qui faisoit presque tout le tour du Temple en décrivant un demi-cercle.

La plus grande partie de ces Colonnes est couchée par terre, presque toutes étant rompues : il en est cependant demeuré huit sur pied du côté de l'Est-Sud-Est qui donnent une haute idée de la magnificence de cet Édifice. En effet, on ne peut rien voir de plus élégant dans ce genre d'ouvrage qu'est un reste du plafond que soutiennent ces Colonnes. Posées

1. Granger veut parler de l'*Anti-Liban,* dont l'aridité forme, en effet, un contraste saisissant avec le verdoyant Liban.

2. Aujourd'hui, d'après M. Alouf, « Ba'albek compte 5,000 habitants, dont la moitié se compose de Métoualis (Chiites), le quart de Sunnites, et l'autre quart de Chrétiens (1,000 Grecs catholiques, 150 Maronites, 100 Grecs orthodoxes). Les Grecs catholiques y ont un évêque. L'archevêque Maronite de Ba'albek réside toujours au Liban. »

chacune sur leurs piédestaux et encore ornées de leurs Chapiteaux, elles portent des entablemens d'une seule pièce d'une grosseur prodigieuse, qui s'appuyent réciproquement les uns contre les autres, sur les Chapiteaux, ce qui forme comme autant de hauts Portiques terminés en corniche, au défaut de laquelle on observe un feuillage de vigne, des grappes de raisin et autres fruits, disposés en manière de guirlandes, et d'une sculpture admirable. Un seul bloc de Granit rouge forme le fût de toutes ces Colonnes; elles ont environ 35 pieds de hauteur, sur trois pieds et demi de diamètre, et elles sont affermies tant à l'endroit des chapiteaux qu'à celui des piédestaux par une cheville de fer de quatre pouces de diamètre, ce qui s'observe à l'une de ces Colonnes du côté de l'Est qu'un tremblement de terre, arrivé il y a environ 20 ans, a fait pencher et sortir de place, de façon qu'on passe aisément la main entre le fût de la colonne et le piédestal et qu'on peut toucher la cheville de fer sans laquelle la colonne qu'elle assujetit seroit certainement tombée. Toute penchée qu'elle est, elle ne laisse pas que d'être encore couronnée par son Chapiteau qui en suivant le penchant de la Colonne, sans l'abandonner, a glissé sous l'entablement qui n'a aucunement souffert de ce dérangement.

Ce Péristyle ou Colonnade demi-circulaire soutenoit un très beau plafond, ou plutost une voûte faite en berceau, dont il subsiste encore environ trois toises de longueur. Elle s'appuyoit sur les murs du Temple, et elle étoit toute couverte de bas-reliefs très délicats distribués en plusieurs compartimens qui représentent les fleurs, les fruits et les feuillages de diverses plantes.

Pour avoir à présent une notion générale de la figure extérieure de ce superbe édifice, il n'y a qu'à se représenter la Colonnade de l'Hôtel de Soubize[1], et supposer pour un moment que le milieu de la cour de cet Hôtel soit occupé par un Temple qui ne soit éloigné des Colonnes que d'environ 18 pieds, et faire appuyer le plafond de cette Colonnade sur les murs du Temple supposé; de sorte qu'elles restent à découvert par dehors. De cette manière, on aura une idée assez nette, tant de la figure extérieure de ce Temple que du Péristyle ou Colonnade demi-circulaire qui en faisoit le tour; mais il est à observer qu'on n'entroit pas dans ce Temple par le fond de la Colonnade, ainsi qu'on entre dans la cour de l'Hôtel de Soubize : son entrée étoit à la partie opposée, c. a. d. du côté de l'Ouest, et il est à présumer que le devant de ce Temple étoit orné d'un Portique et d'un Parvis qui répondoient à l'ordonnance et à la beauté du Péristyle.

Quoyque ces ornemens extérieurs fussent peut-être ce qu'il y avoit de plus beau et de plus curieux à voir, lorsque cet Édifice étoit dans son entier, ainsi qu'on en peut juger par ce qui en est resté, M. Delaroque n'en parle cependant que très superficiellement. Il dit seulement qu'il règne autour du Temple un beau Porche formé par des colonnes, et il abandonne ces précieux restes d'antiquité, qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de l'Art, pour s'amuser à décrire l'intérieur du Temple qui est purement idéal et en partie imaginaire. En effet, Monseigneur, sans s'arrêter à la forme octogone que lui donne mal à propos notre voyageur, c'est que des huit arcs soutenus par autant de Colonnes, il y en a quatre de pure imagination; et encore ces Colonnes, de même qu'un reste de voûte faite en coquille ne sont point d'architecture ancienne, mais bien de la plus

1. Aujourd'hui le palais des Archives.

ordinaire et de la plus moderne. Il suffit de les voir pour en juger. Que si l'on n'en veut pas croire ses yeux, on peut interroger sur cela les chrétiens du pays; ils diront qu'ils les ont fait élever pour former le plafond de leur Église, qui occupe la plus petite partie de l'intérieur de cet Édifice.

Outre six demi-colonnes qui ont environ 14 pieds de hauteur sur 4 de diamètre, et sur 4 desquelles appuyent les arcs en question, on en voit encore 10 à 12 morceaux debout, et de la longueur de 3 à 4 pieds, dispersées de çà et de là, et engagées dans les murailles de plusieurs maisons, qui occupent la plus grande partie de l'extérieur du Temple du côté du Nord, ce qui empêche absolument qu'on puisse ce former une idée nette de la grandeur et de la forme de l'Édifice, et par conséquent la figure octogone qu'il plait au sieur Delaroque de lui assigner n'a pas la moindre réalité.

Grande cour.

Des ruines de ce Temple, je passai à un magnifique Palais qu'on appelle vulgairement le Château de Balbec. Il est d'une figure presque quarrée, et il est entouré d'un profond fossé taillé en partie dans le roc du côté de l'Ouest, mais presque tout comblé tant du côté du Nord et du Sud que de celui de l'Est.

Dans ce dernier côté sont les restes d'une Façade dans laquelle on remarque trois Portiques ceintrés par le haut qui font présumer que l'entrée du Palais étoit de ce côté, en supposant qu'il y avoit un pont levis qui y conduisoit, car ces Portiques sont élevés à plus de 18 pieds de terre.

Ce seroit vouloir en imposer à Votre Grandeur que de lui faire la description des quatre prétendues Tours, de ce long vestibule qu'on prendroit pour un chemin souterrain qui va aboutir à un grand bâtiment de forme hexagone, non plus que de ce double rang de Colonnes qui formoient des galeries, dont M. Delaroque fait mention aux pages 124, 125 et 126 de la Relation de son voyage de Syrie, puisque dans la vérité, toutes ces choses ne sont que dans la tête et dans le livre de ce voyageur. Ces monumens, supposé qu'ils existassent lorsque le Palais étoit en son entier, sont depuis longtems tellement détruits, qu'il n'en reste aujourd'hui aucun vestige qui puisse faire conjecturer qu'ils ayent été autrefois. Je me bornerai donc, Monseigneur, à la simple description de ce qu'il y a de mieux conservé de cet Édifice, et je la ferai suivant l'ordre que j'ai mis dans la visite que j'en ai faite.

Souterrains

Les premières ruines qui arrêtèrent mes regards furent celles d'une longue voûte souterraine, sur laquelle est établie, et commence ou finit du côté du Sud, la Façade dont je viens de parler. De cette voûte on passe dans une autre qui m'a paru un peu plus longue et après l'avoir parcourue, on entre dans une troisième voûte semblable aux précédentes, mais qui est presque entièrement démolie. Elle est parallèle à la première; et toutes trois elles forment un quarré long, ou si vous l'aimez mieux, elles représentent par leur plan un Π grec. Je conjecture que c'étoit sur ces voûtes qu'étoit assis anciennement le principal corps du Palais.

Comme je n'ai pas mesuré la longueur de ces Voûtes, je m'en rapporte à la bonne foi de M. Delaroque qui leur donne 83 toises de long. La description qu'il en a fait est véridique, à deux choses près qui sont à la vérité de peu d'importance. La première est que les bustes ou têtes d'Empereurs dont il parle ne sont point attachés aux murailles latérales, mais adhérentes à la voûte; en second lieu, il n'y a aucune ouverture qui

de ces souterrains donne entrée dans des chambres sépulcrales, où il prétend avoir trouvé des tombeaux. Je veux croire qu'il a pénétré dans quelques unes de ces Chambres, et je ne dissimulerai pas que de distance en distance les murailles de ces voûtes souterraines sont enrichies de faux portiques en bas-relief; mais il est pourtant constant que ces portiques n'ont jamais été ouverts, et par conséquent l'on ne voit pas où pouvoient être les entrées desdites Chambres sépulcrales.

Je n'ai pas trouvé la moindre inscription dans ces souterrains[1], car je ne puis accorder ce nom à quelques caractères isolés qui me paroissent l'ouvrage de quelques voyageurs qui seront venus visiter ces ruines et qui en auront voulu conserver la mémoire, en y laissant tracées les premières lettres de leur nom. C'est ainsi que je pense à l'égard de ces quatre lettres, D. V. I. S. qui sont gravées sur une des voûtes et aux côtés de l'une des têtes qui y sont attachées, et de ces quatre autres qu'on lit à quelque distance M. O. V. C. qui ne sont formées que par la fumée d'un flambeau.

Ruines du Grand Temple

En sortant des voûtes souterraines que je viens de parcourir, l'on débouche et l'on se trouve sur un amas de décombres, à 20 toises desquelles on apperçoit 9 colonnes sur une même ligne, et toutes sur pied. Elles sont d'ordre corinthien et soutiennent encore des entablemens ornés d'une belle corniche. Le Fût de chacune de ces Colonnes est composé de trois pierres et non d'une seule, comme le dit M. Delaroque. Elles n'ont guères plus de 45 pieds de longueur, y compris les chapiteaux et les piédestaux, sur trois pieds de diamètre[2].

Temple dit de Jupiter.

A 15 toises ou environ de ces Colonnes du côté du Sud, on voit un grand bâtiment fort élevé, qui étoit un magnifique Temple autant qu'on en peut juger par ce qui en reste. Il étoit autrefois orné d'un Péristyle, d'une architecture de la dernière élégance. Ce Péristyle faisoit tout le tour du Temple. Les Colonnes qui le formoient avoient cinq pieds et demi de diamètre, et il en est demeuré encore 14 sur pied, sçavoir 10 du côté du Sud et quatre devant la façade qui répond au Nord.

Le fût de ces colonnes est lisse et non cannellé, ainsi que le prétend M. Delaroque, et chaque colonne est composée de plusieurs pièces, d'une pierre blanche, graveleuse, très dure et d'un beau poli. Pour ce qui est du degré et du portail qui répondoit à l'ordonnance du péristyle et dont ce voyageur donne la figure et la description, c'est encore une chose purement d'imagination, et qu'il n'a plus vue que moi. J'ai consulté les habitans, et les plus âgés, même des gens qui passoient 80 ans : tous m'ont assuré qu'ils l'avoient toujours vu dans le même état qu'on le trouve aujourd'hui.

Les colonnes qui subsistent soutiennent encore un reste de plafond couvert de bas-reliefs très délicats, distribués en plusieurs compartimens et embelli de distance en distance d'une tête d'Empereur. Ces têtes sont

1. Il est presque superflu de remarquer que Granger se trompe ici. Trois clefs de voûte, dans ces souterrains, portent des inscriptions : DIVISIO SCHO', DIVISIO MOSCH(i), GIRSU ; d'autres, des sculptures, figure d'Hercule avec sa massue, tête d'Hercule, buste de Diane, corne d'abondance. Cf. Waddington, *Inscr. de Syrie*, 1884-6.

2. La mauvaise humeur inspirée à Granger par l'emphatique description de son devancier lui fait contester bien à tort la prodigieuse hauteur des colonnes du grand temple.

attachées au fond d'un petit dôme de figure pentagone[1] creusé dans les pierres qui forment le plafond.

Le devant de ce Temple est borné par une haute muraille qui paroît être l'ouvrage des Mamelucs, et non celui des Romains, ce qui paroît d'autant plus certain que cette muraille cache entièrement tout ce qu'il y a de beau à voir dans le Frontispice du Temple, qu'elle n'est construite que de petites pierres en maçonnerie et qu'elle ne correspond en aucune manière à l'ordonnance des Colonnes qui forment le Péristyle. Quoi qu'il en soit, il faut passer au travers de cette muraille par un trou que les gens du pays y ont pratiqué si l'on veut pénétrer dans l'intérieur du Temple.

Le Portique[2] qui donne entrée dans cet Édifice est orné en dehors d'un feuillage de vigne et de grappes de raisin représentées au naturel, qui circulent au pourtour, et l'on remarque encore sous la cimaise de ce Portique un Aigle en bas relief dont la tête est mutilée, et ayant les ailes éployées, à côté desquelles on voit les restes d'une petite figure humaine à demi penchée.

L'intérieur du Temple consiste en une grande salle qui a environ 100 pieds de long sur cinquante de large : le plafond, ou plutost la voûte en est entièrement abbattu. Il paroît que cette Voûte n'étoit soutenue que par 12 gros piliers cannelés, 6 de chaque côté, faisant partie des murs dans lesquels ils se trouvent engagés et qui sont ornés de leurs Chapiteaux, d'ordre corinthien.

Quant aux 12 colonnes qui soutiennent, au rapport de M. Delaroque, le milieu de la Voûte, il se peut qu'il y en ait eu anciennement, mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne remarque à présent aucun morceau de colonnes dont on se puisse servir pour valuer cette opinion. Les niches ou renfoncemens qui font comme autant de Chapelles prises ou cavées dans l'épaisseur des murs de l'intérieur du Temple, et dont le même voyageur Delaroque donne une description si détaillée, sont encore fictives, puisque les murailles qui forment l'enceinte de l'Édifice, à droite et à gauche, sont réellement unies et sans le moindre renfoncement. On ne voit d'autre apparence de Chapelle dans ce Temple, sinon une seule Niche prise dans l'épaisseur du mur au fond de la Salle.

Outre les ruines de ce Temple, on trouve encore à quelques pas de là celles de deux autres corps-de-logis, presque tout ruinés, où l'on distingue cependant deux salles voûtées, à moitié détruites, et qui étoient soutenues par des Colonnes d'ordre Corinthien.

Lorsqu'on parcourt les dehors de ce Château, on remarque dans la façade qui répond à l'Ouest une pierre d'environ 4 pieds de long, sur deux de large, sur laquelle est gravée une longue inscription en des caractères qui me sont inconnus et que des prêtres Maronites disent être du Caldéen[3]. Il y a aussi dans cette même façade trois pierres d'une grosseur et d'une longueur

1. Entendez « d'un caisson ».

2. « Il veut dire *la Porte.* » (Note de Mariette.)

3. « Il y a apparence que l'inscription est en ancien syriaque. Il seroit à souhaiter qu'on en eût une copie fidèle, et je suis surpris qu'elle ait échappé aux recherches des Anglois, eux qui ont pris avec tant de soin les inscriptions qu'ils ont trouvées à Palmyre et qui ont servi à M. l'abbé Barthélémi à découvrir l'alphabeth Palmyrénien. Peut-être l'inscription de Balbec qui nous manque lui fourniroit-elle de nouveaux secours, et c'est un nouveau motif de regret. » (Note de Mariette.) Je ne sais ce que c'est que cette inscription.

prodigieuse. J'en ai mesuré une et je l'ai trouvée de 56 pieds de long, sur 12 d'épaisseur [1].

Ayant épuisé tout ce que j'avois à voir et à examiner dans les ruines du Palais de Balbec, je me rendis auprès d'une colonne qui est située dans l'endroit le plus éminent de la Ville. M. Delaroque la compare, tant en grosseur qu'en longueur à la Colonne dite de Pompée qui se voit à Alexandrie; mais il s'en faut beaucoup qu'elle lui ressemble, puisque celle de Balbec n'a tout au plus que 40 pieds de haut, y compris sa base et son chapiteau, et même un piédestal dont la colonne est surmontée et qui pouvoit porter autrefois une statue. J'ajouterai que le fût de cette Colonne est composée de trois pièces d'une pierre ordinaire, et que je ne lui ai trouvé que 6 pieds de circonférence.

Je me rendis ensuite aux trois sources d'où sort la rivière qui passe au milieu de la ville, et j'aperçus dans l'une au fond de l'eau une grande pierre sur laquelle est une Inscription Grecque que j'ai négligé de copier, parce que je scavois qu'elle avoit été rapportée par Maundrell [2].

Voilà à peu près, Monseigneur, ce que j'ai trouvé de plus digne de remarque parmi les ruines de l'ancienne Ville de Balbec; mais comme je compte y retourner encore pour examiner de plus près le *Ribès,* plante dont nos Botanistes ont une idée bien différente de ce qu'elle est en effet, et sur laquelle je n'ai pu faire mes observations parce qu'elle étoit sèche pour lors, je visiterai une seconde fois ces ruines; et si j'y trouve quelque chose qui m'ait échappé et qui mérite d'être observé, j'aurai l'honneur d'en informer Votre Grandeur.

Le 28 janvier 1736.

La plante *ribès,* que Granger allait chercher dans les environs de Ba'albek, est une espèce de rhubarbe, le *Rheum ribes* des botanistes. On a tenté à plusieurs reprises d'introduire en Europe cette plante médicinale. Le *Dictionnaire d'Histoire naturelle,* éd. Deterville, an IX (1803), au mot *rhubarbe,* exprime le regret de ne pouvoir donner du *Rheum ribes,* « dont beaucoup d'auteurs arabes ont parlé, » une description détaillée; il ajoute que des essais d'acclimatation ont été faits au Muséum, et que l'un des pieds apportés d'Asie a fleuri vers le 15 avril. L'article *rhubarbe* du Dictionnaire d'Orbigny se termine par ces mots : « Depuis quelques années, on a beaucoup vanté, pour le parti qu'on pourrait en tirer en Europe, la rhubarbe groseille, *Rheum ribes* de Linné, espèce du Liban et de la Perse. » Enfin, Guys, *Beyrouth et le Liban,* 1850, t. I, p. 300, s'exprime ainsi : « J'avais envoyé à feu

1. « On oublie que les deux pierres qui couvrent le fronton dans le milieu de la belle façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et qui en forment la cimaise ont chacune 52 pieds de long, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de la grandeur étonnante des trois pierres de Balbec; M. Perrault en a donné les mesures dans la 2e édition de sa traduction de Vitruve. » (Note de Mariette.)

2. « La copie de cette inscription qu'a donnée cet auteur Anglois est si fautive et si défectueuse qu'on n'y peut rien comprendre. Des caractères Grecs y sont indistinctement entremêlés avec des lettres romaines, sans doute par l'ignorance du copiste. On reconnoit cependant que l'inscription n'est pas fort ancienne, qu'elle est du tems où les Chrétiens Grecs étoient maîtres du pays. » (Note de Mariette.)

M. de Mirbel les plantes les plus remarquables que je ramassai dans les montagnes du Liban; il voulut bien m'en faire connaître les noms. Parmi celles qui se détruisirent au point de devenir méconnaissables, devait se trouver le *ribes,* qu'on croit être une espèce de rhubarbe, et que j'ai toujours tenté inutilement de me procurer, pour l'envoyer à ceux qui m'avaient témoigné le désir de l'introduire en France. Elle se trouve dans les environs de Balbek, et je ne l'ai vue qu'en mai, à Zahlé, où elle est apportée pour être vendue comme fruit. Les jeunes tiges sont d'abord fort acides et s'adoucissent, dit-on, en mûrissant; on en fait un sirop auquel on attribue une qualité vermifuge. Je puis dire ici que c'est à tort que l'on croit en France que cette plante est aussi cultivée à Alep. » Wilken, dans son histoire des Croisades (T. VI, 6, note 6) parle du *ribès* à propos d'un grand tremblement de terre qui, en 1202, tua un certain nombre de montagnards pendant qu'ils recueillaient cette plante au Liban. Cf. encore le P. Lammens, *Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe* (Beyrouth, 1890), *s. v.*; Imm. Löw, *Aramäische Pflanzennamen,* 1881, n° 126; Post, *Flora of Syria, Palestine and Sinaï,* 1898, p. 696. Je dois toutes ces références à la science obligeante du R. P. Ronzevalle, professeur à l'Université Saint-Joseph, de Beyrouth.

Je dois au même savant des renseignements précieux, qui me permettent d'expliquer l'itinéraire suivi par Granger dans son voyage de Ba'albek.

Granger partit de *Kétouly* dans le *Kaisroam.* Il n'y a pas de localité de ce nom dans le district qui s'appelle aujourd'hui le Kesrouan. Mais « ne vous étonnez pas », m'écrit le P. Ronzevalle, « de trouver Kétouly tout à fait en dehors du Kesrouan actuel. La province du Kesrouan a éprouvé, dans les siècles passés, des fluctuations territoriales si étranges que l'on peut, sans crainte d'erreur, accepter l'attribution, à première vue étonnante, de Granger. Après examen comparé des cartes du Liban (c'est la carte de l'état-major français qui fait autorité), je crois qu'il faut admettre l'existence de deux *Qaitouly,* l'un à mi-chemin de Sidon et de Djezzin, — c'est celui qui est marqué *Kou'âlé* sur la carte du Liban méridional dans Bædeker, — l'autre plus rapproché de Djezzin; c'est un bourg de 1,000 à 1,500 habitants, et notre mission y a une école, c'est le casal *Queitoulé* des croisés. Cf. Ritter, *Syrie,* p. 73; 117. »

« Le premier jour, » dit Granger, « nous marchâmes depuis sept heures du matin jusqu'à midi, toujours par des montagnes fertiles extrêmement hautes, et nous arrivâmes à *Machekarra,* village habité par des Maronites et des Turcs » (c'est-à-dire des Druses). Granger, en cinq heures, traverse la chaîne verdoyante du Tômât Nîha, qui culmine à 1,850 mètres, dominant Djezzin à l'O., et à l'E. *Mechghara* (cf. la carte de Bædeker), évidemment Machekarra. Ce village est bien situé,

comme le dit Granger, « sur le penchant d'une montagne pelée, » et il a des « sources d'eau qui font en tombant des cascades très agréables à voir ». « Elles forment, continue Granger, une petite rivière dont la jonction se fait bientôt avec une autre rivière qui porte son cours du côté de l'O. et se rend à Sour, où elle se dégorge dans la mer. » Le fleuve dont il s'agit n'est autre que le *Litâny*, qui se jette dans la mer, à quelques kilomètres au N. de Sour, l'ancienne Tyr.

La grande plaine, longue de 17 lieues, où Granger s'engage après avoir quitté Machekarra, est le long couloir qui sépare le Liban de l'Anti-Liban; et Granger en transcrit fort bien le nom : *Elbka* (la crevasse). Pour gagner l'Elbka, Granger devait remonter le cours du Litâny. « Nous traversâmes deux fois cette rivière, tant à gué que sur un pont de neuf arches. » Si l'on se reporte à la carte du Bædeker, on voit que la route de Mechghara à Ba'albek traverse le Litâny en deux points, d'abord à *Djisr-el-Qaraoûn*, puis à *Djibb-Djenin*. « A un quart de lieue de ce pont, » continue Granger, « on passe auprès d'un monticule d'un mille de circuit, que les gens du pays disent s'être formé des ruines d'une ancienne cité. » La carte du Joanne indique un *tell* un peu au N. de Djibb-Djenîn, sur la rive gauche du Litâny. Jusqu'ici, tout, dans l'itinéraire de Granger, est d'une parfaite limpidité. Mais une difficulté surgit : « Après avoir marché pendant quatre heures dans la plaine Elbka, nous vînmes coucher au village de *Hannette*, situé sur le penchant et dans l'encoignure d'une montagne. » Aucun village, dans l'Elbka méridionale, dont le nom puisse être légitimement transcrit Hannette, et il est impossible de supposer qu'en quatre heures de marche, Granger ait pu remonter de Djibb-Djenîn jusqu'à El-Hadeth (entre Afka et Ba'albek), encore moins jusqu'à Aïn 'Ata (entre Yammouni et les Cèdres). En réalité, le village où Granger s'est arrêté ce soir-là s'appelle *'Ammîk;* et l'on doit croire qu'*Hannette* n'est qu'une faute de copiste. Partout, dans sa relation de Palmyre comme dans celle-ci, Granger s'est montré soucieux de transcrire exactement les noms arabes.

D'*'Ammîk* à *Talliyé* (le Taliée de Granger), l'itinéraire de notre voyageur n'offre pas de difficultés.

« L'itinéraire suivi par Granger, » m'écrit le P. Ronzevalle, « est, pour la partie comprise entre Mechghara et l'Elbka, celui-là même que bien des voyageurs, avant lui, ont suivi pour aller à Damas. D'Arvieux (t. II, p. 465 sq.), revenant de Damas à Seide, passe par *Maschara* (Mechghara), auprès duquel il trouve « une source très abondante » (les cascades de Granger), puis « entre deux hautes montagnes que l'on voit de fort loin quand on est en mer, d'où elles paraissent comme deux mamelles; c'est ce qui fait que les matelots de Provence les ont appelées, à l'imitation des Espagnols, Las Ponças »; il s'agit du *Tômât Nîha* (c'est-à-dire les jumeaux de Nîha). — Maundrell

(trad. fr., 1705, p. 200 sq.), allant de Sidon à Damas, passe par *Caphar Milki,* arrive à *Meshgarah* « d'où il sort soudainement, du côté de la montagne, une source abondante, laquelle, tombant dans la vallée, y fait un beau ruisseau, qui va se jeter, deux heures au-delà, dans une rivière nommée *Létane* (Litâny). »

§ V. MARIETTE ET L'ABBÉ BARTHÉLEMY

Les archéologues d'à présent ne se rappellent de Mariette que son grand *Traité des pierres gravées* (paru en 1750, 2 petits in-folios); et ils n'ont pas accoutumé de le ranger parmi les illustrations de l'archéologie française. Il mérite pourtant qu'on le cite à côté de Barthélemy et de Caylus; et certainement Barthélemy applaudirait à cette justice tardive. Tout grand savant qu'il fût, il ne dédaignait pas de recourir au goût et à l'érudition artistique, aux dossiers et aux collections de l'obligeant Mariette. C'est à Mariette qu'il demanda le mémoire sur la maison grecque, qui forme un appendice du *Voyage du jeune Anacharsis,* et c'est sûrement à la prière de Barthélemy, pour l'aider à préparer son bel article du *Journal des Savants* sur le *Balbec* des Anglais, que Mariette rédigea les *Observations* qu'on va lire. Tout ce que Barthélemy dit des dessins communiqués par Desmonceaux à Claude Perrault, de la méprise de Montfaucon sur une des planches de Marot, c'est aux *Observations* de Mariette qu'il le doit. Voici, du reste, une lettre inédite de Barthélemy à Mariette, d'où il résulte que déjà pour son article sur le *Palmyre* des Anglais, Barthélemy avait mis Mariette à contribution.

Monsieur Monsieur Mariette, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue des Mathurins, à Paris.

M. le comte de Caylus m'a dit il y a quelque temps, Monsieur, que vous voudriez bien me communiquer quelques réflexions sur l'ouvrage que les Anglois ont donné au sujet de Palmyre. J'ai eu l'honneur de passer deux fois chez vous pour vous en prier, et ne sachant quand je pourrai vous joindre, je prens le parti de vous demander la même chose par écrit. J'ai presque fini mon extrait pour le *Journal des Savants,* et je conte le donner mercredi; la partie historique ne m'a point arrêté; mais je ne sais que dire sur la partie de l'art, et si vous ne m'aidez de vos lumières, je serai réduit à un détail méchanique des Planches aussi ennuyeux pour les autres que pour moi. Si vous aviez le tems de jetter quelques idées sur le papier, à la hâte et sans préparation, j'en profiterois avec d'autant plus de plaisir qu'elles donneroient un vrai mérite à mon extrait; sinon faites moi la grâce de m'accorder un rendez-vous : vous parlerez et j'écrirai. Adieu, monsieur et cher confrère, car il ne m'est pas possible de me départir de cette asso-

ciation. Vous l'aurez toujours dans mon esprit et dans mon cœur, puisque vous ne voulez pas l'avoir autrement. Vous savez combien je vous suis tendrement acquis. Du respect et des complimens tant que vous voudrez.

A Paris, ce vendredi matin.

Barthélemy, numismate, épigraphiste et sémitisant, ne se sentait pas très à l'aise, malgré qu'il eût étudié de près les monuments de Rome, sur le terrain de l'archéologie classique, surtout quand il s'agissait d'architecture. Cette collaboration discrète de Mariette avec le brillant académicien était à signaler au futur biographe de Barthélemy, s'il s'en trouve un. Et on peut le souhaiter. Le savant pénétrant qui a déchiffré le premier le palmyrénien et le phénicien : l'illustre membre de l'ancienne Académie des Inscriptions, celui dont les travaux n'ont pas peu contribué à assurer à la nouvelle la tâche glorieuse du *Corpus* des inscriptions semitiques : l'élégant écrivain qui a intégré, comme dirait notre maître M. Brunetière, l'archéologie dans notre littérature : l'auteur d'un des livres de notre langue qui ont eu le plus franc et le plus long succès : comme il prêterait à une étude intéressante, et qu'il y aurait de coins amusants dans le portrait ! Ce Provençal de Cassis, qui sut conquérir Paris, vous rappellerait tel autre fils du Midi, un Nîmois celui-ci, qui, lui aussi, a fait à Paris une assez belle fortune dans la même carrière que Barthélemy et qui allie comme lui à la plus sûre érudition le style le plus pur et l'esprit. C'est un délice que les mémoires autobiographiques écrits par Barthélemy sur la fin de sa vie[1], pendant les mauvais jours de la Révolution, quand il n'y avait plus ni Académie ni Cabinet du Roi : telles pages sur l'Italie et les savants qu'il y vit sont dignes du président de Brosses[2]. Mais revenons à Mariette et à Ba'albek.

Observations sur les antiquités de Balbec, par P. J. Mariette.

Le plus grand nombre des voyageurs qui visitent les ruines des anciens édifices et qui entreprennent de nous les faire connoître par leurs écrits, sont pour l'ordinaire des gens nullement familiarisés avec les Arts. L'Architecture n'a jamais été leur profession, ou s'ils l'ont étudiée, ce n'est que très superficiellement. Ils ne voyent donc les objets que suivant les préjugés dont ils sont imbus, et par une suite malheureusement nécessaire, ils sont réduits à faire des récits tout à fait infidèles. Les uns se passionnant pour des monu-

1. En tête de l'édition Didot, an VII. Sur Barthélemy, cf. Sainte-Beuve, *Lundis*, VII, XIV. « Vraiment, plus on lit Barthélemy, plus on s'en éprend, et l'on s'étonne, devant un si aimable objet d'étude, que personne n'ait songé à le faire revivre autrement qu'en mentions » (Rayneval, *Essai sur Caylus*, p. 91). C'est que le sujet, tout aimable qu'il soit, comporte des parties difficiles et ingrates : il faudrait être compétent en épigraphie sémitique et en épigraphie grecque, en numismatique et en archéologie pour élever à la mémoire de Barthélemy le monument qu'il mérite.

2. Voir le *Voyage en Italie*, suite de lettres écrites à Caylus (publié par Sérieys, en 1810).

mens qu'ils ont été chercher bien loin, et avec de grandes fatigues, semblent vouloir se dédomager de leurs peinnes, en faisant sortir de dessous leurs ruines des Édifices entiers, et tels qu'ils s'imaginent avoir été dans toute leur ancienne splendeur. Ils les embellissent de tous les ornemens dont le Tems n'a pas dû manquer de les depouiller : ils nous décrivent avec assurance ce qu'ils n'ont point vû, et non contens d'en imposer ainsi, ils mettent dans leur exposé tant d'obscurité et se servent de termes tellement impropres, qu'un lecteur instruit, ou n'y comprend rien, ou se figure tout autre chose que ce que l'observateur s'est proposé de lui mettre sous les yeux. Un autre Voyageur vient ensuite, et tout aussi mal préparé que celui auquel il succède, ses yeux obscurcis par une autre espèce de prévention, ne lui laissent voir que des amas confus de décombres, dans la place où le premier avoit apperçû de superbes et vastes palais. Trop peu habile pour pouvoir faire un bon usage de ces ruines éparses, il n'est point occupé du soin de les débrouiller et de les relever. Quelques fragmens auroient pu le mettre sur la voye et lui en faciliter les moyens; mais le talent lui manque: ses descriptions, dans une plus grande confusion que les ruines même qui en sont l'objet, restent vuides de choses et ne conduisent à rien d'utile, ni de satisfaisant.

Telles étoient, n'en doutons point, les dispositions où se trouvoient le sieur Delaroque et le sieur Granger, lorsque ces deux Voyageurs François arrivèrent à Balbec, avec le louable dessein d'en visiter les ruines et d'en rapporter en Europe une relation exacte. Le premier, étonné de la prodigieuse étendue de terrain qu'occupent les Édifices qui se présentent à ses yeux, et des masses énormes de pierre qui y sont employées, ne peut se contenir : sa tête s'échauffe, et voulant s'exprimer, il ne connoît d'autres termes que ceux qui lui sont administrés par une admiration démesurée. Il se perd dans ce qui l'environne, chaque chose reprend dans son imagination la place qu'elle a du selon lui occuper autrefois. Il ajoute plutost que de rien obmettre, et si l'on veut s'en reporter à son témoignage, aucun ornement n'a été arraché, les statues sont encore dans leurs niches, les voûtes n'ont point été ébranlées, les dégrés pour arriver aux Temples subsistent, il ne manque presque aucune colonne, et afin qu'on en puisse moins douter, il accompagne sa description d'une figure qui montre un Temple qu'on croiroit bâti tout récemment, tant il est complet dans toutes ses parties.

Le sieur Granger qui voyagea dans la suite par ordre de la cour de France dans le Levant pour y recueillir des plantes et pour y prendre connoissance des différentes branches du commerce qui s'y fait, avoit lû cette description pompeuse du sieur Delaroque, et l'on peut croire qu'il ne fut pas peu surpris de trouver les ruines de Balbec dans un état bien différent de l'idée qu'il s'en étoit faite, et encore plus piqué de se voir ainsi trompé dans son attente. Il jugea qu'il étoit de son devoir de vanger la vérité blessée; mais donnant dans l'excès opposé, au lieu de censurer simplement la relation du sieur Delaroque, il décharge sa mauvaise humeur sur des ruines qu'il auroit dû tout autrement respecter. Non seulement il détruit sans aucun ménagement ce que son devancier avoit respecté, mais il renverse tout, et, plus cruel que le Tems, il veut abolir jusqu'aux choses mêmes que la dent vorace de celui-ci avoit épargnées. Le récit qu'il en fit au Ministre dans une de ses lettres que je rapporterai bientost, ne présente que d'inutiles vestiges, sans ordre et sans liaison, et par une conduite si téméraire, le nouveau Voyageur se rend aussi suspect que celui dont il faisoit la critique avoit paru blâmable par l'indiscrétion de ses éloges.

L'on a vû dans ces derniers tems l'infatigable Pococke traverser les mers, visiter de nouveau les Antiquités de Balbec, en dessiner les plans et les élévations, et y mettre plus d'exactitude et de vérité qu'il n'y en avoit eu dans tout ce qui avoit paru jusqu'alors; mais son travail encore fort imparfait laissoit désirer bien des choses et surtout cette précision qui fait le principal mérite de ces sortes d'ouvrages et qu'on ne peut attendre que d'un maître de l'art. Encore faut-il, s'il veut s'en acquitter dignement, qu'il ne précipite point trop son travail, et qu'il y soit puissamment aidé par quelque véritable amateur, par quelque homme de goût et qui soit assez riche pour franchir tous les obstacles, qui dans le pays où il doit opérer ne s'applanissent qu'en répandant de l'argent et des présens.

Par un bonheur dont on ne peut assez se féliciter, la même société de personnes qui nous ont procuré les Ruines de Palmyre se sont bien voulu charger du soin de nous donner celles de Balbec. Le même zèle les a conduits dans cette dernière Ville, et la même intelligence les y a suivis. Ils ont fait leurs opérations en gens éclairés et amis du vrai, et il en a résulté la découverte importante d'une suite de bâtimens qui par leur disposition et leur nombre, autant que par la magnificence de leur décoration, forment un Temple unique dans son espèce, et qui peut passer pour une merveille. Moins de sagacité dans les précédens observateurs, les avoit empêchés de démêler ce que devenoit le plan de tout l'édifice, et faute de le suivre dans toutes ses parties, ils en avoient tellement resserrés les limites, qu'il se trouvoit privé, dans leurs desseins, de cette longue file de bâtimens qui en rendoit autrefois l'abord si noble et si majestueux.

Il faut pourtant que je rende justice à un voyageur François dont le nom est demeuré dans l'oubli et qui avec des connoissances et d'assez bons yeux, entreprit de faire revivre les Antiquités de Balbec, vers le milieu du siècle dernier. Non seulement il dessina le plan, les élévations et les coupes du Temple dont tous les voyageurs nous ont entretenus; mais il sçut encore déterrer cette cour exagone et cette autre seconde cour quarrée qui précèdent le plus grand des temples de Balbec et qui ayant échappé à tous les autres observateurs, sembloient réserver pour les Anglois seuls l'avantage de nous les avoir montrées les premiers.

Il est vrai que notre anonyme, trop peu exact dans ses mesures, peut être soupçonné de n'avoir pas donné à ses desseins toute la perfection dont ils étoient susceptibles. Ils estoient sans doute très peu arrestés, et il est arrivé de là que le sieur Marot, architecte François, qui nous en a donné les gravures que j'ai rassemblées dans ce volume, en a pris occasion, sous prétexte de les mettre au net, d'y faire de son chef des additions et des corrections sans nombre, qui les ont, pour ainsi dire, dénaturés. L'anonyme eut outre cela la négligence de ne pas étiqueter tous ses desseins, ni de donner à chacun sa véritable dénomination, ce qui a induit son graveur en erreur, et lui a fait publier sous le faux titre d'*Un temple de Grèce* ce qui devoit être intitulé *Le parvis du temple de Balbec*. On n'a commencé à s'appercevoir de cette méprise que depuis la publication de l'ouvrage Anglois. Les éditeurs de ce beau livre l'ont eux-mêmes ignoré : car il n'est pas douteux que s'ils en avoient eu la moindre connoissance, ils en auroient parlé dans le Discours préliminaire qu'ils ont mis à la tête de leurs planches. La candeur et la sincérité qui règnent dans leurs écrits ne permettent pas de penser autrement. Ils y étoient de plus portés par leur intérêt particulier; car supposé qu'il eût pris envie à quelque critique de mauvaise humeur de

s'élever contre ce qu'ils nous présentoient, et de l'arguer de faux en s'appuyant de cette autorité qui certainement n'a rien de suspect, ils donneroient à leur témoignage une force supérieure à toute sorte d'attaques. Deux personnes en effet qui, en des tems et des circonstances différentes, et sans s'être communiqué leurs desseins, se trouvent d'accord dans le résultat de leurs opérations, y mettent un degré de certitude, qui ne donne, ce semble, aucune prise à la critique.

Je dois ce tribut de justice aux Auteurs Anglois que plus j'ai fait de recherches, plus j'ai eu lieu de me confirmer dans la bonne opinion que j'avois prise de la fidélité de leurs desseins. Quant aux bastimens en eux-mêmes, je suis encore de leur avis et persuadé avec eux que ces édifices superbes ne remontent pas plus haut qu'au siècle des Antonins et que c'est l'ouvrage des Romains. La manière, ou, si l'on veut, le goût d'architecture qui y prédomine le fait assez sentir, et fournit un indice qui peut suppléer au défaut d'une inscription qui rendroit le fait plus certain. On a dû remarquer que l'ordre Corinthien est absolument le seul dont on a fait usage dans la décoration des différens édifices qu'on admire à Palmyre, et non seulement il en est de même à l'égard de Balbec, mais lorsqu'on vient à descendre dans les détails on trouve les mêmes licences et presque les mêmes ornemens répétés dans l'un et dans l'autre lieu. Un même et seul architecte paroît avoir présidé aux deux ouvrages. Aussi les deux Villes ne sont-elles pas dans des distances fort éloignées l'une de l'autre. Les Temples qui les rendoient fameuses étoient à peu près de même époque, et comme le culte qu'on y rendoit avoit précisément le même objet, la décoration ainsi que la distribution des Édifices ne pouvoient manquer d'une certaine conformité de rapport.

Le soleil étoit adoré à Palmyre, et il l'étoit aussi à Balbec. Le nom qu'a porté cette dernière ville avant qu'elle fût soumise aux Roys de Syrie, successeurs d'Alexandre, et celui qu'elle reçut depuis qu'elle fut passée sous la domination de ces derniers souverains, en fournissent la preuve. Balbec en langue syrienne, et Héliopolis en Grec sont synonymes, et signifient dans l'un et l'autre idiome *la ville du soleil.*

Je ne veux pas dire pour cela que ce fut la seule Divinité qui eût des temples et des autels à Balbec. Deux inscriptions semblables qui sont du tems de Caracalla et qui se lisent sur les piédestaux de deux des principales Colonnes, au Frontispice du grand Temple de Balbec, me démentiroient. Elles font mention des *Grands Dieux d'Héliopolis,* et c'est à ces Dieux qu'ont recours et qu'adressent leurs vœux ceux qui ont fait poser ces inscriptions.

Plusieurs Médailles d'Héliopolis, colonnie Romaine, frappées depuis le règne de Septime Sévère jusqu'à celui des deux Philippes portent le nom de Jupiter Héliopolitain. L'on voit sur plusieurs, et singulièrement sur une médaille de Septime Sévère la représentation du Temple que cette Divinité avoit à Balbek. C'étoit, autant que je puis le conjecturer, le même Temple qui au rapport de Jean d'Antioche, cité par nos auteurs Anglois, avoit été bâti par Antonin le Pieux. La Médaille, ainsi que le bâtiment qui est encore sur pied, donnent le même nombre et la même disposition de Colonnes, le même Frontispice, le même degré pour arriver au Temple, et ce qui peut tenir lieu de démonstration, c'est un bas relief qui sous le linteau de la porte d'entrée du Temple, y fait l'office de plafond. L'aigle de Jupiter y est représenté tenant dans ses serres une espèce de caducée, que je prends pour le sceptre du Maître de l'Univers : à l'occasion de quoi j'observerai que le

même sceptre se voit représenté trait pour trait, près du Temple de Jupiter Héliopolitain, dans le champ d'une médaille de Philippe le père, que le sieur Delaroque dit avoir vue dans le Cabinet de M. Foucault et qui se trouve aussi au Cabinet du Roi.

Je trouve plus de difficulté dans l'explication des deux inscriptions dont j'ai fait mention ci-dessus, et je n'ai pas honte d'avouer avec les Anglois qui les ont copiées et qui les rapportent, que je ne sçais quel sens donner à ces paroles qui en font partie : *Capita columnarum dum erant in muro inluminata sua pecunia ex voto libens animo solvit.* Nos auteurs croient que cela peut s'entendre du travail des Chapiteaux des Colonnes, et de la dépense qui fut faite par quelques particuliers, pour leur donner leur entière perfection. Pour moi, je serois tenté de croire que ces inscriptions ont été gravées dans la place qu'elles occupent encore aujourd'hui, à l'occasion de quelque Fête solennelle dans laquelle il y eut des vœux de faits pour le salut et la prospérité de Caracalla et de Julia Domna, sa mère, et que pour rendre l'action plus éclattante et plus auguste, on dora les Chapiteaux des Colonnes du Temple d'Héliopolis, qui auparavant n'avoient d'autre couleur que celle de la pierre même dans laquelle ils avoient été taillés. L'on sçait que le mot *illuminare* a une signification métaphorique, qu'il est pris très souvent dans la langue Latine, pour exprimer tout ce qui peut contribuer à enrichir et à rendre un objet plus brillant. Les Anciens étoient grands partisans de la dorure, et l'on conviendra que des Chapiteaux dorés, dans un Temple dédié au Soleil, étoient tout à fait à leur place[1].

Je ne puis trop inviter les personnes qui aiment l'Architecture et qui se plaisent à l'étudier dans les monumens antiques, de ne rien négliger dans l'examen des différentes parties des Édifices qu'on leur présente ici. Ils y trouveront des choses neuves, et qui n'ont pu être imaginées que par des Architectes tout à fait maîtres de leur matière. Le Temple qui est le moins étendu, et que je suppose avoir été consacré à Jupiter Héliopolitain mérite à cet égard des attentions plus particulières. Je n'ai vu que là seul une diversité de proportions dans les Colonnes qui sous le même plein-pied, et placées en face l'une de l'autre, forment d'une part le péristyle ou enveloppe extérieure du Temple, et de l'autre le porche, ou vestibule du même Temple; et s'il m'est permis de dire mon avis sur cet arrangement singulier, il me paroît devoir faire un très bel effet dans l'exécution. Il y a selon moi beaucoup d'art et de génie à avoir sçu distinguer ainsi deux parties qui n'ont rien de commun, et qui autrement n'en auroient fait qu'une seule et se seroient confondues, comme dans les autres Temples qui se voyent. L'Architecte en a si bien compris l'importance et la nécessité qu'indépendamment des différences qu'il a observées dans les proportions de ces Colonnes, il a eu l'attention, dans la veue sans doute de les caractériser encore davantage, de canneller, pour plus de magnificence, celles qui formoient le Porche ou Vestibule, à la différence de celles du Péristyle qui sont demeurées lisses et plus propres à résister aux injures de l'air auxquelles elles étoient plus exposées. L'inégalité dans les hauteurs des Colonnes emportoit avec elle de grandes difficultés, pour l'arrangement et le raccordement des Corniches qui couronnent les Colonnes et reçoivent les retom-

1. Pour les chapiteaux dorés, cf. Otfried Müller, *De antiquitatibus Antiochenis*, I, 23 (*Kunstarch. Werke*, t. V, p. 61); *CIG*, 3148 : Κλαύδιος χρυσώσειν τὸν κείονα σὺν σπειροκεφάλῳ (la colonne avec sa base). L'usage de dorer les chapiteaux existe encore au Levant, comme on le voit à Athènes, dans l'église de la Kapnikaréa.

bées du plafond, entre le corps du Temple et les colonnes du Péristyle; et c'est encore ici que l'Architecte a montré combien son génie étoit fécond en ressources. Il s'est contenté de faire régner sur les plus hautes Colonnes, du côté qui regarde le mur du Temple, une partie de l'Architrave, et la faisant arriver à la même hauteur que la partie supérieure de l'entablement entier des moindres colonnes son plafond s'est trouvé soutenu de part et d'autre, sans qu'on s'aperçoive trop des inégalités dans les hauteurs qu'il etoit question de sauver.

Les élégantes proportions de la Porte qui donne entrée dans le Temple ne méritent pas une moindre considération; elles charment l'œil, et mettent en évidence cette incontestable vérité, que la pureté et la justesse des formes donnent à l'Architecture toute sa beauté.

Je vais à présent copier la lettre du sieur Granger. Mon intention, en la rapportant, n'est point d'affoiblir le témoignage des illustres Anglois auxquels nous avons tant d'obligations. Je le fais plutost pour montrer combien peu il faut donner de créance aux voyageurs qui, à l'exemple de Granger, s'avisent de parler sur des matières qui sont hors de leur district. Cependant comme il n'est rien, quelqu'imparfait qu'il soit, qui ne présente quelque côté utile, il me semble avoir apperçû dans cette Lettre quelques petits détails qui pourront ajouter à la description des auteurs Anglois et donner plus d'authenticité à ce qu'ils ont écrit; et voilà ce qui m'a principalement déterminé à la produire. Elle est adressée à M. le comte de Maurepas, alors Ministre et Secrétaire d'État au département de la Marine. On ignore ce qu'est devenu l'originale sur laquelle j'ai pris cette copie. Elle avoit été confiée, avec toutes les autres lettres de Granger, au sieur de Brémond de qui l'on a un commencement de traduction des *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres; mais l'on n'en a rien retrouvé parmi ses papiers après sa mort.

§ VI. OBSERVATIONS DE SOUFFLOT SUR *LE PALMYRE* DE WOOD

Un des plus curieux documents que contient le dossier de Mariette sur Palmyre est une note signée, d'une écriture qui n'est pas celle de Mariette, et qui m'a immédiatement rappelé une série de lettres autographes que j'avais eu l'occasion d'étudier autrefois dans les archives de Bessinge, quand je travaillais au livre de M. Henry Tronchin sur *François Tronchin*. Du reste, Mariette a écrit de sa main le nom de l'auteur de cette note, après le titre. Elle est de Soufflot, l'architecte du Panthéon; on peut croire qu'elle avait été demandée par Mariette à son illustre confrère de l'Académie des Beaux-Arts, quand Mariette, après la publication du *Palmyre* des Anglais, s'occupait à réunir le dossier que lui avait demandé Barthélemy. La note de Soufflot passe en revue les planches de la publication anglaise, signalant les obscurités, posant des questions, des problèmes. C'est un vrai compte rendu critique, écrit par un homme du métier, et qu'o aura profit à conférer avec l'ouvrage qui l'a suscité.

Réflexions sur les ruines de Palmyre [par M. Soufflot].

Paroît-il aux environs de Palmire des carrières de marbre blanc dont on dit que sont toutes les colonnes etc., ou est-il à présumer qu'on les ait tirées de loin? Les murailles en sont-elles, ou de pierres de carrières voisines? Les joints sont-ils garnis en mortier, en mastic ou en bitume? Les deux parties de la cour du temple du Soleil qui sont plus basses que le reste n'auroient-elles pas esté construites pour contenir une grande quantité d'eau? M. Wood en auroit-il la mémoire assez fraiche pour juger par la construction si cette conjecture auroit quelque fondement? N'y auroit-il rien autour qui indiquât des restes de balustrades ou parapets, élevés pour empêcher qu'on ne tombât dedans? N'aperçoit-on dans le fond ou contre les parois aucun sédiment, aucun tartre, aucunes ouvertures pour l'introduction de l'eau ou pour sa décharge? L'aqueduc pouvoit-il en amener?

Pl. IV. On dit[1] que «c'est sans autorité que l'on rétablit le fronton»: n'a-t-on point trouvé de parties de corniches rampantes dans l'extérieur ou dans l'intérieur? Il est vraisemblable qu'il y en avoit un[2], et que les colonnes n'ont été couplées dans le milieu du portique que pour mieux résister au fardeau immense dont elles étoient chargées, sous la plus haute partie du fronton.

Pl. VII. On n'entend pas bien comment on veut donner une idée de la grandeur des pierres de cette porte en disant que les consoles de l'architrave sont d'un seul morceau. N'y auroit-il point faute, et ne faudroit-il pas lire les consoles et l'architrave?

Pl. XIV. Il paroît bien évident que les espèces de consoles que l'on voit à une certaine hauteur du fût des colonnes servoient à porter des statues[3]: mais ne seroit-il pas nécessaire d'expliquer ici si ces colonnes sont d'une seule pièce dans laquelle on a conservé ces saillies, ce qui seroit bien étonnant, ou [si] on les y a encastrées, ou enfin si les colonnes sont de plusieurs tambours dont l'un porte cette console, ce qui est plus probable?

Pl. XVI. Il ne nous est pas possible de découvrir des réparations qui pussent rendre compte de leurs singularités dans ce plan[4]. Cet article mériteroit quelque explication.

Pl. XVII. Il seroit à souhaiter que l'on dit dans l'article si l'on a aperçu des gonds ou du moins leurs places sur les jambages de cette porte. Cela nous apprendroit si c'est à l'utilité que nous devons sa singularité; mais dans ce cas on devroit aussi apercevoir dans les colonnes les traces de quelques grilles qui auroient fermé le péristyle tout autour du temple, ou du moins dans les colonnes sur lesquelles la porte est appliquée, qui indiqueroient des grilles ou clôtures depuis cette première porte jusqu'à la deuxième qui est dans le mur de la cella: sans cela, à quoi a-t-elle pu

1. Wood, explication de la planche IV.
2. Un fronton.
3. Ou des bustes.
4. Pour comprendre ce passage, il faut se reporter au texte de Wood, explication de la planche XIV. «Plan du temple et de son péristyle. Les marches sont tellement détroites que nous n'avons pu qu'en conjecturer le nombre. Il ne nous a pas été possible de découvrir de réparations qui pussent rendre compte de leurs singularités dans ce plan.»

servir qu'à gâter la décoration extérieure? N'auroit-on pas dû nous dire en cet endroit si des architraves d'une seule pièce portent du milieu d'une colonne sur l'autre? si les pierres font la hauteur et l'épaisseur de l'architrave? Je ne trouve point le diamètre de ces colonnes coté, à moins qu'il ne soit égal à celuy des colonnes de la cella qui sont cependant moins élevées, ce qui pourroit être, l'ionique étant plus court que le corinthien.

N'auroit-on pas du nous dire aussi de quelle manière le péristyle étoit couvert, si c'étoit par une voûte ou par un plancher? Des retombées ou des trous ont pu l'indiquer.

Dans les planches suivantes, on ne dit point de quelle manière la grande colonnade paroît avoir été couverte.

Pl. XVIII. On ne dit point si les colonnes sont d'une ou de plusieurs pièces. On déclare le fronton supposé : on pourroit s'en assurer, par la différence qu'il semble y avoir de la corniche des deux bouts du temple avec celle des flancs qui paroissent avoir une moulure de plus dans le dessin en perspective.

Pl. XXXV. Par les tronçons de colonnes que l'on aperçoit à terre dans cette vue, et où l'on voit les trous des goujons de fer ou de bronze, on s'imagine bien que celles[1] de la colonnade étoient de plusieurs pièces. Le temps doit en avoir altéré les joints au point qu'on auroit pu les faire apercevoir dans celles qui sont représentées entières et couronnées de leurs entablements.

Pl. XXXVI. On ne voit point par ce plan comment on pourroit pénétrer dans les vides pour les corps[2] marqués[3] C.

Pl. XXXIX. On indique ici des endroits pour les corps et au-dessous pour des urnes. Les Palmyréniens qui embaumoient les corps comme on le marque dans l'*État ancien de Palmyre*[4] en bruloient-ils certaines parties

1. Les colonnes.
2. Pour les cadavres. La planche en question reproduit un tombeau.
3. *Marqués* se rapporte à *vides*.
4. P. 22 : « Nous fumes fort surpris de découvrir des momies dans les monuments funèbres de Palmyre. Nous avions été en Égypte quelques mois auparavant : et en comparant le linge et le baume des momies de ce pays, la manière de les emmailloter, et tout ce qui les concerne, avec celles de Palmyre, nous trouvâmes la méthode d'embaumer les corps exactement la même, témoin les morceaux que nous avons emportés, dont Mr. Dawkins est possesseur. Les Arabes nous contèrent qu'il y avoit autrefois quantité de ces momies dans tous les sépulcres, mais qu'ils les avoient cassées dans l'espérance d'y trouver quelque chose de précieux. Nous leur offrimes de les récompenser de leurs peines s'ils vouloient en chercher une entière .... mais ils l'entreprirent en vain, et nous fûmes frustrés dans notre attente. Entre autres fragmens que nous avons remportés, est une chevelure de femme, tressée exactement de la même manière que les femmes Arabes d'aujourd'hui ont coutume de porter leurs cheveux. » Cf. la relation de Granger sur Palmyre, *Journal Asiatique*, 1897, II, p. 350 : « On trouve encore (dans les tombeaux de Palmyre) des cadavres embaumés, sans cercueil. Ces cadavres sont emmaillotés de bandes de toile de lin très fines, de même que les momies qu'on voit en Égypte. J'aurais bien voulu qu'on m'eût permis d'enlever, en payant, un de ces cadavres, ou qu'on eût simplement consenti de m'en laisser démailloter un, pour vérifier s'il est vrai que ces cadavres soient enveloppés d'un sac ou plutôt d'une chemise incombustible, ainsi que les Arabes qui habitent ces ruines ont voulu me le persuader. Je ne désespère pas d'avoir un jour un de ces cadavres, ayant promis douze sequins à un chef qui s'est engagé de m'en apporter un à Seyde moyennant cette somme. » Ces témoignages, confirmés par des trouvailles récentes (cf. la pl. VIII du t. I du *Recueil d'archéologie orientale*, de M. Clermont-Ganneau, qui représente une momie de Palmyre), donnent à penser quel pourrait

dont les cendres se missent dans les urnes? Sans cela, à quoi auroient-elles servi? On appelle plancher ce qui sépare le dessus destiné au corps d'avec le dessous; mais sans doute ces planchers sont en marbre comme les soffites du dessus; on parle du grand soffite de l'intérieur, mais on ne dit point s'il existe encore, ainsi que celui du portique, auquel cas il devroit être de très grands morceaux.

Pl. XXXXIV. N'auroit-on point aperçu de reste de portes dans les flancs du vestibule pour passer dans les portiques latéraux? Ces murs sont-ils détruits à fond, auquel cas on pourroit croire qu'il y avoit des portes; ou en reste-t-il encore assez pour s'assurer qu'il n'y en avoit point? Ils sont dans ce plan marqués plus légèrement que les angles et permettent de douter s'ils existent ou non.

Pl. L. Il semble qu'on auroit du dire si on n'aperçoit point des trous de crampons qui indiquent que les niches étoient ornées de colonnes ou de pilastres qui en supportoient les entablements. La même faute d'oubli est dans des édifices précédents, sans cela à quoi bon ces saillies en haut et en bas?

Pl. LII. Porte d'un édifice dont il ne reste plus rien. Cette porte paroît grande, et est construite de trois morceaux de marbre ou de pierre qui pourroient être considérables. On aurait du le dire, si cela est.

Pl. LVII. Il y a apparence que par premier étage on entend rez-de-chaussée. On ne dit pas comment sous les étages supérieurs on voit par le plan[1] l'escalier qui y conduit. Il paroît composé de 22 marches qui sans doute ont chacune un pied de hauteur. On auroit dû dire (si) les étages sont tous séparés par des soffites comme celui d'en bas et si ces soffites sont d'une seule ou de plusieurs pièces qui traversent d'un côté à l'autre et seroient par conséquent de 14 ou 15 pieds de longueur sur des largeurs différentes, plus ou moins considérables. On parle de ces escaliers et de ces planchers dans l'État ancien de Palmyre, mais sans en donner plus de détails qu'ici : on y dit simplement qu'ils sont conservés comme s'ils venoient d'être faits, quoiqu'ils existent depuis 1750 ans. On n'explique pas non plus de quoi ces tours ou monuments funèbres sont construits extérieurement, et si le dessus est terminé par un plafond de pierre ou par une voûte, et ce qui a pu empêcher les pluies, quoique peu fréquentes, d'y pénétrer.

§ VII. NOTE SUR LA TRIADE ADORÉE A HÉLIOPOLIS

La note suivante, dont une partie a été communiquée à l'Académie des Inscriptions par M. Philippe Berger (8 février 1901)[2], servira de complément, si le lecteur le permet, à cette série de documents.

« Le Baal sémitique n'est pas un solitaire; il vit en trinité avec deux parèdres, une déesse, sa femme, et un jeune dieu, son fils. A Sidon, nous

être l'intérêt d'une campagne de fouilles dans la nécropole de Palmyre, surtout si l'on se rappelle aussi les découvertes d'Assendelft (Hesseling, *On waxen tablets with fables of Babrius*, dans le *Journal of Hellenic Studies*, t. XIII, p. 293 sq.) et de Sobernheim (Strzygowski, *Eine Grabanlage in Palmyra vom J. 259 ca. und ihre Gemälde* dans son beau livre, *Orient und Rom*, Leipzig, 1901).

1. Pl. LV.

2. *C. R. Acad. Inscr.*, 1901, p. 131-132. Cf. *ibid.*, p. 218-221.

avons ainsi Baal, Astarté, Eschmoun; à Tyr, Baal, Astarté, Melqart. Il serait intéressant de connaître la triade héliopolitaine, de savoir son triple nom en phénicien, ou tout au moins la transcription gréco-romaine de ce nom. Par malheur, les monuments de Ba'albek même ne satisfont pas notre curiosité : faute d'inscriptions, nous ne savons pas d'une façon précise à qui étaient dédiés les trois temples de Ba'albek, le temple circulaire et les deux temples gigantesques que renferme la grande enceinte. Ce qu'on sait seulement, c'est que cette enceinte était consacrée à Jupiter et aux dieux d'Héliopolis, *Iovi Optimo Maximo Diis Heliopolitanis*, c'est-à-dire au Baal et à ses parèdres. Peut-être le nom gréco-romain de cette triade nous est-il donné par une dédicace latine trouvée naguère à Athènes : [*I. O.*] *M. et Veneri et Mercurio Heliopolitanis Q. Tedius Maximus v(ovit) l(ubenter) a(nimo)* (Δέλτιον, 1888, p. 190 = *CIL*, III, 7280). La Vénus héliopolitaine est évidemment la grande déesse syrienne, Astarté, Atargatis, qu'on retrouve associée au Jupiter d'Héliopolis dans une dédicace militaire de Carnuntum, où elle porte le nom de *Venus Victrix* (*CIL*, III, 11139)[1]. »

Il est possible maintenant d'être plus affirmatif que je ne l'étais l'an dernier en écrivant ces lignes. C'est bien une triade qu'on adorait à Héliopolis; et c'est bien à Jupiter, Vénus et Mercure qu'avaient été identifiées les divinités qui composaient cette triade. Le R. P. Ronzevalle a trouvé l'an dernier le fragment d'inscription suivant, qui provient du grand sanctuaire de Béryte, le sanctuaire de Ba'al Marcod (aujourd'hui Deîr-el-Qalâ, au Liban) :

a

I· O· M· H·
V E N E R I· M E ///////
M· S E N T I V S E M ////////
M S E N T I S E X /////////
////// D I V I M B //////

fragment qui lui a paru, d'après les dimensions et la forme des lettres, provenir de la même dédicace qu'un fragment déjà connu (*CIL*, III, 6683), dont il me communique la copie suivante, plus complète que celles qui avaient été publiées jusqu'ici (les lettres de la première ligne ne sont pas très sûres) :

b

//////// V I A I ///// I L V A L L
E R I O R V M S V O R V M E T
S E N T I A E M V S A E V X O R I S
V· L· A· S·

Il n'est pas douteux qu'il faille restituer, à la ligne 2 du fragment *a*, VENERI ME[RC(*urio*)]. Le P. Ronzevalle, à qui j'ai soumis cette restitution, a eu la bonté de me la confirmer, en m'assurant qu'elle

1. *Rev. des Ét. anc.*, t. II, 1900, p. 20.

répondait tout à fait aux dimensions de la lacune, et en m'envoyant une photographie du monument. Les lignes 5 et 6 aussi peuvent être restituées d'une façon certaine. Il faut, pour cela, rapprocher de notre fragment d'autres dédicaces du sanctuaire de Ba'al Marcod :

CIL, III, 6680 : *Matri Matutae Flavia T. fil. Nicolais Saddane L. Antisti Veteris ex responso deae Junonis aram fecit dedicavitque.*

Ath. Mitth., 1885, p. 169 (Mordtmann) : Κυρίῳ [γ]ε[ν]ναίῳ Βαλμαρκῶδι τῷ καὶ Μηγρὶν κατὰ κέλευσιν θεοῦ Ἀρεμθηινοῦ Μάξιμος εὐχαριστῶν ἀνέθηκα.

CIL, III, 158 : *Pro salute domini n(ostri) imp. Caes. L. Septimi Severi Pertinacis Aug. I. O. M. M. L(ucius) Mummeius v(otum) s(olvit),* dont la dédicace précédente explique les abréviations *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) M(egrin).* Cf. Mordtmann, *loc. cit.*

Il suit de ces rapprochements qu'aux lignes 4 et 5 du fragment de dédicace trouvé par le P. Ronzevalle, on doit restituer *M. Sentis ex* [*responso*] *divi M(egrin) B(almarcodis).*

En nous faisant connaître la triade héliopolitaine, les dédicaces d'Athènes et de Deîr-el-Qalâ nous permettent enfin de comprendre un monument figuré qui, bien expliqué, devient à son tour une preuve péremptoire de ce que nous venons de dire de cette triade. C'est le relief gigantesque[1] sculpté sur le soffite de la porte de celui des temples de Ba'albek qu'on est convenu d'appeler le temple du Soleil. Tous les voyageurs l'ont décrit; Poullard et Granger, par exemple, en parlent dans leurs relations (*supra,* p. 234 et 245). On le trouvera reproduit en gravure dans l'ouvrage de Wood, pl. XXXIV et en photographie dans Frauberger, *Die Akropolis von Ba'albek* (Frankfort, 1892, f°), pl. XVI. Il représente un aigle de face, les ailes ouvertes, tenant dans les serres un caducée, et dans le bec une guirlande dont deux Cupidons ailés, placés aux extrémités de la composition, tiennent les bouts. Je voudrais montrer que ce relief, loin d'être une simple sculpture décorative, est allégorique; que c'est un véritable tableau religieux, exécuté conformément aux indications des théologiens d'Héliopolis; qu'il symbolise la trinité héliopolitaine.

Un détail frappe d'abord dans ce relief : c'est le caducée que l'aigle tient dans les serres. Jamais, dans les monuments de la religion gréco-romaine, l'aigle n'est représenté tenant le caducée. L'aigle de Zeus tient le foudre; sur les monnaies d'Élis et de Chalcis, l'aigle tient le serpent ou le lièvre[2]; c'est le présage de victoire envoyé par Zeus, Διὸς τέρας αἰγιόχοιο (*Il.*, XII, 211). Mais comment expliquer notre aigle au caducée ?

1. Dimensions en mesures anglaises : long., 21 pieds 4 pouces; larg., 6 pieds 7 pouces. L'état dans lequel se trouve aujourd'hui ce soffite est dû au tremblement de terre de 1759; cf. Volney, *État politique de la Syrie,* ch. VIII. Je n'ai pas jugé nécessaire de reproduire l'extrait d'une lettre de Seyde, contenu dans le *Balbec* de Mariette, et relatif à ce tremblement de terre; il n'ajoute rien aux renseignements donnés par Volney, ch. I et VIII.

2. Head, *Hist. numorum,* p. 304 et 353.

Il y a déjà longtemps[1] qu'on a rapproché du relief de Ba'albek quelques monnaies héliopolitaines dont voici la description d'après M. Warwick Wroth (*Catalogue of greek coins; Galatia, Cappadocia and Syria*, p. 293) :

IMPCAESMIVLPHILIPPVS PIVSFELAVG
Bust of Philip sen. r., laur., wearing paludamentum and cuirass.

COLIVLAVGFELHEL
Temple of Jupiter Heliopolitanus seen front and side... Within the precincts of the peribolos wall enclosing the temple an altar and a vase are seen; *in field l., caduceus* [Pl. XXXVI, 7].

« Ce caducée, » disait M. Wroth (intr. p. LXXVIII), « indique peut-être qu'une part du sanctuaire d'Héliopolis était consacrée à Mercure[2]. » Il est désormais hors de doute que ce caducée symbolise le Mercure héliopolitain. De même, sur le soffite du « temple du Soleil », le caducée que l'aigle a dans les serres est le symbole du même Mercure. Quant à l'aigle même, il représente évidemment Jupiter-Ba'al. Sur l'aigle comme symbole de Ba'al *(Ba'al chammin, Jupiter coelestis)*, cf. Cumont, *Festschrift für Benndorf*, p. 294.

Il serait surprenant que sur le relief de Ba'albek deux seulement des trois divinités héliopolitaines eussent été symbolisées. Et, en effet, il n'en est rien. Mais, pour y reconnaître le symbole de Vénus, il faut rapprocher du relief de Ba'albek des reliefs de tout point analogues, qu'il est étrange vraiment qu'on n'ait pas encore songé à lui comparer : je veux parler des reliefs sculptés à Bætocécé sur les soffites des quatre portes dont est percé le mur du *téménos*. Comme on le voit par les dessins des pages 262 et 263[3], c'est à Bætocécé le même symbolisme qu'à Ba'albek : l'aigle de face, tenant le caducée dans les serres, et à chaque extrémité de la composition deux Amours; mais il y a cette différence qu'à Ba'albek les deux *amoretti* tiennent les deux bouts d'une guirlande, tandis qu'à Bætocécé ils projettent sur l'aigle, de leur main levée, un faisceau de lumière. M. Dussaud[4] a reconnu avec raison dans les deux génies de Bætocécé, Hespéros et Phosphoros, le génie de l'étoile du matin et le génie de l'étoile du soir. Mais il fallait aller plus avant. L'étoile du matin et l'étoile du soir, c'est un même astre, la planète Vénus, l'astre de la déesse syrienne ou plutôt la déesse

1. Cf. *supra*, p. 253-254, les remarques de Mariette.

2. M. Wroth fait remarquer que Mercure figure sur une monnaie d'Héliopolis frappée sous Philippe le Jeune : COLIVLAVGFELIIEL *Mercury, draped, standing facing, looking l.; in r. purse, in l. caduceus* (p. 294, n° 26, pl. XXXVI, 9).

3. Exécutés d'après des photographies prises pendant le voyage que j'ai fait avec M. Fossey en automne 1896. Mauvais dessins dans Rey, *Archives des missions*, 2e série, III, p. 338, et Jessup, *Palestine exploration fund*, 1873, p. 26. Les rayons y sont supprimés. Cette représentation de flots lumineux est à rapprocher de la représentation du vent : cf. Collignon, *Monuments Piot*, VI, p. 40.

4. *Rev. arch.*, 1897, I, p. 328.

syrienne elle-même[1]. Il suit de là qu'on doit expliquer les soffites de Bætocécé comme des tableaux allégoriques où était symbolisée la même triade qu'à Héliopolis; Jupiter s'y trouvait représenté par l'aigle, Mercure par le caducée, Vénus par ses deux génies planétaires, Hespéros et Phosphoros. Autrement dit, le sanctuaire de Bætocécé était consacré à la même triade que celui de Ba'albek et à une triade astronomique : Jupiter y représentait le soleil, Vénus et Mercure les planètes

Un des soffites de Bætocécé.

de ce nom. La théologie de ces deux grands sanctuaires devait avoir un caractère astronomique très accusé.

Sur le relief de Ba'albek, l'allégorie est moins facile à saisir qu'à Bætocécé, parce que les deux génies planétaires de Vénus, au lieu d'être figurés comme des génies lumineux, lançant les rayons, sont représentés d'une façon tout à fait banale. Ils semblent n'être là qu'à titre décoratif; on les prendrait pour deux Amours porte-guirlandes, comme il en est tant sur les sarcophages. En fait, ils symbolisent la Vénus syrienne. L'importance du culte de Vénus à Héliopolis nous était attestée par un texte digne de foi[2], auquel les observations qui précèdent donnent, si je ne m'abuse, un intérêt particulier.

Ainsi tout, dans le relief de Ba'albek, a un sens mystique. C'est un tableau de piété, composé par des théologiens, et que le fidèle ne pouvait comprendre sans initiation, ou, au moins, sans exégèse. Supposez qu'au lieu d'être en Syrie, nous fussions en Grèce ou en Italie, et que les dieux d'Héliopolis fussent grecs ou romains. Le relief qui les représenterait serait clair : on les verrait tous trois côte à côte,

1. *Lexicon* de Roscher, t. I, col. 2,604; *Rev. arch.*, 1900, II, p. 65 (Bérard); *Jahrbuch*, 1886, p. 242 (Kalkmann); *Rev. ét. anc.*, t. II, 1900, p. 17.

2. « Heliopolis, quae propinquat Libano monti, mulieres speciosas pascit, quae apud omnes nominantur Libanitides, ubi Venerem magnifice colunt; dicunt enim eam ibi habitare et mulieribus gratiam formositatis dare. » *Anonymi totius orbis descriptio*, ch. 30 (*Geogr. gr. minores* de Müller, II, p. 518), traduction latine d'un original grec écrit à Antioche ou Alexandrie entre 350 et 353 (Müller, p. 513).

sous la forme humaine, telle par exemple la triade délienne, ou la triade capitoline. Mais les Sémites répugnent à l'anthropomorphisme; ils ne représentent pas volontiers leurs dieux, ils les expriment par des symboles.

Il ne faudrait d'ailleurs pas exagérer. Les Sémites n'ont pas toujours reculé devant la représentation anthropomorphique de la divinité. Le Jupiter d'Héliopolis en est la preuve. J'ai décrit ici même, d'après

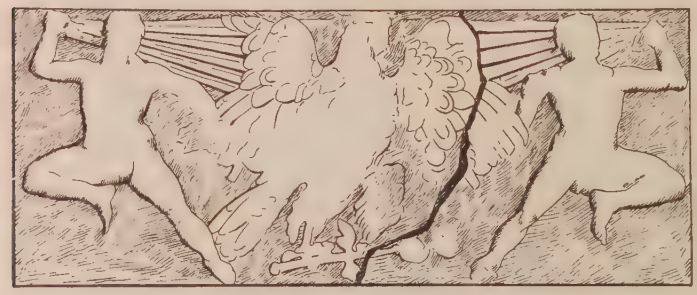

Un des soffites de Bætocécé.

Macrobe, la façon dont on le représentait, et dressé la liste des monuments figurés où il apparaît (*Revue des Études anciennes,* t. II, 1900, p. 17 sq.). Voici un court supplément à cette liste.

La pierre gravée reproduite en cul-de-lampe fait partie de la collection de Luynes, au Cabinet de France. Cette belle intaille est en cristal de roche. Elle paraît inédite; c'est pourtant, je crois, la plus belle représentation connue du Zeus d'Héliopolis. Elle est, en tous cas, bien supérieure à l'intaille de Berlin (Furtwängler, *Geschnittene Steine,* 8421) que j'ai publiée dans la *Revue des Études anciennes* (t. II, 1900, p. 17), et à toutes les pierres gravées représentant le Zeus d'Héliopolis, que Lajard a reproduites dans ses *Recherches sur Vénus* (Paris, 1849). Voici la liste de ces pierres de Lajard : j'ai pu m'assurer que l'intaille de Berlin (autrefois dans la collection Gerhard) n'a pas été connue de Lajard.

Pl. III B, 5. Cornaline du cabinet du baron Roger. Dans le champ, le nom, au génitif, de Vibius, l'ancien possesseur de la pierre : VIBI. Travail grossier.

Pl. V, 2. Agate blanchâtre de la collection du chevalier Petré. Travail encore plus grossier que celui de la précédente.

Pl. XIV A, 8. Cornaline vue par Lajard dans le commerce. Le Zeus d'Héliopolis en face d'un buste de Zeus Sarapis. Dans le champ, un croissant surmonté du soleil (ou de l'étoile).

Pl. XIV G, 5. Jaspe rouge de la collection Montlezun. Petite pierre assez finement gravée. Le dessinateur de Lajard semble ne pas avoir compris l'attribut des épis.

Pl. XIV G, 15. Chalcédoine de la collection Mertens-Schaffhausen. Le Zeus d'Héliopolis groupé avec Aphrodite et Athéna.

Au moment de publier cet article, nous recevons le *Voyage archéologique au Safâ et dans le Djebel ed-Drûz* de MM. Dussaud et Macler, et nous y trouvons, à la page 211, une très intéressante dédicace provenant de la κώμη Χάμων, aujourd'hui le village de Ham, dont le nom antique était déjà connu par une autre inscription (Alouf, *Baalbek*, 2e édition, p. 163); cette κώμη faisait partie du territoire d'Héliopolis : Μερκουρίῳ δωμίνῳ κώμης Χάμωνος ἔτους δπύ. Τῖτος ἱερεὺς Ἰαύδα, ἱεροταμίαι Βάσος *(sic)* Σααρίτα κὲ Οὔδεσ(ος). Ἡ κώμη ἐπόησεν κὲ τὴν δαπάνην τῆς κώμης Βηλίαδος Σαφάρα ἔγραψεν. Φλάκκος ὁ τεχνίτης. « *A Mercure, maître et seigneur du bourg de Ham. En l'an 484* (de l'ère séleucide; 173 de la nôtre). *Titus, fils de Juda, était prêtre, Bassus, fils de Sârita, et Oubésus trésoriers du dieu; Béliab, fils de Saphara, secrétaire, tenait le registre des dépenses; Flaccus, architecte*[1]. » Cette dédicace vient à propos se joindre à celles de Deir-el-Qalâ et d'Athènes, aux monnaies d'Héliopolis et au relief sculpté sur le soffite du « temple du Soleil » pour confirmer ce que nous avions supposé sur le culte rendu par les Héliopolitains à Mercure ou plutôt à un dieu syrien assimilé à Mercure.

PAUL PERDRIZET.

Athènes, mars 1901.

Intaille du Cabinet de France.

1. Quelques remarques sur cette intéressante dédicace : L. 1. Μερκουρίῳ δωμίνῳ, de même que dans les dédicaces de Deir el-Qalâ κυρίῳ Βαλμαρκῶδι. La transcription grecque du latin *dominus* est, je crois, nouvelle. Cf. dans des inscriptions grecques d'Antioche : ἄρκα = *arca*, sarcophage; κιρκήσια = *circensia*, les jeux du cirque (*BCH*, XXIV, p. 289); et inversement dans une dédicace latine de Ruad : *civitas et bule Aradia* (*Rev. arch.*, 1897, I, p. 338). Un curieux exemple de transcription de ce genre se trouve dans une dédicace du pays de Bætocécé, que je n'avais pas comprise autrefois et qu'il faut transcrire ainsi : Εἷς Θεὸς μόνος · Αὖρ. Δημήτρι (*sic*, comme en romaïque) ἐποίησε τεχνίτης πρωτογένηρε, c'est-à-dire : « Il n'y a qu'un Dieu. Édifice construit par Aurélius Dimitri, architecte de première classe (πρώτῳ *genere*). — L. 2. Ἔτους δπυ' : cette chronologie nous apprend qu'Héliopolis se servait de l'ère des Séleucides. Ἱεροταμίαι : la copie des éditeurs porte IEPOTOMIOI, et leur transcription ἱεροτ(α)μίοι. — L. 3. Βηλίαδος : Nom fréquent dans l'épigraphie de l'Anti-Liban, à Deir-el-Achaïr, Rakhlé, Kefr-Kouk (Renan, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXVI, 2e part., p. 559-560, et *BCH*, XXI, p. 64-65). Σαφάρα semble plutôt un nom propre qu'un mot syrien signifiant « secrétaire », l'idée de secrétaire étant suffisamment exprimée par le verbe ἔγραψεν. La signature du τεχνίτης, ou architecte, est caractéristique des dédicaces syriennes.

INSCRIPTIONS DE THYATIRE

(D'après l'Ἁρμονία, journal grec de Smyrne, des 13 et 18 avril 1901)

I

Inscription d'Ak-Hissar, petite ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Thyatire : marbre de 1m40 de haut, sur 0m65 de large, extrait d'un monceau de terre et de pierre de trois mètres, qui se trouvait au bord de la route, sur le flanc nord du kiosque, en face de l'emplacement de l'ancien hôpital ottoman. Dans le même tas, M. Stouraïtis, médecin à Ak-Hissar, qui a pris copie de cette pierre, en avait déjà découvert deux autres, il y a dix ans, qu'il a également publiées dans l'Ἁρμονία (mars-avril 1891).

Ἀγαθῇ Τύχῃ.
Ἡ φιλοσέβαστος βουλὴ
Ἀ. Ἰούλ. Νικόμαχον δεκα-
πρωτεύσαντα, πανηγυριαρ-
χήσαντα τῶν μεγάλων Αὐγου-
στείων, γυμνασιαρχήσαντα,
ἀποδοχέα δημοσίων γραμ-
μάτων, ἐργεπιστατήσαν-
τα ἱερᾶς πλατείας, σιτωνήσαν-
τα, ἱππαρχήσαντα, στρατηγή-
σαντα, γραμματεύσαντα βου-
λῆς, δήμου, ἀγορανομήσαν-
τα, ἀποδέκτην τῶν πολειτι-
κῶν χρημάτων καὶ ἄλλας ἀρ-
χὰς καὶ λειτουργίας ἐκτελέ-
σαντα τῇ γλυκυτάτῃ πατρί-
δι.

Le personnage qu'honore cette inscription, Julius Nicomachus, nous était inconnu. En revanche, on pourrait retrouver dans les *Corpus*, et, en particulier, dans la thèse de M. Michel Clerc *(De rebus Thyatirenorum commentatio epigraphica)*, les noms des magistratures qu'il

a remplies ou des charges qu'il assuma, et tous les titres dont il put se parer. L'énumération pourtant en est longue. Nicomaque eut, dans sa ville, autant d'honneurs que son compatriote Marcus, fils de Ménandre, dont M. Clerc signale le *cursus* comme bien rempli[1]. En comparant l'inscription de Nicomaque à celle de Marcus (p. 145, n° 67 de la traduction Zaka = *BCH*, XI, p. 97 sqq., n° 23), on remarque que l'ordre des dignités qui furent conférées à ces deux personnages est différent. Si, comme le croit M. Clerc, et comme il est vraisemblable, celles-ci ne sont point énumérées au hasard, Marcus fut *successivement* (ἐκ διαδοχῆς, dans la traduction grecque) stratège, agoranome (ou édile), commissaire des blés (σιτώνης), secrétaire du sénat et de l'assemblée du peuple, conservateur des archives du district[2], un des dix notables (δεκάπρωτος) chargés d'assurer la rentrée des impôts, entrepreneur ou préposé aux travaux publics (ἐργεπιστάτης = ἐπιστάτης τῶν δημοσίων ἔργων), puis aux fêtes publiques, enfin vice-président du sénat municipal (Clerc-Zaka, ouvrage cité, p. 54). D'où il suivrait, par exemple, que l'agoranome n'était pas le supérieur du commissaire des blés et de l'entrepreneur; l'exemple de Nicomaque prouverait, d'autre part, qu'il était possible à un homme ayant présidé aux fêtes et aux jeux[3], approvisionné sa ville, entrepris ou dirigé des travaux publics, d'accepter, presque au terme de sa carrière, les fonctions d'agoranome sans déchoir, C'est que ces diverses dignités étaient surtout onéreuses, et qu'un notable de Thyatire s'honorait moins des fonctions municipales qu'il avait remplies que des dépenses que chacun de ses titres lui avait coûtées. L'important n'était pas de devenir agoranome plutôt que chef du service des jeux publics (γυμνασίαρχος) : c'était, une fois nommé δεκάπρωτος, d'éviter les moins-values, dût-on parfaire à ses dépens le total prévu au budget des recettes; une fois commissaire des blés, d'empêcher que les citoyens s'aperçussent des disettes; une fois préposé aux travaux publics, de faire la plus belle « place sacrée » au moins de frais pour la cité.

Tous les titres donnés par les inscriptions tant à Marcus qu'à Nicomaque, ne sont, il est vrai, pas onéreux. Les fonctions de secrétaire

1. Page 113 de la traduction grecque de cette thèse latine, par M. Zaka (Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων πραγματεία ἐπιγραφική. Ἐν Ἀθήναις, τύποις « Ἑνώσεως », 1900). — Nous citons la traduction, parce qu'en plusieurs points, et sur les indications de l'auteur lui-même, elle complète et corrige l'original, et parce que les inscriptions de Thyatire, dont le recueil termine le volume, y sont rangées suivant un ordre nouveau, qui facilite les références.

2. Φύλαξ τοῦ ἀρχείου. Nous serions tentés de traduire de même les mots ἀποδοχεὺς τῶν γραμμάτων dans l'inscription de Nicomaque. Si ce n'est pas le même fonctionnaire que désignent ces deux inscriptions grecques, ce sont deux fonctionnaires du même service, et sans doute aussi du même rang. Cf. Clerc-Zaka, ouvrage cité, p. 57.

3. Le γυμνασίαρχος était un magistrat important (Clerc-Zaka, p. 69). Le présent texte nous paraît empêcher l'identification que propose M. Clerc (p. 109 de la traduction) des fonctions du πανηγυριαρχῶν avec celles de grand-prêtre.

du conseil et de l'assemblée, de conservateur des archives et de receveur municipal (ἀποδέκτης τῶν πολειτικῶν χρημάτων) sont réelles et bien définies, et l'on ne voit pas ce qu'elles pourraient, outre son temps et sa peine, coûter à celui qui les remplit. Il n'y a, d'ailleurs, entre elles aucun rapport, aucune hiérarchie par suite. La première des trois n'est pas une fonction de « fonctionnaire »; la seconde n'est plus seulement municipale, mais régionale. On y était sans doute nommé, non élu.

Restent les titres d'hipparque et de stratège. S'il faut attacher quelque importance à l'ordre dans lequel l'inscription d'Ak-Hissar les donne à Nicomaque, l'hipparque ne serait pas dans la cité un personnage plus important que le stratège. D'autre part, la première fonction ou dignité attribuée à Marcus par l'inscription qui le concerne est celle de stratège. Il est évident que, dans la première moitié du troisième siècle de notre ère, date probable du texte épigraphique que nous publions ici[1], les stratèges de Thyatire n'avaient pas plus d'infanterie que les hipparques de cavalerie à commander.

Les titres pompeux et enviés encore de deux des hommes les plus considérables des cités de la Grèce libre ne servaient vraisemblablement plus qu'à draper des personnages d'apparat. Un noble, un riche, pouvait d'emblée obtenir au moins l'un d'eux : il suffisait sans doute qu'il parût disposé à y mettre le prix[2].

II

Carré de marbre blanc et lisse; dimensions : 0m66 × 0m58 × 0m30. Même origine que l'inscription précédente :

Ὁ δῆμος
Ἀθηνάδην
Πυθοδώρου
νικήσαντα
Ῥωμαῖα τὰ ἐν [Ἐ-
φέσωι παῖδας
δίαυλον.

Inscription commémorative de jeux donnés à Éphèse en l'honneur de la déesse Rome, et de la victoire qu'y remporta Athénadès, fils de

1. Les deux autres inscriptions de Thyatire qui mentionnent un ππαρχος appartiennent au temps de Caracalla et d'Alexandre-Sévère (*l. l.*, p. 63).

2. Στρατηγήσαντα πολυδαπάνως, lit-on dans une inscription que cite M. Clerc (trad. Zaka, p. 62). Les fonctions du stratège seraient donc devenues onéreuses, elles aussi.

Pythodoros, au diaule des enfants. — C'est la seule mention que fasse l'épigraphie de Thyatire de jeux en l'honneur de Rome : dans l'inscription précédente et dans plusieurs autres encore, il est question de jeux en l'honneur d'Auguste.

III

Inscription d'une pierre tombale en marbre (hauteur, 1m 20 ; largeur, 0m 65) trouvée, il y a quelques mois, à l'ouest d'Ak-Hissar, dans le jardin de Kosti Bourani, et détruite depuis lors. — En haut de la pierre, un fronton ; puis une moulure, où le mot Ζῶν paraît indiquer que le personnage enterré sous la pierre l'avait fait préparer de son vivant ; enfin, l'inscription, dont les six dernières lignes n'ont pu être lues, et dont voici le début :

Αὐρ. Ἀλέξανδρος Ἀντιοχιανοῦ
Κολογνὸς κατεσκεύασεν τὰς
δύο πύλας...

Tout à fait isolées au milieu de la pierre, on lit les lettres ΧΑΦ.

A. FONTRIER. P. FOURNIER.

DEUX JOURS EN PHRYGIE[1]

Konia, 1er mai 1901.

Cher Monsieur,

Vous m avez fait l'honneur de me demander une contribution à la *Revue des Études anciennes*. Vous trouverez peut-être le récit de « Deux jours en Phrygie » digne de figurer dans votre publication.

Comme le pays autour et au sud d'Antioche de Pisidie, avec ses nombreux problèmes topographiques demeurés sans solution, était notre but principal dans ce voyage, nous n'avions pas l'intention de rester en Phrygie, mais d'aller tout droit à Konia par le chemin de fer. Néanmoins, il est nécessaire de passer la nuit à Ouchak. Une fois arrivé là, j'ai pensé qu'il serait bon d'aller de nouveau jusqu'aux sites débattus pour Trajanopolis, afin de dissiper, si possible, la légère divergence d'opinion entre vous et moi sur ce sujet. Cette divergence, vous vous le rappelez, était peu considérable. Trois milles seulement séparent Tcharik-Keuï (où vous placez Trajanopolis) de Ghiaour-Euren (où je l'ai placée, il y a bien des années). Sur ce point, j'ai grand plaisir à vous informer que vous aviez raison. Que nous discutions aujourd'hui les sites avec tant de précision est un indice des grands progrès de la topographie pour le centre de l'Asie Mineure.

Il y a dix ans, quand j'écrivais mon *Historical Geography of Asia Minor*, j'ai rarement considéré comme possible de parler de sites précis, mais j'ai souvent parlé des plus proches villages modernes comme étant l'emplacement d'une ancienne cité, bien que cela puisse être à un, à cinq, ou même (dans l'est de l'Asie Mineure) à dix milles de la véritable position de la cité ancienne. Mais, en ce qui concerne Trajanopolis, j'avais pensé que l'emplacement précis se trouvait à Ghiaour-Euren, parce que les habitants de Tcharik-Keuï disaient que toutes leurs pierres venaient de Ghiaour-Euren; et, tout près de

1. [Notre collaborateur W. M. Ramsay, qui parcourt à nouveau cette terre d'Asie-Mineure où depuis vingt ans il a multiplié les recherches et les découvertes, nous envoie, par l'intermédiaire de M. J. G. C. Anderson, son élève et son émule en fait de conquêtes géographiques, la très intéressante lettre qui suit. Nous ne saurions trop remercier le vaillant explorateur qui, au milieu des fatigues d'un voyage sur les Hauts-Plateaux, a trouvé le temps de nous adresser cette importante communication.
G. R.]

Ghiaour-Euren, j'avais remarqué beaucoup de vestiges de vie antique, sur un point actuellement inhabité.

Un voyage en Phrygie est maintenant bien différent de ce qu'il était quand vous et moi y sommes allés autrefois. Quand je vins dans le pays pour la première fois, le point terminus d'une des lignes du chemin de fer était à Aïdin, à quatre-vingts milles de Smyrne, et le point terminus de l'autre ligne, à Ala-Chéhir, à cent quinze milles de Smyrne. Cette fois, le lendemain de notre arrivée, nous avons pris une voiture, non plus la rustique araba des jours passés, mais ce que nous appelons en Angleterre un *landau*, moyen de transport tout à fait civilisé et relativement confortable. Le nôtre, dans sa jeunesse, avait dû servir à Marseille ou à Trieste, puis avait émigré à Smyrne dans l'âge mûr, et il finissait ses jours à Ouchak.

Nous allâmes d'abord à Ilesler-Kaïa; c'est le nom d'une chaîne de rochers, bordant les rives d'un cours d'eau qui descend vers Ghiaour-Euren, à un mille de là, et se jette ensuite dans l'Hippourios. La roche est très tendre : elle se compose d'un conglomérat qui se désagrège très vite, alternant avec des couches de sable. Le sable est parfois mou et sans consistance, d'autres fois plus compact; mais partout il peut être coupé avec un petit canif.

Ces rochers contiennent beaucoup de chambres et, de temps à autre, montrent des traces de sculpture en relief; mais, en raison de la dégradation de la pierre, il est difficile de distinguer entre le style romain de basse époque et le style archaïque. Je pense, néanmoins, que nous avons là une partie des fortifications d'une ancienne cité phrygienne de caractère archaïque, avec un sanctuaire dans le roc et des niches pour des stèles votives ou des offrandes. Ces niches peuvent appartenir à la période romaine; quelques-unes des chambres et des tombes peuvent être chrétiennes. Il est possible de placer ici la plus ancienne Grimenothyræ. Plus tard, dans des temps plus pacifiques, la cité, descendant vers la plaine ouverte, s'étendit jusqu'à Ghiaour-Euren.

Puis, nous gagnâmes, à trois milles de là, Tcharik-Keuï : nous y entrâmes par le côté ouest (ce que je n'avais pas fait précédemment). De ce côté, tout près du village, les vestiges d'une cité sont très clairement reconnaissables. Évidemment, du temps des Romains, une nouvelle ville s'éleva en cet endroit, sur la voie romaine de la Katakékaumène à Akmonia, par Temenothyræ. Comme vous l'avez conclu si justement[1], ceci fut évidemment Trajanopolis, tandis que Grimenothyræ continua d'exister dans sa position distincte. M. Imhoof-Blumer a aussi adopté avec raison et complété votre manière de voir en y ajoutant une évidence numismatique.

1. [G. Radet, *En Phrygie*, dans les *Nouv. Arch. Miss.*, t. VI, p. 519-521 = p. 99-101 du tirage à part.]

Nous allâmes ensuite à Islam-Keuï, à douze ou quinze milles environ. A cinq milles de Tcharik-Keuï, nous traversâmes un cours d'eau qui se jette dans le Banaz-Sou. J'ai toujours été enclin à chercher le site d'Alia sur cette rivière; mais jusqu'ici cela demeure parfaitement incertain. Nous atteignîmes Islam-Keuï tard dans la journée. Le village, détruit par un tremblement de terre il y a environ vingt-cinq ans, est un misérable groupe de quatre-vingts huttes de boue; cependant, c'est le centre de gouvernement du nahié de Banaz. Sousouz-Keuï, à trois milles plus au sud, contient trois cents maisons. L'un ou l'autre de ces villages est le site de Keramon-Agora, et j'adopte votre idée que Sousouz-Keuï est plus probablement le site réel[1]. Mais je me refuse toujours à voir dans Islam-Keuï le site d'Alia; mes raisons sont exposées, en partie, dans mes *Cities and Bishoprics of Phrygia* (t. II, p. 592-595 et 622-624). Islam-Keuï et Sousouz-Keuï me semblent avoir été tous deux dans le territoire d'Akmonia. Ils sont situés sur la ligne principale de la voie romaine, tandis qu'Akmonia occupe une situation isolée au milieu des collines. Mais Akmonia fut une cité si puissante qu'elle commandait à la vallée entière, le Doiantos Pedion, où ces deux villages sont situés.

Ayant ainsi atteint Islam-Keuï, je me rappelai que la remarquable inscription juive (*Cit. and Bish.*, n° 559), que j'ai copiée à Erjish, n'était qu'à deux milles de distance et que son emploi comme base d'un pilier de bois supportant la véranda d'une maison cachait la partie la plus importante de la pierre. Nous résolûmes donc d'essayer, si possible, de déplacer le pilier et de compléter le texte de cette inscription des plus intéressantes. Pour cela, il était nécessaire de rester un jour entier, le seul train sur Konia passant à Islam-Keuï à huit heures du matin. Nous décidâmes alors de faire un circuit par Ahat-Keuï (Akmonia) et Sousouz-Keuï, en revenant par Erjish. Cette excursion se montra très profitable, bien qu'elle eût dû se prolonger plus de trois jours, au lieu d'être tassée en un seul.

Parlons tout d'abord de l'inscription juive, qui vint pourtant en dernier dans notre travail du jour et fut atteinte seulement au coucher du soleil. Nous n'avons pas pu enlever le pilier qu'elle soutenait, car la maison se serait écroulée; mais nous avons gratté les bords et vu ainsi plusieurs lettres et mots nouveaux qui ont beaucoup amélioré le texte. Elle se lit maintenant comme il suit, avec adjonction des marques de ponctuation relevées sur la pierre. Ces marques ont la forme de feuilles très grossièrement tracées: ꞵ. Je les indique

1. [Cf. Radet, *loc. cit.*, p. 514-518 = p. 94-98 du tirage à part.]

dans les quatre premières lignes seulement, car elles ne peuvent être données complètement dans les lignes suivantes :

τὸν κατασκευασθέντα οἶκον ὑπὸ
Ἰουλίας Σεουήρας β Γ β Τυρρώνιος Κλά-
δος ὁ διὰ βίου ἀρχισυνάγωγος β καὶ
Λούκιος Λουκίου [ἀρχισυνά]γωγος β
5 καὶ Ποπίλιος [πρῶτος? nom tel que Ρεῦφος ou Ρούφου? ἄ]ρχων ἐπεσ-
κέυασαν ἐκ τ[ῶν ἰδίων κ]αὶ τῶν συν-
καταθεμένων [. . . . . .]ιν τοὺς τοί-
χους καὶ τὴν ὀροφ[ήν, καὶ] ἐποίησαν
τὴν τῶν θυρίδων ἀσφάλειαν καὶ τὸν
10 λυπὸν πάντα κόσμον· οὗστινας κ[αὶ]
ἡ συναγωγὴ ἐτείμησεν ὅπλῳ ἐπιχρύ-
σῳ διά τε τὴν ἐνάρετον αὐτῶν [βί]ω-
σίν καὶ τὴν π[ρ]ὸς τὴν συναγωγὴν εὔνοιάν
τε καὶ σπουδήν.

L'origine juive de cette inscription, déjà visible, est maintenant certaine, grâce à l'amélioration du texte. La présence d'archontes aussi bien que de chefs de la synagogue est absolument caractéristique d'une organisation juive. J'ai fait une courte note sur les archontes dans une revue anglaise, *l'Expositor*, il y a quelques années.

La maison édifiée par Julia Severa, la dame d'Akmonia citée, avec ses deux maris, sur tant de monnaies d'Akmonia et dans une inscription du temps de Néron (*Cit. and Bish.*, n° 530), fut aménagée par Tyrronius Clados, Lucius et Popilius. Lucius pourrait être le Nikias Lucius des *Cities and Bishoprics*, 530, que nous avons quelque raison de reconnaître comme juif malgré son sacerdoce dans la religion impériale (*Cit. and Bish.*, p. 640, 648 sqq., 672 sqq.).

L'inscription suivante est maintenant à la station de Banaz, à deux heures d'Ahat-Keuï. Il me fut permis de la copier, grâce à la courtoisie de M. Lantois, le chef de gare. Elle est gravée en petites lettres, assez usées, et comme cette pierre se trouvait dans l'ombre, je l'ai trouvée difficile à copier. Mon temps était limité, et comme je finissais une première copie hâtive, le train entra en gare, à huit heures du matin. J'eus le temps à peine de jeter un rapide coup d'œil sur les deux ou trois plus grosses lacunes de mon travail, et je montai dans le train. Le texte serait certainement amélioré par deux ou trois heures de travail en plus ; mais tel quel, il présente quelque intérêt, bien qu'il soit composé dans le style verbeux et vide de la plupart des décrets d'Asie Mineure. C'est la conclusion du testament (διαθήκη) de J. Praxias, instituant un culte en son honneur, après sa mort, et léguant une

somme d'argent pour être distribuée entre les sénateurs qui participeront au cérémonial.

Le point capital de ce cérémonial était que des roses devaient être déposées sur la tombe de Praxias. Un dîner était offert aux célébrants le jour d'Eudaimosyne, dans le mois de Panemos[1]. Praxias choisit ce jour probablement comme un jour de bon augure, au lieu de prescrire que la fête aurait lieu le jour de sa mort; le dit jour peut aussi avoir été l'anniversaire de sa naissance.

La coutume de porter des roses à la tombe est mentionnée dans une autre inscription d'Akmonia (*Cit. and Bish.*, n°s 455-457) et aussi à Nicée, en Bithynie[2]. A Pergame, l'ἀροδισμὸς avait lieu le premier jour de Panemos dans le culte impérial, et peut-être le premier jour de Panemos (24 mai) était-il le jour d'Eudaimosyne.

δ]ιανομὴν με[
ὑπὸ τοῦ Πραξίου πρὸς τῷ μνημείῳ αὐτοῦ ἀπε[
]ους, ἐξανταριθμεῖσθαι δὲ ἰς τὸν τῶν τελευτῶν τῶν[
τοὺς ἐξ αὐτῶν ΛΥΤΩΝ ἐπιγεννωμένων μέχρι τ[ῶ]ν ἐξγείν[εσ-
5 θαί τε τὴν κατάκλισιν μηνὸς Πανήμου ἡμέρᾳ εὐδαιμοσύνης
καὶ ἀπὸ τῆς προσόδου ταύτης ἐπὶ τὸ μνημεῖον τοῦ Πραξίου
φέρεσθαι ὑπὸ τῶν ἀρχόντων τῆς πόλεως καὶ τοῦ γραμματέως
τῆς βουλῆς ῥόδα δηναρίων δέκα δύο· προνοεῖν δὲ τὴν τε [β]ουλ[ὴν] καὶ
τοὺς κατ' ἐνιουτὸν ἰς τὰς ἀρχὰς καθισταμένους πάντας τῶν
10 ἀπελευθέρων, καὶ ὅπως μηδὲν τοῦ μνημείου τούτου ἢ τῶν περὶ [αὐ-
τὸ φυτειῶν ἢ οἰκοδομιῶν ἐλασσωθῇ ἢ ἐξαλλοτριωθῇ κατὰ μηδέ-
να τρόπον· τοῦτο δὲ τὸ ψήφισμα νενομοθετῆσθαι τῷ αἰῶνι τῆς Ῥω-
μαίων ἡγεμονίας φυλαχθησόμενον, μηδενὸς ἐξουσίαν ἔχοντος
ἀλλάξαι τι τῶν δεδογμένων ἢ μεταποιῆσαι ἢ εἰς ἑτέραν τινὰ
15 χρείαν μετενενκεῖν κατὰ μηδένα τρόπον· πάντας δὲ κοινῇ
καὶ καθ' ἕνα προνοεῖσθαι ὑπὲρ τοῦ φυλαχθῆναι τὰ ἐψηφισμένα
κοινὰ καὶ ἀνεπιχείρητα πρὸς τῇ Τίτου Πραξίου διαταγῇ· [ἐμοὶ δὲ
μόνῳ ἐξεῖναι τῶν ἐν τῷ ψηφίσματι γεγραμμένων ἀ[λλ]άξα[ι
τι ἢ διορθῶσαι ἢ τοῖς γεγραμμένοις προσδιατάξασθαι· εἶν[αι[3]
20 δὲ τοῖς δεδογμένοις πᾶσι καὶ μάλιστα ἵνα μόνοι οἱ παρόντες
καὶ κατακλειόμενοι βουλευταὶ λαμβάνωσι τὴν διανομὴν
τα]υτήν, ἐπι[σ]κό[που]ς καὶ μάρτυρας θεοὺς Σ[εβ]αστοὺς καὶ θε[-
οὺς] πατρίου⟨ς⟩[4] καὶ Δία Στοδμηνὸν καὶ Σωτῆρα Ἀσκληπιὸν καὶ Ἀρ[τέ-
μιδα] Ἐφεσίαν κοινῇ τε ὑπὸ πάντων καὶ καθ' ἕνα ἐπικεκλημέ[νοι τῶν

1. Les roses étaient abondantes au mois de Panemos, qui commençait le 24 mai.

2. [La fête mortuaire des roses existait aussi en Thrace. Dans le district de Philippes, la célébration des rosalia était confiée aux thiases du Bacchus thrace, qui a tant d'analogies avec le Midas phrygien. Sur cette coutume, voir les pages remarquables d'Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 156-158.]

3. On attendrait ⟨μ⟩εῖναι.

4. Le ς a été omis par le graveur.

25 οὕτω]ς ἐψηφισμένων φύλακας· παρακεκλῆσθαι δὲ τὸν γραμ[ματέα τῆς β]ουλῆς καὶ ἱερέα Ἀσκληπιάδην ὅπως καὶ μετὰ τὸν [. . .
. . . . .] αὐτὸν πρόνοιαν ποιῆται [τ]ῶν ὑπὸ τοῦ Πραξ[ίου διατεθειμένων? τε] καὶ διατεταγμένων εἰς τὸ διηνεκές, καθὼς καὶ . .
. . . . .]ου παρεκα . . . . .χόντων δογματογράφον ΓΟΝ(ou ΠΟΝ) . . .
30 . . . . . .]αν τοῦ Ἑκατέου τοῦ Ποντικοῦ Ἀλεξάνδρου
. . . .ἐκυρι?ώθη πρὸ τ[ριῶν] Νωνῶν Μαρτίων [Αὐτοκράτορι Δομι]τιανῷ Καίσαρι Σεβαστῷ Γερμανικῷ Σ[
ἔτους ρο]θ′, μηνὸς Ξανδικοῦ τρισκαι[δεκάτου
ἐγράφη? δ]ιὰ Ἑρμογένου δημοσίου

Les premières lignes sont obscures et le texte demande une revision minutieuse. L'inscription est datée de l'an 95 après J.-C. L'année asiatique ordinaire, dans laquelle Xanthicos commençait le 20 février, était évidemment d'un usage courant à Akmonia, ce qui est défavorable à ma conjecture qu'une année phrygienne spéciale, commençant le 1er août, était parfois employée. L'allusion à l'éternité de l'empire romain est intéressante. Il est digne de remarque que l'Artémis d'Éphèse est une des divinités que l'on invoque. Ceci prouve qu'Éphèse était déjà reconnue comme la cité centrale et impériale de la province, même dans la Phrygie supérieure, et que l'unité de la province était fermement établie. L'épithète de Zeus est étrange, et d'un type tout à fait barbare, mais la lecture en est certaine. Zeus était le dieu principal à Akmonia; mais, en réalité, c'était une divinité originaire d'Anatolie, portant des noms étranges: Manès, Daès, Heliodromos (voir *Cit. and Bish.*, ch. XIV, § 2).

L'inscription des *Cities and Bishoprics* n° 544 = *GIG*, n° 3858 *i* (Add.) est, probablement, la conclusion du décret de la boulè confirmant le testament de Praxias. Nous avons, à présent, un fragment considérable du testament lui-même. Des copies de ces deux pièces étaient placées dans le hiéron où Praxias fut enterré, et c'est là que, chaque année, on apportait des roses.

L'inscription qui suit, trouvée à Sousouz-Keuï, fut évidemment apportée du même hiéron. Elle montre que Praxias était citoyen romain. F. Flavius Praxias, de la tribu Quirina (cf. les inscriptions d'Akmonia, nos 533, 534, dans *Cities and Bishoprics*, bien que Servenius Cornutus, n° 552, qui était en relations étroites avec Akmonia, appartînt à la tribu Æmilia), éleva un monument à son fils à sa mère, à lui-même, à ses deux fils encore vivants :

Τι. Φλαούιος Πραξίου υἱὸς Κυρείνᾳ Πραξίας Πραξίᾳ υἱῷ καὶ Τάτιᾳ Ἀγαθοκλέους τῇ μητρὶ καὶ ζῶσι
ἑαυτῷ τε καὶ Φλαούιοις Ἀσκληπιάδῃ καὶ Θεοδότῳ
τοῖς υἱοῖς καὶ τοῖς τούτων ἐγγόνοις καὶ ἀπελευθέρ[οις

ἰδίοις ἐποίησεν, ἀρὰν [προσεπι?]θέμενος ὅπως μ[η-
δενὶ ἐξέσται μή[τε πωλῆσα]ι μήτε ἀγοράσαι μήτ[ε
τὸ μνημεῖον μή[τε τι τῶν περὶ α]ὐτοῦ οἰκοδομημάτ[ων
ἢ φυτειῶν προν[ ] ἑαυτοῦ.

Peut-être quelques fragments de l'inscription qui précède et de celle qui suit ont-ils été déjà publiés.

Ἀγαθῇ Τύχῃ· κατὰ ψήφισμα πάνδη|μον β ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμ [ος καὶ ἡ] γερουσία β καὶ | φ[υλὴ Ἀρτε]μεισιὰς ἐτεί|μ[ησαν Λεύ]κιον Ἐγνάτι ο[ν Λ. υἱ]ὸν Τηρητείνᾳ Κουάρ[τον ἐ]παρχον σπείρης ἑ [ ]ϊανῆς, ἐπιμελ[ητὴν] εἴλῆς Σεβαστῆς Διδύμου, χειλίαρχον λεγιῶνος ἡ[1] (?) Αὐγούστης, ἔπ[αρ]χον εἴλης [ ] Α[ὐ]γού[στης], κτίστην καὶ ε[ὐεργέτην] τῆς πατρίδος.

L. Egnatius Quartus, d'Akmonia, appartenait à la tribu romaine Tereteina. La tribu Asclepias, d'Akmonia, est connue par une autre inscription : *Cities and Bishoprics*, n° 532.

[οἱ] ἐτείμησαν Λ. Κλαύδιον Ἰουλιανὸν ἡρῶα υἱὸν Λουκίου Κλαυδίου | Καπίτωνος στεφανη φόρου, ἄνδρα ἀπὸ πρώτης | ἡλικίας εἰς τὴν πατρίδα φιλό|τειμον, ἀγορανομήσαντα ἐν σειτοδείᾳ ἐνδόξως καὶ τῶν προ|γόνων ἀξίως· τὴν ἀνάστα σιν ποιησαμένων Γ. Κλαυδίου Λουκιανοῦ καὶ Γ. Κλαυδί|ου Ἀσιατικοῦ τῶν ἀδελφῶν | αὐτοῦ.

M. Lantois, l'aimable chef de gare de Banaz, qui s'intéresse beaucoup aux antiquités, m'a permis de copier la pierre d'Akmonia dont on trouvera le texte ci-dessous. Cette pierre est en sa possession, et il en a plusieurs autres que le manque de temps ne m'a pas permis de transcrire.

Petit autel avec des reliefs mutilés portant des inscriptions sur trois côtés :

A. Ἀγαθῇ Τύχῃ. | Αὐρήλιοι | Ἐπιτύνχανος καὶ | Ἐπίνικος σὺν τῇ μη|τρὶ Τερτύλλῃ πατέ[ρα] | Τελέσφορον ἀπει|έρωσαν

Entre les lignes 4 et 5 se trouve un relief qu'on a effacé entièrement et avec soin ; la surface de la pierre a été nivelée. Cependant, le contour évoque l'idée d'un cavalier, en supposant que les figures de l'homme et du cheval n'étaient pas de grandeur naturelle. Le dieu cavalier est un sujet très commun sur les monnaies et les bas-reliefs d'Anatolie.

1. Signe incertain, cela peut être H ou II.

B ἔτους τλά.
σὺν τῇ εἱερᾷ εἰσ-
[π]εἱρῃ HC καὶ εἱρο-
φάντης.

Sur ce côté, les lettres étaient peintes, et il n'était pas possible de les lire avec certitude à la lumière d'une bougie. Je me proposais de les revoir le lendemain matin; mais, comme je l'ai expliqué, la matinée entière fut occupée par la longue inscription publiée à la page 273. La date est 246-7 après J.-C. Le sens et la construction sont obscurs. Σπείρα était un des noms appliqués aux associations religieuses si communes dans les cités de Grèce et d'Anatolie. Probablement, nous devons entendre que la speira dont Telesphoros fut hiérophante (en lisant ἧς et en sous-entendant ἦν à la fin) contribua à l'érection de ce tombeau (cf. l'inscription d'Apamée, *Cit. and Bish.*, n° 309).

C. Λατύπος Λούκιος.

Dans un tchechmé nouvellement construit dans la vallée du Kourou-Tchaï, à deux kilomètres d'Ahat-Keuï, se trouvent les deux épitaphes suivantes, d'ailleurs sans valeur :

Ζηνόδοτος | Κουάρτῳ ἀ|δελφῷ καὶ | Ξανθείᾳ γυ|ναικὶ αὐτοῦ
καὶ τεθρεμ|μένοις Ε[ὐ]τυχίᾳ καὶ Ἀ|μμιανῇ μνή|μης χάριν.

Φωτείνης Ἀλεξάνδρῳ τέκνῳ μνήμης χάριν.

Il est inutile d'apporter quelques légères corrections aux inscriptions déjà connues; mais je puis ajouter que les numéros 521-528 des *Cities and Bishoprics* devraient être attribués au groupe des inscriptions d'Akmonia. Je les avais placés sous la rubrique Alia, par égard pour votre opinion sur le site d'Alia à Islam-Keuï; mais aujourd'hui je suis tout à fait opposé à cette manière de voir.

Tels furent les résultats de deux jours de travail, dans une des parties les plus fréquemment traversées de la Phrygie. J'aurais pu, avec beaucoup de profit, passer une semaine à Islam-Keuï, et de jeunes archéologues ayant un mois de loisir (s'il s'en rencontre) ne trouveront pas facilement un champ de travail plus rémunérateur que la ligne du chemin de fer de Phrygie, en y comprenant les villages situés à deux ou trois heures de distance. Les inscriptions, prises séparément, sont de peu de valeur et de médiocre intérêt, mais elles s'éclairent par le rapprochement avec d'autres.

***

Aux inscriptions publiées ci-dessus, j'en ajouterai deux autres qui sont importantes. L'une provient de Thyatire. Dans l'excellent ouvrage de M. Clerc *(De rebus Thyatirenorum)*, au numéro 46 [1], les χαλκεῖς χαλκοτύποι honorent M. Antonius M. F. Galata, citoyen romain de la tribu Sergia. Aucun motif n'est invoqué pour justifier l'honneur dont il est l'objet. A cet égard, nous sommes renseignés par l'inscription latine suivante, que nous avons trouvée dans une maison à Thyatire. Elle est gravée en lettres d'une bonne époque.

Civitati Thyatiren[o-
(sic) r]un M. Antonius Ga-
l]ata suo et M. An-
toni Galatae et An-
toniae Pontices
parentium suorum
n]omine, curam agen-
t]ibus ex testamen-
to Galatae Claudi[a
A]sclepide et Arte-
mone.

On suppose que la pierre qui porte ce texte a été apportée des montagnes où se trouve la source qui alimente la ville moderne, et cela montre que cette même source approvisionnait la ville ancienne. M. Antonius Galata fit don à la cité de quelque construction qui facilita l'approvisionnement de l'eau. Une tradition intéressante se rattache à la maison dans laquelle cette pierre a été trouvée. Il y a bien longtemps, dit-on, le propriétaire découvrit la source dans les montagnes et permit ainsi à la ville d'avoir de l'eau en abondance. En reconnaissance de ce service, on lui octroya une canalisation spéciale pour sa maison. Et, en fait, c'est la seule maison qui possède une conduite d'eau privée se reliant directement à l'aqueduc principal. Cette conduite passe sous la cour et est à découvert sur un espace de deux mètres, pour permettre aux habitants de s'en servir. La construction prouve que le plan original a eu pour objet d'en faciliter l'usage à la famille. Telle est l'histoire qu'on nous a racontée. On nous a menés voir la maison et la conduite d'eau comme une des curiosités de Thyatire, et, sans parler de l'inscription, cette construction vaut bien une visite. C'est à notre hôte et guide, M. Antoine Tzimeris,

1. [Cf. la p. 138 de la réédition Zaka, dont nous rendons compte plus loin, p. 280.]

que nous sommes redevables de cette visite et de beaucoup d'autres amabilités.

L'inscription appartient probablement à la période 50-150 après J.-C. Le nom de Claudia montre que l'an 50 après J.-C. est la limite la plus ancienne. Si nous pouvions être certains que les exécuteurs furent les enfants de M. Antonius Galata le Jeune, nous pourrions en conclure que dans cette famille les caractères latins cessaient d'être en usage et que les caractères grecs l'emportaient, ce qui indiquerait une date qui n'est pas plus ancienne que 100 après J.-C.

Les noms des parents sont intéressants. Le mari était sans doute un immigré venu de la partie orientale de la Galatie, et sa femme était originaire du Pont (sans aucun doute le Pont Galatique, partie du Pont comprise dans la province de Galatie). Nous ferons observer que Marc-Antoine le triumvir a fait bien des changements en Galatie, couronnant ou déposant des rois, et aussi que les membres de la famille royale du Pont, les Polémonides, portèrent les noms de M. Antonius et d'Antonia, empruntés au triumvir. L'histoire de cette famille a attiré l'attention de nombre de savants. Tout récemment, M. G. F. Hill, du British Museum, s'en est occupé dans la *Revue numismatique* de M. Svoronos, où on trouvera la bibliographie.

A Ambar-Arasi, village qui se trouve à environ dix-neuf milles ou vingt-huit kilomètres d'Erégli-Kybistra, vers l'ouest, il y a des traces évidentes d'une cité. J'ai visité ces ruines en 1882, mais n'ai rien trouvé qui en révélât le nom. Le professeur Sterrett l'explora en 1885, mais ne fut pas plus heureux [1]. Une des inscriptions est évidemment un décret, mais elle est à peu près indéchiffrable. Dans le même endroit, un grand sarcophage en marbre est depuis longtemps fameux (voir Sterrett, *The Wolfe Expedition*, p. 15). Il a été récemment transporté à Konia pour être ensuite envoyé à Constantinople, opération très difficile, le sarcophage pesant 18 tonnes, et le couvercle 14 tonnes [2]. Le chemin de fer n'est pas encore en état de transporter cet énorme poids. Les sculptures montrent que l'œuvre est relativement récente, sans doute du IIe ou du IIIe siècle après J.-C.; mais de beaux modèles grecs ont été employés par les artisans locaux, et l'ensemble est digne d'une étude minutieuse et détaillée, autant pour ses grandes dimensions que pour le fini du travail, l'adresse des ouvriers et la grande variété des motifs représentés.

1. [J'ai visité moi-même, avec mon collègue Pierre Paris, Ambararas (= Ambar-Arasi), le 8 mai 1885, trois semaines avant Sterrett, qui y passa le 1er juin. L'inscription n° 11 de ce dernier (*The Wolfe Expedition*, p. 16) est le n° 35 de nos inscriptions de Pisidie, de Lycaonie et d'Isaurie (*BCH.*, t. X, 1886, p. 513-514). G. R.]

2. Dimensions : 12 pieds de long, 9 pieds de large.

Avec ce sarcophage fut apporté un grossier monument de pierre portant cette inscription :

[Αὐτοκράτορι Καίσαρι Τραιανῷ] Ἀδριανῷ Σεβ[.
θεοῦ Τρα]ιανοῦ υἱοῦ, θεοῦ Νερούλ[α υἱω]νοῦ [1], Σιδαμαρι-
ωτῶν ἡ [βουλὴ] καὶ ὁ δῆμος τὸ βαλανε[ῖον] καθιέρωσαν, ἐπὶ
Βρουττίου Πραί]σεντος πρεσβ· καὶ ἀν[τιστρατή]γου Σεβ. ἐπι-
[μελη]θέντος . . . .].

C. Bruttius Praesens est connu par plusieurs inscriptions. Il fut consul pour la seconde fois avec l'empereur Antonin le Pieux, en 139 après J.-C. Nous apprenons cette fois qu'il fut gouverneur de Cappadoce, sous Hadrien, fait inconnu auparavant.

Le nom de la cité est probablement celui que nous avons donné ; mais, vu la nature rugueuse de la pierre, les lectures suivantes ne sont peut-être pas impossibles :

ΕΙΔΑΜΑΡΙΦΤΦΝ
ΕΙΛΑΜΑΡΙΦΤΦΝ
ΕΙΔΑΛΛΑΡΙΦΤΦΝ
ΕΙΛΑΜΑΡΙΦΤΦΝ

La difficulté de distinguer ΛΛ de Μ est une source assez fréquente d'incertitude en épigraphie.

Sidamaria est absolument inconnue, autant que je me rappelle. Le nom moderne Ambar est peut-être la seconde moitié du vieux nom ; la première syllabe *Sid* ayant disparu, *Amar* fut transformé en *Ambar*, mot turc qui signifie : un abri avec un toit, mais sans murs.

Dans mon *Historical Geography of Asia Minor*, p. 342, Kastabala de Cappadoce ou de Lycaonie a été distinguée de Kastabala de Cilicie, et placée à Ambar-Arasi. Très peu de temps après, j'ai vu que le passage un peu vague de Strabon peut être compris sans l'hypothèse d'une seconde Kastabala de Cappadoce. Le site d'Ambar-Arasi est ainsi laissé libre et se trouve enfin maintenant identifié. Il est étrange qu'il ne soit fait nulle part mention de Sidamaria, importante cité sur la route allant de Kybistra aux portes de Cilicie, et qui devait être connue des auteurs anciens. Pouvons-nous l'identifier avec la forteresse byzantine de Sideropalos, située dans cette région, en lisant : Sidallaria ?

La Khasbia de Ptolémée doit être distinguée de Kastabala.

W. M. RAMSAY.

1. [La copie de Ramsay porte υἱοῦ, υἱωνοῦ. On attend υἱῶ, υἱωνῷ. Est-ce un lapsus de l'éditeur ? La pierre offre-t-elle réellement ces formes insolites ? La confusion de ου (Ȣ) et de ω n'est pas impossible dans un alphabet où l'ω est représenté par un Φ.]

BIBLIOGRAPHIE

A. Zaka, Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων πραγματεία ἐπιγραφική (Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς Εὐαγγελικῆς Σχόλης). Athènes, 1900; 1 vol. in-8° de 176 pages.

M. Aristote Fontrier, dont on connaît la compétence et le dévouement archéologiques, a eu l'heureuse idée de faire traduire en grec moderne la thèse latine de Michel Clerc : *De rebus Thyatirenorum commentatio epigraphica.* Le savant professeur qui a été chargé de ce soin, M. Anastase Zaka, s'en est acquitté à merveille. Ce n'est pas une réédition qu'on nous donne; c'est une refonte [1]. L'ouvrage est suivi d'un petit *corpus* épigraphique d'un maniement commode. Sous sa forme nouvelle, cette excellente monographie rendra des services, non seulement, comme l'espèrent les promoteurs de l'entreprise, à ceux de leurs compatriotes qui ont le goût des choses antiques, mais aussi à leurs confrères d'Occident. On notera, fait courant en Grèce et tout à l'honneur de l'initiative privée hellénique, que les frais de publication ont été prélevés sur une fondation particulière : le legs Polybe Coletti.

G. R.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons, de M. Fontrier, la copie et les estampages d'une inscription qu'il nous est malheureusement impossible d'insérer dans ce fascicule. Il s'agit d'une borne milliaire que notre collaborateur a dégagée près de Bounar-Bachi, sur la route de Smyrne à Éphèse. Nous publierons ce document dans notre prochaine livraison.

1. Voir ci-dessus, p. 266, n. 1; cf. encore p. 277.

10 juillet 1901.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.

PROBLÈMES ALEXANDRINS

I

POURQUOI FURENT COMPOSÉS LES *HYMNES* DE CALLIMAQUE?

On peut concevoir a priori, pour des poèmes comme les *hymnes* de Callimaque, trois destinations différentes : ou bien ils furent écrits pour être exécutés — c'est-à-dire récités ou chantés — durant une fête religieuse; ou bien pour être produits dans un concours littéraire (ἀγὼν θυμελικός) ou dans de solennelles ἐπιδείξεις faisant suite à la fête religieuse; ou bien pour être portés à la connaissance du public, en dehors de toute occasion officielle, par la seule voie du livre et de récitations particulières. Parlant autrefois des hymnes II, V, VI, je me suis prononcé en ce qui les concerne, sinon à la légère, du moins sans énoncer des raisons suffisantes, pour la dernière hypothèse[1]. Je voudrais aujourd'hui reprendre la question et la traiter avec plus de détail.

*
* *

La première chose qu'il y ait à faire, c'est de relever dans le texte des trois poèmes les passages indiquant une mise en scène, réelle ou supposée, et d'en apprécier la valeur. Nous commencerons cet examen par l'hymne où ces passages se comprennent le plus aisément : je veux dire par l'hymne V.

L'hymne V nous transporte à Argos, devant un sanctuaire d'Athéna, probablement celui d'Athéna Akria, situé au

1. *Étude sur Théocrite*, p. 429, n. 4.

sommet de l'acropole[1]. La statue antique de la déesse va sortir du téménos sur un char attelé de juments; elle sera conduite à l'Inachos, et des jeunes filles de la race des Arestorides, — les λωτροχόοι que convoquent les premiers vers et que le vers 33 nous montre réunies, — la baigneront dans les eaux du fleuve. Dès le début de l'hymne, l'apparition du char est présentée comme imminente : les hennissements de l'attelage (v. 2-3)[2], le grincement des essieux (v. 14) l'annoncent; elle tarde cependant; et, en attendant qu'elle se produise (v. 55), un récitant ou un chœur, — peut-être un chœur de femmes ou un récitant féminin, — raconte aux λωτροχόοι l'histoire de Tirésias; Athéna apparaît enfin (v. 137), lorsque le récit est terminé; et les λωτροχόοι sont invitées à l'accueillir par des prières et des acclamations (v. 137-139).

Ces indications sont très précises. Mais leur précision même a quelque chose d'inquiétant. Feuilletons, en effet, celles des œuvres du lyrisme grec qui furent certainement exécutées au cours d'une solennité quelconque. Ce qui est dit, dans quelques-unes d'entre elles, sur les circonstances de leur exécution est toujours conçu en de tels termes qu'aucune contradiction n'était à craindre entre le texte de tel ou tel passage, présentant comme actuel un jeu de scène, un décor, un incident de quelque ordre qu'il fût, et les jeux de scène, incidents ou décors accompagnant réellement l'exécution du passage. Pindare ne s'exposait point à être démenti par l'événement lorsqu'il supposait la XIe Pythique exécutée le soir près du sanctuaire d'Apollon Isménios[3], la Ire Néméenne sur le pas de la porte du vainqueur avant un banquet[4], la IVe un jour de

1. Cf. Pauly-Wissowa, *s. v.* Athena, p. 1972 (Dümmler). D'autres savants ont pensé, avec moins de vraisemblance croyons-nous, au temple d'Athéna Oxyderko (Meineke, commentaire au vers 141; Frazer, *Pausanias' description of Greece*, III, p. 208).

2. Ce qui est dit aux vers 5 et suivants ne doit pas nous empêcher de croire qu'au vers 2 le poète entend parler de chevaux réels et vivants, des chevaux attelés au char sur lequel la statue va sortir. Ces vers sont mis là, il me semble, pour expliquer qu'Athéna se rende au bain sur un char, comme les vers 18 et suivants pour justifier les conseils que le poète, immédiatement avant, adressait aux λωτροχόοι (μὴ μύρα μηδ' ἀλαβάστρως κτλ.). Mêlant la fiction à la réalité, Callimaque feint d'admettre, pour un instant, que la déesse revient d'une longue course et qu'avant de rentrer dans sa demeure elle va se baigner, elle-même et ses chevaux.

3. Pyth. XI, 7-10.

4. Nem. I, 19-22.

nouvelle lune[1], ni même lorsqu'il peignait Chromios debout sur son char victorieux pendant l'exécution de la Néméenne IX[2]. L'auteur anonyme de l'hymne ithyphallique dédié au Poliorcète s'aventurait à peine davantage lorsqu'il représentait Démétrios, dieu vivant sur la terre, entouré d'un cercle d'amis[3]. Avec plus de certitude encore l'auteur d'un des morceaux récemment découverts à Delphes pouvait décrire en ces termes la solennité qui servirait de cadre à son poème : « Voici que sur les saints autels Héphaistos consume les cuisses des jeunes taureaux; avec lui l'encens d'Arabie monte en tourbillons vers l'Olympe; le roseau au clair murmure fait résonner un chant aux modulations variées, et la cithare d'or, la cithare aux doux sons, répond à la voix des hymnes. Alors nous, la troupe entière des artistes établis en Attique, nous te chantons, fils du grand Zeus, illustre par le jeu de la cithare, au pied de ce rocher couronné de neige[4]. » Si Callimaque, rédigeant ses *hymnes* pour certains moments de certaines fêtes, ne s'était pas soucié d'assurer l'accord de leur texte avec les circonstances simultanées, il aurait donc, autant que nous pouvons juger, pris une initiative et fait preuve d'une audace que nous n'oserions lui attribuer sans des raisons positives. Or, qui ne voit de suite que cet accord, dans le cas de l'hymne à Pallas, eût été autrement difficile à réaliser que dans aucun des cas rappelés ci-dessus? Il n'aurait même pas pu, en pratique, être réalisé complètement; et, de toute façon, les auditeurs auraient dû concéder que l'exécutant, lorsqu'il prononçait le vers 14 (συρίγγων ἀίω φθόγγον ὑπαξονίων), avait l'ouïe plus fine que la leur. Admettons qu'ils l'aient fait, et que, pour le dit vers 14, la coïncidence du texte et des circonstances n'ait pas été exigible[5]. Elle l'eût été sans doute pour les vers 33 et 137 (πάρα τοι καταθύμιος ἵλα, ἔρχεο' Ἀθαναία νῦν ἀτρεκές); et certes je ne nie point qu'on ait pu

1. Nem. IV, 35.
2. Nem. IX, 4.
3. *Lyrici*[3] de Bergk, pp. 1314-1315 (*Carmina popularia*, fr. 46, v. 9-10).
4. Trad. de M. Théodore Reinach dans le *Dictionnaire* de Saglio, *s. v.* Hymnus, p. 343, col. II.
5. Voir les notes de Vulcanius et d'Ernesti. Aux vers 2-3, il est parlé du hennissement des chevaux comme d'une chose passée (ἄρτι ...ἐσάκουσα), ce qui supprime toute difficulté.

l'assurer, soit en retardant pendant le temps voulu la réunion des λωτροχόοι et ensuite le départ du char, soit en interrompant la récitation du poème après les vers 32 et 136. Il n'en reste pas moins qu'un chant de fête accompagnant le développement de la cérémonie à travers plusieurs épisodes et signalant au fur et à mesure ce qui se passe pendant qu'on l'exécute aurait été, semble-t-il, quelque chose d'insolite[1]. Pareille composition ne s'observe, à ma connaissance, dans aucun poème ou fragment d'un poème destiné au programme d'une solennité hellénique[2]. Je n'en relève d'exemples, chez les anciens, que dans quelques poésies romaines dont l'exécution comme chants de fête est encore moins probable que celle des *hymnes* de Callimaque[3]. Ainsi, l'exécution de l'hymne V aurait mis

1. On sait que des passages comme les vers 17 et suivants de la Ire Olympique (ἀλλὰ Δωρίαν ἀπὸ φόρμιγγα πασσάλου λάμβανε κτλ.) n'entrent pas ici en ligne de compte. Outre que Pindare s'y exprime par métaphore (cf. Graf, *De Graecorum veterum re musica*, p. 39), il y parle, comme cela lui arrive si souvent (cf. Graf, *o. l.*, p. 52 et suiv.), non point par rapport au moment où son poème sera exécuté, mais par rapport au moment où il le compose.

2. M. Crusius (*Verhandlungen der 39es Philologenversammlung*, p. 269) paraît supposer qu'elle existait dans certains nomes de Terpandre; mais à l'appui de cette supposition il n'apporte aucune preuve directe; le témoignage du fragment 3 (σπένδωμεν ταῖς Μούσαις) est manifestement inefficace.

3. Tibulle, II, 1; Properce, V, 6. — L'*Épithalame de Manlius et de Julia* (Catulle, 61) nous offre bien l'exemple d'un poème qui, d'une part, figura vraisemblablement au programme d'une fête, et qui, d'autre part, signale comme actuels des épisodes successifs de cette fête. Mais, à la différence de l'hymne V, ce poème se prête à être morcelé en plusieurs parties indépendantes, que l'auteur a pu rédiger pour des moments distincts de la soirée et en vue de situations diverses. Bährens a indiqué avec raison que, du vers 113 au vers 114, le lieu de la scène a changé : ce qui précède doit être prononcé devant la maison de l'épouse, en attendant que celle-ci quitte le toit paternel; ce qui suit, prononcé devant la maison du mari, y salue l'arrivée du cortège. Je pense qu'il faut marquer une seconde coupure entre les vers 183 et 184; par opposition avec les deux premiers morceaux, qui sont des *chants d'hyménée*, les vers 184 et suivants constituent l'*épithalame* au sens propre du mot, ou, pour parler plus exactement encore, le κατακοιμητικόν (cf. Körber, *De Graecorum hymenaeis et epithalamiis*, Diss. Breslau, 1877, p. 17). Ainsi découpé en trois parties, le texte a pu s'accorder très suffisamment, dans chacune des trois parties, avec les circonstances concomitantes, sans que les attitudes des figurants aient dû être réglementées d'avance : l'usage presque constant de tournures impératives (et non pas descriptives) supprime la nécessité d'une coïncidence trop minutieuse; ce qui est dit dans la première partie des tergiversations et des larmes de Julia, dans la troisième partie de l'empressement de Manlius, exprime les conjectures fort naturelles que l'assistance, bienveillante ou narquoise, forme sur des incidents dont elle n'est pas témoin; les autres traits descriptifs (77-78 = 94-95; 90 = 105 = 112; 115; 164-166) sont de telle sorte que Catulle a bien pu, sans trop de présomption, en escompter l'exactitude future. Ainsi donc, qu'on veuille bien reconnaître, sous un seul numéro des éditions modernes, trois chants de noces écrits dans le même mètre pour le même mariage, mais cependant distincts, et on retrouvera du coup, chez l'auteur de l'*Épithalame*, l'obéissance à la règle habituelle. Nous ne savons pas si Sappho, de qui Catulle

l'ordonnateur de la cérémonie en frais de vigilance exceptionnelle; d'où une première raison pour douter qu'elle ait jamais eu lieu.

Le doute grandit si nous observons combien le moment où se placerait l'exécution du poème mérite peu d'être ainsi solennisé. Les traits descriptifs de la première partie nous font assister effectivement aux préparatifs d'un cortège, c'est-à-dire à un acte préliminaire dont la signification religieuse est assurément très médiocre. Peut-être alléguera-t-on que le nom même attribué quelquefois à certains poèmes liturgiques, celui de προοίμια, réduit à néant cette objection : l'hymne V eût été le προοίμιον de la cérémonie des Loutra[1]. Mais je crois qu'en raisonnant ainsi on serait victime d'une équivoque. Il me semble en effet très douteux que les anciens aient jamais appelé προοίμιον, tout au moins dans le langage technique, autre chose qu'un poème servant de préface à un second, ou que la partie initiale d'un poème considéré à part. La traduction élargie du mot par « morceau d'ouverture », et en particulier par « morceau d'ouverture d'une cérémonie religieuse », ne s'autorise, que je sache, d'aucun témoignage direct fourni par un classement des différentes espèces de poèmes liturgiques, d'aucun témoignage indirect fourni par la description d'une fête; et, dans aucun des cas où nous disposions de quelque moyen de contrôle, elle n'a pour elle, semble-t-il, les plus grandes apparences de vérité. En quel sens les *hymnes* homériques étaient-ils des προοίμια? Les clausules d'un grand nombre d'entre eux, de quelques-uns entre autres des plus longs (par exemple l'hymne IV), nous l'apprennent explicitement : c'est que, dans la bouche d'un rhapsode, ou quelquefois peut-être dans celle des interprètes lyriques d'un poète, ils servaient de préface particulière à une récitation du dit rhapsode, à une œuvre du dit poète, et plaçaient l'œuvre nouvelle ou la

s'inspirait, avait rédigé avant lui des suites de plusieurs morceaux pour plusieurs moments d'une même noce; rien ne prouve en tout cas qu'elle ait été moins soucieuse d'éviter les contradictions entre le texte de ses poésies et les circonstances déterminées dans lesquelles on devait les chanter.

1. Crusius, *Woch. f. kl. Philologie*, 1887, p. 1385 = *Verh. 39 Philol. vers.*, p. 261.

récitation sous la sauvegarde d'un dieu[1]. L'application du nom de προοίμια à certaines productions de Terpandre peut bien ne pas s'expliquer autrement : Terpandre, savons-nous, s'était borné quelquefois à mettre en musique des poésies d'Homère, c'est-à-dire selon toute vraisemblance des προοίμια ou hymnes homériques; et il est peu probable que, pour être mis en musique, ce genre au moins de poèmes ait changé de destination : pourquoi, parmi les œuvres de Terpandre dont le livret aussi était original, n'y en eût-il pas eu que l'auteur destinait à un pareil usage, et qui eussent ainsi mérité un nom plus précis que celui de νόμοι? Ou bien devons-nous croire, avec M. Jüthner[2], que les προοίμια formaient la première partie de certains νόμοι, première partie toute neuve des νόμοι où le livret de la partie principale était emprunté à quelque ancien poète? J'aimerais mieux adopter l'une ou l'autre de ces hypothèses que d'entendre ici προοίμιον par opposition à quelque chose qui n'aurait pas été, au plus, un seul poème[3]. Aussi bien, si j'hésite à croire que l'hymne V fut exécuté quand le texte l'indique, n'est-ce pas uniquement parce que, dans ce cas, il aurait joué le rôle de « morceau d'ouverture » ; c'est aussi, c'est surtout, parce qu'il aurait joué ce rôle dans des conditions particulièrement défavorables. La scène que nous

1. Dénier ce rôle à l'hymne à Apollon Délien (Crusius, *Woch. f. kl. Philologie*, 1887, p. 1381), sous prétexte que les derniers vers (αὐτὰρ ἐγὼν οὐ λήξω ἑκηβόλον Ἀπόλλωνα ὑμνέων) disent précisément le contraire de ce que disent les clausules habituelles (αὐτὰρ ἐγὼ καὶ σεῖο καὶ ἄλλης μνήσομ' ἀοιδῆς.... σεῦ δ' ἐγὼ ἀρξάμενος μεταβήσομαι ἄλλον ἐς ὕμνον...), c'est, il me semble, attacher trop d'importance à un mot. En déclarant qu'il ne cessera point de chanter Apollon, le poète, croyons-nous, entend simplement protester, en termes hyperboliques, de sa piété constante à l'égard de ce dieu, et non pas faire une allusion précise à ce qui va suivre immédiatement son poème. D'ailleurs, une pareille allusion existerait-elle dans ces deux derniers vers (je la chercherais bien plutôt, quant à moi, dans les vers 158 et suivants), ce qu'elle nous conduirait à admettre ce n'est point que l'hymne I ait servi d'« ouverture » à l'*ensemble* d'un concours littéraire, encore moins à une fête religieuse ; c'est plutôt qu'il servit de préface, dans les mêmes conditions que les autres pièces du recueil, à un second poème du πυθὸς ἀοιδός glorifiant lui aussi Apollon : la première personne ne saurait avoir en effet au vers 177 une autre valeur qu'aux vers 166 et 174.

2. *Wiener Studien*, XIV (1892), p. 7.

3. Les mêmes observations sont applicables aux προοίμια (ou προνόμια) de Timothée (Suidas, *s. v.* Τιμόθεος ; Stéph. Byz., *s. v.* Μίλητος) ; peut-être aussi au προοίμιον d'Alcée (Paus., X, 8, 9), si ce poème, appelé d'autres fois un péan (Bergk, *Lyrici*[3], p. 930), méritait vraiment le premier nom. Quant au προοίμιον hexamétrique composé par Socrate en l'honneur d'Apollon (Plat., *Phédon*, 60 D), il était probablement analogue aux προοίμια homériques et ainsi appelé par assimilation avec eux : certains auteurs le nomment un hymne, ou un péan (Bergk, *o. l.*, p. 609).

fait voir la première partie du poème est une scène agitée, je dirais volontiers une scène de désordre : les λωτροχόοι accourent je ne sais d'où, et se groupent devant le sanctuaire ; on apporte le bouclier de Diomède ; est-ce bien là le cadre qui convient à l'exécution d'un poème religieux? Il y a plus. Si des vers 55-56 (πότνι' Ἀθαναία, τὺ μὲν ἔξιθι· μέσφα δ'ἐγώ τι τοῖοδ' ἐρέω) nous rapprochons le vers 3 (ἁ θεὸς εὔτυκος ἕρπειν) et le vers 137 (ἔρχετ' Ἀθαναία νῦν ἀτρεκές), nous voyons que la période d'attente où s'intercalerait le récit légendaire est présentée comme accidentelle. Cette fiction serait bien singulière, si l'exécution de l'hymne V avait été commandée par les rites ; dans aucune des œuvres subsistantes qui aient été sûrement écrites pour une fête, nous ne constatons rien de tel : les exécutants, ou plutôt le poète par la bouche des exécutants, peut y feindre, et y feint fréquemment, de choisir sur le moment même le sujet qu'il va développer ; il ne feint pas d'improviser aussi, par addition à un programme prévu, la résolution de chanter. En un mot, les conditions de temps que nous devons admettre pour l'exécution de l'hymne V conduiraient à lui reconnaître un caractère surprenant d'intermède.

Passons à l'examen des thèmes qu'a développés Callimaque ; et considérons en premier lieu les légendes qu'il a racontées. Quelques documents nous permettent encore d'apercevoir combien la liberté d'invention était, dans les poèmes écrits pour des fêtes religieuses, sévèrement limitée par l'usage[1]. D'après cela, nous sommes en droit d'attendre que les légendes narrées dans l'hymne V, ou tout au moins l'une d'elles, ait avec les Loutra Pallados une relation étroite et manifeste. Est-ce le cas? Sans doute le poète rappelle trois histoires de bains pris par Athéna (v. 7 suiv. ; 18 suiv. ; 70 suiv.) ; mais aucune des trois légendes ne contient ce que la circonstance eût vraisemblablement réclamé : l'explication

1. Voyez, pour ce qui est des chants sacrés de Delphes, les rapprochements institués par M. Crusius (*Die delphischen Hymnen*, p. 25) et par M. Deubner (*De incubatione*, Teubner, 1900, p. 49-55) entre les hymnes épigraphiques et certains passages d'Eschyle ou d'Euripide qui imitent, selon toute vraisemblance, des poèmes liturgiques en usage dès le ve siècle.

mythique, l'αἴτιον de la cérémonie[1]; en particulier, le récit principal ne commente qu'un détail secondaire du rituel : l'exclusion de tout spectateur masculin. D'autre part, aucune des trois légendes ne se passe dans le pays d'Argos, ne met en scène des personnages argiens, ne se rattache aux traditions argiennes : Tirésias est Thébain; Thébain aussi Actéon, dont Athéna prophétise le destin; Larissa aurait été surprise d'entendre raconter avec tant d'intérêt les malheurs de ces deux héros. Par contre, si la statue qu'on porte à l'Inachos est celle qui passait à Argos pour le Palladium ravi à Troie (Paus., II, 23, 5), — comme différents détails nous engagent à le croire[2], — le silence gardé par Callimaque sur cette illustre origine aurait de quoi étonner dans un poème écrit pour une fête argienne; les Argiens, qui savaient leurs dires contestés, espéraient sans doute et peut-être exigeaient des poètes qui les fournissaient d'hymnes moins de scrupules érudits et des affirmations plus explicites[3]. Ainsi, certaines parties de l'hymne V ont trop peu de rapport avec la fête qui l'aurait provoqué[4]. Inversement, je dirais volontiers que certaines autres en ont trop. Les conseils, les défenses, les apostrophes que l'auteur y prodigue ne sauraient avoir eu, me semble-t-il, aucune espèce d'utilité pratique. Apparemment, l'autorité religieuse ne s'en fût pas remise à un poète de convoquer les λωτροχόοι et de leur enseigner ce qu'elles avaient à faire, non plus que d'interdire pour la journée, — journée peut-être déjà commencée[5], — l'usage domestique des eaux

1. Sur la signification probable de cette cérémonie, cf. Pauly-Wissowa, *s. v.* Athena, p. 1973 (Dümmler).

2. Scol. au vers 37; cf. Pauly-Wissowa, *s. v.* Athena, p. 1972 (Dümmler); Kuiper, *Studia Callimachea*, II, p. 35-36.

3. D'après Lübbert (*De Pindari studiis Terpandreis*, Bonn, 1886, p. x), ces affirmations auraient trouvé place dans quelques vers qui ont disparu après le vers 36; la conjecture est médiocrement convaincante.

4. Frappé de ces incompatibilités, un des derniers savants qui se sont occupés de l'hymne V, M. Kuiper, a déjà formulé cette prudente réserve : « ...(hymno quinto), quo carmine sive revera Argivorum jussu celebrat, *sive jussum se fingit celebrare* festum Argivum τῶν λουτρῶν » (*Studia Callimachea*, II, p. 47). — A vrai dire, on peut imaginer qu'en adressant à Hera, au début du vers 21, un compliment rapide que la suite des idées ne nécessitait pas οὐδ' Ἥρα, le poète entendait flatter les Argiens, grands adorateurs de la déesse, auxquels son œuvre eût été destinée; mais il n'y a là rien de sûr.

5. Voyez toutefois la note de Mme Dacier au titre de l'hymne V (Éd. Ernesti, 1761, I, p. 208) et le rapprochement qu'elle institue avec le vers 132 de l'idylle XV.

de l'Inachos, ou d'exclure les spectateurs masculins; d'ailleurs, si Callimaque avait attaché à la phrase ἀλλὰ Πελασγέ κτλ. (v. 51 suiv.) la valeur d'une vraie πρόρρησις, ce n'est pas aux jeunes filles, c'est aux Argiens qu'il en eût adressé le commentaire, je veux dire le récit des malheurs de Tirésias; or, les vers 56, 57, 134 montrent bien que, d'un bout à l'autre, il s'adresse aux λωτροχόοι. Apostrophes, défenses et conseils doivent être considérés comme de simples motifs littéraires. Grâce à eux, grâce aussi à quelques traits franchement descriptifs (v. 35 et suiv.), des lecteurs trouvent dans l'hymne V un tableau de la fête des Loutra qui paraît fait à souhait pour satisfaire leur curiosité, plus circonstancié, plus spécial si je puis ainsi dire, que n'est, dans les poèmes certainement destinés à des fêtes, aucun tableau du même genre[1]. Callimaque aurait-il donné tant de détails à des Argiens qui connaissaient de longue date le rituel de la cérémonie, à des spectateurs qui voyaient de leurs yeux les Arestorides et le bouclier de Diomède? Il est bien permis d'en douter.

Arrêtons-nous ici pour l'hymne V. Si nous examinons du même point de vue l'hymne au calathos de Déméter, nous allons voir les mêmes objections se reproduire à peu près trait pour trait. De nouveau, nous trouvons à signaler la surabondance des détails descriptifs propres à faire connaître le rituel et la mise en scène de la fête (v. 1-7; 118-133), les uns présentés directement, la plupart complaisamment fournis par des comparaisons, par des injonctions aux fidèles dont quelques-unes eussent été bien tardives. De nouveau, nous pouvons constater une double dissonance entre la légende racontée et le cadre indiqué pour sa récitation. La fête est localisée à Cnide, le vers 24 me paraît le dire assez

1. Le chant de la γυνὴ ἀοιδός, dans la XVe idylle de Théocrite, donne autant de détails sur les rites et décors des Adonies que l'hymne V sur ceux des Loutra Pallados. Mais ce morceau, destiné lui aussi à des lecteurs, ne saurait passer pour un spécimen exact des chants que l'on chantait dans la réalité auprès du lit d'Adonis; la répartition des traits descriptifs entre l'ode et le dialogue qui précède est un des artifices dont le poète s'est habilement servi pour atténuer la disparate des deux parties voisines de son œuvre et ménager dans l'ensemble, malgré tout, une délicate harmonie.

clairement[1]; or, s'il est naturel qu'une fête en l'honneur de Déméter Cnidienne fasse songer au personnage mythique qui apporta de Thessalie à Cnide le culte de la déesse, et même aux incidents qui causèrent son émigration, n'eût-il pas été déplacé de narrer tout au long, dans un chant destiné à la fête, ce que ces incidents avaient de moins honorable pour les plus proches parents de Triopas? Si Callimaque avait agi ainsi, les Cnidiens, semble-t-il, auraient été en droit de retourner contre lui, en en modifiant légèrement les termes, le reproche que lui-même formule au vers 17 : μὴ μὴ ταῦτα λέγωμες ἃ δάκρυον ἄγαγε [κτίστῃ][2]? La fête, d'autre part, est une fête de deuil, probablement analogue à la première partie des Thesmophories athéniennes : bon nombre des assistantes ont les cheveux épars et sont à jeun (v. 5-6)[3], elles suivront le cortège pieds nus et sans ampyx (v. 124). Cela semble annoncer un mythe douloureux, un récit des peines de la déesse; or, le mythe raconté est un mythe glorieux, le récit d'une éclatante vengeance. Il est vrai qu'avant de commencer l'histoire d'Érysichthon, le poète songe à une autre matière, beaucoup mieux assortie aux circonstances, celle que faisaient prévoir les premiers vers, celle que traite l'hymne homérique : les courses désolées de Déméter à la recherche de sa fille. Mais si l'hymne était

1. Contre la localisation à Alexandrie, ou plus exactement à Éleusis d'Égypte, suggérée par la note du scoliaste, cf. Couat, *Poésie alexandrine*, p. 223 et suiv. ; Maass, *Hermes*, 1890, p. 404, n. 1; Susemihl, *Alex. Litt. Gesch.*, I, p. 358, n. 56; Kuiper, *Studia Callimachea*, II, p. 43-44. — D'après M. Kuiper (*o. l.*, p. 45), la scène serait à Cyrène. Pourquoi? Parce que l'histoire d'Érysichthon est une histoire du pays des Minyens, ancêtres des Cyrénéens. L'argument est très faible; M. Kuiper lui-même l'a ruiné en retrouvant le goût des antiquités minyennes dans l'hymne aux Bains de Pallas, dont la scène est ailleurs qu'à Cyrène, dans un pays qui ne devait rien aux Minyens (*o. l.*, p. 49-50).

2. Cf. Kuiper, *Studia Callimachea*, II, p. 44-45. — Si l'on persiste à croire que la fête décrite est une fête d'Alexandrie, on devra proclamer encore plus haut l'inopportunité de la légende : car Érysichthon le Thessalien n'a rien à voir, que je sache (cf. Crusius, *s. v.* Erysichthon dans le *Lexicon* de Roscher, p. 1384), avec le culte attique de Déméter, dont le culte égyptien reproduisait les rites (Scol. : κατὰ μίμησιν τῶν Ἀθηνῶν).

3. Il est peu vraisemblable que les mots μηδ' ἃ κατεχεύατο χαίταν désignent, après παῖς et γυνά, une troisième catégorie de femmes distinguées par leurs âges : les jeunes filles. Cet hémistiche et le vers qui le suit paraissent plutôt considérer à part les femmes qui ont jeûné et celles qui sont en tenue de deuil, non pas (comme le croit Schneider) pour accentuer en ce qui les concerne les recommandations précédentes, mais pour signaler qu'elles aussi, malgré leurs mortifications, sont obligées à autant de réserve que le reste des βέβαλοι. Le second μηδέ du vers 5 signifie probablement « pas même ».

destiné à un usage liturgique, aurait-il suffi d'indiquer le thème convenable pour s'en détourner aussitôt? et le vers 17, qui en ce cas critiquerait la règle établie, n'aurait-il pas été impertinent? De plus, comme l'hymne V, l'hymne VI est censé occuper une période d'attente accidentelle, puisque dès le vers 7 le calathos paraît être en retard; comme l'hymne V, il aurait constitué, tout au moins dans sa partie principale, plutôt un intermède qu'une manifestation religieuse; comme l'hymne V, enfin, il n'aurait pu être exécuté qu'au prix de précautions particulières. Différentes expressions de l'avant-dernier paragraphe (v. 120-133) supposent effectivement que le cortège si longtemps attendu est dès lors visible et présent; c'est son arrivée que sont censés saluer les deux vers 118-119[1]; il eût donc fallu tout d'abord assurer la coïncidence de ces deux vers avec l'apparition du calathos, comme il fallait assurer celle du vers 137 de l'hymne V avec l'apparition de l'image d'Athéna. Les vers 120 et suivants obligent ensuite à imaginer d'autres complications de mise en scène que l'hymne V ne nécessitait pas. Voir dans ces vers le chant des παρθενικαί annoncé au vers 118 semble impossible pour diverses raisons : en premier lieu, à cause du contenu; en deuxième lieu, parce que la présence de la copule καί en tête du vers 120 (χὡς κτλ.) ne permet point d'admettre, des vers précédents à ce vers, un changement d'exécutantes; or, les vers 118-119 ne sauraient être attribués, avec tout ce qui les précède, à un chœur de παρθενικαί[2]; quiconque pense que l'hymne VI a été vraiment exécuté doit reléguer après lui le chant des παρθενικαί

1. L'apparition du calathos n'est pas signalée explicitement, comme l'est, dans l'hymne V (v. 137), celle de la statue d'Athéna. Mais on aurait tort d'en conclure qu'une mise en scène effective ait dû suppléer au silence du texte. Les premiers vers spécifient que l'ἐπίφθεγμα retentira *sur le passage du calathos* (τῷ καλάθῳ κατιόντος); les deux vers 118-119 invitent les assistantes à le faire entendre sans retard; tout lecteur ou auditeur attentif peut comprendre, d'après cela, qu'à ces deux vers est censée correspondre l'apparition du cortège.

2. Il arrive bien que les membres d'un chœur, alors même que la personnalité du poète s'efface derrière la leur, s'interpellent eux-mêmes ou, pour mieux dire peut-être, s'interpellent entre eux; mais alors ils n'interpellent point, parallèlement à eux-mêmes, d'autres personnes, comme le feraient les παρθενικαί dans le deuxième hémistiche (καὶ ἐπιφθέγξασθε τεκοῖσαι). La personne qui parle, ou est censée parler, diffère dans l'hymne VI des γυναῖκες ou τεκοῖσαι et des παρθενικαί comme dans l'hymne V des κῶραι ou λωτροχόοι, comme dans l'hymne II des νέοι ou παῖδες.

et l'ἐπίφθεγμα dont le vers 2 et le vers 119 enseignent la formule aux γυναῖκες. Mais alors comment se figurer l'exécution de la vingtaine de vers (120-138) que récitante ou chanteuses[1], par une sorte de contradiction, se seraient obstinées à prononcer elles-mêmes avant de laisser d'autres personnes déférer à leurs propres ordres? Auraient-ils été prononcés lorsque déjà les femmes s'étaient mises en marche avec le calathos? Le vers 124 tendrait à le faire croire; mais une telle combinaison me paraît hautement improbable : elle a pour premier inconvénient de méconnaître l'unité de l'hymne, unité littéraire et unité métrique, et de le morceler, contre toute vraisemblance, en deux morceaux absolument distincts par leur nature et leur destination, une espèce d'encomion épique et un prosodion; elle suppose en revanche, ce qui n'est guère plus admissible, que la dernière partie de l'hymne et le chant des παρθενιακαί se seraient succédé durant un seul et même épisode de la fête, — la procession, — sans que ni la salutation finale du premier ni le commencement du second soulignât un incident quelconque. Nous devons donc, je crois, renoncer à cette hypothèse et nous rabattre sur l'une des deux suivantes : ou bien le calathos aurait marqué un temps d'arrêt pendant qu'on le saluait des vers 120-138; ou bien ces vers eussent été prononcés pendant que, de l'endroit où il avait apparu, il s'approchait du lieu où les femmes l'attendaient. Ces deux combinaisons n'ont à la rigueur rien d'irréalisable; mais elles manquent de simplicité[2].

Plutôt que le libretto destiné à des exécutants réels, chacun des deux hymnes V et VI, dont le parallélisme est évident, représente à mon avis les pensées, les propos d'un spectateur idéal. La personnalité de ce spectateur idéal est dans chacun

1. Il n'y a pas lieu d'attacher trop d'importance aux pluriels des vers 121, 124, 125, 127, ni au contraste qu'ils forment avec les singuliers des vers 116-117 (mais non avec γέγωμες du vers 17); une seule femme pouvait les prononcer en parlant au nom de ses compagnes : cf. Théocr., Id. XV, 132 suiv.

2. Si les mots ἐκ νεφέων, au vers 7, signifiaient, comme l'a cru Schneider, « d'entre les nuages » *(e nubibus)*, ils prouveraient formellement que la mise en scène est fictive; car le poète ne pouvait savoir à l'avance qu'au moment de la procession le ciel serait nuageux; mais ἐκ νεφέων signifie sans nul doute, comme plusieurs fois chez Homère (cf. Hentze au vers XX, 104 de l'*Odyssée*), « de la région des nuages », c'est-à-dire « du haut du ciel ».

des cas mal définie, à cela près que dans l'hymne VI il appartient au sexe féminin[1]. Lui supposer une qualité officielle parce qu'il paraît distribuer des conseils ou des ordres aux assistants, aux figurants, aux acteurs de la cérémonie, ne me semble point nécessaire : ce peut être à part soi qu'il interpelle ainsi et les uns et les autres; c'est sans mandat qu'il se charge de tromper l'impatience de son entourage en lui racontant des histoires, d'où le rapport imparfait de celles-ci avec les fêtes célébrées. Il n'est jamais rien de plus précis qu'un curieux entre mille attendant le char d'Athéna, une quelconque des femmes qui guettent le calathos ou qui lui font cortège. Allons plus loin. Il est l'auteur lui-même, qui s'est transporté en imagination au milieu de tels ou tels décors et qui s'y attribue un rôle de fantaisie. Les deux *hymnes* n'ont pas dû s'associer à certains épisodes de certaines fêtes; ils en sont, si l'on peut ainsi dire, les évocations poétiques.

Venons à l'hymne II. Il suffit d'y jeter un coup d'œil pour constater qu'en ce qui le concerne toutes les observations précédentes sont sans force. Nous sommes à Délos[2], probablement pendant les Apollonia, au moment où Apollon, sans doute à son retour de Patara, reprend possession de son temple[3]; l'heure est donc grave, et mérite à coup sûr d'être

1. Il est assez probable que sur ce point le poète n'avait pas le choix : comme aux Thesmophories athéniennes, les femmes seules devaient être admises à la pompe du calathos.

2. Vers 4 : ἐπένευσεν ὁ Δήλιος ἠοΰ τι φοῖνιξ. On a imaginé que le « palmier délien » serait un rejeton du palmier de Délos, visible à Cyrène dans le téménos d'Apollon Carnéen (Maass, *Hermes*, 1890, p. 403; Ehrlich, *De Callimachi hymnis quaestiones chronologicae*, p. 61; Kuiper, *Studia Callimachea*, I, p. 192); il me paraît préférable d'entendre ces mots au sens propre. Sur l'opportunité de l'indication topographique, contestée par M. Ehrlich (*o. l.*, p. 81), voir ci-dessous, p. 306.

3. Telle me paraît être effectivement l'interprétation la plus plausible des mots τοῦ Φοίβου ἐπιδημήσαντος. Le fait qu'Apollon est ramené par des cygnes (v. 5) ne prouve pas, à mon avis, qu'il revienne de chez les Hyperboréens (Crusius, *Die delphischen Hymnen*, p. 43 et n. 1) : Callimaque nous montre ailleurs (h. IV, v. 249 suiv.) des cygnes venant, sinon de Lycie, du moins d'Asie Mineure, pour saluer la naissance du dieu (cf. Kuiper, *Studia Callimachea*, II, p. 68). Les Déliens admettaient qu'Apollon allait passer l'hiver à Patara (Virg., *Aen.*, IV, 143-144 et Servius *ad l.*; Hor., *Carm.*, III, 4, 64), et nous sommes en droit de supposer qu'à Délos comme à Delphes (Mommsen, *Delphika*, p. 281 et n. 4; cf. Crusius, *o. l.*, p. 65 suiv.) son arrivée annuelle donnait lieu à une fête (cf. Spanhein *ad l.*). — Si Servius s'exprime avec exactitude en parlant de six mois passés à Patara, cette fête n'était peut-être aucune de celles dont nous savons les noms : les Apollonia, qui se célébraient dans le mois

solennisée par un chant. Que ce chant, d'autre part, consiste essentiellement en un éloge du dieu, comme c'est le cas pour notre hymne, cela n'a rien encore que de très naturel. Enfin, la coïncidence du texte et des décors est facile à imaginer, pourvu qu'on ne veuille pas prendre au pied de la lettre les indications des vers 1, 4 et 5 :

> Οἷον ὁ τὼπόλλωνος ἐσείσατο δάφνινος ὄρπηξ...
> οὐχ ὁράᾳς; ἐπένευσεν ὁ Δήλιος ἡδύ τι φοῖνιξ
> ἐξαπίνης, ὁ δὲ κύκνος ἐν ἠέρι καλὸν ἀείδει.

ce qui serait puéril[1]. Les difficultés apparaissent dès l'instant qu'on essaie de définir, d'après ce que dit le poète, les personnes des exécutants. Les vers 28 et 30 nous parlent d'un χορός, d'un χορός qui chante Apollon ; le vers 8 et les vers 12-16, de νέοι ou παῖδες qui doivent non seulement exécuter une danse et jouer de la cithare, mais aussi faire entendre des chants (οἱ δὲ νέοι μολπήν τε καὶ ἐς χορὸν ἐντύνεσθε)[2] ; ces παῖδες, sans nul doute, composent le chœur nommé un peu plus bas. Je n'estime pas

Hiéros (*BCH*, XIV, 493) correspondant à notre Février (*BCH*, V, 27-28), me semblent en effet placées bien tôt ; arrivant à Délos en Hiéros-Février, Apollon fût reparti pour la Lycie, à l'effet d'y prendre ses quartiers d'hiver, dès Métagitnion-Août, ce qui eût été de sa part une étrange précipitation (voir toutefois la remarque de M. Robert sur le nom de Métagitnion, *Hermes*, XXI, p. 167, note); à coup sûr, l'anniversaire de la naissance du dieu, fixé par les Déliens au 7 de Thargélion-Mai (Diog. L., III, 2), fournirait à un θέρος de six mois un point de départ plus rationnel. Mais peut-être Servius parle par à peu près ; auquel cas les Apollonia pourraient très bien convenir ; car leur date, qu'il nous est loisible de différer jusqu'à l'extrême fin de Février ou même jusqu'au début de Mars, n'est pas en elle-même trop hâtive pour correspondre en Grèce au début de la belle saison (cf. Hés., *Trav.*, 564 suiv.); à Delphes, où le climat est plus froid qu'à Délos, c'était peut-être dès Bysios-Février (Mommsen, *Delphika*, 281), on bien en Théoxénios-Mars (Crusius, *die d. Hymnen*, 69), qu'on fêtait le retour d'Apollon. Du moins ne doit-on pas écarter les Apollonia parce qu'à cette fête chantait un chœur de femmes, le fameux chœur des Déliades (*BCH*, XIV, p. 501 et n. 4); car cela n'exclut point l'intervention, à un autre moment de la fête religieuse — le concours littéraire (*BCH*, VII, 104-120; IX, 147; cf. II, 331; IV, 351) demeurant ici hors de cause, — d'un autre chœur, composé de παῖδες, dont l'intendance sacrée ne dirait rien parce qu'elle n'avait pas à en faire les frais (cf. *BCH*, XIV, 495). — En tout cas, je ne saurais croire que l'ἐπιδημία célébrée par le chœur des παῖδες doive être suivie d'une séance d'oracle, comme on paraît l'admettre quelquefois sur la foi du scoliaste : au IIIe siècle, Apollon Délien ne prophétisait pas (cf. Bouché-Leclercq, *H. de la Divination*, III, ch. IV, § 1). Ajoutons que si les assistants attendaient le dieu pour le consulter, ses aptitudes mantiques seraient signalées plus fortement qu'elles ne le sont dans le seul vers 45; l'histoire de la fondation de Cyrène offrait une excellente occasion de rendre hommage à Apollon prophète.

1. Ἔστι θειασμός, dit le scoliaste. « In dem *visionären* Eingange des kallimacheischen Apollonhymnus... », dit M. Crusius (*die d. Hymnen*, p. 10).

2. Rien n'invite à penser que Callimaque, devançant Aristarque, ait attribué à μολπή un autre sens que celui de *chant* (cf. Kuiper, *Studia Callimachea*, I, p. 194).

possible que leur chant ait été différé jusqu'après la fin de notre hymne : un trop long intervalle aurait séparé à ce compte l'injonction pressante du vers 8 et l'obéissance des παῖδες, le prélude instrumental dont le vers 16 constate l'exécution et le début du chant proprement dit ; d'ailleurs le présent ἀείδει, au vers 28, oppose à ce système un démenti formel. Je ne crois pas davantage que la partie chorale se soit réduite à des παιανισμοί non compris dans le texte de l'hymne et qui se seraient intercalés çà et là : s'il en avait été ainsi, Callimaque aurait-il employé comme il l'a fait aux vers 8 et 28 le mot μολπή et le verbe ἀείδειν? se serait-il exprimé comme il s'exprime aux vers 30-31, où il semble dire que le chœur n'en finirait pas de chanter s'il voulait épuiser les louanges d'Apollon? Ce qui prouve, nous dit-on, que des παιανισμοί interrompaient le texte, c'est que la strophe 4, telle que nous la lisons (v. 25-31), est trop courte d'un vers par comparaison avec les précédentes (1-8; 9-16; 17-24); ce défaut de longueur eût été compensé par un ἐπίφθεγμα que le chœur aurait prononcé après le vers 27, en réponse à ces mots du vers 25 : ἰὴ ἰὴ φθέγγεσθε[1]. L'argument est spécieux, mais je ne le juge pas décisif. Un παιανικὸν ἐπίφθεγμα n'a pas nécessairement, n'a même pas le plus habituellement, la forme d'un hexamètre ; si donc notre poète avait attaché tant d'importance à la symétrie exacte de ses strophes, il aurait sans doute pris le soin de rédiger en un vers héroïque le refrain réservé au chœur, et nous ne voyons pas pourquoi les manuscrits eussent omis ce refrain si l'auteur l'avait rédigé. D'ailleurs, il ne nous semble pas que l'on doive tant tenir à distinguer une quatrième strophe, ni surtout à faire suivre l'ordre du vers 25 ἰὴ ἰὴ φθέγγεσθε d'une exécution immédiate. Ces trois mots s'adressent évidemment aux mêmes personnes que le vers 17 (εὐφημεῖτ' ἄϊοντες ἐπ' Ἀπόλλωνος ἀοιδῇ), c'est-à-dire selon nous, non pas aux seuls παῖδες, mais à l'ensemble de tous les assistants ; placés comme ils le sont, ils doivent représenter un conseil d'une portée générale, une invitation pure et simple à la piété vis-à-vis d'Apollon ; ils suppléent ces idées inter-

1. Cf. Crusius, *Die delphischen Hymnen*, p. 61, n. 80.

médiaires : « Quel souvenir je viens de rappeler ! Gardez-vous d'imiter la triste héroïne (Niobé) ! Honorez toujours Apollon ! » Marquer une pause avant le vers 25, c'est, je le crains, sacrifier la logique aux exigences d'une loi incertaine[1]. En somme, si l'hymne fut vraiment exécuté comme l'indiquent les trente premiers vers, je ne puis croire que le texte des manuscrits ne contienne pas le libretto de la partie chorale. Mais non moins certainement, à mon avis, on ne saurait attribuer aux παῖδες ce texte dans son entier ; car, si les membres d'un chœur peuvent s'interpeller ou parler d'eux-mêmes à la troisième personne, comme ils le feraient à ce compte au vers 8 et aux vers 28-30, ils ne se seraient sans doute pas décerné un éloge comme celui qu'exprime le vers 16 (ἠγασάμην τοὺς παῖδας, ἐπεὶ χέλυς οὐκέτ' ἀεργός) : la convenance de pensée et le tour de la phrase s'accordent cette fois pour distinguer nettement les personnes qui parlent et les personnes de qui il est parlé. D'ailleurs, si le chœur des παῖδες chantait tout l'hymne à partir du vers 1, serait-il admissible qu'il attendît jusqu'au vers 8 pour s'encourager à chanter, jusqu'au vers 16 pour constater qu'il s'est mis à le faire ? A côté des παῖδες, il faudra donc admettre un autre exécutant, le plus probablement un soliste. Et aussitôt surgissent deux objections. D'abord, une objection d'un ordre général : dans l'état de nos connaissances concernant l'ancienne musique des Grecs, admettre le partage d'un poème tel que l'hymne II entre un soliste et un chœur me semble une hypothèse passablement périlleuse[2]. Ensuite une objection plus spéciale et propre au poème : les seize premiers vers appartiendront sans nul doute au soliste, les vers 32 et suivants vraisemblablement aux παῖδες ; mais à qui attribuer le groupe intermédiaire (v. 17-31), lequel ne se prête pas à être fractionné ? D'un côté le présent ἀείδει, qu'on lit au vers 28, semble prouver

1. Cf. Vahlen, *Sitzungsb. Berliner Akad.*, 1896, p. 799-800.

2. Sur l'attribution à un soliste de la première partie de certaines odes pindariques, cf. Graf, *De Graecorum veterum re musica*, p. 47 suiv. Pour ce qui est du nome, le passage de Pausanias signalé par Lübbert (*De Pindaro nomorum Terpandri imitatore*, progr. Bonn, 1885, p. 12-13) — VIII, 50, 3 — ne prouve point que Timothée en ait partagé l'exécution entre un soliste et un chœur ; on peut conclure tout aussi bien que Timothée écrivit encore des nomes monodiques ; c'est même ce que semble recommander l'expression τῶν κιθαρῳδῶν τῷ ἀγῶνι.

que le chœur a déjà commencé à chanter et que par conséquent les quinze vers sont prononcés par lui; de l'autre il est plus naturel que l'ordre de faire silence contenu dans le vers 17 soit adressé au public par le soliste, faisant fonction de maître des cérémonies[1]. On aurait tort de croire que le vers 16 tranche la question en faveur de la première hypothèse : car il fait allusion à un simple prélude instrumental; malgré ce vers, l'alternative subsiste, et ne laisse pas que d'être embarrassante. Autre difficulté. Quoi qu'il en soit de ses limites exactes, le chant du chœur devrait être un péan : c'est un péan qu'annonce le vers 21 (ὀππόθ' ἰὴ παιῆον ἰὴ παιῆον ἀκούσῃ); et, sans croire que ces mots du vers 25 : ἰὴ ἰὴ ῥθέγγεσθε réclament une obéissance immédiate ni que ἀκούομεν au vers 97 ait la valeur d'un présent actuel[2], nous pouvons trouver dans ces deux vers de quoi corroborer l'indication[3]. Or l'hymne II, ou seulement un morceau de cet hymne, peut-il être tenu pour un péan? La rareté du παιωνικὸν ἐπίφθεγμα, qui ne paraît à vrai dire que deux fois, au vers 25 et au vers 80[4], surtout la rédaction continue du poème en hexamètres dactyliques, ne sont pas de nature à le faire penser[5].

Comme l'hymne à Pallas, comme l'hymne à Déméter, l'hymne à Apollon, croyons-nous, n'est que l'évocation d'un certain moment d'une fête. Callimaque s'imagine être mêlé à une foule recueillie de fidèles, il s'imagine voir et entendre les signes précurseurs de l'arrivée du dieu (v. 1-7); toujours en imagination, il invite les παῖδες à chanter (v. 8, 12 suiv.), réclame pour leur chant, *dans le temps même qu'il commence*,

1. Cf. Aristoph., *Gren.*, 354 suiv., et le commentaire de Blaydes.

2. Ἀκούομεν paraît être de même nature que κικλήσκομεν au vers 47; ce serait donc un présent d'habitude.

3. C'est par un péan, semble-t-il, que les Delphiens appelaient et saluaient le retour d'Apollon : cf. Bergk, *Lyrici*3, p. 930 (Himérius, *Orat.*, XIV, 10 = Alcée, fr. 2).

4. Aux vers 21, 97 et 103 il est parlé de cet ἐπίφθεγμα; mais l'exécutant ne le prononce point pour son compte et n'invite pas non plus l'assistance à le prononcer.

5. La rareté, ou même l'absence, du refrain ne prouve peut-être pas à elle seule qu'un poème n'est pas un péan : ce refrain ne paraît qu'au début et à la fin du péan d'Isyllos d'Épidaure; il ne paraît pas du tout dans un assez long fragment d'un péan de Bacchylide (Bergk, *Lyrici* 3, p. 1230); cf. Croiset, II[1], p. 271, n. 2. Les hexamètres dactyliques abondent dans le péan d'Athènes (CIA, III, 171[b]), œuvre de basse époque; mais ils ne le forment pas tout entier. Quant au *péan* de Socrate, qui était écrit ὀτ' ἐπῶν, ἐν τόνῳ ἑξαμέτρῳ, Platon l'appelle, sans doute plus justement, du nom de προοίμιον (Bergk, *Lyrici* 3, p. 609).

l'attention silencieuse des assistants (v. 17-27), assure que leur piété sera récompensée par le tout-puissant Apollon (v. 28-29), s'exalte en songeant quelle matière infinie le dieu fournit à ses panégyristes (v. 29-31), et, à l'appui de cette déclaration enthousiaste, passe en revue plusieurs de ses mérites. L'espèce d'encomion qui commence au vers 32 ne fait que développer, justifier par l'exemple, la phrase immédiatement précédente : τίς ἂν οὐ ῥέα Φοῖβον ἀείδοι[1] : c'est l'écrivain qui y a la parole, ou plutôt qui s'y laisse aller à ses réflexions personnelles; ainsi s'explique le plus naturellement que, la scène étant à Délos, Cyrène, les rois de Cyrène, les coutumes de Cyrène soient appelés « ma ville » (v. 65), « nos rois » (v. 68), « les coutumes de mon pays » (v. 71).

*
* *

Peu propres, semble-t-il, pour les raisons que je viens d'exposer, à figurer au programme de cérémonies religieuses, les hymnes II, V, VI le furent-ils davantage à servir de morceaux de concours? Incontestablement, les derniers vers de l'hymne à Apollon (v. 105 suiv.) peuvent être interprétés d'une façon favorable à cette seconde hypothèse. Callimaque y défend les poèmes courts et représente que souvent ils valent mieux que des œuvres plus longues; or l'hymne à Apollon, qui compte 113 vers, est un poème court; le dernier couplet serait donc destiné à le recommander aux juges de l'ἀγών[2]. D'autre part, pour ce qui est du ton et de la forme, nos trois *hymnes* se laissent rattacher sans résistance à une catégorie de productions littéraires qui était couramment admise, au IIIe siècle, dans les ἀγῶνες θυμελικοί : celle des nomes citharédiques (κιθαρῳδῶν)[3]. Le nome comportait, en effet, le mélange d'épique et de lyrique dont nous avons là des

1. Cf. Vahlen, *Sitzungsb. Berliner Akad.*, 1896, p. 804.

2. Voir les remarques de M. Vahlen, *o. l.*, 1896, p. 825-826. Ce savant a très heureusement contribué à l'interprétation de l'hymne II en affirmant que la déclaration des vers 105 et suivants concerne en première ligne, sinon exclusivement, l'œuvre même qu'elle sert à conclure.

3. Sur la nature des concours κιθαρῳδῶν et leur diffusion au IIIe siècle, cf. Frei, *De certaminibus thymelicis* (Diss. Bâle, 1900), p. 17, 27, 49 et suiv.

exemples. Dorien d'origine, il admettait sans nul doute, concurremment avec la langue de l'épopée, le dialecte dorien. Depuis Phrynis et Timothée, il était, nous dit-on, le plus souvent écrit en mètres libres (ἀπολελυμένα); mais un retour aux formes archaïques, aux vers héroïques de Terpandre, aux distiques élégiaques de Sakadas (à ceux-ci dans une pièce destinée à un concours d'Argos[1]), n'a rien d'invraisemblable de la part d'un poète érudit. Enfin, — et ceci peut-être est le plus important, — on a retrouvé dans chacun des trois *hymnes* sept parties pouvant correspondre aux sept divisions du nome de Terpandre énumérées par Juba (Poll., *Onom.*, IV, 66); on les a même, pour le dire en passant, retrouvées de plus d'une manière[2]. Tenons donc les trois pièces pour des nomes citharédiques. Où ces nomes ont-ils pu être présentés au concours ou faire l'objet d'ἐπιδείξεις officielles? Pas ailleurs, pensons-nous, qu'à Délos, à Argos ou à Cnide, durant les fêtes d'Apollon, de Pallas ou de Déméter, à quoi ils font nettement allusion. Mais nous nous heurtons alors à des objections de deux sortes, historiques et littéraires. C'est seulement à Délos que la participation de citharèdes à la fête qui nous intéresse apparaît comme probable d'après nos documents : des citharèdes figurent effectivement, sur plusieurs inscriptions déliennes du IIIe siècle, au nombre des artistes qui donnèrent des ἐπιδείξεις en l'honneur du dieu[3]; et comme les listes de ces artistes suivent celles des chorèges qui concoururent aux Apollonia et aux Dionysia, nous avons le droit de supposer que quelques-unes de leurs ἐπιδείξεις avaient eu lieu lors de la première fête. A Argos, des citharèdes concouraient au moment des Hékatomboia[4]; mais les Hékatomboia étaient dédiées à Héra, non à Pallas; et rien n'indique que la fête des Loutra ait jamais comporté un ἀγών littéraire ou des ἐπιδείξεις. A Cnide, ἀγῶνες et ἐπιδείξεις nous sont également

1. Cf. Croiset, V, p. 215.

2. Voir l'article récapitulatif de M. Steinweg, *Kallimachos und die Nomosfrage*, dans les *Jahrbücher für klass. Philologie*, 1897, p. 270 et suiv.

3. *BCH*, VII, 104 et suiv. (inscr. de 286, 281, 270, 265, 261); cf. *BCH*, IX, 147 et suiv. (insc. de 171). La formule qui introduit les listes est habituellement celle-ci : οἵδε ἐπεδείξαντο τῷ θεῷ; en 203 et en 171, οἵδε ἠγωνίσαντο τῷ θεῷ.

4. *CIA*, II, 1367; cf. Reisch, *De musicis Graecorum certaminibus*, p. 79-80.

inconnus[1]. Supposons, néanmoins, ce qui n'est certes pas inadmissible, que les concours ignorés de nous aient existé du temps de Callimaque, et que le poète y ait eu l'occasion de présenter ses *hymnes* au public. Il restera surprenant que, par trois fois, un morceau rédigé en vue d'un certain acte d'une fête, l'*aoidè* empruntât son scénario, longuement et explicitement, à un autre acte, antérieur, de cette fête, en particulier, que le livret d'un solo destiné à un citharède fasse des allusions complaisantes à un chant d'un chœur imaginaire, comme ce serait le cas dans l'hymne II, ou que le texte d'une œuvre écrite le plus probablement pour un virtuose du sexe masculin[2] soit placé dans la bouche d'une femme, comme ce serait le cas dans l'hymne VI. Peut-être ces singularités, — du moins les deux dernières, — ne seraient-elles plus aussi déconcertantes, si, au lieu de regarder les *hymnes* comme des morceaux écrits pour des solos de chant ou les croyait destinés à la simple récitation, c'est-à-dire à un genre d'exécution où, le mot même *aeidein* n'ayant plus qu'une valeur métaphorique, le respect de la mise en scène indiquée n'est exigible à aucun degré. Mais outre que le ton des poèmes, franchement lyrique par endroits, me paraît les disqualifier pour des concours de pure récitation, de tels concours ne figurent jamais au programme de la seule des trois fêtes sur laquelle nous ayons des renseignements, je veux dire au programme des Apollonia[3]; il est vrai qu'à défaut de pure récitation des *aoidoi* sont nommés sur les listes déliennes, mais seulement jusqu'en 280, car je doute fort que l'hymne à Apollon ait été composé avant cette date; et d'ailleurs un concours de rhapsodes n'est qu'un concours de mémoire et de déclamation, ce n'est pas un concours de poésie. En dépit du compte final, la destination agonistique de l'hymne à Apollon me semble donc contestable, et aussi, du même coup, celle des deux autres *hymnes*.

1. Crète ne figure point parmi les villes énumérées par M. Reisch dans l'index de son livre sous la rubrique « certamina musica ».

2. Il y eut des femmes citharèdes; mais je ne connais pas d'exemple d'une femme admise à un concours citharédique.

3. Voir les listes agonistiques citées dans une note précédente.

*
* *

Nous sommes ainsi conduits à soupçonner que les trois pièces ne sont à aucun titre des pièces d'occasion, que Callimaque, en les écrivant, obéit à sa seule fantaisie, et qu'il ne compta, pour en assurer la publicité, sur aucune cérémonie officielle. Mais nous ne saurions évidemment nous en tenir, sans plus ample examen, à une idée ainsi acquise par exclusion, et les analyses précédentes réclament une contre-épreuve. Est-il vraisemblable que l'auteur, écrivant pour le plaisir d'écrire, ait fait ses trois *hymnes* ce qu'ils sont, je veux dire y ait développé les thèmes qu'il y développe et sous la forme qui y est adoptée?

A coup sûr, un morceau composé surtout pour des lecteurs admet, à strictement parler, toute espèce de moyens d'expression. Mais il serait étonnant que l'écrivain y demeurât soumis, bénévolement, à des lois qui eussent compliqué en vain le labeur de la rédaction; dans un pareil poème, dialecte, métrique, composition doivent pouvoir s'expliquer, en règle générale, par de simples raisons littéraires. Voyons ce qu'il en est dans les trois hymnes.

L'usage du dialecte dorien, qui est celui des hymnes V et VI, usage licite, nous l'avons constaté, dans des nomes citharédiques, peut se justifier suffisamment, en dehors de toute adaptation aux habitudes locales des auditeurs d'une fête, par la fiction qui place le scenario à Argos ou à Cnide, dans des régions de race et de langue dorienne; il n'implique de la part du poète, né en pays dorien, aucune espèce d'effort exceptionnel[1]. Les mètres employés, hexamètre héroïque et distique élégiaque, s'ils conviennent à des nomes, ne sauraient surprendre au IIIe siècle dans une œuvre écrite pour la lecture; le premier, du reste, est assorti aux sujets principaux des hymnes II et VI, — un récit, un encomion; — on sait quel

1. Le dialecte n'est pas, dans chacun des deux hymnes, celui d'une région déterminée, celui d'Argos ou de Cnide; cf. Degner, *De dorismi usu Callimacheo*, Diss. Breslau, 1877.

usage étendu les Alexandrins firent du second dans la poésie narrative; dans l'hymne V en particulier, il a pu être préféré parce que l'écrivain, alors même qu'il raconte la tragique aventure de Tirésias, recherche moins la majesté que la grâce. Ainsi, on le voit de suite, ni le dialecte ni la métrique ne nous crée aucun embarras.

Il y a plus à dire sur la composition. Nous avons admis sans discussion qu'elle était dans les trois poèmes celle des nomes citharédiques. Si nous constations, en ce qui la concerne, des bizarreries, des marques de contrainte qui fussent en corrélation évidente ou simplement probable avec les exigences de la structure nomique, nous ne pourrions manquer d'en concevoir des scrupules. Mais de telles bizarreries existent-elles? Le seul passage des trois hymnes qui puisse être argué d'incohérence est la fin de l'hymne à Apollon, où les couplets ἰὴ ἰὴ παιῆον (v. 97 suiv.) et ὁ Φθόνος Ἀπόλλωνος (v. 105 suiv.) semblent, de prime abord, sans liaison avec ce qui les précède. Or, chaque fois, ce n'est qu'une apparence. Le second de ces deux couplets se rattache effectivement de loin, comme nous le montrerons ailleurs plus à loisir[1], à une phrase du vers 31 (τίς ἂν οὐ ῥέα Φοῖβον ἀείδοι;). Pour le premier, fût-il réellement aussi isolé qu'il le paraît, son isolement ne saurait être imputé aux exigences de la structure nomique, car, de l'aveu de tous[2], il doit appartenir à la même des sept parties du nome que le développement précédent, à l'omphalos; d'ailleurs, il ne commence pas plus *ex abrupto* qu'un quelconque des autres paragraphes consacrés à l'éloge d'Apollon, par exemple celui auquel il fait pendant à cinquante vers de distance, Φοῖβον καὶ Νόμιον κικλήσκομεν κτλ.; ce qui lui donne l'air particulièrement indépendant, c'est la place qu'il occupe, seul après une très longue tirade en l'honneur d'Apollon fondateur de villes (v. 55-96); mais, malgré sa longueur exceptionnelle, cette tirade n'a pas plus d'importance dans le plan du poème que le groupe des cinq vers 42-46[3]. Le même hymne II nous offre,

1. Cf. ci-dessous, p. 306.
2. Voir l'article déjà cité de M. Steinweg, p. 271-274.
3. Vahlen, *Sitzungsber. Berliner Akad.*, 1896, p. 823-825.

et nous offre seul, tant au début qu'à la fin, l'exemple de plusieurs couplets successifs composés d'un nombre égal de vers; mais de nouveau les lois propres du nome sont innocentes de ce raffinement : le nome, savons-nous en effet, ignorait la composition strophique[1]. Quant au retour des mêmes groupes de mots, ou de groupes analogues, au début ou à la fin des principaux développements[2], il se peut qu'il ait été prescrit par les traditions de Terpandre[3]; on voudra bien reconnaître du moins, d'après le relevé que je donne ci-dessous, qu'il n'en résultait pas pour l'écrivain un surcroît de labeur appréciable. — Pas plus que l'examen de chacun des hymnes pris à part, leur comparaison ne révèle la tyrannie de τεθμοί inflexibles. Il existe incontestablement, de l'un à l'autre, un certain parallélisme. Du moins ce parallélisme ne se poursuit-il pas dans le détail des sept parties du nome telles que nous pouvons les reconnaître chez Callimaque avec la plus grande vraisemblance, c'est-à-dire telles que les indiquent ces trois schémas[4] :

	Ἀρχά	Μεταρχά	Κατατροπά	Μετακατατροπά	Ὀμφαλός	Σφραγίς	Ἐπίλογος
II.	1-8;	9-16;	17-24;	25-31;	32-104;	105-112;	113
V.	1-12;	13-32;	33-42;	43-56;	57-130;	131-136;	137-142
VI.	1-2;	3-6;	7-16;	17-23;	24-115;	116-117;	118-138

Le dédoublement de l'ἀρχά est réalisé une première fois (h. VI) par la simple juxtaposition de deux développements de même ordre; une deuxième fois, la μεταρχά précise une

1. Arist., *Probl.*, 19, 15.

2. (D'après M. Crusius, *W. f. kl. Philol.*, 1887, p. 1389 = *Verh. 39 Philol. vers.*, p. 263) II 1 ὁ τὼπόλλωνος — οὐχ ὁράᾳς, 9 ὥπόλλων — ὀψόμεθ'; 17 εὐφημεῖτ' — ἐπ' Ἀπόλλωνος ἀοιδῇ, 25 ἰὴ ἰὴ φθέγγεσθε — καὶ Ἀπόλλωνι μάχοιτο; 32 χρύσεα τὼπόλλωνι; 105 ὁ Φθόνος Ἀπόλλωνος; 113 χαῖρε, ἄναξ, ὁ δὲ Μῶμος; V 1 λωτροχόοι τᾶς Πάλλαδος, ἔξιτε, 13 ὦ ἴτ' Ἀχαιιάδες — μὴ μύρα, λωτροχόοι, τᾷ Πάλλαδι; 33 ἔξιθ' Ἀθαναία, 43 ἔξιθ' Ἀθαναία; 55 Ἀθαναία, τὺ μὲν ἔξιθι...; 137 ἔρχετ' Ἀθαναία; 140 χαῖρε θεά; VI 1 τῶ καλάθω κατιόντος ἐπιφθέγξασθε γυναῖκες· Δάματερ μέγα χαῖρε..., 3 τὸν κάλαθον κατιόντα...; 7 Ἕσπερος — ὅστε πιεῖν Δαμάτερα...; 17 μὴ... λέγωμες ἃ δάκρυον ἄγαγε Δηοῖ; 118 αἴσατε παρθενικαὶ καὶ ἐπιφθέγξασθε τεκοῖσαι· Δάματερ μέγα χαῖρε....; 134 χαῖρε θεά.

3. Crusius, *Verh. 39 Philol. vers.*, p. 263. — Ne pourrait-on pas croire de préférence que par ces artifices de style Callimaque voulait *représenter* la prétendue qualité mélique de poèmes destinés en réalité soit à la lecture, soit à la simple récitation, ou plus particulièrement souligner, toujours pour des lecteurs ou pour les auditeurs d'un récitant, le caractère nomique de leur composition?

4. Ces schémas sont généralement empruntés à M. Crusius, l'homme le mieux informé, je crois, de la question (*W. f. kl. Philol.*, 1885, p. 1296-1298; 1887, p. 1386-1389;

recommandation contenue dans l'ἀρχά proprement dite (h. V); la troisième fois, elle a vis-à-vis de certains traits de l'ἀρχά une valeur justificative (h. II). La μετακατατροπά, dans l'hymne VI, s'oppose à la κατατροπά comme le second terme d'une antithèse au premier; dans l'hymne V, elle lui succède sans aucun lien logique; dans l'hymne II, elle peut, à la rigueur, passer pour la confirmer. Κατατροπά et μετακατατροπά, dans l'hymne VI, jouent vraiment tout entières le rôle de transitions, à quoi leurs noms techniques semblent les vouer; dans les hymnes II et V, la transition véritable est reléguée à la fin de la μετακατατροπά. La σφραγίς, dans l'hymne à Apollon, répond à la transition et, — je l'ajoute dès maintenant, quitte à m'expliquer mieux un peu plus loin, — met en relief particulier l'intention qui dicta à l'auteur la partie centrale de son poème, la « moralité » de l'omphalos, si l'on peut ainsi dire; correspondance des deux parties et importance de la σφραγίς considérée à part sont beaucoup moins frappantes dans l'hymne VI; dans l'hymne V, elles n'existent pas : la σφραγίς a cette fois une portée bien plus générale que ne faisait prévoir la transition; ce qui correspond à celle-ci, ce qui peut passer à la rigueur pour formuler, du moins par voie d'allusion, la « moralité » de l'omphalos, c'est plutôt une phrase de l'épilogue (v. 137-138) : ἀλλὰ δέχεσθε|τὰν θεόν, ὦ κῶραι, τῶργον ὅσαις μέλεται. Donc, aucune fixité dans les rapports logiques des différentes parties. Aucune constance non plus dans leurs dimensions relatives : l'omphalos occupait environ les deux tiers de l'hymne II; il occupe les deux tiers de l'hymne VI, mais la moitié seulement de l'hymne V; dans l'hymne à Apollon, ἀρχά et μεταρχά, κατατροπά

Verh. 39 Philol. vers., p. 263, 269-271). Toutefois, je n'ai pas cru devoir comprendre dans l'omphalos de l'hymne V les deux vers 55-56, qui font nettement fonction de transition; ni les vers 131-136, adressés aux λωτροχόοι, qui me paraissent correspondre aux vers 116-117 de l'hymne VI. — N'était le respect que commande, malgré son état d'altération, le texte de Juba reproduit par Pollux (cf. Crusius, *W. f. kl. Phil.*, 1885, p. 1295-1297; *Verh. 39 Phil. vers.*, p. 258-260), peut-être préférerais-je ces trois autres schémas : ἀρχά et ἐπ αρχά (début additionnel, addition au début, II 1-8 + 9-16, V 1-32 + 33-54, VI 1-2 + 3-6 (ou 1-6 + 7-9); κατατροπά II 17-31, V 55-56, VI 7-23 (ou 10-23); ὀμφαλός II 32-96, V 57-130, VI 24-115; σφραγίς II 105-112 (après la μετακατατροπά), V 131-136, VI 116-117; μετακατατροπά (transition d'après l'omphalos, retour du récit légendaire aux actualités de la fête) II 97-104 (en attribuant à ἀκούομεν la valeur d'un présent actuel), V 137-139, VI 118-133; ἐπίλογος II 113, V 140-142, VI 134-138.

et μετακατατροπά sont de la même longueur ou à peu près; elles sont ailleurs de longueurs très diverses; l'épilogue, dans trois pièces d'étendue sensiblement égale, est une fois d'un seul vers, une autre fois de six, la dernière de vingt et un. Tout compte fait, le parallélisme des trois hymnes se réduit à ceci, ou peu s'en faut : de part et d'autre, un morceau épique[1] (ὀμφαλός), terminé par une phrase ou un groupe de phrases d'un accent plus ou moins personnel (σφραγίς), est encadré entre deux parties lyriques contenant des apostrophes à un dieu et des allusions à une fête, la partie initiale et l'omphalos étant tant bien que mal reliés par une transition. En dépit de ce parallélisme, telle est dans chacun des trois cas la liberté d'allures de l'écrivain, que nous ne saurions guère la désirer plus grande. Concluons donc qu'une loi de composition qui laisse subsister autant de liberté est de celles qu'on a pu respecter sans y être obligé en aucune façon; pour être des nomes, des nomes que je veux croire de tout point conformes au schéma de Terpandre, nos poèmes ne furent pas nécessairement écrits en vue d'occasions déterminées dans lesquelles seuls des nomes auraient pu convenir.

Jusqu'ici l'hypothèse de la nature « livresque » des hymnes II, V, VI trouve le champ libre devant elle. Il nous reste à répondre en son nom à la première partie de la question posée au début de ce paragraphe, et dont je rappelle la teneur : est-il admissible que Callimaque, sans y être invité, sans y être contraint par les exigences d'un programme, ait eu l'idée de traiter les sujets que traitent les trois poèmes, et de les présenter comme il l'a fait? En ce qui concerne l'hymne II, il semble à première vue que la réponse doive être négative; car l'énumération des mérites d'Apollon, qui remplit la plus grande partie de la pièce, n'est sans doute pas une matière bien séduisante en soi. Mais il faut tenir compte de l'intention dans laquelle le poète l'a traitée. Le panégyrique d'Apollon est suivi d'un couplet dont nous avons déjà parlé plus haut,

1. Encore convient-il d'observer que l'omphalos de l'hymne à Apollon n'est pas épique au même titre que celui des hymnes V et VI.

couplet manifestement inspiré par une intention polémique (v. 105-112) :

> ὁ Φθόνος Ἀπόλλωνος ἐπ' οὔατα λάθριος εἶπεν·
> « οὐκ ἄγαμαι τὸν ἀοιδὸν ὃς οὐδ' ὅσα πόντος ἀείδει ».
> Τὸν Φθόνον ὠπόλλων ποδί τ' ἤλασε ὧδέ τ' ἐεῖπεν...

Ne peut-on pas déjà discerner cette même intention dans la phrase des vers 30-31 qui introduit ce panégyrique, et dont celui-ci doit fournir, comme il a été dit, la confirmation par voie d'exemples :

> οὐδ' ὁ χορὸς τὸν Φοῖβον ἐφ' ἓν μόνον ἦμαρ ἀείσει,
> ἔστι γὰρ εὔυμνος· τίς ἂν οὐ ῥέα Φοῖβον ἀείδοι;

Pour ma part, j'estime qu'on est en droit de supposer entre les deux passages une corrélation très intime, et je crois pouvoir formuler ainsi la pensée qui occupe Callimaque depuis le vers 30 jusqu'à la fin : « il n'est pas difficile de célébrer le dieu interminablement : — à preuve la multiplicité de ses bienfaits et de ses attributs ; — mais le bien célébrer, en des vers plus parfaits que nombreux, mais le chanter comme il aime qu'on le chante, voilà ce qui n'est pas à la portée de tous » : voilà ce que le poète se vante de savoir faire par contraste avec ses adversaires. A ce compte, l'intention polémique aurait présidé dès le début à la composition de l'hymne II, et à elle seule elle pourrait expliquer tout ce qui paraissait révéler l'affectation de cet hymne à une fête déterminée : le choix des sujets développés et l'agencement des parties. La pièce serait une riposte à l'œuvre d'un rival, peut-être d'un détracteur, partisan d'Apollonios[1] et des μεγάλα ποιήματα, œuvre que son auteur eût produite à Délos dans les conditions que rappelle la première partie du poème. Cette première partie, nettement localisée par un trait du vers 4 (ἐπένευσεν ὁ Δήλιος ἡδύ τι φοῖνιξ), indiquerait aussitôt qui vise Callimaque et à qui il veut faire la leçon. — Pour les hymnes V et VI, la question se pose tout autrement.

1. D'où les allusions à Apollonios que contient peut-être le dernier couplet ; cf. Wilamowitz, *Gött. Nachrichten*, 1893, p. 743 note 1, et 745.

Sans nul doute, les légendes qui forment la partie centrale de ces deux poèmes, celle de Tirésias et celle d'Érysichthon, sont intéressantes par elles-mêmes et pouvaient tenter un conteur. Ce qui est délicat, c'est d'expliquer comment Callimaque aurait été conduit à les intercaler l'une et l'autre au milieu de tableaux de fêtes. Toutefois, je ne crois point cette difficulté insurmontable. J'ai eu l'occasion de constater ailleurs[1], en parlant de plusieurs morceaux de Théocrite, la tendance des auteurs alexandrins à incorporer dans leurs poèmes le rappel des circonstances diverses qui les leur avaient suggérés: les préambules des idylles XI et XIII donnent à croire que celle-ci fut écrite après un entretien relatif à la toute-puissance de l'amour, celle-là après un entretien relatif à l'influence de la musique; peut-être, au premier vers de l'idylle XVIII, la particule ἄρα rattachait-elle également le poème, tout au moins pour quelques initiés, à une conversation antérieure. Est-il donc hors de toute vraisemblance que les « tableaux de fêtes » des hymnes V et VI représentent de la part de Callimaque des confidences analogues? En d'autres termes, l'association de ces tableaux de fêtes avec des récits mythologiques ne peut-elle pas signifier que l'idée d'écrire les récits eut pour point de départ, dans l'esprit du poète, le spectacle ou la description d'une certaine cérémonie? et ne s'explique-t-elle pas suffisamment, du moment qu'on admet cette hypothèse? Mais peut-être exagérons-nous la collaboration possible du hasard. Renonçons à la faire intervenir. On sait que les Alexandrins, au lieu d'aborder directement les sujets principaux de leurs poèmes, aiment à y arriver par des détours, par l'intermédiaire de préfaces plus ou moins naturelles, ou même, dans certains cas, plus ou moins décevantes; surtout ils aiment à interposer entre eux et leurs sujets des personnages à qui ils laissent la parole; ainsi fait Lycophron, lorsqu'il encadre la prophétie de Cassandre entre un prologue et un épilogue attribués à un messager; ainsi faisait Alexandre d'Étolie, quand il plaçait dans la

1. *Étude sur Théocrite*, p. 410.

bouche d'Apollon, sous la forme de prédictions, de longs et compliqués récits mythologiques; et Callimaque lui-même, semble-t-il, a fait quelque chose d'analogue, en présentant ses *Aitia* comme la reproduction de discours tenus par les Muses et entendus par lui dans son sommeil. La composition des hymnes V et VI ne se rattache-t-elle pas à ce procédé familier? Feindre que des récits comme celui du malheur de Tirésias ou celui de la faute d'Érysichthon soient suggérés à un assistant par le spectacle d'une fête comportant un bain de Pallas ou d'une fête de Déméter Cnidienne, ce n'est pas une idée saugrenue ni déraisonnable; ce n'est pas une idée qui n'ait pu venir à un auteur dont assez d'autres documents nous attestent l'érudition héortologique et la curiosité vis-à-vis des habitudes locales.

En somme, je ne méconnais point qu'en présentant les *hymnes* II, V, VI comme des poèmes écrits exclusivement pour la lecture, ou pour la récitation dans des sociétés d'amateurs, on prête le flanc à certaines objections; mais je persiste à croire qu'on a plus de chances de ne pas se tromper si l'on passe outre à ces objections que si l'on accepte les trois pièces comme de vrais hymnes écrits en vue de certaines fêtes, et même, — bien que, sur ce deuxième point, je n'ose pas être aussi affirmatif, — que si on les considère comme des morceaux de concours.

*
* *

Est-il besoin de dire que cette conclusion s'applique, dans ma pensée comme dans mes paroles, aux trois seuls poèmes étudiés ci-dessus, et qu'en la formulant je ne prétends rien insinuer quant à l'ensemble des œuvres de Callimaque? Que celui-ci n'ait pas toujours dédaigné les occasions officielles de manifester son talent, j'en reconnais bien volontiers la preuve dans les trois pièces du recueil même des *Hymnes* dont il n'a pas encore été parlé : — hymnes à Zeus, à Artémis, à Délos; — d'autant plus volontiers, que sous certains rapports ces trois pièces se distinguent nettement des

précédentes, auxquelles nous venons de contester, sinon de dénier, toute espèce de destination publique. Les hymnes I, III, IV ont d'abord ceci de commun, que chacun nous apparaît plutôt comme le développement, ingénieux d'ordinaire, laborieux quelquefois, d'un thème général imposé par les circonstances (éloge de Zeus, d'Artémis, de Délos) que comme la mise en œuvre d'un sujet agréable en soi et librement choisi par l'écrivain; il n'en était pas ainsi dans les hymnes V et VI, où chaque fois un récit intéressant, que ne réclamait point le scenario, remplit la plus grande partie de la composition; et si, dans l'hymne II, un éloge d'Apollon forme le centre, nous avons vu que le choix de ce motif put être dicté à Callimaque par une intention toute particulière, telle qu'on n'en saurait pas supposer à l'origine des hymnes I, III, IV. D'autre part, la discrétion même que Callimaque observe d'un bout à l'autre de ces trois hymnes touchant les circonstances de leur exécution réelle ou supposée me paraît beaucoup plus favorable à l'hypothèse d'une exécution réelle que n'était, dans les trois autres pièces, la surabondance de détails descriptifs. Deux fois sur trois, dans les hymnes à Délos et à Artémis, cette discrétion est poussée jusqu'au mutisme : car de quelques pluriels comme ὑμνέομεν (III, 2) ou ἄμμιν (186), — d'ailleurs contrebalancés par de plus nombreux singuliers, — on ne saurait évidemment conclure à une interprétation chorale, ni même de l'emploi des verbes ἀείδειν, ὑμνεῖν, etc., à aucune espèce d'interprétation chantée. Dans l'hymne à Zeus, nous trouvons à noter un trait plus important (v. 1-2): Ζηνὸς ἔοι τί κεν ἄλλο παρὰ σπονδῇσιν ἀείδειν | λώιον ἢ θεὸν αὐτὸν κτλ. La sincérité de cette indication a été plusieurs fois suspectée[1]; mais si les mots Ζηνὸς παρὰ σπονδῇσιν n'avaient pas dû répondre à la réalité, pourquoi l'auteur les aurait-il mis là? L'indication d'une mise en scène fictive est concevable et a une raison d'être lorsqu'elle sert soit à faire comprendre la portée du poème, comme c'est le cas pour l'hymne à Apollon, soit à en justifier la teneur et le caractère, soit à l'embellir de détails pittoresques, comme

1. Cf. Couat, *Poésie alexandrine*, p. 242, n. 1; Vahlen, *Sitzungsber. Berliner Akad.*, 1895, p. 871, 885.

c'est le cas pour les hymnes V et VI; dans l'hymne I, réduite à ce qu'elle est, sans aucune relation apparente avec rien de ce qu'elle précède, elle aurait constitué un mensonge absolument gratuit. Le mieux, je pense, est donc d'ajouter foi aux déclarations du poète et de croire sur sa parole que son hymne fut vraiment écrit pour accompagner des libations à Zeus.

De quelles libations s'agit-il? Je rappelle qu'à cette question deux réponses différentes ont été faites: les uns pensent à des libations qui auraient fait partie d'un sacrifice à Zeus[1], le plus probablement d'un sacrifice à Zeus Basileus; les autres, aux libations par lesquelles on inaugurait le troisième cratère d'un συμπόσιον, dédié, savons-nous, à Zeus Soter[2]. La tournure du début (v. 1-2), qui présente comme possible de chanter dans la circonstance un autre dieu que Zeus[3]; le ton généralement didactique, parfois même polémique, du développement; le style quasi familier de deux ou trois passages; enfin, la date du poème, qui appartient le plus probablement à la jeunesse de l'auteur[4], à une époque où sans doute on n'aurait pas songé à lui pour lui commander le παρασπονδεῖον d'une grande fête alexandrine, tout cela paraît militer, sinon expressément en faveur du second système, tout au moins contre le premier. Mais, d'autre part, quelle qu'ait été l'importance des συμπόσια dans la vie d'un poète alexandrin, est-il vraisemblable qu'il ait consacré spécialement à un détail de leurs rites une œuvre aussi importante qu'est après tout l'hymne à Zeus, et

1. Couat, *o. l.*, p. 242; Th. Reinach, dans le *Dictionnaire* de Saglio, *s. v.* Hymnus, p. 343, col. II. L'habitude d'exécuter un chant pendant les libations liturgiques est chose bien connue (cf. de Fritze, *De libatione veterum Graecorum*, diss. Berlin, 1893, p. 19) et garantie par les noms mêmes que l'on donnait parfois à certains poèmes religieux (σπονδεῖον; παρασπονδεῖον, Philon, II, p. 424; σπονδοφόροι ὕμνοι? cf. Maass, *Aratea*, p. 229). Les libations dont il s'agit ne *précédaient* pas le sacrifice (Couat, *o. l.*, p. 242); elles accompagnaient la combustion des parties des victimes réservées à la divinité (cf. Stengel, *Handbuch*[2], p. 101 et n. 8, 102 et n. 14, 15).

2. Maass, *Hermes*, 1890, p. 400 et 402; Wilamowitz, *Gött. Nachrichten*, 1894, p. 197. Sur la coutume des libations symposiaques, et sur les chants qui les accompagnaient, cf. Hug, commentaire au *Banquet* de Platon, p. 176 A; de Fritze, *o. l.*, p. 39 suiv.

3. Je ne crois pas que l'opposition se fasse, dans l'esprit du poète, entre αὐτόν au vers 2 et ἔργματα au vers 92.

4. Les vers 58 et suiv. durent être écrits sous l'impression récente d'événements qui marquèrent le début du règne de Philadelphe. Ajoutons que les derniers vers du poème (95-96) paraissent le dater d'une période besogneuse de la vie de l'auteur (cf. épigr. 35, 46 W.); et j'aime à croire que Callimaque, parvenu à la célébrité, ne connut plus la misère.

aussi peu propre à être utilisée en dehors des banquets d'érudits[1]? Peut-être convient-il, tout en prenant au sérieux les mots παρὰ σπονδῇσι, de ne pas les entendre au sens strict : si les libations sont nommées au vers 1 pour désigner l'ensemble de la fête dont elles marquent le point culminant, l'hymne à Zeus trouvera facilement sa place dans un concours des Basileia[2].

Pour l'hymne IV, c'est sans nul doute à une fête délienne qu'on peut le rattacher avec la plus grande vraisemblance ; disons plus exactement à un concours délien de poésie épique[3]. A vrai dire, pour l'époque à laquelle apparut le poème, l'existence d'un pareil concours ne nous est pas connue de source sûre[4]. Mais nous ne possédons que les programmes de deux fêtes, et non pas de celles assurément à quoi le contenu de notre hymne nous ferait songer tout d'abord : les Dionysia, consacrées à un dieu dont Callimaque ne dit pas un seul mot; les Apollonia, qui, tombant dans le mois Hiéros, ne commémoraient pas la naissance d'Apollon, fixée par les Déliens au 7 de Thargélion[5]. L'hymne IV put être produit dans un concours de ποιητὰς ἐπῶν ou de panégyristes durant une autre fête du calendrier de Délos ; soit durant une fête de la Nativité, sur laquelle nous ne savons rien[6], mais dont le défaut aurait de quoi surprendre dans l'île où le dieu était né[7]; soit, comme

1. L'objection aura d'autant plus de force si l'on se figure l'hymne à Zeus, comme paraît le faire M. Maass (*o. l.*, p. 402), composé tout particulièrement en vue d'un certain συμπόσιον.

2. Telle est aussi l'opinion de Couat (*Poésie alex.*, p. 207), qui d'ailleurs y arrive par d'autres voies (cf. ci-dessus, p. 310, n. 1). L'existence d'un concours thymélique aux Basileia d'Alexandrie est attestée par l'inscription *CIA*, II, 1367.

3. La composition métrique de l'hymne IV rend peu probable qu'il ait été chanté par un chœur, soit par un chœur envoyé d'Égypte (cf. v. 279), soit par un chœur recruté à Délos, par exemple le chœur des Déliades. J'hésite également à croire, avec M. Frei (*De certaminibus thymelicis*, p. 56, n. 67), qu'il ait été exécuté dans un concours κιθαρῳδῶν : on n'y a pas retrouvé les sept parties du nome de Terpandre (Steinweg, *Jahrb. f. Philol.*, 1897, p. 282 et suiv.).

4. Je rappelle que les concours ῥαψῳδῶν, — lesquels ne sont pas, à strictement parler, des concours de poésie, — cessent de figurer sur les listes agonistiques de Délos dès l'année 284, c'est-à-dire longtemps avant l'époque où Ptolémée massacra les Gaulois révoltés et où Callimaque put écrire les vers 185 et suivants.

5. Cf. ci-dessus, p. 294, note.

6. Peut-être les « travaux ou préparatifs dans le sanctuaire d'*Ortygia* » que mentionnent au mois de Thargélion les comptes de 250 et de 246 (*BCH*, XIV, p. 494, n. 1), se rattachent-ils à une semblable fête.

7. Voir la note de M. Robert, *Jahrb. arch. Inst.*, 1890, p. 225.

M. Studniczka le suggère d'après les vers 165-190[1], durant les Ptolémaiéa.

L'hymne III est celui de tous dont le texte fournit le moins de points de repère. L'auteur y est aussi muet que dans l'hymne à Délos sur les conditions de l'exécution; et de plus le lieu même où cette exécution dut trouver place peut être matière à discussion : Couat proposait Éphèse[2], M. Maass a proposé Cyrène[3]. Toutefois, des observations formulées par le premier de ces deux érudits, rapprochons ce passage de Macrobe (V. 22): « Alexander Aetolus, poeta egregius, in libro qui inscribitur *Musae* refert quanto studio populus Ephesius dedicato templo Dianae[4] curaverit praemiis propositis ut qui tunc erant poetae ingeniosissimi in deam carmina diversa componerent. In his versibus Opis non comes Dianae, sed Diana ipsa vocata est[5] » (suit une citation d'Alexandre racontant comment les Éphésiens décidèrent le poète Timothée, le contemporain d'Euripide, à célébrer leur déesse nationale); d'après cela, ne sommes-nous pas en droit de supposer qu'il exista à Éphèse, dès la seconde moitié du ve siècle, un concours d'ἐγκώμιον ἐπικόν en l'honneur d'Artémis[6], et que l'hymne III de Callimaque y fut présenté par son auteur?

Lyon, mai 1901.

PH.-E. LEGRAND.

1. *Hermes*, 1893, p. 11.
2. *Poésie alex.*, p. 219 suiv.
3. *Hermes*, 1890, p. 403-409; contra Kuiper, *Studia Callimachea*, II, p. 25 et suiv.
4. Vers l'ol. 80; cf. Brunn, *Griech. Künstler*, II (2me édit.), p. 232, 258.
5. Cf. h. III, v. 240.
6. Cf. Frei, *o. l.*, p. 34.

NOTE SUR UN PASSAGE DU *DE ANIMA* D'ARISTOTE

Ar., *De An.*, III, 2, 426 *b*, 3 : διὸ καὶ ἡδέα μέν (sc. τὰ αἰσθητά) ὅταν εἰλικρινῆ καὶ ἀμιγῆ ὄντα ἄγηται εἰς τὸν λόγον, οἷον τὸ ὀξὺ ἢ γλυκὺ ἢ ἁλμυρόν, ἡδέα γὰρ τότε· ὅλως δὲ μᾶλλον τὸ μικτὸν συμφωνία ἢ τὸ ὀξὺ ἢ τὸ βαρύ· ἁφῇ δὲ τὸ θερμαντὸν ἢ ψυχτόν.

Nous avons essayé ailleurs[1] de montrer que ce passage pouvait et devait être expliqué sans le secours des modifications conjecturales qu'y ont successivement apportées Steinhart, Torstrik, Dittenberger, Madvig, Biehl, Essen et d'autres. Le sens que nous avons adopté s'appuie sur les propositions suivantes, établies d'après divers autres passages d'Aristote ou des commentateurs, principalement *De Sensu*, 3. 439 *b*. 34 sqq. :

1° D'après Aristote, les sensibles sont agréables lorsqu'ils sont constitués par un mélange de qualités ayant entre elles un rapport simple. Le type de ce mélange est la consonance (συμφωνία) ;

2° Un mélange quelconque de qualités est plus agréable à percevoir que les qualités pures. Un mélange, même suivant des proportions qui ne constituent pas un rapport numérique exact, ressemble, en effet, davantage à une συμφωνία que l'absence complète de mélange.

Ces deux points admis, le reste va de soi.

Un article, récemment publié par la *Revue des Études grecques*[2], a attiré notre attention sur divers textes des *Problèmes*

1. Aristote, *Traité de l'âme*, traduit et annoté, t. I, p. 154 sqq. ; t. II, p. 377 sqq.
2. Th. Reinach et E. d'Eichthal, *Nouvelles Observations sur les problèmes musicaux attribués à Aristote* (*Rev. des Ét. gr.*, t. XIII, 1900, p. 18 sqq.).

musicaux, qui confirment jusqu'à l'évidence notre interprétation :

Probl. 41 (p. 34 ER; B IX *a*, G V[1]) : ὥστε ἐπεὶ συμφωνία ἐκ λόγον ἐχόντων φθόγγων πρὸς ἀλλήλους ἐστί,...

Probl. 39 *bis* (p. 38 ER; B V, G V) : οἱ ἐν τῇ συμφωνίᾳ φθόγγοι λόγον ἔχουσι κινήσεως πρὸς αὐτούς.

Probl. 35 (p. 37 ER; B III, G V) : « *Pourquoi l'octave est-elle la plus belle des consonances?...* C'est que le quotient des nombres qui expriment les sons-limites de l'octave est un nombre entier 2, tandis que dans la quinte et la quarte ce rapport est fractionnaire (3/2, 4/3)[2]. »

Le morceau le plus significatif, à notre point de vue, est dans le *Problème* 38 (p. 45 ER; H II, G V) : A la question : διὰ τί ῥυθμῷ καὶ μέλει καὶ [ὅλως][3] ταῖς συμφωνίαις χαίρουσι πάντες; le solutionniste répond, en ce qui concerne les consonances : συμφωνίᾳ δὲ χαίρομεν ὅτι κρᾶσίς ἐστι λόγον ἐχόντων ἐναντίων πρὸς ἄλληλα· ὁ μὲν οὖν λόγος τάξις, ὃ ἦν φύσει ἡδύ· τὸ δὲ κεκραμένον τοῦ ἀκράτου πᾶν ἥδιον· ἄλλως τε κἂν αἰσθητὸν ὂν ἀμφοῖν τοῖν ἄκροιν ἐξ ἴσου τὴν δύναμιν ἔχοι [ἐν τῇ συμφωνίᾳ ὁ λόγος][4]. Nous retrouvons dans les derniers mots les deux propositions du *De Anima* placées dans l'ordre inverse : d'une manière générale, le mélangé (la traduction de G V : *une substance mélangée est plus agréable qu'une substance pure,* fausse très sensiblement le sens; les qualités, sons ou autres, ne sont pas des substances) est plus agréable que le pur, et c'est surtout dans le cas où il y a un rapport simple entre les éléments mélangés (dans le cas de συμφωνία) que le mixte est agréable[5].

1. Nous désignons, comme on l'a déjà fait (voir Th. Reinach et d'Eichthal, art. cit., p. 19, n. 1), par ER les *Notes sur les problèmes musicaux dits d'Aristote,* publiées par MM. Reinach et d'Eichthal dans la *Revue des Études grecques,* t. V, 1892, p. 22 sqq., et par G V l'édition de MM. Gevaert et Vollgraff, 1er fasc., Gand, 1899.

2. Nous donnons le sens de ce problème d'après ER.

3. Nous supprimons ὅλως avec ER suivis par G V.

4. Glose signalée par ER.

5. La traduction de G V : *surtout lorsqu'il y a pour la perception sensorielle une juste proportion entre les deux éléments opposés,* est singulièrement vague. Je préférerais celle de ER : *surtout lorsque, étant sensible, il réunit les composants à puissance égale.* Seulement, la façon dont les mots *étant sensible* sont interprétés par ER (*Rev. des Ét. gr.,* 1900, p. 42 : lorsque nous percevons nettement qu'il y a mélange) ne me semble pas exacte. Si les sensibles mixtes sont agréables, ce n'est point parce qu'on aperçoit, dans une couleur composée, le mélange des couleurs simples ou, dans une consonance, celui des sons simples, mais parce que les qualités sensibles qui ne

A propos du *Problème* 39 *a* (p. 38, ER; B I, G V :... συμφωνία δὴ πᾶσα ἡδίων ἁπλοῦ φθόγγου — δι' ἃ δὲ, εἴρηται — ...), Gevaert (p. 147) rappelle notre passage du *De Anima,* et conjecture que c'est à ce texte que renvoient les mots δι' ἃ δέ, εἴρηται. Il nous paraît plus vraisemblable que la référence est à l'un des problèmes analogues (cf. Prantl, *D. Ar. Probl.*, p. 348). Quoi qu'il en soit, la façon dont Gevaert traduit le morceau du *De Anima (Les choses nous agréent quand elles sont amenées pures et sans mélange au rapport convenable, comme l'aigu et le grave, le doux et l'amer... Cependant le mélange réalisé dans la consonance est en général plus agréable que l'aigu ou le grave à l'état isolé)* ne nous semble pas correcte. μᾶλλον τὸ μικτὸν συμφωνία ne peut pas signifier : « le mélange réalisé dans la consonance, » et, d'ailleurs, un Péripatéticien n'aurait pas dit que ce mélange est en général plus agréable que l'aigu ou que le grave isolés, mais bien qu'il l'est toujours.

G. RODIER.

se sont pas atténuées par leur mélange réciproque blessent ou détruisent le sensorium : ὑπερβάλλοντα λυπεῖ ἢ φθείρει, *De An.*, l. l. 7 ; cf. 426 *a*, 30 ; II, 12, 424 *a*, 30-31. αἰσθητὸν ὂν me paraît signifier : lorsque les sensibles mélangés ne sont pas trop faibles, que le mélange a la quantité, le volume nécessaires pour provoquer la sensation. Cf. *De An.* II, 421 *b*, 6 : ἀνόσφραντον δὲ τὸ μὲν παρὰ τὸ ὅλως ἀδύνατον ἔχειν ὀσμήν, τὸ δὲ μικρὰν ἔχον καὶ τὸ φαύλην. *Ibid.*, 10, 422 *a*, 20 sqq.

NOTES GALLO-ROMAINES[1]

XII

SUR LES ORIGINES DE QUELQUES VILLES FRANÇAISES

Les lignes qui vont suivre sont destinées moins à résoudre des problèmes qu'à indiquer des sujets de recherches.

I

Oppida gaulois mentionnés par César

César est le premier[2] auteur ancien qui parle avec détail des villes de la Gaule indépendante. Il en mentionne une trentaine. Examinons tour à tour leur nom, leur situation dans la géographie politique de la Gaule, le caractère de leur emplacement, leur aspect extérieur, leur rôle dans la cité à laquelle elles appartiennent.

Noms.

Nous connaissons vingt-huit noms de cités. Ils peuvent, d'après leur forme, être classés de la manière suivante :

1° *Noms franchement gaulois.* — Ce sont les cinq noms en *-dunum*, à savoir : les trois *Noviodunum, Uxellodunum, Vellaunodunum,* les premiers correspondant aux Villeneuve ou Castelnau et Hauteville de la France féodale; puis *Samarobriva*, « pont de la Somme », *Octodurus*[3], *Bratuspantium, Nemetocenna,*

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, 1900 et 1901, tous les fascicules.

2. Sont citées avant lui : Νόραξ, par Hécatée (*Fragm. hist.*, Didot, p. 2, fr. 21); Κορβιλών, par Polybe (XXXIV, 10, 6; Strabon, IV, 2, 1); Alésia, sans doute par Posidonius (Diodore, IV, 19, 1; V, 24, 2); Ἰουτώρας [?], peut-être par le même (Diodore, fr. XXXIV, 36). Mais toutes ces villes, même Alésia, sont matière à discussion.

3. J'hésite à traduire *durus*, comme on le fait d'ordinaire, par « forteresse » : *Octoduros* (III, 1) est un *vicus* ouvert, et bien des localités qui portent ce nom ne paraissent pas avoir été fortifiées à l'époque romaine.

Durocortorum, (Ad)magetobriga, Meclosedum (ou *Meclodunum*)[1]. — Tous ces noms, d'origine celtique, sont des mots composés. Ils se rapportent, visiblement, à quelque particularité de la situation ou de l'aspect des villes qu'ils désignent.

2° *Noms tirés du nom d'un peuple.* — Je ne suis pas convaincu de l'existence, au temps de César, de noms de ce genre : elle n'est attestée que par ceux de *Boia*[2] et d'*Aduatuca*[3], sur lesquels on peut discuter. — On sait que, vers la fin de l'Empire, la Gaule devait généraliser l'usage des noms de ville à forme ethnique : *Parisii,* Paris[4], etc.

3° *Noms à un seul radical, d'ordinaire préceltique.* — L'origine ligure me paraît certaine pour *Alesia*[5], *Avaricum*[6]; probable pour *Bibracte, Bibrax*[7], *Genabum*[8], *Lemonum*[9], *Agedincum*[10], *Vesontio*[11]; plus incertaine pour *Lutecia, Decetia, Matisco*[12], *Cabillonum*[13].

1. VII, 58, 60 et 61. Voyez les variantes dans le *Sprachschatz* de Holder et dans l'édition Meusel.

2. Lecture des mss. : *a Boia,* presque toujours rejetée (VII, 14, 5); cf. Kraner-Dittenberger, 16e édit., p. 415.

3. César distingue *Aduatuca* d'un *oppidum Aduatucorum.* Cf. en dernier lieu Rice Holmes, p. 335 et suiv., et ici, p. 343. — Un autre nom de lieu ethnique et collectif chez César est *Venetia,* qui désigne tout un pays (III, 9, 9), et il ne serait pas impossible que *Boia* eût un sens de ce genre.

4. De cette même catégorie on pourrait rapprocher *oppidum Sontiatum,* s'il est vrai que *Sontiates* soit Sos.

5. Cf. *Revue des Études anciennes,* 1901, p. 140.

6. De l'Yèvre, *Avara* ou *Avera :* cf. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe,* 2e édit., t. II, p. 139.

7. *Bibr-* ou *bebr-* s'applique souvent en Gaule à des cours d'eau (cf. Holder, t. I, col. 363; d'Arbois, t. I, p. 386). On a rapproché ce nom de celui du castor, que « les Ligures devaient appeler *bebru-* » (d'Arbois, *id.*). Le suffixe *-ax,* et plus encore le suffixe *-acte,* me paraissent plutôt ligures : ils détonnent parmi les noms de lieux de la Gaule centrale.

8. A rapprocher : 1° de *Genava,* qui, comme Génabum, est un port et un pont; 2° de *Genua,* qui est un port, et, comme Génabum, un *emporium.* Le radical *gen-* doit se rapporter à l'une de ces particularités topographiques. Sur la manière dont on l'a traduit, cf. Holder, t. I, col. 1998. — Il n'y a qu'un *Genabum,* qui est Orléans. Toutes les tentatives faites pour distinguer entre *Genabum,* Gien, et *Cenabum,* Orléans, inutiles d'ailleurs, ont été malheureuses.

9. Cf. d'Arbois, t. II, p. 200.

10. Cf. *Aginnum,* sur la Garonne, *Ageio,* divinité topique des Pyrénées. *Vielleicht ligurisch,* Holder, t. I, col. 56.

11. Cf. d'Arbois, t. II, p. 178; *Rev. des Études anciennes,* 1901, p. 212, n. 1 (*Vesunna,* etc.).

12. Cf. *pagus Matavonicus* en ancien pays ligure (*Corpus,* XII, 342), pour ne pas parler du suffixe *-isco.*

13. Cf. *Cabellio,* dans l'ancien pays ligure. — L'analogie entre Chalon-sur-Saône et Cavaillon-sur-Durance n'est pas seulement onomastique, mais, ce qui est très important à noter pour retrouver l'étymologie de ce nom, elle est aussi topographique. Chalon est, sur les grandes routes de la Saône, comme Cavaillon sur celles de la Durance, le plus important peut-être des lieux de passage : la διάβασις πορθμείῳ de la Durance à Cavaillon était célèbre (Strabon, IV, 1, 11).

Gergovia, Gorgobina[1], *Itius portus*, encore que, pour la plupart de ces noms, l'origine ligure ou préceltique me paraisse plus vraisemblable. — Pour ceux de ces noms qui se prêtent à des rapprochements, il semble qu'ils soient dérivés du nom de la source ou de la rivière qui a donné naissance ou protection à la ville[2]. — On peut en conclure soit que les Celtes ont appelé leurs cités du nom du ruisseau voisin, soit, ce qui est plus probable, qu'ils ont trouvé les bourgades ainsi dénommées lors de leur établissement en Gaule, et qu'ils se sont bornés à leur donner de nouveaux maîtres[3].

On pourrait donc distinguer deux groupes de lieux habités : les uns, antérieurs à la conquête celtique et utilisés par elle; les autres, « villes neuves, » fondées par elle. Les noms des premiers rappellent surtout la vie du sol (noms de source, par exemple); les noms des autres sont tirés surtout de la vie des hommes (mots de « forteresse » ou de « pont », par exemple).

Situation.

Examinons la situation de ces différentes villes sur le territoire de leur peuple, cité ou tribu.

Les unes sont au centre de ce territoire : *Avaricum*, *Bibracte*, *Gergovia*, *Lemonum*, *Agedincum*, *Vesontio*, *Alesia* chez les Mandubiens, *Lutetia* chez les Parisiens, et ce sont, en grande majorité, des villes du premier âge, et les villes les plus importantes de leur cité : Bibracte et Avaricum, par exemple, sont les principales villes des Bituriges et des Éduens.

Les autres sont situées aux frontières mêmes de la cité ou de la tribu : *Vellaunodunum* et *Meclosedum* sont les places extrêmes des Sénons, celle-ci sur la Seine, celle-là vers la Loire. Des trois *Noviodunum*, l'un couvre les Bituriges du côté des

1. Je ne trouve aucune localité celtique qui renferme le radical *gerg-*, *gorg-* ou *garg-*. Il y a un *Gergium* en Espagne (*Anon. Rav.*, IV, 43), et un *Gargarius* dans un ancien pays ligure (*Corpus*, XII, 594).

2. Ne nous étonnons pas si le même nom a pu être donné à une rivière et à la montagne (ou à la ville haute) qui la dominait. Pareil fait est constant en Gaule, et notamment dans les pays ligures (cf., en Ligurie et hors de Gaule, *mons Lemurinus* et *flavius Lemuris*, *mons Tuledo* et *flavius Tulelasca*, *Corpus*, V, 7749; d'Arbois, t. II p. 148).

3. Ce qu'ils ont fait en Narbonnaise, en Cisalpine et en Galatie.

Carnutes, l'autre les Éduens du côté des Bituriges, le troisième est la première forteresse de la « ligue » des Suessions en face de la ligue rivale des Rèmes[1]. La majorité de ces châteaux de frontières portent des noms gaulois[2].

Il semblerait donc que les peuples gaulois, après avoir choisi, là où elles existaient, les vieilles bourgades pour centres[3] de leurs territoires respectifs, aient bâti des villes neuves pour surveiller leurs frontières.

Cela est vrai surtout de la Gaule celtique. — Au nord de la Marne, au contraire, les villes importantes ou centrales paraissent de fondation récente et de nom gaulois : *Samarobriva,* chez les Ambiens; *Nemetocenna,* chez les Atrébates; *Durocortorum,* chez les Rèmes; *Bratuspantium,* chez les Bellovaques. Peut-être n'y avait-il pas, dans cette région lointaine et si souvent dévastée, de places antiques capables de servir d'asile à un peuple.

Il peut être intéressant de marquer, sur une carte, la place des vingt-huit noms de lieux habités cités par César dans la Gaule propre. Plus des deux tiers, 20, appartiennent à la région centrale, bassin de Paris ou dépendance du plateau intérieur. Le reste, 8, est à placer en Belgique. Les cités maritimes de l'Armorique et de la Normandie ne fournissent aucun nom. Je n'en trouve qu'un seul, et discutable[4] *(Aduatuca),* dans les vallées de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Les *oppida* dont parle César chez les peuples excentriques, Nerviens, Aduatiques, Armoricains, Aquitains, sont anonymes[5]. Le proconsul dit seulement : les *oppida* de telle ou telle nation, *oppidum Sontiatum,* par exemple. — La fréquence de villes à noms connus ou cités par César est donc en raison directe du

1. II, 12, 1. Si Uxellodunum est au Puy d'Issolu, il est à la frontière cadurque.

2. Exceptions : les villes frontières de *Matisco, Cabillonum, Decetia.* Remarquez, chez les Éduens, le nombre de localités importantes qui ne portent pas de noms franchement celtiques; on est, là, près de la vallée du Rhône.

3. Cette préoccupation des Gaulois, de mettre la ville principale au centre de leur territoire, *pagus* ou *civitas,* est indiquée par d'autres preuves (par exemple : César, VI, 32, 4 : *Aduatuca, fere est in mediis Eburonum finibus;* le nom de *Mediolanum,* donné plus tard à certains chefs-lieux). Elle s'explique parce que la ville principale était surtout un lieu de refuge et un marché. — L'idée de « milieu de la Gaule » existait aussi chez les Gaulois : *Regio totius Galliae media habetur* (César, VI, 13, 10).

4. C'est un *castellum;* cf. p. 323, n. 6.

5. II, 28, 3; 29, 2; III, 12; III, 21, 2.

degré de civilisation des peuples. Aussi n'est-il pas étonnant si c'est le peuple éduen qui nous en fournit le plus : le quart du chiffre total[1].

Emplacement.

1° Les plus grandes villes sont des *villes de montagne :* Bibracte, Gergovie, Alésia, Uxellodunum[2], Besançon[3], toutes occupant de vastes sommets aplanis en plates-formes, défendues par des flancs rocheux ou abrupts, couronnant une hauteur puissante dont des rivières contournent la base, et dominant au loin les basses terres. C'est le type le plus connu des villes gauloises, mais ce n'est pas le seul.

2° Il y a le type de l'*oppidum de marais,* dont le spécimen le plus caractéristique est Avaricum, bâti sur une très légère hauteur, et flanqué de larges marécages sur les trois quarts de son enceinte. — Les *oppida maritima* des Vénètes, bâtis *in extremis lingulis promunturiisque,* ressemblent en cela à Avaricum ; mais autour d'eux le marécage est remplacé par un bas-fond découvert à mer basse[4].

3° Paris, Melun, Decize, bâtis sur des îles de rivière, sont des exemples d'*oppidum fluvial.*

4° Certaines villes enfin doivent leur existence et leur caractère à ce qu'elles commandent *un pont* ou *le passage* sur une rivière; c'est le cas, en outre des précédentes, de Génabum-Orléans, de Samarobrive, et, je crois aussi, de Noviodunum-Nevers et de Chalon.

Topographie.

De la majorité de ces villes[5], quelles que soient les conditions de leur emplacement, César nous dit qu'elles étaient fortifiées. Il n'y a pas traçe d'une agglomération importante

1. Cf. p. 319.
2. Ajoutez *Lemonum* et l'*oppidum* des Aduatiques (II, 29).
3. I, 38 : *Oppidum maximum Sequanorum.* En partie seulement sur la montagne.
4. III, 12.
5. Exceptions : *Octodurus* (cf. p. 316, n. 3), qui est certainement un *vicus, portus Itius, Dürocortorum, Decetia, Admagetobriga, Samarobriva, Nemetocenna, Matisco, Age dincum.* Pour ces quatre dernières localités, où César fit hiverner ses troupes, j'hésite à ne pas en faire des *oppida* (cf. de La Noë, p. 39 ; cependant je lis V, 53, 3 : Circum *Samarobrivam trinis hibernis hiemare*). — Je ne puis affirmer que les autres n'étaient

qui ne soit un *oppidum*[1], c'est-à-dire une ville pourvue de murs. — Le proconsul décrit, dans un passage célèbre[2], le mode de construction de ces remparts; mais il ne faut pas oublier, en le commentant, que César n'a pas dit que tous les murs gaulois fussent bâtis de la même manière[3].

On peut conclure d'autres passages que la hauteur de ces murs était variable, sans être cependant très grande : s'il dit des remparts des villes du Nord qu'ils étaient « très élevés »[4], ceux de Gergovie n'avaient pas la hauteur nécessaire pour échapper à l'escalade[5], puisque quatre hommes, se hissant à la courte échelle, pouvaient atteindre au sommet[6]. Un terre-plein courait au-dessus, assez large pour recevoir des combattants en nombre[7] et des engins en quantité[8]; il paraît avoir été continu[9].

point des villages ou des villes ouvertes : 1° César cite souvent des *vici*, qui étaient certainement dépourvus de remparts; 2° il emploie le mot *urbs* dans un sens voisin de *vicus* (VII, 15, 1, plutôt que de *oppidum*, cf. VII, 14, 5); 3° les Gaulois de la Cisalpine habitèrent d'abord κωμηδόν (Strabon, V, 1, 6) ou κατὰ κώμας ἀτειχίστους (Polybe, II, 17, 9); de même ceux de la Narbonnaise (Strabon, IV, 1, 11); de l'Espagne (Strabon, III, 2, 15). Rien n'empêche donc de regarder ces localités comme des *vici* ou des *fora*, rendez-vous de marchés analogues à ces lieux en *-magus*, si fréquents sous la domination romaine, et desquels César ne cite aucun; cf. p. 324.

1. *Aduatuca*, seule, est *castellum*. Cf. p. 323, n. 6.

2. VII, 23. Le dernier commentaire est celui de de La Noë, *Principes de la fortification antique*, 1888, p. 60 et suiv.

3. Il y a, dans le texte, *fere*, qui, dans la langue de César, est beaucoup plus restrictif que notre « presque ».

4. *Muri altitudinem*, Noviodunum des Suessions; *altissimo muro, oppidum* des Aduatiques; II, 12, 2 et 29, 3. M. de La Noë (p. 71) croit que « la grande hauteur de l'escarpe était l'un des caractères essentiels de l'enceinte gauloise »: Gergovie est une exception qui s'explique par « les pentes raides de la montagne ». — On a dit quelquefois que la hauteur du mur atteignait près de 24 mètres (80 pieds) à Avaricum; mais César dit seulement qu'il éleva, contre les murs d'Avaricum, un *agger* de 80 pieds, et il faut défalquer de ces 80 pieds la profondeur de la dépression comblée par la terrasse de César et que dominaient les murs de la ville (VII, 24, 1).

5. Évaluée à au moins 10 mètres (de La Noë, p. 71). Il faut encore, pour estimer la hauteur des remparts gaulois, songer que l'on pouvait, à coups de pierres, menacer et repousser d'en bas les défenseurs du sommet (II, 6, 3). On ne peut encore, malgré l'expression de *altissimus murus* de César (*oppidum* des Aduatiques, II, 29, 3), songer à des hauteurs très grandes puisque des tas d'armes jetées dans le fossé, finirent par atteindre *prope summam muri* (II, 32, 4).

6. VII, 47, 7 : *Ab iis sublevatus :* c'est pour moi (quoique je ne me dissimule pas les objections que le contexte de César permet de faire à cette interprétation) une courte échelle de la hauteur de quatre hommes, plutôt que de deux (ce qui est l'opinion de De Belloguet, *Ethnogénie*, III, p. 451), soit 6 à 7 mètres, et non pas 3 à 4. Le peu de hauteur de cette portion de la muraille est encore prouvée § 6 : *De muris per manus demissae*. Cf. de La Noë, p. 71.

7. II, 6, 2; VII, 27, 28, 47, etc.

8. II, 29, 3. Remarquez ici le mot *duplex*, qui indique un mur large et non un double mur (de La Noë, p. 53). VII, 22, 2.

9. VII, 27, 3; 28, 2. L'existence d'un parapet n'est prouvée par aucun texte, mais il est difficile de la nier (de La Noë, p. 80).

Lorsqu'il y avait des tours, elles étaient en bois et reposaient directement sur ce terre-plein [1]. Les remparts étaient, du moins dans les villes du Nord, bordés de fossés [2]. Ils étaient percés de portes [3] fermées de solides [4] vantaux de bois [5]; ces portes étaient relativement assez nombreuses [6]. L'existence d'une citadelle distincte de la ville n'est point prouvée [7].

D'une seule de ces villes, Avaricum, César dit qu'elle avait un forum et « des endroits plus larges », c'est-à-dire des carrefours où des troupes armées pouvaient se former *cuneatim* [8]. Il est vrai qu'il l'appelle « presque la plus belle ville de toute la Gaule » [9]; ce qui s'explique sans doute par l'ancienne puissance des Bituriges, les prédécesseurs, peut-être, des Arvernes dans la domination de la Gaule [10].

Les habitations étaient couvertes [11], bâties avec un certain soin, puisque Hirtius mentionne celles qui, par exception, étaient *constituta repente et exigua* [12]. Elles devaient être nom-

1. VII, 22, 3. César n'en parle que pour Avaricum, et, semble-t-il, comme de constructions nouvelles et obsidionales (de La Noë, p. 78). Il n'est cependant pas impossible de croire à l'usage habituel de tours, au moins en bois : 1° sans quoi César n'eût pas, dès les débuts de sièges, recouru à la construction de tours d'attaque (II, 12 et 30; III, 21); 2° les Nerviens construisirent trop vite des tours (V, 42, où il n'est pas sûr qu'on leur en ait montré le modèle) pour n'en avoir pas une certaine habitude.

2. II, 12, 2 : *Latitudinem fossae*, à Noviodunum des Suessions; II, 32, 4, chez les Aduatiques. Dans les forteresses du centre celtique, Avaricum, etc., il n'en est pas question.

3. II, 6, 2; 32, 4; III, 17, 3; VII, 11, 8; 12, 5, etc.

4. VII, 50, 4. Il paraît plus facile de les brûler que de les enfoncer.

5. VII, 11, 8; II, 6, 2.

6. César cite, à Bourges (VII, 24, 3), deux portes sur un secteur qui dépassait à peine une longueur de 330 pieds; de même, il dit *portis* (VII, 28, 3) sur un point du périmètre où, depuis 300, le Moyen-Age n'a connu qu'une porte; mais *portae* peut tout aussi bien désigner une seule porte (c'est le cas VII, 50, 4).

7. Le mot *arx* n'est employé que pour Besançon (I, 38, 6), où il peut désigner seulement la ville haute; et pour Alésia (VII, 84, 1), où les mss. β donnent *parte* pour *arce*. Voyez l'excellente discussion de cette question chez de La Noë, p. 33.

8. *Locis patentioribus*, VII, 28.

9. VII, 15, 4.

10. Je ne crois pas que Bourges ait été une très grande ville, et je ne sais si M. de La Noë a eu raison (p. 95) de s'efforcer d'en porter l'enceinte à 70 hectares. César insiste sur la beauté de la ville, et ne parle pas de sa grandeur, et les deux choses devaient être plutôt incompatibles. Il est vrai qu'elle renferma « environ » 40,000 hommes (VII, 28), mais il faut d'abord défalquer 10,000 hommes de secours envoyés par Vercingétorix (VII, 21), puis la garnison disposée en vue du siège (VII, 15), et enfin, sans doute, les réfugiés des vingt *urbes* du voisinage (VII, 15, 1). Tout cela doit nous rapprocher du chiffre de 15 à 20,000 hommes pour la population de Bourges en temps ordinaire.

11. VIII, 5, 2.

12. VIII, 5, 1.

breuses et importantes, puisque César en jugeait l'incendie agréable[1] et que Vercingétorix l'estimait utile[2].

Rôle.

Comme César ne parle de ces villes qu'à propos de faits de guerre, leur rôle semble avoir été surtout militaire; et il est, en effet, bien probable qu'elles ont été avant tout, celles de la plaine comme celles de la montagne, des lieux de refuge[3] où, en temps de lutte, s'abritaient et s'entassaient les soldats, les vieillards, les femmes, les enfants[4], les bestiaux[5] et les objets de valeur[6].

Mais nous voyons, par César même, qu'elles étaient autre chose. Elles offraient, pendant l'hiver, des résidences commodes, puisque le proconsul y faisait hiverner ses troupes[7]. Un *oppidum* avait des habitants à demeure, *oppidani*[8] : ceux

1. VII, 11, 9; voyez les excellentes remarques de De Belloguet à ce sujet, p. 62.
2. VII, 14, 9; cf. 55, 7 et 58, 6.
3. VII, 77, 12; II, 13, 2 *(se suaque omnia contulissent)*, et 29, 2 *(sua omnia)*, etc.
4. VII, 78, 3; 47 et 48; 28, 4.
5. VII, 71, 7.
6. Cf. note 3 et Plutarque, *Vie de César*, XXXVII : Πάντα τὰ τιμιώτατα. — M. de La Noë (p. 44) a fait, avec sa sagacité ordinaire, une observation importante : « Il est intéressant de remarquer que César ne parle jamais des oppidums des Morins et des Ménapes » (partout ailleurs, même chez les Nerviens, II, 28, 3, et chez les Aduatiques, II, 29, 2, César mentionne des *oppida*). M. de La Noë ne croit pas qu'il faille en conclure à la non-existence de ces *oppida*. Je pencherais vers l'opinion contraire. César parle des *vici* et des *ædificia* de ces deux peuples (IV, 38, 3; III, 29, 3; VI, 6, 1); il nous les montre l'un et l'autre se réfugiant dans leurs marais et dans leurs bois, et n'ayant pas d'autres refuges, *propter siccitates paludum quo se reciperent non haberent* (IV, 38, 1; III, 28 et 29; VI, 5, 4 et 7): il ressort très nettement des différents écrits de César qu'ils n'avaient pas de villes closes ou d'*oppida*, ce que dit expressément Dion Cassius, XXXIX, 44 : Οὔτε γὰρ πόλεις ἔχοντες, ἀλλ' ἐν καλύβαις διαιτώμενοι. Leurs refuges, dit encore César, ressemblaient à ceux des Bretons (V, 21, 3). Morins et Ménapes étaient moins des « cités » que des tribus disséminées, vivant surtout dans les marais et les forêts. Il importe essentiellement, dans toute étude sur la Gaule, de bien distinguer entre les différentes régions et les diverses cités. — Les Trévires ne paraissent pas non plus avoir des *oppida* (V, 3, 4), en quoi ils ressemblent aux Germains (IV, 18, 4; 19, 1; VIII, 25). — Ce n'est sans doute pas sans raison que César ne parle de *castella* que chez les Aduatiques et les Éburons (II, 29, 2; VI, 32, 4) et chez les Alpins (III, 1, 4). — Il y a, dans la Gaule du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, des conditions politiques et sociales particulières, assez différentes de celles qu'on constate chez les Suessions, les Ambiens, les Bellovaques et les Rèmes, qui forment une zone intermédiaire entre la barbarie de l'extrême Nord-Est et la demi-civilisation de la Celtique. Les *castella* impliquent, si je puis dire, un état de tribu plutôt que de cité: cf. Tite-Live, XXI, 33, pour les populations alpestres. C'est à tort, peut-être, que l'on a vu dans les *castella* des constructions uniquement militaires et provisoires (cf. Rice Holmes, p. 342).
7. Jusqu'à six légions à Agédincum (VI, 44, 3).
8. VIII, 33, 1.

d'Uxellodunum étaient les clients de Lucter[1]. Les nobles séjournaient longuement dans les villes[2]. Ils s'y réunissaient pour y tenir de grandes assemblées[3]. C'est là que les négociants romains se hâtent de venir[4], de s'installer à poste fixe[5], de concentrer « leurs biens »[6]. Elles offraient des emplacements propres à recevoir de vastes greniers[7], de larges écuries[8], des dépôts d'armes[9], des archives et des caisses publiques[10], d'énormes magasins de bagages[11]. Elles étaient choses fort bonnes à piller[12]. Avaricum était « l'ornement » de son peuple[13].

1. VIII, 32, 2.
2. VII, 4, 2. Sans parler des otages fournis à César; V, 47, 2; VII, 55, 2.
3. V, 24; VI, 3, 4; 44, 1; VII, 33, 3; 63, 6.
4. *Convenire* pour Nevers, VII, 55, 5.
5. *Consistere* pour Chalon, VII, 42, 5, et pour Orléans, VII, 3, 1.
6. VII, 3, 1.
7. V, 47, 2; VII, 3, 1; 55, 3 et 8.
8. VII, 11, 2; 55, 3 et 5.
9. II, 32, 4; VII, 11, 2, etc.
10. V, 47, 2; 55, 3 et 5.
11. V, 47, 2; VII, 10, 4; 55, 2; 57, 1; 62, 10, etc.
12. VII, 11, 9.
13. VII, 15, 4. Le texte de Cicéron (*De prov. cons.*, XII, 29) : *Quid incultius oppidis?* (de la Gaule) n'est qu'un argument d'avocat, mais qui indique ce qu'un Romain habitué à la *pulchritudo urbium* de la Grèce pensait de ces villes. — Un texte de Strabon sur les villes galates nous montre ce qu'ont pu être beaucoup de villes gauloises (XII, 5, 2) : Φρούρια..., Ταούιον, ἐμπόριον τῶν ταύτῃ, ὅπου... τέμενος ἄσυλον. Il va de soi que plus d'un des *oppida* cités par César était à la fois marché, asile et refuge militaire; mais il est probable que l'une ou l'autre de ces affectations dominait chez tel ou tel : par exemple, Génabum devait être surtout un ἐμπόριον (cf. Strabon, IV, 2, 3), et je ne suis pas sûr qu'il n'en fût pas ainsi de Nevers. Que certaines villes gauloises, mentionnées après César, aient été, à l'origine, ou surtout des marchés, ou surtout des villes saintes, c'est ce que prouvent leurs noms : d'un côté, les *-magus* et les *fora* (cf. p. 320, n. 5 et p. 334); de l'autre, *Augustonemetum, Fanum Martis, Dea Augusta*, etc.

Je lisais, ces jours-ci, le compte rendu des fouilles faites au théâtre de Saint-Cybardeaux (Charente), où l'on place, non sans une très grande vraisemblance, le *Germanicomagus* des Santons (je rectifie le texte de la Table de Peutinger). Cette présence d'un théâtre dans une localité que son nom de *-magus* indique pour être avant tout un lieu de marché ou de foire, loin de nous étonner, est, au contraire, chose des plus naturelles. Tous ces *fora* de l'ancienne Gaule, où devaient se réunir périodiquement de grandes masses d'hommes, leur offraient sans aucun doute, outre le temple et les endroits de prières, le théâtre et les endroits de divertissement. Il en alla de la Gaule comme de la Grèce et comme de l'Italie : aux principaux sanctuaires étaient joints des rendez-vous de foire et des édifices de plaisir Ce qu'on constate au *lucus Feroniae*, par exemple, et au Confluent de Lyon, se retrouve dans les centres religieux et commerciaux soit des *civitates*, soit des *pagi* (cf. notre *Revue*, 1901, p. 92, n. 2). Et c'est pour cela qu'il n'est point rare de rencontrer en Gaule des groupes isolés de constructions religieuses et théâtrales qui paraissent n'être point des villes et qui furent cependant fort importants. Pèlerinage, marché et théâtre étaient, à Germanicomagus des Santons comme à Tavium des Galates d'Asie, choses inséparables. — Il ne serait même pas impossible de trouver une allusion à ces lieux de fêtes et de marchés, au temps de la Gaule indépendante, dans ce texte de Florus racontant le soulèvement de Vercingétorix : *Ille festis diebus et conciliabulis* (I, 45, 21).

La question principale à résoudre est celle de leur rôle politique.

Pas une seule fois, César ne dit d'un *oppidum* gaulois qu'il sert de « capitale » à son peuple; le mot de *caput* n'intervient jamais dans son récit, qu'il parle des moindres tribus comme les Mandubiens, ou des plus importantes cités comme les Arvernes. Chez les Suessions [1], chez les Helvètes [2], César indique qu'il y a douze *oppida :* d'aucun il ne dit qu'il est supérieur aux autres, et il en va de même pour les Vénètes [3] et d'autres peuples. Les Gaulois ne paraissent pas avoir l'idée d'une ville commandant à d'autres et dominant sur un territoire.

Mais, si la cité ou la nation gauloise n'a pas encore de « ville-mère », le moment n'est pas éloigné, en 58-51, où elle reconnaîtra la suprématie d'un *oppidum*. Si les *oppida* des Helvètes se ressemblent tous, c'est que ce peuple est un des moins organisés, des plus instables de la Gaule. Ce que les Romains appelaient alors les Suessions est moins une « cité » qu'une fédération de tribus, et c'est sans doute le cas des Vénètes [4].

Mais là où nous rencontrons un peuple bien formé apparaît déjà, et au centre de son territoire, la place forte, vieille ou neuve, destinée à devenir sa ville-maîtresse ou sa ville-mère. Les nations de la Gaule centrale et d'autres [5] ont un *oppidum* qu'elles défendent de préférence, qu'il soit le plus fort, le plus riche ou le plus saint : c'est Uxellodunum chez les Cadurques, Génabum chez les Carnutes [6], Lutèce chez les Parisiens [7], Lémonum chez les Pictons [8], Noviodunum chez les Suessions [9], Avaricum chez

1. I, 5, 2.
2. II, 4, 7.
3. III, 12.
4. C'était, sans doute, une fédération maritime; remarquez que César se sert de l'expression *Venetia* (III, 9, 9), nom collectif dont on ne trouve l'analogue dans son livre que pour les grandes réunions de peuples (*Belgium*, V, 12, 2).
5. De même chez les Aduatiques, par exemple, II, 29, 2 : *Sua omnia, cunctis oppidis castellisque desertis, in unum oppidum contulerunt*. De même, sans doute, chez les *Sontiates*, III, 21.
6. VII, 11, 4; cf. VIII, 5, qui indique d'autres *oppida* chez les Carnutes.
7. VII, 57 et 58.
8. VIII, 26, 1 (exemple douteux).
9. II, 12. En ne considérant ici les Suessions que comme nation, non comme ligue.

les Bituriges[1], Bratuspantium chez les Bellovaques[2]. Chez les Séquanes, César ne connaît que Besançon, qui est, dit-il, « leur plus grande place[3]. » Chez les Sénons, Agédincum est sa résidence préférée[4], comme Durocortorum chez les Rèmes[5], Lutèce chez les Parisiens[6], Samarobrive chez les Ambiens[7], Némétocenna chez les Atrébates[8]. Sur le territoire des Arvernes, le Romain ne prononce d'autre nom de ville que celui de Gergovie, et il y avait cependant, en Auvergne, des places aussi importantes ou aussi fortes[9]. Mais c'est à Gergovie que demeure l'aristocratie arverne[10], et c'est la possession de cette ville qui assurera la royauté à Vercingétorix[11].

Ce συνοικισμός est visible surtout chez les Éduens. César appelle leur ville de Bibracte, « de beaucoup la plus grande et la plus riche en ressources » de la cité[12]; mais il montre aussi qu'elle avait une supériorité plus précise et d'une autre nature. C'est à Bibracte que résidait d'ordinaire le magistrat, que se réunissait le sénat, que se tenaient les réunions populaires et les conciliabules politiques[13]. Si César ne prononce pas, à propos de

1. VII, 15.
2. II, 13, 2.
3. *Oppidum maximum Sequanorum*, I, 38, 1.
4. VI, 44; VII, 10, 57, 59, 62.
5. VI, 44.
6. VI, 3, 4.
7. V, 24.
8. VIII, 46 et 52.
9. Qu'on veuille bien étudier, en face de Gergovie vers le sud, le puy et le plateau de Corent, aujourd'hui encore si riches en débris romains et gaulois. Ces deux *oppida* se ressemblent : même aspect physique, mêmes pentes ravinées, même plateforme au sommet. Ils se regardent, de chaque côté de l'Auzon, comme deux frères ennemis. Cependant César ne dit pas un mot de Corent. — Corent est, évidemment, moins fort que Gergovie. En revanche, M. de La Tour (*Acad. des inscriptions, c. r.*, 1901, p. 83) le suppose plus ancien, plus prospère et plus peuplé. — On sait tout ce qu'il a fourni de ruines depuis 1848, date du dessèchement du lac qui occupait le plateau; les chemins sont encore remplis de poteries et de tuiles antiques. — Mme Richenet-Bayard prépare un long mémoire sur Corent (dont on trouve l'analyse dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, 16 sept. 1901), mais je crois qu'elle fait fausse route en y plaçant Alésia.
10. VII, 4, 2. Et remarquez que c'est en devenant la résidence des ἐπιφανέστατοι, ou *principes* du peuple, que les villes gauloises se transformaient en métropoles (Strabon, IV, 1, 11).
11. VII, 4, 4. Strabon semble y faire naître Vercingétorix (IV, 2, 3). — Je suis disposé à croire que les rois de la Gaule propre avaient, eux aussi, des « villes royales » : la première chose que font les Galates en s'installant en Thrace, c'est de se choisir βασίλειον (Polybe, IV, 46).
12. *Oppido Haeduorum longe maximo et copiosissimo*, I, 23; *copiosissimus* doit s'entendre ici de la *res frumentaria*.
13. VII, 55, 4 et 6.

cette ville, le mot de capitale, il dit d'elle : *oppidum apud Aeduos maximae auctoritatis*[1], ce qui est presque la même chose.

Il y avait donc, chez certains peuples de la Gaule, des villes qui détenaient, outre le prestige de l'ancienneté, la suprématie économique, militaire et politique : je ne puis dire religieuse[2], puisque César, fidèle à ses habitudes, s'interdit de parler des « choses saintes » de la Gaule. Mais ce qu'il nous apprend de leurs *oppida* montre que les Celtes s'acheminaient vers le même régime municipal que les autres peuples de l'antiquité, lorsque la conquête romaine vint rendre cette marche plus rapide[3].

II

Villes neuves du Sud

La Gaule du Sud offre, comme celle du Nord, ses « villes neuves ». Mais, au lieu d'être d'origine celtique, les noms qu'elles portent appartiennent à une langue méridionale, — ibérique, vasconne, basque, suivant la théorie qu'on préfère.

Elles s'appellent *Iliberris*, mot composé qu'on a toujours rapproché des deux mots basques *iri*, *berri*, « ville » et « nouveau »[4]. — Nous en connaissons deux.

Iliberris = *Elne*.

Dans la Gaule narbonnaise, c'est *Iliberris* sur le Tech, qui est aujourd'hui la petite ville d'Elne en Roussillon[5].

1. VII, 55, 4. Cf. ce que dit Strabon de Nimes, IV, 1, 12 : Ὑπηκόους ἔχει κώμας etc., συντελούσας εἰς αὐτήν. — L'expression dont César se sert pour Bibracte semble presque traduite de celle de Polybe pour Milan : Ὅσπερ ἐστὶ κυριώτατος τόπος τῆς τῶν Ἰσόμβρων χώρας (II, 34, 10). Plutarque dit avec plus de précision et moins d'exactitude, au sujet de Milan : Μητρόπολιν αὐτὴν οἱ τῆδε Κελτοὶ νομίζουσιν (*Marcellus*, VII). De même Tite-Live, XXXII, 30 : *Brixia, caput gentis Cenomanorum*. — Les mots de μητρόπολις καὶ ἑστία ἁπάσης τῆς Κελτικῆς sont employés par Diodore pour Alésia (IV, 19, 2).

2. *Nemetocenna* a dû être surtout un lieu religieux.

3. L'importance des villes ou groupements urbains, dans le monde gaulois, fut peut-être plus grande qu'on ne le pense d'ordinaire. Cf. Tite-Live, XXXIX, 22 : *Galli Transalpini, transgressi in Venetiam... locum oppido condendo ceperunt ;* Strabon, XIII, 1, 27 : Τοὺς Γαλάτας... ἐκ τῆς Εὐρώπης ἀναβῆναι εἰς τὴν πόλιν, δεομένους ἐρύματος; Polybe, IV, 46 (cf. p. 326, n. 11); Diodore, XXXI, 39; XXXIII, 24; XXXIV, 36, etc.

4. On sait, du reste, que cette analogie est une des preuves les plus importantes pour rattacher le basque à la langue d'un peuple connu de l'Antiquité; voyez, entre autres, Luchaire, *Les Origines linguistiques de l'Aquitaine*, 1877, p. VII et 15.

5. L'existence d'*Iliberris* est prouvée, sans interruption, depuis 218 jusqu'à la fin de l'Empire. C'était, au temps d'Hannibal comme au temps de Vespasien, la première station au nord des Pyrénées, sur la grande route méditerranéenne. Tite-Live, XXI, 24

Ce qu'il y a de particulier pour cette « ville neuve », c'est que nous connaissons l'ancienne cité qu'elle a remplacée. C'est la célèbre et à demi légendaire Pyréné[1], qui, cinq cents ans avant notre ère[2], était une importante place de trafic pour les marchands grecs de Marseille[3].

Pyréné était alors au pouvoir ou sous la dépendance des Sordes, peuple qui occupait à peu de chose près le Roussillon actuel, depuis les Pyrénées jusqu'au cap Leucate[4]. L'auteur primitif du périple d'Aviénus, qui visita ces régions au ve siècle, parle longuement des Sordes et de Pyréné. Il ne mentionne pas « la ville neuve » d'Iliberris.

Iliberris serait-elle une fondation plus récente des Sordes, reconstituant sous un nom significatif Pyréné détruite ou délaissée? Ou faut-il voir en elle, comme dans les *Noviodunum* du Nord, la ville neuve d'un peuple nouveau?

C'est cette seconde hypothèse que j'accepterais plus volontiers. Les Sordes n'ont pas toujours été les maîtres en Roussillon[5]. Ils y ont été remplacés, après 400, par un peuple nouveau, celui des Bébryces : Hannibal en 218[6] et Hasdrubal

(*Iliberris*, cf. p. 329); Strabon, IV, 1, 6, p. 182 (Ἰλίβιρρις, ici, nom du Tech); Méla, II, 5, 84 (*Eliberrae*); Pline, III, 32 (*Eliseberae? Illisebere*, etc., *Illiberis*); II, 244 (*Illiberis*), à rapprocher de Agathémère, IV, 17 (Ἰλλιβίρρεως), tous deux venant sans doute d'Artémidore; Ptolémée, II, 10 (Ἰλλιβέρις; cf. Ἰλλέριος ποταμοῦ); Table de Peutinger (*Illiberre*). C'est la Ἑλένη de Zosime, II, 42 (Aurélius Victor, *Caesares*, XLI, etc.).

1. Hypothèse des plus vraisemblables, remise en honneur par Müllenhoff (*Deutsche Altertumskunde*, 1870, t. I, p. 182). Comparez, en effet, Aviénus, vers 559 : *Pyrenae civitas ditis Laris*, et les deux textes identiques de Pline et de Méla au sujet de Iliberris : *Magnae urbis tenue vestigium*, renseignement que tous deux me paraissent emprunter à la même source grecque.

2. Je ne puis placer le périple d'Aviénus, sous sa forme primitive, qu'entre 500 et 400. Pour ne citer que les dernières opinions émises, je préfère celle de Sieglin (vers 470, *apud* Hirschfeld, *Aquitanien*, 1896, p. 18) à celles de Atenstaedt (fin du ve ou commencement du IVe siècle, *De Hecataei Milesii fragmentis*, 1891, p. 71) ou de Marx (400-350 pour cette partie, *Rheinisches Museum*, t. L, 1895, p. 347). C'est remonter trop haut que de parler du VIe siècle (en dernier lieu, Rice Holmes, p. 255).

3. Aviénus, vers 559-561; Hérodote, II, 33.

4. Aviénus, vers 552-570.

5. De ce que Pline et Mela parlent encore de la région des Sordes (*regio Sordonum*, Pline, III, 32; *ora Sordonum*, Méla, II, 5, 84), il ne s'ensuit pas qu'ils existassent toujours comme peuple, à moins de supposer que la conquête romaine leur ait rendu leur territoire et ait renvoyé les Bébryces dans les hautes terres, sous le nom de *Consoranni* ou autres.

6. Les différents récits du passage d'Hannibal se complètent et ne se contredisent pas : 1° Voici d'abord Polybe (III, 41) qui se borne à dire (dans la partie qui nous est conservée) qu'Hannibal traversa le pays, entre les Pyrénées et le Rhône, τοὺς μὲν χρήμασι πείσας τῶν Κελτῶν τοὺς δὲ βιασάμενος. — 2° Tite-Live (XXI, 24) est plus complet :

en 207 [1], rencontrèrent les Bébryces en descendant des Pyrénées et avant d'arriver à l'Aude, et ce fut près de leur ville d'Iliberris qu'ils dressèrent leur premier campement hors de l'Espagne.

Nous savons d'où sont venus ces Bébryces. Aviénus nous

Hannibal franchit les Alpes, campe *ad oppidum Iliberri*. Les *reguli Gallorum* se concentrent à *Ruscino*, qui paraît marquer la fin du territoire gaulois, négocient avec lui, et le rejoignent *ad Iliberrim*. Hannibal se remet en route et atteint *Volcarum agrum* (26), lesquels Volques paraissent donc différents des *reguli Gallorum* mentionnés plus haut : ce sont les chefs des ἄδοξα ἔθνη καὶ μικρά dont parle Strabon (IV, 1, 12). Il y avait, entre les Pyrénées et Narbonne, et peut-être même le long de la côte jusque près de Béziers, plus de peuplades ou de petits royaumes qu'on ne se le figure d'ordinaire, et on a tort d'englober tout ce pays sous le nom des Volques. — 3° Dion Cassius semble distinguer entre la traversée du pays des Bébryces et celle du pays des gens de Narbonne. C'est, en effet, à ce séjour des Carthaginois en Roussillon que se rapporte ce fragment de Dion, conservé par Tzétzès (Scolies à Lycophron, 516) : Τῶν πάλαι μὲν Βεβρύκων νῦν δὲ Ναρβωνησίων ἐστὶ τὸ Πυρηναῖον ὄρος (édit. Boissevain, XIII, 56, 2, où on trouvera aussi le texte similaire de Zonaras, VIII, 21, 5). Le mot de Ναρβωνησίων s'applique dans ce passage, je crois, à la province de Narbonnaise plutôt qu'à la ville de Narbonne (contrairement à ce qu'on a soutenu dans une discussion à la Société d'anthropologie, *Bulletins*, 1868, p. 121 et suiv.); je ne crois pas que Narbonne ait étendu son territoire jusqu'aux Pyrénées (*colonia Ruscino*, Méla, II, 5, 84; *Ruscino Latinorum*, Pline, III, 32), et je suis sûr, en tout cas, que les Bébryces n'ont jamais possédé Narbonne. — 4° C'est à un historien de cette guerre (peut-être Dion Cassius), plutôt qu'à un mythographe de la légende d'Hercule, que Tzétzès emprunte ce détail (Scolies à Lycophron, 1305) : Βέβρυκες, ἔθνος Γαλατῶν, μεταξὺ Πυρήνης καὶ Κεραυνίων ὀρῶν καὶ Ἰβηρίας κείμενον, οἱ καλοῦνται Ναρβωνήσιοι. On a corrigé Κεραυνίων tantôt en Κερρηταν̃ων, tantôt en Κεμμένων : laissons le mot tel quel; ou bien Tzétzès aura confondu avec les Acrocérauniens d'Épire (ne place-t-il pas ailleurs l'Illyrie, traversée par Hercule, entre les Pyrénées et l'Éridan celtique, c'est-à-dire chez les Bébryces? Cougny, t. VI, p. 151); ou bien ce nom fut réellement donné par les Grecs aux Corbières, région d'orages et de foudre s'il en fût; les Corbières finissent, en effet, à la hauteur du cap Leucate *(jugum) Candidum*, où commençait la région de Narbonne (cf. Müllenhoff, I, p. 185). — 5° Le même Tzétzès, dans le passage sur Hercule auquel nous venons de faire allusion (Cougny, t. VI, p. 151), dit : Ἡρακλῆς ὁδοιπορῶν διὰ τῆς Ἰλλυρίδος, ὅρους τοῦ Πυρηναίου : je me demande si Ἰλλυρίδος n'est pas ici par confusion avec Ἰλλιβέρις, puisque, d'après Silius Italicus, Hercule séjourna chez les Bébryces, auxquels appartenait Iliberris, et que, d'ailleurs, ce nom se trouve écrit chez Ptolémée (II, 10) Ἰλλέριος. — 6° Silius Italicus, dans son récit de la marche d'Hannibal, mêle également les Bébryces et Hercule (III, 420, 423 : *Bebrycia in aula*, 443 : *Bebryciae fines aulae*) : pour lui aussi, les Bébryces sont des Gaulois (III, 418), mais différents des Volques (III, 445). — Il semble resulter de ces rapprochements que ces différents textes se ramènent à une source commune, sans doute très ancienne, où, à propos du récit détaillé du séjour d'Hannibal à Iliberris, il était fait allusion à celui d'Hercule chez les Bébryces : la légende d'Hercule, sur ce point, a dû se localiser autour de la ville de Pyréné. — Je crois, à ce sujet, qu'on a tort (cf. dans ce sens en dernier lieu Bauer, *Das Verhältnis der Punica des C. Silius Italicus zur dritten Dekade des T. Livius*, 1883, Erlangen) de rattacher Silius uniquement à Tite-Live. En dépit de toutes les attaques dont il a été l'objet, Heynacher me paraît avoir eu raison de dire que l'auteur des *Punica* s'inspire beaucoup moins de Tite-Live que des plus anciens annalistes, qu'il donne *ein anschauliches Bild von dem Wissensinhalt und Wissensumfang der ältesten Annalistik* (Heynacher, *Ueber die Stellung des Silius Italicus unter den Quellen zum zweiten punischen Kriege*, 1877, Nordhausen, p. 68).

1. Silius Italicus, XV, 494 : *Bebrycia populos armabat Poenus in aula.* Ce séjour, très vraisemblable, d'Hasdrubal à Iliberris, n'est mentionné que par Silius. Et c'est pour moi une raison, non pas de rabaisser, mais de rehausser le mérite historique de ce poète, au sujet ou plutôt en faveur duquel on a eu tort de ne pas suivre les conseils donnés par Heynacher.

les montre, au temps où les Sordes dominaient dans le Roussillon, toujours au ve siècle, habitant les hautes terres de l'Espagne du Nord-Est, entre les vallées supérieures de l'Èbre et du Jucar. C'était alors un ramas de hordes sauvages, vivant surtout de l'élevage des bestiaux, et sans doute à demi nomades[1]. Plus tard, refoulés par des nouveaux venus, ou chassés par des voisins, ou émigrant simplement par désir d'aventure, ils ont reflué au delà des Pyrénées et vers la Méditerranée, pour conquérir et détruire, et se bâtir près du rivage des demeures nouvelles[2].

Ces descentes de peuples, venus des plateaux espagnols à la conquête des terres basses voisines de l'Atlantique et de la Méditerranée, sont un des faits périodiques de l'histoire lointaine. Peut-être est-ce une invasion de ce genre qui, dans une période reculée des migrations européennes, chassa vers la mer de Sicile les Sicanes ou soi-disant Ibères du Jucar[3]. Avant 400, au temps dont parle Aviénus, les Cempses et les Sèfes, tribus du Nord et du Nord-Ouest de l'Espagne, refoulèrent les Ligures[4] « vers le Septentrion »[5].

Eliberre = Auch.

C'est à une migration de ce genre, peut-être contemporaine de celle des Bébryces, qu'est due la fondation de la seconde « ville neuve » du Midi, Auch[6].

Le peuple qui l'a fondée était le plus important de la Gaule aquitanique. De tous les noms ethniques de cette province,

1. Aviénus, vers 483-9. Le manuscrit unique, aujourd'hui disparu, parait avoir porté *Berybraces*. La correction en *Bebryces* ne fait (dit Müllenhoff, I, p. 166) aucun doute. — Voyez, en effet, Scymnus de Chio (vers 201-2), qui place les Βέβρυκες ἐπάνω des Ibères, c'est-à-dire *intus* (d'après Éphore, milieu du IVe siècle). — Le texte d'Étienne de Byzance dit simplement (au mot Βεβρύκων ἔθνη...): Τὸ δὲ παρὰ τοῖς Ἰβήρσιν.

2. L'identité des Bébryces d'Espagne, de Gaule et d'Asie est une des thèses favorites de M. Lagneau (*Mémoires de la Société d'anthropologie*, IIe série, t. II, 1875, p. 397 et s., et souvent ailleurs). Cf. *contra* d'Arbois de Jubainville, I, p. 383 et suiv. — Je ne peux me prononcer sur le rapport de ce nom des Bébryces avec celui du castor, indo-européen *bhebhru*, pas plus que sur l'analogie que présente *Berybraces* avec *Bibrax* et *Bibracte*.

3. En acceptant la tradition rapportée par Thucydide (VI, 2, 2), qui est d'ailleurs très discutable à tous les points de vue.

4. En admettant qu'il faille corriger en *Ligus* le texte *lucis* d'Aviénus.

5. Vers 195-198. Sur les *Cempsi*, cf. Denys le Périégète, vers 338 : Κεμψοί θ' οἳ ναίουσιν ὑπαὶ πόδα Πυρηναῖον.

6. Méla, III, 2, 20 : *Aquitani clarissimi sunt Ausci... In Auscis Eliumberrum*. Itinéraire Antonin, p. 462 : *Climberrum* (var. *Cliniberrum*, etc.). Table de Peutinger : *Eliberre* (cf. Hirschfeld, *Corpus*, XIII, p. 57).

c'est — (avec celui des *Bigerriones*, le peuple voisin du Sud)[1] — le seul qui ait une physionomie franchement « ibérique »[2], et on l'a souvent rapproché du nom que les Basques donnent à leur langue, *euskara*.

Les conquêtes romaines en Narbonnaise et en Aquitaine, les ordres ou les armes de Pompée, de César et d'Auguste arrêtèrent ces invasions périodiques[3]. On fixa dans leurs montagnes les descendants ou les héritiers des Bébryces, des Cempses et des Sèfes : Vascons, Cantabres et autres[4]. — Mais, à la chute de l'Empire, les Vascons recommencèrent à descendre vers la plaine[5].

P.-S. — A PROPOS DE TOPONYMIE

Ces pages étaient écrites lorsque M. Wentworth Webster, le célèbre basquisant anglais, m'a fait l'honneur de m'adresser les lignes suivantes, que j'ai du reste provoquées :

« Sare, 20 septembre 1901.

»... Pour moi, les mots de Tubino doivent faire la base de toute investigation ethnologique de la Péninsule :

« *Pensar, pues, que hubo un momento en que la Península se halló*

1. Nous sommes là sur une des plus vieilles routes pyrénéennes du Sud-Ouest, celle de la Ténarèse, et probablement route d'invasion dans les temps antiques; cf. Breuils, *Revue de Gascogne*, t. XXI, 1891, décembre; Labrouche, *Bulletin de géographie historique*, 1897, n° 1.

2. Sieglin *apud* Hirschfeld, *Aquitanien*, p. 447.

3. Je n'ai point voulu, dans les lignes qui précèdent, prendre parti sur la question « ibère » ou « basque », et je ne sais encore si je dois faire des Sordes, des Bébryces et des Élésyces, leurs voisins de Narbonne, des Ligures ou des Ibères, ou des Ibéro-Ligures. La question des langues et des races dites ibériques demeure encore la plus obscure de toutes les questions d'ethnographie primitive : l'Espagne (et j'ajoute à elle volontiers le Roussillon et le Languedoc) a été, des grandes régions de l'Europe, celle où les invasions ont le plus enchevêtré, stratifié ou mêlé les races et les langues. Je n'ai voulu, dans ce qui précède, tenir pour vraisemblable qu'une chose : c'est que, quatre à cinq siècles avant notre ère, il importe de bien distinguer entre les peuples du littoral (depuis le cap Saint-Vincent jusqu'en Languedoc) et les grandes nations ou hordes du Nord-Ouest et des plateaux : Bébryces, Cempses et Sèfes. — M. Lagneau fit des Sordes et des Bébryces d'abord des Ligures (*Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1861, p. 358), puis des Ibéro-Ligures (*Anthropologie de la France*, 1879, p. 613). Desjardins inclinait vers cette dernière opinion (II, p. 107). Les Sordes et les Bébryces sont « de race ibérique » (Luchaire, *Étude sur les idiomes pyrénéens*, 1879, p. 30); les Sordes, « puissante nation ibérique » (Maury, *Journal des Savants*, juillet, 1877, p. 414.)

4. L'exemple des *Convenae* est connu. A rapprocher d'eux les *Consoranni* ou *Consuarani* (Pline, III, 32; IV, 108), qui paraissent aussi un peuple fixé de cette manière, peut-être aussi les *Cerretani* (Pline, III, 23).

5. Attestées, en outre, par les découvertes de monnaies celtibériennes au nord des Pyrénées (voy. Taillebois, *Le Trésor de Barcus, découverte de 1750 deniers celtibériens*

» *ocupada por una sola casta ó linaje, llamado Ibérico, linaje que* » *gozaba de una sola civilización, que tenía un solo lenguaje, un solo* » *culto y un solo modo de ser moral, es forjarse una idea fantástica* » *que la reflexión y la realidad, en cuanto podemos disfrutarla, contra-* » *dicen.* » Tubino, *Los Aborigenes Ibéricos ó los Bereberes en la Península* (Madrid, 1876, p. 86)...

» Les tribus ibères n'étaient pas fixes. Elles se portaient toujours vers le Nord. Il y eut un mouvement de ce genre au VIe siècle de notre ère; mais dire qu'à cette époque les basques, ou un peuple qui parlait une langue analogue au basque, entrèrent pour la première fois en Aquitaine, c'est aller contre toute évidence.

» Jusqu'au parallèle de l'Adour, la même langue était parlée le long de la chaîne, des deux côtés des Pyrénées, jusqu'au XIe siècle. On peut douter si cette langue fut un des dialectes du basque actuel. Mais certainement il y avait quelques mots lui ressemblant.

» Les mots *Iliberris, Mendiculeia, Iluro, Ilurco, Iria Flavia,* etc., nous montrent le même fait sur une grande étendue de l'Espagne. ...*Iri,* en basque, est « ville », *berri* est « nouveau ». Pour le changement de *l* en *r,* nous avons dans les provinces basques, entre plusieurs *Iriberri,* un qui s'appelle aussi *Ulibarri;* il y a neuf *Villanueva,* dont un *se llama tambien en Vascuence Iriberri*[1]. Je ne vois pas de doute possible. *Villeneuve* et *Newtown* ne sont pas français ou anglais, si *Iriberri, Iliberri, Ulibarri, Iria Flavia* ne sont pas des mots basques. Il est même étonnant qu'ils soient transcrits avec tant d'exactitude.

» La toponymie d'un pays est souvent descriptive : toponymie et topographie concordent et se complètent. Le vieux nom d'Oloron est *Iluro, Elarona : il, iri* = ville, *ur* = eau, *on* = bon, en Basque; *iluro* = « ville de bonne eau ». Vous connaissez sans doute le position d'Oloron au confluent des deux rivières. *Ilurco* en Bétique est de même à un confluent. La même concordance se remarque pour *Mendiculeia,* « Rougemont, » qui est véritablement une colline rouge.

» Les géographes classiques ne nous ont conservé que relativement peu de mots de l'ancienne toponymie de l'Espagne. Ils en ont estropié beaucoup. Ils ont baptisé beaucoup d'endroits de noms latins. Nous pouvons alors nous attendre à trouver des traces de l'ancienne toponymie dans des noms qui leur ont échappé. Comparez le mont *Haya* ou *Aya, Andaya,* le cap Figueras, avec *Ayamonte,* les îles Figueras, sur la frontière sud-est du Portugal; *Vera* en Navarre et *Vera* en Andalousie, et beaucoup d'autres. Ces faits dénotent, il me semble,

en argent, trouvés à Barcus, près de Mauléon; *Borda,* 1879, p. 243 et suiv.) et par le texte de César (III, 26, 6). Taillebois, à propos du trésor de Barcus, fait remarquer l'analogie de ce nom avec celui de *Uxama Barca* (cf. *Corpus,* II, p. 387, et XIII, n° 18*).

1. Cf. aussi le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées,* de Raymond, p. 83.

qu'une langue semblable au basque a été parlée dans une grande partie de l'Espagne.

» C'est la même chose qui s'est passée pour la langue celtique dans d'autres parties de l'Espagne. L'Espagne a été habitée par des Celtes aussi bien que par les Basques. La toponymie donne les mêmes résultats dans les deux cas... » WENTWORTH WEBSTER. »

Dans cette lettre de M. Webster, je tiens à signaler ces deux règles de méthode, qui sont précisément celles que j'ai appliquées dans cette étude et dans les notes qui précèdent.

1° Étudier, pour retrouver le territoire d'un peuple, les analogies qu'offrent les noms de lieux[1]. — Entre ces noms, examiner de préférence les noms composés *(Noviodunum, Iliberris)*, qui sont presque toujours des noms communs, des noms descriptifs, et des noms d'un usage courant[2].

L'application de cette règle nous fournit la preuve que, dans l'Antiquité, les mêmes peuples ont, pendant un temps, habité le long de tout le versant nord des Pyrénées. — *Eliberre* à Auch, *Iliberris* à Elne : voilà pour le peuple dont on rapproche les Basques. — Et voici un autre fait du même genre. Les deux plus anciens noms de lieux ou de peuples que nous trouvions, au nord des *Pyrénées de l'Est*, c'est celui des Sordes du Roussillon et c'est celui de Narbonne. Or, deux des plus anciennes localités habitées par l'homme au nord des *Pyrénées de l'Ouest* portent les mêmes noms : c'est Arbonne, près de Biarritz, autrefois *Narbona* ou *Narba*[3], et c'est Sordes, près de Peyrehorade[4], l'antique *Sordua*[5].

1. On connaît les résultats auxquels, en appliquant cette règle, sont arrivés Müllenhoff et M. d'Arbois de Jubainville dans leurs études sur le domaine ligure. C'est de la même manière que de Humboldt avait procédé pour délimiter le domaine de la langue ibérique. On a fait, à propos de ce dernier, d'assez cruels reproches à cette méthode. Elle ne les mérite pas. De ce qu'elle a été appliquée avec imprudence, sur des matériaux incomplets et insuffisants, sans une enquête préalable sur la forme primitive de chaque nom de lieu et sur la topographie du lieu lui-même, il ne s'ensuit pas qu'elle soit mauvaise. — Pline avait déjà remarqué la fréquente répétition de certains noms de lieux (*Secontia et Uxama, quae nomina crebro aliis in locis usurpantur*, III, 27).

2. C'est pour cela que je ne désespère pas qu'on arrive un jour à une connaissance plus profonde du vocabulaire ligure par l'étude des noms composés de la toponymie : *Mastramèla (Mastrabala)*, étang ; *Blustiemelus*, montagne ; *Lebriemelus*, source ; *Eniseca, Vendupalis*, rivière ; *Berigiema, Caeptiema*, montagne ; *Porcobera*, fleuve ; *Veraglasca, Vinelasca, Tulelasca, Nebiasca*, fleuves ; *Rubacascus*, dieu fopique (de source?).

3. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 236 (NARBES ou NARBAS : comparez le mot à la forme primitive de Narbonne, qui paraît avoir été *Narba;* d'Arbois de Jubainville, I, p. 41).

4. Sordes est certainement une des plus anciennes stations humaines de cette région. On sait la découverte, qui y fut faite, d'antiquités préhistoriques et autres (grotte Duruthy, gisement paléolithique et sépulture néolithique, *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1874, p. 102 et s. ; *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1874, p. 516 et suiv. ; bracelet en or, Saint-Germain, Reinach, p. 177 ; mosaïques, *Congrès archéologique*, LVe session, 1888, p. 70).

5. Cf. le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sorde*, par Raymond, 1873.

2° Pour retrouver l'étymologie de ces noms, étudier la situation des lieux : « toponymie et topographie concordent, » dit M. Webster. — J'ajoute : étudier l'histoire primitive, économique ou religieuse, ce que j'appellerai l'origine humaine de ces lieux habités. — C'est de cette manière qu'on pourra, je crois, modifier quelques-unes des étymologies proposées pour les noms de lieux gaulois. Et c'est pour des raisons tirées de leur aspect et de leur histoire, par exemple, que les différentes cités en *-magus* de la géographie gallo-romaine, *Caesaromagus*, *Juliomagus*, *Noviomagus*, *Senomagus*, *Augustomagus*[1], etc., me paraissent être autant de *fora*, c'est-à-dire de « places de marché » transformés en villes, et qu'elles correspondent aux *Forum Julii* ou *Caesaris*, *Forum novum*, *Forum vetus*, *Forum Augusti* des pays latins[2].

Puisque l'occasion m'est offerte de parler toponymie, qu'il me soit permis de rappeler une vérité que beaucoup jugeront évidente, mais que d'autres oublient chaque jour.

Si la toponymie est la base de toute étude sur l'histoire des temps primitifs, ethnique, politique, sociale même[3], il est impossible d'en faire sérieusement sans recourir aux textes du Moyen-Age. Ce que M. Webster a dit de l'Espagne est vrai de la Gaule : la littérature classique ne nous a livré qu'un nombre infiniment restreint de noms de lieux par rapport à celui qui existait de son temps. C'est une erreur de croire que la géographie historique de la Gaule se réduise à quelques noms, deux à trois cents. Les anciens (autant sinon plus que nous) ont aimé à donner des noms aux moindres écarts, aux *aedificia*, aux plus petits ruisselets, à décomposer et à déterminer leur domaine. Ils ont eu le goût du morcellement onomastique, *ut ita dicam*, tout comme celui de l'émiettement religieux. Et

1. *Magus* est traduit par « champ » par Zeuss, Glück (p. 123), d'Arbois de Jubainville (II, p. 268 et suiv.), etc.

2. Holder donne comme sens à *magus* (col. 384), *feld, ebene, campus*. Les objections qui avaient jadis été faites à la traduction par *campus* ont été assez mal réfutées par Glück (p. 123); voyez aussi les remarques de De Belloguet (*Glossaire*, p. 360). La traduction exacte dans la toponymie administrative est *forum*. — On remarquera (cf. plus haut, p. 324, n. 13) que César ne cite aucun « *-magus* » (sauf peut-être *Admagetobriga*), et que tous ceux que nous connaissons sont de l'époque romaine. Il est facile d'expliquer pourquoi. Il y avait, certes, des *fora* ou des *magus* en Gaule au temps de César (cf. *conciliabulis* chez Florus à propos de la conjuration de Vercingétorix, I, 45, 21), mais ils n'étaient pas fortifiés : ils n'ont joué aucun rôle dans la guerre de conquête.

3. Voyez en dernier lieu les nombreuses remarques de M. Blanchet, *De l'importance des noms de lieux pour la recherche des antiquités* (*Bulletin monumental* de 1898). — Sans parler de leur importance linguistique. Et on ne saurait trop féliciter, à cet égard, M. Meyer-Lübke d'avoir fait une place relativement considérable à la toponymie dans son *Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft*, 1901, p. 186 et suiv.

cela est peut-être d'autant plus dans la nature des sociétés que leur horizon est plus restreint, et que leurs connaissances et leur culte se limitent davantage à la terre la plus proche.

A ce point de vue, Pline, Strabon, Méla, Ptolémée, les Itinéraires ne nous apprennent pas plus sur la Gaule qu'un atlas scolaire ne nous apprend sur la France, c'est-à-dire, selon moi, la nomenclature la plus sommaire et parfois la moins intelligente : ce sont des géographes d'examen ou d'almanach. Là où l'on peut pénétrer plus avant qu'ils ne le font dans la description du pays, on est surpris de voir apparaître des choses nombreuses et intéressantes. Lisez, par exemple, chez Festus Aviénus, l'itinéraire de Cerbère à Marseille, quatre à cinq cents ans avant notre ère, et vous apercevrez des noms en quantité, noms de villes, d'étangs, de caps et de tribus, sur des rivages qu'au premier abord on croyait anonymes.

Ce qui surprend plus encore, c'est que beaucoup de ces noms durent toujours. Vous reconnaissez, à près de deux mille cinq cents ans d'aujourd'hui, l'île du fort Brescou dans l'îlot *Blasco* d'Aviénus, et l'étang de Tau dans le *stagnum Taurum;* la bourgade maussade de Mèze survit au *vicus Mansa (Masua),* et aucun Languedocien ne désavouerait cette description du *mons Setyus : Mons tumet procerus arcem et pinifer*[1].

Dès que l'on est en mesure d'aller très loin dans la toponymie des villages et surtout dans celle des monts, des fleuves et des sources, on constate la perpétuité de la majorité des noms. Certes, en deux millénaires et davantage, ceux des noms qui ont survécu ont été étrangement transformés par les habitudes du langage, et plus encore par les jeux de mots des ignorants ou des étrangers. Mais ces transformations ne sont point telles qu'elles ne laissent au mot actuel une forme caractéristique, et révélant son origine première : Tarascon, ligure, ne ressemble pas à Calahorra, ibère. Aussi est-on autorisé à s'aider des noms modernes pour retrouver les noms anciens, et, par là, le domaine des peuples d'autrefois.

Mais cette règle de la persistance souffre beaucoup d'exceptions, et, d'autre part, les transformations subies par les noms de lieux ne suivent point toujours la même évolution que les noms de la langue courante : ils sont souvent dénaturés, en cours de changement, par une brusque et fantaisiste défiguration. J'ai cité ailleurs *Ventur,* devenu, dans le même pays, Ventoux et Victoire[2].

Aussi, pour réduire les chances d'erreur au minimum, importe-t-il de remonter le plus loin possible, en partant de maintenant, le long

1. Qu'il s'agisse du mont d'Agde ou du mont de Cette.
2. Cf. Meyer-Lübke, p. 193. Voyez par exemple encore *Neufjours* venu de *Novojalum* par l'intermédiaire de *Nuéjols* (Thomas, *Revue celtique,* XX, p. 444).

de l'histoire des noms de lieux. Et, pour le faire sans une peine infinie, il faut avoir, de chaque département de France, un *Dictionnaire topographique* ancien et moderne aussi complet et aussi exact que possible.

Aucune entreprise n'a été plus utile à l'histoire primitive de notre pays que celle des *Dictionnaires topographiques*. La génération qui en a conçu l'idée mérite, à cet égard, toute notre reconnaissance. Si l'on veut continuer à servir la science des antiquités nationales (en dehors, du moins, des musées et des champs de fouilles), on ne trouvera rien de mieux que d'activer cette tâche, ralentie au quart de la besogne[1].

Tant que nous n'aurons pas notre collection de *Dictionnaires topographiques*, toutes les recherches que nous pourrons faire sur les Ibères, les Ligures, les Celtes, les Romains et les Barbares, — sans parler des Bastides du XIIIe siècle et de la géographie des Chansons de geste, — seront condamnées à des entraves fort gênantes, à d'humiliants tâtonnements, et à n'imposer jamais la conviction. — De cela, j'ai, à l'instant même, une nouvelle preuve. Je viens de recevoir le XIIIe et plus récent fascicule du *Sprachschatz* de M. Holder. Personne ne se sert de ce volume plus que moi, et ne le regarde plus volontiers comme le *vade-mecum* de toute étude sur nos origines françaises. Eh bien! je déplore que, par endroits[2], l'absence de *Dictionnaires topographiques* ait réduit M. Holder à une demi-impuissance. Et si je dis cela d'un homme que j'estime profondément et qui m'a rendu d'inappréciables services, c'est parce que, dans l'espèce, c'est notre faute bien plus que la sienne : car on ne pouvait lui demander de dépouiller cartulaires[3], terriers ou autres répertoires imprimés et manuscrits. — A la lettre R de ce fascicule, M. Holder mentionne plusieurs pays de France qui viennent du gallo-romain *Ratis :* l'île de Ré, le pays de Retz, pays maritimes de l'Océan; je ne trouve pas la

1. Le premier volume paru date de 1861. Des volumes ont paru successivement en 1861, 1862 (2), 1863, 1865 (2), 1868 (2), 1870, 1871, 1872, 1873, 1874 (2), 1878 (2), 1881, 1883, 1884, 1891 (2), 1897 (*Cantal*, par Amé). Au total, 22.

2. Il a très visiblement utilisé, et dès le début, ceux qui existent. C'est le *Dictionnaire* du Gard qui vient de lui fournir Rocadu[num], aujourd'hui Roquedur, nom et lieu très curieux à étudier pour l'histoire de cette région des Cévennes, où les textes classiques apprennent aussi peu que les cartulaires beaucoup.

3. Il s'y est mis cependant, et chaque nouveau fascicule indique, de sa part, une connaissance plus complète de cette catégorie de sources. — Voici quelques *errata* au XIIIe fascicule. Col. 1238 : Je doute que tous ces Rouvray viennent de *Rubriacum*, d'autant plus qu'il n'y a aucun exemple cité de *Rubriacum* ou Rouvray au sud de la Loire. Col. 1195, 4, lire *Mauléon*; 1189, 14, effacer *Rom*, ou ajouter cf. 1074, 21; 1175, 34, lire *Rions;* 1074, 46, lire *Tarn;* col. 1277, 16, ajouter César, VII, 33, 4 et Lucain, *Pharsale*, III, 424; 1270, 25, doit être ligure; 1200, 21, lire *Le Vigan;* 1202, 14 : Ροδανός ne peut s'appliquer ici qu'à l'Èbre.

localité de *Ratis,* l'ancien nom des Saintes-Maries en Camargue[1]. Si nous avions eu un *Dictionnaire topographique* des Bouches-du-Rhône, le mot n'aurait pas échappé à M. Holder, et le lecteur de son livre, frappé de voir le même nom appliqué sur le rivage de l'Océan et sur celui de la Ligustique méditerranéenne, aurait eu la tentation de faire de nouvelles et profitables recherches sur l'étymologie ou sur l'origine de ce mot, qu'il soit celtique ou préceltique. — Je ne cite que cet exemple entre un très grand nombre.

Les textes du Moyen-Age ont deux avantages. — Ils donnent le trait d'union entre l'Antiquité et les temps contemporains, entre Aviénus et le *Dictionnaire des Postes.* — Ils en ont un autre plus considérable. Ils bouchent les trous énormes que les géographes anciens nous ont laissés. Je regarde chez ceux-ci quels sont les lieux qu'ils nous ont fait connaître dans le Bordelais, et j'en trouve tout au plus une vingtaine. Or, je suis convaincu qu'il y avait dans ce pays, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, presque autant de groupements humains qu'il y en a de nos jours, et que ces groupements avaient des noms. Ces noms, vous les trouverez dans les cartulaires, les comptes et les terriers. Regardez de près dans ces documents, et vous verrez rapidement surgir tous les vestiges laissés sur notre sol par ses envahisseurs successifs, Ligures et Ibères, ou soi-disant tels, Gaulois et Romains : *Arcaisso* ou Arcachon ; *Oldeia,* l'Audège[2]; *Seno,* Cenon; *Longi Pontes,* Long-Pont, etc. : chaque âge ethnographique ou linguistique fournit, par plusieurs dizaines de noms, ses représentants à la toponymie du pays, et vous chercheriez en vain ces noms, à forme si révélatrice de leur origine antique, dans des documents antérieurs au XIe siècle.

Les noms modernes non seulement ne suffisent pas, mais trompent maintes fois. Bien des appellations antiques et médiévales ont disparu sous l'invasion des vocables de saints. Sans les cartulaires, nous les ignorerions, en dépit des efforts faits pour remonter, par l'histoire ou la linguistique, du présent au passé. Saint-Macaire-sur-Garonne était autrefois *Ligena*[3], nom qui plaira aux « Liguristes » ; Saint-Estèphe (ou Saint-Étienne)-du-Médoc est l'ancienne *Calo* ou *Calones*[4], où les Celtisants retrouveront le mot *Calona,* qui s'applique aux fontaines[5].

1. On trouvera tous les textes, imprimés ou non, sur ce nom de *Ratis* appliqué aux Saintes-Maries, dans l'excellent mémoire de M. Reynaud sur *La Tradition des Saintes-Maries, documents inédits,* 1874, p. 13 et suiv. Cf. ici, p. 342.

2. *Cartulaire de Saint-Seurin,* p. p. Brutails, p. 10 et 113 (un des plus précieux recueils à cet égard). Cf. *Oltis,* le Lot; *Olda,* l'Oudon, affluent de la Mayenne.

3. La Réole est l'ancienne Squias. La Brède est l'ancien *Saint-Jean-de-*Stontas; Monbadon, de *Saint-Martin-de-*Boenx, etc.

4. Cf. Baurein, t. I, p. 184; *Archives historiques de la Gironde,* t. XXI et XXII, *passim.*

5. Quicherat, *Formation française des anciens noms de lieu,* p. 34; cf. Zeuss, *Grammatica celtica,* p. 772. — Holder, col. 704, l. 34, n'indique pas la localité moderne.

Les noms de rivières, parfois, ont changé eux-mêmes. Il n'y a plus trace des noms de *Mosa* et de *Mosella* que portaient jadis des affluents de la Garonne[1].

Et qu'on ne dise pas que ces textes des chartes n'intéressent que les recherches de toponymie comparée. La connaissance de la religion gauloise ne peut que gagner au contact des cartulaires. Bien des divinités provençales, aux noms embarrassants et gros de tentations pour les faiseurs d'hypothèses panceltiques, se résolvent en de vulgaires divinités topiques, lorsqu'on feuillette le Cartulaire de Saint-Victor : souvent, la paroisse ou le plantier du XIe siècle portait encore le nom du dieu d'il y avait mille ans.

Pour un érudit qui s'occupe de l'Antiquité avec le désir d'aboutir, négliger ces textes du Moyen-Age, c'est faire comme un ouvrier qui s'amputerait un bras, mettons le bras gauche.

Tout cela, du reste, est banal. Quicherat, Deloche, M. de Barthélemy, M. d'Arbois de Jubainville[2], M. Longnon et d'autres l'ont dit avant moi, et mieux que moi. Mais je ne cesserai de le répéter, jusqu'au jour où l'on aura terminé nos *Dictionnaires topographiques*.

Mon ami et compagnon d'études, Ettore Païs, a, dans le premier volume de cette grande *Histoire d'Italie* que la France ignore trop, exprimé les mêmes regrets que moi : — *Importante sarebbe*, dit-il, *stabilire quali sono i nomi più antichi geografici delle varie regioni. Il materiale per questa ricerca è vasto ed inesausto... Risultati completi non potremo raggiungere se non mediante un organizzamento del lavoro fatto con unità o metodo e di ricerca, sotto la direzione di una mente poderosa. « Quod est in votis*[3]*. »* —

Ce n'est donc pas seulement l'achèvement des *Dictionnaires* de France que je demande, mais aussi une entente de toutes les Académies pour établir le Dictionnaire topographique de tout l'*Orbis Romanus*[4].

CAMILLE JULLIAN.

1. Aimoin, *Vita Abbonis*, § 20 (Migne, t. CXXXIX, col. 409). D'après Aimoin, ces noms auraient été donnés aux rivières (Charros et Pinpin aujourd'hui) par des compagnons de Charlemagne. Mais ce témoignage est contestable.

2. Ce dernier rend compte, dans sa *Revue celtique*, des publications de cartulaires.

3. *Storia d'Italia : Storia della Sicilia*, t. I, 1894, p. 511.

4. Ce doit être aussi le vœu le plus ardent des romanistes : il suffit de lire les dernières pages de l'introduction du célèbre mémoire de Thurneysen, et celles du récent manuel de M. Meyer-Lübke.

BURGUS SUPER DORDONIAM

Bourg-sur-Gironde et le Bec-d'Ambès.

I

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux,* du 17 décembre dernier, on lit à la page 455 :

—« Bourg-sur-Gironde, ainsi nommé, quoique arrosé par la Dordogne, est une ville de près de 3,000 habitants, fondée en 394 et la première filleule de Bordeaux. Son nom est parfaitement justifié, car, autrefois, la ville était baignée par la Gironde. Le routier de Pierre Garcie, dit Ferrande, qui date du xve siècle (1480), ne laisse aucun doute à ce sujet : *Bourg est le travers de la pointe du Bec d'Ambays devers le Nord.* Les déplacements successifs des alluvions et dépôts du fleuve ont modifié depuis la position du confluent. Voilà pourquoi la Gironde ne coule plus au pied de ses murailles. » —

Et comme les légendes font rapidement leur chemin, nous pouvons nous attendre à retrouver bientôt dans des articles de journaux, dans des livres de vulgarisation, etc., ces deux affirmations, un peu risquées, à mon avis : 1° que Bourg a été fondé en l'an 394, alors que nous savons seulement qu'à cette époque, c'est-à-dire au ive siècle, c'était un château gallo-romain ; 2° que cette ville était primitivement sur le bord de la Gironde, d'où lui serait venu son nom actuel de Bourg-sur-Gironde.

Je n'ai ni l'intention ni la compétence voulue pour apprécier ici, à sa juste valeur, le routier de Pierre Garcie, mais je crois pouvoir dire qu'il a induit en erreur la Société de Géographie. Quand il a écrit son routier, Bourg était sur la Dordogne et non sur la Gironde, comme on va le voir.

Dans les nombreux documents anciens conservés aux archives de Bourg ou ailleurs, et qu'il m'a été donné de consulter, de même que dans Rymer, dans les *Rôles gascons,* etc., cette ville est désignée jusque vers la fin du xive siècle sous le nom de *Bourg-sur-mer;* dans les écrits postérieurs à cette date elle est appelée : *Burgum super Dordoniam,* Bourg-sur-Dordogne; ou mieux encore : *Bourg assis sur la rivière de Dordogne.*

J'ai sous les yeux les documents ci-après :

Une déclaration faite par Charles VII, au mois de septembre 1451, portant que « *Bourg sur la rivière de Dordoigne* » fera partie du domaine royal[1] ;

1. *Archives historiques de la Gironde,* t. XXXIII, p. 264.

L'entérinement par la cour du sénéchal de Guyenne des lettres de surannation des privilèges de « *Bourg-sur-Dordoigne* », du 29 mai 1458[1] :

La publication faite sur la place publique de « *Bourg-sur-Dordoigne* » des privilèges concédés par le roi et datée du 31 mai 1458[2] ;

Confirmation par Louis XI, en mars 1461, des privilèges de « *Bourg assis sur la rivière de Dordoigne* »[3] ;

Autre confirmation de privilèges par Charles VIII, ainsi que du droit d'appétissement accordé par Charles VII à la ville de « *Bourg assise en nostre pays Bourdelois sur la rivière de Dordoigne* », portant la date de 1485[4], etc.

Nous pourrions ainsi passer en revue tous les titres et documents du xve siècle, et dans tous nous trouverions Bourg-sur-Dordogne et non pas Bourg-sur-Gironde.

Il semble donc bien établi qu'au temps de Ferrande, Bourg était, comme aujourd'hui, sur le bord de la Dordogne.

L'était-il auparavant et dès l'époque de sa fondation? Nous ne pouvons répondre aussi affirmativement en l'absence de tout document le disant expressément. Nous nous contenterons d'observer que les documents antérieurs au xve siècle, en donnant à cette ville le nom de *Bourg-sur-mer*, ne tranchent la question ni dans un sens ni dans l'autre, attendu qu'il suffisait qu'une ville fût sur le bord d'un cours d'eau un peu important pour qu'on accolât à son nom ces deux mots : *sur mer*. A noter également que Bourg figure parmi les villes riveraines de la Dordogne qui, au xe siècle, furent saccagées par les Normands.

A quand remonte donc ce nom de Bourg-sur-Gironde?

Dans les documents antérieurs à la Révolution, je ne l'ai trouvé employé qu'une seule fois, dans une exemption de taille accordée, en avril 1571, par Charles IX à la ville de « *Bourg-sur-Gironde* »[5] : mais c'est évidemment là une erreur commise par quelque copiste, puisque tous les autres actes signés de ce roi, et ils sont nombreux, portent « Bourg-sur Dordogne ».

Pendant la Révolution, je n'ai encore trouvé que Bourg tout court, ou *Bourg département du bec d'Ambès*. Ce n'est qu'au xixe siècle, c'est-à-dire depuis que le département a été définitivement appelé *Gironde*, que je vois employé ce nom de Bourg-sur-Gironde. On ne saurait donc l'expliquer, à mon avis du moins, qu'en donnant à la préposition *sur* le sens de *en* : Bourg-sur-Gironde, c'est-à-dire : Bourg-en-Gironde.

E. MAUFRAS.

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXIII, p. 269.
2. *Ibid.*, t. XXXIII, p. 270.
3. *Ibid.*, t. XXXIII, p. 273.
4. *Ibid.*, t. XXXIII, p. 278.
5. *Ibid.*, t. XXXIV, p. 28.

II

Nous n'avons, sur la date de la fondation de Bourg comme ville forte (car l'endroit a été des plus anciennement habités [1]), que les deux moyens suivants d'information :

Le nom même de *burgus,* nom latin d'origine germanique, et correspondant au mot *castellum.* Mais le mot de *burgus* est entré de bonne heure dans la langue militaire des Romains, peut-être dès la fin du premier siècle de notre ère; voyez Pauly-Wissowa, t. III, col. 1066.

Le texte de Sidoine Apollinaire : Bourg aurait été fortifié par Paulinus Pontius,

> *Quem generis princeps Paulinus Pontius olim,*
> *Cum Latius patriae dominabitur, ambiet altis*
> *Moenibus.* (*Carmina,* XXII, 117.)

Ce Pontius Paulinus est peut-être le père de Paulin de Nole, et le *patriae dominari* indique, je crois, qu'il a occupé une haute fonction, sans doute celle de préfet du prétoire, et sans doute encore en Gaule, *patriae.* — Il est vrai que *Latius,* « d'origine latine, » semble contredire cette interprétation de *patriae :* à moins que *patriae* ne s'applique seulement à Bourg, pays du correspondant de Sidoine, ou qu'on puisse faire de *latius* (en scandant deux longues, ce qui est bien hardi), le comparatif de *late.* — Il est en tout cas vraisemblable, que Bourg fut bâti ou rebâti et fortifié entre 300-350, dans le temps où se construisaient toutes les forteresses de la Gaule, *castra* et *castella,* et l'importance de sa situation, face au confluent, explique le rôle militaire que les empereurs lui ont assigné. Blaye, également fortifié, gardait le débouché de la route de terre; Bourg, le croisement des routes d'eau.

Bourg était-il alors sur la Gironde (c'est-à-dire la rivière double), ou sur la Dordogne? Sidoine Apollinaire, dans sa description de Bourg, annonce pompeusement que Bourg s'élève à l'endroit où les deux fleuves se rencontrent et se confondent. Mais il ne tarde pas à dire que la colline qui le porte est « plus près de l'une des deux eaux », c'est-à-dire de la Dordogne :

> *Hos inter fluvios, uni mage proximus undae.*

Mais dans quelle mesure Bourg était-il éloigné de la Garonne, c'est ce que Sidoine ne dit pas, et j'hésite à tirer parti de ce texte pour étudier les déplacements du Bec-d'Ambès.

Je crois qu'on pourra, à l'aide des documents du xve et du xvie siècle, et surtout de ceux de la seigneurie de Montferrant, arriver à préciser davantage sur l'état du Bec à cette époque. Dans l'*Inventaire de la Jurade de Bordeaux* (t. I, 1896, p. 119), je lis, à la date de 1554,

1. Cf. Maufras, *Histoire de Bourg-sur-Gironde,* 1898, p. 9.

l'énumération de quatorze lieux-dits formant le pays d'Ambès. On pourra peut-être arriver à les identifier.

Il est à remarquer qu'Ambès était un pays comme l'« Entre-deux-Mers ». Cette dénomination est sans doute fort ancienne : on sait que le radical *Amb-* entre en formation dans un grand nombre de noms de lieux gaulois et de lieux situés au bord de cours d'eau. On a le choix, pour Ambès, entre deux sens : soit celui de rivière, attribué au radical *ambe* par le *Glossaire* d'Endlicher, soit celui de « autour de », « des deux côtés de », que l'on donne d'ordinaire à la préposition celtique *ambi* = latin *ambo*[1]. Dans le premier cas, Ambès serait le pays des rivières[1] ; dans le second, le pays qui a de l'eau « des deux côtés », une sorte d'équivalent d'*inter duo maria*.

Quoi qu'il en soit de cette origine, soit de Bourg, soit d'Ambès, ce que nous venons de dire est une preuve de plus de la nécessité qu'il y a, avant de rechercher l'étymologie des noms de lieux, d'examiner leur situation topographique.

CAMILLE JULLIAN.

SANCTA MARIA DE RATIS (cf. p. 337)

(Saintes-Maries-de-la-Mer).

Au sujet des Saintes-Maries et de leur nom primitif *de Ratis*, j'avais écrit à mon ami, M. Reynaud, archiviste des Bouches-du-Rhône, et je lui avais rappelé le sens de « fougère » que l'on donne, en celtique, à ce mot. Il veut bien me répondre la lettre suivante :

« L'expression de *Sancta-Maria-de-Ratis* apparaît pour la première fois dans le testament de saint Césaire (vers 542), dont la plus ancienne transcription à moi connue est du XIIe siècle. On la trouve au Livre noir de l'archevêché d'Arles, et le texte en est reproduit à la *Gallia Christiana novissima* d'Arles, col. 57. Soit dit en passant, dans une des collections qui l'ont aussi insérée, celle des *Diplomata, chartae* de Pardessus (I, 104), l'éditeur a jugé à propos de supprimer tout le membre de phrase incident *in quo est sita ecclesia Sancte Marie de Ratis*, par la raison que le copiste de son texte, *homme très versé dans la critique*, lui a dit qu'au temps de saint Césaire le nom de

[1]. Le *Glossaire* d'Endlicher ajoute : *Inter ambes* = *inter ripas*. Il est possible que le pays d'Ambès se soit appelé d'abord ainsi, et que, par simplification, la préposition soit tombée. — M. Hirschfeld regarde comme fausse l'inscription d'Aiguillon (confluent du Lot et de la Garonne) consacrée GENIO AMBISSOVI CVM (XIII, 1007) : le nom d'Ambès aurait, dans ce cas, servi à la fabriquer. — Je ne suis pas sûr que le nom d'Amboise, *Ambaca*, ville située également à un confluent, n'ait pas la même origine que celui d'Ambès (cf., dans un autre sens, Thomas, *Revue celtique*, t. XX, p. 1).

l'église de Ratis était inconnu (*sic*, Pardessus, I, 106, note 2). Tel et tel érudit de notre temps ne se sont-ils pas payés de cette monnaie-là?

» Revenons à nos fougères, que je n'entends nullement bannir de Notre-Dame *de Ratis*.

» La région arlésienne en produit sans aucun doute, si l'on s'en rapporte au catalogue des plantes qui croissent aux environs d'Arles, de Laugier de Chartrouse (Arles, 1859) : deux espèces de fougères y sont mentionnées, la *Ruta graveola* (prov. *rude*) et l'*Equisetum* (prov. *Cansooude*) : un quartier de Camargue, au nord des Saintes-Maries, et un bac sur le petit Rhône, au même endroit, ont conservé le nom de Consaude.

» Aucune donnée plus précise à vous communiquer au sujet de l'existence actuelle des fougères en Camargue. Les divers catalogues spéciaux, autres que celui de Chartrouse, sur la botanique des rives du Rhône, n'offrent aucun nom de cette famille. Mais je constate que, s'il n'est pas certain qu'il y ait aujourd'hui des fougères aux Saintes-Maries, il a dû y en avoir. Un domaine situé au nord de cette localité, entre le Rhône et l'étang de Ginès, était appelé, au XIVe siècle, *feudum de Filgueriis* (Archives des Bouches-du-Rhône, B, 1433) : or, Ducange signale *felga* avec le sens de *filix*, et *felgaria* avec celui de *locus filice plenus*. Il faut convenir que des fougères se seraient trouvées à merveille dans l'*agellus silvanus* où saint Césaire plaçait l'église Notre-Dame de Ratis. Aujourd'hui la forêt a disparu du côté oriental de cette région et s'est confinée sur la rive droite du petit Rhône.

» F. Reynaud. »

Outre l'intérêt qui s'attache à la toponymie de la Camargue, ces lignes rappelleront ce qu'il faut penser du prétendu retrait de la mer sur ce point du rivage provençal. Port aujourd'hui, les Saintes devaient l'être il y a deux mille ans.

C. J.

TONGRES

Toute recherche sur cette cité de Tongres, la plus curieuse et la plus riche en enseignements de toute la Gaule du Nord (cf. *Revue*, 1901, p. 93), est la bienvenue. J'extrais les faits suivants des dernières publications de M. Schuermans :

1° La colonne itinéraire de Tongres est contemporaine des mesures « viographiques » de Septime et de ses fils. — 2° Tongres doit avoir eu, comme Arlon et Namur, ses remparts de l'ère dioclétienne. — 3° Il est probable qu'elle a été, dès le temps d'Auguste, la métropole des Tongres, sous le nom d'*Aduatuca*.

Reste à savoir si elle est identique à l'*Aduatuca*, ou *castellum Eburonum* (cf. plus haut, p. 317)[1].

Reste encore, selon moi, une question fort importante. Quel rapport a le nom de cette localité, ou de ce *castellum*, avec le nom du peuple (voisin, du reste) des *Aduatuci*[2]? *Aduatuca*, ou *Aduatica*, ne serait-il pas un nom de source, ou de rivière[3], porté par différents cours d'eau de cette région, et ayant servi à désigner simultanément un *castellum* des Éburons et un groupe d'hommes « sans nom »[4]? Et je demande à M. Schuermans de faire cette recherche avec le même zèle que les précédentes. C. J.

BAS-RELIEFS GALLO-ROMAINS TROUVÉS A MEAUX

MARS, HERCULE ET LES LARES

Le monument inédit que nous publions aujourd'hui a été découvert le 17 mai 1896 dans les fondations de l'ancien rempart de Meaux.

Les travaux importants exécutés pour le creusement de nouveaux égouts et pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville méritaient d'attirer l'attention des archéologues, et j'ai de mon mieux surveillé la démolition du pan de mur romain perpendiculaire au quai Victor-Hugo actuel. C'est à cet endroit, c'est-à-dire sur l'emplacement où s'élevait l'ancien château des comtes de Champagne et de Brie, à peu près en face de la porte principale du nouvel Hôtel de Ville, qu'ont été découverts les bas-reliefs gallo-romains dont nous donnons les dessins

Le château des comtes de Champagne[5], dont une notable partie existait encore en 1888, remplaçait vraisemblablement, à Meaux,

1. *Age de la colonne itinéraire de Tongres* (Tongres, *Extrait du Congrès de la fédération archéologique et historique de la Belgique*, 1901, in-8° de 32 p.); *Mithra adoré à Tongres; un sénateur tongrois au* III*e siècle* (Tongres, 34 p.; *Bull. de la Soc. de Limbourg*, 1901). Il s'agit de l'inscription à Mithra élevée par un officier des Gésates: sur cette inscription, m'écrit M. Schuermans, « il y a bel et bien ...ISROM.... et ...CINI..., et non pas *ci*VES RO*mani* ni CENT*uriae* ». — M. Waltzing, qui vient de consacrer à cette inscription et aux Gésates qu'elle mentionne une longue et importante étude (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, juillet 1901), lit au contraire : *s*OLI Aug*(usto)* *ci*VES ROM*ani* CENT*(uria)* *Va*LENTIN*i* GESATORV*m* *b*ASEM *p(osuerunt)*.

2. Voyez sur cette question *Bulletin de la Société... du Limbourg*, t. XVII et XVIII (mémoires de M. Huybrigts et de M. Laminne : réserves à faire sur leurs conclusions).

3. Et je ne puis m'empêcher, en faisant cette hypothèse, de songer que le mot antique qui se rapproche le plus de ceux-là est celui de la rivière *Addua*. Les Aduatiques n'étaient que des descendants des Cimbres et des Teutons.

4. Cf. *Sequana* et *Sequani*.

5. Mon père a fait don au musée de Meaux d'une importante aquarelle executee d'après nature avant la démolition de ce vieux château, et M. Gaspard Morot en a, sur ma demande, dressé un plan qui se trouve au même musée.

comme à Senlis[1] et dans un grand nombre de villes françaises d'origine gallo-romaine, le château primitif construit en même temps que le rempart du IIIe siècle.

J'attendais donc avec impatience le moment où les ouvriers retrouveraient l'ancien mur d'enceinte, lorsque, sous la masse des terres et des murs du Moyen-Age, le pic rencontra enfin le blocage de ciment

Fig. 1

Fig. 2

bien connu des archéologues. C'est là que gisait, parmi les matériaux, le cippe que représentent nos dessins.

La pierre, qui semble provenir des carrières de Vareddes, mesure 66 centimètres de hauteur, 35 centimètres de largeur à la base, et 26 centimètres seulement au sommet; l'épaisseur est exactement de 16 centimètres du côté droit et de 13 centimètres du côté gauche. Elle offre quatre faces sculptées. La face principale porte un guerrier debout, appuyé du bras gauche sur un bouclier rond et du bras droit sur une lance; il est revêtu d'une cuirasse romaine, dont la cotte semble garnie de lamelles *(fig. 1)*. Les faces latérales représentent deux figures drapées *(fig. 2 et 3)*; la face postérieure, très abîmée et

1. Le château de Senlis possède encore des tours romaines.

fruste, permet de distinguer le haut du corps d'un personnage nu, dans une attitude de combat *(fig. 4)*.

Le style grossier de ces bas-reliefs ne leur donne aucune valeur artistique, et ce n'est pas à ce point de vue qu'il faut les étudier. Mais ils remontent incontestablement à la même civilisation que les monuments découverts dans l'île de la Cité, à Paris[1], en 1710,

Fig. 3

Fig. 4

et dans l'île de Melun[2], en 1864, et ils apportent leur contingent à l'archéologie nationale.

Les monuments de Paris sont bien connus, et ils ont été maintes fois publiés.

L'art rude qui les a produits est un art indigène, contemporain du bel art romain. Qu'on se rappelle la maladresse avec laquelle sont imités les motifs grecs sur les monnaies gauloises, on ne s'étonnera pas de trouver, même sous le Haut Empire, des stèles grossièrement exécutées. Il faut songer aussi que Meaux, comme Senlis, devait

1. Ils sont conservés aujourd'hui au musée de Cluny, dans la salle des Thermes de Julien.

2. Ils se trouvent aujourd'hui sous les arcades de l'hôtel de ville de Melun (côté du Jardin public). Ils ont été publiés par G. Leroy (*Bull. de la Soc. archéol. de Seine-et-Marne*, 1863 et 1865).

être habitée par une population rurale peu artiste. S'il s'y trouvait quelques objets d'art, ce devaient être des exceptions.

En l'absence d'inscription, nous sommes réduits aux conjectures pour déterminer quels sont les dieux représentés sur la pierre qui nous occupe. La réponse nous paraît facile en ce qui concerne les deux faces principales : d'un côté, on voit un Mars, armé à la romaine, dans une attitude classique souvent donnée par les monnaies, les bronzes, les statues[1]. De l'autre côté *(fig. 4)*, on distingue assez nettement la tête de profil et le torse d'une figure qui doit être un Hercule. La détermination de cette figure est facilitée par un bas-relief analogue, mieux conservé, trouvé dans la même muraille *(fig. 5)*.

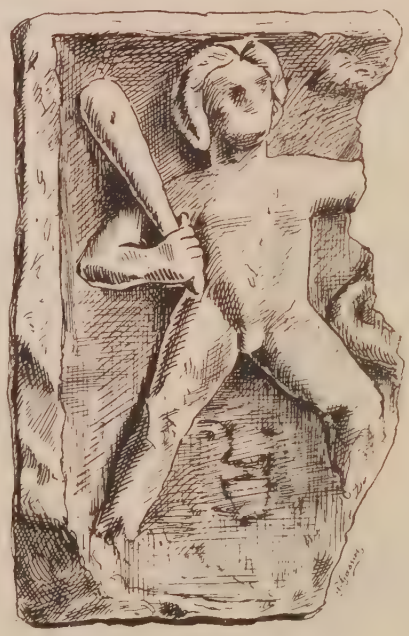

Fig. 5

Les deux personnages drapés des faces latérales nous paraissent des divinités topiques ou laraires accompagnant les deux divinités du panthéon classique. On sait, en effet, que les Gallo-Romains réunissaient fréquemment leurs plus grands dieux à des divinités laraires[2].

Ces deux figures drapées nous rappellent celles qui se trouvent sur l'une des faces du monument des *nautæ Parisiaci*[3], où l'on a cru voir les images de donateurs : explication que je ne repousserai pas absolument pour le monument de Meaux.

Cette association d'Hercule et de Mars à des dieux Lares suggère trois remarques :

1° En dépit de ses attributs classiques, c'est à un dieu gaulois que pensaient les dédicants : Hercule a été adoré en Celtique plus qu'on ne le croit d'ordinaire[4].

1. Voyez, par exemple, le n° 37 du *Catalogue du Musée de Saint-Germain* (*Bronzes figurés*, de S. Reinach.).

2. Exemple : inscription de Melun : MERCVRIO ET LARIBVS ..B. CLAVDI. NERONI..., etc. Je l'ai relevée à Melun même; mais elle se trouve au *Corpus* de M. Hirschfeld, vol. XIII, 3013. De même le n° 3014.

3. Musée des Thermes (Cluny), *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. I (2e série), 1843, pl. IV, fig. 2, et aussi pl. IV, fig. 12. Desjardins, *Gaule*, t. III, p. 73.

4. Cf., en dernier lieu, de La Tour, *Académie des Inscriptions, Comptes rendus*, 1901, p. 89.

2° Le rapprochement entre Mars et Hercule se constate chez les Romains, comme, je crois aussi, chez les Gaulois[1].

3° Mars et Hercule ont été parfois considérés en Gaule comme des dieux domestiques ou familiers[2].

Rappelons pour mémoire les nombreux articles qui parurent dans les journaux de Meaux[3], lorsque je signalai le monument que nous venions de faire transporter dans la salle où la Société historique et littéraire de la Brie rassemblait, en attendant la reconstruction de l'Hôtel de Ville, les différents objets archéologiques destinés à former l'embryon d'un musée[4].

GEORGES GASSIES.

BUSTE DE MINERVE

Le petit bronze que nous publions ici, en grandeur naturelle, est originaire des environs de Nérac et fait partie de la collection Azam, à Bordeaux. — C'est la Minerve guerrière des Grecs et des Romains, avec le casque, la cuirasse ou le peplum, et la tête de Gorgone.

On sait que les Gaulois adoraient une divinité semblable à Minerve, et César nous dit qu'elle passait chez eux pour être l'éducatrice des arts et de l'industrie, *operum atque artificiorum initia tradere* (VI, 17). Mais il est probable que la Minerve celtique a eu aussi un caractère guerrier : c'est dans son sanctuaire que les Insubres de Cisalpine gardaient les enseignes « immobiles » de leur nation (Polybe, II, 32, § 6).

C. J.

1. Remarquables à cet égard sont les deux trophées consacrés chez les Allobroges par Fabius, τὸν μὲν Ἄρεως, τὸν δ' Ἡρακλέους (Strabon, IV, 1, 11). Il est à noter que, chez ce même peuple, on trouve tantôt un *flamen Martis* et tantôt un *flamen Juventutis*, et l'on sait que le dieu préféré de la *Juventus* était Hercule. N'y aurait-il aucun rapport entre ces flamines et les trophées ? — *Corpus*, XII, 5687, 4 ; Brambach, 646, 1609, etc.

2. Pour Mars, cf. *Corpus*, XII, 2986, 4221, 4222, 5377.

3. *Le Publicateur* et le *Journal de Seine-et-Marne* des mois de mai et juin 1896.

4. Ce musée existe aujourd'hui. J'en demandais la fondation à la séance solennelle de la Société de la Brie, le 20 juin 1897, en présence de M. Héron de Villefosse, président de la réunion. M. Barbier, maire de Meaux, présenta notre vœu au Conseil municipal, et le musée a été inauguré à l'Hôtel de Ville le 4 mars 1900.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE NOUVELLE BORNE MILLIAIRE DE LA ROUTE DE SMYRNE A SARDES[1]

Les inscriptions qui font l'objet de cette note proviennent d'un cimetière turc situé à l'ouest du village de Bounar-Bachi, non loin de Smyrne. Elles sont gravées sur une colonne que j'ai fait dégager cet été. Les deux extrémités de la colonne sont cassées et le corps a été dégradé,— à coups de marteau, semble-t-il. La pierre mesure, en longueur, 1 mètre, et, en diamètre, 60 centimètres. A l'extrémité supérieure se lisent des caractères latins; à l'extrémité inférieure, figure une inscription grecque. Les lettres du texte d'en bas sont en sens inverse de celles du texte d'en haut.

...ᴗMAXI
M·ERAV
I.BLLI
STANTI
CONSTA IT
NOBB CÆSS

I ıIᴗ
RMAX
RMAV
ET
IMIANO
RMMAX

Borne milliaire indiquant le 8e mille de la route de Smyrne à Sardes. On a déjà trouvé, dans la même plaine, d'autres bornes milliaires de la même voie, notamment au cimetière d'Hadjilar, tout près de Bounar-Bachi, une borne indiquant le 6e mille et portant mention de réparations successives[2].

1. Et non de Smyrne à Éphèse, comme il a été imprimé ci-dessus, page 280.
2. Le Bas et Waddington, *Inscr. d'Asie mineure*, n° 8 = *CIL*, t. III, n°s 471-475.

En publiant ce document, Waddington observait que, pour rappeler le souvenir des réfections de la chaussée, on s'était constamment servi de la même colonne : « Sans doute, à chaque opération, on se contentait de la retourner, sans même prendre le soin de faire disparaître les dates précédentes. » — On n'en a pas agi autrement avec notre miliaire de Bounar-Bachi.

Le texte latin se compose, à ce qu'il semble, de deux documents. En haut, à droite, il faut peut-être restituer :

L. 1. *D]ī[ocletiano*
L. 2. *Pa]r(thico) Max(imo)*
L. 3. *Sa]rm(atico) [Max](imo)*
L. 4. *et*
L. 5. *Max]imiano*
L. 6. *Sa]rm(atico) Max(imo)*

Nous obtenons ainsi une réplique d'une des dédicaces du milliaire d'Hadjilar, en l'honneur de Dioclétien et de Maximien, ce qui n'a rien que de très naturel, attendu que les réparations de la route ont dû être consignées simultanément sur les diverses bornes qui la jalonnaient.

Quant à l'inscription latine de gauche, bien que moins affreusement mutilée, elle n'est pas sans offrir aussi des difficultés considérables. On pourrait être tenté de la restituer à l'aide d'une des dédicaces similaires du milliaire d'Hadjilar, consacrée à Constantin et à sa famille. Mais ce serait expliquer *obscurum per obscurius*. Voici ce qui est le plus vraisemblable :

L. 1. *Constantin]o Maxī[mo*
L. 2. *Se]m[p]er Au[gusto*
L. 3. *de]b[e]l[latori (??)...*[1]
L. 4. *et Con]stantī[no*
L. 5. *et Const[an]t[io*
L. 6. *nob(ilissimis) Cæs(aribus)*
L. 7. M(ίλια) ή.

Dans cette hypothèse, les travaux se rapporteraient au temps où Constantin, Auguste, avait pour Césars ses deux fils, Constantin II et Constance II, et où, d'autre part, son troisième fils, Constant, n'avait pas encore reçu le même titre, ce qui nous reporte à la période comprise entre 326 et 333 environ.

On notera que, dans cette deuxième inscription latine, le chiffre des milles, au lieu d'être marqué en latin, l'est en grec : ή remplace VIII.

1. Cette dernière épithète n'est pas épigraphiquement connue ; mais elle est donnée par les monnaies (cf. O. Seeck, *Zeitschrift für Numismatik*, t. XXI, 1899, p. 36). D'ailleurs, au lieu de l'épithète *debellatori*, il peut y avoir eu le nom d'un troisième César.

L'inscription grecque d'en bas est peu lisible. Les derniers mots seuls ne présentent aucune difficulté : ἀπὸ Σμύρνης μί(λια) ἡ. A la ligne 1, il faut sans doute restituer εὐ]τυχ[εῖ]. Plus bas, on distingue Καίσαρι. Le reste est incertain ; la lecture ΟΥΑΛΕΡΙΩ, en particulier, est des plus douteuses. Avons-nous là, comme sur le milliaire d'Hadjilar, une mention de l'empereur Aurélien ? La chose n'est pas impossible ; mais l'extrême mutilation de la pierre défend d'être trop affirmatif.

Le nouveau milliaire que nous publions semble être *in situ*. Il y a, en effet, 8 milles ou 12 kilomètres entre Smyrne et Bounar-Bachi. La distance est sensiblement la même entre Smyrne et Hadjilar. Comment se fait-il, alors, que le milliaire trouvé au cimetière de ce dernier village porte le chiffre 6, soit 2 milles en moins ? Deux hypothèses sont possibles : ou bien la route, au sortir de Smyrne, remontait au nord, vers Hadjilar, pour s'infléchir ensuite au sud, vers Bounar-Bachi ; ou bien la borne du cimetière d'Hadjilar n'est plus à sa place primitive. Ce qui tendrait à faire admettre cette seconde alternative, c'est qu'un autre milliaire d'Hadjilar (Le Bas et Waddington, n° 9) porte, comme le nôtre, la notation μί(λια) ἡ.

ARISTOTE FONTRIER.

Smyrne, juin 1901

INSCRIPTIONS DE SINOPE

(D'après la Βυζαντίς, *journal de Constantinople, des 11, 13 et 17 septembre 1901.)*

Voici dix-sept inscriptions inédites, que j'ai recueillies non sans peine, et copiées sur les pierres mêmes, pendant le court séjour que je fis à Sinope, en juillet dernier. Il y en a d'autres à Sinope, également inédites, qui jetteraient un grand jour sur l'histoire de cette illustre ville; mais il m'eût été difficile — et dangereux — de les transcrire. Je me propose, d'ailleurs, de revenir sur celles que je donne présentement et sur plusieurs autres, déjà publiées, mais dont le texte est mal établi; je les reprendrai dans le livre que je compte bientôt faire paraître sur Sinope.

Sur les anses de vases en terre cuite conservés chez M. Avyérinos Syméonidis, j'ai lu les cinq inscriptions qui suivent :

N° 1. Un homme debout; au-dessous :

['Αστυνομοῦντος]
ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΤΟΥΜΙ[μ]ΙΟΥ

N° 2. Un aigle; au-dessous :

ΑΣΤΥΝΟΜΟΥΝΤΟΣ
ΠΡΩΤΑΓΟΡΟΥ
[τοῦ Λα]ΜΙΣΚΟΥ
[Εὐκ]ΛΗΣ

N° 3. Lampe; puis :

['Αστ]ΥΝΟΜΟΥ[ντος]
['Ιππολ]ΥΤΟΥ
['Αρτε]ΜΙΔΩΡΟΥ

N° 4. Cœur; au-dessous :

ΑΣΤΥΝΟΜΟΥΝΤΟΣ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ
ΤΟΥΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥ
ΕΙΔΛΣ

N° 5. Cœur; puis :

ΑΞΤΥΝΟΜΟΥΝΤΟΞ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟΥ
ΤΟΥΠΟΞΙΔΩΝΙΟΥ
[Εὐ]ΚΛΗΞ

De ces cinq inscriptions, les plus anciennes doivent être la seconde et la cinquième; je le suppose d'après les dimensions de l'ο et de l'ω, qui sont ici plus petits que les autres lettres, et la forme très ouverte du ς (ξ). Ensuite viendrait l'inscription n° 4, où l'ο et l'ω sont encore de petites dimensions : je la crois de l'époque hellénistique. Les deux textes les plus récents (1 et 3) seraient, dans tous les cas, antérieurs à la conquête romaine.

Dans les deux dernières inscriptions, les noms d'Εἰδᾶς et d'Εὐκλῆς sont les signatures des potiers.

N° 6. Sur le coffre d'un sarcophage ayant 2m 07 de long sur 0m 86 de large et servant d'auge à la fontaine située devant l'hôpital ottoman.

Κ·ΑΙΚΙΝΝΙΟΣΦΡΟΥΓΙΣ
ΠΡΟΞΕΝΗΤΗΣΕΝΘΑΔΕ
ΚΕΙΤΑ[ι βιω]ΣΑΣΚΑΛΩΣ
ΕΤΩΝΜΗ

N° 7. Sur l'une des faces latérales de l'ancienne prison de la ville; pierre oblongue (tuf), encastrée dans le mur, à droite de la porte. Cette porte fut percée en 1875; c'est alors qu'on découvrit l'inscription. Je me demande comment elle a pu échapper à la perspicacité de M. Lanaras. Le temps et les hommes en ont malheureusement fort endommagé les lettres et compromis la lecture. Je ne me hasarde pas à la restituer. Il semble que ce soit une inscription métrique, en hexamètres dactyliques.

ΟΥΤΟΣ . . Α . . . . Ν . . ΟΒΟ . ΑΥΣΟΦΙΗΣ ΥΠΟΦΗΤΗΝ
. . ΔΑΝΕΦΥ . . . . ΠΒΑ . . . . ΟΣΠΕΡΣΗΟΣΟΜΗΡΟΝ
ΟΥΝΕΚΑΟ . ΠΕΡΟΝ . . . Π . . ΕΠΩΝΥΜΟΝ ΑΥΕΟΙ . . . . . .
ΟΥΝΕΚΑΚΑΙΠΤΕΡΩΝΗΓΔΙΗΕΡΟΣΕΛΛΑΔΟΣΑΓΟΝ . . .
Ο . . ΚΑ ΠΡ . . . . . ΡΣΕΥΣΚΥΝΙΚΗΣΕΠΙΝΟΙΑ
ΟΤΤΙΦΕΡ . . ΙΚΙΒΙΕΙΝ . ΒΑΤΤΩΡΑΡΠΗΝ . Ι . ΣΟΜΟΙΡΟ . .

. . . . ΣΟΝΕΡΟΣ . . . . .
. . . . . ΙΦΙΑΟΧΩΣΥΙ . . . .
. . . . . ΩΜΟ . Τ . . . . .

N° 8. J'ai lu l'inscription suivante sur une colonne de marbre d'environ 2 mètres de haut pour 1 de tour, près de Saint-Pantéléémon, et dans l'ancien cimetière. Au même endroit, on a découvert des sarcophages portant d'autres textes : ils sont en ce moment à l'école ottomane, pêle-mêle, sur le sol même, à l'envers.

ΘΕCIC
ΑΓΑΘΟ
ΔΩΡΟΥ
ΦΡΟΝΤIC
ΤΟΥ

Y avait-il dans le couvent un personnage qui s'appelait le φροντιστής?

N° 9. Plaque de marbre de 0m 60 de long sur 0m 25 de large et 0m 07 d'épaisseur. Elle vient certainement du même endroit que la précédente. Elle se trouve aujourd'hui à la nouvelle école turque (Idadié).

+ΘΕCIC
ΜΕΓΑΛΗ
ΜΕΡΟΥ
ΧΑΡΚΕ
ΟΥ

Il faut entendre sans doute que Mégaléméros était forgeron (χαλκεὺς) de son état.

N° 10. Cette pierre a été récemment retirée d'un tas de terre de 2 à 3 mètres qui s'était amoncelé sur la petite colline située au nord-est du quartier chrétien, — celle que Meletios (*Géographie*, p. 482) et Ritter (*Klein-Asien*, I, p. 784 et 794) appellent Boz-Tépé. — C'est exactement au même lieu qu'en 1876 on découvrit l'inscription dédicatoire au dieu Héliosarapis, qui fut, en compagnie de six autres, relevée par le docteur Lanaras, communiquée aussitôt par cet ami des choses antiques au *Sylloge* de Constantinople, enfin publiée en 1884 dans le recueil du dit *Sylloge* (t. XV, supplément) par les soins du savant et infatigable docteur J.-H. Mordtmann. — La pierre calcaire dont je publie ici l'inscription a la forme rectangulaire (hauteur, 0m 53; largeur, 0m 31; épaisseur, 0m 08). L'inscription commence tout à fait en haut de la pierre et s'arrête à 0m 15 du bord inférieur. Elle comprend vingt lignes, dont les premières sont très mutilées et à peu près impossibles à restituer. On doit le regretter d'autant plus qu'on y eût trouvé le sens de ce texte. Est-ce un décret honorifique, un catalogue de proxènes ou d'éphèbes, une liste de fondateurs ou de bienfaiteurs du

temple? Dans la dernière hypothèse, on s'attendrait à trouver en regard des noms propres la quotité de l'offrande : il n'est pas douteux cependant qu'à l'endroit même où furent découvertes l'inscription du docteur Lanaras et celle-ci s'élevait le temple du grand dieu de Sinope, Sérapis.

NᐧNO · Φ NT ᐩ ΥΔΗΜΟΥ
E E N
· ΑΝΗ/ ʎ ΣΙΙΑΡΥ ΕΙΑ
ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΣ O
5 \ΗΤΡΙ · · ΑΛΛΚΡΑΤΟΥΣ
ΑΚΝ ΑΡΧΙΓΓΑ
ΝΑΥΛ ΟΥ
ΚΑΛΛΙΣΘΕΝΟ
ΔΗΜΗΤΡΙ · · · · ΙΝΤΙΟΣ
10 ΓΟΣΕΙΔΩΝΙΟΣΜΕΙ
ΔΙΟΦΑΝΤΟΣΕΥΛΑΜΓΙΧΟΥ
ΑΜ · · · · · ΣΒΑΒΥΤΤΟΥ
ΓΛΗΡΙΣΛΕΜΒΙΟΥ
ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΣΑΦΡΟΔΙΣΙΟΥ
15 · · ΑΙΣΤΙΟΣΕΞΗΚΕΣΤΟΥ
· · · · · ΓΙΟΔΩΡ · ΣΟΛΥΜΓΟΥ
· · ΜΟΣΤΡΑΤΟΣΓΡΟΜΗΘΙΩΝΟΣ
· ΟΥΛΗΣΕΓΙΤΡΟΓΕΥΟΝΤΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟ ·
· ᐩΥΑΡΧΙΓΓΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΟΝΤΟ ·
20 \ΑΜΑΧΟΥΤΟΥΧΟΡΗΓ Ι ΝΟΣ

La forme des lettres (surtout celle du Γ) et l'onomastique indiquent l'époque macédonienne. A partir de la ligne 4, on restituera aisément les noms des personnages énumérés dans l'inscription et des magistrats qui la datent. Dans les premières lignes on ne distingue guère que le mot δήμου.

N° 11. Inscription romaine, gravée sur un grand marbre (0m 57 × 0m 51 × 0m 63), qui fut trouvé dans un jardin du quartier du Grand-Puits (Xéropigadon).

MP CAESARI	*I]mp(eratori) Caesari*
M·AVRELIOANTo	*M(arco) Aurelio Anto-*
ᐧNOAVC·PONTIFIC	*n]ino Aug(usto) Pontifici* [1]

1. [Cette inscription est évidemment la même qui a été publiée jadis par M. Doublet. *BCH.*, t. XIII, 1889, p. 303, n° 5.]

N° 12. Autre inscription romaine, mentionnant un légionnaire. Pierre de 0^m 68 de haut sur 0^m 44 de large, encastrée dans un mur, en face de la maison d'Omer-Aga (ancienne Acropole, quartier ottoman) :

OLCINIVS	*Olcinius* [1]
MACRINVS	*Macrinus*
⅂ . . CXXIIPRI	*c(enturio) [le]g(ionis) XXII pri-*
MIC ✱ PF	*mig(eniae) p(iae) f(idelis)*
VS LM	*v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

N° 13. Un peu plus haut que la maison d'Omer-Aga, dans un jardin. Morceau de marbre; lettres romaines de 11 centimètres :

⅃ARI
CE⅄

N° 14. Les trois inscriptions qui suivent m'ont été communiquées par M. Basile Altinoglous, pharmacien. On les a retirées, paraît-il, de son jardin. L'endroit est dans le voisinage du temple antique. Il y aurait là des fouilles à faire.

ΛΑΜΑΙΛ
ΑΝΤΙΦΟΥ
ΦΟΡΜΙΩΝΙ
ΣΥΝΗΜΟΝΟΣ
ΦΗΜΙΩΙ
ΑΝΤΙΦΟΥ
ΒΑΚΧΙΩΙ
ΜΝΗΣΙΟΣ
ΦΙΝ . . . . . .

N° 15 [2] :

. . ΑΡΙΙΟΡΑ
. . . ΗΑΕΧΝΟΡΟΙΟ
. . . . . ΥΑΝΟΝΠΑΝΤΕΣ
ΚΑΙΚ · ΓΕΡΙΤΑΚ · ΓΕΡΙΣΑ
ΗΔΗΠΛΗΡΩΣΑΝΤΑ . . . .
ΠΕΡΙΤΙΑΟΜΕΝΕΝΙΑΥΤΟ ·
ΠΕΝΤΗΚΟΝΤΑΕΤΗ . . .
ΚΑΙΤΕΛΕΝΤΑΧΡΟΝΟΝ
ϐ
ϐ

1. [Il faut peut-être lire ou restituer *Q(uintus) L[i]cinius*, plutôt que songer à un gentilice tiré de Olcinium].

2. [Déjà publié par Doublet, *BCH.*, t. XIII, 1889, p. 305, n° 12, avec restitution partielle.]

N° 16 :

ΑΞΙΑΡΧΟΝΑΡΧ . . .
. . Ε . ΙΚ . ΝΠ . ΝΤΑΡΧ . . .
Α . . ΣΑΝΤΑΤΑΥΠΟΚΑΘ . . .
ΚΑΙΚΥΝΗΓΕΣΙΟΝΚΑΙ . . . . .
ΧΙΑΝΜΕΓΑΛΟΠΡΕΠ . . . . .
ΚΛΑΥΔΙΟΝΠΟΤΕ . . . . . .
ΑΔΕΛΦΟ . . . ΗΣΚΡΑ . . .
ΣΥΝΚΛΗΤΙ . . ΗΣ . . .
ΠΑΥΛΟΣΙΕΡΕΙΑΣ
ΕΙΣΙΔ . . . . ΣΥΝΙΡΟ . .
ΚΑΙΟΙΣΥΝ . . .
ΤΟΥΤ . . . . . .
Δ . Φ . . . ΕΙ . .

Il s'agit ici, à ce qu'il semble, d'un certain Claudius Potelius (?) qui remplit dans la cité plusieurs magistratures, s'y distingua par sa munificence (il aurait fait, en particulier, les frais d'une chasse et d'un grand banquet, εὐωχία), et y reçut un titre honorifique (ἀδελφὸς τῆς κρατίστης συγκλητικῆς??). Un certain Paulus, mari ou auxiliaire de la prêtresse d'Isis, et son entourage lui auraient élevé ce monument.

N° 17. Cette inscription m'a été communiquée par M. Hadji-Anestis, pharmacien. Elle a été trouvée aux environs de Sinope, en un lieu dont j'ai, par malheur, oublié le nom. Le paysan qui l'a apportée prétend avoir découvert à côté de cette pierre une statue mutilée, dont elle aurait été la base. Dimensions : $0^m 58 \times 0^m 30$:

ΤΩΘΕΩΗΡΑΚΛΕΙ
ΤΟΝΔΕΒΩΜΟΝ
ΙΕΡΟΚΟΝΔΟΣ
ΕΥΧΗΣΧΑΡΙΝ
ΑΝΕΘΗΚΕ

DEMETRIUS M. YÉRAKIS.

NOTE SUR LE SARCOPHAGE D'AMBAR-ARASI

Il a été question plus haut (p. 278) du grand sarcophage d'Ambar-Arasi, l'ancienne Sidamaria, qui se trouve actuellement à la station du chemin de fer de Konia, attendant son transport à Constantinople. Il ne m'appartient ni de publier le monument, ni de disserter longuement à son sujet. Mais il m'est permis de dire qu'il jettera beaucoup de lumière sur le développement de l'art en Cilicie au IIIe siècle après J.-C. Il sort du même atelier ou peut-être des mêmes mains que le sarcophage, plus petit, de Séleucie du Calycadnus, aujourd'hui conservé au Musée impérial ottoman. Pendant que j'étais à Konia, j'ai comparé les photographies que Strzygowski a publiées du sarcophage de Séleucie, dans son livre *Orient oder Rom*, au sarcophage de Sidamaria. Les sujets sont généralement les mêmes. La scène reproduite par Strzygowski (p. 48, fig. 16) est tournée dans une direction inverse sur le sarcophage de Sidamaria : mais elle est presque exactement identique. La série des figures de la page 47, fig. 14, se répète presque complètement sur le dit sarcophage : mais la jeune femme qui se tient à gauche et en arrière du personnage assis, d'un certain âge, modelé d'après le type des philosophes ou des poètes de la statuaire grecque antérieure, est représentée en vierge dorienne, avec la tunique courte de l'Artémis chasseresse.

De quelle provenance sont ces deux monuments? D'où peuvent-ils avoir été amenés, l'un à Sidamaria, l'autre à Séleucie? L'un ou l'autre doit avoir traversé le Taurus par les Portes de Cilicie. On peut admettre soit que tous les deux ont été faits à Tarse, soit qu'un artiste de Tarse s'est transporté à Sidamaria pour y exécuter le grand sarcophage. Cette dernière supposition est la plus probable[1].

W. M. RAMSAY.

1. Un mot relativement à l'inscription de C. Bruttius Praesens. Les formes υἱοῦ, υἱωνοῦ, pour υἱῷ, υἱωνῷ (*Revue des Études anciennes*, t. III, 1901, p. 279, n. 1), se lisent réellement sur la pierre. — Pour ce qui est de la longue inscription de Praxias (*ibid.*, p. 273), ma transcription n'a pas été bien reproduite aux lignes 4 et 5 : il faut remplacer μέχρι τῶν ἐξγείνεσθαί τε par μέχρι τῶν ἐξ γείνεσθαί τε. A la ligne 3, on devrait probablement lire τελευτώντων au lieu de τελευτῶν τῶν. Mais, dans cette hypothèse, je n'arrive pas encore à voir comment la fin de la ligne peut être restituée.

CHRONIQUE DES PAPYRUS

Nous nous proposons de faire ici tous les ans, à partir de 1902, un exposé général des recherches papyrologiques, qui paraîtrait au mois d'octobre, au moment où s'ouvre en Égypte la campagne de fouilles. Plusieurs savants ont déjà assumé la tâche de faire connaître périodiquement, par le menu, les progrès de la papyrologie grecque et romaine. Paul Viereck, par exemple, a consacré, dans les *Jahresberichte* de Bursian-Müller, deux rapports monumentaux à l'histoire et à la bibliographie de cette jeune science. Dans chaque cahier, ou peu s'en faut, de son *Archiv fur Papyrusforschung,* Wilcken donne, sous le titre de *General Register,* un catalogue complet des textes nouveaux. Le même Wilcken et ses collaborateurs, dans les *Referate und Besprechungen* de la même revue, analysent et critiquent les publications nouvelles. En France, la *Revue des Études grecques,* sous la signature de Seymour de Ricci, vient d'inaugurer un bulletin papyrologique qui promet de donner une bibliographie très étudiée.

Ce seraient là de fortes raisons pour décourager notre entreprise si notre but n'était différent. Tous ces comptes rendus ont un caractère commun, c'est de ne pouvoir guère être lus que par de purs papyrologues.

Or, aujourd'hui, parmi tous ceux que l'étude de l'Antiquité occupe, grammairiens et critiques, théologiens et mythologues, historiens des civilisations, des philosophies, du droit, de la littérature, il n'est personne qui n'ait les yeux parfois tournés vers la vallée du Nil, personne que les découvertes de papyrus ne puissent intéresser : comme elles n'ont pas toujours le retentissement de certaines trouvailles récentes et célèbres, il n'est personne aussi qui ne coure le danger de les ignorer. Signaler ces découvertes, résumer ce qu'apprennent les textes nouveaux, donner aussi sobrement et aussi clairement que possible l'état des questions qu'ils soulèvent, c'est là ce que nous aurions l'ambition de faire pour les lecteurs de cette revue. Ce serait comme une table des matières raisonnée des publications et des recherches de l'année, et les titres des principaux paragraphes seraient donnés par l'indication même des différentes branches d'études et des différentes questions que les papyrus auraient contribué à éclairer.

Les difficultés d'un pareil travail sont évidentes, et nous ne pouvons pas dire qu'elles ne nous effraient pas. Il n'est possible à personne, à nous moins qu'à tout autre, de parler avec compétence de la multitude de problèmes que les papyrus aident à résoudre ou simplement à poser. D'avance, nous nous résignons aux imperfections et aux lacunes, persuadés que, même imparfait, ce travail peut être utile et doit être fait. Il est un point, d'ailleurs, sur lequel nos lecteurs peuvent faciliter beaucoup nos efforts : les études et les mémoires qui nous intéressent sont dispersés dans cent publications diverses, quelques-unes très rares et dificilement connues, au moins au moment même de leur apparition ; ce serait un grand service que nous rendraient les auteurs de ces mémoires, s'ils voulaient bien nous signaler leur travail : une simple carte, avec le titre de l'article et l'indication de la revue où il paraît, peut nous éviter des ignorances fâcheuses ; dès maintenant, nous remercions ceux qui, de cette manière, consentiront à se faire amicalement nos collaborateurs.

PIERRE JOUGUET.

BIBLIOGRAPHIE

Beiträge zur alten Geschichte, herausgegeben von **C. F. Lehmann**, Leipzig, Dieterich-Weicher, 1901, grand in-8°, fasc. I, de 1-188 pages; II, de 189-348 pages.

Le but des *Beiträge zur alten Geschichte* est sensiblement le même que celui de la *Revue des Études anciennes*. M. Lehmann et ses collaborateurs ont voulu pénétrer dans tous les domaines historiques de l'Antiquité, depuis l'Égypte et Babylone jusqu'aux premiers Byzantins. Ils s'efforcent de montrer l'étroite solidarité qui unit tous les pays et toutes les périodes du monde ancien, et comment l'Égypte et la Phénicie ont fait sentir leur influence sur Rome et sur la Grèce, et qu'une même idée ou qu'un même sentiment animent des âges d'apparence diverse, et se suivent, sans interruption, depuis l'ère des Pharaons jusqu'à celle des seconds Flaviens. C'est exactement ce que nous répétons sans relâche dans notre *Revue*. Et c'est pour cela que nous voyons apparaître avec joie une publication qui soutient la même cause que nous. Cause, certes, qui n'est point nouvelle, mais qui n'en est que meilleure. Dans ces temps où la sociologie fait ses premières armes, il est bon que l'histoire, elle aussi, s'inspirant des préoccupations voisines, fournisse aux généralisations d'à côté des bases solides et des comparaisons sûres. Certes, nous ne tirerons jamais, ici ni ailleurs, le moindre parti des rapprochements que l'on peut faire entre la Gaule et l'Orient, et nous nous garderons bien d'expliquer les *pagi* gaulois par les tribus d'Israël, et d'exploiter la ressemblance entre l'arche et les enseignes d'or, entre le couple Dumnorix-Diviciac et Moïse-Aaron. Le temps n'est plus ou n'est pas encore revenu d'imiter dom Martin et de refaire Bochart. Mais, enfin, il est bon de supprimer toutes les cloisons étanches qu'on s'est plu à établir entre les divers groupes de peuples anciens. Il est nécessaire de rappeler que l'humanité, même classique, ne commence pas à Homère et à Marathon, et que la Grèce, mère de beaucoup de peuples, est fille de quelques autres. J'ai souvent regretté, en étudiant la *Cité antique,* qu'il n'y soit point fait sa part à la cité phénicienne. Fustel de Coulanges avait, dans les derniers temps de sa vie, songé qu'elle aussi aurait pu avoir sa place dans son livre. Et il est certaines institutions sur lesquelles a fini le monde ancien — (comme l'Empire universel, le maître divin,

le système provincial) — qui ne s'expliquent qu'à travers les plus lointaines monarchies, à travers surtout celle que j'appellerai la monarchie de transition, celle des Achéménides et d'Alexandre.

Louons donc, et sans réserve, les *Beiträge* de nous avoir donné, côte à côte, des études sur l'Astronomie babylonienne (F. K. Ginzel), sur l'Ancien calendrier perse (Prásek) et sur Sémiramis (Lehmann), des recherches sur les cultes de Théra (von Gaertringen) et sur les tribus génétiques de Rome (Holzapfel), sur la bataille de Kos (Beloch) et la guerre de Pyrrhus (Beloch), sur Tacite et ses *Histoires* (Münzer) et sur les origines du colonat (Rostowzew). Deux travaux marquent, plus que les autres, cette tendance *sociologique*, ou, si l'on préfère, d'*antiquité comparée*, qu'annonce la nouvelle Revue : c'est celui de M. Seeck sur la Dékaprotie et le Décemprimat, et c'est celui de M. Kornemann sur l'histoire du culte des souverains, depuis la Grèce jusqu'au Christianisme : travail qui a la grosseur d'un volume, et qui est, pour ainsi dire, le travail-type des *Beiträge*.

Les antiquités de la Gaule ont eu leur part dans ces deux fascicules. M. Kornemann a, dans ce dernier travail, étudié avec sa conscience et sa précision habituelles les *concilia* de Lyon et de Narbonne. Il les fait très intelligemment rentrer dans sa théorie générale, que la forme du culte rendu au souverain a varié suivant la date où il fut établi ; où l'on trouve une *ara Romae et Augusti* avec *sacerdotes*, comme à Lyon, on peut voir là une fondation d'Auguste ; — où l'on trouve un *templum Divi Augusti* et un flamine, comme à Narbonne, la fondation est des premiers successeurs d'Auguste. — Cela est indéniable, si on examine avec soin tous les exemples apportés par M. Kornemann, et cela est conforme aux caractères généraux de l'histoire et de la politique des différents empereurs. Je suis tout à fait d'accord avec M. Kornemann, lorsqu'il développe cette idée, qui n'est paradoxale qu'en apparence, que l'ancienneté du culte provincial est en raison inverse du degré de civilisation de la province [1]. — J'aurais voulu que M. Kornemann fît aussi ses recherches à un autre point de vue. Il part, pour étudier les conseils provinciaux, de la date de la fondation, c'est-à-dire de l'histoire, et il arrive à de bonnes conclusions. Il devrait partir aussi de la géographie administrative, c'est-à-dire de l'examen du sol, gens et dieux, où les conseils ont pris naissance. Que l'histoire montre qu'Auguste a créé une *ara* et des *sacerdotes* dans la Gaule propre, et ses successeurs un *templum* et des *flamines* en Narbonnaise, cela est très vrai : mais pourquoi deux institutions si différentes? A cette question, il suffit de regarder, si je peux dire, *sur place dans la province*, pour trouver une solution. Dans la Gaule de Lyon, vous n'avez de représentées autour de l'autel que des cités aux

1. Voyez page 102, et Krascheninnikoff, dans *Philologus*, t. LIII, 1894, p. 169.

trois quarts barbares, vous n'avez comme prêtres que des Gaulois qui auraient pu être tout aussi bien druides que dévots de César. L'Empire romain ne pouvait guère les affubler déjà du titre tout latin de flamine, avec le costume, l'*apex* et le reste. Et s'il y a une *ara* et pas un temple, c'est peut-être parce que les Gaulois n'étaient pas encore familiarisés avec le culte à couvert. — En revanche, il fut tout naturel de créer, à Narbonne, un temple et des flamines : on était là en pays à moitié romain, et c'étaient des colonies, romaines et latines, qui envoyaient leurs délégués au centre religieux.

Enfin, dans le second fascicule des *Beiträge,* M. Kornemann a consacré un travail spécial aux cités de la Gaule, et travail où nous retrouverons cette même préoccupation des dates et des *moments* historiques, qui a conduit ailleurs M. Kornemann à de si utiles résultats (*Die Zahl der gallischen civitates in der rœmischen Kaiserzeit,* 2me fasc., p. 331-348).

L'hypothèse est souvent trop féconde en matière d'antiquités pour que j'en veuille à M. Kornemann d'avoir bâti un nouveau système de classement des cités gauloises. D'après lui, le chiffre primitif des cités des Trois Gaules serait bien de 60. On en trouvera la liste dans la statistique de Pline, si l'on veut : 1° tenir compte de tous les noms, même de ceux de *Boii, Ambilatres, Anagnutes;* 2° faire un seul nom, ou, si l'on préfère, un seul groupe électoral à l'autel d'Auguste, des *Aquitains* transgaronnais et des Germains. — Augmentez de 2 ou de 4 unités les voix des Aquitains, et vous avez les chiffres de 62 (Strabon) et de 64 (Tacite). — Avec un groupement différent, le chiffre de 64 se retrouve chez Ptolémée. — Et enfin, séparant complètement la Novempopulanie et la Germanie de la Grande Gaule, Septime Sévère a fixé de nouveau à 60 le nombre des cités représentées à l'autel du confluent; et, faisant cela, il a fait de cet autel, pour la première fois, le point central de la nation celtique. — Je ne sais encore ce qui restera de cette hypothèse; il faut attendre le relevé définitif de tous les témoignages épigraphiques. Je ne puis croire un seul instant, par exemple, que les *Boii* des inscriptions soient ceux du Bourbonnais et que ceux-ci aient jamais formé une *civitas* indépendante. Si César leur donne ce nom une fois, il indique bien qu'ils furent rattachés et plus ou moins associés aux Éduens. — Ma conviction sur la situation religieuse des gens de la Novempopulanie n'est point encore faite. Je ne me représente pas ces peuples figurant à l'autel de Lyon. Je n'ai pas de preuve qu'ils n'y fussent pas admis Mais il n'y en a pas qu'ils y aient jamais été présents. — Sur les cités de cette même Novempopulanie, j'incline à croire, et n'ai jamais varié sur ce point, que le chiffre de 20 (environ) fut réduit à 9 au Ier siècle (mettons sous Auguste), et que c'est faire fausse route que de ne parler, au Ier siècle, que de 3 ou 5 cités ibériques (ou soi-disant telles).

— En revanche, il serait fort possible que le chiffre de 60 eût cette valeur religieuse que M. Kornemann lui attribue (comparez 30 dans le Latium), et par là même qu'il eût été permanent pour la représentation des Gaules. Les dieux qui présidaient aux ligues n'aimaient pas à voir modifier le nombre de leurs protégés; peu leur importait leur origine, mais ils tenaient au chiffre. Les cités ont pu changer, le total est resté le même. — Sur Septime Sévère, réorganisateur du conseil de Lyon, je suis pleinement d'accord avec M. Kornemann. Il y a eu, sous cet empereur et sous ses fils, un véritable renouveau de l'esprit gaulois. Remarquez que tout ce que nous connaissons, sous l'Empire, de plus *rein-keltisch* (pour parler comme M. Kornemann), est postérieur à Commode; l'emploi de la *leuga* gauloise, le culte de Bélénus, les druidesses (ou ce qu'on voudra appeler de ce nom), le développement des Tutelles locales (par exemple à Bordeaux), tout cela, et autre chose encore, indique, de 200 à 230, un certain réveil de la nationalité celtique. Réveil d'ailleurs peut-être plus artificiel que spontané. — Si j'avais le temps ici, je ne m'arrêterais pas d'analyser ou de discuter à propos du travail de M. Kornemann[1]. C'est ce que nous appelons de la bonne besogne, dont il restera beaucoup et qui provoquera de nouvelles recherches : le propre des meilleurs travaux, c'est d'en engendrer d'autres[2].

C. JULLIAN.

H. Bornecque, *La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*. Paris, Bouillon, 1898, XX-218-130 pages in-8°.

L'origine de cette thèse, « dont le sujet peut surprendre au premier abord » (p. 1), est due à l'ouvrage de M. Havet sur *La Prose métrique de Symmaque et les origines du Cursus* (Paris, Bouillon, 1892), ouvrage auquel M. Bornecque consacrait, dans la *Revue de philologie* (1894, p. 278-279), un compte rendu très étudié, qu'il terminait par ces mots : « De semblables études renouvelleront dans certaines parties la philologie latine. » La prose métrique, en effet, ne se trouve pas seulement à titre d'exception chez les seuls auteurs de la décadence. M. Havet a constaté un agencement euphonique de la fin des phrases

1. Quoique l'article de M. Kornemann, *Die caesarische Kolonie Carthago (Philologus*, XXI, p. 402), traite surtout de la « municipalisation » de l'Afrique, il renferme (p. 425) des indications importantes sur la politique de César, d'Auguste et de Claude dans l'organisation des villes de la Gaule.

2. Je reproche aux collaborateurs des *Beiträge* de ne pas utiliser ou citer assez souvent le *Dictionnaire* de Saglio. Il y a beau temps qu'on n'accuse plus les Français d'ignorer les travaux allemands, et, même en Allemagne, on semble dire que nous les connaissons trop ou que nous en connaissons trop. Il est bon que nos confrères de là-bas n'oublient pas, de leur côté, ce qu'il y a de bon chez nous.

dans la prose de Cicéron, il a pu appliquer à un certain nombre de passages du *De Oratore* « l'étude métrique des fins de phrases dont la forme est soumise à certaines règles » (*Revue de philologie*, 1893, p. 33-47, 141-158). Si, dans son excellente édition classique du *De Signis* (Paris, Colin, 1896), M. Bornecque n'a guère pu, comme il le reconnaît (p. 174), faire intervenir la prose métrique pour l'établissement du texte, car les résultats ne sont pas encore assez sûrement constatés pour être consignés dans un livre destiné à des élèves, il a, du moins, eu toute liberté dans sa thèse pour aborder scientifiquement cette étude nouvelle et pour renouveler ainsi la critique du texte de la correspondance de Cicéron.

La première partie de la thèse étudie « les lettres de Cicéron au point de vue métrique » (p. 9-132). Cicéron le disait lui-même à Trébonius : « Je n'écris pas de la même façon les lettres destinées seulement à ceux à qui je les envoie ou celles qui doivent être lues par beaucoup d'autres. » Une étude très fine et très littéraire sur le caractère des correspondants de Cicéron et sur l'objet des lettres qui leur sont adressées prouve que les simples billets, les lettres intimes, les lettres d'affaires, ne comportent pas la prose métrique qui se trouve, au contraire, employée dans les lettres d'apparat, les lettres officielles, les lettres oratoires, celles, en somme, « qui doivent être lues par beaucoup d'autres » que le destinataire. Les conclusions de l'étude sur les lettres adressées à Cicéron sont que les correspondants de l'orateur, suivant leur caractère propre, leur degré d'instruction, leurs habitudes littéraires et l'objet même de la correspondance échangée, emploient ou négligent la prose métrique. On comprend que le stoïcien atticiste Brutus et César, l'auteur concis des *Commentaires*, s'abstenaient de cet artifice de style.

La seconde partie (p. 133-201) donne les lois et la théorie de la prose métrique; la troisième (p. 202-218) recherche les applications de la prose métrique à l'établissement, l'interprétation et la ponctuation du texte.

Puis viennent 130 pages de pièces justificatives : catalogues des fins de phrase, tableaux et index.

Ce travail, très important, qui fournit une théorie rationnelle de la prose métrique, inaugure heureusement pour la langue des prosateurs classiques ces études qui renouvelleront dans certaines parties la philologie classique, comme le disait dès 1894 l'auteur de la thèse de 1898. Ces études seront continuées par M. Bornecque : un article sur *La Prose métrique et le Dialogue des Orateurs* (*Revue de philologie*, 1899, p. 334-342) en est la sûre promesse.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

H. Bornecque, *Quid de structura rhetorica praeceperint grammatici atque rhetores latini.* Paris, Bouillon, 1898, XII-88 pages in-8°.

Cette thèse latine, qui traite de la construction oratoire, est en certaines parties un ἀποσπασμάτιον de la thèse française du même érudit. M. Bornecque s'y occupe du nombre *(numerus)* et de la fin de phrase *(clausula).* Il explique la cause et la nature du *numerus* et indique en quels endroits du discours il trouvait place. La discussion sur les *clausulae* énumère les diverses espèces de mots, depuis les monosyllabes jusqu'aux mots de six syllabes *(arbitraremini, desideraverunt)* qui terminent la phrase.

Moins technique et moins spécial que les chapitres sur le *numerus* et les *clausulae,* le chapitre III, *De fontibus grammaticorum et rhetorum* (p. 56-72), offre un véritable intérêt littéraire. L'auteur recherche les sources auxquelles les grammairiens et rhéteurs latins, depuis Cicéron jusqu'à Martianus Capella, ont puisé les principes de leurs doctrines sur l'emploi des diverses espèces de pieds dans les *clausulae.* On peut relever de curieuses indications sur Caesius Bassus, Quintilien, Diomède et autres grammairiens et rhéteurs moins connus. Le dernier chapitre, qui résume ce que les grammairiens et les rhéteurs nous apprennent sur l'histoire de la *structura rhetorica,* est un véritable exposé historique de la prose métrique chez les Latins, utile complément de l'étude sur *La Prose métrique dans la correspondance de Cicéron.*

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

A. Malotet, *De Ammiani Marcellini digressionibus quae ad externas gentes pertineant.* Paris, Leroux, 1898, VI-64 pages in-8°.

Depuis que l'édition de Gardthausen (Leipzig, 1874-1875) a remis à la mode Ammien Marcellin, qui n'avait pas eu d'éditeur depuis le savant Henri de Valois (1636), les travaux de tout ordre se sont multipliés au sujet de l'œuvre de l'historien du IVe siècle. Pour la géographie, en particulier, V. Gardthausen lui-même, antérieurement à son édition, publiait, comme « Habilitationsschrift », *Die geographischen Quellen Ammians* (Leipzig, Teubner, 1873). En 1881, dans l'*Hermes* (XVI, p. 602-636), Th. Mommsen donnait *Ammians Geographica* pour combattre les théories de Gardthausen. En France, le chanoine Christophe imprimait un long travail sur la *Géographie d'Ammien Marcellin* (Lyon, Pitrat, 1879, 114 p. in-8° et 3 cartes), et, dix ans plus tard, dans une thèse présentée à la Faculté des

Lettres de Bordeaux, *Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre* (Toulouse, Privat, 1889, 432 p. in-8°), l'abbé Gimazane consacrait tout un chapitre (p. 210-255) à rechercher les sources géographiques des digressions d'Ammien et à analyser et juger les systèmes opposés de Gardthausen et de Mommsen.

M. Malotet s'est proposé, à son tour, d'étudier les passages des *Histoires* d'Ammien où il est spécialement question des nations étrangères à l'Empire, dont l'historien décrit les origines, les mœurs et les institutions.

Le chapitre premier (p. 1-29) s'occupe des sources d'Ammien. Conformément à l'opinion de Mommsen et contrairement à la théorie de Gardthausen, qui soutenait que l'auteur des *Histoires* n'avait eu recours qu'au seul ouvrage d'un géographe inconnu, M. Malotet démontre qu'Ammien Marcellin, qui est Grec d'origine et qui connaît bien le grec, a beaucoup emprunté aux auteurs grecs, en particulier Hérodote, Strabon, Ptolémée, Pausanias.

Le chapitre II (p. 30-46) abonde en hypothèses, vraisemblables, mais que rien ne confirme. C'est dans ses voyages en Thrace, en Médie, en Égypte qu'Ammien aurait recueilli lui-même les indications qu'il donne sur la géographie de ces pays. Quant aux Alains, aux Huns, aux Burgondes, il tiendrait ses renseignements de marchands amenés chez ces peuples par les nécessités de leur commerce.

Quelle confiance peut-on avoir en Ammien Marcellin (chap. III, p. 47-58)? M. Malotet ne discute pas le certificat de véracité qu'Ammien se décerne lui-même : « *Opus veritatem professum nunquam, ut arbitror, sciens silentio ausus corrumpere vel mendacio* (XXXI, XVI, 9). » Mais il doit admettre que l'historien reproduit sans critique trop de récits fabuleux et invraisemblables.

La thèse de M. Malotet semble une contribution intéressante aux études géographiques sur Ammien. Elle a son utilité, même après les travaux de Gardthausen et de Mommsen.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

S. Gamber, *Le livre de la « Genèse » dans la poésie latine au Ve siècle.* Paris, Fontemoing, 1899, XVI-264 pages in-8°.

On comprend facilement que l'intérêt extrême des divers épisodes de la *Genèse* ait excité l'enthousiasme et sollicité l'imitation des premiers poètes chrétiens. Le sublime tableau de la création, les tragédies de la famille d'Adam, le catalogue épique des généalogies humaines jusqu'à Noé, le déluge, la tour de Babel, l'histoire d'Abraham et le drame du sacrifice d'Isaac, les idylles d'Isaac et de

Rébecca, de Jacob et de Rachel, les touchantes et merveilleuses aventures de Joseph : autant d'admirables matières à mettre en vers latins. Les historiens de la littérature chrétienne ont noté les nombreux poèmes latins inspirés par la *Genèse*. Dans le premier volume de son *Histoire générale de la littérature du Moyen-Age en Occident*, Ebert a apprécié la *Genesis* attribuée à Juvencus (l. II, ch. I), le *De Sodoma* d'un auteur inconnu (l. II, ch. II); le *Metrum in Genesim*, œuvre d'un Hilaire, et les *Commentarii in Genesim* de Claudius Marius Victor (l. III, ch. II); l'*Hexameron*, de Dracontius (l. III, ch. IV); le poème de saint Avite, *De Spiritalis historiae gestis* (l. III, ch. V).

Dans le chapitre premier de sa thèse, l'abbé Gamber donne, en érudit bien informé, des indications précises sur les auteurs, les manuscrits et les éditions de ces divers poèmes. Dans le chapitre II, il n'a pas de peine à expliquer pourquoi la *Genèse* a dû être un thème poétique qui s'offrait naturellement aux auteurs chrétiens. Le chapitre III, dont l'objet très spécial nous échappe un peu, traite de l'orthodoxie et de l'exposition du dogme dans les poèmes sur la *Genèse*. Le chapitre IV, qui est le plus long (p. 78-163) et qui me semble le plus intéressant, présente une « analyse comparative et détaillée des poèmes inspirés par la *Genèse* ». On trouve dans le chapitre V des renseignements sommaires sur « le style, la langue, la versification dans les poèmes tirés de la *Genèse*. » Comme ces poèmes sont l'œuvre d'auteurs de talents très inégaux et d'écoles très différentes, ce chapitre est peu utile, car il ne peut aboutir à des conclusions générales s'appliquant à toutes ces épopées. Le chapitre VI, « la *Genèse* dans les œuvres littéraires après le ve siècle, » nous donne plus que le titre de la thèse ne promettait. Ces rapides indications sur les poèmes latins et grecs auxquels la *Genèse* a servi de thème postérieurement au ve siècle, sur les versions françaises et provençales de la *Genèse* au Moyen-Age, sur les poèmes français depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, sur la *Genèse* dans les littératures étrangères, fourniraient le sujet d'une nouvelle thèse aussi intéressante que celle qui est soutenue dans les chapitres I-IV du présent ouvrage. Ces chapitres sont une utile contribution à l'histoire de la poésie chrétienne au ve siècle.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

BORNECQUE (H.). — Deux études de métrique latine : I. Sur la métrique des comiques latins; II. La métrique de Juvénal dans la *Satire* I 196, 200

FABIA (Ph.). — La préface des *Histoires* de Tacite 41

FONTRIER (A.). — Une nouvelle borne milliaire de la route de Smyrne à Sardes. 349

— et P. FOURNIER. — Inscriptions de Thyatire 265

FOUCART (G.). — Griffith, *Beni Hasan*, part. IV (bibl.) 175

FOURNIER (P.) et A. FONTRIER. — Inscriptions de Thyatire 265

GASSIES (G.). — Terres cuites meldoises : I. Statuette d'Épona; II. Satyre . 143, 145

— Bronzes meldois : I. Statuette de Mercure; II. Buste de Mercure 223, 224

— Bas-reliefs gallo-romains trouvés à Meaux : Mars, Hercule et les Lares 344

HOLLEAUX (M.). — Curae epigraphicae (2e article) 115

JOUGUET (P.). — Chronique des papyrus 359

JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : IX. A propos des *pagi* gaulois avant la conquête romaine; X. Vercingétorix se rend à César; XI. Le druide Diviciac; XII. Sur les origines de quelques villes françaises 77, 131, 205, 316

— Alésia 140

— A propos de toponymie 331

— Burgus super Dordoniam 341

— Buste de Minerve 348

— Les parentés de peuples chez les Gaulois 142

— Note sur la topographie de Dax gallo-romain : I. La Néhe; II. Les remparts 211, 214

— Sancta Maria de Ratis 342

— Chronique gallo-romaine : I. Pro domo mea; II. Autel à Maia (Saintes); III. Revue historique de Provence; IV. BÉMONT, Les rôles gascons; V. Tongres 98, 99, 100, 222, 343

— Albanès et Chevalier, *Gallia christiana* (bibl.) 104

— *Beiträge zur alten Geschichte* (bibl.) 361

— Cumont, *A propos du vase de Herstal* (bibl.) 184

— Demarteau, *Le vase hédonique de Herstal* (bibl.) 183

— Marteaux et Le Roux, *Voie romaine de Boutae à Aquae* (bibl.) 104

— Muller, *Civitates van Gallië* (bibl.) 183

— Pais, *Sulla invasione dei Teutoni e dei Cimbri* (bibl.) 104

— Pohl et Déchelette, *Inscription de l'Ichthys* (bibl.) 183

— Ricochon, *Tablettes et formules magiques* (bibl.) 182

La Ville de Mirmont (H. de). — Le poète Laevius (3e et dernier article)..... 11
— Bornecque, *La prose métrique dans la Correspondance de Cicéron* (bibl.)..... 364
— Bornecque, *De structura rhetorica* (bibl.)..... 366
— Malotet, *De Ammiani Marcellini digressionibus* (bibl.)..... 366
— Gamber, *Le livre de la « Genèse » dans la poésie latine au Ve siècle* (bibl.)..... 367
Legrand (Ph.). — La victoire au pentathle, à propos d'un passage de Bacchylide. 1
— Sur quelques épigrammes du IIIe siècle..... 185
— Problèmes alexandrins : I. Pourquoi furent composés les *Hymnes* de Callimaque..... 281
Masqueray (P.). — Rodier, *Traité de l'âme d'Aristote* (bibl.)..... 101
Maufras (E.). — Burgus super Dordoniam..... 339
Navarre (O.). — De l'hypothèse d'un mannequin dans le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle..... 105
— Exon, *A new theory of the ekkyklema* (bibl.)..... 102
Paris (P.). — Sculptures du Cerro de los Santos..... 147
Perdrizet (P.). — Les dossiers de P. J. Mariette sur Ba'albek et Palmyre.... 225
— Dittenberger, *Sylloge inscriptionum graecarum*, t. III (bibl.)... 182
Radet (G.). — Bloch, *La Gaule indépendante et la Gaule romaine* (chron.)..... 100
— Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. III (bibl.)..... 173
— Zaka, Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων (bibl.)..... 280
Ramsay (W. M.). — Deux jours en Phrygie..... 269
— Note sur le sarcophage d'Ambar-Arasi..... 358
Reynaud (F.). — Sancta Maria de Ratis..... 342
Rodier (G.). — Note sur un passage du *De anima* d'Aristote..... 313
Tallet (É.). — L'Institut pour l'étude de l'Antiquité à l'Université de Berlin. 169
Webster (W.). — A propos de toponymie..... 331
Yérakis (D. M.). — Inscriptions de Sinope..... 352

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — De l'hypothèse d'un mannequin dans le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle **(O. Navarre)**, p. 105-114. — La victoire au pentathle, à propos d'un passage de Bacchylide **(Ph. Legrand)**, p. 1-10. — Note sur un passage du *De anima* d'Aristote **(G. Rodier)**, p. 313-315. — Problèmes alexandrins : I. Pourquoi furent composés les *Hymnes* de Callimaque **(Ph. Legrand)**, p. 281-312. — Sur quelques épigrammes du IIIe siècle **(Ph. Legrand)**, p. 185-195. — Curae epigraphicae **(M. Holleaux)**, p. 115-130.

2° Monde latin. — Le poète Laevius **(H. de La Ville de Mirmont)**, p. 11-40. — La préface des *Histoires* de Tacite **(Ph. Fabia)**, p. 41-76. — Deux études de métrique latine : I. Sur la métrique des comiques latins; II. La métrique de Juvénal dans la *Satire* I **(H. Bornecque)**, p. 196-204.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines **(C. Jullian)** : IX. A propos des *pagi* gaulois avant la conquête romaine, p. 77-97; X. Vercingétorix se rend à César, p. 131-139; XI. Le druide Diviciac, p. 205-210; XII. Sur les origines de quelques villes françaises, 316-331.

II. Mélanges. Documents. Chronique.

Une nouvelle borne milliaire de la route de Smyrne à Sardes **(A. Fontrier)**, p. 349-351. — Inscriptions de Thyatire **(A. Fontrier** et **P. Fournier)**, p. 265-268. — Inscriptions de Sinope **(D. M. Yérakis)**, p. 352-357. — Les dossiers de P. J. Mariette sur Ba'albek et Palmyre **(P. Perdrizet)**, p. 225-264. — Deux jours en Phrygie **(W. M. Ramsay)**, p. 269-279. — Note sur le sarcophage d'Ambar-Arasi **(W. M. Ramsay)**, p. 358. — Institut pour l'étude de l'Antiquité à l'Université de Berlin **(É. Tallet)**, p. 169-172. — Chronique des papyrus **(P. Jouguet)**, p. 359-360.

Alésia **(C. Jullian)**, p. 140-142. — A propos de toponymie **(C. Jullian** et **W. Webster)**, p. 331-338. — Burgus super Dordoniam **(C. Jullian** et **E. Maufras)**, p. 339-342. — Note sur la topographie de Dax gallo-romain : I. La Néhe; II. Les remparts **(C. Jullian)**, p. 211-221. — Sancta Maria de Ratis **(C. Jullian** et **F. Reynaud)**, p. 342-343. — Bas-reliefs gallo-romains trouves à Meaux : Mars, Hercule et les Lares **(G. Gassies)**, p. 344-348. — Buste de Minerve **(C. Jullian)**, p. 348. — Bronzes meldois : I. Statuette de Mercure; II. Buste de Mercure **(G. Gassies)**, p. 223-224. — Terres-cuites meldoises : I. Statuette d'Epona; II. Satyre **(G. Gassies)**, p. 143-146. — Chronique gallo-romaine **(C. Jullian)** : Pro domo mea, p. 98-99; Autel à Maïa (Saintes), p. 99-100; Revue historique de Provence, p. 100; Les parentés de peuples chez les Gaulois, p. 142; Bémont, Les rôles gascons, p. 222; Tongres, p. 343-344. — La Gaule indépendante et la Gaule romaine, par G. Bloch **(G. Radet)**, p. 100.

III. Bulletin hispanique.

Sculptures du Cerro de los Santos (**P. Paris**), p. 147-168.

IV. Bibliographie.

Beiträge zur alten Geschichte (**C. Jullian**), p. 361-364. — Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, t. III (**G. Radet**), p. 173-175. — Griffith, Beni Hasan, part. IV (**G. Foucart**), p. 175-181. — Exon, A new theory of the ekkyklema (**O. Navarre**), p. 102-103. — Dittenberger, Sylloge inscriptionum graecarum, t. III (**P. Perdrizet**), p. 182. — Zaka, Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων (**G. Radet**), p. 280. — Rodier, Traité de l'âme d'Aristote (**P. Masqueray**), p. 101-102.

Pais, Nuove osservazioni sulla invasione dei Teutoni e dei Cimbri (**C. Jullian**), p. 104. — Bornecque, La prose métrique dans la correspondance de Cicéron (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 364-365. — Bornecque, Quid de structura rhetorica praeceperint grammatici atque rhetores latini (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 366. — Malotet, De Ammiani Marcellini digressionibus quae ad externas gentes pertineant (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 366-367. — Gamber, Le livre de la *Genèse* dans la poésie latine au ve siècle (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 367-368).

Muller, De Civitates van Gallië (**C. Jullian**), p. 183. — Marteaux et Le Roux, Voie romaine de Boutae à Aquae, section des Fins d'Annecy à Cusy (**C. Jullian**), p. 104. — Ricochon, Tablettes et formules magiques à double sens (**C. Jullian**), p. 182. — Pohl, L'inscription autunoise de l'Ichthys, traduite par Déchelette (**C. Jullian**), p. 183. — Demarteau, Le vase hédonique de Herstal (**C. Jullian**), p. 183-184. — Cumont, A propos du vase de Herstal (**C. Jullian**), p. 184. — Albanès et Chevalier, Gallia christiana novissima (**C. Jullian**), p. 104.

V. Gravures.

Inscription de l'autel à Maïa (Saintes), p. 99. — Statuette d'Epona (Meaux), p. 143. — Mulet en terre cuite (Meaux), p. 144. — Satyre à genoux (Meaux), p. 145. — Sculptures du Cerro de los Santos, p. 150-167. — Plan de Dax en 1638, p. 216. — Statuette de Mercure (Meaux), p. 223. — Buste de Mercure (Meaux), p. 224. — Reliefs sculptés sur les soffites des portes du téménos, à Bætocécé en Syrie, p. 262 et 263. — Intaille du Cabinet de France, représentant le Zeus d'Héliopolis, p. 264. — Bas-relief gallo-romain représentant Mars (Meaux), p. 345. — Bas-reliefs gallo-romains représentant Hercule (Meaux), p. 346 et 347. — Bas-reliefs gallo-romains représentant les Lares (Meaux), p. 345 et 346. — Buste de Minerve (Nérac), p. 348.

VI. Planches.

I-VIII. Sculptures du Cerro de los Santos.

28 novembre 1901.

Le Directeur-Gérant, Georges RADET.